COLLECTION

COMPLÈTE

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Du Bellay, livres 7, 8, 9 et 10.

DC
3
P49
1. ser.
vol.19

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A VERSAILLES.

COLLECTION

COMPLÈTE

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE, JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

C. PAR M. PETITOT.

TOME XIX.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N.° 9.

1821.

SOMMAIRE DU LIVRE SEPTIESME.

Comme l'Empereur estoit sur le point de passer en Provence, il affecte un augure ou presage du succez de son entreprise; à ceste cause, s'advence deux journées plustost, pour arriver sur les confins de France à la feste de sainct Jaques, par ce qu'au mesme jour de l'an precedant il avoit prins terre en Affrique et gaigné le royaume du Tunis, aussi que les Espagnols tiennent ce sainct pour leur patron; de là prent occasion d'haranguer ses soldats. Ce pendant les François font le guast en Provence, pour affamer son armée : d'un costé, le seigneur l'Humieres pourvoit à la deffence du Dauphiné; d'autre, on met fortes garnisons à Marseille et à Arles. Monsieur le grand maistre de Montmorency dresse un camp à Avignon, et le retranche de fossez; le Roy en assemble un autre à Valance. Les sieurs de Montejan et Boisi sont deffaits à Brignolles. Les Bourguignons assiegent Peronne. Le dauphin François decede, au grand regret de tous. Le comte Rangon et les autres pensionnaires du Roy en Italie, assemblent une armée, de laquelle ils guerroyent les Gennevois et Imperiaux, en Piemont. L'Empereur sejourne à la ville d'Aix, qui estoit abandonnée, et faict mine de vouloir assieger Marseille et Arles : les païsans de Provence detroussent les biscuits qui venoyent de Piemont en son camp.

1127 L

SEPTIESME LIVRE.

[1536] La dessuditte resolution prise, et le nombre ordonné des gens qui demoureroient au siege de Turin et à poursuivre ce qui restoit pour mettre fin aux affaires de Piemont, chose que l'Empereur estimoit trop plus facile que par effect il ne la trouva, il departit son armée en trois, afin de passer à plus grande commodité. Ceux de la premiere bande, en laquelle fut la gendarmerie, avec les lansquenets du sieur de Thamise, prindrent leur chemin par la riviere de Gennes, par ce qu'ils conduisoient l'artillerie et le bagage que ledit sieur avoit ordonné (pour eviter les difficultez du passage) faire embarquer et conduire sur son armée de mer, à ce qu'ils se vinssent joindre à luy en la ville de Nice; et partit ceste trouppe le treiziesme jour de juillet. En la seconde marcha dom Ferrand de Gonzague, capitaine general des chevaux legers, et avecques eux quelques hommes d'armes napolitains, les sieurs de Iselsthein, Dietric Sepch, Wolf Dietric le Kutrinhen, et leurs chevaux. Apres eux le marquis du Guast avecques les Espagnols, puis la maison de l'Empereur, et à sa queue le seigneur Antoine de Leve, puis les lansquenets du capitaine Marc de Ebenstein : et apres eux se mist l'Empereur, accompagné seulement de six de ses chamberlans et d'une trouppe d'Espagnols, apres lesquels marchoient les lansquenets du capitaine Gaspar de Fronsberg;

et prindrent le droict chemin de Fossan à Nice. En la tierce bande furent les Italiens, qui prindrent le chemin par Cony, ausquels il fut ordonné qu'au plustost que faire se pourroit, ils se rendissent à Nice, et aux lieux de Sainct Laurens et de Ville-Neufve, pres de laditte ville de Nice.

Ce temps pendant, le Roy estant à Lion, où il tenoit ordinairement conseil, faisant les depesches recitées au precedant livre, et pourvoyant à tous les endroicts par où son ennemy pouvoit faire descente, apres qu'il eut certaineté de la deliberation de sondit ennemy, ne tarda plus à faire executer les choses qu'il avoit en son conseil arresté de faire, ledit cas advenant. A ceste cause, il depescha messire Jean de Bonneval, seigneur dudit lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour avecques sa compagnie (laquelle, pour les raisons cy dessus declarées, il luy ordonna retirer de Marceille) aller se joindre aux autres capitaines estans desja sur le costé de Sisteron, pour faire le degast et prendre garde aux passages de Rocquesparviere et de Terres Neuves; et luy donna instructions de ce qu'il auroit à faire, ensemble lettres addressantes à tous lesdits capitaines et à tous les baillifs, autres officiers et subjects de Sa Majesté, par lesquelles il leur estoit mandé obeïr à monseigneur Claude de Savoye, comte de Tende, et audit capitaine Bonneval, ainsi qu'à sa propre personne, et comme à ceux qu'il ordonnoit ses lieutenans, ensemblement, et chacun apart soy, en l'absence l'un de l'autre : et à son partement luy donna charge, sur toutes choses, que luy et tous autres se gardassent de donner à l'arrivée quelque curée aux ennemis.

Audit lieu de Sisteron trouva ledit Bonneval le comte Guillaume de Fustemberg, et ses lansquenets, qui avoient desja bien avant commencé à faire le guast, et avoient pillé Barcelonne, et tous le païs des Terres Neuves; mais avoient excedé l'intention du Roy, d'autant qu'ils n'avoient eu respect aux eglises ne choses sacrées. De Sisteron arrivant à Aix, auquel lieu il avoit donné assignation de se venir rendre à trois espies qu'il avoit depeschées du lieu de Romans, il y trouva, en compagnie du comte de Tende, messeigneurs le prince de Melphe, Stephe Colonne et autres dessus nommez, qui avoient desja visité la ville, et l'avoient jugée non tenable; parquoy ils avoient regardé de trouver lieu oportun à y dresser et fortifier un camp qui la couvrist: et avoient choisy le lieu où est une eglise de sainct Jean de Hierusalem, assez logeable; mais il s'y trouvoit plusieurs difficultez, et mesmement pour une montagne qui regardoit dedans. Parquoy fut advisé d'en advertir le Roy, et que, ce pendant, les seigneurs Stephe Colonne et de Bonneval iroient visiter la ville de Grasse. Et sur chemin, ledit Bonneval bailla lettres du Roy par toutes les villes, comme à Trez, Sainct Maximin, Brignolles, Draguignan et autres, et, suivant sa creance, leur commanda de retirer tous leurs vivres et bestial, sur peine de confisquer tout ce qu'à son retour de Grasse il trouveroit n'avoir esté par eulx retiré. Passant à Draguignan, ils prindrent avecques eux la compagnie de cent hommes d'armes du sire de Montejean, depuis mareschal de France, qui estoit logé audit lieu et és environs, et celle dudit de Bonneval, qu'il avoit retirée de Marceille: et à Grasse trouverent partie de celle du Comte de Tende, aussi

de cent hommes d'armes, soubs la charge de messire Germain de Urre, sieur de Miolans, son lieutenant, avecques quatre mille hommes de pied provenceaux, desquels estoient capitaines le seigneur du Mas, Jean de Esbenault, sieur de Villeneuve, Jean de Pontenes, sieur de Carses, et autres. Par les susdits Colonne, Bonneval et autres capitaines, fut visitée la ville par dedans et par dehors, et fut trouvé qu'elle n'estoit tenable par aucune raison.

Desja, et dés le vingt-cinquiesme jour de juillet, estoit arrivé l'Empereur, avecques les deux premieres bandes (mais non sans grande difficulté de vivres par le chemin), au lieu de Sainct Laurens, premiere ville des païs du Roy, au deça de la riviere du Var, separant la Gaule d'Italie. Or estoit-il ce mesme jour l'an revolu que l'Empereur avoit pris terre en Afrique, pour son entreprise de Tunis; et, soit qu'il advint ainsi de cas fortuit, ou que ledit seigneur Empereur (ainsi que plusieurs ont eu opinion, à cause que ce jour là il fist à son camp faire six lieues) eust, de propos deliberé, choisi son but d'y arriver à cedit jour, afin de tourner en augure comme chose avantureuse et non premeditée, ce que songneusement il avoit ja conclut et pourpensé, si est-ce qu'ayant ja autresfois esprouvé qu'il n'y a chose de plus grande efficace que superstition pour esmouvoir et persuader un peuple à l'intention et opinion que l'on le veult regir et conduire, il voulut bien user de ceste occasion à son avantage, et mesmement pour ce qu'audit jour estoit la feste de sainct Jacques, apostre, lequel, d'une part, les Espagnols tiennent et reverent d'ancienneté, comme le singulier patron et protecteur de leur nation et patrie;

et les Allemans, d'autre-part, ont aussi d'ancienneté coustume de le venir saluer et adorer en Espagne. Consistant doncques la principale force de son armée, et mesmement desdittes premieres bandes, en deux nations, espagnolle et germanicque, il les fist appeller et assembler en concion. Eux assemblez, il leur usa d'une oraison ou proposition telle, en substance, qu'elle se pouvoit esperer et attendre d'un homme alors outré de haine contre le Roy.

En icelle generalement il le descouppa de toutes les sortes d'opprobres convitieuses qu'il est possible, le blasonnant, et appellant violateur de foy, infracteur d'alliances et traittez, defenseur des infideles, everseur et ennemy du repos et tranquilité des Chrestiens; et au contraire parla de soy si magnifiquement, qu'à peine lon eust sceu juger à quoy il prenoit plus de plaisir, ou de hault-louer ses conditions, ou de blasmer celles de son ennemy. Et alors commença à celebrer et magnifier l'heureux et fortuné augure du jour de son arrivée en ce lieu, remonstrant comment il falloit bien dire que miraculeusement son voyage estoit conduit et dirigé par le vouloir de Dieu, dispensateur et arbitre des choses humaines; car, au mesme jour que l'an passé il avoit pris terre en Afrique, jour qui estoit presque universellement sainct et celebré à toutes les nations dont son armée estoit composée, et, quoy que ce soit, avoit esté à tous, sans exception, heureux et fortuné, par la notable et insigne victoire qu'ils avoient rapportée, arrivans à tel jour en Afrique, soubs sa conduitte et à son service, où ils delivrerent laditte province de l'occupation et injure du Turc, ennemy de nostre foy, à celuy mesme jour avoient ils mis le

pied au dedans des confins et limites de France. Surquoy il concluoit qu'à meilleur et plus juste tiltre, ils debvoient non seulement esperer, mais avoir foy et asseurance certaine qu'estans arrivez en France à mesme jour, et soubs mesme chef, et avecques la mesme addresse et faveur de Dieu, ils conduiroient encores plus heureusement la guerre entreprise contre le Roy de nom Tres-Chrestien, mais en effect rien moins que chrestien; ou que, pour mieux dire, ils se pouvoient tenir seurs et certains que Dieu luy mesme entreprendroit la vengeance du mespris et contemnement de sa religion, et eux, qui, apres Dieu, estoient ensemble avec luy offensez et outragez, n'auroient autre affaire que de soy laisser mener et conduire à celuy Dieu, qui par la main d'eux l'executeroit et mettroit à fin. Et si à l'encontre du Turc ils avoient obtenu en Afrique une si noble et honorable victoire, plus noble et plus illustre seroit celle qu'ils rapporteroient indubitablement de ceste entreprise; car, supposé que le Turc soit infidele et contraire à nostre foy, il ne l'est certes que par erreur et ignorance; mais le François, instruict et apris en la foy, ne peult, sinon malignement, s'en estre aliené, s'alliant à l'encontre, et s'accompagnant honteusement à la cause et entreprise des Infideles.

« Et pensez vous, dit-il adoncques, compagnons, « si n'estoit l'offence de la religion par luy repudiée, « le malheur de son enorme peché, qui l'exagite et « conduit à perdition, que luy, qui tant de fois a esté « vaincu par vous, et alors qu'il avoit Allemans et « Suisses en son ayde et à son service, estant destitué « maintenant et hors d'esperance de l'un et l'autre « secours, osast entreprendre de venir et se presenter

« en camp, avecques gens nouveaux et levez à haste,
« au devant de vous autres vieux soldats, et qui pou-
« vez nombrer autant de victoires sur luy, comme vous
« luy avez donné de batailles? Croyez moy certaine-
« ment qu'il ne le feroit jamais, si son peché ne le
« conduisoit à ceste evidente ruine. Et ce que vous
« avez veu que freschement il a osé entreprendre contre
« les païs de Savoye et de Piemont, encores qu'il les
« ait surpris à la despourveue et sans ce qu'ils se don-
« nassent de luy garde, si ne l'eust il jamais osé pen-
« ser, s'il ne se fust fondé, autant irreligieusement que
« temerairement, en une folle esperance qu'il s'estoit
« persuadée, que ceste nostre victorieuse armée jamais
« ne retourneroit entiere d'Afrique, estimant, comme
« je cuide, que Dieu ne fust pour nous assister et don-
« ner ayde en celle guerre, laquelle pour luy et pour
« son nom avoit esté par nous entreprise et dressée.
« Mais je suis par avanture, compagnons, trop superflu
« et prolixe, sans besoin, à vous deduire ces remons-
« trances et persuasions; car vous avez assez congneu
« par experience qu'il en a en toute diligence, incon-
« tinant la nouvelle sceue de vostre retour, faict re-
« tirer son armée deça les monts, d'aucuns en hors,
« qui, pour s'estre amusez au pillage, n'ont peu à
« temps arriver et se joindre à la trouppe des autres.
« Et ne fault point que vous pensiez que ceux de
« Fossan ne de Turin s'y soient jamais enfermez, si-
« non par necessité de se deffendre et couvrir des mu-
« railles, et non point en esperance de pouvoir aussi
« defendre les murailles par la prouesse ou vertu qui
« soit en eux; leur intention seulement a esté de gai-
« gner un peu de temps, en esperance, pour la grande

« affection que j'avoye de passer outre, et de n'avoir « occasion de m'arrester longuement à cause d'eux, « je les receveroy à mercy, en leur donnant la vie de « grace, avec seur passage et saufconduit, pour eux « retirer à sauveté en leurs maisons. Et qu'il soit vray, « desja, compagnons, nous avons, par vostre moyen « et vertu, contrainct ceux de Fossan de se rendre à « nostre mercy, en vous quittant et delaissant leurs « chevaux, harnois et bagage. Ceux de Turin nous « avons ja mis en telle necessité de vivres et de toutes « autres choses, et mesmement depuis que nous avons « prise la forteresse du pont du Pau, où estoit toute « leur esperance du secours de vivres, que nous pou- « vons estre infalliblement asseurez de recouvrer la « ville en peu de jours. Et ceux là, toutesfois, estoient « et sont la fleur et l'eslite de l'armée du Roy : de « ceux cy doncques nouvellement levez, et gens seu- « lement armez à demy, tirez par force de la char- « rue, qui n'ont encores aucune cognoissance de leurs « capitaines, et de leurs capitaines sont aussi peu co- « gneus, jugeriez vous qu'ils soient, je ne dis pas pour « combattre, mais pour oser seulement se mettre et « presenter en bataille?

« Croyez moy, compagnons, que tout ce qui gist « entre les Alpes, depuis ceste mer jusques à l'Ocean, « tout ce qui est contenu entre le Rhin et le mont « Pyrenée sera vostre, par une seule bataille, ou, pour « mieux dire, par une seule monstre et contenance « de bataille; et n'y aura autre chose que les chemins, « et non point le combat, qui vous esloigne ne retarde « ceste victoire. Cestuy est le loyer et la recompense que « Dieu vous a reservez et preparez pour tant de peines

« et travaux que vous avez portez et soustenuz pour « luy et pour l'exaltation de son nom et de sa gloire. »

Telle fut sa proposition en somme, combien qu'il y adjousta encores assez d'autres indignitez à l'encontre du Roy, en s'involvant et fourrant si avant en embages et superfluité de paroles, que grande partie des assistans (ainsi que j'ay ouy dire à gens qui estoient presens) s'ennuyerent et fascherent de la longueur et insolence de sa harangue. En y eut toutesfois aucuns (je ne sçay si pour servir à ses oreilles, sçachans qu'en sa felicité il ne vouloit ouir autre propos, ou que leur opinion fust telle, et qu'ils ne pensassent point qu'il luy peust arriver mutation de fortune) lesquels, par une militaire acclamation, commencerent à regretter seulement et se douloir à luy de ce qu'ils avoient à faire à tel ennemy qui n'oseroit les regarder en barbe; si que l'occasion leur deffailloit de pouvoir monstrer et faire cognoistre combien, par si longue exercitation et continuation aux armes, ils estoient devenuz excellens et singuliers en l'experience et art militaire. Se voyans doncques privez de la tant desirée occasion, et puis qu'ils n'avoient plus besoing de s'amuser à consulter ensemble comment et par quel moyen ils pourroient avoir et obtenir victoire, commencerent deslors à consulter comment ils deviseroient et partiroient entre-eux le fruict et gros butin d'icelle : et ja en avoit qui demandoient les charges et les estats, et autres qui les places et biens des principaux de la cour de France. L'Empereur, eslevé d'une certaine esperance et opinion des choses presentes, et se glorifiant au bruit, reputation et bonne fortune des passées, prenoit plaisir à les escouter, adjoustant foy à ce qu'il

esperoit; et ja recueilloit avant la main le fruict et contentement de la victoire, qu'il tenoit sienne indubitable, et autant que si desja il l'eust obtenue. Huict jours entiers qu'il fist sejour audit lieu, attendant aucunes bandes lesquelles n'estoient encores arrivées de Piemont, ne fut mention d'autres depesches que de dons et departemens d'estats, offices, capitainéries, gouvernemens, villes, chasteaux, et autres biens des subjects et serviteurs du Roy.

Le huictiesme jour, commença le seigneur dom Ferrand de Gonzague (lequel, ainsi que j'ai dit, avoit la charge de tous les chevaux legers du camp imperial) à les acheminer et faire marcher avant; et avecques soy print le seigneur dom Alfonce de Sainct Severin, prince de Salerne, avecques le nombre de quatre mille hommes de pied. Son chemin fut tirant vers Grasse, par un païs montagneux et aspre : parquoy il envoya devant bon nombre de gens, pour descouvrir s'il y auroit quelques embusches par les montagnes. Sa contenance monstroit de vouloir passer plus avant en ça, si ses avantcoureurs n'eussent descouvert de loing une trouppe des nostres, qui cheminoient en ordonnance au long du costau, tendant au chemin que tenoit ledit Gonzague. Lesdittes gens des nostres pouvoient arriver au nombre de deux mille hommes au plus; mais j'estime que ledit Gonzague eut opinion qu'il en y eust d'autres embuschez deça la montagne, et que ceux cy se monstrassent seulement pour l'attirer, à son desavantage, aux destroicts et difficultez des passages. Quoy que ce soit, il se retira dont il estoit party, sans dresser escarmouche ne combat.

Par autre costé marcherent quelques gens de pied

espagnols devers Antibe, lesquels furent bien vivement chargez de deux bandes de legionnaires du païs; mais la tenue ne fut pas comme la charge, ains furent lesdits legionnaires repoussez de l'arquebuserie espagnolle, laissans leurs capitaines en gros danger, lesquels toutesfois s'en retirerent treshonestement, en combatant tousjours, et soustenant l'ennemy, tant qu'ils se rendirent en lieu de seureté. Cecy estoit advenu le jour precedant que lesdits seigneurs Colonne et Bonneval arrivassent à Grasse; lesquels, ayant trouvé, comme j'ay dit, la ville n'estre tenable, delibererent que l'un iroit vers le Roy en faire le raport, qui fut le seigneur Stephe Colonne, et ledit Bonneval executeroit sa charge de faire le guast : lequel feit emporter et amener hors tout ce que porter et amener se pouvoit, au demourant mettre le feu, et rompre les murs de la ville par cinq ou six endroits, chacune breche de trente ou quarante pas. Et, ce-pendant que ces choses s'executoient, il envoya vers Antibe trente chevaux, pour avoir nouvelles des ennemis; lesquels amenerent trois prisonniers, qui rapporterent comment la trouppe estoit fort crue depuis le soir precedant, et asseurerent la decente estre de cinq à six mille hommes. Parquoy ledit Bonneval, voyant la chose requerir diligence, depescha le capitaine Miolans, avec les gens qu'il avoit de la compagnie du comte de Tende, et deux mille hommes de pied, pour aller, le chemin de France, rompre tous les fours et moulins, brusler les bleds et fourrages, et defonser les vins de tous ceux qui n'avoient faict diligence de les retirer és places fortes; aussi gaster les puys, jettant des bleds dedans afin de corrompre les eaues. Luy s'en alla

droict à Calien, appartenant au sieur du Mas, qui commença le premier à rompre ses moulins et brusler ses granges et bleds ; et à Calaz en fist autant le seigneur du lieu. De là il vint à Draguignan, avecques sa trouppe, duquel lieu il envoya messire Gronguet, sire de Vassey, avec quarante ou cinquante hommes d'armes de la compagnie du sire de Montejean, dont il estoit lieutenant, pour soustenir et renforcer le capitaine Miolans; et par le costé de la montagne, devers Digne, il envoya le capitaine Maure de Novate, guidon du seigneur Jean Paule de Cere, et avecques luy mille hommes de pied du seigneur Chrestofle Guasco, venans alors du lieu où estoit le sire de Humieres, ausquels il ordonna faire le semblable tout au long de la montagne. Apres il print chemin droict à Carses, continuant de faire le guast; et audit Carses le sieur du lieu mist le feu luy-mesme en ses bleds, qui estoient aux champs en moullons, et fist boire tous ses vins aux compagnons. Telle fut l'affection de tout le peuple, gros et menu, au bien et commodité de la chose publicque, qui tous oublierent le regret du particulier dommage.

Pendant le temps que se faisoit laditte execution, estoient arrivées les bandes que l'Empereur avoit attendues à venir de Piemont; lesquelles arrivées, il se delibera de faire tousjours marcher son armée jusques en Avignon, chose qu'il jugeoit luy estre autant facile et sans resistence, comme utile et commode à la facilité de son entreprise; et de là faisoit bien son compte de pouvoir, à son choix et appetit, dresser la teste, ou par dela, ou par deça le Rhosne, ainsi que l'un ou l'autre luy viendroient plus à propos. De

ceste deliberation fut adverty le Roy, et ja, dés le commencement avoit bien preveu et pensé, avant la main, que son ennemy, s'il passoit en Provence, ne pouvoit prendre pour soy autre meilleur advis, ne qui lui fust de plus grande commodité, tant pour avoir les vivres à son commandement, que pour donner travail au païs, autant deça que delà la riviere, laquelle, en ce faisant, il eust eue en sa puissance, au moyen du pont qui est dessus, joignant aux portes et clostures de la ville : et pour ce, estoit tousjours son intention et dessein d'y obvier en toutes manieres, et de se saisir de laditte ville, premier que l'ennemy s'en peust saisir. A ceste cause, et, pour autant que ses forces n'estoient unies encores, avecques lesquelles il peust raisonnablement et à son honneur se presenter en personne au devant de sondit ennemy, il avoit choisi le sire de Montmorency, alors grand maistre et mareschal, et maintenant connestable de France, comme celuy en la vertu, prudence, conseil et diligence duquel, entre tous autres ayans le maniement et disposition de ses affaires, il avoit plus de foy et d'esperance; lequel il avoit ordonné son lieutenant general, autant deça que delà les monts, avecques tresample et pleine puissance et authorité de pouvoir ordonner et faire en son absence, en general et particulier, autant que luy en presence eust peu ordonner, commander et faire. Mais, pour autant qu'il vouloit encores plus au long avecques luy consulter et deliberer des affaires de telle et si grande importance, il y envoya ce pendant, pour gaigner tousjours le devant, messire Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, aussi mareschal de France, avec huict mille Suisses, qui ja et nouvellement estoient

arrivez devers luy ; ensemble quatre cens hommes d'armes complets, mais de diverses compagnies : ainsi que les uns estoient plus voisins et prochains, y estoient les premiers arrivez, ce-pendant que les autres venoient aussi journellement, pour s'y trouver au jour qui à ce leur estoit prefix et ordonné. Avecques ceste trouppe s'en vint ledit seigneur d'Aubigny loger en Avignon, et, attendant la venue du sire de Montmorency, ne deffailloit de cueur ne de conseil à commander et pourveoir en diligence à toutes choses qui en telle presse d'affaires se peuvent et doivent pourveoir et commander. De ce travail et maniement d'affaires il se trouvoit grandement soulagé par la presence de messieurs Guillaume Poyet, alors second presidant en la cour de parlement de Paris, et conseiller du Roy en son conseil estroit, et depuis chancelier de France; Gilbert Bayard, aussi conseiller et secretaire des finances dudit seigneur ; Robert de La Martonnie et Gilles de La Pommeraye, maistres d'hostel ordinaires; et Charles de Pierrevive, l'un des quatre tresoriers generaux de France, envoyez devant audit lieu d'Avignon, pour y faire amener de toutes les provinces de France qui plus seroient à main, toutes sortes de vivres et de fourrages, tant pour le nombre qui ja y estoit, que pour celuy que lon esperoit y arriver apres ; en laquelle charge ils s'acquitterent si grandement et songneusement, que de toutes choses y eut en nostre camp jusques en abondance, et non qu'à suffisance.

Le Roy, ce pendant, consultoit de toutes ses affaires avecques le sire de Montmorency, et des moyens qui leur sembloient estre requis à tenir pour mieux les

conduire et gouverner, et pour en avoir issue plus heureuse et à moindre hazard; car ils sçavoient tous deux de quel poix estoient les choses à present, et de quelle consequence à l'advenir. Le sire de Montmorency, considerant en son esprit et apart soy, combien de la charge qu'il avoit, il luy pouvoit, en la bien conduisant, advenir d'honneur et de gloire, et combien au contraire d'une malheureuse issue luy adviendroit de honte et reproche, avoit ordinairement en imagination et comme devant ses yeux, la grande obstination et opiniastreté de l'ennemy, accompagnée de puissance excedant et surpassant celle de tous les autres ennemis que jamais eut le royaume de France; le grand nombre de gens et de belliqueuses nations qu'il auroit à combatre; la prochaineté d'eux, telle que desja ils se pouvoient dire presens; l'opinion et reputation de leur prouesse et vertu; le long temps qu'ils avoient vescu ensemble suivant les armes; leur accoustumance de vaincre, non que de guerroyer, et non soubs estranger, mais soubs leur prince naturel et droicturier. Tout au contraire, il se veoit avoir plus de nom que de force d'armée, et ce qu'il avoit de gens, avecques ce qu'il en esperoit encores, estre mercenaires en grande partie; en autre partie, gens incogneuz les uns aux autres, et lesquels il luy adviendroit paravanture besoing et necessité de mettre aux champs, avant que les capitaines fussent bien stilez à commander, et les compagnons à executer leurs commandemens : et si de male adventure il advenoit qu'ils fussent battus, il ne veoit point que les ennemis vainqueurs trouvassent lieu de resistence, ne les vaincuz de seureté, jusques à ce qu'ils arrivassent

à Lion. Or estant telle aujourd'huy la condition des temps, que lon estime les entreprinses selon l'issue, et non selon la conduitte, il cognoissoit evidemment (adviht ce qu'avenir en pourroit) qu'on luy mettroit en compte et consideration plus la fortune que le conseil. Au Roy venoient en ses discours toutes les mesmes imaginations, et autres semblables, lesquelles mettant en avant, et proposant à sondit lieutenant general, et luy ordonnant ce qu'en chacun evenement il auroit à faire, eux deux ensemble, sur toutes choses, pesoient l'esperance, la craincte, la raison et l'aventure, en mesurant et contrepesant les unes avecques les autres: de leur victoire ne leur resultoit aucune esperance de priver l'ennemy, ne de l'Empire, ne des Espagnes, ne de quelconques autres de tous les royaumes qu'il tient : de la victoire sienne, non seulement en advenoit la ruine de l'armée qu'ils dressoient, mais le danger et trouble de tout le royaume : comment que soit, le passage du Rhosne, la seigneurie de la mer de Levant, avecques asseurance de n'avoir jamais faulte de vivres, et le moyen de travailler le royaume par quelque endroit qu'il luy eust pleu, estoit le moindre fruict que l'ennemy pouvoit esperer de sa victoire.

L'esperance doncques et la craincte n'estoient equipolentes l'une de l'autre, et, bien qu'entre icelles y eust diverse raison, toutes deux gisoient en incertaineté, et plus dependoient de la fortune et adventure, que de conseil et jugement; de maniere que tant plus ils discouroient diligemment, tant moins ils trouvoient de certain advis et moyen d'y proceder. Pour resolution, apres avoir long temps debatu et l'une et l'autre

partie, le Roy, se tournant au sire de Montmorency, luy usa de tel ou semblable langage : « Vous avez, « dit-il, assez faict preuve, aux guerres passées, de vos- « tre hardiesse et asseurance aux hazards, et me suis « jusques icy trouvé loyaument et vaillamment servy « de vous, de jugement et advis et bon conseil, qua- « litez propres et peculierement requises à qui bien « veult faire son devoir, en charge de chef et capitaine « general d'une entreprise, et que par icelles, autant « que par force, les royaumes et empires se deffen- « dent et maintiennent en leur estat : aussi peu ay-je « eu occasion de rien en desirer en vous; mais de ces « dernieres parties est la saison d'user maintenant plus « que de courage ne de hardiesse : mais tant y a que, « raportant de ceste guerre la reputation, telle que j'es- « pere et m'asseure que vous en raporterez, c'est celle « qui accomplira, jusques à consommation et com- « ble d'honneur, toute la gloire et toute la louenge « que vous avez acquise és autres. Je vueil à ceste « cause que vous entrepreniez la charge que je vous « donne en ceste esperance, et en vous asseurant que « je ne vous laisseray avoir faute, retardement, ne « sejour de chose dont vous puissiez avoir besoing ou « necessité en vostre camp. Quant au moyen de vous « y conduire, vous sçavez combien vault fortune en « toutes choses, et au faict de la guerre plus qu'en « nul autre; et que bien souvent d'un cas de petit « moment peult reussir un grand changement et com- « mutation des choses. Vous serez en faict et sur le « lieu, pour tout juger et cognoistre à l'œil : je ne « doute point que vous ne sçachiez bien prendre bon « advis et bon conseil, selon l'occasion et opportu-

« nité du temps et des affaires, et mesmement par « les propres desseings et entreprises de l'ennemy. »

Grande asseurance donnerent ces propos au sire de Montmorency, lequel, sur iceux, prenant congé du Roy, arriva le quatriesme jour apres en Avignon; auquel lieu, ayant le tout communiqué avecques le sire de Aubigny, il fist venir à soy tous les capitaines et de cheval et de pied, et avecques eux aucuns viels gens-d'armes, qui, par la longue experience du mestier, y avoyent acquis reputation et authorité. Assemblez qu'ils furent, il leur proposa et mist en avant le faict ainsy qu'il estoit : les forces de l'ennemy, celles que de present avoit le Roy, et celles que encores il attendoit, tant de ses païs subjects, comme de Suisse et d'Alemagne; la difficulté de vivres où se devoit trouver l'ennemy, l'abondance que nous en pouvions avoir; quel fruict, quelle commodité, quel avantage nous pouvions attendre, au cas que nous feussions victorieux; quelle perte, danger, et incommodité, au cas contraire, et que nous feussions vaincuz; de quelle part nous devoit venir crainte, de quelle part esperance; combien nous devions tascher d'obvier et remedier à l'une, combien d'accepter, accroistre, et mettre à execution l'autre, et mesmement en ce temps icy, auquel (si oncques mais) il estoit requis; et devions tous nous employer de corps et de biens, à faire quelque digne chef d'œuvre, pour l'asseurance, tuition et deffense de la patrie, et pour en repousser et mettre hors nostre ennemy, qui, par trop grande confiance de sa fortune et de ses forces, et par outrageux et superbe contemnement et mespris des nostres, devoroit desja en son esperance cestuy nostre opulent et

glorieux royaume. Sur ce leur fist autres plusieurs, mais briefs discours, et bien succinctement troussez, en demandant l'advis à un chacun, à sçavoir lequel estoit meilleur, ou de marcher plus avant en païs, ou d'attendre sur le mesme lieu, tant que le suppleement et renfort de gens ordonné par le Roy y fust entierement arrivé; aussy quelle voye et moyen leur sembloit estre plus à propos pour bien conduire ceste guerre, et pour heureusement la mener à chef.

Sur cest endroit, il voulut bien leur remonstrer et faire entendre que le Roy, s'il eust voulu, eust bien sceu de luy-mesmes prescrire et ordonner toute la raison, ordre et moyen qu'il eust voulu estre tenuz au faict de ceste guerre : et quant à luy, venant du lieu dont il venoit, instruict de celuy auquel principalement touchoit, et qui, autant que nul autre, avoit le jugement accompagné d'experience au maniement de tels affaires, qu'il n'estoit point ne trop perplex, ne travaillé d'opinion en ce qu'il auroit à faire; mais que tous deux avoyent bien voulu tant deferer à la prudence, experience et foy d'entre eux, que de leur en faire demander leur advis sur le faict, et la chose encores estant en son entier : parquoy il attendoit d'eux tous et de chacun, la franche, libre et liberale opinion.

Telle fut sa proposition au conseil; et, nonobstant qu'il avoit ja prise avecques le Roy ferme et resolue deliberation de ne point venir au combat, et de ne jouer le gros jeu, sinon que extreme necessité l'y contraignist, ou qu'une seure ou certaine opportunité s'y offrist, d'autant qu'ils sçavoyent et cognoissoyent tresbien que beaucoup plus est le devoir d'un chef et ge-

neral d'armée qui a de combatre pour et en son naturel et propre païs, de meurement et sagement, que hardiment et soudainement s'exposer et mettre au hazard, si avoit il approprié ses parolles, et composé sa contenance de telle sorte et maniere, qu'on eust plustost jugé que son advis fust incliné à l'opinion contraire : et ce faisoit il à propos et à son escient, par ce qu'il cognoissoit la chose estre desja venue en coustume, que grande partie des capitaines et autres qui sont appelliez au conseil tendent au jourd'huy à la faveur, et opinent communement selon qu'ils pensent et conjecturent que le chef et principal capitaine le trouvera bon ; et telle qu'ils estiment estre son opinion, telle la donnent ils, et appliquent tous leurs esprits à la confermer et fortifier de raisons, en façon qu'elle puisse estre trouvée la meilleure. Et à ceste cause, avoit il cherché de donner aux assistans occasion de penser que son opinion fust autre qu'en effect elle n'estoit ; et par ce moyen, il faisoit son compte qu'en voyant impugner et confuter l'opinion qui veritablement estoit la sienne, par gens qui penseroyent faire tout le rebours, il auroit plus grande liberté de conferer et contrepeser les raisons et causes mouvantes de l'une et de l'autre opinion.

Les advis du commencement furent plusieurs et bien divers, mais peu apres se resolurent tous en deux : les uns estoyent d'opinion que lon marchast plus outre, et qu'on logeast le camp plus prez de l'ennemy, pour le combatre és angusties et destroicts des passages, en lieu où il ne luy fust possible de s'estendre et de mettre en bataille toutes ses forces, plus-tost que d'attendre à ce faire quand il auroit

pris pied en lieu plus ample et spacieux, et auquel il eust ledict moyen et commodité de s'estendre et de s'ayder de toutes ses forces; les autres estoyent d'avis contraire, et leur sembloit plus à propos de sur-attendre au lieu où ils estoyent, pour donner au renfort et suppleement qu'on attendoit espace et temps de pouvoir arriver et se joindre avec eux. Ceux qui estoyent de cest advis, estoyent meuz et fondez sur les raisons ja devant deduictes, sçavoir est sur la prochaineté du grand et bien aguerry nombre de gens estans au camp imperial, et sur le gros appareil qu'ils conduisoyent avecques eux : aussy l'asseurance et courage que leur donnoit la fresche victoire qu'ils avoyent obtenue en Afrique, avecques la longue cognoissance et habitude des uns aux autres, pour la longue hantise qu'ils avoient eüe ensemble, suivans tousjours les armes à mesmes soulde, et sous leur mesme naturel et droicturier seigneur ; là où les nostres, au contraire, estoient, en grande partie, les uns mercenaires estrangers, et les autres levez nouvellement et à la haste, qui n'avoyent encores cognoissance ne mutuelle affection les uns envers les autres, et qui en effect ne pouvoient encores estre tels que l'on s'y deust tant asseurer que de les conduire si avant, qu'on vint à la necessité du combat, et en lieu paravanture desavantageux. Et pour ceste cause, il leur sembloit que, pour le plus seur (en attendant que leursdittes gens, qui tous estoient differends de langue, de meurs et de religion, s'accoustumeroient et accoincteroient un peu ensemble, et apprendroient à se renger et retirer chacun en son ordre et soubs son enseigne, pour apres estre plus duicts à faire service),

il valoit mieux se fermer et fortifier audit lieu où ils estoient, auquel ils avoient singuliere commodité de vivres, et grand moyen, en attendant le renfort et secours des gens qui leur venoient, et d'y temporiser et dissimuler, et de quelques-fois esprouver contre l'ennemy, par seures et legeres entreprises, quelle seroit la hardiesse de noz gens à entreprendre, et quelle la vertu à executer. Sur-ce, concluans en somme que, le temps et consequence des choses considerées, il faisoit pour nous delayer et prolonger la guerre, et, en amusant et ennuyant l'ennemy, luy refroidir et amortir ceste impetueuse ardeur en laquelle, pour lors, il sembloit estre; et par tels moyens souvent étoit advenu que, par conseil, provision, ordre et dissimulation, se sont bien grandes choses conduittes à bonne et heureuse fin, lesquelles, si elles eussent esté precipitées, fussent reuscies au contraire, et au grand et pernicieux dommage des republiques.

Au contraire, alleguoient ceux qui tenoient l'autre opinion (et parmy eux peu avoit qui n'estoient point sans experience), que le plustost marcher en avant et approcher de l'ennemy, estoit beaucoup le plus expediant et le meilleur; car il pouvoit encores avoir environ de cent et octante mille jusques au lieu où il estoit, et que, de luy laisser gaigner autant de païs ouvert et sans resistence, ce n'estoit autre chose que luy bailler le chemin et l'ouverture de recouvrer vivres et fourrages à foison; et que, luy donnant ceste cognoissance de la craincte que nous ayons de sa force, estoit comme tacite confession que nous n'osions approcher de luy: chose qui estoit pour luy accroistre tousjours le cueur, ainsi que la peur et craincte aux nostres;

et qu'à ceux qui encores estoient suspends et en grand bransle de se joindre à l'un ou à l'autre party, en attendant quelque commutation et changement de fortune, nous donnions occasion (d'autant qu'ils n'auroient cognoissance de la verité du faict ne des causes nous mouvantes à dissimulation) de s'atacher au bruit commun qui s'en espandroit tousjours au plus grand avantage de celuy que lon cognoistroit estre crainct et redoubté; chose qui les confermeroit en l'opinion desja conceüe de l'heur et felicité de l'Empereur (à laquelle ils attribuoient toutes choses), jusques à les faire joindre à luy, ou (quoy que ce soit) se divertir et aliener de l'esperance et faveur du Roy. « Là où, disoient ils, « si nous approchons de l'ennemy, et avant qu'il ait « fermé le pied en Provence, nous arresterons sa fu- « reur, et romperons ceste premiere sienne impres- « sion, és destroicts et angusties des Alpes : il ne peult « estre (encores que nous ne tinssions ne Frejus ne « Toulon) que, pour le moins, nous n'ayons bien loi- « sir de fortifier la ville d'Aix, capitale de ceste pro- « vince, ou bien de la couvrir de nostre camp (ainsi qu'il « a desja esté advisé) avant que l'Empereur y puisse « jamais arriver; et, en la deffendant, luy empesche- « rons le passage, et luy osterons le moyen de venir « outre en avant. Et ne fault ja que ceux ausquels « plaisent tant les dissimulations craignent aucune- « ment qu'en ce faisant, nous puissions tomber en « necessité du combat, ne de jouer le gros jeu, si bon « ne nous semble; ains, au contraire, nous pourrons « journellement, faisans des ambuscades par les des- « tours et circuits d'entre les crouppes et vallées des « Alpes, leur donner tant d'alarmes, ennuis et dom-

« mages, que l'occasion s'offriroit d'oser et d'entre-
« prendre quelque chose d'avantage, comme certaine-
« ment elle s'y offrira. Et veult la raison de la guerre,
« et la necessité de noz affaires le requiert, que nous
« osions et entreprenions en telle assiette ce que
« d'icy, et de pleine campagne, nous ne devons oser
« ne faire; car l'Empereur a en effect une armée au-
« tant ou plus puissante, et de nombre et de vaillance
« de gens de guerre, que nulle autre armée qui ait
« esté dressée de nostre temps : mais bien est vray
« qu'ils sont encores espars et non unis, embrasez et
« travaillez du voyage, sans experience ne cognois-
« sance des passages et destroicts des Alpes, là où, si
« nous leur donnons le temps, sans aucune contrarieté,
« de gaigner païs jusques en la pleine, ils se reduiront
« en un camp, où ils se logeront au large et à commo-
« dité, se referont du travail, reprendront force et
« courage, et aprendront les chemins par bien s'en
« enquerir et par experience. Et si bien nous atten-
« dons renfort de gens, et de France, et de Suisse, et
« d'Allemagne, si est-ce que l'Empereur a de ce faire
« encores plus grande commodité que nous, joinct
« que toute la force que nous avons au Piemont, ne
« peult estre telle, qu'elle puisse aucunement empes-
« cher qu'avant le bout du mois, celle que l'Empereur
« y a laissée pour y poursuivre le surplus et reste de
« sa pleine victoire, ne puisse icy arriver et se joindre
« aux forces que desja il a ensemble par deça; et fau-
« dra lors qu'aux deux, qui sont tous experimentez et
« vieils soldats, nous envoyons et leur presentions en
« barbe noz gens nouveaux et levez en la haste, pour
« les combattre.

« Davantage, l'ennemy attend de jour à autre la ve-
« nue du seigneur André Dorie, lequel, venu, nous
« donnera nouvel alarme de là le Rhosne, au païs de
« Languedoc, auquel il peult descendre et mettre ses
« gens en terre à son plaisir; et, au cas qu'il n'y des-
« cendist assez puissant pour y pouvoir faire un gros
« effort, il aura les Espagnes à son doz, dont tous
« les jours il luy pourra venir renfort et de gens et de
« chevaux. Lesquelles choses estans une fois ainsi con-
« duites à l'intention de l'ennemy (ainsi que facile-
« ment il les y pourra conduire par nostre temporise-
« ment et dilation), nous ne voyons point qu'il puisse
« choisir ne souhaitter, ne qui luy puisse advenir
« chose plus à son propos et avantage, que si (nous
« ayant ainsi enfermez entre deux armées, ayant d'un
« costé le Languedoc et les Espagnes ouvertes et à son
« commandement, de l'autre Italie et Sicile, et de
« toutes parts commodité de faire venir par mer, et
« vivres et autres choses necessaires à supporter une
« longue guerre) nous voulons continuer au mesme
« temporisement et dilation; d'autant que desdittes
« Espagnes, Italie, Sicile, Germanie, et de ce qu'il
« tient en la Belgique, il recouvrera tousjours deniers
« à suffisance, qui sont le nerf et la principale force
« requise à faire la guerre. Et, au contraire, il n'est
« possible que nostre royaume (paravant travaillé des
« guerres passées, et maintenant de nouvelle guerre
« au païs de Picardie, outre celle que nous avons icy
« en Provence) puisse suffire à fournir argent au Roy,
« pour entretenir en une longue guerre si grand nom-
« bre de gens qu'il en aura, mais qu'il ait adjousté à
« ce qu'il en a le supplément et renfort qui luy est

« requis et necessaire. Or est que, tout ainsi que sans « soldats la guerre ne se peult faire, eux ne se peuvent « aucunement nourrir ne retenir ensemble, sans « grande somme et abondance de deniers, desquels « s'il nous advient une fois d'avoir faulte à nostre be- « soing, que nous auront lors valu noz dilations? Si, « au moyen d'icelles, argent nous fault (dont à present « nous avons paravanture telle quelle suffisance, mais « par emprunt faict des personnes privées), que nous « aura valu d'avoir faict ce grand amas de gens, si « sans les employer ils se separent par faulte de paye- « ment? Au demourant, il faict beaucoup à conside- « rer que nostre armée consiste presque toute de Fran- « çois, Suisses et Allemans, qui sont nations plus « patientes naturellement de hazard et de travail, que « de sejour et dilation : si promptement vous les met- « tez en euvre, elles osent, elles entreprennent, elles « executent plus que force et nature humaine ne « porte; si vous les retirez de ceste premiere chaleur, « ils s'appesantissent, ils languissent, et s'anneantissent « du tout: et ne fault ja que nous soyons en peine d'en « alleguer des viels exemples, et du temps passé.

« N'agueres, et de fresche memoire, si de l'ardeur et « courage que nous marchions droict à Verceil on « nous eust laissé continuer et passer outre, il n'y a « point de doubte que nous n'eussions emporté la ville, « et maintenant porterions les armes victorieuses en « païs d'ennemy, non pas serions, comme nous « sommes, contraincts à soustenir la guerre en France, « et combattre pour la deffense de la patrie, de noz « foiers et de noz eglises. A ceste cause, et afin que « vous, Monseigneur, qui estes nostre chef et lieute-

« nant general du Roy, ne soyez point en doute que « vous ne soyez accompagné de gens qui soient pour « executer le hault et entreprenant vouloir qui est en « vous, nous sommes d'advis que vous devez marcher et « faire teste en lieu dont vous puissiez entendre de « pres toutes les allées, venues et entreprises de l'en- « nemy, afin que si, paravanture, il venoit à faire quel- « que faulte, ou (comme n'agueres vous avez pareil- « lement discouru) il luy advenoit, par une trop « grande confidence de ses forces, ou par un trop « grand mespris des nostres, de se tenir peu sur ses « gardes, ou de mal asseurer et fortifier son camp, « ainsi qu'il advient souvent à qui trop peu estime son « ennemy, vous soyez prest à recueillir ceste occasion « à poinct nommé, et user du benefice de fortune, « avant qu'il coule et vous eschappe des mains. C'est « chose seure que plusieurs fois, en osant, en entrepre- « nant, en mettant la main à l'œuvre, choses grandes « et de poix ont esté executées, lesquelles aux non- « challans et negligens avoient semblé n'estre fai- « sables ny esperables. Encores osons nous dire d'a- « vantage, que la difficulté qui leur est apparente, « que vous ayez en si peu de temps assemblé une ar- « mée suffisante pour aller de vous mesme assaillir « vostre ennemy, vous rendra l'entreprise d'autant « plus facile, quand vous oserez et entreprendrez « chose qu'il ne se puisse persuader que vous eussiez « osé entreprendre ne penser. »

Ceste fut la remonstrance de ceste partie; et ja la pluspart de la compagnie se laissoit conduire à ceste opinion, pensans, entre autres choses, avoir donné un advis aggreable et satisfaisant à l'affection et desir de

leur chef et capitaine general, duquel ils avoient ceste persuasion que, tant pour sa naturelle inclination à aire tousjours et entreprendre choses grandes et honorables, et utiles à son prince et à son royaume, comme, pour la fresche memoire, du dernier voyage de Piemont (duquel on avoit donné quelque blasme au chef et lieutenant general du Roy, de ce qu'il n'avoit plus pertinacement suivy sa fortune), il n'auroit chose en plus grande ne plus singuliere recommendation, que d'accepter la premiere occasion et oportunité qui se offriroit de faire nouvelle preuve de sa vertu, et d'augmenter et accroistre l'honneur et gloire ja paravant acquis au faict des armes.

Et en effect, ledit seigneur (ainsi que j'ay dit cy devant), afin de sçavoir mieux discerner les opinions libres d'avecques celles des assentateurs et blandisseurs, avoit (comme souvent est advenu de faire à plusieurs grands et vertueux capitaines) donné aux assistans de grandes couleurs et occasions de penser qu'il inclinast à ceste opinion, et, à son escient, avoit laissé couller des paroles, comme si elles luy fussent eschappées sans y penser, par lesquelles ils avoient eüe occasion de juger qu'il fust entierement d'opinion contraire qu'il n'estoit. Doncques, apres qu'il eut bien songneusement consideré, non seulement les propos, mais aussi la contenance, regard et visage d'un chacun, monstrant, par apparence et de propos deliberé, de penser dessus ce qu'ils avoient d'une part et d'autre mis en avant, pour à chacun d'eux donner ce contentement, que, nonobstant qu'ils eussent diverses opinions, chacun luy semblast toutesfois estre meu par bonne, apparente et bien fondée raison, il commença

lors à conclurre, louant Dieu premierement, comme de chose qui plus ne luy eust sceu venir à souhaict, de ce qu'estans partis en deux diverses deliberations, l'une ne l'autre partie toutesfois n'avoit faulte de courage et bonne volonté; ains que les uns, plustost qu'en avoir faulte, sembloient en avoir plus que besoing, et que plus avoient mestier les uns d'estre un peu retenuz, que les autres d'estre par exhortation esguillonnez et incitez. « Je voy, dit-il, evidemment que le but des « uns et des autres, c'est de vaincre l'ennemy, com- « ment que ce soit, et qu'à ceste guerre chacun veult « employer ce qu'il peult et vault, au bien et à la def- « fense de son prince et de la chose publique: tous en- « semble tendez et accordez à ceste mesme fin, mais « non pas à mesme raison et moyen d'y parvenir. Aux « uns il semble mieux à propos de s'arrester icy, et « d'attendre l'ennemy en nostre fort; aux autres « semble meilleur de marcher outre, et de nous aller « campaier plus avant en païs. De ce dernier advis « je parleray premierement. Ceux qui sont en ceste « opinion (à ce que j'ay recueilly de leur propos) « craignent deux choses, et non sans cause: l'une, « que, nous fermant icy, et laissant tout le païs ouvert « et au commandement de l'ennemy, depuis ce lieu « jusques à l'endroit où il est maintenant, nous mesmes « luy baillions plus grande et plus facile commodité « de grains, de fourrages, et de tous vivres pour « hommes et pour chevaux, qu'il ne l'auroit és des- « troits et difficultez du passage des Alpes; la se- « conde chose qu'ils me semblent craindre, c'est que « l'Empereur, interpretant nostre dilation et tempori- « sement pour confession de nostre peur et craincte

« et deffiance de nostre force, en fist courir le bruit « encores plus grand et plus à son avantage que ne « seront les choses en effect, et, par ce moyen, il des- « tournast de l'amitié du Roy ceux qui encores sont « en bransle et en suspens entre l'un et l'autre party, « estonnant ceux qui sont du nostre, asseurant et « confermant ceux qui tiennent le sien.

« Or, afin que nous ostions l'occasion du premier « doubte, je ne seroy jamais d'advis de nous arrester et « fermer en ce lieu, sinon que premierement on face « (comme il a esté ordonné) de toute la campagne, « et de toutes les villes et bourgades, champestres et « non tenables, par où l'ennemy aura de passer, dili- « gemment retirer és villes et places fortes, tout ce qui « se peult ou porter, ou chasser avant, ou y conduire « en quelconque sorte. En ce faisant vous trouverez « que tant plus nous attirerons l'ennemy en ça, c'est « à dire que, tant plus nous l'eslongnerons de la mer, « tant plus aura-il de faulte et difficulté de vivres, et « tant plus luy en sera le port cousteux et malaisé. « Quant au second point, je ne doubte pas que l'en- « nemy ne s'ayde en ce qu'il pourra de cest artifice: « si est-ce qu'il n'en peult advenir chose qui tant nous « soit à craindre, comme il seroit de marcher et cam- « paier si avant que nous apportassions (ainsi qu'il est « advenu souvent) oportunité à l'ennemy de nous as- « saillir à son avantage, et à nous force et necessité « de combatre à son choix et non au nostre, et de « mettre au hazard et à discretion de fortune le salut « de la patrie, qui en grande partie consiste et depend « de l'evenement et issue de ceste guerre; tant y a « que toute guerre qui advient entre les humains,

« pour quelque cause et occasion que ce soit, faut « qu'elle soit ou necessaire, ou voluntaire : conse- « quentement il faut diverse raison et consideration à « entreprendre l'une et à soustenir l'autre. Car, tout « ainsi qu'à celuy qui l'entreprent hors de son païs, « il touche et appartient d'avoir, avant qu'entrepren- « dre, son armée avecques tout son equipage en or- « dre, et de premiere arrivée, assaillant son ennemy, « estendre au long et au large la reputation et crainte « de ses forces; ainsi, mais au contraire, touche et « appartient à nous, qui la soustenons en nostre païs, « user de longueurs et dissimulations, et, en frus- « trant l'intention et impetuosité de l'ennemy, laisser, « avecques le temps, refroidir son ardeur et aneantir « sa puissance : car, en ce faisant, et à un besoing luy « monstrant aucunefois d'avoir crainte et peur de luy « plus grande que nous ne l'avons en effect, ou nous « luy engendrerons une telle confiance de sa force, et « si temeraire contemnement de la nostre, que nous « le pourrions attirer à nous venir assaillir en nostre « fort, et à nous combattre en lieu qui luy soit desa- « vantageux; ou bien luy pourrions tant donner d'en- « nuy, et tant le faire amuser et consommer, que « nous luy ferions rabaisser son haut courage, dimi- « nuer son esperance, et à la fin rompre et deffaire « son armée d'elle mesmes.

« Et quant à ce que vous mettez en avant, que l'Em- « pereur a une des plus belles et puissantes armées, de « nombre, de gens et d'experience de guerre, qu'il est « possible de souhaitter, mais jusques à ores esparse, « et separée les uns des autres, embarrassée parmy « les montaignes, travaillée du long chemin, assez

« mal equippée de vivres, jusques icy endroict suis-je « bien de vostre advis et opinion; mais, en ce que vous « dittes que, leur donnant du temps, ils se rassemble- « ront; qu'ils se viendront loger plus commodement « et au large; qu'ils se referont du travail; qu'ils re- « prendront force et courage, je tien, au contraire, « que, si nous faisons bien et diligemment nostre de- « voir à leur empescher et rompre les vivres et les « fourrages, le temps leur doublera toutes les incom- « moditez qu'ils ont maintenant. Et quant ores il sem- « bleroit bon à l'Empereur (ainsi que vous monstrez « en avoir doute) de faire venir joindre et venir à ses « forces presentes, celles qu'il a laissées au païs de « Piemont, et qu'il n'auroit (ce qu'il a) occasion de « craindre qu'on luy fist venir au dos, et par derriere, « une autre nouvelle puissance de par delà, je dy « toutesfois que, quant plus il amassera icy de gens « ensemble, tant plus-tost (si, contre son esperance, « nous voulons mener ceste guerre à la longue) vien- « dra son camp à la faim et à faute et necessité de « vivres. Je vueil qu'il en trouve pour quelques jours « en ceste Provence, et que nous n'y puissions si sou- « dainement faire le guast ainsi qu'il appartient; si est « ce qu'apres avoir consumé le peu qu'il en trouvera, « il ne faut point qu'il fonde son esperance en ce qu'il « luy en pourra venir des païs qu'il a laissez derriere « son dos; car vous sçavez que tout ce qui en l'au- « tonne passé fut mis en grenier, et tout ce qui s'en « est recueilly ceste année, a esté entierement con- « sumé, pillé et mis à perdition, tant par ses gens de « guerre que par les nostres, qui ont trouvé le païs « ouvert et abandonné; et si quelque peu s'en est

« sauvé, croyez que ce ne peult estre ne pour durer « long temps, ne pour une si grosse armee : et quand « autrement en seroit (ce que non), si ne luy sera il « jamais possible de tant recouvrer des bestes qu'il « luy en faudroit à l'apporter et conduire de si loing. « Mais pour à tant retourner aux gens de guerre qu'il « a laissez audict Piemont, je puis bien vous asseurer « certainement que vous ne devez craindre, ne luy « esperer aucun renfort de ce costé là; car, à ce que « j'en ay entendu jusques icy, nos gens n'y sont point « encores si estroitement assiegez, qu'ils ne facent « bien souvent des saillies contre l'ennemy, et que la « plus part du temps ils ne se retirent victorieux et « chargez de butin.

« Et d'avantage, nous n'attendons que l'heure que les « seigneurs comte Guy de Rangon et Caguin de Gon- « zague se viendront joindre à nosdittes gens, avecques « nouvelle armée non moins puissante de nombre, « d'experience et de courage que celle que l'Empereur « y tient à present. Car il ne faut, messieurs, que vous « pensiez que l'Empereur ait encores au jourd'huy les « mesmes gens de guerre qui luy ont tant gaingné de « victoires : ce sont ceux dont il a le moins; les uns « sont morts és guerres de Lombardie, autres és « guerres de Naples, autres en celles de Hongrie; « plusieurs aussi, par les chaleurs et intemperie de « l'automne en Afrique; plusieurs sont periz en la « mer; plusieurs se sont retirez en leurs maisons, « avecques le gaing et butin qu'ils avoyent faicts à « la guerre. Les bendes qu'il a maintenant, croyez « qu'elles sont remplies et refaictes de gens nouvelle- « ment levez, et qui n'ont gueres plus que les nostres

« experimenté les dangers, affaires et difficultez de la « guerre. Et quant à ce que vous alleguez du seigneur « André Dorie, je ne voy point que l'Empereur puisse « asseoir en luy aucune certaine esperance en chose de « tel moment et importance qu'est ceste guerre; car « vous sçavez combien sont incertains et mal asseurez « les desseings qui sont fondez au faict de la mer; et « n'a point André Dorie commandement sur elle, « parquoy aucun puisse promettre qu'il arrive au jour « nommé; et s'il advient qu'il n'y arrive à temps, je « puis vous asseurer que l'Empereur et tout son camp « en peu de jours seront et à la faim et à faute d'ar- « gent. Or vueil je à present poser le cas que André « Dorie ait le vent et navigage à souhaict, qu'il vienne « à jour et poinct nommé, si ne me direz vous point « que ses galleres soient si grandes, ne qu'elles puissent « plus porter de gens que les nostres, tant que pour « ce vous devez craindre qu'il puisse descharger en « Languedoc, outre le Rhosne, si grosse puissance et « nombre de gens, qu'il soit pour seulement combatre « les garnisons que j'ay mises au païs. Aussi peu, ou « moins, devez vous craindre que les Espaignes soyent « si fertiles et si productives de gens, qu'elles ayent « moyen, quand il seroit en Languedoc, de luy en- « voyer le supplément et renfort de gens qui luy se- « roit necessaire, degarnissant ce pendant leur païs, « qui a mestier d'estre tenu en seureté, pour obvier aux « entreprises que pourroient faire ceux du royaume « de Grenade, nouvellement conquis, et qui moult « envis, et à grand regret, ont abaissé le col sous le « joug. Quel secours doncques pensez vous, le tout « bien consideré, que puisse apporter à l'Empereur

« ceste tant desirée venue de André Dorie, sinon de « vivres et du payement de son armée pour quelques « mois, ou, paravanture, seulement pour quelques « jours ? et quoy qu'il apporte, si ne sera-ce chose « dont on ne trouve le bout. Et alors je ne sçay, et « aussi peu le pourriez vous comprendre que moy, où « c'est qu'il en recouvrera d'autre, pour satisfaire à « tant d'armées qu'en un mesme temps il entretient « en si loingtains et divers lieux; car nous pouvons « bien entendre qu'il fault necessairement que ses « finances soyent amoindries, outre les fraiz des guerres « passées, par la despense qu'il luy a convenu faire « en ce dernier voyage d'Afrique, encores que nous « voulussions penser qu'en ses isles nouvellement trou- « vées (1), et pour lesquelles il se plaist et baigne tant « en gloire, il y eust des sources et fontaines d'or non « tarissables.

« Et quant à ce que vous alleguez de la nature et « condition des nations dont nostre armée consiste, je « vous dy, et vous le sçavez, que sa principale force « (s'il veult venir au combat à la main) gist, aussi bien « que la nostre, en gens de langue tudesque : parquoy, « estans nez et nourriz en mesme terre et sous un mesme « ciel et climat, je ne penseray point qu'ils en ayent « apporté diverse complexion que celle des nostres, ne « qu'ils soyent mieux pour endurer ne faim, ne soif, ne « froid, ne chauld, ne que sans argent on les puisse mieux « tenir en obeïssance, ne qu'ils soient moins pour s'en-

(1) *Qu'en ses isles nouvellement trouvées :* Montmorency fait ici allusion aux découvertes faites en Amérique, par les Espagnols. Leur puissance s'affermissoit dans le continent : ils avoient conquis le Mexique en 1521, et le Pérou leur étoit à peu près soumis en 1536.

« nuyer et aneantir à la longue, ne pour moins rabatre
« et diminuer de ceste naturelle promptitude et hautesse
« de cœur. Encores oseray-je dire d'avantage (et sera
« pour venir tomber à propos de l'autre opinion mise
« en avant), que tous ces dangers et inconveniens que
« nous craingnons, nostre ennemy a beaucoup plus
« cause de les craindre que nous n'avons ; car, en usant
« nous autres à propos, et ainsi qu'il appartient, de
« ruses et dissimulations en ceste guerre, il descherra
« beaucoup, non seulement de leur ardeur et impe-
« tuosité, mais aussi de leur equippage et appareil de
« guerre ; et y en aura plusieurs, quand ils la verront
« tirer à la longue, notamment plus qu'ils n'esperoient,
« qui auront souvenance et regret de leurs maisons ;
« et quand ils verront tous les chemins assiegez de
« noz gens, en sorte qu'ils ne puissent aller loing au
« fourrage, ou sans extreme danger d'y recevoir honte
« et perte, ou sans y mener si grosse trouppe qu'elle
« soit suffisante à consumer ce qu'ils trouveront, ce
« leur sera forcé et contrainte de se saouler et ap-
« paiser leur faim de figues, raisins et autres fruits
« qu'ils trouveront au tour du camp. Et de ce vous
« leur verrez bien tost advenir qu'ayant à souffrir en-
« semble, outre la mutation du ciel et de la terre,
« qu'ils trouvent icy contraires à leur naturel, et outre
« les chaleurs de l'automne et l'air mal sain en ce
« païs à qui n'y est accoustumé, de ceste autre sou-
« daine mutation de viandes, dont ils se rempliront
« sans en tirer grande substance, ils tomberont en
« maladies, et successivement en pestilence. Nous,
« au contraire, si nous sejournons et nous fermons
« icy, aurons par le sejour abondance et superfluité,

« non que provision et suffisance, de toutes les choses « dont le mesme sejour leur donnera faute; car tous « les jours nous adjousterons à la fortification de « nostre camp; il nous viendra comme une nouvelle « armée, et de ceste cy riens ne diminuera : partant « les forces et consequemment le cœur nous crois- « tront.

« Et, pour commencer à l'un des poincts, nous avons « icy facilité de nous fortifier autant qu'il est possible, « et si avons du temps assez pour ce faire : là où, si « nous marchons en avant, autant de jours que nous « marcherons, et autant de jours que l'ennemy aura « moins à cheminer pour nous venir trouver en cam- « pagne, nous deffaudront et se diminueront du temps « qui, en nous fermant icy, nous serviroit à nous y forti- « fier. Pour le second, je voy que tant plus nous irons « en avant, tant plus nous sera la conduicte des vivres « malaisée et de coustange; et, au contraire, en nous « arrestant au long de ceste grosse riviere du Rhosne, « nous aurons tousjours, et les vivres du païs, et ceux « aussi des loingtaines parties et contrées de France : « de sorte que je puis conclure que, non seulement « il y a plus de danger en trop nous avançant, que « d'ennuy et d'inconvenient à temporiser; mais, qui « plus est, que nostre victoire consiste plustost à nous « gouverner meurement, que hardiement ne vaillam- « ment; car nous avons à nostre doz (chose qui bien « faict à peser) tout le païs seur et à nostre bandon, « et un Roy qui a tresbien sceu, et encores sçaura « pourveoir qu'il ne nous advienne d'ailleurs occasion « de crainte inopinée. Il me souvient que vous avez « faict quelque doute, à cause de la guerre que d'autre

« part nous avons en Picardie; mais vous pouvez as-
« seurement oster ceste fantasie hors de vostre teste;
« car, quand ainsi seroit que l'ennemy courust et gas-
« tast le plat païs, que fera il contre tant de villes et
« places fortes qui sont en icelle frontiere, et qui sont
« remparées de closture, et fortifiées de gens et muni-
« tions pour y attendre quelconques ennemis? Et
« quand ores il plairoit au Roy d'y hazarder une ba-
« taille, vous avez les gens du païs si aguerris et si
« affectionnez au prince, les Allemagnes voisines, que
« je vous asseure estre de bonne volonté vers le Roy,
« et le chemin si ouvert à y faire descendre et Alle-
« mans et Suisses, que je ne voy point de cause pour
« laquelle (s'il sembloit bon au Roy) il ne le peust et
« deust faire, et mesmement ayant tant de places
« fortes, qu'une bataille gaignée ne peult conquerir le
« païs à l'ennemy. Mais il vault mieux, puis que lon
« peult avoir victoire sans coup ferir, et en temporisant
« et delayant, le deffaire de luy-mesme, puis que nous
« avons (quand tout est dit) le moyen de delayer tant
« qu'il nous plaira, sans que nous en tombions (ce
« que vous me semblez craindre) en aucune necessité
« ne faulte de payement : car il fault, messieurs, que
« vous sçachiez que la commune de France n'a point
« envoyé moins offrir au Roy, pour employer en ceste
« guerre et à la deffense du royaume, que tout le pou-
« voir et le bien d'un chacun en general et en parti-
« culier.

« Mais que diriez vous en cest endroit, si je vous
« mettoy en avant que le Roy, jusques icy, n'a point
« encores mis la main à sa particuliere espargne, qu'il
« a specialement reservée et reserve pour un dernier

« et extreme besoing? Ce que je vous en dy toutesfois,
« ce n'est pas pourtant que je blasme vostre jugement
« ne consideration des choses alleguées, ne que je con-
« damne vostre opinion; ainçois seroy-je du mesme
« advis, si je pensoy que d'une bataille il ne nous peust
« advenir autre inconvenient que d'une desconfiture:
« mais, quand je considere qu'à la conduitte de ceste
« guerre, il fault avoir esgard à tout le royaume, du-
« quel en la force et vertu de ceste armée et en l'issue
« de ceste entreprise, gist le salut commun en grande
« partie, je pense alors que, de toutes noz consultations
« et deliberations, le principal poinct gist à bien es-
» timer et peser le commencement, l'ordre, l'issue, le
» danger, et le prouffit. Sur-ce, voyant que du com-
« mencement et de l'ordre depend l'issue, et de l'issue
« le danger et le prouffit; trouvant apres que le prouf-
« fit ne contrepoise point au danger, d'autant que, ceste
« armée rompue, il n'est rien que l'ennemy n'ose, et
« n'est rien que nous devions oser entreprendre; et
« que, nous rapportans la victoire, l'ennemy ne pert
« rien du sien, à nous ne vient aucun accroissement,
« je conclu, en effect, qu'en une guerre de telle con-
« sequence, il ne fault rien mettre à la discretion de
« fortune, ne fonder son esperance sur les faultes que
« pourroit faire l'ennemy; ains que le meilleur com-
« mencement, le meilleur ordre, la meilleure espe-
« rance de victoire que nous puissions avoir ne tenir,
« c'est de pourvoir et faire que nous ne soyons point
« vaincuz. Je sçay tresbien que fortune autresfois a
« donné tel heur et telle et si bonne issue de choses
« quasi non premeditées, que l'homme n'en eust osé
« tant souhaitter si on l'eust mis en liberté de choisir

« luy-mesme ce qu'il vouldroit avoir : mais, d'autre
« part, il est aussi advenu plus d'une fois, que, pour
« n'avoir faict jugement et distinction du temps, de
« l'occasion, de l'esperance, du danger, de l'issue, tel
« est descheu de son attente, qui estoit, non seulement
« esgal, ains superieur de force à son ennemy. Pour
« faire fin, je ne voy celle de voz deux opinions qui
« ne soit fortifiée de bonnes et apparentes raisons ;
« mais l'une gist au hazard, et peult y survenir quel-
« que danger ; l'autre me semble seure et certaine
« en tout evenement. Il est bien vray que, pour les
« mesmes raisons que vous avez sceu tresbien deduire,
« je desireroy fort, si c'estoit chose possible, que nous
« n'abandonnassions la ville d'Aix ; mais il me souvient
« qu'au temps de la descente de Bourbon, il fut jugé
« qu'elle ne se pouvoit fortifier ne rendre deffensable,
« sinon par grande longueur de temps, et qu'à ceste
« cause elle fut abandonnée par advis de plusieurs
« bons et sages capitaines et bien experimentez, et
« cognoissans des assiette et advenues du païs. Pour
« toutesfois ne rien conclurre legerement, au prejudice
« d'une notable ville et capitale de tout le païs, je suis
« d'advis que demain, de bon matin, nous montions
« à cheval, avecques une moyenne trouppe de gens
« choisis, et que sur le lieu nous en deliberions et ju-
« geons à l'œil ; et là, s'il nous semble qu'elle se puisse
« assez à temps fortifier, nous mettrons promptement,
« et sans y perdre temps, force manouvriers à l'œuvre ;
« si, au contraire, il nous semble qu'il ne se doive
« faire, nous la ferons vuider, abattre les portaux et
« tout ce qui serviroit (en l'y laissant) à l'ennemy, et
« la luy abandonnerons ouverte, vuide et inutile. »

A ceste conclusion s'accorderent unanimement tous les capitaines et autres appellez au conseil. Au lendemain, le sire de Montmorency, partant dés la poincte du jour, ainsi qu'il avoit esté deliberé, s'en vint à Aix, et, passant outre, visita l'assiette du camp dont il a esté parlé, laquelle, pour les raisons ja devant dittes, il trouva estre fort mal à propos : puis vint recognoistre la ville tout à l'entour, laquelle, en somme, il trouva que des deux costez elle se pouvoit facilement fortifier, des autres deux malaisément, à cause de certaines collines qui regardoient de pres au dedans de la ville, et pouvoient servir de cavalier à l'ennemy, pour y planter son artillerie, et de là faire sa batterie. Parquoy la plus grande partie des assistans qui furent appellez à en deliberer sur le lieu et à veüe d'œil, furent d'advis de l'abandonner, parce qu'ils jugerent la fortification d'icelle requerir l'œuvre et besongne de plusieurs mois, non que de jours. Aucuns y en eut toutesfois qui, non seulement furent d'advis qu'elle se deust et peust fortifier, mais volontairement s'offrirent à la tenir et deffendre : le plus apparant entre ceux de ceste opinion, fut le sire de Montejean, homme hardy et entreprenant, lequel fist grande instance et poursuitte qu'on luy en voulust donner la charge. Le sire de Montmorency, louant son cueur et bonne volonté, encores qu'il fust bien d'advis qu'il esperoit plus que luy n'autre ne pourroit facilement executer, luy accorda toutesfois qu'il y demourast, et considerast plus à loisir et plus diligemment la charge qu'il offroit à entreprendre ; pesant bien et meurement ce qu'il devroit oser et ce qu'il oseroit esperer, ce pendant que luy feroit un voyage à Marceille ; et que luy, son

rapport ouy, ordonneroit et concluroit au retour ce qu'il voudroit qui en fust faict.

Cela arresté, il print le chemin de Marceille; et, arrivé qu'il y fut, visita la ville, et par dedans et par dehors, considera et loua les fortifications que le sire de Barbezieux y avoit faictes, et la diligence dont y avoit esté usé; y mist encores gens de renfort, sçavoir est les compagnies de gensd'armes qui n'agueres estoient retournées de Fossan, et les bandes italiennes du seigneur Chrestofle Guasco; à tous les chefs et capitaines ordonna quelles charges chacun entreprendroit en son endroit, les asseurant, de par le Roy, que ledit seigneur auroit, en temps et lieu, bonne souvenance du bon service qu'ils luy faisoient, et luy s'offrant à eux d'estre, à ceste fin, leur mediateur et intercesseur envers Sa Majesté. Ayant pourveu au faict de la ville, il alla visiter l'armée de mer, et, entendant en quel equippage elle estoit de toutes choses à ce requises, fist faire reveüe des compagnons de guerre et gens de camp qui estoient sus, et prendre garde aux forçats s'ils estoient bien entretenuz et le nombre complet, ainsi qu'il appartient. En toute laditte armée il fist election de treze galeres, les mieux en ordre et mieux fournies de gens, de vivres, harnois, artillerie, munitions et autre equippage : entre les capitaines d'icelles, il ordonna celuy auquel ils auroient à obeir, qui fut le Baron de Sainct Blancart; et ce qu'au demourant ils avoient à faire, et quand, et à quelle occasion et oportunité : aux autres, il commanda de se tenir au port, pour la seureté d'iceluy, et pour la tuition et deffense de la ville. En laditte ville de Marceille demourerent à son partement ledit sieur de Barbezieux, lieutenant

du Roy, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes; les seigneurs de Montpesat, de Villebon, de La Roche du Maine, avecques leurs compagnies, chacune de cinquante hommes d'armes; le sieur de Boutieres, avecques celle de monseigneur le duc d'Orleans, aussi de cinquante hommes d'armes, dont il estoit lieutenant; et le sieur de La Rocque, avecques celle du grand escuyer, laquelle estoit de cent; messire Antoine de Rochechouard sieur de Chandenier, avecques mille hommes de pied de la legion de Languedoc, de laquelle il estoit chef et capitaine general, et avecques lesdits mille hommes avoit la porte en garde; messire Jacques d'Amboise sieur d'Aulbigeau, et le sieur Foutrailles, et le Baron d'Escuisson, et ledit Chrestofle Guasco, avecques autant; et les capitaines Wartiz, navarrois, et Sainct Petre, corse, avecques chacun six cens.

Le sire de Montmorency, en pourvoyant à ce que dessus, et à toutes autres choses qui luy semblerent estre necessaires ou utiles au faict present et à la garde de laditte ville, avoit toutesfois son entendement occupé aussi bien aux choses qui luy estoient de plus loing; et luy vint en deliberation de faire fortifier la ville d'Arle, et, apres avoir en son esprit discouru la commodité et incommodité, en voulut bien communiquer avecques les capitaines qu'il avoit en sa compagnie. Tous furent d'advis et opinion d'y faire (puis que le temps le portoit) un voyage, avant qu'en prendre certaine resolution; et, partans de Marceille en ceste deliberation, passerent premierement à Aix, où ils avoient laissé le sire de Montejean, qui avoit faict abattre quelques eglises et autres edifices hors la ville, qui empeschoient que lon ne peust si veritablement

juger quel dommage pouvoient faire les collines qui regardoient dedans, et en partie pouvoient servir et de retraitte et de cavalier aux ennemis. Là fut mis de rechef en deliberation si on devroit tenir ou abandonner la ville. Au sire de Montejean n'estoit point encores abbaissé le cueur et le desir qu'il avoit d'accroistre son honneur et gloire au faict des armes : si se mist encores en avant, et offrit de la tenir et garder en sorte que, tant qu'il fut en vie, jamais l'ennemy n'y mettroit le pied, moyennant qu'il eust autres cent hommes d'armes, outre les cent dont il avoit la charge, et gens de pied jusques à six mille, avecques l'artillerie et l'equippage y appartenant. Et n'oublia rien à mettre en avant de l'avantage que lon pouvoit avoir de tenir laditte ville, sinon jusques à l'extremité, à tout le moins pour quelque long temps, y amusant l'ennemy, tant qu'il se trouvast l'hyver sur les bras : mais le sire de Montmorency, cognoissant la difficulté, fort approchante d'impossibilité, de la sçavoir bien fortifier, et, quoy qu'il en fust, que ce n'estoit ouvrage de peu de jours, aussi que le temps pressoit, et que les pionniers n'estoient en main en si grand nombre qu'il en faudroit pour cest affaire, conclut et ordonna quelle seroit abandonnée ; car il pensoit en soymesme que, tout ainsi que l'Empereur, à la premiere ville qu'il assaudroit, sans en venir au dessus et à son intention, amattiroit et affoibliroit le cueur de ses gens, et apporteroit un grand prejudice et desperation à l'attente et issue de son entreprise, nous, en pareil cas, rabbatrions beaucoup de noz desseings et esperances, diminuerions du cueur et de la vertu de noz gens, et à noz ennemis l'accroistrions d'autant, si

nous entreprenions de garder, et, nonobstant, perdions une ville premiere et capitale de la Provence. A ceste cause, il luy sembloit bien que, desaccoustumant les ennemis de vaincre et les François d'estre vaincuz, il donneroit assez bon commencement, et auroit suffisantes arres pour la future et desirée victoire : et, pource, commanda il expressement que lon deslogeast et transportast hors de la ville toutes choses qui, restans en icelle, pourroient y soulager et secourir l'ennemy, et qu'au surplus, on rasast les portaux et tout le peu de deffense qui pourroient y estre.

Le capitaine Bonneval, en continuant de faire le deguast (ainsi qu'il a esté dict cy dessus), estoit ce pendant venu loger à Brignolles, pour y trouver ou attendre les dessusdits Miolans et Vassey, et autres capitaines, ausquels il avoit assigné de s'y retirer, incontinant leurs commissions executées, afin d'adviser tous ensemble ce qu'ils auroient à ordonner et faire de là en avant. Et audit lieu il trouva le comte de Tende, grand seneschal et lieutenant du Roy en Provence, et avecques luy messire Claude Gouffier, sieur de Boisy (1), chevalier de l'Ordre, et premier gentilhomme de la chambre du Roy, lesquels luy apportoient lettres du sire de Montmorency, lieutenant du Roy, contenans, en substance, qu'il envoyoit les dessusdits pour avecques luy entendre au service dudit seigneur, et qu'ils donnassent ordre, s'il estoit possible, de surprendre quelques avant-coureurs de l'ennemy, pour entendre de sa conduitte et desseing, et quel chemin il devroit tenir ; mais que tous, en ce fai-

(1) *Claude Gouffier, sieur de Boisy* : il étoit fils de l'amiral Bonnivet, et frère de Louis de Gouffier, tué devant Naples en 1528.

sant, s'employassent à continuer le degast encommencé, d'autant plus diligemment, que l'Empereur aussi diligentoit sa descente; car, à la verité, il estoit desja alors arrivé au plain de Cannes; et par espies avoient lesdits capitaines advertissement que le lendemain devoit marcher en ça le seigneur dom Ferrand de Gonzague, menant l'avant-garde avecques dixhuict cens chevaux et six mille lansquenets. Estans ensemble les dessusdits au conseil, eurent nouvelles que les habitans de Luc, petite ville sur le chemin de Frejus, faisoient resistence à ceux qui vouloient y faire le guast: parquoy ils y envoyerent cinq cens hommes de pied de renfort, et fut le guast executé. Le sire de Vassey, lequel, venant de Frejus et passant audit Luc, avoit entendu que laditte avant-garde devoit faire ce chemin, et que le maistre de camp alloit aucunefois trois ou quatre lieues devant toute l'armée imperialle, s'offrit et demanda qu'il luy fust permis d'aller au devant, et le prendre, s'il le trouvoit à son avantage, pour avoir langue des ennemis, suivant le mandement dudit seigneur lieutenant general du Roy : mais la compagnie ne voulut y consentir, pour craincte d'inconvenient, et pour cause du commandement expres qu'ils avoient du Roy et dudit seigneur lieutenant general, de se garder, sur tout, qu'ils ne donnassent curée à l'ennemy; car ils avoient sceu, et mesmement ledit Bonneval, par seures espies qu'il tenoit au camp de l'Empereur, et qui tousjours luy avoient rapporté verité, que l'ennemy ordinairement, quand il envoyoit quelque petite trouppe aux champs, envoyoit par autre chemin autre plus grosse force, pour soustenir les premiers. Et le mesme jour en avoit ledit Bonneval

faict l'espreuve; car, ayant deliberé d'envoyer gens pour rompre le logis d'octante chevaux qui s'estoient venuz loger à un moulin environ deux lieuës au deça de Frejus, il eut nouvel advertissement, d'espie sur espie, que, la nuict, s'estoient venuz embuscher au dessus de six cens chevaux, à l'entour dudit moulin. Et, à ceste cause, fut le lendemain arresté que le jour mesme on iroit loger à Sainct Maximin, pour n'atendre de partir en alarme, au danger de quelque desordre; et deslors fut sonné bouttez-selle, et le bagage acheminé devant, ce pendant que le guast se paracheveroit audit Brignolles.

Le seigneur de Vassey, apres avoir failly à son congé d'aller veoir la contenance de l'ennemy, s'en estoit allé en diligence devers le sire de Montejean, son capitaine, estant lors avecques le sire de Montmorency, auquel il avoit compté d'un bout à autre tout ce qu'il avoit veu ou entendu depuis son partement d'avecques luy. Ledit sire de Montejean, qui ne se pouvoit assez contenter de ce qu'il ne s'offroit quelque oportunité de faire en ce commencement de guerre quelque recommandable service à son maistre et à la chose publicque, s'addressa incontinant au sire de Montmorency, et tres-instamment luy requist que, durant le voyage qu'il feroit en Arle, son plaisir fust de luy permettre qu'il se retirast au lieu où estoit sa compagnie, à ce qu'il se mist en son debvoir de faire quelque service, trouvant oportunité et occasion avantageuse; et luy compta la façon de marcher que tenoit le maistre de camp imperial, quand il venoit recognoistre la place et assiette de ses logis; et jamais ne desista de sa requeste et instance, jusques à ce que ledit seigneur luy con-

sentist, combien qu'envis et à regret, l'admonnestant toutesfois qu'il se gardast d'estre surpris en voulant surprendre, et retenu en son entreprise, usant plustost de sens et ruse que hardiesse : sur toutes choses, qu'il ne marchast point si avant, que le mesme jour il ne se peust retirer, sans trop lasser ses chevaux, en lieu où il fust à seureté, de peur de mettre chose quelconque en hazard, dont à l'entrée de ceste guerre il advint quelque malheur qui apportast à l'opinion des hommes mauvais augure et prejudice de l'issue. Bientost apres, craignant ledit seigneur lieutenant (ce que depuis advint) que ledit sire de Montejean, lequel il cognoissoit adventureux et plus accoustumé aux hazards qu'aux dissimulations, ne retint bien l'advertissement qu'il luy avoit donné, luy depescha un chevaucheur d'escuirie, avec lettres de contremandement, et coulourant sa mutation d'avis sur ce qu'il luy escrivoit avoir en main une entreprise, laquelle executant (ce qui estoit facile), ledit sire de Montejean pouvoit beaucoup plus acquerir d'honneur, et faire au Roy plus notable service, qu'en executant sa premiere deliberation. Mais la fortune voulut que le chevaucheur print autre chemin et acconsuivit ledit sire de Montejean plus tard qu'il n'eust esté besoing; car ledit de Montejean, incontinant qu'il eut obtenu son congé, estoit, sans perdre temps, monté à cheval, et, rencontrant sur chemin le bagage qui marchoit vers Sainct Maximin (ainsi qu'il a esté dit cy dessus), l'avoit faict tourner en arriere dont il estoit party; tant que ledit bagage fut rencontré par ledit de Bonneval, qui parachevoit le deguast à l'entour de Brignolles, lequel ne souffrit retourner ledit bagage,

ains le fist remarcher en avant, et suivre le chemin qui avoit esté ordonné par le conseil.

Le sire de Montejean, en ces entrefaictes, estoit desja entré à Brignolles, et descendu au logis des dessusdits comte de Tende et de Boisy, ausquels il avoit declaré son intention d'aller veoir de pres la contenance de l'ennemy, et d'essayer à surprendre ce maistre de camp. Or avoit il trouvé ledit sieur de Boisy non moins convoiteux que luy de faire chose de memoire, et d'accroistre son bruit et reputation; parquoy facilement il luy accorda d'estre son compagnon en ceste entreprise. Furent toutesfois d'avis d'en communiquer de rechef avec ledit de Bonneval, par-ce qu'il estoit le plus ancien, et d'essayer à luy faire trouver l'entreprise bonne. Si le firent appeller, et, entré qu'il fut en la chambre du comte de Tende avec eux, remirent en deliberation à sçavoir ce que seroit bon de faire pour le bien et service des presens affaires du Roy, disant le sire de Montejean qu'il estoit là envoyé par le lieutenant general dudit seigneur, pour estre avec eux, comme il estoit bien raisonnable, puis que sa compagnie y estoit, et qu'il avoit congé de donner quelque charge à l'ennemy, là où il luy viendroit en main occasion et opportunité de ce faire, comme en effect il luy sembloit bien qu'alors elle s'y offroit, pour les raisons desja par cy devant deduittes. Le capitaine Bonneval, ce nonobstant, persistoit en la deliberation arrestée par le conseil, alleguant que de laditte entreprise, ores qu'elle fust bien executée, ne dependoit point tant d'avantage aux affaires du Roy, comme de desavantage d'une cure donnée (si mal en advenoit) aux ennemis; et que c'estoit l'une des principales

considerations qui leur fussent enchargées et recommandées, tant par le Roy que par sondit lieutenant general : parquoy son opinion estoit de l'ensuivre. A quoy replicqua le sire de Montejean, que certainement il estoit raison d'ensuivre l'intention du Roy et de son lieutenant general, mais qu'ils n'avoient point commandé que, si sur chemin il se trouvoit quelque chose de bon, on le laissast. Au capitaine Bonneval (encores qu'en son courage il ne blasmast point ceste promptitude et gaillardise de cueur audit sire de Montejean, ne la volonté qu'il avoit de rassembler encores aux ennemis, contre lesquels il avoit freschement faict bonne preuve en la guerre de Piemont) sembla toutefois que ceste replicque luy touchast un peu, et ne peust se contenir de luy respondre que desja il avoit veu et faict veoir la contenance de l'ennemy, et que s'il eust veu quelque chose de bon pour son honneur et pour le service du Roy, il eust bien sceu le choisir et prendre, sans y attendre ne luy n'autre; mais que, pour conclusion, attendues les nouvelles qu'il avoit dudit ennemy, l'intention du maistre, et l'estat et consequence de ses affaires, il persistoit en cest advis de se retirer à Sainct Maximin, ainsi et pour les causes qu'il avoit esté advisé au conseil : et si bien ledit sire de Montejean estoit resolu d'executer son entreprise (ce que par son advis il ne feroit), si n'estoit il raisonnable que la trouppe qu'ils avoient là pour le Roy (laquelle ne pouvoit estre en tout plus que de deux cent cinquante hommes d'armes, et de trois mille hommes de pied) y demourast pour luy faire escorte, au hazard de luy arriver sur les bras toute l'avantgarde de l'Empereur, et au dan-

ger d'y perdre prou, soubs esperance de gaigner peu.

Ainsi fut conclu de desloger et sur chemin continuer le deguast. Les bandes du païs marcherent les premieres, et sur la queue le capitaine Claude, gascon, pour achever de gaster ce que les autres auroient espargné, parce qu'il auroit moins de respect à ce faire, que n'eussent eu les gens du païs, ausquels il faisoit mal de gaster les bleds et les maisons de leurs parens et voisins. Passant à Tourbes, environ mi-chemin de Brignolles et de Sainct Maximin, le sire de Montejean y descendit, par ce qu'il y avoit vingt hommes d'armes des siens logez, et avec luy descendit aussi ledit de Bonneval, pour prendre son vin. Là fut encores parlé de ceste entreprise, et declara le sire de Montejean que pour ce jour il ne passeroit outre, car, au lendemain, il estoit deliberé d'aller donner quelque alarme aux ennemis, priant ledit de Bonneval qu'il luy prestast quelques gens des siens, pource que desja ils avoient cognoissance du païs; ce que finablement il luy accorda, voyant qu'il ne le pouvoit destourner de son opinion; et luy laissa un homme d'armes et douze archers des siens, le recommandant à Dieu qui luy donnast grace de bien faire; et ce faict, il acconsuivit la trouppe, marchant à Sainct Maximin. Au lendemain, de grand matin, le sieur de Boisy vint tout armé, avec vingt-cinq hommes d'armes des siens, fort bien en ordre, trouver les seigneurs comte de Tende et de Bonneval, pour prendre congé d'eux, et s'en aller à Tourbes, ainsi qu'il avoit promis au sire de Montejean. Moult se travailla ledit de Bonneval, non seulement à divertir le sieur de Boisy de ceste entreprise, mais à luy persuader aussi qu'il en destournast

les autres, luy remonstrant que, si leur advenoit inconvenient, le bruit nous en seroit de tant plus desavantageux, que tous deux estoient chevaliers de l'Ordre, et l'un premier gentilhomme de la chambre, et des plus privez de la personne du Roy; l'autre aussi de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes, et general de tous les gens de pied françois. Mais le sieur de Boisy, pour-ce que desja il avoit promis sa foy au sire de Montejean d'estre son compagnon en laditte entreprise, ne voulut faillir d'aller à Tourbes: bien dist que, s'il estoit encores à la promettre, il ne la promettroit, et qu'il s'employeroit, arrivé qu'il seroit vers luy, à l'en destourner autant qu'il luy seroit possible; et à tant print congé d'iceux, et dressa son chemin à Tourbes.

A Sainct Maximin demourerent les dessusdits comte de Tende et Bonneval, lesquels envoyerent le capitaine Claude du costé de Marceille, pour executer le deguast. Du costé de la montagne, feirent marcher la trouppe de gens de cheval et de pied du seigneur Jean Paule de Cere, laquelle ils feirent venir de Bargeaux, où elle avoit au-paravant esté envoyée; et la fist on venir tousjours à main droicte, sur le chemin dudit Bargeaux à Aix, laissant Marceille à gauche. Au lendemain ils eurent nouvelles de la prinse des sires de Montejean et de Boisy, de laquelle nous parlerons par cy apres; et sur ceste nouvelle ils depescherent vingt chevaux, pour aller jusques à Tourbes entendre la verité de cest affaire. Ceux rencontrerent et amenerent un homme d'arme du sieur de Boisy, nommé Le Bourguignon, qui asseura d'avoir esté à la deffaite, et les avoir veu prendre et ramener à Brignolles. La nuict, estoit arrivé messire Jean, sire de La Jaille, l'un des

lieutenans du sire de Montejean, lequel desiroit fort qu'on allast droict audit lieu de Brignolles, essayer à recouvrer les prisonniers; mais les dessusdits comte de Tende et Bonneval adviserent qu'ils n'avoient que cinq enseignes ou guidons, et assez mal accompagnez, et que, de gens de pied, ils n'avoient qu'environ de trois mille hommes au plus; qui n'estoit suffisante trouppe pour aller forcer dixhuict cens chevaux et six mille lansquenets. Parquoy ils prindrent le chemin de Treiz, et, y arrivant, trouverent que la compagnie du seigneur Jean Paule estoit à Porrieres, pres de là, où elle avoit desja repeu. A ceste cause ils ordonnerent vingt chevaux pour aller, vers Sainct Maximin, entendre des nouvelles si les ennemis marchoient en avant, et le surplus de la compagnie à faire le guet, ce pendant qu'eux repaistroient audit lieu de Treiz. Et là vint devers eux Claude de La Val, sieur de Bois-Dauphin, qui leur apporta lettres de creance du sire de Montmorency, lieutenant general du Roy, pour entendre ce qu'ils avoient exploicté au faict de leur charge; par lequel ils luy donnerent advis de ce qu'estoit advenu à Brignolles.

Apres avoir repeu, ils abandonnerent la ville à sac, à cause que les habitans, pour quelque commandement qu'il leur eust esté faict, n'avoient voulu ne transporter les vivres, ne faire le guast: et de là se retirerent à Aix, auquel lieu, dés le soir mesme, arriverent, selon l'advertissement de ce faire qu'eux en avoient donné, tous ceux qui avoient esté envoyez parmy le païs executer le deguast. Audit Aix fut trouvée grande quantité de vivres; car, outre la provision des habitans, plusieurs des autres villes, qui avoient transporté les leurs, ainsi qu'il leur avoit esté commandé,

les y avoient amenez, sur l'asseurance qu'ils prindrent que laditte ville seroit tenue, alors qu'ils virent commencer à la fortifier. Et à ceste cause, autant les habitans, qui eussent peu sans ceste esperance sauver leurs biens, que les estrangers, qui au-paravant les eussent peu conduire ailleurs, de tant plus envis et mal patiemment portoient ce dommage, de les mettre lors à perdition; et, si la force n'y fust arrivée, à bien grande peine en eussent esté obeïs le sieur de Bonnes et autres, qui pour ce faire avoient esté ordonnez. Chacun toutefois sauva ce que possible luy fut en telle presse, et le surplus fut bruslé ou jetté par les rues, les vins deffonsez és caves, les moulins desmolis, les pierres de meule et moulages rompues et brisées, les fers des moulins emportez, et tous ceux que lon peut trouver au païs qui s'entendoient à faire moulins, envoyez en nostre camp, soubs couleur qu'ils y seroient employez, mais, à la verité, de peur que l'ennemy s'aydast d'eux à refaire lesdits moulins. Là eussiez veu un spectacle piteux et lamentable, pour la soudaineté d'un tel abandonnement de païs, deslogement et desolation de ville. Si est-ce toutesfois (encores que le degast en fust plus grand) que la ville n'en demoura si entierement desgarnie de vivres, comme elle fust demourée si les choses eussent esté faictes à loisir et à temps, avant que les dessusdits inconveniens fussent arrivez. Là vindrent nouvelles aux dessusnommez comte et capitaines comment les ennemis estoient desja venuz à Sainct Maximin, qui fut occasion qu'ils deslogerent d'Aix, et vindrent loger à Salon de Crau, où estoit la compagnie de monseigneur le mareschal d'Aubigny, laquelle y avoit esté dés le commencement,

pour là et aux environs faire le degast : mais le lieutenant dudit seigneur, qui avoit la charge de la compagnie et de ce faire, avoit plus mis de peine à vuider les bourses de deniers, que les greniers de bled, ne les granges de fourrages.

Sur ce poinct, je retourne au sire de Montmorency, lequel, party de Marceille (ainsi que j'ay dit cy devant) pour aller visiter la ville d'Arle, eut sur chemin nouvelles, tant par espies que par rapport de prisonniers qui luy furent envoyez, que, nonobstant qu'il se devisast en plusieurs sortes du chemin que devoit tenir l'Empereur, toutesfois la pluralité de voix estoit qu'il avoit intention de marcher droict à Marceille pour l'assieger, autant par terre que par mer, et d'essayer à parvenir de deux choses à l'une, ou de l'emporter d'assault par un soudain et grand effort, ou d'attirer le Roy à y venir donner secours, et le contraindre, par ce moyen, de venir à la bataille; et, au cas qu'il ne parvint à l'une ou à l'autre de ces deux intentions, qu'il jettoit ses desseings sur la ville d'Arle; et que, pour executer sa deliberation, il n'attendoit plus que la venue du seigneur André Dorie, pour cause qu'il avoit sur son armée de mer bonne partie de l'artillerie, munitions, et autres appareils requis à batterie, mines et assaux de ville. Tout ce que dessus, encores qu'il vint par advertissement et rapport des ennemis, sur lequel fonder une conclusion en chose de grande et notable importance, semble aucunement avoir espece de legereté, estoit toutesfois si vray semblable, et si approchant du devoir et raison de la guerre, que ledit sire de Montmorency fut bien d'advis d'avoir esgard autant à laditte raison et devoir, comme à la qualité des

personnes dont procedoit l'advertissement; et pour autant il conclut et delibera de haster son entreprise de la fortification d'Arle. Y arrivant, il recogneut diligemment la ville, en compagnie des capitaines qu'il avoit menez. A tous universellement sembla estre chose requise et necessaire, mais difficile et comme hors d'esperance, de la pouvoir si promptement fortifier. Luy toutesfois, voyant le grand besoing qu'il estoit de ce faire, et le gros ennuy que nous pourroit faire une ville en telle assiette, si elle tomboit és mains de l'ennemy, fut d'advis d'y faire besongner et vaincre par solicitation et diligence toutes les difficultez qui s'y pourroient offrir. Si fist incontinant commander par tout le païs à l'environ des pionniers et manouvriers, designa les endroicts et forme des rempars, fist commencer de mettre la main à l'œuvre, ordonna gens pour conduire et avoir l'œil dessus l'ouvrage, et pour haster et faire diligenter les ouvriers; pourveut de chefs et capitaines en la place, donna ordre à y faire venir des vivres, artillerie et munitions. Ce faict, il depescha commission au sieur de Chandenier, son lieutenant, au gouvernement de Languedoc, pour tenir gens prests à lever au païs, à la premiere nouvelle certaine qui luy viendroit que l'ennemy monstrast d'y vouloir faire entreprise : chose qui par les effects fut tost apres cogneuë avoir esté bien et à propos deliberée. Partant de là, il vint passer à Tarascon et Beaucaire, villes assises des deux costez du Rhosne; et, pour ne laisser aucun endroit despourveu, auquel par humaine prévoyance y eust moyen de pourveoir, il delibera de les faire remparer et fortifier; mais il remist à en conclure jusques apres son retour en Avignon, par-ce que desja

il en estoit pres, aussi que sur chemin il avoit eu nouvelles de la dessusditte deffaitte des sires de Montejean et de Boisy, et comment ils estoient prisonniers és mains de l'ennemy; parquoy il se hastoit, pour obvier à tous inconveniens, d'arriver audit lieu d'Avignon, n'ignorant point que de l'aventure de telles premieres rencontres s'engendrent communement ou peur ou asseurance entre deux armées.

Ceste deffortune leur advint en la maniere qui ensuit. Eux et leurs gens assemblez à Tourbes, ainsi qu'ils en avoient prise entre-eux la conclusion, c'est à sçavoir, de sept à huict vingts chevaux en hommes d'armes et archers de leurs deux compagnies, et quelque nombre de ceux de la compagnie du comte de Tende, soubs la conduitte du sieur de Torines, son guidon, et ceux que leur avoit baillez le capitaine Bonneval, ensemble les capitaines Sainct Petre, corse, Wartiz, navarrois, et La Molle, provençal, avecques tel nombre choisis de leurs gens de pied qu'ils adviserent y devoir suffire, advint de cas fortuit, que l'ennemy, partant de Frejus (où il s'estoit arresté trois jours à consulter ce qui seroit de faire), venoit loger au long de la riviere d'Argence, et que le seigneur dom Ferrand de Gonzague avoit passé la riviere pour venir, avecques les gens de cheval dont il avoit la charge, en la dessusnommée ville de Luc. Les sires de Montejean et de Boisy, bien advertis par leurs espies de cest affaire, monterent au matin à cheval, et apres midy arriverent aupres du Luc, où estoient ledit maistre de camp, ou autre pour luy, et gens envoyez pour visiter le lieu et prendre logis pour l'avant-garde; lesquels faillirent à estre pris par ledit de

Vassey, lieutenant dudit sire de Montejean, et ledit seigneur de Torines, qui avoient charge de mener les avant-coureurs. Si se retirerent en une vallée au dessoubs où lors estoit laditte avantgarde, en laquelle ils donnerent l'alarme aussi chaulde comme s'ils eussent esté rencontrez, non seulement par les coureurs, mais par l'avantgarde entiere des nostres ; et tel en firent courir le bruit parmy leur camp, de sorte que par tout le païs és environs ne s'entendoit autre chose que le bruit de gens allans et venans de logis en autre, chevaux hannir, trompettes sonner, et battre tabourins pour avancer l'alarme. Les sires de Montejean et de Boisy, qui bien oyoient ce chault alarme, feirent sonner la retraitte, et se mirent à chemin, en intention de se retirer au plus loing qu'ils pourroient sur le chemin de la ville d'Aix, et arriverent, environ la nuict fermant, à Brignolles, leurs gens de cheval et de pied moult las et travaillez, tant par la grande chaleur qu'il avoit faict ce jour, comme pour le long chemin qu'ils avoient faict d'aller et de venir. Et, à ceste cause, fut advisé entre-eux, par-ce que leurs gens de pied ne pouvoient plus marcher sans repaistre, que, pour ceste nuict, ils sejourneroient audit lieu de Brignolles. Les capitaines demourerent à cheval ce pendant que les soldats se logerent ; et fut ordonné au capitaine de Vassey de faire des barrieres, et asseoir le guet à toutes les advenues du village : et, ce faict, un chacun se retira pour repaistre en son logis.

Au camp des ennemis, apres que l'alarme fut donnée, et toute leur avantgarde en armes, le seigneur dom Ferrand, pensant veritablement, ou monstrant e penser que ceux qui l'avoient donnée eussent ren-

contré toute la nostre, se delibera de marcher apres et chercher occasion et oportunité de leur donner sur la queuë à son avantage. Si print une bonne trouppe de gens esleuz, et avecques eux marcha le grand pas devant, faisant suivre à son doz tout le surplus de ses gens de cheval, jusques au nombre, ou environ, de dix-huict cens chevaux, avecques eux six mille lansquenets, pour se pouvoir (au cas que mestier luy en fust) retirer et joindre à eux.

Sur mi-chemin de Brignolles et de Luc, il entendit, par gens du païs qu'il rencontroit allans et venans, quel nombre de gens pouvoient estre les nostres qui avoient esté cause de donner ceste alarme : voulant toutesfois en sçavoir mieux à la verité, pour entendre aussi quel chemin ils avoient tenu, il envoya des coureurs devant, et pour guide leur donna un homme du païs et nay du lieu de Brignolles, qui avoit autrefois servy le duc de Bourbon, et, s'estant avecques luy retiré, quand il leva son siege de devant Marceille, avoit, par son moyen, esté faict senateur de Milan. Cestuy fist diligence de rapporter seures et certaines nouvelles que noz gens, pour le plus, ne pouvoient estre qu'environ huict vingts chevaux et trois cens hommes de pied, fort las et travaillez, et que, pour se raffreschir et repaistre, ils s'estoient arrestez audit lieu de Brignolles, en intention de desloger avant le jour. Le seigneur dom Ferrand, adverty qu'ils estoient si petite compagnie, choisit un nombre des siens, ausquels il ordonna de marcher avant, et, costoyant Brignolles, s'aller embuscher au delà du village, en quelque lieu destourné, à costé du chemin que les nostres devoient tenir le lendemain. Ceux firent ainsi que commandé

leur estoit, et quelque peu avant minuict, et une heure, ou peu plus, apres que le guet des nostres fut assis, passerent à costé dudit Brignolles, hors de la veue et de l'ouye de leurdit guet. Furent toutesfois ouys par les mastins couchez à la campagne sur les fourrages, qui abbayerent apres eux assez long temps; parquoy les sire de Montejean et de Boisy firent incontinant sonner alarme et mettre tous leurs gens en armes : mais, quelque temps apres, estant l'abbay des mastins cessé, aussi les gens retournez sans rien avoir trouvé (lesquels ils avoient mis dehors afin d'entendre dont venoit ce bruit), ordonnerent à leurs gens de renvoyer leurs chevaux repaistre, et eux se reposer un peu, sans toutefois se desarmer du menu harnois, ne desseller autrement leursdits chevaux. Les nuicts alors estoient les plus courtes de l'an, parquoy ne tarda pas beaucoup que l'aube du jour commença de poindre : noz gens toutesfois mettoient desja ordre à leur deslogement, en attendant qu'il esclarcist, et ce pendant avoient mis dehors quelques chevaux pour descouvrir, esquels s'embatirent dix chevaux legers de ceux que j'ay dit cy devant avoir esté envoyez par ledit seigneur dom Ferrand pour s'embuscher au deça du village, sur le chemin de la retraitte des nostres, et s'en alloient donner advis de ce qui avoit esté exploité par eux et du lieu où estoit leur embusche assise. Les nostres incontinant les chargerent furieusement, et des dix en prindrent huict; les autres deux se sauverent de vitesse, et arriverent vers ledit seigneur dom Ferrand, qui desja estoit à un demy mille pres de Brignolles, auquel ils dirent la nouvelle, et de leur embusche, et de la surprise de leurs gens, et

comme les nostres se preparoient à la retraitte. Luy, ce rapport ouy, voyant qu'il avoit, ainsi qu'il avoit desiré, noz gens enclos entre sa trouppe et son embusche, fist bien son compte qu'en se hastant un peu, il les pourroit encores trouver en desordre dedans le village, lequel il pensoit estre (ainsi que ses espies l'avoient laissé le soir precedant) ouvert et sans closture de toutes pars.

Sur ceste esperance, il donna congé aux siens d'aller donner dedans à bride abbatue, par tous les endroits où ils s'addresseroient, pour y surprendre les nostres avant qu'ils fussent tous montez et rengez en bataille; ce qu'ils eussent faict facilement (car il y en avoit des nostres qui bridoient encores leurs chevaux, et autres qui attendoient ou leur cuirasse, ou leur armet) si, par la prevoyance des capitaines, et par la diligence de ceux qui en eurent la charge, les barrieres n'y eussent esté plantées, ainsi qu'il a esté dit cy dessus. Le jour n'estoit encores clair, et ne s'apperceurent les ennemis d'icelles barrieres, tant que leurs chevaux les vinssent choquer, dont il en fut renversé d'aucuns, et autres recueillis par le guet des nostres, tant de cheval que de pied, et mesmement par le capitaine Wartis, auquel avoit esté ordonné de garder les deux flancs du costé de l'advenue où ils s'adresserent, avec un bon nombre choisy des meilleurs arquebusiers qu'il eust en sa bande, pour soustenir le faix avec les gens de cheval, ce-temps pendant que lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy mettoient leurs gens dehors en ordonnance. La charge fut cruelle et bien combatue pour si peu de gens, et en mourut beaucoup des leurs, et mesmement de gens de nom. Les chefs à faire la premiere

poincte furent le seigneur Valere Ursin, romain, et le seigneur Jean Baptiste Peliacan, boulonnois; cestuy, entre autres, y mourut, et le seigneur Stefe Del Camp, homme bien favori et aymé du seigneur dom Ferrand: de chevaux, en fut tué plus de quarante. Les sires de Montejean et de Boisy, se voyans reduits à ce choix party, que force leur estoit, ou de se retirer un peu honteusement, abandonnant leurs gens de pied à la mercy et discretion des ennemis, ou de se hazarder entre honneur ou perte, encores qu'ils entendissent bien qu'ils avoient trop moins de force que de cueur, rengerent toutesfois leurs gens en bataille, et sortirent à la campagne; et, rappellant le capitaine Wartiz, lequel, et les autres capitaines de gens de pied avec leurs bandes, ils mirent sur les aisles des gens de cheval, et sur la queue (pour soustenir les ennemis s'ils les vouloient venir charger par derriere) laisserent le capitaine Vassey avec douze hommes d'armes, tels qu'il voulut choisir. Ne tarda gueres que les ennemis n'arrivassent sur eux, sans toutesfois les approcher, du commencement, de plus pres que d'un traict d'arc, sinon qu'un capitaine espagnol, nommé Sanche de Leve, demanda un coup de lance audit capitaine Vassey, qui luy octroya, et, leurs lances rompues, mirent tous deux la main aux masses, et tant s'esprouverent l'un l'autre, que l'Espagnol donna la foy.

Ce-pendant noz gens marcherent tousjours le petit pas, serrez ensemble avecques les arquebusiers, qui les couvroient tresbien sur les aisles. Peu à peu s'attacha la meslée, et jamais les nostres ne la refuserent, se donnans toutesfois garde, sur toutes choses, de s'escarter, pour ne donner à l'ennemy oportunité de les

forcer; et pource ne failloit chacun, incontinant qu'il avoit faict sa charge, de promptement se retirer en sa trouppe et en son ranc, à quoy faire ils estoient grandement secouruz par les gens de pied, lesquels tuerent et blesserent beaucoup des ennemis à coups d'arquebuse. Ce-pendant qu'ils cheminerent en ceste sorte par les chemins estroicts, esquels l'ennemy ne se pouvoit ayder de toutes ses forces, mais estoit contrainct de combattre de pareil à pareil nombre, noz gens eurent presque tousjours l'avantage ; mais, depuis l'heure qu'ils furent arrivez en la campagne ouverte, et que la grosse trouppe des ennemis, chargeant les nostres, et sur la queuë, et sur l'un des flancs, ceux qui la nuict precedante avoient passé deça, sortirent de leur embusche sur l'autre flanc : les nostres alors furent assaillis de toutes parts. Les ennemis croissoient tousjours de nombre de gens venans de renfort à la file ; leurs lansquenets se commençoient à descouvrir et approcher la multitude, et le present secours haulsoit le cueur aux ennemis ; le petit nombre, avec la nulle attente de secours, le rabaissoit aux nostres, lesquels estoient si assaillis de toutes pars, qu'il ne leur estoit plus loisible, quand ils avoient faict une charge, de se retirer en la trouppe, ainsi qu'ils faisoient du commencement ; et à quiconques avoit une fois monstré le doz n'estoit en sa puissance de recouvrer son renc. Par ce moyen, noz gens de pied (lesquels, et mesmement les capitaines, avoient faict un merveilleux devoir en ceste rencontre) se trouverent à la fin entrelassez pesle-mesle parmy les gens de cheval ; de maniere que la victoire, qui jusques alors avoit esté suspense et en ambigu, se commença d'incliner à

l'ennemy, et noz gens, qui paravant avoient plus combatu de courage que de force, commencerent à estre aussi inferieurs en ceste partie. Depuis la poincte du jour dura le combat en ceste maniere, jusques environ les huict ou neuf heures, et, en tout ce temps, n'advancerent les nostres plus hault d'une bonne lieuë de chemin. Là furent ils entierement rompus et renversez, et y moururent bien cent ou six vingts hommes de pied des nostres, et huict de la compagnie dudit sire de Montejean, entre hommes d'armes et archers, quatre du seigneur de Boisy, et la pluspart des autres blessez : en sorte que de toute la trouppe ne rechapperent plus hault de trois hommes d'armes, que tous ne fussent morts ou pris. Des ennemis moururent, sans les blessez, environ de cent à six vingts hommes de cheval; deux cens chevaux y moururent, mais le nombre vainquit la vertu. Lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy (1) et les autres capitaines, et quelques jeunes gentilshommes de maison, qui les suivoient par affection de veoir la guerre, y furent pris, et, entre les autres, le sire de La Roche-Guyon, nommé Loys de Silly, jeune gentilhomme et de bonne volonté, lequel y fist, pour sa jeunesse, telle preuve de sa personne, qu'il fut loüé d'amis et d'ennemis. Les prisonniers furent ramenez à Brignolles, auquel lieu arriverent bien tost apres les lansquenets qui estoient partis avecques le seigneur dom Ferrand. Ledit seigneur, arrivé qu'il

(1) *Lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy* : trois officiers de l'armée de l'Empereur se disputèrent l'honneur d'avoir pris Montejean. L'un lui avoit enlevé sa masse de fer, l'autre, son gand, le troisiéme avoit saisi la bride de son cheval. Fernand de Gonzague prononça en faveur du dernier, qui s'appeloit Marsilio Sola.

fut audit Brignolles, assist son guet à toutes les advenues du village, et au surplus de ses gens donna congé de s'aller reposer et refreschir. Ce temps pendant qu'ils se logerent, il se retira pour escrire et donner advertissement à l'Empereur de ce qui estoit arrivé. Ledit seigneur Empereur, incontinant ceste nouvelle ouye, la print en gloire, du tout en la mesme sorte que si ses gens eussent vaincu, non pas par nombre, mais par vertu de gens; et pource fist à sçavoir et publier ceste victoire par tout le monde, faisant les choses encores plus grandes et riches qu'elles n'estoient, et de maniere qu'à veoir le contenu de ses lettres, il ne sembloit rien moins à ceux qui les lisoient, sinon qu'il eust veritablement deffaict l'avantgarde du Roy : à d'aucuns il sembloit encores plus, et que desja il eust eu plus que demie victoire. Par tels moyens il attiroit à son party ceux qui auparavant estoient encores demourez en suspens et incertains du party qu'ils deliberoient tenir, confermoit ceux qui ja luy adheroient, et tenoit en craincte ceux qui luy estoient contraires.

En Avignon, apres que ces nouvelles y furent apportées, se mist entre noz gens un merveilleux effroy, et s'augmentoit journellement, à raison qu'un chacun aux legers et inconstans rapports qui se faisoient y adjoustoit encores quelque chose de sa particuliere peur et craincte. Le sire de Montmorency, qui auparavant avoit crainct qu'il advint de leur susditte entreprise ce qu'alors il entendit en estre advenu, se trouva en difficulté non petite, pensant par quel moyen il pourroit reparer ceste faulte à son honneur et au prouffit de la chose publicque; car il n'estoit point

ignorant que le cueur ne fust creu notablement aux ennemis, et amoindry aux nostres, de ceste maladventure de Brignolles : sçavoit aussi que lesdits ennemis estoient assez advertis du petit nombre de gens que nous avions, et, à ceste cause, il craignoit que ce premier heurt qu'ils avoient eu, les fist plus hardiment entreprendre, et s'avancer de nous venir chercher, avant que nostre renfort et secours fust arrivé. Et luy ne vouloit point, et luy sembloit chose trop dangereuse, avant qu'il eust forces raisonnables, hazarder le combat en pleine campagne, avecques si peu de gens qu'il en avoit, contre une si grosse puissance, contre vieils soldats et aguerris, et contre un empereur y estant en personne. D'autre costé, il luy sembloit que de planter son camp, et de s'y fermer pour attendre l'ennemy, il n'estoit moins à craindre que ledit ennemy arrivast avant que sondit camp fust entierement fortifié de fossez ne de rempars, et garny de gens et artillerie à suffisance ; quoy advenant, il pourroit à trop grand marché se presenter, et y recevoir luy honte et le Roy dommage. De s'arrester aussi en Avignon, c'estoit se presenter à estre assiegé en ville non assez tenable, et malaisée à remparer si promptement en telle force qu'il appartiendroit bien, d'aller jusques à Marceille, qui estoit la seule ville de la frontiere suffisamment remparée et garnie pour y attendre un siege imperial, c'estoit laisser le chemin ouvert à l'ennemy, lequel pourroit, laissant Marceille derriere, marcher en avant, sans y trouver aucune resistence, et se fortifier, ou deça ou delà le Rhosne, à son appetit ; et par ainsi le remede d'un inconvenient luy en apportoit tousjours un nouveau et plus grand. Sur ces discours

et disputations qu'il faisoit en soy-mesme, ceste opinion vainquit finablement, de faire sortir ses gens hors de la ville et de les loger en camp, pour monstrer à l'ennemy victorieux contenance de hardiesse, et asseurance de se presenter contre luy, et que, pour une male-aventure et une rencontre desavantageuse, il n'avoit le cueur ne l'esperance faillie. Le principal doubte estoit sur la fortification de son camp; mais bien luy estoit advis que le grand nombre de pionniers qu'il y mettroit, et la diligence des soldats, ausquels il feroit mettre la main à l'œuvre, et l'assiduité continuelle des capitaines, ausquels il ordonneroit avoir l'œil dessus, compenseroient assez la brieveté du temps. A ceste cause, il se hasta d'arriver en Avignon, pour, dudit lieu, donner advis au Roy de ce qui estoit advenu, et luy faire à sçavoir la bonne esperance qu'il avoit, et le moyen qu'il vouloit tenir pour recouvrer et revencher ceste perte ; lequel moyen sera par cy apres declaré par l'effect et l'execution d'iceluy. Mais, avant que ses lettres arrivassent au Roy, il luy arriva une autre assez et trop pire et plus doloureuse nouvelle de monseigneur le Dauphin son fils, laquelle je differeray de reciter pour le present, et continueray les propos encommencez.

Le sire de Montmorency, arrivé qu'il fut en Avignon, feit assembler les capitaines, et leur declara son intention (laquelle ils approuverent) de faire loger ses gens en camp, et les rasseurer un peu de la peur et espouventement qu'ils pouvoient avoir à cause de ladite desconfiture de Brignolles. Executant doncques ceste sienne intention, il leur ordonna de mettre leurs gens aux champs, en la prairie d'entre la ville et la

Durance; et, quand tous y furent assemblez autour de luy, attendans ce qu'il leur voudroit dire, il leur exposa la verité, mais en paroles si bien troussées, qu'il n'y eut occasion de les estonner à cause de la dessusditte desconfiture et prise des sires de Montejean et de Boisy, leur remonstrant que telles aventures (qui sont choses ordinaires en toutes guerres de grosse importance), non seulement ne doivent jamais estonner bonnes gens de guerre, ains leur accroistre plustost le cueur et affection de s'en revencher, accompagnez de discretion, ruse, et prudence de ce faire sans encourir nouveau hazard. Que bien estoit vray qu'il ne pouvoit pas estre que ceste nouvelle ne luy eust esté, voire fust encores desplaisante, par-ce que l'entreprise avoit esté quelque peu mal et trop hazardeusement guidée, et, paravanture, sans necessité suffisante; mais qu'il supportoit la perte d'autant plus patientement, que noz gens (encores que vertu succombast à multitude, et qu'ils se fussent trouvez assiegez entre toutes les incommoditez estimables) n'avoient jamais toutesfois perdu le cueur, ne faict chose contre l'honneur et le debvoir de gens hardis et bien combattans; ains qu'ils avoient si cher vendue ceste victoire à l'ennemy, que, par le grand nombre de gens qu'il avoit ou perdus ou remenez blessez, il pouvoit avoir apris à ses despens que le royaume de France ne se peult assaillir sans perte, ne prouffit, en l'assaillant, s'y acquerir, lequel ne soit accompagné de dommage au double. Sur ce, concluant qu'ayant faict telle preuve de la valeur des nostres à l'encontre dudit ennemy, ne restoit que luy dresser et dextrement executer une bonne revenche,

sans prester aucunement l'oreille aux propos de ceux qui tournent à malheur et au prejudice et consequence du gros jeu, la fortune des premieres et legeres pertes; mais, au contraire (comme ainsi soit qu'une si grosse entreprise ne se conduise jamais sans qu'il y intervienne quelque contrarieté de fortune au commencement, au milieu, ou à la fin), luy estimoit et pensoit que par ceste seule adventure de Brignolles, fust satisfaict et purgé tout le desastre qu'avoit fortune preparé à nostre camp, et que la mesme adventure nous tourneroit à si bonne fin, que par icelle noz capitaines seroient, de lors en avant, plus prevoyans et rusez, et les soldats plus enclins à exploicter leurs proüesse et gaillardise à l'appetit d'iceux leurs chefs et capitaines. Ceste remonstrance leur fist, et proposa le sire de Montmorency de si hault cueur et d'une contenance si asseurée, qu'à icelle assentirent les soldats avecques une militaire acclamation, si unanime et si alaigre, que ja ils monstroient avoir en main ou devant les yeux l'asseurance et certaineté d'heureuse issue.

Ces propos finez, choisit le sire de Montmorency le lieu et assiette de son camp un peu au dessus qu'il avoit autrefois esté, entre le Rhosne et la Durance, tirant de deux rivieres ceste oportunité, que l'une luy servoit d'apporter vivres et autres choses necessaires en son camp, l'autre estoit opposée et mise pour obstacle contre les advenues de l'ennemy. Ceste riviere, laquelle, traversant la Provence, se vient descharger dedans le Rhosne, a naturellement son bassin et cours incertain, et si tres-inconstant, qu'à grande peine en bien peu de lieux elle se peult passer à gué par les

gens propres du païs et plus usitez à y passer; et, outre l'instabilité du fil de l'eaue, elle est par fois et par endroicts si grosse, et traine telle quantité de gros cailloux, que gens et chevaux, à cause de l'une et de l'autre incommodité, se trouvent souvent empeschez à y fermer et asseurer le pied. En ceste difficulté naturelle ne voulut le sire de Montmorency fonder entierement toutes les forces de l'assiette et de l'asseurance de son camp, mais assist d'avantage garnisons en toutes les villes et chasteaux tenables au delà de l'eaue, pour rompre aux ennemis la liberté de courir et fourrager, et le moyen d'entendre des nouvelles de nostre camp, et l'esperance de pouvoir à leur aise et appetit, sans trouver contraste ne rencontre, taster et choisir le gué de la riviere. En ordonnant et commandant ce que dessus, il designa la forme, l'enclos et le circuit de sondit camp, lequel il fit entierement clorre d'un bon fossé profond, large de vingt et quatre pieds d'ouverture, et s'estressissant au parfond, à telle raison et proportion, que le fons avoit le tiers moins de largeur que n'estoit la distance des bords d'enhault. Feit faire d'avantage un autre fossé large et profond, par lequel couroit un ruisseau, qui, en divisant et separant le camp presque par le milieu, et recevant l'esgout de toute la prairie par des trenchées obliques qu'il y fist faire en plusieurs endroicts, rendoit l'assiette des logis plus seiche, et portoit hors toutes les immundices et ordures d'iceux, et tenoit le camp net et sain. Selon la distinction et cours dudit ruisseau et des autres qui tomboient dedans, il fist distribuer et assigner les quartiers à ses gens de guerre, les nations separées les unes d'avecques les autres, pour eviter

l'occasion de murmure et debat entre-eux, et ordonnant les endroicts, intervalles et estendue des rues et chemins allans et traversans parmy le camp. Environ le milieu d'iceluy, avoit une petite levée de terre, en forme d'une colline, laquelle avoit regard à l'entour, en tous les quartiers et endroicts où il avoit gens logez; là il choisit son logis et pretoire, auquel il ordonna que les capitaines vinssent tous les matins pour entendre ce qu'il luy plairoit de leur commander: de là il voioit tout ce que se faisoit à l'entour de luy, et ne se pouvoit dresser noise ne tumulte, qu'il ne l'apperceust incontinant; de là il cognoissoit de quel costé on diligentoit et de quel costé on cheminoit aux reparations et fortifications qu'il avoit ordonnées, et ordinairement faisoit ou commandoit tousjours quelque chose conducible et utile à ceste fin.

Tous les matins, au soleil levant (sinon que la venue, ou de pacquets, ou de messagers, aucunesfois retardassent l'heure), la messe se disoit devant luy; icelle cessée, il se pourmenoit quelque espace au long de ses tentes, et là recueilloit humainement les capitaines venans vers luy pour prendre ses commandemens, administrant raison à qui venoit la demander; et generallement donnoit gratieuse audience à un chacun de ceux qui avoient à faire à luy. Ce temps pendant, on luy amenoit des chevaux, et, montant dessus en compagnie des capitaines et autres gens d'estoffe, se pourmenoit, en devisant des affaires, une fois autour du camp, une fois dedans, une fois dehors, et autrefois tout à travers, donnant ordre qu'on ne s'apparessast à la fortification, et que noise ou tumulte ne sourdist entre ses gens, et sur le chemin parlant

aux uns et puis aux autres, sçachant et cognoissant tresbien que la parole et conversation avecques le chef n'est gueres de moindre efficace que l'exercitation, pour duire et renger à vraye obeïssance une trouppe nouvellement assemblée de diverses et differentes nations. Ayant faict ce tour, il venoit prendre son repas, et appelloit les capitaines et autres personnages qui par long usage estoient experimentez et cogneuz, ou esquels il y avoit quelque degré ou de dignité ou de bon conseil. Son repas pris et le conseil tenu, selon que les occasions le requeroient, il retournoit au mesme exercice de la matinée, sans refuser ou desdaigner ne veille, ne soing, ne travail, en aucune maniere. Ainsi, en continuant, et chacun faisant son debvoir en sa charge, son camp fut en moins de quinze jours environné de fossé par dehors, et d'un rampart de terre par dedans, avec les flancs et plattes formes és endroicts où il estoit requis; de maniere qu'à peine il eust peu choisir beaucoup de villes esquelles il eust voulu avec moindre craincte et danger attendre une grosse puissance de l'ennemy : les temps et l'usage toutesfois y adjoustoient encores journellement quelque nouvelle fortification. Les choses ainsi dressées, l'artillerie fut assise et plantée pour recevoir l'ennemy de front et pour le battre par les flancs, de sorte qu'il ne luy eust esté possible d'arriver à faire les approches, ne se venir presenter à l'assault, sans y recevoir perte et gros dommage. Et au surplus, il avoit à un chacun ordonné la distance et assiette de son guet, l'endroit et place esquels tous ou chacun (selon que le requeroit le temps et le besoing) auroit à se venir renger et presenter, au cas qu'alarme vint au camp;

ce que toutesfois n'y advint jamais, car il y avoit mis tel ordre et police, que non seulement il donna cognoissance de son cueur et hardiesse, venant avecques si petite trouppe qu'il avoit du commencement se presenter au devant de l'ennemy, mais bien autant ou plus de sa bonne prudence, prevoyance et consideration ; et bien monstra qu'il estoit party du Roy suffisamment instruict par luy, et que de sa part il avoit tresbien retenu, et mieux sçavoit executer, ce que luy estoit besoin de faire et pourveoir en tout evenement.

Ledit seigneur Roy estoit à Valance, non seulement comme le patron et chef de navire en sa poupe, ordonnant et commandant de poupe en proue, mais, outre le renfort qu'il envoyoit journellement audit sire de Montmorency, fortifioit laditte ville et y assembloit telle force, que, là où à nostre camp il fust ores advenu quelque desastre, l'Empereur eust trouvé ledit seigneur en barbe, prest et appareillé de luy donner incontinant une autre bataille.

Ce-pendant que les choses se conduisoient en ceste maniere és païs de Provence et de Languedoc, Henry, comte de Nansau, et Adrian de Croy, comte du Reu, et grand maistre de la maison de l'Empereur, estoient entrez en Picardie, avecques armée, pillans et gastans en tous lieux où ils passoient le plat païs et les villes de petite resistance : avoient desja pris la ville de Bray sur Somme, et quelques villettes aux environs ; s'estoient essayez de prendre celle de Sainct Riquier (1), ou d'emblée ou d'assault, mais ils en avoient esté re-

(1) *Celle de Sainct Riquier :* les femmes de cette petite ville s'unirent aux hommes pour repousser les Impériaux. On en vit, sur les remparts, armées de piques et d'épées ; on en vit d'autres répandre sur les assié-

poulsez avecques perte de quelque artillerie, et assez bon nombre de gens, pour une si petite et legere entreprise. Partans de là, et faisans contenance de s'acheminer ailleurs, avoient failly de desrober Guyse. Monseigneur Charles de Vendosmois, gouverneur et lieutenant du Roy audit païs de Picardie, avoit assemblé des garnisons dudit païs, jusques au nombre de trois cens hommes d'armes, et de gens de pied jusques à six mille, et avecques laditte force non seulement avoit contrainct lesdits seigneurs de Nansau et du Reu de repasser l'eaue, mais avoit, pour faire la revenche du dommage qu'ils avoient faict en la frontiere, marché avant dedans le leur, pris et pillé quelques villettes, chasteaux et bourgades. A Marolles, ville champestre et ouverte, estoient logez deux mille hommes des ennemis : il avoit là dressé son chemin, en intention de les y surprendre ; mais le comte de Nansau, adverty de l'entreprise, et lequel estoit desja renforcé de gens, marcha pour se venir joindre à eux ; qui fut cause que ledit seigneur de Vendosme repassa deça l'eaue, pour ne hazarder temerairement ses forces, et attendoit la venue de monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guyse, gouverneur et lieutenant pour le Roy en Champagne, lequel venoit joindre et unir ses forces avecques luy ; et ce-pendant ordonna que lon vuidast toutes les places non tenables en la frontiere. Entre les autres, il avoit commandé que lon abandonnast Guyse, et que seulement on mist garnison au chasteau, pour empescher que l'ennemy ne se vint loger en la ville.

geans de l'eau bouillante et de la poix fondue : elles enlevèrent deux drapeaux, et concoururent puissamment au salut de la place.

Le comte de Nansau, adverty par ses espies de la diligence qui se faisoit audit lieu de Guyse, d'en emporter les meubles et vivres, et d'en emmener tout le bestial, et que les gens ordonnez à la garde du chasteau estoient si amusez et ententifs à faire vuider laditte ville, et en abattre toutes les deffences qui pourroient y servir à l'ennemy, que ce pendant ils faisoient au demourant assez mauvais guet aux advenues d'icelles, se delibera d'y marcher hastivement, en esperance de les y surprendre en desordre, ainsi qu'en effect il advint; et ne se peurent les gens de guerre assez à temps sauver et retirer au chasteau, que les gens dudit sieur comte n'en tuassent et deffissent les plus paresseux à la queue : les autres retirez et enfermez dedans, il envoya un trompette les sommer. Le capitaine, et aucuns d'entre-eux qui n'avoient du tout mis leur honneur en oubly, furent d'advis de tenir la place; le plus grand nombre estoit d'opinion contraire, et s'en trouva de si faillis de courage, qu'ils se jetterent par les creneaux és fossez, aymans mieux vivre un peu d'avantage avecques honte et reproche perpetuelle, que de soy hazarder à la sauver ou perdre en acquerant honneur. Les autres, et non toutesfois sans en recevoir blasme, rendirent la place à la volonté de l'ennemy. La punition dont on a depuis usé contre les moins delinqueurs, a esté telle, que tous ceux qui s'y sont trouvez extraicts de noble race, ont esté privez et degradez, eux et leurs descendans, de tous tiltres et privileges de noblesse, et faicts subjets aux subsides et impositions, comme non nobles et roturiers.

A Valance furent en un mesme jour apportées au Roy les nouvelles et de la prise des seigneurs de Mon-

tejean et de Boisy et de la honteuse reddition de Guyse, lesquelles furent à la Cour prises et interpretées diversement, selon les differens jugemens et considerations des hommes. Les uns estimoient lesdittes pertes legeres aupres des grandes pertes passées, desquelles toutesfois on s'estoit relevé ; aucuns, encores qu'ils n'estimassent point la perte grande, ne laissoient point à peser et estimer le jugement et consequence de ces premieres arres sur le gros jeu ; et d'autres en avoit qui estimoient non seulement ceste consequence de prejudice, mais celle à quoy l'Empereur la pouvoit tirer, en semant et publiant les choses (ainsi qu'il fist) trop plus à son avantage qu'elles n'estoient. Le Roy, sans monstrer contenance de s'en estonner, mais debattant et contrepesant toutes les choses que dessus en son esprit, et pensant aux remedes et recouvrement de l'une et de l'autre perte, vindrent à la Cour nouvelles d'un autre trop plus grand dommage et calamité. Ce fut de la mort de monseigneur le dauphin François, son fils aisné, lequel, nourry et eslevé par luy en singuliere expectation de tout le monde qu'il parviendroit un jour à estre grand et tres-excellent prince, estoit demouré malade au lieu de Tournon, venant par eaue avecques le Roy son pere à Valance ; et là mourut avant la fin du quatriesme jour, non sans souspeçon et vehemente opinion qu'il eust esté empoisonné. Sans grande et moult perplexe difficulté ne fut la deliberation de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde et commencement de harengue, pour faire entendre au pere une si dure, cruelle et triste nouvelle : il estoit force toutesfois de la luy faire entendre, et n'estoit chose que longuement on eust peu dissimuler ; mais il

estoit extremement malaisé de trouver homme qui en voulust entreprendre la charge. Bien sembloit il à tous avoir mestier de grand et singulier artifice en son oraison, pour celuy qui voudroit appaiser le desplaisir et regret que paternelle affection luy engendreroit de ceste nouvelle; mais ne se trouvoit aucun consolateur assez à propos, car tous en avoient mestier eux-mesmes; tellement ils estoient affligez et consternez, universellement et particulierement, qu'il n'y en avoit aucun que tous d'une affection et d'une voix ne pleurassent ceste mort, ainsi que si c'eust esté de leurs propres enfans. Ceste amour et affection de grands et de petits, luy avoient du commencement conciliée, le lieu où il estoit né, la succession à la Couronne, la vigueur, la semblance et la representation qu'il avoit du pere; mais il avoit en peu de temps gaigné ce poinct, que ses vertus avoient laissé à la naissance, à l'attente de la Couronne, à la consideration du pere, la moindre part en la faveur et affection qu'on luy portoit; car il n'avoit oncques obmis une seule chose à son escient qui affiere et appartienne à personnage qui soit pour parvenir à estre le plus grand et le plus excellent prince du monde. La condition doncques et la male-adventure s'offroit d'annoncer au pere la mort d'un fils de si grande esperance, et le moyen de mort si tresindigne, que, departant du Roy, nul autre pere se trouveroit qui n'en tombast en extremité de percussion et consternation de cueur et d'entendement.

En ceste fluctuation et perplexité d'election et choix de personnage qui entreprist de porter ceste douloureuse parole, ne se trouvoit autre quelconque à pro-

pos, que monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, pour estre de plus long temps familier et privé du Roy : mais, de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre, propos et paroles luy faillirent, et oncques ne sceut tant asseurer sa contenance, que le Roy de prime face ne cogneust à son visage, qu'il avoit eue quelque facheuse et malheureuse nouvelle ; et, comme si le cueur luy eust presagé et dit ceste infortune, luy demanda incontinant quelles nouvelles de son fils. Monseigneur le cardinal se trouva la langue attachée aux levres ; et, quoy qu'il l'eust naturellement faconde et diserte, il luy mascha plus qu'il ne prononça, et dit seulement, en beguayant, que certainement il luy estoit empiré, mais qu'il falloit avoir en Dieu esperance de la guarison. « J'enten bien, dist le Roy alors, vous « ne m'osez de premiere entrée dire qu'il est mort, « mais seulement qu'il mourra bien tost. » A ces mots respondit monseigneur le cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche. Et lors n'eussiez veu sinon larmes, ny entendu sinon sanglots et soupirs des assistans. Le Roy, jettant un hault souspir, qui fut ouy des autres chambres, se tira sur une fenestre, seul et sans mot dire, avecques le cueur pressé de deuil, et reprimant ce deuil outre la commune naturelle puissance, jusques à ce que, sur le conflict d'entre constance et nature, il fut contrainct de jetter un autre souspir : et lors, tendant la teste nue, les yeux, les mains et la pensée au ciel : « Mon Dieu, dist-il, je n'i- « gnore point qu'il ne soit raisonnable que je preigne en « patience et en gré tout ce qui procede de toy ; mais « dont me peult venir, ne dont doy-je esperer et atten- « dre, sinon de toy, ceste constance et force de cueur?

« Desja tu m'as affligé par diminution de seigneurie « et de la reputation de mes forces, tu m'as adjousté « maintenant ceste perte de mon fils; que reste plus à « present, sinon que tu me deffaces du tout? et quand « ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne moy au « moins et me faits cognoistre ta volonté, afin que je « n'y resiste, et me conferme en ceste patience, toy « qui seul es puissant de ce faire, aydant et renforçant « la naturelle et humaine infirmité. »

Telle fut son oraison en substance, finie par semblables propos religieux et chrestiens; mais les souspirs et larmes de ceux qui me les recitoient, accompagnez d'une admiration et merveille d'une si grande constance en cueur de pere, les empescherent de me compter le surplus, et moy, en semblable cas, de maintenant ne m'arrester plus longuement sur ce propos. Seulement j'y adjousteray ce mot avant que l'interrompre, que l'Empereur mesme, auquel, pour le loz et bruit multipliant avec les ans dudit seigneur Dauphin, le pere estoit plus redoutable (encores qu'aucuns de ses principaux serviteurs soient encoulpez de ceste mort), ne se peut abstenir toutesfois, quand il en ouit la nouvelle, qu'il ne parlast honorablement de la personne, meurs et conditions dudit seigneur Dauphin, duquel nous devons esperer et croire qu'estant en ses jeunes ans emply de telles vertus, qu'en un autre ja homme parfaict eust esté appellé perfection ce qu'en cestuy-cy estoit commencement de plus grande valeur, et qu'estant à l'attente d'un si florissant royaume, eslevé de telle nourriture que l'expectation de luy surmontoit desja la grandeur d'un royaume, qu'il soit appellé de Dieu à un autre

plus grand et plus heureux royaume que n'est celuy auquel il est, et sera regretté à tousjoursmais. Et croy d'avantage qu'il n'y a point esté appellé par la voye qu'il y est allé, sans que Dieu ayt preparé, par l'oracle de sa divine justice, une exemplaire vengeance contre ceux qui ont esté autheurs de ce faict si enorme et si execrable, que tout esprit et sçavoir deffaillent à trouver nom convenable à son enormité.

A tant je retourneray au Roy, lequel, au commencement qu'il eut nouvelle de la guerre de Picardie, à l'heure qu'il estoit assez empesché contre un si puissant et non attendu ennemy en Provence, s'estant trouvé perplex (encores qu'il le dissimulast) comment il pourroit en un mesme temps, et sans ayde d'autruy, satisfaire à la guerre en tant de lieux, alors toutefois qu'il eut ce grief et grand surcroist de desplaisir, et tel que tout autre que luy pouvoit y succomber, ce fut le poinct auquel tous ceux qui au paravant et n'agueres estoient en peine de trouver langage assez exquis et efficax à le reconforter, trouverent en son visage, en sa contenance, en ses paroles, dequoy eux-mesmes se reconforter; car oncques, puis qu'en ses grandes difficultez il se fust resolu de mettre du tout son esperance, et de n'attendre ayde ou secours d'ailleurs que de Dieu, jamais ne monstra signe ou apparence d'estre troublé; mais, au lieu qu'autres se fussent desconfortez, il appliqua son esprit à remedier et donner ordre à ses affaires, et dés le soir mesme il assembla son conseil pour y entendre. A l'issue de son conseil, il depescha lettres et messagers à tous ses lieutenans generaux, aux gouverneurs des provinces et villes, et à tous autres qui avoient manie-

ment des affaires gisans en presente consideration.

Le lendemain, il fist appeller monseigneur Henry, son second fils, n'agueres duc d'Orleans, depuis Dauphin de Viennois et duc de Bretaigne, lequel, avec peu de gens, il tira en sa chambre à part, et luy usa seulement de ceste courte harengue. « Mon fils, dist-« il, vous avez perdu vostre frere, et moy mon fils « aisné, en la mort duquel je trouve que la mesme « occasion me reconforte qui m'accroist et augmente « le regret et desplaisir; c'est la memoire et satisfac-« tion que j'ay de l'amour, et affection, et faveur « qu'il avoit desja acquise en ce royaume envers les « grands et les petits. Mettez peine, mon fils, de l'i-« miter et ensuivre, en sorte que vous le surpassiez, « et de vous faire tel et si vertueux, que ceux qui au-« jourd'huy languissent du regret qu'ils ont en luy, « recouvrent en vous dequoy appaiser et oublier ledit « regret qu'ils ont de luy. Je vueil qu'à ceste fin vous « addressiez vostre intention, et y employez vostre « cueur, esprit et entendement; Dieu ne vous faudra « de vous y estre en ayde et à secours. » Telle fut la remonstrance du pere au fils, laquelle fut incontinant recueillie, ou, pour mieux dire, interrompue des pleurs et souspirs, qui du plus parfond des cueurs des assistans furent alors exprimez par la douce memoire de l'un, l'agreable presence de l'autre, et consideration de la vertu et constance de leur commun seigneur et pere. Lesquelles choses, certes, m'admonnestent aussi et contraignent de remettre le surplus de ceste matiere à une autrefois, pour ne donner trop d'affliction à un coup, et à moy en l'escrivant, et au lecteur en le lisant, par la trop longue ramentevance du faict,

duquel je desire et ne puis me departir, afin d'estancher les larmes que me continue la souvenance du trespassé, duquel Dieu vueille avoir l'ame au nombre des bien-heurez, et aux vivans donner longue et heureuse vie, à sa gloire et contentement, honneur, exaltation et prouffit de leur royaume et de leurs subjets. Et à tant je revien au conseil tenu le soir precedant.

Le Roy, à l'issue du conseil, se mist à faire les depesches cy dessus mentionnées, c'est à sçavoir : en Picardie, devers les ducs de Vendosme et de Guyse, ausquels il ordonna de haster, au plus tost qu'il seroit possible la nouvelle levée de lansquenets qu'ils avoient en main; au comte Guy de Rangon, seigneur Caguin, et autres capitaines italiens, qu'en toute diligence ils fissent l'amas des gens de guerre dont il leur avoit donné la charge, et qu'ils missent peine de tant travailler l'ennemy en Italie, que ce luy fust cause de divertir en celle part les grandes forces qu'il avoit en France; au sire de Montmorency, qu'il continuast, ainsi qu'il avoit commencé, à mettre peine de sçavoir ordinairement nouvelles du chemin, du sejour, du conseil et deliberations de l'ennemy, et que, selon l'oportunité des lieux et des temps, il accelerast ou differast les siennes entreprises. Aussi envoya devers les Suisses gens praticques du païs et des chemins, pour les amener en Provence par le plus court chemin. De ces deux articles prochains je parleray au dernier lieu, et premierement parleray du comte Rangon, et de ce que depuis la reddition de Fossan a esté jusques à ores faict en Piemont; apres je viendray aux affaires de Picardie, et ausdits seigneurs ducs de Vendosmois et Guyse.

Nous avons couché au precedant commentaire comment le Roy, quand il envoya monseigneur le cardinal de Lorraine pour traitter paix avec l'Empereur, fist arrester (afin de n'attenter chose qui troublast ladite praticque de paix) l'armée qu'il avoit faict lever en Italie par le seigneur comte Guy Rangon et Caguin de Gonzague, et que, pour les difficultez sur ceste leur demeure intervenues, ladite armée se deffist, se retirant un chacun où bon luy sembla. Cessant depuis ceste praticque et esperance de paix, et continuant, mais augmentant tousjours, le bruit du gros appareil que l'Empereur faisoit pour venir faire la guerre en France, le Roy envoya, par celuy mesme qui au-paravant y avoit esté, mandement et pouvoir de lieutenant general audit seigneur comte Guy Rangon, lequel fist incontinant sçavoir à tous les capitaines de la precedante levée, aussi au seigneur Cesar Fregouze, son beau-frere, que tous eussent à remettre leurs gens ensemble, et les conduire au lieu de la Mirandole : ce qui fut faict en moins de quinze jours, encores que la chose, du commencement, semblast avoir quelque difficulté, pour cause que le seigneur de Tamise avoit de l'autre costé de la riviere, vis à vis de ladite Mirandole, sept ou huict cens chevaux allemans et six mille lansquenets à pied, pour empescher que l'amas ne se fist; mais il fut à toutes ces difficultez obvié par la prudence et bonne conduitte des chefs, avec le travail et diligence des soldats.

Deux mille hommes de pied leva ledit comte Rangon, lieutenant general, et le seigneur Caguin autant; le seigneur Cesar Fregouse en leva nombre pareil, avec deux cens chevaux legers : le seigneur Palvoisin Vis-

conte, milannois; le seigneur Pierre Strozzi, florentin; le seigneur Balthasar, dit chevalier Azzal, ferrarois, chacun mille hommes : le seigneur Beringer de Caldore, napolitain; comte de Mouté, de Rise, et Jean de Turin, florentin, chacun cinq cens; le seigneur Averolde, bressan, et le seigneur Bandin, de Tuscane, chacun quatre cens; et ledit Bandin, outre ses gens de pied, deux cens chevaux legers. Autres deux cens chevaux legers leva le sire de Taix; et, bien qu'il fust de nation françois, et l'un des gentilshommes de la chambre du Roy, se trouvant toutefois en Italie, où il avoit esté pieça envoyé pour recevoir au service du Roy le comte Galiot de la Mirandole, il fist saditte trouppe d'Italiens. Assemblez qu'ils furent, ledit seigneur comte Rangon ordonna et fist sçavoir à tous qu'ils se tinssent prests à partir au vingtiesme jour d'aoust.

Les sires d'Annebault et de Burie, estans en la ville de Turin, ce-temps pendant ne laissoient rien, ne jour ne nuict, en arriere de tout ce qui affiert et appartient à bons et diligens capitaines, et bien experimentez aux affaires de la guerre; se donnans garde songneusement de ne donner occasion n'oportunité, ou à l'ennemy, ou aux gens de la ville nouvellement reduitte à l'obeïssance du Roy, d'oser faire desseing ou entreprise sur eux. Ne se contentoient point toutefois de ce faire tant seulement, ne de bien asseoir, revisiter et raffreschir leurs guets, mais se tenoient tousjours prests et appareillez à toutes occasions et oportunitez que leur bailloit ledit ennemy de faire des saillies hors la ville, quand ils veoient ledit ennemy approcher d'eux trop asseurement, et que, sans se hazarder temerairement, ils luy pou-

voient donner quelque venue; et puis, cela faict, ils se retiroient, et, quand ils en voyoient estre le temps, amenoient le plus souvent et prisonniers et gros butin de bestes aumailles et autre bestial dedans la ville. A Ciria, ville suffisamment tenable, distante environ de sept mille de chemin, le capitaine Fabrice Maramault avoit assemblé, pour envoyer au camp imperial, toutes sortes de grains et autres vivres qu'il avoit peu assembler en tout le païs à l'environ; et avoit laissé trois cens hommes à la garde d'icelles munitions, lesquels, estimans n'avoir grand mestier de guet, et que les François avoient assez où s'employer à le bien faire en leur ville, sans faire aucune entreprise dehors, vivoient audit lieu de Ciria comme s'ils n'eussent eu aucuns ennemis au païs. De ce fut le sire d'Annebault adverty par ses espies: et y envoya le capitaine d'Essey, avec environ de soixante à septante chevaux, et les capitaines Auchy et de Cany avecques chacun cinq cens hommes de pied : lesquels, partans le soir apres le guet assis, arriverent, sans estre descouvers, au pied de la muraille, et, leurs eschelles dressées, furent montez dessus, et eurent deffaict ou repoulsé les escouttes, avant que ceux qui estoient couchez aux licts eussent loisir de se vestir, armer et rendre au lieu que se donnoit l'alarme. Ainsi prindrent ils la ville, et mirent au fil de l'espée tous ceux esquels ils trouverent resistence; et, apres avoir chargé de vivres et butin tous les chevaux et bestes portans charge, et faict acheminer devant eux tout ce qu'ils y trouverent de bestial, se retirerent sans rencontre dedans Turin. Peu de jours apres furent aussi prises, par ceux de laditte garnison de Turin, les villes de Ri-

volles, Aveillanne et Saint Ambrois, combien qu'audit lieu d'Aveillanne y eust de garde au dessus de deux cens bons hommes de guerre.

L'heureux succes desdittes legeres entreprises donna cueur à laditte garnison d'aspirer et oser entreprendre des choses plus grandes, et vint en fantasie au sire d'Annebault d'essayer à surprendre Fossan ; mais, sur ces entrefaictes, et sur le poinct qu'il ordonnoit ceux qui devoient conduire ceste entreprise, le seigneur Marc Antoine de Cusan eut nouvelles par ses espies, dont il advertit lesdits sires d'Annebault et de Burie, qu'à Savillan (où l'Empereur avoit laissé seize pieces d'artillerie, que grosse que moyenne, les poudres, boulets, cordage, et tout autre equipage à ce mestier appartenant, avecques une grosse provision de harnois, tant à la legere que pour hommes de pied) les gens qu'il y avoit laissez en garnison alloient fourrager et vivander, sans craincte ne respect, és villages des environs, et que facilement on les pourroit surprendre, et se saisir de la ville et de tout ce qui estoit dedans. Audit Marc Antoine, qui la demandoit, ils accorderent commission de ce faire, avecques les deux mille hommes de pied dont il avoit charge : ils baillerent pour compagnon le capitaine Chambray, lieutenant de la compagnie dudit sire d'Annebault, avecques le nombre de cinquante à soixante chevaux choisis en toute la compagnie. Acheminez qu'ils furent, ils eurent nouvelle qu'assez pres du lieu où ils estoient, s'estoient presentement retirez en un chasteau aucuns coureurs des ennemis, portans et chassans devant eux un gros butin. Si tournerent la teste celle part, et prindrent le chasteau d'assault, encores qu'il

fust vaillamment et pertinacement deffendu; et y fut pris le seigneur de Beneste, de la maison Prouvenne, et le baillif Prouvenne, son frere : lequel chasteau ils s'amuserent à saccager, par aventure plus avarement que prudemment; car, à l'opinion de plusieurs, ils se fussent faict maistres de Savillan, si, sans s'arrester ailleurs, ils fussent allez le droict chemin; mais, ce pendant qu'ils s'amuserent au pillage, les ennemis, qui eurent advertissement de leur entreprise, envoyerent en diligence ce qu'ils peurent amasser de gens, se mettre dedans Savillan, en attendant qu'eux avecques plus grande force y arrivassent. Lesdittes bandes, qui premierement y arriverent, leverent incontinant les ponts, barrerent les portes, mirent les gens autour de la muraille et aux deffenses, par ce peu qu'il y avoit de flanc, des arquebuses à croq, sacrets, passevolans et autres petites pieces, se preparans en diligence de soustenir un premier assault, en cas que besoing fust; et ce faisoient tant plus asseurement et hardiment, par ce qu'ils sçavoient que le secours leur arriveroit bien tost apres.

Noz gens, quand ils furent és faulxbourgs, et sceurent que leur entreprise estoit descouverte et la ville pourveüe de gens, feirent aumoins esdits faulxbourgs tout le dommage qu'ils peurent aux ennemis, rompirent et debriserent, à coups de haches et de marteaux, deux gros canons qu'ils y trouverent, en sorte que, sans les refondre, on ne peust s'en servir à un besoing; partirent entre-eux tous les harnois de la munition de l'Empereur, et, au demourant, feirent butin de tout ce que bon leur sembla. Les capitaines, qui avoient mis des descouvreurs sur les champs,

eurent tantost advis que le capitaine Jacques de Scalenge approchoit avec le nombre (à ce qu'ils en avoient peu juger) environ de deux milles hommes, et bien autant de gens du païs amassez par les villages; et pource, voyans que force leur estoit de venir au combat, se delibererent faire de necessité vertu, et en toute diligence rassemblerent et mirent leurs gens aux champs, bien rengez et serrez ensemble, ceux de cheval des deux costez sur les aisles; et, sans attendre, chargerent incontinant les ennemis, lesquels ils trouverent assez en desordre, par-ce qu'ils s'estoient hastez de venir, en esperance de trouver et surprendre les nostres audit desordre, et amusez au pillage parmy les rues. Les ennemis soustindrent ce premier choc avecques plus grande hardiesse qu'obstination; mais tost apres se commencerent à retirer et se mesler parmy les amassez du païs, en telle confusion, que pour se mettre en roupte il ne restoit plus que de tourner le doz. Noz gens de cheval, incontinant qu'ils les veirent esbranlez et en suspens du combat et de la retraitte, les chargerent de telle furie, qu'ils les contraignirent à tourner le doz; et sur ce, noz gens de pied les suivirent de pres, et mirent en telle roupte, que de là en avant y eut de la tuerie plus que de combat.

Le capitaine Scalenge, voyant ceste desconfiture, et que desja exhortation ne chastiement ne luy prouffitoient envers eux, depescha des mieux montez de sa trouppe, pour aller advertir en diligence le seigneur Jean Jacques de Medicis, marquis de Marignan, de l'estat et danger où il se trouvoit. Ledit Jean Jacques amenoit deux mille lansquenets en sa compagnie, lesquels, s'ils fussent promptement sur-

venuz, et que force eust esté à noz gens, desja las et travaillez, de combattre en pleine campagne une telle trouppe de gens fraiz et reposez, il n'y a point de doubte qu'ils n'eussent esté deffaits. La poulsiere que levoient iceux lansquenets en approchant, donna occasion aux capitaines Cusan et Chambray de faire sonner la retraitte et de cesser la chasse commencée : si est-ce qu'ils en tuerent plus de trois cens, et en blesserent beaucoup d'avantage : de neuf enseignes en prindrent sept; leurs gens de cheval, en s'enfuyant, arracherent les autres deux des mains des portenseignes, de peur que noz gens les prinssent comme les autres. Les capitaines, voyans la poulsiere croistre et s'approcher tousjours, et doubtans que leurs gens, qui avoient le corps travaillé du chemin et les bras las de frapper sur l'ennemy, ne fussent point pour soustenir le choc de ceux qui survenoient fraiz et entiers, reveillerent leurs gens, et se mirent au retour par autre chemin que celuy par où ils estoient venuz; et, advertirent le sire d'Annebault, par homme expres et bien monté, du chemin qu'ils entendoient faire, à ce qu'il envoyast du secours au devant d'eux : dont bien et heureusement leur en advint ainsi que l'issue le monstra par effect; car, ainsi qu'ils marchoient apres leur butin et bagage, qu'ils avoient envoyé devant avec une trouppe d'arquebusiers pour l'accompagner, et eux le suivans, avec le surplus de noz gens, au petit pas, de peur que, si l'ennemy les acconsuivoit, ils fussent rompus et deffaicts plus de leur lasseté propre, que par la force et vertu dudit ennemy, arriverent sur eux les avant-coureurs, lesquels, en les chargeant et puis se retirans par fois et alternative-

ment, tendoient à les arrester et amuser jusques à ce que la grosse trouppe les approchast.

Noz capitaines, qui entendoient bien à quelle fin les autres tendoient, tascherent plus à cheminer pour se tirer hors du danger, qu'à repoulser trop avant lesdits avant-coureurs; et s'ils estoient aucunefois si pressez que force leur fust de tourner le visage, ils le faisoient de sorte que l'ennemy en rapportoit de la perte, et eux soubdainement acconsuivoient et hastoient la trouppe de marcher. Advint toutefois que le seigneur Cusan eut en la teste un coup d'arquebuse, qui l'empescha de si grandement faire son devoir que jusques alors il avoit faict; et peu à peu les ennemis se renforçoient de gens qui arrivoient par trouppes et à la file : de maniere que les nostres estoient en danger de desconfiture, si le secours envoyé par le sire d'Annebault ne leur fust arrivé à ce besoin. Mais il arriva si à propos, que, sur le poinct et au lieu où les ennemis avoient pris le large, tendans à enclorre les nostres de toutes parts, noz gens de cheval envoyez fraiz à les secourir, s'embattirent pesle-mesle parmy leurs gens de pied qui estoient espars, et, les travaillant, tuant et chassant, les contraignirent de se renger ensemble, et donnerent temps et lieu à noz gens de pied de se retirer, lesquels estoient de lasseté à demy recreuz et combattus. Lesdits gens de cheval estoient jusques au nombre de deux cens, et les menoit le sire d'Alegre, homme hardy, entreprenant, et sage autant que nul autre capitaine de son temps; apres luy marchoient de gens de pied jusques au nombre de douze cens. Au moyen duquel secours, les nostres, avec bien peu de perte (quant aux gens),

se retirerent avec leur butin et bagage dedans Turin à sauveté. Toutesfois le seigneur Cusan se trouva si las, tant du chemin que de sa blessure, qu'il fut contrainct de s'arrester à Pignerol, auquel lieu il mourut bien peu de jours apres, laissant bon nom et grand regret de luy entre les vivans.

Au mesme temps que ces choses se faisoient en Piemont, le comte de Nansau, apres avoir saccagé Guyse et toutes les villes champestres à l'entour, mettant le feu par tout où il passoit, et emmenant proye et butin d'hommes, de bestial et de biens meubles, conduisoit son armée droict au chemin de Sainct Quentin. Monseigneur le mareschal de La Marche (1), qui avoit ja commencé de fortifier la ville de Laon, en deslogea incontinant qu'il entendit ceste nouvelle, deliberé de s'aller mettre dedans ledit Sainct Quentin; tant il avoit ceste entreprise à cueur de se trouver chef assiegé en une ville, pour donner preuve du cueur, du soing, de l'industrie et diligence qu'il auroit à endurer un siege, soustenir un assault, et inventer les moyens de bien garder et deffendre une ville. Mais sur chemin il fut adverty, par ses descouvreurs, que l'ennemy, ayant eu advis du bon ordre qui estoit mis à la garde et deffense dudit Sainct Quentin, avoit tourné bride soudainement, et tiroit le chemin de Peronne, pour avoir sceu que laditte ville, encores qu'elle fust forte par la nature et assiette du lieu, n'estoit toutesfois assez fortifiée suffisamment, et encores moins fournie du nombre de gens qui estoit requis à la tenir contre une si grosse puis-

(1) *Le mareschal de La Marche :* il s'agit ici du maréchal de Fleurange, dont les Mémoires précèdent ceux de du Bellay.

sance. Et à ceste cause, ledit seigneur mareschal, aussi changeant de deliberation, tourna son chemin devers laditte ville de Peronne, environ le dixiesme jour d'aoust. Partant le camp des ennemis d'un petit village, ou plustost cense, appelée La Catelle, somma en passant le chasteau d'Aplincourt, qui se rendit incontinant, car il avoit esté abandonné pour non tenable. Au lendemain ils passerent la riviere de Somme, au dessus dudit chasteau, et vindrent, gastans et bruslans tout le païs, jusques aupres de Peronne. Le mesme jour y estoit entré le sire de Cercus, avec mille hommes de pied qu'il avoit en charge particuliere, de la legion de Picardie, dont il estoit capitaine general; et, nonobstant que, à venir de Ham, dont il estoit party environ minuict, et depesché par monseigneur le duc de Vendosmois, il luy eust convenu passer à travers les vilages et censes, qui encores fumoient de feu que l'ennemy en passant y avoit bouté, si avoit-il eu si bonnes guides, et tant bien s'estoit tenu sur ses gardes, qu'il y estoit, sans aucune perte, passé. Le lendemain y entra mondit seigneur le mareschal, avec cent hommes d'armes; et luy servit aussi l'obscurité des fumées du païs que les ennemis avoient bruslé, à ce qu'il ne fust descouvert par eux sur le chemin. Sur le soir, le comte de Nansau, apres s'estre long temps pourmené à l'entour de la ville pour la recognoistre, s'en vint loger assez pres de l'abbaye du mont Sainct Quentin, autant fasché en son courage d'avoir failly à surprendre la ville avant que gens y fussent entrez, comme au contraire furent contens messeigneurs les ducs de Vendosme et de Guyse, quand ils sceurent que lesdits seigneurs mareschal et de Cercus estoient entrez

dedans à sauveté; car ils avoient bien bonne esperance que les nouvelles bandes qu'ils faisoient lever en toute la Picardie et la Champagne, et la levée des lansquenets qu'ils attendoient, soubs la charge du capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, seroient arrivez et prests assez à temps pour venir lever ledit siege de Peronne. Tel estoit l'estat de noz affaires en la Belgicque.

Du païs des ligues, outre les huict milles Suisses de la levée faite par messire Louis d'Anguerant, seigneur de Bois-Rigault, lesquels en plus grand partie estoient arrivez au camp, et en partie y arrivoient de jour en jour par des chemins un peu longs et destournez, mais plus asseurez que le droict chemin, pour le destourbier et empeschement des passages, messire Estienne d'Aygue, seigneur de Beauvois, et Guillaume, seigneur d'Yzernay, l'un gentilhomme de la chambre, et l'autre varlet de chambre ordinaires du Roy, en avoient faict une autre presque de pareil nombre, ausquels, à raison qu'ils arrivoient par divers chemins au lieu qui leur estoit assigné, selon qu'ils se desroboient à la file de leur païs, outre le sceu ou soubs dissimulation des superieurs et magistrats de leurs cantons, on bailloit guides et commissaires pour les conduire par les estappes, qui, à ceste fin, avoient esté ordonnées, par le plus court chemin, droict à Valance, où ils estoient recueillis par commandement du Roy, qui à tous les capitaines fist faire present de cheines d'or pesantes chacune cent escus, et les addressoit au sire de Montmorency, son lieutenant general; lequel, ainsi qu'ils arrivoient, leur faisoit delivrer les quartiers au camp, pour se loger chacun

avecques sa nation, faisant retirer en sondit camp et au dedans du fort, tous ceux qui sans son ordonnance avoient dressé leurs tentes, ou faict leurs loges au dehors. Enquoy faisant, et usant parmy ses soldats d'une severité de discipline militaire attrempée de equité, selon les occasions, il obtint en bien peu de temps que, nonobstant que son armée consistast de nations non seulement diverses quant aux païs, mais aussi en opinions et sectes contraires, l'ordre et police furent tels entre-eux, que son camp à ceux qui y arrivoient monstroit plus face et apparence d'une cité policiée, que d'un camp ainsi freschement et de si diverses nations assemblé.

L'Empereur, au commencement qu'il entreprit la guerre en France, faisoit bien son compte que le Roy ne recouvreroit point ne de lansquenets ne de Suisses : de Turin, il n'eust jamais pensé qu'il eust eu moyen de tenir : de la Belgique, il la comptoit desja pour chose sienne. Mais, peu apres qu'il fut entré en Provence, et qu'il entendit certainement qu'il arrivoit tousjours au Roy quelques bandes de lansquenets; que de Suisses il en recouvroit plus qu'il ne vouloit; qu'en Italie il avoit faict son amas, et ses gens estoient desja prests à marcher; qu'en la Belgicque la guerre y seroit plus longue et difficile qu'il ne l'avoit esperé; et d'avantage, que sur la mer Oceane ses subjets ordinairement y recevoient perte, et sur la Mediterranée noz galleres se pourmenoient en liberté : alors eut il certaine cognoissance qu'il n'auroit, sans ayde d'autruy, telle issue qu'il la desiroit de son entreprise. Il se delibera d'essayer tous moyens possibles pour attirer le sainct Pere et la ligue d'Italie à communication

de frais et societé de ceste guerre. Et à ceste fin avoit il depesché le seigneur Ascagne Colonne, avecques pouvoir, instructions et lettres audit sainct Pere et à tous les princes et potentats d'Italie, protestant envers eux (non qu'ainsi fust, mais pource qu'il servoit à son intention) que, entreprenant la guerre contre le royaume de France, jamais il ne l'avoit faict pour sa particuliere et propre querelle, mais en contemplation du bien public et du repos commun de toute Italie, pour divertir l'insatiable cupidité du Roy, de la continuation de faire guerre en icelle ; qu'eux mesmes sçavoient bien, et il les en appelloit à tesmoignage, qu'il n'avoit laissé aucune voye intentée pour obtenir du Roy que leurs differends fussent plus tost vuidez par ordre et forme de droict et justice, ou par appoinctement equitable, que non par armes et voye de faict, et jusques à s'estre condescendu de donner au duc d'Angoulesme, troisiesme fils dudit seigneur Roy, l'estat et duché de Milan, qui toutesfois luy appartenoit, non seulement comme à empereur, mais en son propre nom, premierement, comme chose conquise par armes et par le droict de la guerre, et secondement, comme cedée à luy par le transport du vray seigneur, Francisque Sforce, qui estoit droict indubitable; et que, quand ores il ne tiendroit qu'à vuider ses mains dudit estat et duché de Milan, qu'il ne se trouvast moyen de paix en la chrestienté, luy estoit, de son costé, prest à y entendre, et d'en disposer entierement, par le consentement et advis commun de tous lesdits princes et potentats d'Italie : tant s'en faudroit qu'il eust son bien particulier en plus grande recommandation que le public; mais que, nonobstant tous les devoirs où il

s'estoit mis si grandement, le roy de France avoit tousjours superbement et obstinément refuzé toutes honestes et raisonnables offres, et preferé la guerre injuste, cruelle, et d'incertaine issue, à une honneste, utile et certaine paix, jusques à dresser, encores à present, nouvelle armée en Italie ; en quoy il donnoit bien evidemment à cognoistre combien il avoit plus d'affection à travailler l'Italie, qu'à deffendre son propre royaume, auquel il avoit si grand faix de guerre sur les bras. Si toutesfois il estoit mis ordre à obvier que ledit seigneur roy de France ne mist ensemble les forces qu'il avoit levées audit païs d'Italie, ledit seigneur Empereur ne doubtoit point qu'il ne remportast de France une si grande et insigne victoire, qu'il asseuroit à perpetuité le repos et tranquilité d'Italie, attendu que autre quelconque ne la troubloit, sinon seulement ledit roy de France.

Toutes ces choses doncques considerées, il concluoit en ses instructions, que, comme ainsi fust que luy, qui estoit leur prince souverain et empereur, eust lors à entretenir en terre et en mer, en divers lieux et en mesme temps, quatre grosses et puissantes armées, plus pour le bien et repos d'entre eux que pour aucune offence à luy particulierement faicte, et à ce qu'Italie ne soit assubjectie à domination et seigneurie estrangere, leur vray office et debvoir estoit de luy donner, en leur propre cause, ayde et secours, ou pour mieux entreprendre de consentement commun, et à communs despens avecques luy, la tuition et deffense de la liberté d'Italie, à laquelle faillans à ce besoing, en quoy pourront ils jamais recognoistre l'obligation qu'ils ont envers elle, qui les a heureuse-

ment produicts, eslevez, nourris en la meilleure et plus amene et gratieuse contrée du monde? ou quelle chose peult elle jamais avoir affaire d'eux, si elle ne l'a en la deffense et protection de sa liberté? Telles estoient les remonstrances que le seigneur Ascagne estoit chargé de faire universellement à tous, et particulierement à un chacun des Estats, princes et potentats d'Italie. Au sainct Pere il avoit à les faire presque pareilles; mais il estoit expressement chargé de luy dire et faire entendre d'avantage comment le Turc faisoit ses preparatifs pour faire en chrestienté une descente plus grande et mieux equippée qu'il n'en avoit encores faict jamais, et qu'à la prochaine primevere il seroit prest à y descendre en personne, et qu'en un mesme temps il vouloit, et par terre et par mer, assaillir les royaumes de Naples et de Sicile, et là se fortifier et y faire son magazin de tous equippages de guerre, pour, à toutes ses commoditez, poursuivre le surplus de l'Italie, et de là se transporter par toute la chrestienté. Et, afin que ledit sainct Pere n'en fust en doubte, avoit aussi ledit seigneur Ascagne charge de remonstrer à Sa Saincteté comment desja Barberousse estoit arrivé, avecques son armée, en la mer Mediterranée, qui la tenoit en telle subjection, que le navigage par icelle estoit interdit, au moins mal seur aux Chrestiens; et mesmement parce que le roy de France indubitablement s'estoit uny et alié avecques iceluy Turc, et qu'il en avoit osté le masque et cessé toutes dissimulations, car ouvertement il le semonnoit et pressoit de descendre, si que, toutes excusations cessantes, ledit sainct Pere ne pouvoit dissimuler que, pour donner exemple à tous les Estats de la

chrestienté, il ne fust le premier à les exhorter et à commencer luy-mesme de prendre les armes, et que chacun, en ce commun danger, apportast quelque remede et soulagement, ainsi que le requeroit leur debvoir envers la commune patrie, envers la foy et la religion chrestienne, ensemble la consideration de la cause, du temps, du salut à present et de la liberté à l'advenir. Adjoustoit encores, afin que ceste entreprise ne fust infructueuse à Sa Saincteté, que l'Empereur, en ce faisant, estoit content, et luy offroit de disposer entierement de l'Estat et duché de Milan, ainsi qu'il plairoit à saditte Saincteté, avecques participation de la seigneurie de Venise, en ordonner.

Le premier jour d'aoust estoit ledit seigneur Ascagne arrivé à Rome : le lendemain il eut audience, et exposa la creance dessusditte, en presence et compagnie du comte de Sifuentes, ambassadeur ordinaire de l'Empereur envers ledit sainct Pere. Apres, s'estant ledit comte retiré, il parla encores à Sa Saincteté à part, et luy offrit que ledit seigneur Empereur cederoit et transporteroit ledit Estat et duché de Milan à l'un des nepveux de saditte Saincteté (1), et feroit, au surplus, que le duc de Ferrare (touchant les choses qu'il avoit controverses avecques elle) et le duc d'Urbin (touchant le duché de Camerin) en transigeroient et appointeroient au contentement et gré d'icelle Sa Saincteté, moyennant qu'elle fust seulement contente entrer en la ligue d'Italie, c'estoit à dire, d'en dechasser entierement le roy de France. A Gennes, à Luques, à Florence, à Siene, avoit ledit seigneur Asca-

(1) *A l'un des nepveux de saditte Saincteté :* il est peut-être ici question de Louis Farnèse, fils de Paul III.

gne exposé sa creance, en y passant, et de tous avoit remporté une mesme response, qui fut, en somme, que, tout autant qu'ils valloient et pouvoient, ils s'employeroient de tresbon cueur, ainsi qui leur seroit ordonné par le commun advis de nostre sainct Pere et de Sa Majesté imperiale, au bien, tuition, deffence et salut d'Italie. Ledit sainct Pere, apres qu'il eut grandement et singulierement loué l'affection dudit seigneur Empereur à procurer le bien et repos particulier d'Italie et le commun de chrestienté, respondit, au surplus, qu'il ne pouvoit blasmer l'advis et consideration de Sa Majesté imperiale, de transferer, si possible estoit, la guerre hors d'Italie; mais qu'il loüeroit trop plus qu'elle ne fust ne là n'ailleurs entre les Chrestiens; car, en quelconque part qu'elle se face, soit en France, soit en Italie, entre saditte Majesté et le roy de France, tousjours falloit il que le sang chrestien y fust espandu, et qu'il s'en ensuivist l'amoindrissement et debilitation des principales forces de la chrestienté. Et quant au Turc, Sa Saincteté estoit bien asseurée que on ne sçauroit le convier à veoir un spectacle plus à son gré, qu'à veoir une si cruelle et mortelle guerre entre les deux plus puissans monarques d'icelle; car il estoit bien à penser que, quiconque en celle guerre soit le vainqueur ou le vaincu, c'est faire un pont et bailler le choix audit Turc de venir apres assaillir lequel que bon luy sembleroit, se tenant seur que la victoire ne pouvoit estre sinon dommageable et prejudiciable aux forces et puissance du vainqueur mesme : mais que tant osoit bien Sa Saincteté asseurer ledit seigneur Empereur, que, pour celle année qui lors couroit, le Turc ne feroit faire

aucune descente en chrestienté; car Sa Saincteté avoit eu plusieurs advis certains et accordans ensemble, et mesmement par la voye des ambassadeurs venitiens à Constantinople, que le Turc estoit resolu entierement de ne faire autre chose pour le demourant d'icelle année, sinon de reparer, en tant que possible luy seroit, la perte et dommage qu'il avoit receu en Afrique, et recouvrer la commodité qu'il s'estoit preparée, et depuis avoit perdue, de faire quand bon luy semblera descente en Italie. Bien advouoit Sa Saincteté qu'il estoit vray que ledit Turc ce-pendant vouloit donner ordre (encores qu'à cela il faillist) de preparer sa descente pour l'année qui vient, renforcer le nombre et equippage de ses vaisseaulx de mer, mettre provision aux finances, aux vivres, aux munitions et à la levée de ses gens de guerre, pour faire laditte descente avec gros effort et grosse puissance; et n'estre rien plus vray que tous ses plus avancez desseings tendoient sur la Sicile et sur Italie, ainsi que le mandoit Sa Majesté imperiale; et que, pour à ce remedier et obvier, il n'estoit possible de choisir autre meilleur chemin que celuy qui estoit par saditte Majesté mis en avant, que condonner chacun au bien public ses querelles et inimitiez particulieres, et que tous ensemble, d'un mutuel consentement, s'appliquassent à la conservation et deffense du salut et repos commun: et qu'à ceste cause, autant qu'il congratuloit à la Majesté dudit Empereur ceste sienne continuation en bonne et saincte volonté de renouveller la pratique de paix et union, autant desiroit-il d'y employer et de mettre, non que son bien, mais aussi sa propre vie en hazard, pour estre arbitre et moyenneur de ceste paix; pour

laquelle sienne affection et volonté mettre à execution, il ne sçavoit trouver meilleure entrée que de perseverer en neutralité, sans condamner prejudiciablement la cause de l'une des parties, en adherant et se joignant à l'autre. Tant s'en falloit que, par une telle voye et moyen, il voulust mettre en sa maison aucun Estat ne principauté, au dommage, regret ou desplaisir d'autruy, et que, quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien et de grace, que de le faire l'un des moindres instrumens qu'il employast à l'execution d'un si grand heur, ceste volonté de Dieu, par luy ensuivie, luy seroit suffisant contentement et satisfaction de son travail; si que plustost il souhaitteroit la mort, que d'en chercher ou accepter autre loyer ne recompense.

Desja estoit l'Empereur arrivé à Aix, alors qu'il eut nouvelle de ceste response. Sur son chemin, il avoit receu quelque perte, mais non du tout si grande en effect comme elle luy avoit esté griefve et ennuyeuse pour la qualité de ceux qui luy avoient faict le dommage; car ce avoient esté seulement les païsans et montaignars qui se tenoient embuschez és destours et au dessus des passages estroicts au long des Alpes, et par occasions sortoient à l'improviste, aucunefois sur les avantcoureurs, et aucunefois sur la queue de son armée, en sorte qu'il ne se pouvoit eslargir aucunement, ne cheminoit journée, que de deux cens en deux cens pas il ne fust forcé de s'arrester et de se deffendre, sans toutefois avoir moyen de grandement endommager lesdits païsans, lesquels, soubdainement qu'ils se voyoient pressez, se retiroient à mont, par des chemins oblicques et incogneuz à au-

tres qu'à eux-mesmes, ainsi que s'ils se feussent evanouis de veuë. Au desloger, fut contrainct l'Empereur de passer au long d'une tourelle, en laquelle s'estoient enfermez jusques au nombre de cinquante hommes du païs, avecques des arquebuses qu'ils avoient recouvertes, en intention de choisir ledit seigneur Empereur à leur advis, et, quand il passeroit, descharger tous à la fois sur luy, pour le tuer, quoy qu'il leur en peust advenir apres; car ils sçavoient bien qu'ils ne pourroient executer une telle entreprise, sans que la vengeance ne s'en ensuivist parapres. Et en effect, il s'en faillit bien peu qu'ils n'executassent leur intention; car ils en tuerent un, qu'ils pensoient estre l'Empereur, à cause du riche accoustrement qu'il avoit sur le harnois, et de la suitte de gens apres luy qui luy deferoient et faisoient honneur. Force fut à l'Empereur d'y faire amener le canon et y arrester son camp, qui en souffrit moult de malaise: la tour fut batue et les païsans contraincts de se rendre à la mercy dudit seigneur Empereur, lequel les fist tous pendre, tant par courroux de sa demeure, que pour exemple qu'autres n'eussent par apres la hardiesse de faire telles entreprises. Et, adverty qu'en un petit plain environné de bois à l'entour, et assis sur la crouppe d'une montagne, à laquelle ne pouvoient ses gens arriver, s'estoit retiré un nombre de païsans, avec femmes, enfans et bestial, fist mettre le feu és bois en divers lieux, au dessus du vent, de maniere que tous y furent miserablement bruslez, d'aucuns en hors, qui, se voulans sauver du feu, tomberent és mains des ennemis, qui jamais n'en receurent un à mercy; dont fut depuis le populaire si aigry et animé

contre l'Empereur et son armée, qu'oncques homme qui tombast entre leurs mains ne trouva d'eux plus gratieuse composition que de cruelle et inhumaine mort.

Audit lieu d'Aix arriva un courrier envoyé par le seigneur Ascagne, avec lettres et advis de tout ce que ledit seigneur avoit exploicté ou faict de sa commission, de laquelle il n'avoit remporté le fruict qu'en avoit ledit seigneur Empereur esperé. Si commença lors, en considerant et pesant les affaires plus songneusement et diligemment qu'il n'avoit faict au paravant, et les choses estans encores en leur entier, appercevoir et cognoistre que ce n'estoit entreprise legere que d'assaillir un roy de France dedans son royaume; et veoit tres bien, mais un peu tard, qu'il ne luy seroit aucunement possible de fournir et satisfaire long temps à l'entretenement de tant d'armées qu'il avoit en tant de lieux, et en mesme temps. Pour y remedier en quelque partie, et puis qu'il estoit entré au lieu dont il ne se pouvoit ou vouloit ainsi legerement retirer, il s'advisa d'envoyer à Anvers, et prier les marchans (ausquels il avoit baillé grandes assignations de remboursement sur les deniers qui luy avoient esté ottroyez par les Estats, et qui provenoient du revenu ordinaire de ses royaumes d'Espagne, Naples et Sicile) qu'ils se contentassent de luy prolonger un an le terme de leur remboursement, afin qu'il se peust ayder d'icelles assignations, en leur donnant recompense, telle qu'ils voudroient, de l'interest qu'ils pourroient avoir à cause de ceste plus longue attente de leurs deniers. Pour à ce faire les induire, il n'y obmist moyen quelconques de persuasion, entrelassant

ensemble prieres, promesses, recompense, et craincte de plus long retardement, s'il advenoit, de male adventure, qu'estant ceste guerre de plus longue durée qu'il ne l'avoit esperée du commencement, son armée (que Dieu ne voulust) se vint à deffaire par faulte de paiement; quoy advenant, il estoit à craindre et penser que son ennemy poulsast sa victoire si avant, que Sa Majesté fust par ce moyen contraincte de leur faillir, à son grand desplaisir et dommage.

Ceste depesche faicte, ledit seigneur Empereur, ayant en son cueur un extreme et merveilleux regret qu'ayant tant eu d'heureuses victoires és guerres qui avoient esté menées par la conduitte seulement de ses capitaines, luy estant en personne maintenant, avecques telle et si puissante armée, et apres avoir bravadé de la sorte que chacun sçavoit, il fust contrainct de s'arrester si longuement sans faire aucune execution ou honorable exploict de guerre, print en soy-mesme deliberation nouvelle, ou, pour mieux, se resolut, mais trop tard, de mettre à execution celle qu'il avoit au-paravant prise, d'essayer sa fortune et d'assaillir vivement son ennemy; laquelle deliberation luy eust peu, certes, et luy eust esté avantageuse, s'il l'eust executée à temps, et comme la raison de la guerre le vouloit, alors que les forces du Roy n'estoient encores unies, et que son peuple estoit intimidé pour la soudaine et non attendue descente d'un si puissant et grand ennemy. Au dessoubs de Aix, ayant la ville au doz, estoit son camp logé en une plaine, et sur deux collines doucement eslevées, et par les deux costez regardantes, en icelle plaine, la petite riviere de Lary, qui coule au long des murs de la ville, passant par le mi-

lieu en la longueur de sondit camp. Estant le quinziesme jour d'aoust en iceluy camp, il choisit jusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mille Italiens et cinq mille lansquenets, et, sans declarer son intention à autres qu'aux capitaines, les fist partir environ la minuict, afin d'arriver où il pretendoit avant que noz gens en eussent nouvelles : luy mesme avant le jour fut prest à cheval, menant en sa compagnie le duc d'Albe, espagnol ; le seigneur Alfonce d'Avalos, marquis du Guast, et le seigneur dom Ferrand de Gonzague, italiens, et le comte de Horne, alleman, accompagnez de toute la fleur de ses gens de cheval. Et, avecques ceste trouppe, acconsuivit ses gens de pied, un peu apres le soleil levé, assez pres de la ville de Marceille, en une combe qui s'estendoit jusques à la plage de la marine.

En celle combe il fist arrester ses gens, et, prenant seulement ledit marquis avecques luy, et un bon nombre d'arquebusiers, marcha en personne pour recognoistre la ville, tenant tousjours les chemins creux et les voyes obliques, pour n'estre descouvert de ceux de dedans, jusques à ce qu'il arriva pres de la ville, à un ject de canon, où il se tint couvert d'une masure de maisons n'agueres abatues. Et de là il fist passer ledit marquis outre la masure, avecques gens choisis arquebusiers, pour recognoistre de pres un endroict que on luy avoit dict estre propice et oportun à y planter l'artillerie, et sur le costé que lon tenoit la ville plus foible et moins deffensable. Ledit marquis, en regardant l'assiette du lieu, apperceut en un mesme temps, et que la ville avoit esté diligentement reparée en cest endroict, et que luy avoit esté descouvert de

ceux qui faisoient le guet sur les remparts, et que desja estoient sortis gens de la ville, qui avoient prins le chemin hault, afin de le venir enclorre par derriere. La cause de sa descouverture fut telle : les chevaux que l'Empereur avoit laissez en la combe dont j'ay dessus parlé, commencerent fort à hannir, et tant, que la combe, enclose de montagnes d'une part, et de la mer d'autre, en retentissoit, en sorte que le vent en apportoit le bruit jusques dedans la ville ; qui fut en cause que ceux qui estoient de guet sur les murailles, furent d'autant plus ententifs à regarder au tour des masures et chemins creux, autant que leur veuë pouvoit estendre ; et, regardant ainsi curieusement, ils descouvrirent ledit marquis ; et le voyans pres et à peu de compagnie, avoient mis lesdits arquebusiers dehors, en assez bon nombre, tendans à l'enclorre, s'il n'avoit autre suitte que ce qu'ils en descouvroient, et pour estre au besoing assez forts, au cas qu'ils trouvassent autres gens en embusche parmy les destours et chemins croisans entre les collines. Le marquis, voyant qu'il estoit descouvert, se retira par autre chemin qu'il n'estoit venu, vers la masure dont il estoit party, et fut en cause que ceux du guet apperceurent que derriere icelle y avoit encores gens; et pour ce firent ils encores saillir gens de renfort, et, addressans à cest endroict la bouche de quelques canons, y mirent incontinant le feu, et feirent un tel exploict, à cause des pierres que les coups de canon escarterent en donnant contre laditte masure, qu'il y eust des gens beaucoup et morts et blessez. L'Empereur en toute diligence se retira plus loing de la ville et hors de la portée du canon, en une valée qui estoit

couverte entierement d'un grand et large rocher duquel sortoit une fontaine d'eaue vive, aupres de laquelle il fist un leger repas. Et puis, apres avoir communiqué sa deliberation avecques les principaux des capitaines estans avecques luy, il ordonna le duc d'Albe et le comte de Horne pour demourer és environs de Marceille, monstrant contenance de la vouloir assieger, et ledit marquis du Guast avec le nombre de douze cens chevaux, et le capitaine Paule Saxe avec six enseignes de gens de pied, pour aller recognoistre la ville d'Arle, et, s'il leur sembloit qu'elle fust pour estre facilement emportée d'assault, le faire à sçavoir aux dessusdits duc d'Albe et comte de Horne, à ce qu'ils se vinssent joindre à eux, ce-pendant que luy en personne y viendroit avecques toute sa force; leur donnant charge toutesfois, au cas que laditte ville leur sembla estre en telle deffence qu'elle fust pour y amuser long temps son camp, eux, en ce cas, se retirassent avec lesdits d'Albe et de Horne devant Marceille, jusques à ce qu'ils eussent de luy autres nouvelles.

Ces choses ainsi ordonnées, l'Empereur se retira en son camp par le mesme chemin qu'il estoit venu. Noz gens que je vous ay dit estre sortis hors de Marceille, ainsi que les ennemis, soudainement estonnez à cause des coups de canon qui avoient donné dedans la susditte masure, se retiroient hors de batterie, espars en divers lieux, selon que chacun s'estoit trouvé à propos de se retirer en lieu de sauveté, et comme gens qui n'avoient pas bonne cognoissance ne du païs ne des chemins, en surprindrent et prindrent aucuns, lesquels ils emmenerent au seigneur de Barbezieux,

lieutenant du Roy, et aux autres capitaines estans en ladicte ville de Marseille. Par iceux prisonniers entendirent lesdits capitaines comme l'Empereur estoit en personne, avecques peu de compagnie, derriere ladite masure, alors que les coups de canon y furent tirez, ayant en teste une salade bourguignonne, avecques un pennage de violet blanc et orengé, et sur son harnois vestu d'un saye de damas blanc. Ceste nouvelle oye, ne fault demander s'il y eust prou de gens qui furent d'advis de faire sur luy une saillie, et que la consequence de prendre ou tuer un empereur, en quoy gisoit toute la victoire, n'estoit si petite, qu'elle ne valut bien le hazard de perdre quelques gens, au pis aller. Les autres, ausquels plaisoient moins les choses precipitees et de hazard, estoient d'advis de ne point desgarnir la ville, estimans bien que l'Empereur ne seroit venu si pres sans avoir telle trouppe à sa queüe, qu'elle seroit bien suffisante, à un besoin, de combatre toute la garnison de Marseille, et que paravanture faisoit il marcher toute son armée apres luy. Et de le penser ainsi leur donnoient deux choses grande occasion : l'une, qu'à ceux qui faisoient le guet il sembloit à veoir, de veoir, assez loin de la ville (c'estoit en la vallée où l'Empereur avoit laissé ses gens), entreluire du harnois à la reverberation du soleil qui donnoit dessus ; l'autre, que les prisonniers disoient n'avoir riens sceu quand ils partirent du camp, ne quelle part on les conduisoit, ne que l'Empereur deust venir les acconsuivre. Et, à ceste cause, il leur sembloit bien à craindre que, si on mettoit grosse trouppe de gens hors de la ville, et que, l'escarmouche attachée, survinssent les ennemis

avecques trop grande puissance, ceux de la ville fussent contraints de laisser à leur visage hacher leurs gens en pieces; ou, s'ils se mettoient à les soustenir, ils fussent repoussez, de sorte que les ennemis, paravanture, entrassent pesle-mesle avecques eux dedans la ville. Les autres, en ceste disputation, choisirent une voye moienne, qui fut de retirer ceux qui estoient sortis, sans les souffrir marcher plus avant, de peur qu'ils ne s'embatissent en quelque embusche, et, au lieu d'iceux, en envoier d'autres tous fraiz sur des fregattes et barques de pescheurs, lesquels allassent, terre à terre costoiant la plage, hors de la veue de l'ennemy, jusques à ce qu'ils eussent gaingné le dessus de l'endroit où il leur sembloit avoir veu entreluire du harnois; et qu'arrivant là, s'ils voioient qu'il y eust gens, et cognoissoient que par eux ils n'eussent point esté descouvers, ils prinssent terre et tournoiassent la combe respondant à la plage, tant qu'ils vinssent parmy les guarrigues donner alarme ausdits ennemis, et missent peine, en monstrant contenance de se vouloir, en combattant, retirer, de attraire lesdits ennemis jusques au droit d'une certaine plage qu'on leur designeroit, en laquelle on envoieroit quelques galleres, qui temporiseroient jusques à ce qu'ils veissent leur poinct, et, le voiant à propos, deschargeroient l'artillerie à travers eux à l'improviste; faisans leur compte qu'ainsi advenant, il ne se pouvoit faire que, sans danger de recevoir honte ne dommage, ils ne fissent grosse tuerie; et pourroit estre (comme souvent tombent les hazards aussi tost sur les grans que sur les petits) l'Empereur mesmes, ou quelques autres gros personnages, se trouveroient au droict de la male-advanture.

Ceste opinion fut suivie et mise à execution ; mais l'Empereur estoit desja party. Noz gens, quand ils furent mis à terre, ainsi qu'il avoit esté advisé, firent un long circuit parmy les myrtes lentisques et autres tels arbustes dont le païs est si grandement couvert, et puis se laisserent voir de loin, comme si ce fussent gens qui vinssent d'un autre part qu'ils ne venoient. Le duc d'Albe, si-tost qu'il les apperceut, envoya quelques chevaulx legers au devant, ausquels il donna charge d'en approcher si pres, qu'ils peussent estimer le nombre qu'ils pouvoient estre, et luy en mander nouvelles incontinant. Lesdits chevaulx legers, arrivez qu'ils furent, et qu'ils veirent les nostres estre si peu, envoierent promptement en advertir ledit seigneur duc ; et eux ce pendant, pour les amuser qu'ils ne se retirassent, et en esperance de les attraire en lieu qu'il ne s'en sauvast un pour en porter la nouvelle, les commencerent à vouloir charger. Et les nostres, qui estoient tous arquebusiers, deschargeans contre eux leurs arquebuses, monstrerent contenance de les craindre bien peu, qui estoit ce que lesdits chevaux legiers desiroient le plus ; car ils tendoient seulement à fin d'amuser les nostres, tant que la grosse trouppe des leurs arrivast ; et les nostres, en cas pareil, tendoient à fin d'attraire laditte grosse trouppe des ennemis, laquelle ne tarda gueres à se descouvrir. Et lors les nostres, comme si ce leur eust esté chose inopinée, firent semblant de s'estonner, et recullerent tousjours, sans se mettre en fuitte abandonnée, tant que les ennemis fussent à l'endroit que eux avoient charge de les attirer ; et lors ils tournerent soudainement le doz, et se sauverent parmy lesdits arbustes.

Et sur ce poinct commencerent coups de canon de tirer à furie de noz galleres parmy la plage, qui estoit descouverte, au beau milieu des ennemis, et leur firent en peu d'heure un tel dommage, que les corps des uns, les bras et jambes des autres estendus sur la place, la lamentation des mourans, la consternation et desolation des fuians, estonnerent tant ceux qui estoient sains et entiers, qu'ils ne tascherent tous sinon à eviter le danger avant qu'en faire l'espreuve. Leur fuitte fut soudaine et pleine d'espouventement; mais il advint une chose qui la leur creut encores grandement : car noz gens, qui s'estoient retirez parmy les arbustes et garrigues, chargerent si furieusement sur les fuyans, qu'ils furent cause de les mettre en opinion qu'ils fussent avantcoureurs de l'avantgarde de nostre camp, lequel, sur les nouvelles du deslogement de l'Empereur, se fust aussi deslogé d'Avignon, en intention de presenter la bataille. Le mieux qu'ils sceurent faire fut de se rallier et retirer ensemble plus à l'escart et loing de la marine, en une vallée ceinte à l'entour de rochers et collines, esquelles ils assirent leur guet pour veoir si aucun viendroit sur eux. Là fit le duc d'Albe reveue de ses gens, et trouva en avoir beaucoup perdu, et mesmement de gens de nom, entre les autres le comte de horne, et un autre capitaine alleman son parent prochain, lesquels furent de tous moult regrettez. Les nostres se retirerent à Marseille avecques bien peu de perte; és mains des ennemis en tomba un en vie, qui fut amené prisonnier au duc, lequel entendit par luy tout le discours de ceste entreprise, et sceut qu'il n'estoit nouvelle que le camp du Roy fust deslogé. Le duc et les autres capitaines, en vengeance de la perte

qu'ils avoyent faicte de gens de bien, firent cruellement tirer ledict prisonnier à quatre chevaux, sous couleur qu'il estoit italien et avoit esté n'agueres à la soulde de l'Empereur, luy mettant à sus, par ceste occasion, qu'il estoit transfuge et traistre envers ledict seigneur.

Le seigneur marquis du Guast et le capitaine Paule Saxe avoient, durant ce temps, continué le chemin qui leur avoit esté ordonné, avoient traversé tout le plain de Crau, dict autrement les Champs Pierreux, sans y avoir trouvé rencontre : et à costé dudict plain, vers les maraiz, assez pres du pont de Crau, s'arresterent et prindrent advis de ce qu'ils auroient à faire. Le capitaine Paule Saxe demoura audit lieu avecques la trouppe; le marquis, avecques seulement trente chevaux, vint jusques au pont, et y en laissa vingt à la garde : luy, avecques le surplus, passa le pont, et vint jusques en un tertre regardant sur la ville, lequel on luy avoit dit estre moult propice (ainsi qu'estoit la verité) pour la tenir en extreme subjection; car, y asseant quelques pieces d'artillerie, et faisant batterie par le costé dont la ceinture, ou courtine, se venoit encoingner avecques celle qui est au dessous d'icelle montaigne, elles eussent battu par dedans la ville, au long d'icelle courtine, où seroit faict la batterie, en sorte que ceux de dedans ne se feussent osez presenter à soustenir l'assaut. En ceste sorte s'arresta le marquis, et, se tenant derriere deux moulins à vent qui le couvroient, apperceut clerement qu'il avoit esté pourveu à l'encontre de la commodité qu'il y esperoit trouver; et luy, en cas pareil, fut descouvert et apperceu des nostres. Mais tant y a, que si l'Empereur,

avant que le sire de Montmorency, lieutenant general du Roy, se fust advisé de faire fortifier laditte ville, y fust venu droit, ainsi qu'il avoit deliberé, sans point de faute il n'eust trouvé aucune resistance qu'il ne s'en fust saisi facilement; et de là il eust eu le passage du Rhosne à son commandement, et à son choix de nous assaillir, ou en Provence, ou en Languedoc, ainsi que le temps luy eust mieux presenté l'occasion d'entreprendre ou l'un ou l'autre. Mais en peu de temps elle fut en telle reparation, au moyen de la solicitation qu'en fist ledict lieutenant general, et de la diligence dont les capitaines, et de l'assidu travail dont les soldats, et du devoir dont les habitans en userent, si qu'au treisieme jour elle estoit en la plus grande asseurance du costé dont, treze jours au-paravant, elle estoit la plus doutable et moins en estat de deffendre.

Laditte ville d'Arles siet sur le Rhosne, à l'endroict de la poincte où il se fend en deux, et, allant par deux bouches se descharger en la mer, enclost de ses deux bras une isle triangulaire, nommée La Camarolle. Le premier jour d'aoust y entrerent les seigneurs Jean Carracciol, neapolitain, prince de Melphe, et Stephe Colonne, romain, avecques pouvoir egal ensemble de lieutenant du Roy en laditte ville. Ledit jour y entra messire Antoine d'Ancienville, seigneur de Villiers aux Corneilles, commissaire de l'artillerie, avecques douze pieces d'artillerie, que grosses que moyennes, et deux cens cinquante pionniers ordonnez au service d'icelles pieces. Le lendemain y arriva le capitaine Bonneval, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et vingt de celle du seigneur de

Boisy, lesquels menoit le seigneur de Montreul-Bonnin, son lieutenant. Ledit Bonneval, estant ordonné avecques le comte de Tende à faire le deguast, ainsi qu'il a esté dit cy dessus, avoit receu lettres du seigneur de Montmorency, lieutenant general dessusdit du Roy, par lesquelles luy estant mandé se retirer en laditte ville d'Arle, pour estre compagnon à la tuition et garde d'icelle avecques les dessusdits Melfe et Colonne, et luy ayant addressé sa compagnie, passa en diligence parmy le camp, afin de plus amplement entendre dudit seigneur lieutenant general ce qu'il auroit à faire, et quel ordre avoit esté mis à la fortification de laditte ville, laquelle il sçavoit avoir esté au-paravant tres-mal tenable. Son sejour audit camp fut assez brief; de là, passant à Tarascon, où il rencontra sa compagnie, visita le chasteau dudit lieu, aussi la place de Beaucaire, assise de l'autre costé du Rhosne, ainsi que par ledit seigneur lieutenant general il luy avoit esté ordonné, auquel il fist sçavoir son advis de ce qu'il y avoit veu; suivant lequel advis, ledit seigneur lieutenant general, ne voulant obmettre chose qui fust reparable par humaine prevoyance, fist reparer lesdittes places, et y mist le seigneur de Rabodanges, eschanson ordinaire, et de Sainct Remy, commissaire de l'artillerie, avecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

Arrivé que fut ledit capitaine en Arle, il presenta ses lettres et communiqua sa charge aux dessusdits prince de Melfe et Stefe Colonne, qui avoient ja commencé quelques fortifications aux endroits plus debiles; mais, quelque commencement qu'il y eust, les habitans estoient, ce nonobstant, hommes et

femmes, fort estonnez, et principalement le menu peuple, à cause que plusieurs dames qui ordinairement y faisoient leur demeure (ainsi que la coustume du païs est autre qu'elle n'est au cueur de France, que les gentilshommes et gentilles-femmes se tiennent és villes), avoient faict serrer leur bagage, pour se retirer ailleurs; qui donnoit grand espouventement audit menu peuple, et occasion de craindre que la ville fust en apparant danger de tomber en inconvenient. Mais ledit capitaine Bonneval arrivé, d'autant qu'il estoit françois, et que les gens de la ville entendoient son langage mieux que des autres, aussi qu'il apportoit asseurance dudit sire de Montmorency, lieutenant general (auquel avoit tout le païs une grande fiance), de ne leur laisser avoir faulte de choses quelconques necessaires à la garde et deffence d'icelle, lesdittes dames se rasseurerent, et ne deslogerent point: et dés lors commencerent tous, et grands et petits, à mettre la main à l'œuvre; et ceux qui en avoient le moyen offroient à y employer de leur propre bourse. En laditte ville estoient alors environ de cent trente hommes d'armes des compagnies dessusnommées: mille hommes de pied gascons, soubs la charge de Jean de Foix, comte de Carmain; mille champenois, soubs la charge de messire Jean d'Anglure, seigneur de Jour; et de trois à quatre cens arquebusiers italiens: lequel nombre ne sembla aux dessusdits estre suffisant pour soustenir la continuation des assaux qui pourroient y estre donnez par un camp imperial. De bleds, y avoit bien grande quantité, mais peu de farines, et pas un moulin: parquoy il fut ordonné de faire jusques à vingt-cinq moulins à bras et à chevaux. De vins, y en avoit

trespeu; mais le Rhosne estoit à commandement pour y en amener, et les chefs de bonne volonté pour, à un besoin, boire de l'eau, aussy les soldats; car, à la necessité tous breuvages sont bons à qui a volonté de bien faire : toutesfois il fut advisé d'y en faire amener. Quant aux chairs, ils avoient moyen de recouvrer en un jour dix mille bestes à corne de laditte isle de La Camarolle, qui estoit vis à vis de la ville, un bras du Rhosne entre deux. De sel, y avoit en abondance; de poudres, n'y avoit pas grande quantité, ne d'autres munitions servantes au faict de l'artillerie.

Toutes choses ainsy que dessus considerées, fut advisé que le prince de Melfe, lequel on pria d'accepter ceste charge (ce que tresvolontiers il fit pour le service du Roy), iroit au camp lez Avignon, pour en advertir ledit sire de Montmorency, à ce qu'il y envoyast les choses necessaires et requises à la deffence et seureté de laditte ville. Advint, ce-pendant que ledit prince de Melfe fist son voyage, quelque debat entre deux soldats, l'un de la bande d'Anglure, et l'autre italien, et tellement s'alluma la noise, entre eux premierement, et puis apres entre les compagnons de l'un et de l'autre, qu'à la fin presque toute la compagnie s'esmeut et banda contre les Italiens, lesquels estoient par trop petit nombre auprix des Champenois. Telle fut la meslée, qu'il en mourut de soixante à octante, que d'une part que de l'autre, et furent lesdits Italiens repoulsez jusques dedans le logis du seigneur Stefe Colonne, auquel ils se retirerent, pour estre ledit seigneur de leur langue et lieutenant du Roy en laditte ville : mais les Champenois estoient desja si eschauffez, que, sans aucune consideration du

lieu que tenoit ledit seigneur, non seulement ils s'efforcerent d'entrer pesle-mesle avec les Italiens, ains y accoururent à enseigne desployée, comme si c'eust esté contre les ennemis du Roy; attrainerent une piece d'artillerie jusques à la porte, les uns prests à la descharger contre icelle, les autres tirans à coups d'arquebuse contre ceux qui se monstroient aux fenestres afin de parlamenter à eux et appaiser la noise, et en avoient desja tué trois ou quatre; les autres montans sur les maisons pour les descouvrir et y entrer par là: de maniere qu'il estoit apparant d'y arriver un gros et lourd inconvenient pour le service du Roy, si ledict capitaine Bonneval, oyant le bruit de ceste esmotion, n'y fust accouru soudainement avec seulement dix ou douze hommes d'armes de sa compagnie qui se trouverent à son logis; et à toutes les autres fist à sçavoir qu'ils le suivissent montez et armez, luy, pour la haste qu'il eut d'y arriver avant que pis advint, ayant seulement une rondelle au poing et son espée au costé, sans avoir eu le loisir de se couvrir d'autre harnois. Et, arrivé qu'il fut premierement au lieu de ce tumulte, il fist commandement au seigneur de Villiers, qu'il rencontra, de retirer l'artillerie; qui luy estoit chose fort difficile, car les susdits mutins l'avoient attrainée par force et en despit des canonniers. Aussi fist commandement au seigneur d'Anglure, qu'il eust à faire retirer ses gens; mais peu y valut son commandement ne le credit que trouva ledit Anglure avecques ses gens.

Sur ce poinct arriverent les seigneurs des Brosses, lieutenant dudit seigneur de Bonneval, et de Montreul-Bonnin, lieutenant du seigneur de Boisy, avecques

leur gendarmerie bien armée et bien montée, et la lance sur la cuisse, ainsi qu'il leur avoit esté ordonné, dont ledit seigneur de Bonneval en renvoya vingt, ausquels il donna charge d'aller assembler, de logis en logis, tous les Italiens qu'ils trouveroient, pour les mener à un destour et lieu fort qu'il avoit autrefois choisi derriere l'eglise qu'on appelle la Majour, et que sur la vie ils donnassent ordre qu'ausdits Italiens ne fust faict mal ne desplaisir : aux autres il commanda de s'arrester aupres du logis dudit seigneur Colonne, jusques à ce qu'il leur commandast ce qu'ils auroient à faire. Et luy, avec dix hommes d'armes qu'il fist mettre à pied, se pourmenant à l'entour du logis, trouva moyen de les mettre dedans par un huis de derriere, leur commandant qu'ils se monstrassent aux fenestres, afin que les mutins cogneussent que le logis estoit garny de gens; et luy, ce faict, s'en retourna vers iceux mutins, lesquels, voyans les hommes d'armes aux fenestres, firent contenance de se vouloir mutiner contre ledit seigneur de Bonneval; mais il leur monstra tel visage, usant de remonstrances et de menasses, et leur faisant entendre qu'outre la gendarmerie qu'ils voyoient à sa queuë, estoit desja en armes en la place, pour se venir joindre à luy, la bande du comte de Carmain, lequel ils sçavoyent estre son nepveu germain, et qu'il avoit la puissance en main de les faire venir à la raison, qu'à la parfin ils se retirerent; joinct qu'ils voyoient ledit seigneur de Villiers, commissaire de l'artillerie, et d'Anglure, leur capitaine, rengez avec ledit seigneur de Bonneval, qui grandement s'aquitterent à rapaiser les choses, et avoient suitte d'aucuns de la mesme compagnie, aus-

quels desplaisoit ceste mutinerie et façon de faire contre un chevalier de l'Ordre et lieutenant du Roy.

La mutinerie appaisée, le seigneur Colonne envoya prier ledit seigneur de Bonneval de s'en venir vers luy à son logis, et, arrivé qu'il y fut, luy declara qu'attendu l'outrage qui luy avoit esté faict, il n'estoit deliberé de plus demourer en la ville, et le pria tres-instamment de l'en vouloir mettre dehors et faire accompagner jusques au lieu de seureté. Le seigneur de Bonneval, au contraire, luy remonstra qu'ayant ledit seigneur Colonne charge de la ville, de par le Roy, et l'Empereur estant ja si pres qu'au plain d'Avillanne, au dessoubs d'Aix, il n'en devoit ainsi desloger, ains faire à sçavoir au Roy, ou à monseigneur le grand maistre, lieutenant general du Roy, comment les choses estoient passées, à ce qu'on luy ostast et chastiast lesdits mutins, et qu'en leur lieu on luy envoyast d'autres gens plus obeissans et de meilleur service; et, attendant la responce du Roy, il ne devoit ne pouvoit riens craindre, car encores estoit la force entre les bons obeissans; et, sur ce, luy offroit de venir luy-mesmes coucher audit logis avecques luy, et de faire que toute la gendarmerie, avecques la moitié des bandes du comte de Carmain, feroyent le guet toute la nuict, afin qu'il n'y advint nouveau desordre. Mais, quelques remonstrances qu'il sçeust faire, ledit seigneur Colonne (craignant que ceste premiere picque en engendrast encores quelque autre, dont le service du Roy se portast pis, et luy receust honte et reproche; alleguant aussi qu'il ne laissoit la ville sans chef, y estant ledit seigneur de Bonneval, qui, pour estre de la langue, pourroit plus-tost que luy tirer obeissance des gens mesmes

qui avoyent faict ceste esmotion, s'il advenoit que l'Empereur approchast avant qu'on en y eust envoyé d'autres) persevera en son opinion de se retirer au camp ou vers le Roy, et tant insista, que ledit seigneur de Bonneval y assentit. Et pour-ce, fist il monter à cheval jusques à trente hommes d'armes des siens, dont il en ordonna dix à marcher devant, et apres eux les gens dudit seigneur Colonne, et puis eux mesmes avecques dix autres hommes d'armes en leur compagnie, et les autres dix derriere; tant qu'ils arriverent au port de Trinquetaille, auquel passa ledit seigneur Colonne, et, prenant congé dudit Bonneval, luy recommanda et pria de mettre en pareille seureté ce peu de soldats italiens qu'il avoit laissez en la ville; ce qu'il feist avecques le mesme ordre dessusdict, et audict port de Trinquetaille leur feist delivrer des vivres jusques au lendemain. Ce faict, il commanda tres-expressement audict d'Anglure qu'il feist chercher parmy ses bandes, et qu'il luy representast les principaux autheurs de l'esmotion; et, ce pendant que ledict Anglure en fit la diligence, lequel estoit de sa personne gentil compagnon et de bonne volonté, mais tres-mal accompagné de gens, il fist une depesche à monseigneur le grand maistre, lieutenant general du Roy, l'advertissant de ce qui estoit advenu, et le priant d'envoyer homme d'authorité, pour entendre comment les choses estoyent passées. Ledict seigneur grand maistre y renvoya incontinant le prince de Melphe, et avecques luy messire Poton Raffin, seneschal d'Agenois et l'un des capitaines de ses gardes, et apres eux envoya bon equippage d'artillerie et d'autres choses necessaires; car, outre ce qu'il estoit generale-

ment ententif à pourveoir et faire toutes choses qui pourroyent apporter nuisance, empeschement ou retardement à l'ennemy, et qu'il sçavoit quel avantage seroit audict ennemy de se pouvoir saisir de laditte ville, il avoit encores particulierement une singuliere affection à la bien fournir de toutes choses : d'autant que luy, pres-que seul, et contre l'opinion de plusieurs, avoit esté d'advis de la fortifier, et, à ceste cause, si mal en fust advenu, on luy eust peu mettre en avant qu'il eust esté meilleur et plus expediant de la laisser ouverte et desemparée à l'ennemy, que, la fortifiant insuffisamment, donner audict ennemy l'honneur de l'avoir prise d'assault, à la grande augmentation de la gloire et reputation de ses forces et diminution du cueur et de l'esperance des nostres. Ledict seigneur d'Anglure delivra és mains du seigneur de Bonneval deux des mutins de ses bandes, dont l'un se disoit estre gentilhomme, lesquels furent executez et penduz aux gouttieres de la maison de la ville ; et furent ses bandes renvoyées au camp : luy demoura en la ville fort malade.

Ses bandes arrivées au camp, furent publicquement, et, en signe d'ignominie, leurs enseignes ostées et desarborées, tous les mutins declarez indignes et inhabiles à jamais de prendre soulde au service du Roy ; et en leur lieu furent envoyez deux mille hommes, dont estoit chef et colonnel messire Louis de Luxembourg, comte de Roussi, lequel, toutesfois, et un sien frere nommé Jean de Luxembourg, seigneur de Chistelle, furent tost apres contremandez par ledict seigneur lieutenant du Roy, pour les tenir pres de sa personne, laissant mille hommes de leurs gens, dont le

seigneur de Marieu, de Dauphiné, avoit la charge de cinq cens, et le seigneur de La Goutte, de Bourbonnois, les autres; et furent envoyez, au lieu des mille que ledict de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que conduisoit le seigneur du Palais, de la comté de Foix, et cinq cens autres que conduisoit le baron de Rixou, du païs de Languedoc.

Les reparations ce pendant se continuoient, en sorte que du costé qui plus estoit à craindre auparavant, il y eut, dés le tresieme jour, moins de danger qu'en tous les autres, et y avoit ja six grans boulevers et platte-formes en deffence. Puis fut l'artillerie assise sur iceux boulevers, et és autres lieux où l'on jugea qu'elle feroit meilleur service dedans la ville, à un ancien theatre dict les Arennes, lequel regarde merveilleusement bien et à propos le tertre et hault lieu dont nous avons cy devant parlé; de sorte que gens en trouppe ne s'y pouvoyent aucunement tenir à couvert. Sur ce theatre fut advisé de mettre deux pieces d'artillerie, en lieu qu'elles pouvoyent battre de toutes parts à l'environ.

Toutes ces fortifications veoit le seigneur marquis du Guast, dudict hault lieu où il s'estoit embusché, derriere les moulins à vent, ainsi que j'ay dict cy dessus, et bien jugeoit à l'œil qu'il avoit esté suffisamment remedié contre toutes les commoditez qu'il avoit esperé trouver au siege et batterie de la ville; mais tost apres il eut moyen (et non sans danger de sa vie) d'en juger par experience, non que de l'œil; car il fut descouvert des nostres, et fut incontinant par ledict seneschal d'Agenois, lequel se pourmenoit avecques ledict seigneur de Bonneval, monstré au seigneur de Villièrs, commissaire tres-diligent et tres-experimenté

au faict de l'artillerie, lequel promptement addressa si à propos devers le lieu où estoit ledict marquis, les deux pieces estans sur le theatre des Arennes, que si le marquis, voyant mettre le feu, ne se fust tiré à costé, il n'eust failly d'arriver à la fin de sa vie. Les boullets qui tomberent pres de luy et firent jallir la terre à l'entour, effrayerent tellement le cheval sur lequel il estoit monté, qui de fortune en avoit esté attaint, qu'il retourna la teste vers le chemin dont il estoit venu, et n'en sceust le marquis estre maistre, qu'il n'arrivast au pont où il avoit laissé les vingt chevaulx de garde. Et de là se retira, reconduisant ses gens plus viste qu'il n'estoit venu; car il entendit le bruit de l'alarme qui se donnoit en la ville, et craignoit d'estre surpris avant qu'arriver au lieu où il avoit laissé sa trouppe, qui estoit derriere le dessusdit lieu hault, tirant vers les maraiz, hors de veüe et descouverture de la ville, et auquel on pouvoit loger jusques au nombre de cinq à six mille hommes : qui avoit esté la cause que l'on craignoit ledict hault lieu regardant en la ville; car, quand il n'y eust eu autre inconvénient, sinon que dudict regard en la ville, et de l'artillerie qui dudict hault eust peu (si on n'y eust reparé) battre par dedans au long de la courtine, pour empescher que l'on se veinst presenter à deffendre l'assault, et il n'y eust eu place pour loger à couvert gens pour deffendre l'artillerie, que ceux de dedans ne la vinssent gaigner ou pour le moins encloüer, ledict hault lieu n'eust tant esté à craindre. Les seigneurs prince de Melphe, de Bonneval et seneschal d'Agenois, voulurent bien que l'alarme se donnast chauld dedans la ville, non qu'ils voulussent faire

quelque grosse saillie, mais pour esprouver le cueur des gens qu'ils avoient, lesquels ils trouverent de si bonne et prompte volonté, que dés lors esperance de s'en bien aider accompagna l'affection qu'ils avoyent de ce faire. Les murailles furent incontinant garnies, et de chacune bande le nombre ordonné, et au lieu qui leur estoit ordonné de se rendre en cas d'alarme, les enseignes aussi aux lieux qui leur estoient ordonnez, et toutes si bien accompagnées, qu'il ne sembloit point que ceux qui estoient sur les murailles y fissent faute, et ne parloit on sinon de sortir hors à toute force. Mais les chefs, qui avoyent souvent nouvelles du camp des ennemis, et mesmement par un religieux de l'ordre de sainct François, que ledict seigneur de Bonneval y entretenoit, et par lequel ils avoient eües nouvelles que l'Empereur menassoit fort de venir en Arle, ne les voulurent laisser saillir, craignans que le camp imperial fust à la queüe : loüerent toutesfois leur bonne volonté, et les priant de l'entretenir, et d'en reserver l'execution au temps que les chefs jugeroyent estre opportun et leur commanderoient de ce faire, mirent seulement dix hommes d'armes dehors, ausquels il fut commandé d'aller en avant jusques à ce qu'ils sceussent quelle suitte pouvoient avoir euë ceux qui avoient esté descouvers de la ville, et quelle pourroit estre l'intention des ennemis. Lesdits hommes d'armes allerent fort avant sans trouver à qui parler; bien virent ils le pistis des chevaulx, en la vallée où ils avoyent esté embuschez au long des maraiz, et le train de la retraitte, tant d'eux que des gens de pied; mais ils s'en estoyent allez plus viste qu'ils n'estoient venuz, de sorte que leur diligence les osta de veüe et de co-

gnoissance des nostres. Deux païsans furent trouvez dedans des brandes ou guarrigues, qui là s'estoyent mussez de peur. Par eux entendirent noz gens, et vindrent faire le rapport que lesdicts ennemis s'estoyent retirez avecques la grosse trouppe, et avoyent tous ensemble passé au long d'un lieu qui s'appelle Sainct Martin, à plus d'une grande lieue de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Ce temps pendant arriverent les vivres, artillerie et autres munitions qui devoient suivre les prince de Melphe et seneschal d'Agenois, entre autres choses, de dix ou douze batteaux de vin, qui estoit, quant aux vivres, ce dont ils avoient plus de besoin, et de poudres pour artillerie et harquebutte; ensemble des matieres requises à faire lances, pots et grenades, dont ils firent faire grande quantité par un canonnier habitant de la ville, compagnon expert à ce mestier et lequel avoit esté au service de la religion de Rhodes. En ce temps arriverent quelques galleres de l'Empereur au devant de la tour de bouche de Rhosne, laquelle ils canonnerent long temps. Ceux qui estoient dedans ne monstrerent point contenance de gens estonnez, ains se deffendirent tresbien, et donnerent des coups d'artillerie dedans l'une de ses galleres, dont ils firent gros dommage aux ennemis, et à la fin les contraignirent de se retirer, mais grandement ennuiez d'avoir failly en leur entreprise; car ils avoyent deliberé, s'ils la pouvoyent prendre, de faire là endroit un pont pour passer en Languedoc, en esperance de se saisir de plusieurs bonnes et riches villes du païs, mais mal garnies de gens de guerre, et encores pis fortifiées. Et, pour crainte qu'ils ne vinssent au dessus de

leur entreprise d'icelle tour, avoit le Roy ordonné quelques gens pour mettre és villes de Nymes, Besiers et autres, et moyen de commencer à y reparer, outre les gens que le seigneur de Champdenier avoit paravant levez ou commandez estre prests, au besoin, en tout le gouvernement dudict Languedoc, lesquels servirent bien un temps apres, mais pour le present n'en fut mestier; dont le Roy se contenta grandement du capitaine qui avoit la charge de sadicte tour, lequel, outre ce qu'il estoit gentil compagnon et serviteur affectionné, s'efforçoit encores de faire service, de tant plus qu'il avoit en sa jeunesse faict quelque coup en une querelle et debat, dont il taschoit effacer la coulpe et memoire par son bien faire, ainsi qu'il fist; car, en recognoissance de ce service, le Roy luy pardonna son mal-talent; et a depuis eu ledict compagnon, nommé Viconte, charge de cinq cens hommes de pied au service dudict seigneur.

Peu de temps apres, advint autre mutinerie d'aussi mauvaise et dangereuse consequence que la premiere, et fut la cause et commencement en ceste maniere: deux compagnons de la bande du capitaine Arzac de La Besse, natif d'aupres de Bordeaux, en la basse Gascongne, lequel avoit cinq cens hommes soubs la charge du comte de Carmain, estans un jour à leur guet, veirent passer deux vivandiers qui menoyent des moutons aux champs, et soudainement descendirent de la muraille par les eschelles qui tous les jours s'y dressoyent aux matins et aux soirs se retiroyent, pour cause des gens qui y besongnoyent pour la fortification de la ville; et par force prindrent cinq ou six moutons desdicts vivandiers, lesquels en vin-

drent faire la plainte au comte de Carmain, par ce qu'ils estoient de ses bandes, luy requerant de leur en faire la raison. A quoy faire il ne fut aucunement refusant, mais fist incontinant prendre les delinquans, et mettre entre les mains des dessusdicts prince de Melphe et seigneur de Bonneval, qui les firent mener en la prison de la ville. Bien tost apres, ledict Arzac vint au logis du seigneur de Bonneval, le supplier de luy vouloir rendre lesdicts compagnons, et que ceste faulte leur fust pardonnée; lequel fist response qu'il en parleroit au prince de Melphe, car de soy-mesme il ne le vouloit ne devoit faire, attendue l'importance et consequence d'un tel cas, qui ne pouvoit estre sinon de mauvais exemple, pour deux raisons: l'une, d'avoir abandonné son guet pour aller au pillage, et par dessus les murs de la ville; l'autre, pour-ce que si justice n'avoit lieu contre ceux qui destroussent les vivandiers, c'estoit pour mettre la ville en necessité, mesmement l'Empereur estant si pres comme il estoit.

Ledict Arzac repliqua ce que bon luy sembla, et, entre autres choses, que, si lesdicts compagnons n'estoient renduz, il y avoit beaucoup de gens és bandes qui ne le trouveroient pas bon. A quoy le seigneur de Bonneval respondit en luy commandant, de par le Roy, qu'il eust luy mesme à mettre hors la ville tous ceux de sa bande qui ne trouveroient bon que justice fust faitte des infracteurs de la discipline militaire et des statuts et ordonnances de la guerre. Et à ce ledict Arzac ne fist aucune response, mais sortit hors avecques visage et contenance d'homme non content et marry. Advint, le soir apres soupper, que, estans lesdicts seigneurs prince de Melphe et de Bonneval hors la

ville, où ils asseoyent un guet d'iniquité, les compagnons de guerre qu'ils avoyent accoustumé d'y asseoir, espanduz en divers lieux pour obvier à toutes occasions de surprise, la bande dudict Arzac, qui estoit de cinq cens hommes, se mutina, et, commençant à crier *Gascongne!* pour esmouvoir les autres de la mesme nation, coururent droict à la maison de la ville, mettans peine et diligence de briser les portes et de forcer si peu de garde qui estoit dedans, et, à ce qu'aucun ne vint à la secourir, garnirent de picquiers et arquebusiers tous les coings d'une petite place qui estoit devant laditte maison. Le bruit de ce desordre vint aux oreilles du comte de Carmain, lequel, pour estre leur colonnel, y vint promptement, et se mist au devant d'eux, l'espée en la main, faisant ce que possible luy fut pour appaiser la mutinerie et faire retirer chacun en son logis; mais peu valurent ses remonstrances, ains il faillit deux ou trois fois à estre tué. Les dessusdicts prince de Melphe et seigneur de Bonneval, advertiz de ceste esmotion, y arriverent aussi en diligence, mais ne peurent jamais y arriver à temps, que desja la maison de la ville ne fust forcée, tous les registres et papiers bruslez, et lesdicts compagnons de guerre, ensemble tous les autres prisonniers qui s'y trouverent, plainement mis en liberté.

Pour ce soir, ne furent d'advis les chefs d'en faire autre demonstration, pour doubte qu'en faisant chercher les delinquans, il advint autre inconvenient, comme pillage de maisons ou forcement de femmes, et telles choses que commettent folles gens de mauvaise volonté, quand ils ont couleur d'aller cherchant par les maisons, de nuict, qui (comme dict le pro-

verbe commun) n'a point de honte; mais adviserent que, ce pendant, ledict seigneur de Bonneval feroit venir à luy tous les capitaines des autres bandes, un à un, à ce qu'ils gaignassent les principaux des compagnons, chacun de sa bande, pour tenir main et avoir raison des autheurs de ceste mutinerie, leur remonstrant combien telles façons de faire estoient hors des limites de raison, et quel detriment seroit envers le Roy, à tous les gens de guerre de la nation françoise, que telles esmotions advinssent souvent par eux, et que ce seroit occasion audict seigneur de prendre à son service gens d'estrangeres nations, et de plus ne se servir de ceux de la sienne. Et tant usa ledict de Bonneval de remonstrances, avecques authorité, que tous luy promirent tenir la main à faire justice des malfaicteurs, jusques à faire mettre en pieces tous ceux qui oseroyent y contredire. Au lendemain matin, les dessusdicts de Melphe et de Bonneval, apres avoir communicqué ensemble, feirent venir à eux le comte de Carmain, auquel ils ordonnerent faire sonner le tabourin et mettre ses enseignes aux champs, aprester ses bandes pour les conduire au camp lez Avignon; car ils n'estoyent deliberez de tenir gens ainsi mutins, à une ville de telle importance, et où ils attendoyent le siege de jour à autre. Toutes remonstrances cessans, et apres toutes resistances, furent lesdictes bandes contraintes de sortir hors par la porte de Crau.

Par la porte du costé de Tarascon feirent lesdicts de Melphe et de Bonneval sortir la gendarmerie à cheval, ensemble deux mille hommes de pied des autres bandes, et trois ou quatre cens du païs, que

conduisoit le seigneur d'Eguieres, habitant en laditte ville. Ce faict, ils commanderent audict comte de faire mettre ses deux enseignes chacune à part, pour veoir (ainsi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y avoit en chacune; et lors ils appellerent à eux ledict Arzac, capitaine de celle des deux bandes qui avoit faict l'esmotion, luy commanderent de leur amener les principaux mutins de sadicte bande. Lequel Arzac leur amena deux pauvres compagnons, qu'il disoit estre ceux la. Mais pour-ce ne se tindrent lesdicts chefs satisfaicts, luy commandant qu'il en amenast encores d'autres et de plus apparens, car ils les vouloyent faire pendre en presence des autres trouppes : à quoy respondit ledit Arzac que qui voudroit pendre tous ceux qui en estoient coulpables, il ne faudroit aucun en excepter. Si furent lesdicts compagnons delivrez au prevost, qui les fist pendre en la presence de toutes lesdittes trouppes, lesquelles firent bon visage, disans toutes à une voix que telle et plus rigoureuse punition meritoyent gens mutins et desobeissans, et indignes de se trouver en bonne compagnie. Et lors fut audict Arzac son enseigne ostée, et luy et sa bande chassez de la compagnie, lesquels passerent au long des bandes sans tabourin; et leur fut commandé se retirer au camp, vers ledict seigneur de Montmorency, lieutenant general du Roy, auquel ils remirent, ou de leur user de grace, ou d'executer le surplus de la punition qu'ils avoyent desservie. Et represta le comte de Carmain audict Arzac, son enseigne pour aller jusques au camp, à condition qu'il ne la peust par apres desployer sans la permission dudict seigneur lieutenant general du Roy; mais le

capitaine print autre chemin, et ne fut possible de le rencontrer, quelque diligence que l'on en fist ; car ledict seigneur lieutenant general avoit deliberé de s'en prendre à luy-mesme, et non aux compagnons, lesquels aussy se departirent et esquarterent par chemins divers les uns des autres. Et depuis ceste demonstration faicte, ne fut en ladicte ville d'Arle nouvelle d'aucun mal-faict, desobeissance ne mutinement. Si laisseray à tant ce propos, et retourneray au Roy et aux nouvelles qui luy vindrent à Valance de l'arrivée (dont cy dessus a esté parlé) de l'Empereur devant Marseille.

Ceste nouvelle, encores que tost apres ensuivist celle du retour, et du peu d'esperance que l'Empereur avoit remportée de sadicte venue à Marseille, fut toutesfois en si peu d'heures espandue, voire augmentée parmy la Court, de sorte que, non seulement on devisoit et de sa dessusdicte venue et des approches desja faittes devant la ville, mais que dedans huict jours il devoit venir nous assaillir en nostre fort; et arriva ce commun bruit du populaire jusques aux grans, et non point comme chose que l'on craingnist ne doutast, auquel cas on va seulement devisans les uns aux autres en crainte et en l'oreille, mais à haulte voix et publicquement, comme de chose desirée et de laquelle on esperoit bonne et heureuse yssue.

Ne faict icy à demander si monseigneur Henry, nouveau Dauphin et duc de Bretaigne, lequel estoit aupres de la personne du Roy, son seigneur et pere, eut en la teste de grans partiz, incontinant ceste nouvelle oye, ne s'il fut bien empressant à l'entour de ceux qu'il sçavoit avoir envers ledict seigneur plus grand

et plus favorable accez, pour luy aider et tenir main à impetrer son congé d'aller au camp. Et fut si grande son affection et ardeur à ceste entreprise, que, pour la peur qu'il avoit de n'y arriver à temps, il faisoit l'Empereur au double plus entreprenant et prompt de nous venir assaillir, que l'yssue et l'effect ne le monstrerent; tant y a que tous les devis et propos de luy avecques ses familiers, n'estoient jamais autres que de ceste affaire. « Et s'il advenoit, disoit il entre « eux, que de male advanture l'Empereur y arrivast « plus tost que luy, en sorte que luy ne fust assez à « temps pour le recueillir, quelle esperance pourroit « estre la sienne de recouvrer jamais occasion d'ap- « prendre sa guerre, ne de faire preuve de sa per- « sonne en si juste et honorable querelle, ne contre « si digne et sortable ennemy, au degré auquel il « avoit pleu à Dieu le constituer, qu'en la querelle « et deffense de la patrie, et pour en repousser un « aggresseur, et contre un empereur auparavant et « tant de fois victorieux, et, par apparence de l'ap- « pareil que nous avions et du bon droit que nous « soustenions, exposé maintenant à estre vaincu? Et « quoy que soit tel ennemy, qu'en rapportant victoire « de luy, elle ne pouvoit estre sinon l'une des plus « honnorables et triumphantes qui fust oncques rap- « portée d'homme, estant vaincu en bien combattant, « on ne pouvoit, avecques la perte, en rapporter « honte. » Telles estoient ses considerations et remonstrances, et desquelles toutesfois ne se promettant assez brefve expedition par le seul credit de ceux qui lors estoient au tour du Roy, ainsy que riens n'est assez prompt à qui ardemment desire et attent,

il y voulut adjouster tous autres moyens, et envoya message sur message, jusques au camp, devers le sire de Montmorency, lieutenant general dessusdict, duquel il eut lettres au Roy, et homme portant parolles à ceste fin, telles que luy voulut les souhaitter.

Le Roy, qui en effect avoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur et affection au faict des armes et à faire actes de vertu, comme il les avoit lors qu'il estoit en l'aage que maintenant il voioit estre son fils, tant plus il approuvoit en soy-mesme ceste sienne bonne et prompte volonté, tant plus se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant par ce simulé reffus luy enflamber d'avantage le cueur ja embrasé d'honesteté, desir et affection d'aquerir gloire et honneur en sa premiere jeunesse. A la parfin, il se laissa vaincre de prieres, ou, pour mieux dire, faignant de se laisser vaincre, luy accorda comme demy envis la chose que plus il desiroit. Desja voioit il ses forces unies et prestes, et telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de temerité) pouvoir assembler desormais avecques son ennemy, et mettre à execution la volonté qu'il avoit tousjours eüe, de tirer droit en personne là part que tiroit sondict ennemy pour le combattre; et, à ceste cause, sachant que mondict seigneur son fils (lequel il n'eust voulu souffrir faire sa preuve ou apprentissage aux armes en entreprise trop hazardeuse) seroit si bien accompagné, qu'il ne pourroit (ayant Dieu en son aide) tomber en inconvenient de honte ne de perte, aussi que luy estoit pour l'acconsuivre bien tost apres, il voulut bien, pour eslever et nourrir tousjours ceste plante d'honneur et vertu fructifiante au noble cueur de ce jeune

prince, luy donner ceste usuré et fruition de gloire, que de luy bailler en ceste jeunesse le nom et tiltre de chief et general d'une telle armée, et contre un si puissant ennemy que l'Empereur en propre personne.

Donques, accordé qu'il luy eust ceste requeste, se retournant vers luy et de regard et de pensée, luy commença dire en ceste maniere : « Vous allez, « mon fils, avecques mon bon congé, et d'une affec- « tion et desir que je ne blasme en vous, apprendre « un mestier que, pour l'attente à laquelle vous estes « nourry, il est requis et necessaire que vous sçachiez, « pour toutesfois en user, quand pour ce faire vous « aurez esperance d'estaindre les occasions d'en user « par apres, ou plus souvent, ou à la plus grande « foulle et hazard de la republicque. Vous trouverez « là monsieur le grand maistre, et avecques luy plu- « sieurs bons capitaines, ausquels je doy, pour le grand « desir qu'ils ont de faire bon service à moy et à la « couronne. A luy vous direz particulierement com- « ment vous allez là, non pour commander à present, « mais pour apprendre à commander, au temps adve- « nir, à luy et aux autres ensemble ; vous direz com- « ment vous y allez, pour apprendre d'eulx leur « mestier, et les prierez qu'ils vous donnent le moien « de faire tel apprentissage, que ce soit à vostre hon- « neur et au leur, et au service de Dieu premiere- « ment, et puis de la chose publicque de ce royaume. « Soyez doulx et privé parmy eux, et mettez peine « d'acquerir leur grace, ainsi qu'avoit tresbien com- « mencé vostre frere, et gaingnez ce poinct, sur toutes « choses, que l'on vous trouve tel que, si vous n'estiez

« celuy que vous estes, on eust cause de desirer que « vous le fussiez. »

Apres ces remonstrances faittes, mondict seigneur le Dauphin print congé de luy, et ne tarda gueres à estre prest de desloger. Là se congneut l'ardant desir et affection de la jeune noblesse de la Cour au mestier et exercice des armes; car il n'y eut celuy auquel naturelle inclination et appetit de gloire et honneur ne fist trouver en un instant son appareil et equippage prest à partir. Trois jours apres arriva monseigneur le Dauphin en son camp, et vint le sire de Montmorency au devant de luy jusques au deça du pont de Sorgue, le recueillir avecques bon nombre de capitaines et autres plus apparens du camp; et ceste compagnie le conduisit en son logis, lequel il luy laissa, comme à superieur et chef par dessus luy : mais monseigneur le Dauphin ne le voulut souffrir desloger, ains se contenta d'une partie dudict logis, et demourerent logez ensemble; et ledict sire de Montmorency faisant sa charge ainsi qu'il avoit faict au-paravant, et mondict seigneur se gouvernant entierement en toutes choses par le conseil et advis de luy.

Desja estoit venue au camp la nouvelle comment l'Empereur estoit party de devant Marseille; mais le duc d'Albe et les autres que ledict seigneur y avoit laissez, tenoyent encores la ville assiegée, plus toutesfois par contenance que soubs espoir ou intention de la forcer, et seulement en esperance, ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque temeraire saillie, ou le camp du Roy à venir donner secours aux assiegez, et, par ce moyen, en quelque lieu opportun et à leur avantage pour le combattre; car l'Empereur estoit si

pres, qu'ayant advis du deslogement du camp du Roy, il pouvoit facilement prevenir et se venir à temps joindre à eux : mais pour neant fut ceste leur deliberation, car ceux de dedans avoyent bons chefs, qui ne les laissoyent sortir sinon à propos, et au dommage tousjours de l'ennemy. Et quant au deslogement du camp, le sire de Montmorency avoit pieça deliberé ce qu'il en vouloit et debvoit faire; et, tous les jours, ou par espies, ou par le tesmoignage des prisonniers, ou par tous les deux accordans ensemble, avoit si certaines nouvelles du camp ennemy et de toutes les entreprises qui se dressoyent, voire des deliberations de leur conseil ; et, incontinant qu'ils s'oublioyent, faisoit icelles mettre à execution, encores qu'il se voioit en main la victoire seure, et sans hazarder les forces ne l'Estat du Roy son maistre. Si estoit ce que, non-obstant qu'il eust tousjours, depuis la surprise de Brignolles, tendu principalement à ceste fin de faire que noz gens en feussent d'autant plus advisez et retenuz à essayer la fortune, que l'ennemy en estoit plus hazardeux et entreprenant, il n'avoit voulu toutesfois laisser aneantir et perdre le cueur et hardiesse aux nostres; mais, selon qu'il avoit les advertissemens des entreprises et desseins de l'ennemy, luy-mesme (autant que jugement d'homme le pouvoit prevoir) ordonnoit qui, comme et jusques à quel but on iroit au devant de luy; et comme plus ou moins il voioit proceder les choses, plus ou moins il laschoit la bride ou la retenoit à ceux qu'il avoit ordonnez à faire les executions de son conseil. Par ce moyen, il fist, sans riens mettre en hazard, telle revenche de Brignolles, que le camp ennemy ne fut oncques un jour, ou sans alarme, ou

sans nouvelle de quelque rencontre, et ne passa jamais jour que leurs gens et les nostres ne s'assemblassent, les uns contre les autres, en quelque lieu, mais tous les jours et sans aucun en excepter, au desavantage et perte de l'ennemy; et oncques ne fut aux Imperiaux possible de partir si secretement, ne si à heures et temps incertains, ne par chemins si estranges et divers, que du venir ou du retour ils ne feussent rencontrez des nostres. S'ils sortoyent forts, ils mangeoyent ce qu'ils pouvoyent trouver, et en leur camp ne leur venoit aucun refreschissement; si foibles, ils estoyent taillez en pieces, ou, pour le moins, battuz et pris; de sorte qu'ils ne savoient pas bien se resouldre du chemin qu'ils devoient tenir, ou de se laisser affamer par crainte et peur de ne s'oser eslongner du camp, ou de se mettre en peril evident du glaive de l'ennemy, pour eviter la mort otieuse et reprochable.

Il n'y avoit pas alors beaucoup de temps que le seigneur Jean Paule de Cere, passant avecques la compagnie de gensd'armes dont il avoit la charge, et quelques chevaux legers italiens, et messire Martin du Bellay, avecques deux cens salades dont il avoit la charge, avecques trois enseignes de gens de pied italiens, et advertis par les espies qu'au-pres de Lormarin, petite ville par laquelle estoit leur chemin de passer, estoient venues fourrager aucunes trouppes de gens de cheval des ennemis, avoient mis embusche de leurs gens de cheval en divers lieux et endroicts, afin que, s'ils failloient en quelque part, en l'autre ils ne faillissent à les rencontrer. Or estoit advenu que, sur le chemin qu'eux mesmes faisoient, s'embattirent lesdits gens de cheval ennemis, chassans devant eux un

gros butin et de bestes blanches et d'aumailles, qu'ils avoient assemblez parmy les champs aux environs, et les avoient chargez si furieusement et à l'improviste, que la frayeur leur avoit osté le sens de considerer quel nombre ils estoyent et de quel nombre ils estoyent chargez; car ils estoyent de quatre vingts à cent, bien equippez et montez, et ledit seigneur Jean Paule n'en avoit point plus de quatorze: mais avec ce peu de gens il rescouyt le butin, et print environ de trente prisonniers, et plus en eust pris, s'il eust eu des preneurs assez; tant est vray ce que l'on dit, qu'en une roupte, ne l'effrayé, pour la peur qui l'estonne, ne le vainqueur, pour le contentement de sa victoire, a esgard à nombrer ses gens. Les ennemis, desireux de venger ceste honte, avoyent mis, quelques jours apres, cent arquebusiers dedans le chasteau dudit Lormarin, pour y faire une retraitte et refuge de leurs coureurs, et en esperance aussi que s'ils pouvoyent attirer noz gens à les en venir dechasser, ils se tiendroient prests de venir par autre chemin enclorre et surprendre nosdittes gens. Ledict seigneur Jean Paule, ayant eu advis de ceste leur entreprise, le feit assavoir aux seigneurs de La Fayette et de Curton, qui se joignirent avec luy, et, outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheval de leurs compagnies, luy amenerent deux cens bons arquebusiers. Avec ceste trouppe, ils deslogerent de Cavaillon, garnis d'eschelles faictes à la haste, lesquelles, apres avoir garny de tous costez les advenues, de peur de surprise et inconvenient, ils dresserent contre les murailles, et donnerent un si furieux assault, qu'ayant tué tous ceux qui plus vaillamment leur resisterent, ils prindrent le

chasteau de force, et tous les autres amenerent prisonniers avec eux, sans trouver aucune rencontre ny encombrier, combien que le seigneur dom Ferrand de Gonzague leur eust couppé le chemin avec bien douze cens chevaux et seze enseignes de gens de pied; mais, par noz gens de cheval qui avoient esté mis sur les advenues, avoient esté pris quatre des avant-coureurs dudit Gonzague, et par eux avoit esté sceu le chemin qu'il tenoit, et en quelle part il attendoit les nostres: parquoy ils se retirerent par autre chemin.

Es mesmes jours coururent les ennemis à Cenas, villette distante de leur camp environ de huict mille, et deux de Cavaillon. Ledit seigneur Jean Paule, adverty par ses espies, y alla incontinant, en courage de les y rencontrer; mais il trouva que ja ils estoient partis, et, à ceste cause, se mettant à chemin de sa retraitte, envoya seulement douze chevaux des siens pour rebourser le chemin jusques à Salon de Crau, qui rencontrerent environ quarante fourrageurs des ennemis, partie à pied, partie à cheval, lesquels ils chargerent de premiere rencontre, et, leur faisant habandonner leur butin, qui apres fut rescoux par les païsans, les amenerent tous quarante, prisonniers à Cavaillon. A Toulon avoit faict l'Empereur amas de toutes les bestes à charge qu'il avoit peu recouvrer en tout le païs, depuis Aix jusques à Nice et par de là, pour apporter le biscuit qu'il avoit faict faire audict Toulon, pour subvenir à la faulte que avoit son camp, de farines, moulins et fours. Les païsans, qui furent advertiz du jour que le biscuit devoit partir, firent si bon guet, et assirent leurs embusches si à propos, qu'ils amenerent, ou tuerent, ou blesserent, toutes lesdictes

bestes, en sorte qu'elles n'eussent plus sceu faire service, et, continuant en ceste maniere, tenoient ledict camp imperial en extreme indigence et necessité de vivres. De toutes ces entreprises et autres semblables, qui seroient longues à racompter, estoit le sire de Montmorency adverty ordinairement; et bien pouvoit cognoistre à l'œil que la famine avant peu de jours contraindroit et reduiroit l'ennemy à la necessité, ou de nous venir assaillir à nostre fort et à son desavantage, ou d'habandonner la Provence avecques grosse honte et dommage, et ne voioit point quel interest il y avoit de le deffaire sans combat et sans hazard, en luy ostant le moien des choses sans lesquelles il ne pouvoit demourer, plus tost que de vaincre en hazardant une bataille.

Telle avoit tousjours esté sa deliberation; mais il y avoit tousjours eu gens en sa compagnie, qui, encores que du commencement, apres avoir esté la chose debattue d'une part et d'autre, s'y feussent tous condescendus, ne la pouvoient toutefois assez bien gouster, soit qu'en effect ils eussent plus defferé à son authorité que changé de leur opinion, ou que bien ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient contre eux, et que depuis, voyans les forces du Roy multipliées et suffisantes pour combatre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombez en leurditte premiere opinion. Mais tant y a, qu'en eux-mesmes, et quelquefois en leurs devis privez et particuliers, ils ne louoient tant ceste sienne prudence et maturité, qu'ils ne laissassent part en luy à faulte de cueur et de hardiesse. Mais depuis que monseigneur fut arrivé au camp, et qu'ils trou-

verent toute la jeunesse de leur opinion, laquelle (ainsi qu'est la coustume) estime et crainct moins les hazards et dangers, d'autant qu'elle les a moins experimentez, alors recommencerent ils, toutes les fois qu'on assembloit le conseil pour adviser à ce qui estoit à faire, et pour deliberer à sçavoir qui estoit plus à propos, ou d'approcher plus pres de l'ennemy, ou de continuer la guerre par dissimulations et temporisement, ainsi que lon avoit commencé, à en parler plus librement et hardiment, et à demander avec instance que lon marchast en avant et qu'on levast le siege de devant Marceille. Et ja estoient de cest advis, non seulement ceux qui en avoient esté du commencement, mais, avec eux, aucuns de ceux qui en avoient esté au-paravant d'opinion contraire, soit qu'ils se departissent de la premiere, pour la confiance qu'ils avoient des forces qu'alors ils voyoient au Roy, ou qu'ils voulussent gratifier et complaire à l'appetit de leur jeune prince, qu'ils voyoient brusler d'ardeur et affection de s'esprouver à la guerre et de faire courir le bruit de sa vertu. « Et pourquoy, disoient ils « entre eux, ne luy obtempereroient ils en un si no- « ble et honeste desir? et pourquoy l'abuseroient ils, « et quasi malignement le frauderoient d'une si belle « et apparente occasion et oportunité, que Dieu luy « offroit maintenant, d'acquerir gloire et reputation « aux armes en sa premiere et florissante jeunesse? Ne « quelle raison y avoit-il qu'ayans les grandes forces « que le Roy avoit assemblées si cherement, ils s'ar- « restassent et apparessassent au mesme camp où ils « s'estoient fortifiez et comme couverts, alors qu'ils « estoient foibles et nullement suffisans pour resister

« ou se presenter à l'ennemy? Leur devoit il suffire,
« estans si forts et si puissans au dessus de l'ennemy,
« de se tenir enclos, attendant qu'il vint les assaillir,
« mais, qui pis est, souffrir et endurer qu'il fist si peu
« d'estime et conte d'eux, que de venir à leur barbe
« assieger une telle ville que Marceille, avec une si
« petite trouppe de gens, qu'il n'y en avoit assez pour
« faire littiere et pour fouler aux pieds de leurs che-
« vaux, avant que l'Empereur eust loisir de venir au
« secours avec la grosse trouppe de ses gens? Nenny,
« nenny, disoient-ils : c'est sur nostre honneur que
« nous prenons et voulons que, si lon marche en
« avant, on nous reproche par apres que nous n'en-
« tendons ne valons rien au mestier, si jamais ceux
« qui assiegent Marceille se peuvent sauver et garentir
« de nous. »

Il en y avoit toutefois d'autres qui persistoient en leur premiere opinion, et trouvoient qu'il estoit beaucoup plus seur contre l'ennemy, comme il estoit apparant et certain que bien tost ils remporteroient, en continuant seulement de luy rompre de toutes parts les vivres, ainsi qu'ils avoient tresbien faict jusques alors; car ils sçavoient bien certainement que Marceille estoit si bien fournie et de gens, et de vivres, et de toutes autres munitions, et, au demourant, si bien remparée, qu'elle estoit imprenable à toutes les puissances du monde; et que, à ceste cause (en continuant ce que dessus), il estoit force necessairement que la puissance de l'Empereur se deffist et separast d'elle mesme, pour la famine et mortalité qui estoit et se multiplieroit tousjours en son camp. Et quant au sire de Montmorency, le Roy, en le depeschant, luy

avoit si bien faict entendre son intention, et luy l'avoit si bien retenue, et jusques à present suivie de poinct en poinct, qu'il ne vouloit, sur un bon commencement, se mettre en hazard de mauvaise issue; et, nonobstant qu'il eust diligemment et songneusement preparé toutes choses comme pour combatre dés le lendemain, si estoit il tousjours constant et resolu en ceste conclusion de ne mettre en toute ceste guerre à la discretion de fortune chose qui fust de consequence, sinon qu'il en fust contrainct par une extreme necessité, telle que par prevoyance humaine elle ne se peust eviter ne prevoir.

« Et pourquoy, dit-il, ayant la victoire certaine, « non qu'apparente en main, l'eust il à son escient « remise en hazard, veu qu'il ne depend moins d'hon- « neur et de gloire de vaincre son ennemy par con- « seil et bonne conduitte que par bataille? Pourquoy « eust-il abusé du sang et de la vie de ses gens, dont il « estoit force qu'en une bataille il en mourust, et « communement des plus gens de bien, encores qu'il « en raportast la plus heureuse victoire du monde? » Monseigneur, oyant les raisons qui se deduisoient pour l'une et pour l'autre partie, combien qu'il variast quelquefois entre les deux opinions, et que la naturelle inclination de son cueur ardant et magnanime le tirast plus à l'opinion contraire, voulut estre toutefois maistre de soy, et s'arresta pour resolution, à l'advis dudit de Montmorency. Et à vray dire, encores que le duc d'Albe et les autres qui estoient devant Marceille, n'eussent pas grand nombre de gens avec eux, si n'estoient ils point si loing du camp de l'Empereur, que, s'il eust eu nouvelles (ainsi qu'apparemment il devoit

avoir) du deslogement de nostre camp d'Avignon, il ne luy eust esté facile, ou de se venir mettre au devant de nous entre Avignon et Marceille, ou de se venir joindre aux gens qu'il avoit devant, plustost que nous ne fussions arrivez à leur presenter la bataille; et, si une fois il se fust joinct à eux, la bataille ne pouvoit estre sans quelque incertaineté de la victoire; et là où elle eust esté pour l'ennemy, elle luy donnoit un grand pais ouvert sur nous; au contraire, quand elle eust esté pour nous, elle ne nous donnoit conqueste de chose qui desja ne fust nostre. Et pource, conclut mondit-seigneur que lon se conduiroit de là en avant ainsi qu'il avoit esté faict jusques alors, sinon que les desseings nouveaux de l'ennemy apportassent occasion de nouveau conseil.

HUICTIESME LIVRE

DES MEMOIRES

DE (MESSIRE MARTIN) DU BELLAY.

SOMMAIRE DU HUICTIESME LIVRE.

Le camp de l'Empereur, en Provence, est affligé de famine et de peste; à ceste cause, se retire vers la marine, où il reçoit quelque refraichissement par les galleres d'André-Dorie; de là, il s'escoule par où il estoit venu. Les Bourguignons, apres avoir faict grand effort de prendre Peronne au mesme temps, se retirent. Le Roy visite et reconforte son peuple de Provence, et sentent plus au long le discours de ce qu'avoit faict l'armée de Rangon, en Italie. Estant le Roy à Lyon, se donne jugement contre l'empoisonneur du dauphin François. Le roy d'Escosse y arrive, et est fiancé avec Magdelene, fille du Roy. Les seigneurs de Burie et de Tais sont deffaits, en prenant Cazal de Montferrat. Le Roy poursuit l'Empereur en la cour de parlement, en qualité de comte de Flandres, d'Artois et de Charolois; et l'an ensuyvant, il entre au païs d'Artois, et prent Hedin, Sainct Paul, Liliers et Sainct Venant Peu apres, les Bourguignons reprennent Sainct Paul, avec grand meurtre des François, gaignent Monstreul sur mer, assiegent Teroüenne, deffont monsieur d'Annebault en la secourant, et, comme monsieur le dauphin Henry entreprenoit de lever le siege, se faict trefve pour peu de temps, par le moyen de la royne de Hongrie. Les affaires de Piemont se portent diversement, à l'occasion des querelles de Rangon et Caguin de Gonzague; le sieur d'Humieres y est envoyé lieutenant pour le Roy, avec des lansquenets, et assiege pour neant. Ast prent Albe, fortifie Queras; puis son armée se mutine à faulte de payement, parquoy est contraint se retirer. Le marquis du Guast demeure, par ce moyen, maistre de la campagne; reprent plusieurs villes sur les François, et les tient en serre, de sorte que le Roy est persuadé d'aller au secours : les ennemis luy veulent empescher le pas de Suze; monsieur de Montmorency le force. Monsieur le dauphin Henry presente la bataille au marquis du Guast, et recouvre partie de ce qui estoit perdu. Il se faict trefve de trois mois entre le Roy et l'Empereur, laquelle est par apres prorogée pour dix ans, en leur entreveüe à Nice. Monsieur de Montmorency est faict connestable. L'Empereur passe par France en amy, pour aller chastier les Gantoys. Le duc de Cleves espouse la fille du roy de Navarre; le mariage toutesfois n'est consommé. La famine survient en Piemont, contre laquelle est sagement pourveu par le seigneur de Langey, qui y estoit lieutenant pour le Roy.

HUICTIESME LIVRE.

De toutes parts avoit l'Empereur nouvelles desavantageuses pour luy, et ne voyoit en son camp que famine et mortalité; mais le grand regret qu'il avoit de se retirer sans riens faire, estant venu en si grand equippage, d'avoir parlé si bravement et rejetté si audacieusement tous les propos qu'on luy avoit tenu de prendre appointement avec le Roy; ensemble la haine qu'il luy portoit, et l'esperance qu'il avoit mise en sa bonne fortune, qu'il penseit devoir estre immuable et invincible; joinct que la vertu et proüesse, tant de fois esprouvée, de ses capitaines et soldats, l'entretenoient en son outrage, et de jour en jour attendoit que André Dorie luy apportast deniers et refreschissement de vivres et quelques bonnes nouvelles, aussi que du costé de Picardie le comte de Nansau feist quelque chose qui contraingnist le Roy à y divertir ses forces.

Le Roy, d'autre-part, estoit à Valence, et faisoit en toute diligence remparer la ville, pour y donner obstacle nouveau aux desseins de l'Empereur, si, delaissant son entreprinse de Provence, il eust voulu prendre le chemin de Dauphiné. Là il recevoit les nouvelles qui luy venoient de toutes les parties de son royaume et de son camp d'Italie, et de tous ses alliez et confederez, et pourvoioit à tout, selon l'exigence et occurrence des temps et occasions, en intention de ne marcher à son camp, sinon que l'Empereur vint l'as-

saillir, auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouver, ou qu'il veist ses forces si bien unies et assemblées, qu'il peust, sans rien evidemment hazarder, aller chercher son ennemy, sçachant de quelle consequence luy seroit de perdre une bataille en son royaume contre un si puissant et obstiné ennemy que l'Empereur, et quelle ouverture sondict ennemy auroit, apres une victoire, de pousser outre, là où, au contraire, l'Empereur ne pouvoit riens perdre du sien.

En ce temps arriva le seigneur André Dorie avecques les galleres de l'Empereur, qui luy apporta d'Espagne vivres et argent, et vint devers luy au camp, et fut par Sa Majesté recueilly fort humainement et honorablement; et, sur sa venue, fut le conseil assemblé par plusieurs fois. Quelle chose y fut conclue, je ne sçay; mais il feit publier un edict parmy son camp, que tous gens de guerre se tinssent prests à faire monstre et reveüe, et toucher deniers, et s'apareiller de partir au jour que l'on leur feroit à sçavoir, garnis chacun de vivres pour huict ou dix jours, afin qu'ils n'en eussent faute sur le chemin qu'ils feroient pour aller là part qu'il les entendoit mener. Il avoit, un peu au-paravant, envoyé son artillerie à Marceille la Vieille, et icelle faict embarquer en ses galleres; qui avoit donné souspeçon au Roy qu'il eust deliberé d'aller par mer faire descente en quelque autre part où il n'eust esté mis si bon ordre aux affaires; et, à ceste cause, estoit ledict seigneur ententif et tousjours prest à tourner le visage là part que tireroit sondict ennemy. Soit que le vent fust trop contraire, ou que ledict seigneur Empereur changeast d'opinion à la venue dudict Dorie, il feit desem-

barquer saditte artillerie, et la remener en son camp; chose qui donna occasion de penser qu'il voulust venir assaillir le camp du Roy, ou aller apres le duc d'Albe mettre le siege devant Marceille.

Le Roy eut nouvelles comment son camp de-là les monts avoit mis en son obeïssance grande partie du Piemont et tout le marquisat de Saluces, hors mis quelques chasteaux. Plusieurs de son conseil estoient d'advis et luy conseilloyent d'annexer iceluy marquisat au Dauphiné, comme commis et confisqué à luy par la rebellion et felonnie du marquis François; mais ledict seigneur aima mieulx ensuyvre sa naturelle clemence et liberalité, que la susditte opinion de son conseil. Et, à ceste cause, avoit mandé au cardinal du Bellay, son lieutenant general à Paris, qu'il meist hors de prison le marquis Jean Louis, frere dudit François, lequel Jean Louis avoit esté privé dudit marquisat, et constitué prisonnier, pour autre rebellion par luy commise. Venu que fut ledit Jean Louis au lieu de Valence, et presenté au Roy, ledict seigneur, en presences du duc de Touteville, comte de Sainct Pol, gouverneur et son lieutenant general au Dauphiné, des cardinal de Lorraine et archevesque de Milan, et autres plusieurs, l'investit, et receut de luy le serment de fidelité contre et envers tous, comme son vassal et obligé, à cause dudict Dauphiné, dont meut et depend ledict marquisat; puis ordonna luy estre delivré argent, pour s'equipper et dresser son train, et s'en aller audict marquisat, et jusques là le feit accompagner et conduire par l'escuyer Sainct Julian, gentil-homme gascon, nourry en la maison de Saluces, qui avoit esté gui-

don de la compagnie du feu marquis Michel Anthoine, et, depuis sa mort, lieutenant du marquis François; auquel de Sainct Julian iceluy seigneur donna charge d'avoir l'œil aux allées et venues dudit nouveau marquis, de peur que par simplicité il ne se laissast surprendre au marquis François, lequel estoit plus cault et malicieux que luy.

A quoy faire ledict de Sainct Julian s'aquitta songneusement; et bon mestier en fut, car, peu de sepmaines apres, ledit François vint en la ville de Carmaignolle, et manda faire entendre sa venue à son frere estant au chasteau dudit lieu, et qu'il vouloit aller parler à luy. Jean Louis, encores qu'il fust bien et prudemment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondict frere, le plus fort, audict chasteau, et ne se fier en luy que bien à poinct, et qu'aucuns serviteurs du Roy estans avecques luy protestassent de rebellion envers le Roy, au cas qu'il acceptast en ses places ledit marquis rebelle et ennemy declaré du Roy, ce nonobstant, luy feit ouvrir la porte. Et, arrivant, sondict frere vint au devant de luy, et s'embrasserent l'un l'autre avec larmes et souspirs, et principalement le marquis François, lequel, en peu de jours, feit tant, par belles et douces paroles, accommodant son visage et contenance à icelles, que sondit frere n'avoit autre fiance qu'en luy, dont mal luy advint puis apres; car le marquis François, ayant, par confidence de l'autre, meilleur moyen de l'abuser et surprendre, le tira hors de Carmaignolle, et le mena prisonnier au chasteau de Valfeniere, et eust peu, en assez brief temps, reduire en sa main le marquisat, si ledit sieur de Sainct-Julian

(prevoyant, dés le commencement, que la simplicité ou stupidité dudict Jean Louis, à la longue, ne tourneroit à bien) n'eust, ce pendant, praticqué le capitaine Salvadour d'Aguerres, capitaine, pour ledict marquis François, de la place forte et chasteau d'Urezeul; luy remonstrant qu'estant nay subject du Roy, et mis à la garde d'icelle place par ledict marquis François, estant subject et serviteur dudit seigneur, il ne pouvoit estre, par le serment qu'il avoit faict audict marquis, obligé ny contrainct à chose que vray-semblablement il n'eust voulu (quoy que ce soit) n'eust peu honestement promettre ne jurer : par-quoy le Roy, son souverain seigneur, ne pouvoit estre comprins en la generalité du serment qu'il avoit faict audit marquis, de luy garder la place envers et contre tous. Et tant luy remonstra ledict Sainct-Julian lesdictes raisons appertement veritables, que ledict d'Aguerres luy avoit livré la place, et la tenoit ledict Sainct-Julian au nom du Roy; qui fut chose moult griefve et desplaisante audit marquis François; et disoit souvent qu'Urezeul luy estoit une busche en l'œil, et le gardoit de se pouvoir faire et dire marquis paisible.

Ce pendant que ces choses advindrent, le Roy eut nouvelles que l'Empereur avoit faict reveuë de tous ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, commandant par edict public, par tout son camp, que tous se tinssent prests à desloger au jour que l'on leur feroit à sçavoir, et se garnir chacun de vivres pour huict ou dix jours, pour emporter avec soy, là part qu'il les voudroit mener, ainsi qu'a esté dict cy dessus; mais quelle part, ne leur declara. Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de monsei-

gneur le Dauphin lez Avignon. Ceste nouvelle rapportée au Roy, il assembla son conseil, pour avoir advis de ce qu'il avoit à faire ; car son intention estoit d'aller se joindre avecques mondict seigneur le Dauphin, son fils ; et, puisque l'Empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouver aussi en personne, et, s'il estoit possible, rencontrer son ennemy en camp, de faire preuve de sa personne contre luy, et mettre à execution, en presence de si gros exercites, ce que, par le cartel autresfois envoyé à l'Empereur, il n'avoit sceu executer. Le plus grand nombre estoit d'advis contraire, et qu'il devoit laisser cest honneur à son fils, duquel on pouvoit esperer que, usant du bon conseil de monseigneur le grand maistre de Montmorency et autres experimentez et sages capitaines estans au pres de luy, accompagnez de bon droit et juste querelle, il sçauroit bien donner à cognoistre à l'Empereur qu'il avoit à faire aux François en leur patrie, deffendans leurs femmes, enfans, maisons et eglises. Aussi luy remonstroient l'incertitude de l'issue, generalement en toutes choses, et principalement en faict de guerre ; et que, s'il advenoit (que Dieu ne voulust) que l'Empereur eust du meilleur, ledict seigneur, en se tenant audict lieu de Valence, avec les forces qu'il y avoit et celles qui journellement y affluoyent, encores seroit pour recueillir les reliques de son ost, et de tout ensemble dresser un nouvel exercite, avecques lequel il pourroit donner à son ennemy nouvelle bataille, et luy oster des mains la victoire, accumulant plusieurs exemples anciennes et modernes, estrangeres et domestiques, sur ce passage.

Finablement, il fut conclud que ledict seigneur envoiroit en son camp d'Avignon sçavoir au vray quelles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'Empereur, et quel seroit l'advis, sur cest affaire, dudict sieur Dauphin, du seigneur grand-maistre et des capitaines estans aupres de luy. A ce s'accorda le Roy; mais en son cueur il avoit ja resolu ce qu'il en feroit. Au seigneur de Langey fut donné ceste charge, lequel estoit le jour precedant venu dudict camp apporter les susdittes nouvelles du camp de l'Empereur. Arrivé que fut ledict seigneur de Langey devers mondict seigneur le Dauphin et grand-maistre, le conseil incontinant assemblé de notable nombre de capitaines, il exposa sa charge, et ce qui en sa presence avoit esté debattu devant le Roy. Long temps dura ce conseil, et, apres toutes les raisons pour et contre bien et meurement debattues et poisées d'une part et d'autre, la conclusion fut que le Roy ne devoit venir, allegans iceux capitaines, outre les raisons deduites par cy avant, que si l'Empereur venoit assaillir le camp dudict seigneur, ce ne seroit honte à monseigneur le Dauphin, ne pareillement audict seigneur grand maistre, de se tenir en leur fort, et contraindre l'ennemy de les y assaillir à son desavantage, chose que l'Empereur ne feroit jamais, estant adverty de l'equippage et forteresse dudict camp; ainsi seroit-il contraint de soy retirer en despit de luy, avecques grande perte de reputation : là où estant le Roy en personne en son camp, si l'Empereur y venoit, et seulement y faisoit tirer trois ou quatre coups de canon, il se pourroit apres retirer, au cas que le Roy ne sortist hors de son fort, et se vanter de l'estre venu

chercher à la portée du canon pres, et en ses païs, sans que ledit seigneur eust eu le cueur et hardiesse de le recueillir. Et si le Roy, pour oster ceste occasion et couleur à son ennemy, vouloit sortir hors de son camp, lequel estoit environné de remparts et grands fossez, le danger seroit qu'au sortir hors par les yssues, qui estoient estroittes, il advint du desordre, et que l'Empereur assaillist les gens dudict seigneur, moytié sortis et moytié dedans.

Outre ceste raison, il y avoit des serviteurs du Roy beaucoup, autant en son camp qu'au pres de sa personne, lesquels estoient entrez en une superstitieuse crainte de la personne dudict seigneur Roy, à cause de certaines pronostications malicieusement semées et divulguées par les Imperiaux, lesquelles menassoient fort le Roy de mort ou de prison en celle année; et tellement avoient elles trouvé foy et credulité és oreilles et cueurs, non seulement du simple peuple, mais des gros et notables personnages, que mesme à Romme, aux changes, fut argent baillé sur ceste opinion. Avant le departement dudict conseil, arriverent nouvelles, confirmatives des precedentes, que l'Empereur deslogeoit son camp; mais ne sçavoit on encores si c'estoit pour venir assaillir le camp du Roy, ou pour venir assieger Marceille, ou pour quelque autre intention. De ce rapporter au Roy fut aussi donné charge audict seigneur de Langey, mais principalement et sur toutes choses, de le desmouvoir et desconseiller de sa deliberation de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport dudit seigneur de Langey, ne d'autres, qui furent l'un sur l'autre despeschez devers le Roy, demeussent ou divertissent aucunement ledict sei-

gneur, que tout au contraire il commanda qu'on luy appareillast des batteaux, et que chacun se tint prest à desloger le lendemain, disant ledict seigneur qu'il ne souffriroit jamais que veritablement on luy peust reprocher que, l'estant l'Empereur en personne venu assaillir de si pres, il fust demouré à Valence pour luy servir de providadour; qu'il entendoit bien que la pluspart de ceux qui luy desconseilloient estoient persuadez et seduits de ces vaines et folles pronostications, auxquelles il, qui estoit roy Tres-Chrestien, ne devoit ne vouloit adjouster foy, ains esperoit que, pour la bonne et ferme foy qu'il avoit à la parole de Dieu, qui deffend croire en telles supersticieuses profeties, ledict seigneur Dieu, seigneur et maistre des exercites, luy donneroit l'heureuse victoire, pour subvertir et faire apparoistre mensongers tous les devins et tels supersticieux et reprouvables pronosticateurs.

Au lendemain, apres avoir devotement prié Dieu de luy estre en ayde, et d'adresser et convertir son voyage, il s'embarqua, laissant bonne et grosse garnison audict Valence, et le deuxieme jour arriva en son camp, accompagné triumphamment, tant de renfort qu'il amenoit avecques luy, que de grand nombre de gendarmerie de son camp, qui luy estoit venu au devant. Il n'y eut pas sejourné long temps, qu'en donnant ordre et se preparant pour recevoir ou donner la bataille, qu'il luy vint nouvelles, mesme par le capitaine Martin du Bellay, comme l'Empereur et tout son camp estoit deslogé, reprenant le chemin qu'il estoit venu, au long de la marine, laissant derriere luy, outre les morts, qui estoient en nombre infiny, et tel

que l'air en estoit corrompu tout à l'entour, une grande multitude de malades, lesquels ne pouvoient à pied n'à cheval suivre le camp. Je n'ay encores sceu, combien que j'y aye mis peine, entendre au vray si la nouvelle venue aux oreilles de l'Empereur, de l'arrivée du Roy en son camp, le meut de reprendre le chemin d'Italie, ou si, dés son partement, il avoit deliberé de ce faire : bien ay-je entendu qu'à la reveuë qu'il feit avant son partement d'Aix, il avoit trouvé que du nombre de cinquante mille hommes qu'il avoit au partir de Nice, il n'en pouvoit mettre en bataille plus hault de vingt-cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit, fut Antoine de Leve, Marc de Bustin, et un autre capitaine de lansquenets, sien parent, le comte de Horne, Baptiste Gastalde, et autres. Quoy que ce soit, la retraitte fut, pour les premieres journées, assez precipitante, et la continua de ceste sorte jusques à ce qu'il se veist fort eslongné de son ennemy. Le jour qu'il deslogea, il alla coucher à Trez, et sur la queuë fut donnée alarme par les gens du païs, qui avoient prins les armes; auquel alarme fut tué le maistre d'hostel du seigneur dom Francisque d'Est, frere du duc de Ferrare, et assez d'autres : et journellement leur estoit donnée fascherie par les dessusdits païsans, lesquels estoient armez des armes laissées par les malades et mourans, et avoient assiegez tous les passages et destroits des chemins, et desmoly les ponts qui estoient sur les torrens, alors impetueux pour la descente de la montagne, dont les ennemis se trouverent fort travaillez. L'Empereur, ce voyant, feit assembler force pionniers pour rabiller les passages, et ce-pendant feit recueillir au

mieux qu'il peut, et mettre au milieu, entre l'avant-garde et l'arrieregarde, tous les malades et blessez, afin de les sauver hors du danger de leur ennemy; mais il n'y sceut tel ordre mettre, que de jour en jour il n'en demourast grand nombre de ceux qui estoient si foibles, qu'ils aymoient plus cher demourer au long des rochers, et attendre là que les païsans, irritez d'ire et courroux à l'encontre d'eux, les achevassent de tuer et mettre hors de la misere où ils estoient, que de languir de maladie, endurans le travail et ennuy du chemin. Pour soustenir lesdits païsans, furent envoyez les chevaux legers, lesquels serroient les ennemis de si pres, qu'ils en souffrirent beaucoup de faim, par-ce qu'il leur estoit chose malaisée de se mettre aucunement hors du chemin pour fourrager; de maniere que, depuis Aix jusques à Frejus, où l'Empereur avoit premierement logé son camp, tous les chemins estoient jonchez de morts et de malades, de harnois, lances, piques et arquebuses, et autres armes, et de chevaux habandonnez qui ne pouvoient se soustenir. Là eussiez veu hommes et chevaux tous amassez en un tas, les uns parmy les autres, et tant de costé que de travers, les mourans pesle mesle parmy les morts, rendans un spectacle si horrible et piteux, qu'il estoit miserable jusques aux obstinez et pertinax ennemis; et quiconque a veu la desolation, ne la peult estimer moindre que celle que descrivent Josephe en la destruction de Hierusalem, et Thucidide en la guerre de Peloponesse. Je dy ce que j'ay veu, attendu le travail que je prin à ceste poursuitte avecques ma compagnie, et pareillement le seigneur Jean Paule de Cere et le comte de Tende,

de sorte qu'à mon retour à Marceille, je demouray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval. En ce peu de chemin, au jugement des hommes, perdit l'Empereur, depuis son partement d'Aix jusques audit Frejus, le nombre de quinze cens à deux mille hommes. Il luy fut mis en avant de s'embarquer avecques ses Espagnols; mais crainte des lansquenets qu'ils ne se mutinassent, s'il se fust departy d'eux, les laissant en hazard et danger de l'ennemy, luy feit changer ceste deliberation.

Le Roy ce-pendant avoit faict faire la reveue et payer ses gens de guerre, en intention de marcher en personne à la suitte de son ennemy, et, quelque part qu'il peust l'attaindre, ne perdre ceste occasion de luy donner la bataille, et d'une mesme impression passer en Italie, où il avoit desja son camp puissant à la campagne. Mais sur ces entrefaictes luy vindrent nouvelles par un gentilhomme nommé Longueval, expressement envoyé de la part du mareschal de La Marche, de la grande et horrible batterie de Peronne, et que les murailles en plusieurs endroicts estoient rompues et debrisées, en sorte qu'il n'y avoit plus ordre de la pouvoir tenir ny deffendre longuement, encores que mondit-seigneur le mareschal de La Marche et les autres capitaines fussent deliberez, et en asseuroient ledit seigneur par lettres et raport dudit gentilhomme, que jamais ne la rendroient par composition quelconque, et que l'ennemy n'y entreroit, sinon par dessus leurs ventres, ou qu'ils fussent tous morts de faim. A ceste cause, le Roy feit incontinant marcher et acheminer vers Lyon une grande partie de sa gendarmerie, et jusques au nombre de dix mille hommes de

pied françois, deliberé de les suivre apres, à grandes journées, pour secourir laditte ville de Peronne, s'il y pouvoit arriver à temps; et, au cas que non, pour la reprendre avant que l'ennemy l'eust remparée et renvitaillée; car il sçavoit de quelle consequence luy eust esté, si l'ennemy eust eu loisir de ce faire, d'autant que l'Empereur l'eust tousjours secourue et envitaillée facilement, et à peu de depense, pour estre voisine de plusieurs fortes places des siennes.

Du costé de Paris, le cardinal du Bellay, qui estoit lieutenant du Roy audit lieu, voyant l'affaire qui se presentoit à Peronne, et afin d'avoir moyen de pouvoir secourir messeigneurs de Vendosme et de Guise, voulut entendre de ceux de la ville de Paris le secours qu'ils pourroient ou voudroient faire, avenant qu'il en fust besoin; et, pour cest effect, assembla le prevost des marchands avecques les eschevins en la maison de la ville, où, apres leur avoir remonstré le danger qui leur pouvoit advenir, si la ville de Péronne tomboit és mains des ennemis, ils offrirent de soldoyer dix mille hommes, pour autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement luy feirent offre d'une fonte d'artillerie, avecques grande munition de poudres et de boulets; puis luy offrirent, pour remparer les lieux plus nécessaires de la ville de Paris, cinquante mille pionniers, ou plus, s'il estoit besoing. Desquelles offres il accepta seulement la fonte d'un nombre d'artillerie, et le payement de dix mille hommes, quand le besoing en seroit, dont la finance fut soudainement levée; et fut baillé la charge desdits dix mille hommes au seigneur d'Estrée. Aussi fut-il accepté par ledit cardinal du

Bellay quelque nombre de pionniers, plus pour faire contenance de fortification, qu'autrement, afin que l'ennemy de tant moins eust envie de le venir assaillir. Ce faict, voulut entendre quels vivres estoient dedans la ville, cognoissant qu'il ne seroit temps d'y pourveoir quand l'ennemy seroit à la porte; mais, apres avoir faict faire la description, se trouva que vingt ans au precedant n'avoit esté si mal pourveuë, et ce pour deux occasions; c'est que les Parisiens n'ont accoustumé d'en faire provision, se confians sur le cours du marché, à l'occasion de l'abondance qui en vient ordinairement des rivieres qui viennent tomber dedans Seine, lesquelles viennent des regions les plus fertilles d'Europe : mais ceste sterilité estoit advenue d'autant que l'hyver precedant la riviere estoit gelée, de sorte qu'elle fut trois mois sans porter batteau, et l'esté, pour les secheresses, avoit esté si basse, qu'à peine pouvoit elle porter les batteaux passagers.

Neantmoins, pour monstrer l'uberté du païs auquel est assise laditte ville de Paris, dés qu'il fut ordonné par ledit cardinal que, de six lieues à la ronde, chacun eust à amener ce qu'il luy seroit commode de vivres, et mesmes de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en sa grange ou grenier, il se trouva en huict jours dedans la ville vivres pour un an, pour le peuple qui lors y estoit et pour trente mille hommes de guerre d'avantage. Mais, ayant faict ledit cardinal les preparatifs cy devant declarez et la levée desdits dix mille hommes, luy furent apportées nouvelles, par un gentilhomme envoyé de la part dudit mareschal de La Marche, comme le comte de Nansau avoit levé son siege et s'estoit retiré; lequel gentilhomme, passant outre,

trouvant le Roy en son camp, luy apporta les pareilles nouvelles.

Vous avez entendu, par le precedant livre, comme le comte de Nansau estoit arrivé devant Peronne et avoit assis son camp pres du mont Sainct-Quentin; reste à vous descrire le progres dudit siege, qui s'ensuit. Le douziesme jour d'aoust, le camp des ennemis vint loger en une cense pres de Peronne, avecques environ de mille à douze cens chevaux et neuf enseignes de gens de pied, et le lendemain vindrent passer l'eaue à l'endroit du chasteau de Haplincourt, lequel se rendit, ainsi que j'ay predit, car il n'y avoit point de garnison; là autour ils pillerent aucuns villages, et feirent butin de bestial.

Or fault entendre, devant que passer outre, que laditte ville de Peronne estoit despourveuë de toutes choses, de sorte que les habitans furent esbranlez d'habandonner la ville. Mais, peu de jours au precedant, le seigneur d'Estrumel (1), gentilhomme voisin dudit lieu, se mist dedans avec sa femme et ses enfans, et y feit conduire tous les bleds, tant de luy que de ses voisins, à ses despens, et y apporta tout l'argent, tant sien que celuy de ses amis, pour soldoyer les hommes; chose qui asseura le peuple, dont le Roy, pour recognoissance, par-apres luy donna un estat de maistre d'hostel de sa maison et une generalité de

(1) *Le seigneur d'Estrumel :* Jean d'Estourmel. Sa mémoire fut longtemps en vénération à Péronne; le jour anniversaire de la levée du siége, le prédicateur chargé de célébrer cette époque memorable, faisoit l'éloge de son dévouement. Il fut depuis ambassadeur en Angleterre, et il obtint du successeur de François I une pension de deux mille francs.

France (1). Dedans la ville estoient le seigneur mareschal de La Marche, comme dit est, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, et le sieur de Moyencourt, son lieutenant; messire Philipe de Bonlinviliers, comte de Dammartin, avec la compagnie de cinquante hommes d'armes de monseigneur le duc d'Angoulesme, depuis duc d'Orleans, dont il estoit lieutenant; le seigneur de Sercu, avec mille hommes de pied, le seigneur de Sainct Seval, avecques autres mille, tous deux de la legion de Picardie. Le comte de Nansau, pour eslargir son camp, aussi craignant qu'il ne se feist assemblée de gens és places d'entour pour luy rompre et coupper les vivres, envoya, par un trompette, sommer le chasteau de Clery, seant sur la riviere de Somme, à deux lieues dudit Peronne. Le capitaine du chasteau (car le seigneur en estoit absent, au service du Roy, au camp d'Avignon) print terme de respondre, et ce-pendant envoya vers monsieur le mareschal de La Marche, lequel ordonna cent soldats, tant de la bande du seigneur de Sercu, que de Sainct Seval, pour s'aller mettre dedans : ce qu'ils feirent, et passerent à costé du camp des ennemis, sans dommage, mais non sans escarmouche par gens du camp imperial, qui les suivirent sur la queue.

Le comte de Nansau y feit mener dix pieces d'artillerie, dont il feit une furieuse batterie; toutefois, pour ce jour, il ne vint au bout de son entreprise, et perdit quelques gens, qui furent tuez par ceux de dedans, à coups de arquebuses à croq. Au lendemain matin il feit recommancer la batterie, et si bien luy vint à

(1) *Une generalité de France* : d'Estourmel fut nommé général des finances dans les provinces de Picardie, de Champagne et de Brie.

propos, que ce jour là monsieur le mareschal de La Marche avoit faict brusler les faubourgs de Peronne, pour cause qu'aucunes enseignes de gens de pied des ennemis s'y estoient venuz loger. Surquoy prenant ledit comte de Nansau occasion et couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne estoit prise d'assault, pillée et bruslée, leur persuada tellement, qu'ils se rendirent à sa volonté, desquels il en feit pendre sept à la porte du chasteau, et les autres furent mis à rançon à quatre mille (1) escus pour teste.

Au lendemain, qui fut le seiziesme jour dudit mois d'aoust, une trouppe eleue des ennemis se vint presenter devant la porte de Peronne, pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche ; lesquels sortirent jusques au nombre de cent à six vingts, qui, apres avoir escarmouché quelque temps, voyans que les ennemis se multiplioient de gens venans les uns apres les autres à la file, se retirerent dedans la ville, et y amenerent quelques prisonniers; et y fut pris et blessé le seigneur de Rocourt, guidon de monseigneur du Reu. Dedans les vignes, entre le chasteau et la porte Sainct Nicolas, assez pres du fossé, en un lieu assez eminent et dont lon peult regarder dedans la ville, là feirent les ennemis asseoir quatre menues pieces d'artillerie, pour offenser ceux de la ville allans et venans, ou pour remparer, ou pour se tenir aux deffences; desquelles pieces ils tirerent jusques à la nuict, mais ce fut sans tuer ne blesser personne. Le jour ensuivant, ils assirent six doubles canons au droict de laditte porte Sainct Nicolas, et trois canons pour battre des moulins à eau seans au-pres de la porte de Paris, afin

(1) *Quatre escus*, suivant l'édit. de 1572.

que ceux de dedans n'eussent moyen de mouldre: mais peu leur eust prouffité la batterie, car elle ne pouvoit arriver si bas que les meulles et mouvemens des moulins. Mais un musnier venu des païs de l'Empereur habiter esdits moulins, passa devers eux, et les advisa de faire une trenchée au lieu qu'il leur monstra; laquelle faicte, ils osterent l'eau ausdits moulins, et mirent à sec une grande partie des marais, esquels consistoit la plus grande part de la force et conservation de la ville; et, sans une fontaine que ceux de la ville feirent venir tomber ausdits moulins, pour renforcer si peu d'eau qui encores y couloit, la ville fust tombée en grosse necessité de farines. Cependant on feit telle quantité de moulins à bras et à chevaux, qu'on repara le dommage que les ennemis avoient faict par leurs trenchées.

D'autre costé se faisoient deux batteries grosses et continuelles, par deux jours ensuivans, l'une contre la porte Sainct Nicolas, l'autre contre la porte de Paris, et tellement, qu'ils y feirent breche raisonnable pour assault; toutesfois ils furent d'advis, afin de ne hazarder leurs gens, de faire encores batterie tout le lendemain, ce qu'ils feirent depuis la poincte du jour jusques à la nuict, et, au raport de ceux qui estoient dedans, tirerent ce jour là dix huict cens coups de canon, chacune volée de quinze canons à la fois. Mais toute la nuict fut faicte telle diligence de remparer, tant par les gens de guerre, qui tous meirent la main à l'œuvre, chacun capitaine ayant pris un quartier en sa charge, comme par les gens de la ville, lesquels, tant pour l'affection qu'ils ont à leur prince, comme pour la craincte du mal traittement si la ville estoit

prise d'assault, y travaillerent, hommes et femmes, de toutes aages et conditions, qu'au lendemain matin, qui fut le vingtiesme du mois, les ennemis, se deliberans de venir à l'assault, veirent les bresches entierement reparées à force de fagots, de fiens, de terre et de grosses balles de laine, tellement qu'ils furent contraints de recommencer la batterie, laquelle dura jusques environ deux heures apres midy. Et marcherent en avant à l'assault, c'est à sçavoir, à la porte Sainct Nicolas, les Allemans, jusques au nombre de six mille hommes, et à la porte de Paris, les Hennuyers, Artoisiens et Flamends, jusques au nombre de deux mille. Le comte de Nansau, avecques quatre cens chevaux, y conduisit les Allemans, et se tint pres du mont Sainct Quentin, regardant l'assault, et prenant garde en quelle part il faudroit donner secours. Le comte du Reu, grand maistre de la maison de l'Empereur, avecques autres trois cens chevaux, conduisoit les Hennuyers, Artoisiens et Flamends. Monsieur le mareschal, le comte Dammartin, le seigneur de Moyencourt, et tous les autres capitaines, chacun selon sa charge, cependant ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy leurs gens et les asseoir aux deffences. Le comte Dammartin gardoit la breche du costé de la porte Sainct Nicolas, le seigneur de Sainct Seval celle de la porte de Paris, et le sieur de Sercu avoit la charge de la breche d'au-dessous de Sainct Fourcy; et tellement feirent leur devoir, chacun en son endroict, que les ennemis furent repoussez et y perdirent jusques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans y eut quelques blessez; mais n'y mourut autre de nom, que le commandeur d'Estrepaigny,

nommé de Humieres, auquel la teste fut emportée d'un coup de canon. Les comte de Nansau et du Reu, voians les choses aller autrement qu'ils ne desiroient, feirent sonner la retraitte.

Les trois jours ensuivans, ils tirerent continuellement à coup perdu dedans la ville contre les maisons, et y feirent du dommage beaucoup. Le jour de la feste Sainct Barthelemy, le comte de Nansau envoia, par un trompette, sommer ceux de dedans qu'ils eussent à se rendre dedans vingt-quatre heures; autrement, s'il prenoit la ville, il la mettroit à feu et à sang. A quoy fut respondu par monsieur le mareschal, en l'advis et opinion de tous les autres capitaines, qu'ils avoient deliberé de si bien garder la ville, qu'on n'y entreroit sinon par dessus leurs ventres, mais que, plustost, il esperoit en sortir par dessus ceux des ennemis. Le comte de Nansau, ceste response ouye, ordonna qu'au lendemain on recommençast la batterie de plus fort en plus fort, et par tous les endroicts et quartiers de la ville; à quoy feut si bien obey par le maistre d'artillerie, ayant septante deux pieces d'artillerie en batterie, qu'il feit breche en plusieurs lieux, et endommagea fort la grosse tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans, de remparer tout durant la nuict, que l'ennemy veit, au lendemain matin, qu'il avoit faict breche pour neant. Le jour Sainct Louis ils recommencerent la batterie par quatre lieux, avec six canons, entre deux tours estans entre la porte Sainct Nicolas et la porte Sainct Sauveur, et d'autres dix contre lesdittes portes et contre la courtine des murailles, depuis l'une porte jusques à l'autre. Un peu au dessous avoient

mis six pieces, dont ils battoient continuellement la breche du jour precedant, pour endommager le rempart qu'on y avoit faict, et empescher qu'on y reparast d'avantage. D'autres sept pieces ils continuerent la batterie commancée les jours precedens contre la porte de Paris et contre la courtine prochaine, et dura ceste batterie jusques sur les trois heures apres midy; et lors, cessant la batterie, vindrent les ennemis en grande furie, les uns avec grand nombre d'eschelles, bonnes et bien doubles et renforcées, pour les dresser contre les murailles; les autres à l'endroict des breches, en esperance que, donnant l'assault en plusieurs et divers lieux, ceux de dedans ne suffiroient à mettre gens par tous endroicts. Par trois fois ils s'efforcerent de monter, et par trois fois furent vaillamment repoussez avecques grosse perte des leurs, entre lesquels y moururent trois porteurs d'enseigne, qui furent tuez sur la breche de la porte de Paris, laquelle avoit en charge le seigneur de Sainct Seval, et bien cinquante hommes d'armes qu'archers, que d'une que d'autres bandes.

Les seigneurs de Nansau, du Reu, qui estoient cependant en armes, l'un d'un costé du mont Sainct-Quentin, l'autre du costé de la porte de Paris, voyans la perte et dommage de leurs gens, feirent sonner la retraitte, auquel son se trouverent leurs gens beaucoup plus prompts et diligens qu'ils n'avoient esté à marcher à l'assault; car, de la haste qu'ils eurent de se retirer, ils laisserent vingt-six eschelles dressées contre la muraille, lesquelles furent par ceux de la ville tirées dedans. Messieurs le mareschal et autres capitaines, cela faict, se retirerent à l'eglise pour louer

et remercier Dieu, et là trouverent le clergé, qui durant l'assault avoit faict procession autour de la ville, recommandant à Dieu la protection et conservation d'icelle. Voyans les seigneurs de Nansau et du Reu qu'ils ne pouvoyent riens profiter, et congnoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la breche qu'avoit en garde le comte Dammartin, et celle qu'avoit en garde le seigneur de Sercu, dont ils estoyent merveilleusement offensez, se convertirent à la mine; mais ce pendant ne laissoyent à tirer ordinairement contre les maisons de la ville, à coup perdu, jettans feuz artificiels pour embrazer les maisons, qui sont en grand partie edifices de bois : et de faict en bruslerent un bon nombre; car, quand ils voyoient le feu allumé en une maison, ils dressoyent en celle part l'artillerie, pour empescher que le peuple ne s'y assemblast à estaindre le feu; de sorte qu'il alloit prenant de maison en autre : et par un jour, entre autres, eust esté la ville en danger d'estre bruslée, si Dieu n'eust par sa grace envoyé une forte pluye, laquelle estaingnist le feu, et non sans que ceste chose fust, par amis et ennemis, tournée à miracle divin.

Monseigneur le mareschal et les autres capitaines estoyent bien advertiz que les ennemis s'estoyent mis à miner, mais ne sçavoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause, ils mirent dehors le capitaine Damiette, enseigne du seigneur de Sercu, avecques environ douze ou quinze hommes choisis des bandes du seigneur de Sercu et de Sainct Seval, lesquels, sortiz par une faulce porte du chasteau, marcherent du costé qu'ils veirent les trenchées, et trouverent les pionniers et mineurs au droict de la grosse tour du

chasteau, sur lesquels chargerent à l'improviste, et en tuerent jusques au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq; et en amenerent six, entre lesquels estoit un capitaine, nommé le seigneur de Noyelles, qui avoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers, lesquels rapporterent au vray l'estat et endroit de la mine : à quoy il fut diligemment pourveu pour contreminer; mais si mal advint, que le comte Dammartin y fut tué, ainsi que je diray par cy apres. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant capitaines, gens de guerre, qu'autres, estoit la faulte qu'ils avoient de arquebuziers et de poudre; car ils en avoient si peu, que, si l'ennemy feust retourné donner l'assault, à bien grand peine eussent ils eu moien de se deffendre. Mais, quelques jours au-paravant, monsieur le mareschal, prevoyant ceste necessité, avoit, à force de dons et promesses, persuadé à un bon soldat d'entreprendre le voyage devers messeigneurs de Vendosme et de Guise, estans à Ham, pour iceux advertir de cest affaire. Ledit messager, descendu par une corde és maraiz, chemina tant qu'il en sortit hors, et eust si bonne fortune, qu'il arriva devers lesdits seigneurs, qui, au plus diligemment que possible fut, y donnerent ordre.

Monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guise, print ceste charge sur soy, et deslogea avecques environ deux cens hommes d'armes, et arriva de nuict au-pres du camp des ennemis, du costé où estoit logé monsieur du Reu : et, apres avoir conduict secrettement et sans bruit jusques sur le bord des maraiz environ quatre cens arquebuziers choisis, ausquels bailla pour guide le mesme messager qui estoit venu

vers luy, il donna soudainement l'alarme par tous les endroicts du camp des ennemis; et avoit, de propos deliberé, amené tous les trompettes qu'il avoit peu assembler, lesquels tous en un mesme instant espandus de toutes parts, leur commanda de sonner dedans, en telle sorte que le camp imperial se meit en armes, et se joignirent ensemble lesdicts seigneurs de Nansau et du Ru, chacun en son ordre, comme pour donner ou recevoir la bataille. Les arquebusiers dont j'ay cy dessus parlé, durant ce gros alarme, qui empeschoit que l'ennemy entendist ailleurs, et qu'il ne pouvoit ouyr le flot de l'eau par où ils cheminoyent, suyvans leur guide, arriverent au mesme lieu par où leurditte guide avoit passé, et furent tirez dedans, chacun un sac de pouldre pesant dix livres sur leur col. Desja commençoit le jour à poindre, et s'estoit mondict seigneur de Guise retiré avecques sa trouppe en lieu qu'il estoit hors du danger de l'ennemy, quand ses arquebusiers furent descouvers et furent monstrez ausdits comte de Nansau et du Reu, montans à la file sur la muraille; chose qui merveilleusement leur despleut, car ils ne sçavoyent pas bien quel nombre de gens ne quelle quantité de pouldres on pouvoit avoir mis dedans. Pour aller sur la queue du duc de Guise, qui se retiroit ayant exploité son entreprinse à souhaict, ils ordonnerent quelque nombre de chevaulx; mais ledict seigneur avoit mis ses gens en bataille, de sorte que l'ennemy ne l'osa enfoncer. Le quatrieme jour de septembre, le comte de Nansau envoya un trompette vers ledict seigneur mareschal de La Marche, luy dire de sa part que, s'il vouloit luy rendre la ville en proye et pillage pour trois jours durant, il donne-

roit la vie sauve à luy et à tous les capitaines et gens de guerre; sinon, il mettroit tout à feu et à sang, sans excepter personne, de quelque estat ou condition qu'il fust. A quoy fut respondu, par ledict mareschal, que si, alors qu'il avoit faulte et de harquebusiers et de poudres, on luy eust porté ceste parolle, il n'eust voulu y prester l'oreille, et moins le feroit à present, qu'il avoit en abondance de ce que au-paravant luy deffailloit pour recueillir son ennemy.

Ceste response ouye par ledit seigneur comte, il commanda qu'au lendemain au matin on mist le feu en la mine, qui desja estoit preste soubs la grosse tour du chasteau. Ce matin mesme, le comte de Dammartin (lequel jour et nuict travailloit incessamment à faire tout ce qu'un bon chef et capitaine doibt faire en telle necessité, et mesme il avoit mis quatorze chesnes pour estançons, pour soustenir le costé de la tour devers la ville, et aussi avoit faict une platte-forme au milieu du chasteau, de la hauteur desdictes chesnes, pour, estant laditte tour par terre, venir au combat) estoit de bon matin entré en une contremine qu'il faisoit faire pour eventer la mine des ennemis: et, ce, pendant qu'il y estoit, fut mis le feu en laditte mine, laquelle emporta grande partie d'icelle grosse tour, et sous les ruines accabla ledict seigneur comte: dont ce fut aux François tres-grand dommage, car il estoit bon capitaine et bien homme de guerre. Le Roy depuis, en memoire et contemplation des services qu'il luy avoit faicts, retira et print en sa protection les enfans dudit comte. La tour ainsi abbatue, les ennemis y vindrent donner l'assault: de prime face y entra trois ou quatre enseignes des ennemis sur le

hault du chasteau, par laditte ruine; mais le seigneur de Moyencourt, avecques trente ou quarante hommes d'armes, tant de la compagnie de mondit-seigneur le mareschal, dont il estoit lieutenant, que de celle dudit comte, rasseurant les soldats qui estoient estonnez, chargea les ennemis de telle vigueur, qu'il les renversa dedans les fossez, et recouit le seigneur de Couldray et ceux desdittes compagnies lesquels estoient enterrez soubs laditte tour: parquoy l'assault des Imperiaux fut inutil, et y perdirent deux ou trois cens hommes. Le jour ensuivant, qui estoit la feste Nostre Dame, ils recommencerent la batterie contre ce qui estoit demouré debout de laditte grosse tour du chasteau, et la ruinerent entierement: puis y donnerent un autre assault autant furieux que nul des autres; mais ils en furent si vaillamment repoulsez, qu'il leur fut force de se retirer; et au lendemain furent trouvez morts en la tour plus de trois cens lansquenets et vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain tirerent encores à coup perdu contre les maisons de la ville. Le dimenche ensuivant, ils battirent tout le jour la tour du Beffroy, où estoit assise la cloche du guet de la ville, et feirent contenance de donner assault, et en effect dresserent grand nombre d'eschelles contre les murailles; mais sur les dix heures du soir ils commencerent à retirer leur artillerie, et, sur les deux heures apres la minuict, ils deslogerent et meirent le feu en leurs loges et par toutes les maisons du village. Le comte de Nansau, avecques ses lansquenets, print le chemin d'Arras; le seigneur du Reu, le chemin vers Cambray, avec les Hennuyers, Artoisiens et Flamends; et les Liegeois et Namurois, devers Bapaulme, menant

chacune trouppe avec soy une partie de l'artillerie.

Ceste nouvelle entendue par le Roy, il feit faire parmy son camp une procession generale, où assisterent tous les princes temporels et spirituels, mesmes tous les capitaines et gens de guerre, pour louer Dieu de l'ayde et faveur qu'il luy avoit faicts. Apres la procession faicte et le repas prins, il assembla son conseil et meit en deliberation à sçavoir s'il devoit, en suivant sa premiere intention, marcher à la suitte de l'Empereur et passer jusques en Italie. Mais il fut advisé par le conseil qu'estant desja sa gendarmerie acheminée bien avant devers Lyon, avec le nombre de gens de pied qu'il y avoit ordonnez, ledit seigneur Empereur, avant que le Roy eust reuny son camp, pourroit estre eslongné si avant, que ledit seigneur Roy ne le pourroit plus acconsuivre; et que de passer en Italie sa personne, aiant l'hiver desja si pres, il ne sembloit estre chose raisonnable. Toutefois ne fut le Roy ne son conseil d'avis de rompre encores son camp; car il estoit bien adverty que l'Empereur estoit arresté, comme j'ay dit, au lieu de Frejus; et, combien que ce fust l'opinion de tous que le vent contraire l'y retenoit, le Roy, nonobstant, craignoit quelque autre entreprise. L'Empereur à la verité s'en alloit fort desplaisant d'avoir si mal executé qu'il avoit, et ne s'eslongnoit de vray semblable, que, si le Roy se fust legerement party, l'occasion s'offrante eust peu mouvoir ledit seigneur Empereur de reboursen son chemin, et de nouveau tenter sa fortune : si est-ce que son esperance ne tendoit point si hault, et avoit esté mis en deliberation de son conseil qu'il s'embarquast avecques ses Espagnols, et se retirast en Espagne; mais crainte que les

lansquenets ne se mutinassent (comme par effect en fut quelque apparence), s'il se fust party d'eux les laissant au hazard et danger de l'ennemy, lui feit changer ceste deliberation.

Journellement estoit le Roy adverty par noz gens qui estoient à la suitte dudit seigneur Empereur, et par espies et prisonniers, comme toutes choses se portoient au camp imperial; si est-ce que doubte, comme dit est, de donner occasion à l'ennemy de faire nouvelle entreprise, retenoit, et non sans cause, le Roy en souspeçon: si ne voulut il ce-pendant perdre le temps, ains donna charge de son camp à monseigneur le mareschal d'Aubigny; luy, avec la suitte de sa maison, prenant en sa compagnie le seigneur de Montmorency, delibera d'aller visiter le païs qui avoit esté gasté par les ennemis, afin de donner ordre par tout, et soulager son peuple qui avoit enduré pour la guerre; aussi pour ordonner les fortifications qu'il entendoit estre faittes par apres és principales villes de la frontiere, tant de Provence que de Languedoc. Et premierement il visita Marceilles: à Aix ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la desolation qui y avoit esté faicte, mais y envoya le seigneur de Langey, auquel donna charge de la bien visiter, et de luy faire rapport des plus necessaires et urgentes reparations qu'il y conviendroit faire. Ledit seigneur de Langey, partant de Marceille, vint à laditte ville de Aix, laquelle il trouva fort gastée et desolée de tous les gasts et desolations que guerre peult amener en une ville rendue à l'ennemy sans resistance, fors du feu, dont l'ennemy n'avoit usé à son partement, bien que plusieurs eussent esté de cest advis, mais l'Empereur le

deffendit expressement; et ne fut mis le feu, sinon au palais où se tenoit le parlement, et principalement à la chambre des comptes, et ce par commandement du duc de Savoye, lequel voulut assister en personne à la veoir brusler. Il ne se sçayt que par imagination, qu'en ce faisant il ayt esperé brusler tous les tiltres, hommages et denombremens rendus aux comtes de Provence par la noblesse, villes et communautez de Piemont, et par lesquels il se peult faire foy que ledit païs de Piemont appartient au comte de Provence.

Mais en cela son esperance a esté vaine; car, dés le commencement que la ville fut jugée non gardable, monseigneur le grand maistre, prevoyant ce qu'advenir pourroit, et qui advint, avoit faict encasser tous iceux tiltres et enseignemens, et les avoit, sur mullets, envoyez en un sien chasteau, forte place nommée les Baulx. Ledit seigneur de Langey, appellez avecques luy le presidant, et un nombre de conseillers, et les principaux de la ville qui s'y trouverent pour lors, et l'advis eu des maistres charpentiers, maçons, et autres servans au faict de bastiment, feit estimer combien il pourroit couster à reparer le dommage faict; et, l'estimation faicte en deniers, retourna vers le Roy, qu'il trouva sur le chemin, arrivant à Arles, auquel lieu ledit seigneur, apres avoir ouy son rapport, ordonna laditte somme estre delivrée és mains de tresoriers et commissaires, pour employer ausdittes reparations.

Le Roy, apres avoir visité laditte ville d'Arles, s'en retourna en Avignon, pour estre pres de son camp; et là vint devers luy, de la part du comte de Tende, lequel, depuis le partement du capitaine Bonneval d'a-

vecques luy, avoit tousjours, avecques le seigneur Jean Paule et autres, suivy la retraitte de l'Empereur jusques à Nice, dont il envoyoit asseurer et donner certaine et indubitable nouvelle au Roy, que non seulement l'Empereur, s'il eust voulu retourner en arrière, n'eust eu le moyen de trouver vivres, mais que mesme ledit comte, et ceux qui estoient avecques luy, encores qu'ils eussent le païs favorable, estoient la plus part du temps sans manger un jour entier, et leurs chevaux sans manger autre chose que du broult.

Sur-ce, ledit seigneur se delibera de retourner à Lyon, et là faire quelque sejour pour donner ordre à ses affaires, et en passant revisiter ses villes de Tarascon, Beauquaire et Valence, pour ordonner sur la despense qu'il jugeroit estre necessaire, par chacun mois, pour continuer les fortifications encommencées. Sur chemin il receut lettres de l'evesque de Tarbes, son ambassadeur residant aupres du roy d'Angleterre, par lesquelles il fut adverty que les ambassadeurs estans aupres de luy de la part dudit seigneur roy d'Angleterre, avoient informé leur maistre autrement que la verité n'estoit, du faict de la venue et retraitte de l'Empereur, et de toutes choses qui en dependoient; disans lesdits ambassadeurs que l'Empereur s'estoit retiré seulement par un stratageme, et que voyant Sa Majesté que, pour dommage qui se feit au païs du Roy, ne le pouvoit attirer à la bataille, avoit voulu essayer ce moyen de retraitte, pour essayer si le Roy, pensant icelle retraitte estre veritable, prendroit courage de le suivre, et que luy, par ce moyen, attirast ledit seigneur Roy à la bataille : et, pour faire sa retraitte plus vray semblable, luy-mesme

avoit faict courir le bruit qu'en son camp on mouroit de faim, et que desja il avoit perdu plus que le tiers de ses gens, et en apparence grande de bien tost perdre le demourant, s'il ne se retiroit, mais qu'en effect il n'avoit telle faulte de vivres que l'on disoit, et n'avoit point perdu jusques à deux mille hommes depuis son partement d'Italie. Adjoustant lesdits ambassadeurs, que jamais, depuis la prise des seigneurs de Montejean et de Boisy, homme du camp du Roy n'avoit osé entreprendre de donner un seul alarme au camp dudit seigneur Empereur, ne mesmement le suivre sur la queue à son deslogement d'Aix : et que, ce voyant, l'Empereur s'estoit arresté à Nice, attendant que le Roy feust eslongné, pour incontinant retourner en Provence, qu'il trouverroit desgarnie d'hommes ; et qu'il pourroit, avant que le Roy eust rallié ses forces, occuper toutes les places de consequence, tant dudit païs de Provence que de Languedoc, jusques à l'entrée d'Espagne : et pour conduire ceste entreprise plus brievement à effect, il avoit faict lever gens en Espagne, pour venir au devant de luy par le Languedoc.

Tels estoient les advertissemens donnez au roy d'Angleterre par ses ambassadeurs. Mais quant à la retraitte de l'Empereur, et ce qui avoit esté faict depuis la prinse desdits seigneurs de Boisy et de Montejean, ils escrivirent les choses tout au rebours. Quant au desseing de l'Empereur de se faire seigneur et maistre des païs de Provence et de Languedoc, pour avoir tout à luy depuis Italie jusques en Espagne, il est vray semblable que ledit seigneur Empereur s'estoit bien autant promis de sa felicité, sur laquelle il est accous-

tumé de fonder principalement ses entreprises : et, quoy que soit, il ne tarda pas beaucoup, apres la retraitte dudit seigneur Empereur, que les Espagnols descendirent en la frontiere de Languedoc, guastans et pillans tout ce qu'ils trouvoient és villes champestres et ouvertes. Mais le lieutenant de monseigneur le grand maistre au gouvernement dudit païs de Languedoc, feit tel amas de gens du païs, sans mettre le Roy en aucune despense pour ceste inopinée descente, que lesdits païsans repousserent et rompirent lesdits Espagnols d'une telle ardeur et furie, qu'aussi tost fut adverty le Roy de leur retraitte comme de leur descente.

Ledit seigneur Roy, apres avoir pesé la consequence de ce faux advertissement donné audit roy d'Angleterre par ses ambassadeurs, et pour raison aussi qu'il avoit deliberé donner madame Magdaleine, sa fille, au roy d'Escosse (1), qui la demandoit à femme, chose que ledit roy d'Angleterre avoit tousjours crainct et empesché, à quoy toutesfois le Roy ne pouvoit faillir honnestement, veu l'instance et longue poursuitte qu'en avoit faict le roy d'Escosse, et que, sur la nouvelle à luy venue du gros encombrement de guerre qui estoit venu sur les bras du Roy de tant de pars, il s'estoit, en un mesme temps, de son propre mouvement et sans aucune requeste du Roy, non seulement offert de courir une mesme fortune avec luy, mais s'estoit resolu et mis en chemin, pour ceste intention de venir

(1) *Au roy d'Escosse :* Jacques V. Madeleine, fille ainée de François I, avec laquelle il se maria peu de temps après, mourut la même année. En 1538, il épousa en secondes noces Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise, dont il eut Marie Stuard.

en personne à son secours avec bon nombre de gens de sa nation (acte qui bien meritoit d'estre par raison grandement recogneu); pour ces deux causes, c'est à sçavoir, pour faire entendre au roy d'Angleterre la verité du faict de Provence, dont le seigneur de La Pommeraye, son maistre d'hostel, ja cogneu et bien voulu dudit roy d'Angleterre pour les ambassades qu'il y avoit faictes, estoit amplement informé, pour avoir esté dés le commencement au faict des vivres des places, ainsi qu'il est dit cy devant, et pour faire trouver bon audit roy d'Angleterre le mariage de la fille du Roy avec le roy d'Escosse, aussi pour entendre l'intention d'iceluy roy d'Angleterre sur une ouverture que ses ambassadeurs avoient souvent mise en avant audit seigneur Roy, qui estoit du mariage de monseigneur le duc d'Orleans avec madame Marie, fille dudit roy d'Angleterre, et de la royne Catherine, sa premiere femme, le Roy, ne voulant perdre l'amitié dudit roy d'Angleterre, et desirant, selon sa naturelle inclination, de demeurer ferme en ses alliances, et ne les changer que par contraincte et moult envis, depescha ledit seigneur de La Pommeraye devers ledit roy d'Angleterre; lequel, y estant arrivé et gratieusement recueilly, luy exposa sa charge sur les trois poincts dessusdits. Quant au premier, il le dissuada tellement-quellement, mais non du tout entierement, de l'opinion qu'on luy en avoit imprimée. Quant au second, incontinant qu'il ouit mentionner de ce mariage d'Escosse, il s'en troubla de telle sorte, que de quatre jours apres il ne voulut reparler audit Pommeraye, de peur (ainsi qu'il luy feit dire et remonstrer) de se collerer

trop fort contre luy; et ce pendant feit reciter audit Pommeraye, par les principaulx de son conseil, ses doleances, et causes de malcontentement sur cest article: en somme, n'y eut jamais moyen audit Pommeraye de rapaiser ledit roy d'Angleterre; parquoy fut contrainct de se retirer sans faire grand exploit.

Ayant le Roy sur le chemin d'Avignon à Lion faict laditte depesche, depeschea pareillement monseigneur le duc de Touteville, comte de Sainct Paul, avecques le regiment du comte Guillaume de Fustemberg, et quelque autre nombre, tant de gens de pied que de cavallerie, pour aller mettre en son obeïssance le païs de la Tarantaise, en Savoye, lequel s'estoit revolté peu de temps auparavant. Lequel comte de Sainct Paul le remist en l'obeïssance du Roy, et, pour punition, donna à butiner aux lansquenets toute laditte vallée, et mesme la ville de Conflans. Ainsi doncques, donnant ordre à tous affaires, arriva le Roy à Lion, auquel lieu il pourveut avec son conseil à toutes choses necessaires, tant deça que de-là les monts; chose que je laisseray à reciter, pour retourner aux affaires de Piemont, que j'ay pieça entrelaissez. Devers luy estoient arrivez, un peu avant le partement de son camp d'Avignon, et mesme avant qu'il partist pour aller à Marceille, les seigneurs Dannebault et Cæsar Fregoze, par lesquels il avoit entendu au long tout ce qui s'estoit executé ou entreprins audict païs de Piemont et autres endroits d'Italie, durant le temps que les choses estoient conduites, ainsi que je les ay racomtées, tant en Provence et Languedoc, comme en Champagne et Picardie.

Dés environ la mi-juillet, sur le temps que partit

monseigneur le grand maistre pour aller en Avignon, Gaucher Dinteville, seigneur de Vanlay, fut depesché par le Roy pour aller en Italie, pour faire levée de dix à douze mille hommes de pied, et jusques au nombre de six cens chevaux legers; et, par-ce qu'à la Mirandole il trouva grande partie des capitaines de la premiere levée, que j'ay dit par cy devant avoir esté faicte avecques les principaux de leurs bandes, laditte levée fut faicte en quinze jours; et se feit l'amas audit lieu de la Mirandole, à la barbe de trois mille lansquenets et sept cens chevaux allemans, nouvellement venuz à Trente, et qui s'estoient logez à Cazal Majour, vis à vis de laditte Mirandole, ayans toutesfois le Pau entre deux. Les capitaines furent le comte Guy de Rangon, capitaine general de ceste armée, auquel fut particulierement donné un colonnel de deux mille hommes; le seigneur Caguin de Gonzague, colonnel d'autres deux mille; le seigneur Cesar Fregose, colonnel d'autres deux mille; Le Visconte, autre deux mille; le chevalier Assal, gentilhomme ferrarois, et le seigneur Pierre Strossy, gentilhomme florentin, colonnel chacun de mille; le comte Belangier de Caldora, neapolitain, et le capitaine Jean de Turin, chacun cinq cens hommes; le chevalier Averolde, gentilhomme bressan, et le seigneur Baudin, chacun quatre cens hommes : des capitaines de chevaux legers, le seigneur Cesar Fregose, deux cens; le seigneur de Thais, gentilhomme françois et de la chambre du Roy, deux cens; le seigneur Bandin, deux cens.

Le vingtiesme jour d'aoust, partit de la Mirandole le comte Guy de Rangon et son camp, et vint, la se-

conde journée, loger à moitié du chemin d'entre Parme et Reige; de là commença le camp à marcher en ordonnance, et, passant au long des murs de la ville de Parme, vindrent loger à Castelguelfo, et, au lendemain, à cinq mille pres de Plaisance : puis passerent en ordonnance au long des fossez de laditte ville de Plaisance : de là passerent la riviere de la Trebie; sur la minuict y eut quelque alarme, mais il fut trouvé faux. Le vingt-septiesme jour, vindrent loger à quinze mille de Pavie, en une place qu'ils trouverent abandonnée, car tout le peuple s'estoit retiré à Pavie. Le vingt-septiesme jour, arriverent à une petite ville nommée Pontreme, à quatre mille de Tortonne, où ils eurent grande faulte d'eau, car ceux de la ville l'avoient destournée, afin que ledit camp n'y logeast; et sur la minuict eurent alarme. Le vingt-huictiesme jour, arriverent és fauxbourgs de Tortonne, où ils sejournerent tout ce jour, jusques sur le soleil couchant; et là se joignit à eux le seigneur Pierre Strossy. Environ le soleil couchant, le comte Guy feit donner alarme, afin que chacun se ralliast soubs son enseigne; et quand tous furent ralliez, il les feit marcher en avant et cheminer toute la nuict, tellement qu'avant la poincte du jour ils eurent passé Saraval; et le vingt-neufviesme jour, sans s'arrester, jusques à ce qu'ils arriverent à un petit chasteau nommé Bezolin, voisin, ce me semble, de Gennes de quatre mille; et là eurent grande faulte de pain. Le trentiesme jour, et dixiesme du partement de La Mirandole, environ les neuf heures du matin, un peu avant l'heure de disner, arriverent à un pont voisin de deux mille de Gennes, là où ils

s'arresterent; et furent envoyez loger en Besaigne les colonnels du seigneur Cesar et du seigneur Visconte, et les chevaux legers du seigneur Bandin, et ceux de Michel Ange, pour donner l'assault à la ville de Gennes par ce costé là. Et d'autre part, vindrent nouvelles audit seigneur comte Guy comme son entreprise estoit descouverte, et qu'il estoit entré dedans la ville deux mille hommes de secours; depuis, il a esté sceu qu'un Lucquois du colonnel mesme du comte Guy, s'estoit desrobbé la nuict precedante, et avoit adverty ceux de la ville qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, et qu'à son advis, le comte Guy et le seigneur Cesar Fregose venoient pour essayer de les surprendre, veu le chemin qu'ils avoient tenu, et la diligence de marcher qu'ils faisoient.

Ce jour, fut amené par les chevaux legers un prisonnier portant une malle en crouppe, lequel estoit serviteur d'un gentilhomme bourguignon qui avoit aussi esté prins; mais, à l'ayde des païsans qui s'estoient assemblez, il avoit eu le moyen de se sauver. Aussi fut amené prisonnier par un gentilhomme, le secretaire du cardinal Doria, lequel incontinant fut delivré, car il estoit du party du seigneur Cesar, et disoit qu'il estoit venu expressement parler à luy. Ce temps pendant, furent envoyez aucuns arquebuziers à une eglise et certaines maisons, environ à un mille de Gennes, par-ce qu'il fut rapporté au comte Guy que là s'estoient assemblez quelques gens du païs, lesquels avoient tiré à ses chevaux legers quand ils passerent au long de laditte eglise, et que c'estoient ceux qui avoient faict sauver lesdits Bourguignons; mais, incontinant que lesdits arquebuziers y

arriverent, les susdits païsans se retirerent à la montagne. D'autre costé furent tuez, de coups d'artillerie qui furent tirez de la ville, deux chevaux du camp françois, ainsi que ledit camp se mettoit en bataille devant la ville, en laquelle bataille demeurerent noz gens jusques environ quatre heures avant la nuict, attendans s'il se feroit en la ville quelque nouveauté, par le moyen des partisans dudit Cesar Fregose; mais il ne s'en feit aucune, car il y avoit dedans, outre les gens de la ville, jusques au nombre de trois mille hommes de guerre, dont y avoit quinze cens lansquenets, de ceux que j'ai dit estre nouvellement descenduz à Trente. Ce voyant, le comte Guy feit retirer chacun en son quartier, au lieu qu'il avoit choisy pour loger son camp, environ à un mille de Gennes, entre deux montagnes, sur lesquelles il avoit assis son guet, et là fut commencé à faire grand nombre d'eschelles; puis, environ la minuict, tout le camp fut en ordonnance, sans sonner la trompette ne le tabourin, et commença puis apres à monter à contremont l'une desdittes montagnes, avec un grand et incredible travail; car, outre ce que la montagne estoit haulte et la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé; et desja estoient les gens de guerre si mal menez et travaillez de la peine des jours et nuicts passées, avec le default de vivres qu'ils avoient enduré, joinct qu'ils portoient les eschelles sur leurs espaulles, qu'il y en avoit beaucoup qui d'anhan et lasseté se jettoient par terre, comme recreuz et demis morts, et falloit à vive force et par menaces, les contraindre à porter les eschelles.

Environ deux heures avant le jour, arriva l'avant-

garde au pied des murs de la ville, et furent les eschelles dressées, desquelles il ne se trouva que deux faictes à propos; et, à vray dire, on n'avoit point eu plus de quatre à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobstant, chacun de ceux qui estoient ordonnez à donner l'assault, commencerent à monter à mont, et les arquebuziers à coups de arquebuze repousserent ceux qui se monstroient à la deffence sur la muraille; et dura cest assault, continuant avecques grande impetuosité, jusques environ à une heure et demie de soleil; et si les eschelles eussent esté de mesure, ainsi qu'elles estoient trop courtes, l'opinion est de beaucoup de gens qu'elle eust esté emportée d'assault. Quoy que soit, le comte Guy, voyant que sans autres eschelles il estoit impossible de la gaingner, et que ses gens estoient tuez d'enhault, sans qu'il leur fust possible de se revancher, feit sonner la retraitte. De ceux de dedans y eut peu de morts, n'aussi beaucoup de blessez; bien y mourut un capitaine de nom de ceux de dehors, et y en eut beaucoup d'autres de blessez et de morts; aucuns disent cinquante, aucuns disent cent: entre autres y mourut le seigneur Hector de Caracciole, gentilhomme neapolitain, qui estoit au camp sans charge, et fut enterré dedans Gennes, par congé de ceux de la ville, devers lesquels avoit esté envoyé un trompette pour cest effect. Audit assault se porta vaillamment, entre les autres, un port'enseigne du seigneur Caguin, lequel monta jusques sur la muraille, avecques son enseigne; et, quoy qu'il y fust mal suivy, pour avoir esté les eschelles courtes, ainsi que j'ay dict, et que ceux de dedans luy eussent empoingné son enseigne, pensans la luy

arracher des poings, il en rapporta toutesfois la haste avecques une partie du taffetas; l'autre partie luy fut arrachée par pieces.

Sonnée que fut la retraitte, le comte feit retourner ses gens par la mesme montaigne qu'ils estoient venuz; ce qui fut faict sans aucune contrarieté, et sans que de la ville sortist homme de pied ne de cheval pour donner sur la queue, sinon quelques uns, estant desja nostre camp arrivé au logis en la plaine d'entre les deux montaignes, qui se monstrerent, sous quatre enseignes, sur le plus hault de l'autre montaigne. Le comte Guy y envoya des arquebuziers pour essayer à les attirer à l'escarmouche; mais ils se retirerent incontinant. Tout ce jour demeura le comte en sondict camp, pour attendre le retour des colonnels du seigneur Cæsar et du seigneur Visconte, et des chevaulx legers qui estoient allez avecques eux en Besaigne, lesquels il avoit mandez pour se revenir joindre avecques luy; mais ils prindrent autre voiage, et tournerent vers Plaisance par un autre chemin qu'ils n'estoient venuz. Bien arriva le colonnel du comte, qui le jour precedant avoit esté envoié pour donner l'assaut en un mesme temps au costé du palais d'André Dorie; mais l'artillerie des galleres, qui les descouvrit, les contraingnit d'habandonner ceste entreprinse. Ce temps pendant, fut mis le feu en quelques villages à l'entour, pour se venger des villains qui avoient mis le feu en leurs pailles.

Le comte, apres que son colonnel fut revenu, assembla le conseil; et fut advisé, attendu qu'ils n'avoient aucune artillerie pour faire batterie, de ne plus hazarder leurs gens autour de Gennes; et sur la mi-

nuict deslogea le camp, sans son de trompette ny de tabourin, et tout le lendemain, qui fut le premier jour de septembre, cheminerent sans arrester, jusques à ce qu'ils arriverent en certains chasteaux, nommez Herma, Taier et Vada, à bien trente mille de Gennes, au pied des grandes montaignes, où ils ne trouverent pour les chevaux sinon quelque peu de bled, et pour les hommes des chataignes; car les habitans estoient fuis és montaignes avecques tout leur bagage et leurs provisions; en haine de quoy les soldats bruslerent quelques villages, et saccagerent lesdicts chasteaux, combien que le butin ne fust pas grand. Au lendemain, à une heure de jour, le camp deslogea, et vint à douze mille de là, en un chasteau nommé Visan; et là fut depesché le seigneur de Vanlay, accompagné de vingt chevaulx legers du seigneur de Cesar Fregose, pour aller à Turin advertir le seigneur d'Annebault de la venue dudit comte et de son camp. Le troisiesme jour, ledit comte marcha quinze mille en avant, jusques à un chasteau nommé Cave, et au lendemain passa la riviere du Tanare à gué, et vint à un chasteau nommé Serisolles, à quatre mille de Carmagnolles. Les ennemis, advertiz que le comte approchoit si fort, abandonnerent le siege de Turin, faisans courir le bruit qu'ils s'en alloient au devant dudit comte luy presenter la bataille : toutesfois ils ne luy donnerent aucun empeschement, et vint, le cinquieme jour du mois, loger à Carignan dedans la ville. Le seigneur d'Annebault, voyant le camp desloger, saillit à la queüe avec sept ou huict cens hommes, et en passant au long de la tour du pont du Pau (de la rinse de laquelle l'Empereur avoit faict un si grand

cas), la feit sommer de se rendre à sa discretion ; ce qu'ils feirent, se voyans hors d'esperance d'avoir secours. Et le lendemain, le seigneur de Burie sortit avecques sept ou huict cens vaillans hommes, et print Groillan, où il trouva force bleds et vins pour refreschir Turin. Arrivant le comte à Carignan, et passant en bataille au long du chasteau, où estoient environ soixante Neapolitains pour l'Empereur, lesdits Neapolitains tirerent, et tuerent un de noz soldats d'un coup d'arquebuze ; dont le comte irrité, les envoya sommer par un trompette de se rendre à luy ; ce que refusans de faire, de rechef il les envoya sommer, avecques commination de les faire tous pendre s'ils attendoient le canon ; à quoy ils demanderent terme d'envoyer devers ceux qui les avoient mis dedans. Sur ceste response, le comte depescha vers le seigneur d'Annebault, à ce qu'il lui envoyast de l'artillerie. Ledict seigneur d'Annebault, incontinant ces lettres receues, partit luy mesme avecques deux canons et deux longues coulevrines et deux moyennes, accompagné de cinquante hommes d'armes et cent chevaux legers, parce qu'il luy convenoit passer au dessus de Montcallier, où s'estoit retiré le seigneur Scalingue, gouverneur d'Ast; lequel Scalingue, voyant arriver le canon, et craingnant que le comte Guy se vint joindre avecques ledit d'Annebault pour assieger Montcallier, abandonna la ville et se retira en Ast, où s'estoit retiré tout le camp de l'Empereur. Et puis apres vindrent nouvelles par les chemins audict seigneur d'Annebault, comme les capitaines qu'il avoit envoyez à Quiers, estans advertis que la ville estoit taxée à vingt-cinq mille escus par les Imperiaux, pour paier

leurs gens (car autre moien n'avoient ils d'avoir deniers), marcherent audit lieu de Quiers, et, y trouvant mauvaise garde, par ce que les soldats estoient empeschez à contraindre les habitans à paier laditte finance, l'avoient prinse d'emblée sur quatre cens hommes de guerre qui la tenoient pour l'Empereur.

Au devant dudict seigneur d'Annebault, incontinant que ledit Scalingue fut deslogé, vindrent les deputez de Montcallier luy presenter et faire l'obeïssance; de là il passa outre, et arriva qu'il estoit encores matin à Carignan. Ceux du chasteau, voians arriver l'artillerie, envoyerent deux des leurs avecques un tabourin parler audit seigneur comte; ausquels fut respondu par le comte d'arrivée assez rigoureusement, à cause qu'ils l'avoyent contraint de faire venir l'artillerie pour une place qu'ils sçavoient bien n'estre tenable. Ce pendant qu'ils pretendoient la finale response, fut menée une praticque par un Neapolitain qui estoit au seigneur Caguin, que ceux qui estoient Neapolitains se rendroient à luy; et en effet, dés le jour mesme, environ deux heures devant la nuict, ledit seigneur Caguin envoya son lieutenant, avecques ses lancepessades, prendre la possession du chasteau, et à une heure de nuict lesdits Neapolitains furent mis dehors, le capitaine et son port'enseigne avecques chacun un cheval, et tous les autres à pied; de leurs chevaux en demeura dix audict chasteau, avecques leur enseigne, que ledit lieutenant retint entre ses mains, disant que le tout appartenoit audict seigneur Caguin : et alors se descouvrit la simulte d'entre lesdits seigneurs comte et Caguin, laquelle n'apporta point de fruict au service du Roy. Audict chasteau furent trouvez, outre le

bled, environ trois mille sacs de farine, qui estoit desja ensachée pour envoyer au camp des ennemis, laquelle fut incontinant menée à Turin, par l'ordonnance et commandement dudit seigneur comte, et quelque quantité de vin qu'il assembla.

Le unzieme jour du mois, vindrent gens de par la ville de Saluces, faire l'obeissance au Roy, et demander un potestat; en vint aussi de plusieurs villes et chasteaux, tant du Piemont que du marquisat; et durant ce temps noz gens prindrent aussi la ville de Quieras. Le quatorzieme, arriverent lettres du Roy, de la retraitte de l'Empereur, et des nouvelles gens que le Roy envoioit pour mettre dedans Turin, sçavoir est, deux mille hommes de pied françois, sous la charge du capitaine René et du capitaine Godiniere, et autres deux mille, sous la charge du chevalier de Birague, pour tirer dehors les autres qui avoient beaucoup enduré durant les sieges passez. Et mandoit ledit seigneur au seigneur d'Annebault qu'il vint devers luy, ensemble les autres capitaines, tant de cheval que de pied, avecques leurs bandes et compagnées, et qu'il laissast laditte ville en garde au seigneur de Burie, avecques les gens fraiz qu'il luy envoyoit; auquel de Burie il donna la charge de cinquante hommes d'armes ausquels le marquis François de Saluces avoit commandé devant qu'il se fust revolté. Ce mesme jour, les capitaines Sainct Petre, corse, et Jean, de Turin, avecques leurs gens, s'embatirent avecques une trouppe d'ennemis, lesquels ils defirent; et en rapporterent quatre enseignes; et amenerent de prisonniers le capitaine Baron, le capitaine Senegaille, et le capitaine Pacier. Le vingt-cinquiesme jour, arriva le marquis Jean

Louis de Saluces à Carignan, envoyé de par le Roy, comme dit est, et le mesme jour alla coucher à Carmagnolle : ce qui s'est ensuivy de luy a esté racompté par cy devant.

Ce-temps pendant arriva le Roy à Lion, et là feit assembler tous les princes de son sang, chevaliers de son ordre, et autres gros personnages de son royaume; les legat et nunce du Pape, les cardinaux qui lors se trouverent en sa cour, aussi les ambassadeurs d'Angleterre, Escosse, Portugal, Venise, Ferrare, et autres; ensemble tous les princes et gros seigneurs estrangers, tant d'Italie que d'Allemagne, qui pour ce temps là residoient en sa cour, comme le duc d'Wittemberg, alleman; les ducs de Somme, d'Arianne, d'Atrie; princes de Melphe, et de Stillianne, neapolitain; le seigneur dom Hypolite d'Est; le marquis de Vigeve, de la maison de Trivulce, milannois; le seigneur Jean Paule de Cere, romain; le seigneur Cesar Fregose, genevois; le seigneur Hannibal de Gonzague, comte de Lanyvolare, mantouan, et autres en tres-grand nombre. Lesquels assemblez, il feit en la presence de eux lire, depuis un bout jusques à l'autre, le proces du malheureux homme qui avoit empoisonné feu monsieur le Dauphin (1), avec les interrogatoires, confessions, confrontations, et autres solem-

(1) *Qui avoit empoisonné feu monsieur le Dauphin :* le comte Sébastien de Montécuculi, qui fut accusé de ce crime, avoit été autrefois attaché à Antoine de Lèves et à Ferdinand de Gonzague. On sut qu'il avoit étudié la médecine, et cela fortifia les soupçons. Quelques aveux lui furent arrachés par les tourmens, et l'on ne douta pas alors qu'il ne fût coupable. On crut qu'un tel crime n'avoit pas été commis sans avoir été commandé par quelqu'un qui y eut un grand intérêt. Les Français accusèrent Charles-Quint, et les Impériaux Catherine

nitez accoustumées en proces criminel. Apres que la lecture dudit proces fut parachevée, et que tous les assistans, au moins ceux qui peuvent selon la loy opiner en matieres criminelles, eurent donné leur advis de cest enorme et miserable cas, les juges procederent à la condemnation, et l'arrest executé, qui fut d'estre tiré à quatre chevaux.

Le Roy sejourna encores à Lion quelques jours, et feit, avant qu'en desloger, delivrer le payement à tous ses gens de guerre, donna congé à ceux dont il n'avoit plus que faire, comme aux lansquenets et Suisses, retenant seulement six mille lansquenets du regiment du comte Guillaume de Fustamberg, et tous les capitaines suisses, ausquels ils donna estat pour vivre et s'entretenir en son royaume : aux malades et blessez d'iceux lansquenets et Suisses, il feit assigner logis et delivrer argent, outre leur solde, pour les faire penser et guerir. De ceux qu'il retint, il envoya les uns en garnison en Picardie, les autres apres le duc de Touteville, comte de Sainct Paul, pour le renforcer, et chastier aucuns Savoisiens qui s'estoient eslevez sur un faux bruit qu'on avoit faict semer entre-eux, que l'Empereur avoit donné et gaigné la bataille contre le Roy. Le comte de Sainct Paul feit telle diligence en sa charge, qu'il remist en l'obeïssance du Roy toute la Savoye et Tarantaise, et chastia ceux qui avoient esté cause de l'emotion; de sorte que depuis elle a esté obeïssante au Roy, sans y avoir jamais revolte ny tumulte.

de Médicis, dont l'époux devenoit, par cette mort, héritier présomptif de la Couronne. Ces accusations ne furent appuyées d'aucune preuve.

Le Roy, dés lors qu'il eut donné ordre à Lion pour toutes les frontieres de son royaume, deslogea de Lion; et, sur le chemin au hault de la montagne de Tarare, entre ledit lieu de Tarare et Sainct Saphorin, où y a un lieu qui s'appelle La Chappelle, auquel lieu, estant là au disner, le vint trouver le roy d'Escosse, lequel, ainsi comme j'ay dict en autre endroit, ayant eu nouvelles de la descente de l'Empereur és païs du Roy, avoit faict faire en ses païs discretion de seize mille hommes, pour venir au secours dudit seigneur, et ce, sans requeste ny sceu d'iceluy. Et ja s'estoit ledit roy d'Escosse embarqué par deux fois, mais avoit esté repoussé par vent contraire: finablement et sans difficulté, arriva jusques en Normandie avecques aucuns de ses navires, et print terre au havre de Dieppe. Là il oit nouvelles que l'Empereur et le Roy estoient sur le point de se donner la bataille, et, à ceste cause, pour n'y faillir, il print la poste; mais sur le chemin il eut nouvelles de la retraitte de l'Empereur, qui fut occasion qu'il modera la diligence de ses postes, pour surattendre son train qui venoit apres luy: mais le Roy envoya au devant de luy pour le haster, et qu'il laissast venir son train apres, et trouva ledict roy d'Escosse, ainsi que j'ay dict cy devant, à laditte Chapelle, auquel lieu il fut grandement recueilly du Roy, et, apres plusieurs autres propos, luy demanda l'une de ses filles en mariage.

Le Roy, encores qu'il sceust tresbien combien il seroit difficille de le faire trouver bon au roy d'Angleterre, aussi qu'il luy sembloit aucunement faire tort à la fille de Vendosme, qu'il avoit desja, comme

future royne d'Escosse, adoptée en fille, n'osa purement esconduire ledict Roy : considerant la franche volonté dont il avoit usé envers luy, considerant aussi l'ancienne alliance des deux royaumes de France et d'Escosse, et que le pere dudit Roy estoit mort en bataille ; pour le party du feu roy Louis douzieme, ne luy voulut aussi plainement accorder, mais remist la chose en deliberation d'entre eux deux, apres que ledit Roy auroit veu la dame. Et tant pour ceste cause que pour autres deux urgentes raisons dont j'ay parlé, avoit depesché par cy devant le seigneur de La Pommeraye devers le roy d'Angleterre, ainsi qu'avez veu par cy devant en ces Memoires. Encores sur le chemin arriverent devers le Roy les ambassadeurs des ligues de Suisse, à la requeste et aux despens des estats de la comté de Bourgongne, pour le supplier qu'il fust content de n'innover ou entreprendre riens en laditte comté : ce que ledict seigneur Roy leur accorda pour un an, voulant bien en ceste part gratifier à messieurs des ligues, combien que par plusieurs il en fust dissuadé, lesquels estoient d'advis qu'il y devoit envoier les bandes du comte Guillaume, pour là s'yverner, et, ce pendant, y faire fortifier quelque place, pour la tenir par cy apres en subjection.

Aussi lui vindrent lettres de Rome, par lesquelles il estoit donné advertissement comme nostre sainct Pere, de son propre mouvement, avoit proposé en consistoire le decez de feu monseigneur le Dauphin, que Dieu absolve, remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les merites du Roy et de ses predecesseurs envers le saint Siege apostolique, qu'on luy feist faire obseques solemnelles, c'est à sçavoir,

comme ils les font pour la mort d'un cardinal; et que sur ce y avoit esté quelque dispute, disans aucuns de messieurs les cardinaux que, par le Pape Alexandre, pour la mort du fils du roy Ferdinand d'Arragon, avoit bien esté fait le semblable; mais que ledit Alexandre, pour estre espagnol, avoit ce faict, plus par affection particuliere à sa patrie, que par advis et deliberation du consistoire: finablement un chacun se reduisit à la volonté dudit sainct Pere, et furent lesdittes obseques honorablement faictes en la chapelle papale.

[1537] Aussi sur le chemin vindrent nouvelles au Roy de l'arrivée de l'Empereur en Espagne, lequel en son passage avoit eu beaucoup à souffrir, à cause du mauvais temps qui l'avoit accueilly sur la mer, en sorte qu'outre deux navires qui luy estoient peries à la veuë du port de Gennes, esquelles estoit son escuirie en l'une, et son buffet en l'autre, il avoit perdu six de ses galleres, et en icelles bon nombre de gens de bien; et que ledit seigneur Empereur, ce-nonobstant, perseveroit en son accoustumée braverie, menassant de bien tost retourner en France, avecques plus grande et puissante armée qu'il n'avoit encores faict. D'autre costé vindrent nouvelles que les Normans s'estoient de rechef rencontrez sur la mer avec les Espagnols venans du Perou, et avoient faict gros butin sur eux, qu'on n'estimoit moindre de deux cens mille escus. Luy vindrent aussi lettres d'Allemagne, comme l'Empereur y avoit envoyé retenir des capitaines pour lever gens au temps nouveau, et des propos que les Imperiaux faisoient semer à son grand desavantage, et avantage dudit Empereur, mesmement en deguisant la mort de feu mondit-seigneur le

Dauphin. De Romme et de plusieurs autres endroicts d'Italie il avoit pareil advertissement. Aussi, peu de temps apres, eut nouvelles de la mort du duc Alexandre de Florence (1); et du costé de Picardie eut advertissement que les Hennuyers commençoient à courir et faire butin en la frontiere, et que ja ils estoient bon nombre de gens ensemble.

Parquoy, pour adviser à ce qui seroit à faire sur toutes les nouvelles dessusdittes, aussi pour la conclusion du mariage d'Escosse, le Roy print son chemin par Amboise et Blois, pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboise, luy vint faire la reverence monseigneur le mareschal de La Marche, auquel le Roy, pour le grand service qu'il lui avoit faict dedans Peronne, feit grand recueil : mais partant de là ledit mareschal pour aller à Sedan, par ce que nouvellement messire Robert de La Marche, son pere, estoit trespassé, par les chemins fut prins d'une fievre, dont il mourut à Longeumeau, cinq lieües de Paris; qui fut grand dommage, pour avoir esté en son temps gentil chevalier et grand homme de guerre. Finablement, le Roy passant à Blois, fut conclu le mariage du Roy d'Escosse avec madame Magdaleine, et là furent fiancez, et remises les nopces à faire à Paris, auquel lieu arrivé, par advis de son conseil, donna provision requise à toutes choses. En Allemagne il escrivit lettres aux estats de

(1) *Du duc Alexandre de Florence :* Alexandre de Médicis. Devenu maître absolu de cette république, il fut cruel et dissolu. Laurenzino de Médicis, excité par Philippe Strozzi, l'attira dans une maison écartée, sous le prétexte de le faire jouir d'une femme dont il étoit amoureux, et l'y poignarda dans la nuit du 5 au 6 février 1537. Alexandre n'avoit que vingt-cinq ans.

l'Empire, leur racomptant au vray comme il estoit allé de la mort dudit feu seigneur Dauphin, et leur offrant de rechef de soubsmettre à leur jugement ses droits pretenduz au duché de Milan, source et origine de toute ceste guerre. A Romme en escrivit aussi à nostre sainct Pere et au consistoire ; et à ses ambassadeurs envoya le double de ce qu'il avoit escrit en Allemagne, afin qu'ils en feissent entendre le contenu à Sa Saincteté, et qu'un chacun sceust en quel devoir il s'estoit mis et mettoit. Quant à la mort du duc de Florence, je laisse à l'escrire aux autres, par ce qu'il ne touche à ma matiere, seulement me suffit de parler de ce qui touche le Roy et ses affaires.

Vous avez entendu cy devant comme le seigneur de Burie estoit demouré gouverneur et lieutenant du Roy dedans Turin. Ayant iceluy entendu que ceux de Casal faisoient difficulté de recevoir le duc de Mantoue pour marquis de Montferrat (auquel l'Empereur l'avoit adjugé contre le duc de Savoie et le marquis François de Saluces, qui y pretendoient droit), par le moien d'un cordelier, et d'un gentilhomme de Montferrat, nommé le comte Guillaume de Biendras, et d'un autre, nommé Pierre Antoine de Valence, praticqua un capitaine neapolitain, nommé le capitaine Damian Curial, qui estoit en garnison à Casal de Montferrat, au service de l'Empereur; lequel Damian promist au seigneur de Burie de luy livrer une des portes de laditte ville de Casal. Le seigneur de Burie n'en advertit le comte Guy de Rangon, lequel estoit lieutenant du Roy en Piemont, et estoit avec l'armée vers Savillan, craingnant que laditte entreprinse, estant entendue de plusieurs hommes, fust descouverte; mais

accompagné du capitaine Chrestofle Guast, qui avoit douze cens hommes de pied italiens, et du seigneur de Tays, avecques quelque nombre de cavallerie, delibera d'executer son entreprinse. Or avoit fourny audit comte de Biendras une somme d'argent pour faire provision de pelles, hoiaux, sappes, et autres oustils de castadoux, à ce qu'estant dedans la ville, il peust soudain trencher entre la ville et le chasteau, pour empescher les saillies de ceux dudict chasteau, attendant que le comte Guy peust venir à son secours avecques son armée et l'artillerie, pour battre le chasteau, lequel estoit forsable, tenant la ville; mais, estant arrivé à Casal, et son entreprinse executée, de sorte qu'il estoit seigneur de la ville, trouva que ledict comte de Biendras n'avoit faict provision d'outils, comme il avoit promis; qui fut cause ce pendant qu'il en chercha d'autres pour faire trenchées, qu'il se perdit beaucoup de temps, et que le marquis du Guast, qui estoit lieutenant general pour l'Empereur, estant en Ast, eut loisir d'assembler son armée, et se venir jetter, par la porte des champs, dedans le chasteau, et du chasteau dedans la ville, où il ne trouva les trenchées pas à peine commencées. Ledit seigneur de Burie, qui n'avoit, comme dit est, que douze cens hommes de pied, avecques lesquels il soustint le faix d'une si grosse armée, en fin fut forcé par les ennemis, et fut prins prisonnier au combat; aussi fut le seigneur de Tais, et le capitaine Chrestofle Guast tué, et tout le reste mort ou prins, hors mis le comte de Biendras et le capitaine Damian, et autres qui estoient de la marchandise, lesquels se sauverent.

Il est apparant que, si le comte Guy et ledit sei-

gneur de Burie eussent eu bonne intelligence ensemble, et que ledit comte Guy, avec l'armée du Roy, se fust voulu jetter pres d'Ast, jamais le marquis du Guast n'eust entrepris d'aller au secours, craignant qu'en cuidant sauver l'un il perdist l'autre, et par ce moyen, l'inconvenient ne fust venu audit seigneur de Burie. Le Roy, adverty de la prinse dudit seigneur de Burie, depescha messire Guy Guiffroy, seigneur de Bouttieres, pour estre son lieutenant general à Turin, et manda au cardinal de Tournon, qui estoit son lieutenant à Lion, ayant audit lieu la superintendence de ses affaires, qu'il eust à secourir ledit Guiffroy de ce qui luy seroit necessaire. Le marquis du Guast se contenta d'avoir rescous la ville de Casal, et, apres y avoir pourveu, se retira en Ast pour faire teste au comte Guy de Rangon.

Estans les nopces du roy d'Escosse consommées, dont le festin se feit à la maison episcopalle à Paris, le Roy fut adverty comme les ennemis, ayans renforcé leurs garnisons en la frontiere de Picardie, commençoient à faire quelques legeres entreprinses ; et, entre autres, sçachans que les chevaux legers du vidame d'Amiens, estans en garnison à Dourlens, avoient dressé une entreprinse pour piller Avennes le Comté, trois lieues pres d'Arras, lesdits ennemis s'estoient embusquez dedans ledit village, et à l'arrivée desdits chevaux legers, les avoient desfaicts, non sans souspeçon d'avoir esté vendus par leurs guides. Le Roy, adverty de ce, envoya audit Dourlens le capitaine Martin du Bellay, avecques deux cens chevaux legers estans sous sa charge, et, peu de temps apres, y envoya le capitaine George Cappussement, albanois,

aussi capitaine de deux cens chevaux; et à Vervin, la bande du comte de Marle, fils aisné du duc de Vendosmes, de cinquante hommes d'armes; à Sainct Quentin, les cent hommes d'armes dudit duc de Vendosme, et consequemment renforça toutes les autres garnisons de la frontiere, lesquelles garnisons continuerent tout l'hyver en guerre guerroyable, sans faire grandes ny memorables choses, à cause des glaces et excessives neiges qui durerent tout l'hyver, ne pouvans aller les gens de cheval au païs.

Ceste fut la provision qui soudainement fut mise pour la Picardie; mais, ce-pendant, s'en dressoit une autre plus grande de force et d'entreprise : car le Roy assembla en sa bonne ville de Paris, au palais où se tient sa cour de parlement, les pairs de France et les princes de son sang, et quarante ou cinquante evesques, et sa cour de parlement dudit lieu, et plusieurs autres gros personnages de tous estats. Devant ceste assistance, le Roy present, monsieur Cappel, advocat du Roy, print la parole (1), et remonstra les grandes et apparantes rebellions et felonnies que l'Empereur, comte de Flandres, Artois et Charolois, et detenteur de plusieurs autres païs mouvans et tenus de la couronne de France, avoit commises et perpetrées à l'encontre du Roy, son prince naturel et souverain seigneur; sur ce, concluant et requerant iceux comtez de Flandres, Artois et Charollois, et autres païs mouvans de la couronne, estre declarez par arrest,

(1) *Monsieur Cappel, advocat du Roy, print la parole :* Gaillard observe très-bien que, si François I eût soupçonné Charles-Quint d'avoir eu part à la mort de son fils, il n'auroit pas manqué de l'en faire accuser dans cette occasion.

commis et confisquez, adjugez, et reunis à la couronne.

La requeste ouye dudit advocat du Roy, euë sur icelle meure deliberation, fut dit et prononcé qu'on envoiroit aux frontieres, és lieux de seur acces, adjourner à son de trompe ledit seigneur Empereur, à ce qu'il eust à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, instruits des merites de sa cause, pour alleguer ce que bon leur sembleroit à l'encontre de laditte demande des advocat et procureur du Roy, et tout ce qu'ils auroient à dire; et ce pendant ausdits advocat et procureur ne seroient leurs fins et conclusions admises, ausquels personnages que ledit Empereur voudroit envoyer seroit donné bon et seur saufconduict de venir et de s'en retourner franchement. Les adjournemens bien et deuement faicts par un heraut d'armes du Roy, et n'y comparans aucuns de la part dudict seigneur Empereur, fut la demande desdits advocat et procureur interinée, selon sa forme et teneur; et delibera le Roy d'assembler, au premier temps opportun, une bonne et puissante armée, pour executer cest arrest en tout ou en partie. Les ennemis, au lieu d'envoyer à Paris alleguer leurs raisons, faisoyent leur compte d'entrer és païs du Roy; et, advertis que Terouenne estoit tres-mal fournie de vins, et que de gens de guerre y avoit assez peu, par ce que puis n'agueres la compagnie de cinquante hommes d'armes du seigneur de Bernieulles, frere puisné du seigneur de Crequy, gouverneur de la ville de Terouenne, revenant de courir apres avoir pillé le val de Cassel, attendue sur sa retraitte pres de Terouenne, avoit esté deffaitte, s'estoient lesdits ennemis assemblez à Aire,

Betune et Sainct Omer; et faisoit le comte du Reu grande diligence pour surprendre laditte ville ayant qu'on y meist renfort d'hommes. Parquoy le Roy ordonna que le capitaine Martin du Bellay, avecques sa bande, estant lors à Dourlens, s'iroit mettre dedans ladite ville de Terouenne: lequel du Bellay y entra le premier jour de fevrier, sans dommage, encores que les ennemis eussent sept ou huict cens chevaulx sur le passage; mais le verglas et la tourmente fut si grande, et la nuict si obscure, que l'ennemy n'eut moyen de luy nuire. Et, environ quaresme-prenant ensuivant, y entra Sansac, avecques pareille charge de deux cens chevaulx, et tout le demeurant de l'yver jusques vers la mi-quaresme, continuans la guerre guerroyable entre les garnisons voisines, tousjours à l'avantage de ceux de Terouenne; et tous les jours y avoit escarmouches, ou de ceux de Terouenne devant les portes des ennemis, ou des ennemis devant les portes de Terouenne; et y veint, pour veoir la guerre, la plus part de la jeunesse qui estoit pres la personne de monseigneur le Dauphin, comme le seigneur de Sainct André, le seigneur de Dampierre, le seigneur Dandoyn, le seigneur de Decars, et le seigneur de La Noue, lesquels n'y furent sans avoir chascun jour du passe-temps.

Environ la mi-quaresme, le Roy depescha le seigneur d'Annebault, capitaine general des chevaux legers, accompagné des seigneurs de Tais, du seigneur de Termes, et du seigneur d'Aussun, françois; des seigneurs More de Novate, de Francisque Bernardin de Viel-Mercat, italiens; de Georges Capussement, et Theode Manes, albanois, ayant chacun deux cens chevaux legers; du seigneur du Biez, senes-

chal et gouverneur de Boulongne, et du seigneur de Crequy, lieutenant du Roy à Montreul, avecques leurs bandes de chacun cinquante hommes d'armes, pour aller mettre vivres en laditte ville de Terouenne. L'amas de vivres faict à Montreul, ledit seigneur d'Annebault advertit ceux de la garnison du jour et heure qu'il se trouveroit avecques les vivres en la forest de Foucambergee, afin qu'ils envoyassent descouvrir le païs vers Sainct Omer et Aire, puis qu'ils vinssent au devant de luy, recueillir lesdits vivres. A ceste cause, sortirent les chevaux legers de Terouenne, et eux estans en la campagne, trouverent, assez près de la ville, quelques gens de cheval des garnisons d'Aire et de Sainct Omer, lesquels estoyent venus pour entendre des nouvelles; mais les chevaulx legers incontinant les chargerent et leur donnerent la chasse jusques au pres de leurs barrieres, et, ce faict, se retirerent tout le chemin de Foucambergee, au devant des vivres, ainsi qu'il leur avoit esté mandé, laissans toutesfois quelque nombre de chevaux au guet, pour advertir s'il sortoit gens des garnisons des ennemis d'alentour.

A Sainct Omer estoit le seigneur du Reu, lequel, adverty de la venue des vivres, se mist aux champs incontinant, avecques le nombre de cinq à six cens chevaux des garnisons d'Aire et dudit Sainct Omer; puis en envoya devant Terouenne un nombre, pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche, et luy et sa trouppe se vindrent embuscher derriere la justice patibulaire dudict Terouenne. Entre les chevaux legers que je vous ay dict cy devant estre demeurez pour advertir si les ennemis se mettroyent aux champs, et

les avantcoureurs du seigneur du Reu, se dressa l'escarmouche forte et roide; et eussent lesdits chevaux legers esté renversez; mais ils furent soustenus par une trouppe d'hommes d'armes du seigneur de Bernieulles, conduicts par le bastard de Halluyn, son enseigne; qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuivye qu'elle estoit commancée; car ledit seigneur du Reu avoit donné charge à ses gens de ne pousser pas trop avant, de peur qu'il ne fust descouvert: et de vray, le guet de la ville, encores qu'il fust embusqué à la portée d'une moyenne pres, ne le pouvoit descouvrir; mais les chevaulx legers enfoncerent si avant, qu'ils le descouvrirent: dont ils envoyerent advertir leurs capitaines qui estoient allez à Foucambergee.

L'intention dudit seigneur du Reu estoit que ceux qui avoient conduit les vivres jusques à Foucambergee, incontinant qu'ils les auroient livrez à ceux de Terouenne, s'en retourneroient, ainsi qu'avoit esté la coustume auparavant; et luy, en ce cas, eust esté assez fort pour entreprendre de charger laditte garnison et destrousser les vivres. Mais autrement luy en advint, par ce que les seigneurs d'Annebault et du Biez, advertis par les chevaux legers de laditte embuscade, faisoient marcher leur trouppe sur la montagne, à la main gauche, tirant à Sainct Omer, en lieu à propos pour secourir les vivres, si ledit seigneur du Reu les eust voulu charger. Lequel du Reu, voyant les choses ainsi ordonnées, se retira dedans Sainct Omer, et le seigneur d'Annebault et du Biez vindrent coucher à Terouenne, et renvoyerent le reste de la trouppe à Montreuil, afin de ne consumer les vivres; auquel

lieu aussi se retirerent, deux jours apres, lesdits d'Annebault et du Biez, apres avoir visité tout le païs à l'environ.

Environ la fin de mars, le Roy commença de mettre ses forces ensemble, et, partant d'Amiens, vint loger à Fliscourt, de là à Pernoy. Et en ce temps là mourut Charles, duc de Vendosmois, qui estoit demeuré malade d'une fievre chaude audit lieu d'Amiens, avecques le regret de ce royaume, pour avoir esté prince magnanime, ayant faict de grands services à la couronne. Le seigneur de Montmorency, grand maistre de France, lequel le Roy avoit faict son lieutenant general en son armée, partant de Pernoy avecques l'avantgarde, adverty que la place d'Auchy le Chasteau, qui est assise sur la riviere d'Othie, mi-chemin de Dourlans à Hedin, portoit grand dommage aux vivres et aux allans et venans des garnisons des villes de Montreuil et Dourlans, delibera de passer par là; et arrivé qu'il y fut avecques l'artillerie, ceux de dedans se rendirent leurs bagues sauves. Au lendemain le Roy y vint loger, puis marcha devant Hedin, place forte, et de consequence audit seigneur Roy pour la seureté de ses autres places, et à l'Empereur fort nuisible estant entre noz mains. Faisant les approches devant laditte ville, fut tué d'un coup d'arquebuse messire Antoine de Mailly, seigneur d'Auchy, capitaine de mille hommes de pied; qui fut grand dommage; et fut blessé en la jambe le seigneur de Helly, aussi capitaine de mille hommes. Les approches faictes et commencement de la batterie, ceux de la ville se retirerent tous avecques leurs biens, femmes et enfans, dedans le chasteau; la ville fut prise

par les François, qui ne trouverent point de resistance: mais le chasteau estoit à prendre, qui estoit tenu pour bonne place, et laquelle le comte du Reu avoit tres-bien pourveue de toutes choses necessaires à la garde d'une place d'importance; si est-ce que le Roy se resolut de l'emporter, quoy qu'il luy coustast, et commanda faire les approches.

Dedans ledit chasteau estoit chef pour l'Empereur le capitaine Sanson, viel chevalier namurois, estimé fort homme de guerre parmy les Imperiaux; le seigneur de Boubers, avec cinq cens hommes de pied; le seigneur de Vandeville, surnommé d'Estrumel, avec autres cinq cens, et cinq ou six cens, que Namurois que bas Allemans. Le Roy, pour ce jour, se logea à Filieres, au long de la riviere de Cauche, au dessoubs de Hedin, auquel camp estoit le nombre de gens de pied qui s'ensuit, sçavoir est : le comte Guillaume de Fustemberg avecques huict mille lansquenets; le seigneur de Sercu, mille hommes de pied picards; les mille hommes du seigneur d'Auchy, mort le jour de devant; le seigneur de Helly, mille; Sainct Seval, mille: de Normandie, le seigneur de Bacqueville, mille; le seigneur de La Salle, mille; le seigneur de Sainct Aubin, mille: de Champagne, le seigneur Quincy, mille; le seigneur de Haraucourt, de Lorraine, mille; avecques plusieurs autres bandes qui ne sont icy denommées; le tout revenant au nombre, tant Allemans que François, de vingt-cinq mille à vingt-six mille hommes de pied.

Et le lendemain, vint loger le Roy au Mesnil, à un quart de lieue du chasteau de Hedin, entre Hedin et le chasteau de Contes, auquel chasteau de Contes avoit garnison de par le seigneur du Reu (car c'est mai-

son à luy appartenante); les gens de pied furent logez partie en la ville de Hedin et partie au parc, afin de tenir le chasteau assiegé de toutes pars. Aucuns capitaines, qui disoient avoir bien bonne praticque audit chasteau de Hedin, pour y avoir esté souvent et à loisir dedans, meirent en avant au Roy, et à monseigneur le grand maistre, sur qui le Roy se reposoit principalement, que le plus expediant estoit de prendre le chasteau par la sappe, et que par batterie ne s'y feroit jamais breche, obstant la grosse espoisseur de la muraille et le grand rempart dont elle estoit soustenue. Parquoy furent mis pionniers de tous costez pour besongner à la mine, et gros personnages ordonnez sur eux à conduire l'œuvre, comme le prince de Melphe, les seigneurs de Barbezieux et de Burie, et Villiers aux Corneilles, servant pour lors de maistre de l'artillerie: et fut tellement diligenté, qu'apres ledit sappement, qui dura environ quinze jours ou trois sepmaines, tomba la moitié d'une tour estant devers la ville, en entrant de la ville au chasteau, à main gauche; mais la part tenant au chasteau demeura en son entier, de sorte que la place en fut peu affoiblie.

Le Roy, apres avoir consommé beaucoup de temps et grand argent à laditte sappe, se delibera de l'essayer par batterie, contre l'opinion de plusieurs qui n'estimoient que par batterie on y fist breche, à l'occasion de l'espesseur du mur et la largeur du rampar; mais luy-mesmes en personne alla monstrer par un matin l'endroit et lieu où il vouloit que lon plantast son artillerie; ce qui fut faict ainsi qu'il ordonna, et si pres dudit chasteau, que la gueulle du canon

touchoit jusques au bord du fossé : si est-ce que les approches ne furent faictes sans dommage et perte de commissaires de l'artillerie et canonniers; et, entre autres, y moururent les seigneurs de Lusarches et de Pont-Briant, tous deux commissaires d'icelle artillerie, gens bien experimentez. Le seigneur de Villiers, qui pour lors en avoit la superintendence et principalle charge, usa de telle diligence, que, les approches faictes, fut la batterie si chaulde en deux jours, que le troisiesme, environ une heure apres midy, la breche fut faicte de bien trente toises.

Le Roy, estant en personne à veoir et faire diligenter laditte batterie, fut cause qu'aucuns jeunes gentilshommes, convoitteux d'honneur et de reputation, voyans le Roy present, tesmoin et remunerateur du bien faict et de la vertu d'un chacun, sans attendre le commandement de l'assault, et avant que l'ordre fust mis à le donner, et sans regarder qui les suivoit, marcherent d'une telle impetuosité, qu'ils donnerent jusques sur le hault de la breche : mais ils n'y furent moins vigoureusement recueillis qu'ils assaillirent; les uns moururent sur la place, les autres s'en retournerent fort blessez. Entre les autres, fut blessé d'un coup d'arquebuse au travers du corps, dont il mourut la nuict, Charles de Bueil, comte de Sanxerre, jeune homme qui avoit grande apparance de suivre la vertu de ses progeniteurs, et le seigneur Dauphigny, lieutenant du seigneur de Sercu, et le capitaine Damiette, porte-enseigne de laditte bande. Le seigneur de Haraucourt de Lorraine, ayant charge de mille hommes, et son frere, qui estoit son lieutenant, enfans du seigneur de Paroy, lieutenant de la compagnie du duc

de Guyse, et son lieutenant au gouvernement de Champagne, le seigneur de Flieveres, fils du seigneur de Mardicoque, et plusieurs autres, blessez. Parquoy le Roy fit publier à son de trompe et de tabourin, que nul, sur la vie, entreprit d'aller à l'assault, s'il ne luy estoit commandé. Ce faict, il feit retirer toutes les trouppes, chascun soubs son enseigne, pour se refreschir jusques au lendemain matin; et dés le soir, ordonna, pour se mettre à pied, un bon nombre d'hommes d'armes, avecques cinq ou six cens chevaulx legers; et devoit avoir la charge de les conduire le seigneur d'Annébault, general des chevaux legers. Puis fut ordonné que le matin toute la gendarmerie monteroit à cheval, et se getteroit en bataille sur la venue de l'ennemy, avecques tous les lansquenets et autres gens de pied qui n'estoient ordonnez pour l'assault, à ce que l'ennemy, durant ledit assault, ne vint troubler la feste. Aussi furent ordonnez le seigneur de Tais et le capitaine Martin du Bellay, avecques leurs bandes, l'un, pour aller rebourser le chemin d'Arras, l'autre, celuy de Betune, Aire et Sainct Omer, à ce que, si l'ennemy marcheoit pour donner alarme à nostre camp, ils en peussent donner advertissement, et que l'alarme ne se donnast la nuict sans raison aux assaillans, estant l'ordre mis pour assaillir le matin, les uns pour marcher devant, les autres pour les soustenir, et autres, pour refreschir les assaillans. Ceux de dedans, qui avoient experimenté le soir de quelle hardiesse et promptitude les autres avoient donné sur la breche, craignans qu'au lendemain il ne fust en leur puissance de soustenir l'assault, ceste mesme nuict feirent sortir par la breche un trompette, pour

aller devers monseigneur le grand maistre, qui estoit dedans les trenchées, solicitant et donnant ordre aux choses expedientes et necessaires au futur assault; et, apres un assez long parlement avecques luy, se rendirent au Roy, leurs bagues sauves, laissans en la place toute l'artillerie, munitions et vivres. Et au matin, ledit seigneur grand maistre vint apporter ceste nouvelle au Roy, lequel ratifia les articles par ledit grand maistre accordez aux assiegez; et sortirent du chasteau apres disner, et leur fut baillé escorte pour les conduire à seureté.

Le Roy, ayant pourveu à la garde, tant de la ville que du chasteau, du seigneur de Sercu, qui en avoit autrefois rendu bon compte, auquel il donna cinquante hommes d'armes et mille hommes de pied, feit marcher son camp à Mouchy le Cayeu, à deux lieues de Sainct Paul, et au lendemain à Pernes; et, par ce que de long temps on avoit mis en avant audit seigneur que les ville et chasteau de Sainct Paul estoient facilement fortifiables, et que, cela faict, se pouvoit donner beaucoup d'ennuy à l'ennemy, estant icelle ville assise à six lieues de Bethune, à neuf d'Arras, à six de Dourlans, à trois de Hedin, à six de Terouenne, et à cinq de Lillers, dés son arrivée à Hedin avoit envoyé le seigneur d'Annebault audit Sainct Paul, pour mettre laditte ville et chasteau en son obeïssance, laquelle avecques le chasteau et tout le païs qui en depend, au-paravant et durant les guerres passées, estoient demourez en la sauvegarde du Roy: toutesfois ledit païs estoit administré par officiers et commis de l'Empereur; mais, arrivé que fut ledit seigneur d'Annebault, tout fut mis en l'obeïssance du

Roy. Audit lieu de Sainct Paul estoit senechal, de par l'Empereur, le seigneur de Liguereulles, lequel et autres officiers qui eussent payé grosse rançon, furent prisonniers du seigneur d'Annebault; mais le Roy les feit tous relascher sans payer finance, voulant garder sa sauvegarde en leur endroict jusques à ce jour, combien que plusieurs luy conseillassent du contraire, alleguans des raisons beaucoup, par lesquelles il apparoissoit qu'iceux seneschal et officiers avoient contrevenu aux articles de la sauvegarde.

Lesdits ville et chasteau rendus à l'obeïssance du Roy, ledit seigneur envoya de nouveau la visiter, pour sçavoir si et en combien de temps elle estoit fortifiable. Les advis en furent divers; mais un obtint, dont fut chef et principal autheur un Italien fortificateur, nommé Antoine du Castel, lequel du Castel entreprint et se feit fort de rendre la ville en six sepmaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'Empereur; et tellement en asseura le Roy, qu'à ceste persuasion, laissant autres entreprises en arriere, lesquelles il avoit au paravant deliberé d'executer, logea son camp à Pernes, pour faire teste à l'ennemy pendant que la susditte fortification se feroit.

Ce-pendant que le camp se logeoit, monseigneur le grand maistre et monseigneur le duc de Guise, prenans avecques eux quelque nombre de gendarmerie et de chevaux legers, se meirent aux champs pour aller visiter le païs. Lesquels s'approchans de Lilliers, ville distante de deux lieuës par de-là Pernes, ayans envoyé quelques avant-coureurs devant, lesquels, venuz jusques aux barrieres, ne virent personne s'apparoir ny dedans ny dehors, si se jetterent quelques

uns à pied, et, avecques des eschelles qu'ils trouverent aux faubourgs, se hazarderent de monter sur la muraille, ce qu'ils feirent sans resistence; car en toute la ville n'y avoit personne que des religieuses en un monastere, ausquelles s'addresserent lesdits avant-coureurs, et d'elles entendirent que le seigneur de Lievin, capitaine de la ville, incontinant qu'il eut nouvelles du camp de France qui s'approchoit, s'estoit retiré par la porte des maraiz, avecques toute sa garnison, droict à Sainct Venant et à Marville, sur la riviere du Lys, esquels lieux estoit logé le seigneur du Reu avecques une partie du camp de l'Empereur. Ce rapport feirent lesdits avant-coureurs à monditseigneur le grand maistre, lequel incontinant vint veoir la ville, et commanda que, sur peine de la vie, il ne fust faict mal ne desplaisir aux biens ne personnes desdittes religieuses; et, trouvant la ville à propos d'estre gardée pendant que le camp sejourneroit à Pernes, pour tenir le passage en seureté, à ce que ceux de Sainct Venant et Marville ne vinssent donner l'alarme en nostre camp, y laissa le capitaine Martin du Bellay avecques ses deux cens chevaux legers, et luy bailla mille hommes de pied, soubs la charge du capitaine La Lande, pour donner ordre que de ce costé là ceux de Sainct Venant et de Marville ne peussent passer pour donner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les chevaux legers et gens de pied ordinairement faisoient des courses és marais, et en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers des gens du païs d'alentour qui s'estoient retirez ausdits marais, pensans y estre à seureté: mais ceux de Sainct Venant et de Marville avoient d'autres chemins oblic-

ques et traversans à travers les marais; parquoy ne laissoient de sortir par autre costé, et faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs et vivandiers, et faisoient leur retraitte au marais, en un lieu merveilleusement fort d'assiette, nommé Sainct Venant, et que lon jugeoit n'estre forçable; car la riviere du Lys en cest endroict faict une isle, laquelle ils avoient fortifiée de rempars, et avecques des escluses faisoient flotter l'eau tout à l'entour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par une advenue qui n'avoit point cent pieds de large; et au travers de laditte advenue avoient faict un fossé large et profond, bien bastionné par les flancs, et sur les bastions avoient assis bon nombre de arquebuses à croq, és lieux qu'ils jugeoient pouvoir plus offenser leur ennemy, s'il approchoit.

Monseigneur le grand maistre, prenant avec soy le comte Guillaume de Fustemberg et quatre mille de ses lansquenets, avec pareil nombre de gens de pied françois, entreprint de forcer ledit passage: si deslogea de Pernes, avec bonne deliberation de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu, et tellement poursuivit son entreprise, qu'il le força, mais non sans grande et merveilleuse difficulté; car, d'arrivée, les lansquenets furent repoussez par ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes, sans beaucoup de blessez; et ja commençoit le jour à decliner, quand Charles Martel, seigneur de Bacqueville, normant, soustenu par le capitaine La Lande, picard, apperceut un endroict du fossé plus mal garny de gens que n'estoient les autres; et, ce-pendant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs, et que les assaillans l'entretenoient,

lesdits Normans se jetterent audit fossé sans craincte de mort ou de hazard, et, depuis qu'ils furent venus jusques au combat de main à main, l'envie d'acquerir honneur, et le service qu'ils avoient desir de faire à leur prince, les conduisit si avant, qu'avecques grande perte de gens, ils forcerent fossé, rempart et bastion. Les ennemis, se voyans forcez par cest endroict, habandonnerent les autres deffences; parquoy le surplus des François et lansquenets entra dedans, et parmy eux ledit seigneur grand maistre leur donnant courage; de sorte que lesdits ennemis de toutes parts furent contraincts de se mettre en fuitte, dont fut faicte extreme boucherie par les dessusdits Normans et Picards, pour revencher la mort de ceux qu'ils avoient perdus audit combat. Restoit encores le second fort à gaigner, auquel n'y avoit qu'un pont à garder, lequel estoit entierement barré à grandes et grosses pieces de bois joignantes bien pres les unes des autres, et les intervalles des barrieres garnies de bons arquebusiers; plus, y avoit aupres du pont un moulin basty de pierre de taille, bien percé à propos, et garny d'arquebuses à croq et d'autre arquebuserie: en sorte que, sans l'effroy de ceux qui, apres le premier pas forcé, s'en estoient fuis et retirez audit second fort, et que les victorieux les poursuivirent si vivement, qu'ils ne leur donnerent loisir de prendre allaine ne de se recognoistre, la conqueste dudit second fort eust esté beaucoup hazardeuse: mais ils furent si chaudement menez et de François et d'Allemans, que de ceste furie ils furent forcez, et tous entierement mis à l'espée, et jusques aux femmes s'estendit le courroux des lansquenets. Les morts furent

estimez de douze à quinze cens, que d'un costé que d'autre, sans ceux qu'on presume avoir esté bruslez parmy les maisons; car, apres avoir recueilly le butin, qu estoit grand, le feu fut mis par tout. La nuict estoit venue quand mondit-seigneur le grand maistre feit sonner la retraitte; et se retira, menant son armée chargée de butin, au lieu de Pernes, où il estoit attendu du Roy, lequel fut tresjoyeux de ceste execution. Le seigneur de Chasteau-Briant marchoit apres avecques quelques pieces d'artillerie; mais, à l'occasion des marais qu'il trouva, ne peut joindre jusques audit lieu de Sainct Venant.

Ne tarderent que de deux jours apres, qu'il fut apporté nouvelles audit seigneur comme les Bourguignons estoient retournez dedans Sainct Venant, et s'efforçoient de le remparer et fortifier; chose qui est bien aisée, car c'est une isle triangulaire et mal accessible. Si depescha incontinant audit capitaine Martin, estant à Lillers, comme dist est, à ce qu'il allast recognoistre ce que c'estoit, et, s'il trouvoit le lieu forçable avecques ce qu'il avoit de gens de pied, qu'il s'en meit à son devoir de le forcer; sinon, qu'il envoyast querir du secours au camp, et il luy seroit tout soudain envoyé. Suivant lequel commandement, partirent de Lillers ledit seigneur du Bellay, et le capitaine La Lande avecques sa trouppe de gens de pied, lesquels jetterent devant eux vingt-cinq ou trente chevaux et quelque nombre d'arquebusiers bien dispos, par ce que le païs est fort de grands fossez et canaulx, et le reste de la cavallerie feirent marcher quand et les gens de pied. Lesdits coureurs ne furent si tost descouverts de ceux qui reparoient le fort, qui pou-

voient estre le nombre de cinq à six cens hommes, qu'ils n'abandonnassent l'œuvre pour se sauver à la fuitte parmy les marais. Toutesfois, avant que se retirer, ils rompirent le pont, pour obvier qu'ils ne fussent suivis; mais les avantcoureurs françois incontinant meirent pied à terre, et, à l'aide des arquebusiers qui estoient à leur suitte, refirent en haste le pont, au mieux qu'ils peurent, de clayes et des portes des maisons qui avoient esté sauvées du feu les jours precedans, et par dessus passerent leurs chevaux, les menans par la bride, faisans sçavoir aux autres gens de pied qu'ils eussent à s'avancer de venir garder le pas et refaire le pont plus à loisir, afin qu'à leur retraitte ils y peussent passer à cheval. Ce faict, ils se mirent à la poursuitte des ennemis, qui fuyoient, les uns droict à Marville, où estoit campé monseigneur du Reu avecques quatre mille hommes de pied et quelque cavallerie, les autres droict à La Mothe au Bos, où il y a un chasteau fort voisin de là; mais ils ne sceurent si bien fuir, que les chevaux legers n'en attaingnissent quelques uns, lesquels ils prindrent, ensemblé gros butin, au tour de La Mothe et de la forest : et s'ils eussent eu nombre d'hommes pour sejourner audit lieu de Sainct Venant, ils eussent faict au païs de l'ennemy un dommage inestimable; mais, craignant que le seigneur du Reu, partant de Marville, leur vint coupper chemin, prindrent leur retraitte à Lillers, avec leur butin. Le seigneur du Reu, qui avoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorty avec environ quatre ou cinq cens chevaux, et les suivoit tousjours de loing, mais ne les osa attaquer.

Quelques jours apres, qui fut le premier jour de

may, ceux de la garnison de Bethune, qui n'est qu'à lieue et demie de Lillers, advertis qu'il estoit party de nostre camp grand nombre de chariots pour venir querir et amener en nostre camp une grande quantité de farines, que ceux de Lillers, ayans faict reparer les moulins, avoient faict mouldre pour subvenir au camp, feirent entreprise de les venir destrousser en chemin; et, à un quart de lieue de Bethune, à un passage d'un petit pont, meirent quinze cens hommes de pied en embuscade, et envoyerent environ trois cens chevaux, qui vindrent coupper chemin ausdits chariots devant Lillers, les enfermans entre-eux et les gens de pied; de sorte que tous les chariots et charrettes furent pris, et avecques eux un commissaire de vivres, qui avoit sur soy quinze cens escus pour le payement desdittes farines. Et tellement s'escrierent à la charge qu'ils feirent sur iceux chariots, que l'alarme en vint jusques à Lillers: les capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils ouirent ce bruit et grand hanissement de chevaux, eurent opinion que ce fussent ceux du camp de Marville, lesquels eussent quelque entreprise de les venir surprendre en laditte ville de Lillers; car à l'endroict des marais tendans audit lieu de Marville, y avoit une breche, à fleur de terre, d'environ cent cinquante pieds de long: et pource coururent tous à laditte breche; mais, apres y avoir mis la fleur de leurs gens de pied pour la garde d'icelle, le sieur Martin du Bellay, avecques les gens de cheval, jusques au nombre de cent, sortit à la campagne pour entendre que c'estoit au vray, et, n'ayans gueres cheminé, descouvrit les Bourguignons, chassans le butin devant eux. Si

les chargerent incontinant, sans marchander, avecques telle impetuosité, que lesdits Bourguignons, avant qu'avoir recogneu de quel nombre de gens ils estoient chargez, se meirent en roupte; et furent par ceux de Lillers entierement rescous tous les chariots, chevaux, prisonniers et argent, sans rien y perdre; encores donnerent ils la chasse aux fuyans jusques sur l'embuscade où estoient quinze cens hommes de pied, lesquels eurent tel effroy de veoir leur cavallerie rompue, qu'incontinant ils sonnerent l'alarme : et sans cela, lesdits chevaux legers de Lilers s'alloient droittement jetter en laditte ambuscade; mais, au son du tabourin qu'ils ouirent, ils s'arresterent, et se retirerent le pas et bien serrez en leur garnison, menant, outre le butin recous, six hommes d'armes et huict archers, qu'ils avoient prins en ceste chasse, estans de la compagnie de monseigneur du Reu, sans un qui fut tué sur le champ d'un arquebuzier à cheval, et quelques autres blessez et mis par terre; encores, sans la pluie qui survint, et qui empescha les arquebusiers à cheval de jouër leur jeu, il en fust demeuré d'avantage, aussi qu'il faisoit si glissant, que les François, poursuivant leur victoire, tomboient par terre.

Le lendemain, qui fut le troisiesme jour de may, le Roy, qui, apres avoir eu souvent nouvelles du camp des ennemis qui se renforçoit en Piemont, et de la prochaine descente d'un nombre de lansquenets nouvellement levez pour y venir, avoit deliberé d'y envoyer renfort de gens, et se contentoit, pour ceste année, d'avoir prins Hedin et fortifié Sainct Paul, ainsi qu'il pensoit, se deslogea de Pernes, et s'en alla loger

à La Contey, pres d'Aubigny. De là feit sçavoir aux capitaines estans à Lilers, qu'ils eussent à le suivre, et à mettre le feu dedans la ville, reservant seulement l'abbaye des nonnains et les eglises, et faire à l'entour des murailles le plus grand nombre de breches qu'ils pourroient, afin que l'ennemy n'y retournast loger pour faire ennuy à Terouenne et à Sainct Paul; ce qui fut par iceux capitaines executé. Quatre ou cinq jours se tint ledit seigneur à La Contey, tousjours surattendant que laditte fortification de Sainct Paul se parachevast.

Et ce-pendant le comte Guillaume de Fustemberg, ayant faict secrettement pratiquer les Allemans estans dedans Arras, ausquels il estoit deu trois mois, et qui ja estoient quittes de leur serment, feit entreprise, avec le seigneur d'Annebault, et les chevaux legers qui estoient tous soubs la charge dudit seigneur d'Annebault, d'aller courir devant Arras, en intention qu'iceux lansquenets, soubs umbre de sortir à l'escharmouche, se viendroient joindre avecques luy, quoy avenant, la ville feust demeurée desgarnie de gens, parquoy elle eust esté aisée à surprendre; mais le seigneur Distain, fils du comte de Bures, estant en la ville d'Arras, eut craiute ou souspeçon que, s'ils sortoient, il en advint ce que ledit comte Guillaume en attendoit; et, à ceste cause, ne voulut jamais souffrir qu'ils sortissent à l'escarmouche; et, afin de leur donner plus gracieuse et à eux aggreable excuse, leur dit que d'heure en autre il attendoit les commissaires contrerolleurs, et argent pour faire monstre; et que, ce faict, il leur donneroit congé d'escarmoucher tant qu'ils voudroyent. Ainsi fut vaine l'entreprinse dudict comte,

et se retirerent, luy et ledit seigneur d'Annebault, au camp, devers le Roy, lequel ils trouverent deliberé d'aller en personne visiter la fortification de Sainct Paul. Et, à ceste cause, partant de La Contey, vint loger à Sainct Martin, qui est un chasteau distant d'un quart de lieue audit Sainct Paul, de là où part le petit ruisseau qui passe par laditte ville, appartenant ledit chasteau au seigneur de Baillueil. Estant sur le lieu, il visita la ville dudit Sainct Paul et les remparts encommencez; et, voyant que l'Empereur n'avoit aucune armée ensemble, ny apparence (aux nouvelles qu'il avoit) que de trois mois il peust mettre suffisantes forces ensemble pour faire aucune entreprise de consequence, il se delibera de bien pourveoir laditte place de gens, de vivres, d'artillerie, munitions, et de toutes choses requises et necessaires à la garde d'une place d'importance, et, ce faict, donner congé à une partie de son armée, autre partie envoyer en Piemont, avecques bon nombre de lansquenets qui luy venoient alors soubs la conduitte du duc Chrestofle de Wittemberg.

Audit Sainct Paul il meit pour chef et gouverneur messire Jean de Touteville, seigneur de Villebon, prevost de Paris, avec les cinquante hommes d'armes dont il avoit la charge; le seigneur de Moiencourt, nommé de Hangey, avec cinquante autres hommes d'armes dont il avoit la charge; le capitaine Martin du Bellay, avec ses deux cens chevaux legers; le capitaine La Salle et le capitaine Sainct Aubin, normans, avecques chacun cinq cens hommes de pied; le capitaine Blerencourt et Yville, picards, chacun autres cinq cens hommes: et dedans le chasteau fut

mis par ledit seigneur le capitaine René de La Palletiere, avec mille hommes dont il avoit la charge. Les choses ainsi ordonnées, et argent laissé, tant pour le payement des pionniers, que pour achever la fortification, ledit seigneur vint loger à Sercamp, et le lendemain à Dourlans, où il donna ordre de rompre son camp, ayans mis premierement audit lieu de Dourlans en garnison, le comte Guillaume de Fustemberg, avec sa trouppe de lansquenets, qui pouvoient revenir au nombre de huict mille, et de gens de cheval, le sieur d'Estrée, avecques la compagnie du duc d'Estampes, de cinquante hommes d'armes, et le seigneur de La Roche du Maine, avec la sienne de pareil nombre, pour tousjours donner faveur à la fortification et parachevement de Sainct Paul.

En ce-pendant arriva le seigneur de Langey vers le Roy, pour luy faire entendre au long et à la verité l'estat des affaires de Piemont. Sur ce qu'il apporta fut tenu souvent conseil et plusieurs choses ordonnées, et, entre autres, fut ledit seigneur de Langey redepesché en Piemont. Par cy-apres vous pourrez entendre ce qui en advint, qui me faict retourner à Sainct Paul. Le seigneur de Villebon, apres le partement du Roy, assembla les capitaines qui estoient demourez avec luy, et, par-ce qu'aucuns d'entre-eux jamais n'avoient veu la ville depuis le commencement de la fortification, fut advisé que tous ensemble la visiteroient, pour apres rapporter chacun son advis au conseil, pour donner ordre de diligenter les choses qui sembleroient estre plus hastives et necessaires. Apres l'avoir visitée, se trouverent, par opinion commune, que, sans toucher au dedans de la ville (laquelle

estoit plus que necessaire de remparer), il estoit impossible que de trois mois les boullevers fussent mis en deffence, esquels, toutesfois, consistoit la principalle esperance et force de la ville. A ces causes, pour mieux diligenter, fut advisé de distribuer les quartiers aux capitaines qu'ils devroient garder, avenant le siege, afin que chacun en son endroict meit la main à l'œuvre, et feit besongner ses soldats avec les pionniers.

Au seigneur de Villebon, lieutenant du Roy, escheut à garder, avec sa compagnie et mille hommes de pied des capitaines La Salle et Sainct Aubin, le grand boullevert qui respond au chemin tendant à Mouchy; au seigneur de Moiencourt, avecques sa compagnie et les bandes du capitaine René de La Paletiere, le chasteau et le boullevert qui couvroit ledit chasteau; à messire Martin du Bellay, avec sa bande de deux cens chevaux legers, et les gens de pied de Blerencourt et Yville, qui devoient avoir chacun cinq cens hommes, les deux bastions d'embas, qui respondent vers Hedin et Dourlans, avec trois courtines qui attouchent ausdits boullevers. Ce departement ainsi faict, un chacun meit la main à l'œuvre, faisant diligenter les pionniers, besongnans eux-mesmes à l'envy; mais leur ouvrage paroissoit peu, veu la mauvaise assiette de la ville. Ne passa la fin du mois de may, qu'ils eurent nouvelles comment l'ennemy dressoit une grosse armée à Lans en Artois et autres lieux circonvoisins; desquelles nouvelles il leur sembla devoir advertir le Roy, et demander renfort de gens; car, en effect, les bandes estoient fort mal complettes, et sur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils devoient avoir, il en defailloit plus de quinze cens, et sur cent hommes

d'armes n'en avoient pas quatre vingts, ne des deux cens chevaux legers plus hault de huict vingts. Sur ce, leur fut respondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient; et ce-pendant furent envoyez vers eux le jeune Picquet, commissaire des guerres, le seigneur de Marivaulx, avecques argent, pour faire la reveue des gens de guerre et les payer, aussi pour faire discretion des vivres et munitions, et de tout en faire rapport au Roy. Au devant d'eux fut envoyé escorte de ceux de Sainct Paul, jusques pres de Sercamp; car jusques là furent conduits par ceux de Dourlans. Advint que lesdits commissaires ne furent si tost retirez à Sainct Paul, qu'il vint alarme des gens fuyans des champs à la ville, qui disoient avoir veu les ennemis pres de là, pillans le païs, et amenans butin et prisonniers. Soudain remonta à cheval une trouppe d'hommes d'armes de la compagnie du sieur de Moiencourt, et le sieur Martin du Bellay avec ses chevaux legers. Le sieur de Moiencourt marcha au pas; ledit du Bellay se mist devant, suivant le chemin que leur monstroient les fuyans; et gueres ne marcherent avant, qu'ils eurent nouvelles comme les ennemis avoient pillé le village de Sainct Martin, et amenoient prisonniers aucuns des chevaux legers dudit du Bellay, lesquels ils avoient mis en garnison audit chasteau de Sainct Martin, en se retirant de la conduitte desdits commissaires. Ces nouvelles entendues, ils poursuivirent lesdits ennemis à trois lieues loing de Sainct Paul et quatre d'Arras, et les ayans attains, ils les chargerent, et recouvrerent tout le butin et les prisonniers, et prindrent des leurs cinq hommes de cheval et quelques gens de pied.

Dés le huictiesme jour de juin, le seigneur du Reu, qui avoit la conduitte de l'avantgarde de l'Empereur, accompagné de mille ou douze cens chevaux, vint recognoistre la ville et visiter les avenues, pour choisir lieu convenable à planter son camp. A l'endroit de la justice patibulaire de la ville il s'adressa pour regarder le païs : à ceux de dedans sembla estre chose à eux deshonorable, s'ils ne sailloient au devant de luy; et pource meirent ils un nombre de gens de cheval de toutes bandes dehors, qui luy dresserent l'escarmouche, où il y eut quelques lances rompues, et un homme d'armes des leurs prins, qui estoit de la compagnie du seigneur d'Austrat, par le rapport duquel on sceust que tout leur camp estoit à Aubigny, deux lieues pres d'Arras. Mais pour en entendre nouvelles plus certaines, fut advisé que, sur soleil couché, le capitaine Martin du Bellay iroit celle part avec une trouppe de ses chevaux legers, pour y arriver devant le jour, et essayer de prendre quelqu'un, pour sçavoir si le rapport dudit homme d'armes prisonnier seroit certain. Ainsi qu'il fut ordonné il fut executé. Lesdits chevaux legers marcherent sans bruit jusques aupres d'Aubigny, et là, par le grand nombre des feux, cogneurent certainement que leur camp y estoit logé; puis ledit du Bellay, coupant entre leur guet et leurs sentinelles, avec dix chevaux, se renversant sur le chemin de sa retraitte, emporta leursdittes sentinelles, et fut sur sa retraitte avant que leur camp fust à cheval. Par iceux prisonniers ils sceurent asseurement que l'intention des ennemis estoit de venir assieger Sainct Paul. Il fault noter que la deliberation du comte de Bures n'estoit de si tost assaillir

Sainct Paul, mais d'aller chercher le comte Guillaume de Fustemberg, qui estoit logé pres de la ville de Dourlans; car il luy sembloit bien qu'ayant desfaict le regiment d'Allemans dudit comte, il auroit bon marché et de Dourlans et de Sainct Paul. Mais le seigneur de Licque, lieutenant du duc d'Arscot, estant allé rebourser le chemin entre Dourlans et Sainct Paul, rencontra un messager qui estoit sorty de Sainct Paul, envoyé de la part d'un Italien que l'on nommoit messire Francisque, qui avoit charge dedans la place de conduire pionniers, et portant ledit messager lettres de son maistre à un gros personnage estant pres de la personne du Roy, par lesquelles il luy faisoit entendre la debilité de la place; mais que, si l'ennemy leur donnoit temps de vingt jours, il esperoit que la place meriteroit bien faire recevoir honte à l'ennemy. Monseigneur de Bures, ayant ces nouvelles, changea d'opinion; car, laissant le chemin de Dourlans, tourna la teste à Sainct Paul. Et, le dimenche neufiesme jour de juin, au matin, environ soleil levant, apparut leur avantgarde devant le bastion d'embas, tirant droict à Dourlans; et la conduisoit le comte du Reu, grand maistre de l'Empereur, lequel, en passant, avoit prins le chasteau de Sainct Martin par composition, où y avoit seulement cinq hommes qu'on y avoit laissez pour fermer la porte, en retirant le plus grand nombre qui y estoit au-paravant.

A l'arrivée de l'avantgarde, se dressa l'escarmouche par ceux de dedans, tant de gens de cheval que de gens de pied, sans que les ennemis prinssent avantage sur eux, par ce que ceux de dedans avoient pourveu d'arquebuserie tous les cavains et lieux avan-

tageux pour la soustenir ; et dura laditte escarmouche jusques environ midy : et ce-pendant arriva le comte de Bures, lieutenant general de l'Empereur, lequel se vint loger avecques la bataille audit lieu de Sainct Martin et aux environs. Sur le soleil couchant, à l'assiette du guet de l'advantgarde, se renforça l'escarmouche par ceux de la ville au devant dudit bastion, mais seulement de gens de pied, car ceux de cheval ne pouvoient plus sortir, à cause que lon avoit desja remparé la porte, par-ce qu'elle ne valloit rien. Au lendemain, tout le camp passa le ruisseau qui court au long du village de Sainct Martin, et vindrent passer par le hault au dessus du chasteau, entre la forest et ledit chasteau ; et logerent une partie de leurs gens de pied en un gros village qui est au dessus du grand bastion, et le reste de leur armée, tant de cheval que de pied, au long de la prairie qui tire droit à Mouchy, parmis les prez, hayes et villages à l'entour. Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens chevaux et deux mille hommes de pied, sur le chemin qui vient entre Hedin et Dourlans ; car ils doutoient tousjours que la garnison de Dourlans, qui estoit forte, tant de gens de cheval que de pied, joincte avec celle de Hedin, leur vint donner une estroitte et mettre leur camp en desarroy.

Or est-il que, pour venir de leur camp changer ce guet, il leur convenoit passer devant le boullevert d'embas, où estoient les chevaux legers et les gens de pied picards, lesquels faisoient leurs saillies par une cannoniere : parquoy, ordinairement, au changement du guet du matin, l'escarmouche duroit jusques sur le midy, où tous les bons compagnons du

camp imperial ne failloient jamais à se trouver; aussi faisoient ceux de dedans, car ils avoient la plus belle plaine qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche; et pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable jusques à la nuict. En ces escarmouches furent plusieurs blessez, tant d'une part que d'autre; et, entre les autres, le seigneur de Gomicour, guidon du seigneur du Reu, eut un coup d'arquebuse à travers du corps, dont il fut en tresgrand danger; mais depuis il fut guery. Les ennemis, durant cesdittes escarmouches, ne perdoient toutesfois temps à faire leurs approches, en la plus grande diligence qu'il leur estoit possible, car ils craignoient que le Roy, qui avoit encores bon nombre de gens ensemble, remeist son camp sus, et vint pour secourir la ville (comme de faict il fust advenu, si laditte ville eust peu resister quelque temps à si grande force); et, faisans leurs approches, tiroient ordinairement aux deffences de la ville, et principallement à la grosse tour du chasteau, par ce qu'au hault d'icelle on avoit guindé une longue coulevrine qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire leurs approches. Le mercredy, au matin, qui fut le douziesme jour de juin, ceux de la ville commencerent à descouvrir les trenchées des ennemis, et, voyans qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie, depuis la porte qui va à Mouchy jusques au petit bastion qui avoit esté faict à l'endroit de la porte de Hedin, et, en effect, c'estoit le plus debile endroict de la ville, car il n'y avoit ny fossé, ny rempart, ny deffence aucune, que dudit bastion, lequel n'estoit encores si hault qu'il ne fust dominé par deux montaignes qui regardoient dedans, les capitaines s'assemblerent pour ad-

viser qui prendroit la charge dudit lieu, et de deffendre la breche si elle s'y faisoit.

Ceste charge escheut au capitaine Martin du Bellay avec ses chevaux legers, et au capitaine Blerencourt avec ses gens de pied, et que le capitaine Yville demeureroit avecques les siens à la garde du bastion devers Dourlans. Ce jour, en faisant les approches, fut blessé d'un coup d'arquebuse venant de la ville le capitaine Conrard de Bemnelberph, surnommé au camp imperial le petit Hesse, duquel coup toutesfois il fut depuis guery. Environ quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine, qui estoit baillée en garde, avecques ledit bastion, aux susdits du Bellay et Blerencourt; et n'y avoit en toute ceste longueur commencement de fossé ny de rempart, et n'avoit point la muraille plus de trois bons pieds d'espoisseur: de sorte que le nombre des pionniers qu'ils avoient estoit fort petit au regard de si grand ouvrage : toutesfois chacun y mettoit la main comme pour soy, et pour sauver sa vie et honneur, et acquerir reputation. Les capitaines ne partoient point de dessus le lieu, besongnans eulxmesmes et donnans courage aux autres; et faisoient apporter à boire et à menger sur le lieu, pour departir aux compagnons: mais l'entreprise estoit si grande, que la journée de tous y paroissoit peu, joinct qu'ils estoient contraincts de consumer autant de temps à desmolir et abattre les maisons voisines et contigues la muraille, comme ils faisoient à pionner et remparer; et telle estoit la diligence de l'ennemy, que, faisant les approches de ce costé, il ne se reposoit de l'autre.

Au dessus du grand bastion d'enhault, y avoit un

grand chemin creux, qui excusoit l'ennemy de faire trenchées, et n'avoient eu ceux de la ville loisir de l'esplanader, pour la soudaine arrivée du camp imperial. Par là vindrent les ennemis à couvert, et, dés le mardy, environ midy, avoient gaigné le pied de la poincte dudit grand boullevert, sans pouvoir estre aucunement deslogez de ceux de dedans; et, arrivez qu'ils y furent, ne cesserent de sapper et jour et nuict, jusques au jeudy ensuivant, qui fut le quatorziesme de juin, et par là donnerent l'assault, ainsi que je vous diray cy apres. Ceux qui avoient la charge du pan de mur que j'ay predit, quelque difficulté qu'il y eust pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux, et le peu de gens qu'ils estoient, avoient toutesfois usé de telle promptitude, sans perdre temps ne jour ne nuict, qu'au troisiesme jour ils eurent remparé plus de cent pas, commençant depuis la porte jusques à un hostel Dieu, qui touchoit contre la muraille, où ils furent contraincts d'interrompre l'entreprise pour abbattre ledit hostel Dieu, chose qui ne se pouvoit si legerement faire. Et ledit troisiesme jour, qui fut le vendredy quinziesme du mois, les ennemis ayant faict leurs approches, envoyerent un trompette avecques un herault, et le capitaine Tonnoire, espagnol, capitaine de Gravelines, au petit bastion qui estoit à la porte de Hedin, environ le soleil levé, lesquels sommerent le sieur de Villebon et autres capitaines, qu'ils eussent à rendre la ville, pour et au nom de l'Empereur, és mains du comte de Bures, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté imperialle en tous ses Païs Bas, dedans vingt-quatre heures; autrement estans forcez (comme il estoit appa-

rent, veu la debilité de la place) il les feroit tous passer au fil de l'espée. A quoy fut respondu, par ledit seigneur de Villebon et autres capitaines, qu'ils avoient charge du Roy leur maistre de la garder pour et en son nom, et que jusques à la mort ils en feroient leur plain devoir. Lesdits capitaines et herault, apres plusieurs remonstrances faictes, s'en retournerent porter response, et se plaignirent qu'aucuns soldats, en maniere de derision, leur avoient dit qu'ils attendissent à sommer Sainct Paul jusques à ce qu'ils eussent prins Peronne, et que, Peronne prinse, s'ils retournoient sommer Sainct Paul, ils penseroient alors ce qu'ils devroient respondre.

Le seigneur de Bures, la response ouïe, feit commencer la batterie, depuis le portail où estoit l'horloge, jusques au boullevert où estoit la porte de Hedin; et dura laditte batterie continuelle, depuis les quatre heures du matin jusques à cinq heures de soir, pendant lequel temps il fut tiré, par compte faict, le nombre de seize à dixhuict cens coups de canon, de maniere que la breche pouvoit avoir ouverture de trois à quatre cens pas, et à la plus part des lieux on y pouvoit bien monter à cheval. Et fault entendre que du costé de Dourlans, en un hault lieu qui regardoit dedans le bastion, ils avoient mis sept ou huict pieces, qui contraignirent ceux de la ville d'abandonner ledit bastion, qui estoit leur principalle, ou, pour mieux dire, seule deffence. Cela faict, ils vindrent donner un assault, avecques environ de cinq à six cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de ceste poincte, mais seulement pour recognoistre la breche, et, au demeurant, faire selon que

l'aventure en donneroit occasion. Et bien pouvoient lesdits six cens hommes venir au pied de la breche à seureté; car le bastion, comme je vous ay dit, estoit du tout habandonné, et ceux de dedans estoient contraincts de se tenir couchez sur le ventre à l'endroit de la breche, car autrement ne se pouvoient ils garantir des pieces qui estoient au dessus, lesquelles battoient tout le long de la breche par dedans, et avoient faict si grand meurdre de ceux qui remparoient et abbattoient les maisons pour remparer, que, de ce qui estoit ordonné pour deffendre la breche, plus du tiers estoient morts, ou tellement blessez, qu'ils ne pouvoient faire aucun service.

Les ennemis, ayans recogneu la breche, ordonnerent autres sept ou huict enseignes, pour se venir jetter au fossé qui separoit le grand bastion d'avec la ville, lequel estoit assez competemment profond en terre seiche. Or est-il que, pour entrer de la ville dedans ledit boullevert, falloit passer par le fons dudit fossé; et, par ce qu'on n'avoit eu le loisir de faire deux courtines, pour joindre ledit boullevert avecques la ville, on avoit seulement faict deux courtines de vaisseaux à vin, plains de terre, pour la deffense dudit chemin, qui alloit par le fons dudit fossé du bastion en la ville. Et ce faict, meirent le feu dedans les estançons qui soustenoient la poincte dudit bastion, où ils avoient sappé les jours passez, de sorte que laditte poincte alla par terre, et quand et quand tomberent és trenchées des ennemis tous ceux qui estoient sur laditte poincte à la deffence. Parquoy incontinant donnerent l'assault par ledit endroit, où ils furent tresbien recueillis par les capitaines La Salle et Sainct Aubin, avecques leurs

gens : et jamais ils n'eussent prins le bastion par là; mais, tandis qu'ils donnoient l'assault, ceux qu'ils avoient faict descendre au fossé tournoyerent tant, qu'ils arriverent à ladite courtine, faicte de poinsons, laquelle ils trouverent gardée seulement de vingt-cinq ou trente arquebusiers, lesquels ils forcerent incontinant et meirent en fuitte, par-ce que, depuis qu'ils eurent gaigné le fons du fossé, ils estoient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirerent dedans le bastion; autres, par la porte qui alloit de la ville au bastion, qui estoit par dessoubs terre, se retirerent dedans la ville; les uns et les autres furent suivis par les ennemis, qui entrerent pesle-mesle avec eux. Ceux qui deffendoient le bastion contre l'assault qui se donnoit à la poincte, ne se donnerent garde qu'ils veirent derriere eux quatre enseignes de Bourguignons, et se veirent assaillis par deux costez; tout ce que vertu et force naturelle peuvent faire de resistence ils y feirent; mais le grand nombre vainquit le petit, tous furent tuez et taillez en pieces, ou bien peu s'en fault. Sainct Aubin, son lieutenant et enseigne y furent tuez; La Salle prins, mais si blessé, que peu apres il en mourut; son lieutenant et son enseigne y moururent pareillement; aussi feit le portenseigne du seigneur de Villebon, nommé Sainct Martin.

Ce-pendant que telle execution se faisoit, l'assault continuoit tousjours à la breche d'entre la porte de Hedin et le portail de l'horloge, et se deffendoient tresbien ceux de dedans, et desja avoient soustenu un furieux assault, ne sçachans rien de ce qui s'estoit faict d'autre costé, quand ceux qui estoient entrez dedans

la ville par la porte du grand bastion, apres avoir gaigné le marché, tirerent droict à laditte breche, et furent les deffendans assaillis par devant et par derriere. Le seigneur de Moiencourt, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui estoit venu du chasteau au secours de son compagnon le capitaine Martin du Bellay, ayant l'un des bouts de la breche en garde, le plus proche de laditte place, sentant l'ennemy à son cul, tourna la teste droit au marché, auquel lieu il fut tué, et aupres de luy son frere, sieur d'Yve, et tous ceux qui l'avoient suivy. Les ennemis, suivans leur poincte, vindrent donner par le derriere à la breche où estoit ledit du Bellay, là où, estans assaillis par devant et par derriere, furent massacrez sept vingts de la compagnie dudit du Bellay, et le lieutetenant et neveu du seigneur de Villebon, nommé Laubies; et le reste n'en eut moins. De ceste furie demeurerent seulement en vie ledit du Bellay, sauvé par un capitaine alleman, nommé le capitaine Bose, qui le trouva porté par terre parmy les morts; aussi fut le seigneur de Blerencourt. Le seigneur de Villebon, qui avoit autre quartier en garde, y fut pris par le capitaine Tonnoire, espagnol, s'estant retiré dedans une tour où falloit monter par une eschelle; aussi fut le capitaine Iville, ayant le bastion de la porte de Dourlans en garde, auquel advint un faict estrange, et presque pareil que celuy qui arriva à Romme quand monseigneur de Bourbon l'assaillit, et cestuy cy je le vey. L'enseigne du capitaine Iville, qu'on avoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa deffence sur le boullevert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assault, entra en tel effroy, que, pensant,

à mon advis, fouir dans la ville, sortit par une canonniere, et fouit droict aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré; aussi un gentilhomme qui estoit au pres de moy, entra en telle frayeur, qu'il tomba mort sans estre frappé; car je le fey visiter. Le capitaine René de La Palletiere, lequel avoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boullevert, lequel n'estoit encores du tout en deffence, et fut prins prisonnier; mais, sur un debat qui sourdit entre-eux, à sçavoir auquel il avoit donné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes gens, tant de gens de guerre, citadins, que pionniers, environ quatre mille cinq cens hommes, et ne fut pardonné ny à femmes religieuses ny enfans; car vous sçavez de quelle gratieuseté usent les lansquenets quand ils sont victorieux : mesme le capitaine Martin du Bellay, depuis avoir esté prins et amené dehors par la breche pour le sauver, faillit à estre tué deux ou trois fois des Clevois, et l'eust esté, sans le seigneur Distain, qui l'accompagna jusques à la tente du comte de Bures, son pere.

Le soir, apres la fureur de la tuerie passée, le comte de Bures, lieutenant general pour l'Empereur, feit crier par le camp que tous ceux qui auroient des prisonniers, eussent à les amener devant luy; ce qui fut faict. Le seigneur de Villebon fut envoyé à Gravelines, et depuis paya dix mille escus pour sa rançon; le seigneur Martin du Bellay, dés le lendemain, fut mis à trois mille escus, et renvoyé sur sa foy, à la charge d'estre de retour dedans dix jours, ou envoyer lesdits trois mille escus; et le cautionna le seigneur de Glaion, gentilhomme de la maison de l'Empereur, qui autrefois avoit esté nourry en France.

Des le temps que le camp imperial commença de marcher, le Roy avoit commencé à redresser le sien pour secourir Sainct Paul, esperant, à ce que luy avoient promis les fortificateurs, qu'elle pourroit bien arrester l'armée imperialle jusques à ce qu'il y arrivast, veu la grande diligence dont il usoit; et ja estoient partis monseigneur le Dauphin et monseigneur le grand maistre, avec bon nombre de la noblesse, pour aller faire teste à l'ennemy; et apres eux faisoient venir à grandes journées les gens de cheval au-paravant ordonnez pour aller au Piemont, lesquels, sur ceste nouvelle, avoient esté contremandez, quand devers eux arriva un trompette du Roy, lequel estoit party de Sainct Paul en diligence, incontinant qu'il veit la ville prinse, et leur compta ceste mal-plaisante nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir secrette, de peur d'estonner le peuple; mais à la fin elle fut declarée avec telle dexterité, que l'inconvenient ne fut trouvé si grand comme il eust esté si on eust laissé courir le bruit temerairement par gens qui vont tousjours adjoustans quelque chose à ce qu'ils ont ouy. Mondit-seigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre, voyans que de secourir Sainct Paul il n'y avoit plus d'ordre, prindrent resolution, ce nonobstant, de marcher en avant au plus tost qu'il seroit possible, tant pour obvier au danger des autres places de la frontiere, que pour se revencher du dommage receu.

Trois jours demoura le camp imperial devant Sainct Paul, apres la prise de la ville, pendant lequel temps le comte de Bures feit brusler la ville, raser le chasteau et abbattre la grosse tour, pour raison qu'il

ne trouva, par l'advis de son conseil, que ville ne chasteau se puisse mettre en telle fortification que ce soit pour attendre une grosse puissance. Le quatriesme jour, qui fut le dix-neufviesme de juin, il feit faire les monstres de ses lansquenets, qui se trouverent le nombre de vingt-deux à vingt-quatre mille hommes, cinq ou six mille Wallons, et huict mille chevaux, tant clevois, haults allemans, que des ordonnances des Païs Bas de l'Empereur. Le mercredy deslogea le camp, et vint l'avant-garde loger à Auchy les Moynes, au bout du parc de Hedin, et la bataille à Blangy, en Ternois; qui fut cause de tenir les François en incertitude du chemin que lesdits Imperiaux vouloient prendre, ou de Hedin ou de Montreul. Dedans Hedin estoit le seigneur de Sercu avec les cinquante hommes d'armes dont il avoit la charge, et mille hommes de pied, dont estoit son lieutenant Philippe de Mailly, et le seigneur de Piennes, aussi capitaine de cinquante homme d'armes estans avecques luy; et avoient ja tresbien remparé la breche que le Roy avoit faicte, et, au demourant, estoient fort bien pourveuz de toutes choses necessaires à la garde et deffence d'une place de telle importance. D'autant que Hedin estoit bien pourveu, autant l'estoit mal Montreul; car le seigneur de Canaples, qui en avoit esté ordonné chef, n'y estoit entré que trois ou quatre jours devant, avecques mille hommes de pied nouveaux levez, et quelque deux cens chevaux des arrierebans de Normandie. Or n'estoit alors la ville retranchée; parquoy, pour la bien pourveoir, eust esté besoin d'y avoir au moins six mille hommes de pied et trois cens hommes d'armes. Sur ce, le comte de Bures se delibera de ne s'amuser

à Hedin, et print le chemin de Montreul, auquel lieu arrivé, assit son camp, une partie vers la porte de Hedin, du costé du bas de la ville, autre partie aux Celestins, tirant le chemin de Terouenne, autre vers la porte du grand marché qui tire à Abbeville. Ce faict, planta son artillerie contre le bas de la ville, une bande à l'endroit de la justice, autre sur un petit hault devers la porte du grand marché, laquelle battoit le long de la courtine du bas de la ville par dedans, et une autre bande sur un autre hault, où il y a une chapelle tirant le chemin qui va à Beaurain. Apres avoir faict batterie le long d'une grande courtine, depuis le portail de devers Hedin, en tirant vers la porte du grand marché, se preparerent pour donner l'assault; vray est que la breche estoit raisonnable, mais malaisée aux ennemis à y venir, à cause des fossez qui estoient pleins d'eau; car, encores qu'ils eussent escoulé les eaues, le maraiz estoit demouré.

D'autre part y avoit un grand desavantage pour ceux de dedans; car, pour venir à la breche, ils estoient descouverts de deux bandes de l'artillerie des ennemis, puis, estans à leur deffence, estoient encores veuz des deux costez par les flancs, et n'avoient l'opportunité de faire traverses pour eux couvrir; aussi le peu de nombre qu'ils avoient n'estoit suffisant pour garder la moitié du bas de la ville : parquoy l'ennemy venant à l'assault, tout le reste de la ville, qui a grand circuit, luy demouroit abandonné. Toutes ces choses considerées, le seigneur de Canaples, par l'advis des capitaines et des soldats qui estoient avec luy, estant à ce solicité par le comte de Bures, feit

capitulation telle, que tous les gens de guerre sortiroient leurs bagues sauves et en armes, et les habitans avec ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens sur eux. Jamais le comte de Bures, voyant la ville despourveue de toutes choses comme elle estoit, ne leur eust accordé composition si honorable, n'eust esté la craincte qu'il avoit de ce qui advint, qui estoit que, ce-pendant qu'il s'amusoit audit Montreul, on meit secours dedans Terouenne d'hommes et de pouldres; car il estoit bien adverty qu'elle en estoit fort despourveuë : et si, partant de Hedin pour aller audit Montreul, il fust allé droict à Terouenne, bien à peine eust on eu le moyen de la secourir comme lon feit.

Messire François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, estoit pour lors lieutenant general pour le Roy en Picardie; lequel, cognoissant l'importance de Terouenne, et qu'il n'y avoit dedans plus hault de vingt-cinq ou trente hommes d'armes de la compagnie de monseigneur de Bernyeulles, gouverneur dudit lieu, et pareil nombre de la compagnie de monseigneur de Crequy, son frere aisné, et environ cent hommes de pied et cent mortepayes, y envoya soudainement le seigneur de Cany, lieutenant de la compagnie du jeune duc de Vendomois, avec quarante hommes d'armes de laditte compagnie; le seigneur de Foudras, son lieutenant, avec vingt hommes d'armes de la sienne; le fils du seigneur de Dampierre, guidon de monseigneur le Dauphin, avec vingt hommes d'armes de laditte compagnie; et le capitaine Sainct Brisse, l'un des lieutenans du capitaine La Lande, avec quatre cens hommes de pied; lesquels à grande

peine y arriverent à temps; car desja Montreul estoit rendu, et le camp imperial logé à deux lieuës pres de Terouenne. Et si de fortune le comte de Bures, au desloger de Montreul, eust envoyé ses gens de cheval droict à Terouenne, sans sejourner en chemin, ou qu'il fust allé tout droict au partir de Sainct Paul, la ville estoit en danger, par faulte d'hommes, comme j'ay predit; car la puissance qu'amenoit monseigneur le Dauphin ne fust jamais arrivée à temps pour la secourir.

Le vingt-deuxiesme de juin arriva mondit-seigneur le Dauphin en la ville d'Amiens, accompagné de monsieur le grand maistre de Montmorency, qui soubs luy avoit la principalle superintendence de l'armée; lequel incontinant manda le comte Guillaume de Fustemberg, estant pour lors à Corbie avec son regiment de lansquenets, et le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, nouvellement arrivé, ayant amené quatre mille bas Allemans, gens bien en ordre et aguerris és guerres de Munstre et de Dannemarc, à ce qu'au vingt-deuxiesme dudit mois ils se trouvassent à Abbeville, où il entendoit faire l'amas de ses forces. Le comte Guillaume avec sa trouppe fut logé dedans les faubourgs de Vimeu, le capitaine Nicolas de Rusticis, és faubourgs de la porte Sainct Gilles, tendant au Pont-dormy. Et audit lieu d'Abbeville sejourna monseigneur le Dauphin, attendant le reste de son armée; durant lequel sejour il eut nouvelles par une mortepaye qui estoit sorty de Terouenne, nommé Pierre L'Oyseau, qui avoit passé à travers le guet des ennemis, comme dedans la ville de Terouenne on avoit grande necessité d'arquebuziers, et mesmes de poudre pour l'arquebu-

serie. A ceste cause, fut conclu qu'il estoit necessaire de les en secourir; et fut esleu le seigneur d'Annebault pour mener ledit secours, avec les chevaux legers dont il estoit general, lequel incontinant se retira à Hedin, pour estre lieu le plus à propos pour executer laditte entreprise.

Le camp imperial estant deslogé de devant Montreul, l'avantgarde avoit esté loger à Renty, et la bataille à Verdures, et le lendemain devant Terouenne; auquel lieu estant arrivé monseigneur de Bures, avoit logé son camp, partie à Dellette, autre partie au dessoubs de la justice, et l'autre au de-là du chasteau, en un lieu où, l'an 1513, Talbot avoit planté son camp; puis en extreme diligence feit faire les approches et mettre leurs pieces en batterie, depuis la tour des marais jusques au dessoubs de la tour du chasteau, passant par devant un lieu nommé La Patrouille, où, apres avoir assis leur artillerie, feirent telle diligence, qu'en moins de douze jours ils battirent le chasteau, qui n'estoit que de deux tours, par-ce que quand le roy d'Angleterre print la ville, audit an 1513, ledit chasteau avoit esté rasé. Brief, ils feirent telle batterie, que noz gens furent contraincts de l'abandonner, et, se retirans, retrencher par derriere. Ce faict, continuerent leur batterie jusques à La Patrouille, de sorte qu'ils feirent une breche de deux cens pas de long. Vray est quelle n'estoit aisée à forcer; car noz gens, s'estans retirez derriere, comme il est dit, avoient trenché le rempart, et iceluy mis en tel estat, que, si les ennemis eussent gaigné le hault dudit rempart, ils eussent esté contraincts de tomber en un fossé bien flanqué. Entre tant le seigneur d'Annebault, que je

vous ay dit, estoit venu à Hedin pour dresser son entreprise, laquelle estoit de mettre dedans la ville quatre cens arquebusiers, portans chacun lié autour de luy un sac de cuir faict à poste, plein de poudre; et pour cest effect avoit choisi le capitaine Briandas.

Ayant mis ordre aux choses necessaires, ledit seigneur d'Annebault partit de Hedin à jour couché, ayant sa compagnie avecques luy de cinquante hommes d'armes; le seigneur de Piennes, avecques pareille charge; le seigneur de Tais, deux cens chevaux legers; le seigneur de Termes, deux cens; le seigneur d'Aussun, deux cens; le seigneur de Sansac, deux cens; le capitaine Francisque Bernardin de Vimarca (1), deux cens; le seigneur Maure de Novate, deux cens; le capitaine Georges Capussement, deux cens Albanois; et le capitaine Theode Manes, pareille charge : et marcha le chemin de Guinegatte, tenant tousjours le hault païs. Estant acheminé, jetta cent chevaux de coureurs devant, puis feit marcher les gens de pied à leur queuë, et à la queuë des gens de pied autres deux cens chevaux, ausquels il donna charge de marcher droit à Terouenne, sans s'amuser en aucun lieu, jusques à la porte, et plustost se hazarder d'estre pris et deffaicts, que d'y faillir. Et ledit seigneur d'Annebault, avec la gendarmerie et le reste des chevaux legers, et plusieurs autres gentilshommes qui estoient venus pour leur plaisir et acquerir honneur, tels que le comte de Villars, le seigneur Do, et plusieurs autres, devoit demourer avec la trouppe au deça de Terouenne, au dessus de Guinegatte, ayant enchargé aux chevaux legers qu'il avoit jettez devant, que, dés

(1) *Vimarca* ou *Viel-Mercat*. Voyez plus haut, p. 204.

qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire un signal, à ce qu'il eust à se retirer; et eux devoient demourer sur la queuë, pour l'advertir si l'ennemy se jettoit à la campagne. Les gens de pied furent mis dedans la ville sans perte et sans alarme : le signal fut monstré, apres lequel le seigneur d'Annebault se meit à faire sa retraitte, laquelle il eust faict aisément sans danger, mais les chevaux legers qui avoient esté jettez sur les aisles, induicts par les jeunes gens qui vouloient rompre leurs lances, allerent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouverent à cheval, par ce que ledit ennemy, ayant eu advertissement de laditte entreprise, avoit delibere de l'empescher; ce qu'à mon opinion il eust faict; mais, estans montez à cheval pour attendre noz gens au passage, ceux de l'avantgarde qui venoient d'un costé, et ceux de la bataille, de l'autre, s'entrerencontrerent, et, par faulte de se recognoistre, à l'occasion de l'obscurité de la nuict, se chargerent les uns les autres; où y eut grand desordre, et beaucoup de blessez, tant d'un costé que d'autre : et cependant noz gens entrerent dedans la ville; et cela fut cause que noz gens, estans allez pour leur donner l'alarme, les trouverent à cheval. Le seigneur d'Annebault, lequel faisoit sa retraitte, estant adverty que ses chevaux legers estoient à l'escarmouche, voulut temporiser pour les retirer; mais l'ennemy ayant faict grande diligence, vint pour luy coupper chemin au passage d'un pont, auquel lieu luy et ceux qui estoient en sa compagnie combattirent si vigoureusement, que, durant le combat, il y mourut plus grand nombre d'Imperiaux que des nostres; mais en fin, y

arrivant toute la cavallerie du camp, fut ledit seigneur d'Annebault porté par terre et prins prisonnier, et aupres de luy le seigneur de Piennes, le comte de Villars, le seigneur Do, le capitaine Georges Capussement, le capitaine Francisque Bernardin, le seigneur de Sansac, et presque tous, mesmes les chefs, hors mis ceux qui desja avoient passé le pont. Aucuns desquels, et, entre autres, le seigneur d'Aussun, s'estans retirez à Hedin, apres avoir, luy et ses compagnons, changé de chevaux, retournerent au lieu où avoit esté le combat, lesquels, trouvans les ennemis en desordre, comme gens qui pensoient n'y avoir plus d'ennemis en campagne, les chargerent, et en defeirent et prindrent bon nombre, et mesmes rescouirent plusieurs des nostres qui estoient prisonniers entre leurs mains.

Les ennemis, d'une part, se glorifierent d'avoir eu une telle victoire à leur avantage; d'autre part, se trouverent mal du secours qui estoit entré dedans la ville, car ils avoient accoustumé ordinairement de venir sur le bord du fossé, tout privement et sans danger, par ce que ceux de dedans avoient faulte et d'arquebusiers et de poudre; mais les arquebusiers nouveaux venuz les servirent de telle sorte, qu'ils leur feirent changer de façon de faire : qui fut cause que la joye qu'ils avoient eue de leurs prisonniers ne leur dura gueres. Peu de jours apres, le seigneur de Cany, lieutenant du duc de Vendosme, et autres avecques luy, ayans cognoissance que, le plus souvent, des gros seigneurs de leur camp se venoient esbatre dedans les trenchées, delibererent de les y surprendre; ce qu'ils feirent par une saillie que feit ledit sei-

gneur de Cany avecques ses compagnons, lesquels, trouvans lesdits ennemis dedans leursdittes trenchées, en mauvais equippage et mal sur leurs gardes, en taillerent en pieces soixante ou quatre vingts, et, entre autres, le porte guidon du duc d'Arscot; et fut prisonnier le seneschal de Henault, homme de grande maison, auquel ledit seigneur de Cany sauva la vie, autrement il fut passé au fil de l'espée comme les autres; et depuis fut rendu ledit seneschal en eschange pour le seigneur de Piennes.

Pendant ce temps, monseigneur le Dauphin et monseigneur le grand maistre, voulans donner secours aux assiegez, ayans leur armée ensemble, s'en vindrent loger à Ham, petit village entre Dourlans et Auchy: de là, ayans pourveu à tous leurs affaires, allerent loger à Auchy le Chasteau, sur la riviere d'Authie; puis à Fervens, sur la riviere de Canche, deliberez de prendre leur chemin pres de Pernes, pour aller loger au dessus de Terouenne, entre Guinegatte et Terouenne, et de là, ayans le hault, à coups de canon, leur faire abandonner le costé de delà l'eau, vers Guinegatte, et, par ce moyen, secourir la ville, ou les contraindre de venir au combat à leur desavantage: et pouvoit avoir en nostre camp le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes, et environ deux mille chevaux legers, de dix à douze mille Allemans, et douze ou quatorze mille François. Ce-pendant, se commencerent à mener traittez de la part de la royne de Hongrie, par le moyen du duc d'Arscot, pour venir à quelque traitté de paix, ou bien à quelque trefve, pendant lequel temps les choses se devoient mitiguer; et furent les choses tant

demenées, qu'en fin il fut arresté que les deputez d'une part et d'autre se trouveroient en un village nommé Bommy, estant du comté de Sainct Paul, deux lieuës pres de Terouenne. De la part de monseigneur le Dauphin fut deputé le seigneur de Sainct André, chevalier de l'ordre du Roy, et le presidant Poyet, tiers presidant de la cour de parlement de Paris, et Nicolas Berthereau, secretaire du Roy et de monseigneur le grand maistre. Lesquels se trouvans audit lieu de Bommy avec les deputez de la part imperialle, apres les choses bien debattues, fut conclu une suspension d'armes pour trois mois, entre les païs du Roy et les Païs Bas de l'Empereur; et ce-pendant seroit advisé s'il y auroit moyen de faire une paix entre ces deux grands princes et leurs alliez. Je me suis long temps tenu de parler des affaires de Piemont, afin de mieux descrire les choses advenues en la Picardie; maintenant je parleray de ce qui y advint depuis ce temps là.

Le Roy, partant pour son voyage de Hedin, avoit ordonné le seigneur de Humieres pour aller en Piemont; et premierement, afin d'estre seurement adverty en quel estat estoient ses affaires de par de-là, ayant entendu y avoir plusieurs differends entre les chefs de son armée, et pour sçavoir les occasions desdittes divisions et differends qui y estoient, depescha le seigneur de Langey, messire Guillaume du Bellay, lequel à son retour vint trouver le Roy à La Contey, comme j'ay dit, à l'heure qu'il se retira de Pernes avecques son armée, retournant dudit voyage, qui luy feit entendre ce qu'il avoit trouvé et negocié audit païs, ainsi que je vous reciteray cy apres.

Vous ne devez ignorer, par ce que j'ay descrit au commencement de ce livre, comme le comte Guy de Rangon arriva à Carignan avec l'armée du Roy, venant de La Mirandolle pour le secours de Turin, et comme le seigneur Caguin de Gonzague, sans le sceu dudit comte, composa ceux qui estoient pour la part imperialle dedans le chasteau dudit Carignan; dont il ne fut content, par ce qu'il luy sembla que c'estoit le mespriser, attendu qu'il estoit lieutenant general en l'armée du Roy. Et de là s'engendrerent quelques particularitez entre-eux, qui continuerent, en maniere que lesdits comte Guy et Cesar Fregose, son beau frere, se banderent contre ledit seigneur Caguin; de sorte que le Roy fut contrainct d'y envoyer, ainsi que dit est, le seigneur de Langey, pour cognoistre de leurs differends, et chercher le moyen de les mettre d'accord; et avec ce luy donna charge d'entendre en quel estat estoient ses affaires de Piemont: lequel partit pour cest effect peu de temps avant que le Roy allast assieger Hedin.

Estant arrivé là part où estoit le comte Guy, voulut particulierement entendre les differends et raisons, tant d'une part que d'autre. Le comte Guy disoit qu'encores qu'il eust pleu au Roy luy donner la principalle charge, et le constituer son lieutenant general en son armée, il avoit toutesfois deferé, en tout ce qu'il avoit esté possible, au seigneur Caguin de Gonzague, tant pour l'ancienne servitude dudit Caguin et de sa maison envers la couronne de France, que pour la qualité de saditte maison; et ce, jusques à avoir esté, le plus du temps, tenir le conseil au logis dudit seigneur Caguin; nonobstant lequel sien plus

que debvoir, il ne l'avoit jamais peu entretenir en contentement, qu'il n'ayt tousjours tendu à roupture plustost qu'à amitié, tenant des propos de luy qu'il ne debvoit tenir, se vantant ledit Caguin de n'avoir changé de service comme ledit comte, et d'avoir ouvertement porté l'ordre du Roy, et non pas caché comme luy, adjoustant, outre ce, autres parolles mal sonnantes. Aussi ledit seigneur comte Guy ne se pouvoit contenter de la façon dont avoit esté usé à la reddition du chasteau de Carignan, et que, depuis lors, ils avoient esté plus mal ensemble qu'ils n'estoient auparavant. Lequel mal-contentement entre-eux s'augmenta encores d'avantage, quand ledit Caguin sceut qu'on luy avoit cassé partie de ses gens de pied, et le bon recueil qu'avoit faict le Roy à Cesar Fregose, quand il luy vint faire la reverence au camp lez Avignon, en la compagnie du seigneur d'Annebault; et aussi dequoy le Roy avoit ordonné qu'avenant le partement dudit comte Guy, ledit seigneur Cesar demoureroit son lieutenant en l'armée : et furent lors escrites et divulguées aucunes lettres, au mespris et contemnement dudit Cesar Fregose, au nom de l'Aretin (1), lesquelles iceluy Cesar disoit avoir verifié avoir esté composées par ledit Caguin, auquel, pour ceste

(1) *Au nom de l'Aretin :* Pierre Aretin, écrivain qui ne s'est fait un nom que par l'indécence et la malignité de ses écrits. Il s'étoit fixé, dès l'année 1527, dans la ville de Venise, d'où il levoit une contribution, tant sur le désir qu'on avoit d'être loué par lui, que sur la crainte qu'inspiroient ses satires. Charles-Quint et François I, les deux héros du siècle, lui firent de magnifiques présens. Il paroît qu'il ne redoutoit pas les suites de ce métier périlleux : spéculant ainsi sur l'amour-propre de ses contemporains, il disoit qu'il *gagnoit mille écus d'or par an, avec une rame de papier et une bouteille d'encre.*

cause, ledit Cesar avoit envoyé un cartel de defiance.

Le seigneur de Langey remonstra audit comte Guy et Cesar Fregose le reculement et prejudice du service du Roy par le moyen de ces differends, et que, par les chapitres de l'ordre du Roy, les chevaliers dudit ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel ne combat l'un contre l'autre, sans le congé de leur superieur, qui est le Roy. Ledit Cesar s'excusa, disant n'avoir jamais veu lesdits chapitres, aussi que, pour son honneur, il ne se pouvoit passer de faire ce qu'il avoit faict, attendu l'énormité des propos semez contre luy par les lettres divulguées au nom de l'Aretin. Toutesfois, pour ne desobeïr au Roy, et ne retarder ou reculer le bien de ses affaires, il estoit content de ne passer outre pendant que cest affaire dureroit, moyennant que ledit seigneur Caguin ne passast outre de son costé.

Le seigneur Caguin, d'autre-part, se plaignoit qu'ayant luy-mesme praticqué le comte Guy, et amené au service du Roy, et se voulant accommoder et vivre unanimement audit service avecques luy, ce nonobstant le peu d'amitié qui estoit entre-eux au-paravant, ledit comte avoit faict moindre estime de luy qu'il n'appartenoit; et si bien en aucune chose il en avoit faict compte, ce avoit tousjours esté avec certaines parolles ambigues et à double entente; et que le comte Guy, pour avancer Cesar Fregose, son beaufrere, avoit tousjours tasché à le reculer et luy faire et procurer choses par lesquelles il voyoit ledit comte tendre evidemment à luy faire abandonner le service du Roy; alleguoit aussi l'ancienne servitude de sa maison, sa nourriture au service du Roy, sans y avoir jamais varié, combien qu'il en eust souvent esté

recherché avecques grandes conditions; alleguoit aussi, outre-ce, qu'il estoit autant homme de service (quant à sa personne) que ledit Cesar Fregose; il avoit outre, tant de luy que de sa femme et de ses neveux, dont il avoit la garde de la minorité, Estats et païs où il pouvoit lever et avoir levé gens pour le service du Roy, et ses places prestes pour faire l'amas et le passage des gens pour venir audit service : aussi disoit avoir attiré le comte de La Mirandolle audit service du Roy, et avoir pour ces causes perdu de son bien, et quelques unes de ses places avoir esté desmolies.

Disoit d'avantage que, dés le commencement que le Roy voulut lever gens, il n'avoit voulu capituler avecques ledit seigneur, ainsi que les autres : seulement avoit declaré l'affection qu'il avoit d'acquerir audit service augmentation d'honneur et de credit, sans laquelle affection il fust demouré en sa maison, en laquelle il avoit dequoy se tenir honorablement. Toutesfois, voyant l'ennemy du Roy entré en France, il avoit eu seulement esgard à son affection de le servir à la necessité, non pas en ceste sienne diminution de reputation; chose qui luy estoit mise en avant par tous ses parens et amis de par-delà, qui luy desconseilloient de prendre et accepter une si peu honnorable charge. Disoit d'avantage, qu'ayant esté accordé audit seigneur Cesar Fregose tant de beaux partis, sur la promesse qu'il avoit faicte de bailler Gennes au Roy, et lesquels partis estoient suffisans pour attirer au service du Roy un duc de Mantoue, ou autre gros prince d'autre credit que ledit Cesar, que toutesfois il n'avoit rien seulement executé de sa promesse, mais s'en estoit mis à son devoir beaucoup moins qu'autres,

se comprenant ledit seigneur Caguin au nombre d'iceux. Parquoy le Roy pouvoit honnestement differer lesdits partis à luy accordez, à tout le moins ne luy faire bien ny honneur, à luy qui estoit nouveau serviteur, outre ce qui luy avoit esté promis au commencement de la levée, au prejudice de la reputation des anciens et bons serviteurs : se pretendant interessé que, pour bailler augmentation de gens de pied audit Cesar, on luy avoit cassé les siens; disant que si on les luy eust cassez pour eviter et diminuer la despense, non pas pour en bailler à autre, ou bien que le Roy le luy eust escrit, non pas y proceder en la maniere qu'il avoit esté, qui estoit, à ce qu'il disoit, qu'il n'avoit aucune chose entendu de la casserie, sinon par le bruit de ses malveillans, qui s'en vantoient pour le villipender, il l'eust plus patiemment porté.

Disoit aussi que ceste avoit esté la cause qui l'avoit meu d'escrire et dire ce qu'il a pensé servir à faire cognoistre aux gens qui l'eussent ignoré, que s'il estoit mal traitté pour bien traitter ledit Cesar, cela n'estoit pour le merite dudit Cesar, ne pour chose qu'il valust mieux que luy; et si, pour ceste cause, ledit Cesar Fregose luy avoit envoyé le cartel de combat, qu'il n'avoit peu faire moins que de l'accepter, comme il avoit; et que, nonobstant qu'il eust deliberé de faire audit Cesar de l'avantage plus qu'il ne devoit, afin de le faire venir au poinct du combat, il estoit toutesfois content, pour ne reculer le service du Roy, de differer jusques apres l'execution du dit service, sinon que, depuis sa response faicte par luy audit cartel, Cesar Fregose eust escrit autre chose qui vint cy apres, ou qui encores ne fust venue à sa cognoissance,

ou qu'il en escrivist d'icy en avant, à quoy il escheust de faire response pour son honneur; auquel cas il vouloit suplier le Roy de ne prendre à mauvaise part s'il le vouloit garder.

Au demourant, feit entendre audit seigneur de Langey qu'il luy estoit besoin, pour sa santé, voyant les affaires pour lors n'estre gueres eschauffées, s'il pouvoit avoir saufconduit de se retirer à sa maison, pour prendre l'eau des baings; et que s'eschauffant les affaires, s'il plaisoit au Roy luy donner charge honorable, il y viendroit en tel equippage, qu'il luy feroit service et acquerroit honneur; sinon, il demeureroit en sa maison, sauf que si le Roy marchoit en personne, il se retireroit vers luy pour luy faire service; et qu'il n'estoit deliberé, comme que ce fust, de jamais porter la croix rouge. De toutes les choses cy dessus le seigneur de Langey advertit le Roy, lequel il vint trouver à La Contey, à l'heure qu'il se retiroit de Pernes avec son armée, à son retour du voyage de Hedin; et permist le Roy audit seigneur Caguin de se retirer en sa maison pour recouvrer santé.

Quelque temps au-paravant, Le Tholosan, qui estoit un soldat natif de Cony, avoit assemblé quelque nombre d'hommes sans soulde, pour le service du Roy, ayant seulement l'adveu du comte Guy, avec lesquels il avoit surpris la ville de Quiers sur les Imperiaux; mais le comte Guy, ayant advertissement comme le marquis du Guast se preparoit pour la venir reprendre, y envoya le chevalier Assal, avecques deux enseignes de gens de pied dont il avoit la charge, et cinq cens hommes des bandes du chevalier de Birague, lesquels avec ledit Tholosan la garderent, et

repousserent leurs ennemis en deux assaults qui leur furent donnez, dont le chevalier Assal entra en une certaine grandeur, de sorte qu'il escrivit lettres au comte Guy aussi arrogantes, en se magnifiant autant que s'il eust conquis un empire; choses que ledit comte trouva de fort mauvaise digestion, disant que, s'il y avoit honneur, il appartenoit au Tholosan plustost qu'à luy, car il avoit prins la ville, et avoit autant eu d'honneur à la garder que ledit Assal : bien advouoit ledit comte que ledit d'Assal estoit gentil soldat, et qui avoit bien faict son devoir. Brief, ledit seigneur de Langey avoit trouvé les affaires du Roy en telle combustion, qu'apres avoir pourveu au marquisat de Saluces, au nom dudict Seigneur, ainsi qu'il en avoit commission, il revint vers luy, comme dict est, pour l'advertir de toutes choses, et qu'il estoit besoing d'y pourveoir promptement, s'il ne vouloit perdre le païs; car l'armée imperiale de jour en autre se renforçoit, et la nostre diminuoit, pour les partialitez qui estoient entre les chefs. Et feit entendre au Roy que si monsieur de Humieres, lequel, partant pour son voyage de Hedin, il avoit ordonné pour aller en Piemont, y arrivoit sans avoir une teste de quatre ou cinq mille Suisses ou lansquenets, et quelque renfort de gendarmerie, il ne voyoit moyen qu'il fust maistre de la campagne, et que l'habandonnant (veu la mauvaise provision qui estoit dedans les places), il y avoit apparence d'evidente perte pour le Roy.

Le Roy ayant entendu, audit lieu de La Contey, le rapport dudit seigneur de Langey; et apres avoir mis les provisions à ses nouvelles conquestes, comme Hedin et Sainct Paul, delibera de rompre son camp, et

ordonna de faire marcher les chevaux legers droict en Piemont, pour renforcer l'armée qui y estoit; puis manda au duc Chrestofle de Wittemberg, qui amenoit dix mille lansquenets à son service, de prendre pareillement le chemin de Piemont, pour se joindre avecques mondit-seigneur de Humieres. Mais, avant que lesdits chevaux legers eussent passé Lion, ayant advertissement que l'armée de l'Empereur marchoit pour venir à Sainct Paul, ainsi qu'avez entendu, contremanda les chevaux legers, faisant tousjours acheminer les lansquenets, et conclut de lever la charge de son armée au comte Guy, et l'envoyer en Italie pour autres entreprises à son service. Aussi furent envoyez pour recueillir lesdits Allemans, et faire leurs monstres, et les conduire, le seigneur de La Roche Matignon, et le seigneur de Borran, commissaire ordinaire de la guerre. Et desja le Roy avoit depesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçavoir est : le baron de Curton, avecques cinquante hommes d'armes; le seigneur de La Fayette, cinquante; la compagnie du prince de Melphe, de cinquante; et soixante de la compagnie de monseigneur le Dauphin, dont ledit seigneur de Humieres estoit lieutenant; et le seigneur de Brissac, ayant charge de deux cens chevaux legers; le seigneur de Lassigny, mille hommes de pied; le seigneur d'Allegre, autres mille, outre la gendarmerie, chevaux legers, et gens de pied, tant françois qu'italiens, qui estoient en l'armée, dont avoit eu la charge le comte Guy de Rangon. Aussi depescha, pour faire marcher en Piemont, le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, lequel amenoit quatre mille lansquenets bas allemans, lesquels il avoit sustraicts

de la levée que faisoit faire l'Empereur pour venir à Sainct Paul, et douze cens chevaux legers de l'armée qu'il avoit en Picardie, lesquels estoient desja fort avancez pour aller trouver le seigneur de Humieres; mais, estant adverty de la grande puissance qu'amenoit le comte de Bures en Picardie, contremanda ledit Bossu et lesdits chevaux legers.

Peu de temps au paravant, le comte Guy, craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignist d'abandonner le Piemont, avoit en toute diligence faict fortifier Pignerol, afin de se fermer là avecques le reste de son armée, et luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir de France; chose qui fut bien considerée, ainsi que vous orrez cy apres. Aussi quelque peu de temps apres, le marquis du Guast s'estant mis en campagne, avoit remis entre les mains du marquis François tout le marquisat de Saluces, hors mis le chasteau de Verculo et celuy de Carmagnolles, tenuz encores par les François. A ceste cause, ledit marquis du Guast alla assieger le chasteau de Carmagnolles, dedans lequel estoient deux cens soldats italiens, que le comte Guy y avoit envoyé. Le marquis du Guast, estant arrivé devant, les envoya sommer, de la part de l'Empereur, de rendre la place; à laquelle sommation ayant esté faict reffus, il feit approcher l'artillerie. Le marquis François de Saluces, lequel mieux qu'autre cognoissoit la place, mena deux canons sur la main dextre, en allant de la ville au chasteau, et rompit deux maisons pour se couvrir en lieu de gabions à mettre ses pieces, où, apres avoir luy-mesmes servy de canonnier, et tiré deux volées de canon, fut apperceu d'un soldat du chasteau

qui estoit sur la porte, lequel d'un mousquet tira si à propos, qu'il donna audit marquis du boullet au travers du corps, dont il tomba mort sur le champ.

Le marquis du Guast, craignant que sa mort n'estonnast les soldats, le feit couvrir d'un manteau, puis de rechef envoya sommer ceux de laditte place, leur promettant honnorable composition; finablement leur fut accordé de sortir leurs bagues sauves. Estans sortis, le marquis du Guast les loua fort du bon devoir qu'ils avoient faict, leur demandant qui estoit celuy qui si bien avoit tiré d'une fenestre estant sur la porte: un soldat, ne sçachant à quelle intention il le disoit, et n'estant adverty de la mort du marquis de Saluces, ne sçachant aussi qu'il luy eust donné dudit mousquet, declara que c'estoit luy qui tousjours avoit tiré de laditte fenestre. Ce rapport ouy, le marquis, contre sa promesse, le feit prendre et pendre et estrangler à laditte fenestre. Depuis cela, le Roy ayant remis le marquisat en son obeïssance, en investit le seigneur Gabriel, evesque d'Aire en Gascongne, qui estoit frere dudit marquis de Saluces, lequel espousa la fille de monseigneur l'amiral d'Annebault, et est mort sans enfans, à cause de quoy ledit marquisat est retourné entre les mains du Roy (1).

Pendant ce temps, monseigneur de Humieres, en-

(1) *Ledit marquisat est retourné entre les mains du Roy :* telle est l'origine des droits que les rois de France acquirent sur le marquisat de Saluces. La maison de Savoie ne négligea aucune occasion pour rentrer dans cette principauté; elle y réussit pendant les troubles du règne de Henri III; ce qui lui attira, sous Henri IV, une guerre à la suite de laquelle elle fut forcée de donner à ce prince la Bresse en échange de ce marquisat.

viron le huictiesme jour de juin, arriva à Pignerol: de quoy le marquis du Guast adverty, retira ses forces hors de Poirin, prenant le chemin d'Ast; puis, sçachant la descente des lansquenets du duc Chrestofle de Wittemberg, apres avoir laissé dom Antoine d'Arragon chef dedans Ast, se retira avecques le reste de son armée le chemin de Versay. Monseigneur de Humieres, qui estoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemis avoient abandonné Chevas, manda au seigneur Ludovic de Birague, qui estoit dedans Vorling, de mettre deux cens hommes des siens dedans laditte place de Chevas. Et au mesme temps, qui fut environ le vingt-cinquiesme de juin, arriverent les bandes du duc Chrestofle de Wittemberg à Montcallier; ce qu'ayant entendu le seigneur de Humieres, voulut partir de Pignerol, pour s'aller joindre avecques eux, et là faire sa masse pour marcher en campagne: mais les bandes italiennes feirent refus de marcher, que prealablement ils ne fussent payez de ce qui leur estoit deu; qui fut cause de faire sejourner nostre armée dix ou douze jours, durant lequel temps noz ennemis eurent loisir de se fortifier, joinct aussi que le terme du payement de noz lansquenets approchoit, chose, je vous asseure, qui fut en partie cause que ceste armée fut de peu de prouffit : car, comme dit est, ce-pendant, le marquis du Guast hastoit la levée de ses lansquenets, lesquels depuis vindrent descendre à Trente, qu'amenoit le frere aisné du comte Guillaume de Fustemberg.

Le premier jour de juillet, les Italiens, estans payez de la simple paye, avecques promesse du surplus, marcherent à Montcalier, où estant arrivé le seigneur

de Humieres, meit en deliberation des capitaines le chemin que lon devroit prendre, ou d'Ast ou de Vulpian. Sur ce, fut resolu d'aller en Ast, esperant la surprendre, par ce qu'elle estoit mal pourveuë d'hommes pour la grandeur de la place; et pour cest effect, le troisiesme jour de juillet, nostre armée alla loger à Rive de Quiers; auquel lieu estans arrivez, les lansquenets demanderent d'avoir l'artillerie en garde, chose qui leur fut accordée. Le lendemain nostre armée alla loger à Belot, et le sixiesme dudit mois, à un mille d'Ast, dedans laquelle ville estoit, comme dit est, demouré lieutenant pour l'Empereur dom Antoine d'Arragon, beau-frere du marquis du Guast, avec deux mille hommes de pied et deux cens chevaux. Nostre armée estant logée, et apres avoir bien recogneu la place, fut ordonné que la nuict se feroient les approches, desquelles voulurent avoir la charge les lansquenets, encores que par plusieurs fois leur fust requis de laisser la charge d'icelles au seigneur Jean Paule de Cere; chose qu'ils ne voulurent jamais consentir. Sur la minuit, estant le seigneur de Humieres et autres capitaines venuz pour veoir la diligence qui se faisoit aux approches, trouverent qu'il n'y avoit aucune trenchée commencée; et, ce-pendant qu'ils estoient en dispute de ce qui estoit à faire, le jour vint, qui fut cause de remettre lesdittes approches à la nuict subsequente. Estant le jour venu, par ce que le payement des lansquenets estoit escheu, ils se mutinerent, et, venans au logis du seigneur de Humieres, par l'enhortement principal de Hans, Ludovic de Landeberg, luy declarerent que, si promptement ils n'estoient payez, ils estoient deliberez de

ployer leurs enseignes et se retirer : pour à quoy obvier, d'autant que nostre principalle force estoit de ceste nation, le seigneur de Humieres emprunta de toutes les bourses du camp, de sorte qu'il leur presta cinq cens escus pour enseigne, attendant leur payement; dont pour l'heure ils se contenterent.

Sur les trois heures apres midy, ceux de la ville donnerent l'alarme en nostre camp, pendant lequel, par le costé du pont qui est sur la riviere du Tanare, à l'opposite de nostre logis, entrerent dedans la ville sept enseignes de gens de pied et trois cens chevaulx de secours; à cause de quoy le seigneur de Humieres, par l'advis des capitaines, ne voyant apparence de pouvoir forcer la ville, et aussi peu de l'affamer, delibera lever son camp; et, par-ce qu'il estoit adverty que la ville d'Albe estoit mal pourveuë, entreprint de l'aller surprendre. Sur la queue de son armée sortit toute la cavallerie d'Ast; mais il avoit laissé le seigneur de Brissac avec les deux cens chevaux dont il avoit la charge, avec luy quelque gendarmerie, qui feirent si bien leur devoir, que nostre camp, sans perte, vint loger au dessoubs de Sainct Damian. Et le lendemain, marchant nostre armée le chemin d'Albe, le seigneur Jean Paule de Cere rencontra sept ou huict cens Espagnols qui estoient partis d'Alexandrie pour entrer dedans Albe, lesquels il defeit; qui fut cause qu'arrivant monsieur de Humieres devant Albe, ceux de la ville, n'ayans aucune garnison, sinon vingt-cinq Espagnols qui s'estoient retirez dedans le chasteau, se meirent eux et leur ville entre les mains dudit seigneur de Humieres. Auquel lieu nostre armée sejourna trois sepmaines, ce-pendant qu'on reparoit

laditte ville et celle de Quieras, laquelle pareillement s'estoit rendue entre les mains du Roy.

Durant le temps que nostre armée estoit en Albe, Cesar de Naples, qui estoit gouverneur de Vulpian, homme vigilant, subtil et entreprenant, mais peu heureux en ses entreprises, sçachant nostre armée estre loing, et cognoissant que dedans Turin n'y avoit que la compagnie de gens de pied du capitaine Warty et du capitaine Augart (qui estoit peu pour la garde d'une telle place), praticqua un caporal gascon de la garnison dudit lieu, pour luy livrer un boullevert de la ville, lequel est au droict de l'église Nostre Dame, tirant vers la Douaire; et fut le marché conclu entre-eux. La nuict que ledit soldat devoit livrer sa marchandise, escheut à son esquadre son rang de faire la garde audit boullevert; parquoy meit ordre qu'il ne mena à saditte garde que deux ou trois soldats, les plus malotrus qu'il eust, afin de plus aisément parvenir à son entreprise. Cesar de Naples partit de Vulpian, qui n'est qu'à sept petits mille de Turin, accompagné de dix enseignes de gens de pied et deux ou trois cens chevaux. Estant arrivé au boullevert, le soldat luy bailla le signal du lieu où il devoit planter ses eschelles; ce qu'il feit en telle diligence, qu'avant que l'alarme fust à la ville, ils entrerent cinq enseignes dedans ledit boullevert: car les soldats qui estoient à la garde avecques ledit caporal s'estoient sauvez à la fuitte entre la muraille de la ville et la douve qui est de terre. Or, est-il qu'à la muraille y avoit une porte pour entrer dudit boullevert dedans la ville, laquelle estoit ouverte, dequoy l'ennemy, pour l'obscurité de la nuict, n'eut cognoissance: qui fut cause de

la salvation de la ville et des hommes qui estoient dedans; car, ce-pendant que l'ennemy s'amusoit à dresser des eschelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme se donna.

Le seigneur de Boutieres, qui estoit gouverneur et lieutenant du Roy dedans Turin, s'estoit amusé la pluspart de la nuict à jouer au tablier : sortant de sa salle pour se retirer en sa chambre, ouit l'alarme; parquoy, ayant seulement avecques luy les Suisses de sa garde et quelque petit nombre de gentils hommes qui l'accompagnoient, sortit en la rue, où il trouva le peuple fuyant, qui lui dit : « Monsieur, sauvez vous, « les ennemis sont dedans. » Pour cest effroy, ne laissa ledit seigneur de Boutieres à marcher droict au bastion : auquel lieu estant arrivé, une hallebarde au poing, sans autres armes, accompagné des citadins, lesquels avoient bonne volonté de faire leur devoir, et à ceste occasion avoient prins les armes, donna droict à la porte du boullevert, laquelle il trouva encores ouverte; mais de la poincte de la hallebarde la ferma, de sorte qu'un gentilhomme, sien parent, qui avoit marché le premier, fut enfermé dedans le boullevert avecques les ennemis. Les Imperiaux, qui desja avoient chargé l'artillerie qu'ils trouverent dedans le boullevert, bracquerent une coulevrine bastarde droict à la porte, et, y mettans le feu, faulcerent laditte porte, et passant le boullet rasibus du seigneur de Boutieres, qui tenoit la porte, tua un gentilhomme estant aupres de luy. Ce temps pendant, les citadins avoient gaigné le hault de l'eglise, et à toute diligence jettoient les tuilles à la ruelle; car il fault entendre qu'entre l'eglise et la muraille de la ville, n'y a qu'une ruelle de

sept ou huict pieds de large : parquoy elle fut remplie desdittes tuilles, pour donner espaulle et servir de rempart à la porte dudit boullevert.

Durant ce temps, le capitaine Wartis, navarrois, ayant charge de deux enseignes de gens de pied, apres avoir pourveu à la garde de son boullevert et autres lieux de la ville necessaires, craignant que par autre lieu on fust assailly, avecques deux cens arquebuziers arriva au combat, où, apres avoir gaigné le hault des tours et de la muraille, feit si bien son devoir, à coups d'arquebuse et d'arquebuse à croq, qu'il contraignit les ennemis d'abandonner le boullevert, avecques leur confusion et perte, car il mourut des leurs environ le nombre de sept à huict vingts. Le soldat qui avoit faict la menée fut prins, pendu et estranglé ; si est-ce que tousjours il maintint que ce qu'il avoit faict estoit par le commandement dudit seigneur de Boutieres, pensant prendre les ennemis à la pipée, mais qu'ayant oublié le jour que se devoit faire l'execution, et n'ayant pourveu à son faict, luy en faisoit porter la penitence. Toutesfois, je pense asseurément qu'il disoit ces propos pour alonger sa vie, car ledit seigneur de Boutieres n'estoit pour avoir mis en oubly un faict de si grande importance.

Le seigneur de Humieres, estant en Albe, adverty du hazard auquel avoit esté la ville de Turin ; voyant aussi la mauvaise volonté en laquelle estoient les lansquenets, et estant tombé malade d'une fievre, laquelle desja lui avoit duré sept ou huict jours ; n'ayant homme sur lequel il se peust reposer, pour les partialités et querelles qui estoient en son camp (car le seigneur César Fregose, qui avoit charge de mener

l'avantgarde, et le seigneur Jean Paule de Cere, qui estoit colonnel de l'infanterie italienne, estoient en querelle; aussi estoit le seigneur Hannibal de Gonzague, comte de Lanivolare, et le seigneur de Brissac); mesmes estant adverty que du camp imperial estoient partis six mille Espagnols et douze cens chevaux, qui estoient entrez dedans Montcallier; et craingnant que, pendant qu'il feroit sa demeure, il advint inconvenient à Turin, qui estoit assez mal pourveuë d'hommes; apres avoir laissé dedans Albe le seigneur Jules Ursin, cousin du seigneur Jean Paule, chef de laditte place, avecques mille hommes de pied soubs sa charge, et le capitaine Artigue-Dieu, gascon, avec cinq cens hommes, et cinq cens estans soubs la charge du seigneur Pierre Strozy; et dedans Quieras le seigneur Cesar Fregose, avec tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir, delibera, avecques le reste de l'armée, de dresser la teste vers l'ennemy, le pensant surprendre à Montcallier. Dequoy le marquis du Guast adverty, retira audit lieu de Montcallier tout le reste de son armée qui estoit en campagne : chose qui fut cause de rompre l'entreprise dudit seigneur de Humieres, lequel, ayant esté adverty que le desseing dudit marquis estoit d'aller surprendre Pignerol, assez mal pourveuë d'hommes, considerant que, s'il pouvoit la surprendre, il osteroit le moyen à nostre armée de se pouvoir retirer et d'avoir secours en gardant le pas de Suze, par l'advis des capitaines, au partir d'Albe, le treiziesme jour d'aoust, print le chemin de Quieras, et ce-pendant envoya le comte Francisque de Pontreme, pour en extreme diligence entrer dedans Pignerol, avecques cent ou six-vingts chevaux legers et deux

cens arquebusiers à cheval, faisant marcher apres luy en toute diligence le colonnel du seigneur Gabriel d'Arimigny; puis depescha le seigneur d'Allegre et le seigneur de Lassigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied françois, pour entrer dedans Turin. Aussi depescha les bandes d'Aramont, qui estoient de mille hommes de pied, pour se mettre dedans Quiers, outre les huict cens hommes que devoit avoir le chevalier Assal, qui en estoit gouverneur. Aussi envoya dedans Savillan le capitaine Jean de Turin, ayant charge de mille Italiens. Et, ayant ainsi pourveu à toutes les choses cy dessus, print son chemin avecques les lansquenets et le reste de son armée, pour se retirer au marquisat de Saluces, et là attendre des nouvelles du Roy, et le payement de ses lansquenets.

Sur son chemin arriva devant une petite ville nommée Busque, laquelle ayant faict refus d'obeïr, commanda faire marcher l'artillerie, dont il estoit mal equippé, pour en avoir laissé la pluspart dedans les places qu'il avoit pourveues; mais, apres avoir faict tirer quelques coups de canon, le comte Hanibal de Lanyvolare, ne voulant attendre que la breche fust raisonnable, avecques quelque nombre d'Italiens qui estoient soubs sa charge donna un assault, duquel ils furent repoussez; et fut ledit comte frappé d'une arquebuzade, dont il mourut, et fut son corps porté à Pignerol.

Noz gens repoussez de l'assault, et l'armée de l'ennemy logée à Poirin, plus forte que la nostre, d'autant que leurs lansquenets de secours estoient arrivez, fut conclud d'abandonner Busque, et, suivant la premiere deliberation, nostre armée print son chemin à Saluces,

où, estant arrivé, y pensant faire sejour, attendant des nouvelles du Roy, les lansquenets contraignirent le seigneur de Humieres d'aller à Pignerol, encores qu'il leur remonstrast que c'estoit une ville qu'il vouloit garder, et que, si l'armée y logeoit, on auroit mangé les vivres devant qu'il en fust besoin, et mesme qu'il y avoit peu de pain, et encores moins de vin ; mais ils luy feirent response qu'ils chercheroient du pain, et, quant au vin, ils se passeroient à boire de l'eau, et qu'ils vouloient aller à Pignerol, attendre leur payement, et qu'ils ne souffriroient que luy ne l'artillerie les abandonnast. Finablement, il fut contrainct de leur obeïr et aller à Pignerol, les laissant à un mille pres de la ville, sur un ruisseau qui vient de la Perouze, où ils retindrent l'artillerie avecques eux, permettans audit seigneur d'aller à la ville. Deux jours apres, estant leur payement arrivé, contraignirent ledit seigneur de Humieres de les payer sur les vieils roolles, sans avoir esgard au petit nombre d'hommes qu'ils estoient ; car, de dix mille payes, ils n'estoient plus de quatre à cinq mille hommes, et estoit autheur de tout ce mutinement Hans Ludovic de Landeberg, qui avoit le plus fort regiment, auquel le duc n'estoit obey, pour son jeune aage.

Au mesme temps, Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, feit entreprise pour surprendre Cazelles, petite ville de l'obeïssance du Roy, sise mi-chemin de Turin à Vulpian ; et, pour cest effect, marchea avec huict ou dix enseignes, et assaillit ledit lieu par trois endroits : mais, ainsi que vigoureusement il assaillit, aussi en telle vigueur fut il repoussé ; car, en trois assaults qu'il donna, perdit six ou sept vingts hommes,

et avecques sa courte honte se retira, laissant dedans les fossez trente ou quarante eschelles. Aussi le marquis du Guast, voyant le seigneur de Humieres retiré à Pignerol, envoya treise enseignes de gens de pied dedans Siria, petite ville le long de la montagne, pour tenir le val de Suze en subjection, et empescher à ceux de Turin d'avoir nouvelles de France. Ce faict, envoya prendre le chasteau de Rivolle et le chasteau de Villanne; de sorte que ceux de Turin ne pouvoyent avoir nouvelles par ledit val de Suze, sans grand hazard et difficulté, ne par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcalier, Carignan et Carmagnolle, et estoit le plus fort en campagne.

Le Roy, apres que le seigneur de Langey luy eut faict le rapport qu'avez ouy, l'ayant trouvé à La Contey, le renvoya en Piemont, pour plusieurs occasions. Lequel, à son retour, le vint trouver à Melun, malade d'une fievre, le vingt-cinquiesme d'aoust, et luy feit entendre bien au long comme s'estoyent portez ses affaires depuis l'arrivée du seigneur de Humieres en Piemont, et comme il estoit contrainct d'abandonner la campagne (ainsi qu'avez entendu par cy devant), aussi la necessité, tant de vivres que d'argent, en laquelle estoyent ceux de Turin; de sorte que, si dedans la Sainct Martin lors ensuyvant ils n'estoyent secourus, il estoit apparant qu'ils seroyent contraincts d'endurer une extreme famine, laquelle mal-aisement ils pourroient porter jusques à la Sainct André. Le Roy, lequel desja avoit licencié la plus grande part de son armée, se voyant en hazard de perdre le Piemont, qui desja luy avoit tant cousté, delibera de marcher en personne pour leur donner secours. Et à ceste

fin, depeschea monseigneur le Dauphin, son fils, et monsieur le grand maistre de Montmorency, pour aller devant à Lyon assembler son armée; et feit acheminer les bandes du comte Guillaume de Fustemberg, aussi celles du capitaine Nicolas de Rusticis, pour suivre mondit-seigneur le Dauphin; et manda la gendarmerie et les chevaux legers, lesquels estoient ja retirez en leurs garnisons, de se trouver, le vingt-cinquiesme du mois de septembre, à Lyon; et puis envoya faire levée de quatorze ou quinze mille Suisses.

Ayant mis l'ordre cy dessus mentionné, craignant que, par faulte de payement, les soldats de Turin se mutinassent, redepescha le seigneur de Langey pour aller trouver monsieur de Humieres, et prendre de luy vingt-cinq mille escus, et trouver moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vint secourir plus amplement. Lequel seigneur de Langey vint trouver le seigneur de Humieres à Sesane, qui desja avoit esté contrainct d'abandonner le Piemont, ayant laissé dedans Turin le seigneur de Boutieres pour gouverneur, avecques sa compagnie de gensd'armes et quelques chevaux legers, et quatre mille hommes de pied. Dedans Quieras (comme j'ay dit), avoit laissé le seigneur Cesar Fregose; dedans Albe, le seigneur Jules Ursin; dedans Savillan, le capitaine Jean, de Turin; dedans Pignerol, le comte Francisque de Pontreme. Estant le seigneur de Langey arrivé à Sesane, monsieur de Humieres trouva chose fort difficile de pouvoir porter lesdits deniers, d'autant que les ennemis tenoient Bossolin, Villane, Sainct Ambrois et Rivole, et, à cause de la vallée, qui est estroitte, on est

contraint de passer à la veue desdittes places. Toutesfois le seigneur de Langey, craignant que, par faulte d'argent, Turin se perdist, se voulut hazarder de les y mettre, et s'en alla à Ours, auquel lieu estoient arrestez les lansquenets : et, pour le credit qu'il avoit envers eux mesmes, pour avoir esté instrument de remettre le duc Chrestofle de Wittemberg en ses Estats, les persuada de retourner quand et luy jusques à Suze, dont le chasteau estoit encores en nostre obeïssance. Y estans arrivez, les Imperiaux, logez à Bossolin, Villane et Rivole, et autres lieux le long du val, estimerent que ce fust toute l'armée qui tournast la teste devers eux, ce pendant que le marquis du Guast estoit avecques son armée vers Quieras, et abandonnerent lesdittes places : parquoy ledit seigneur de Langey, apres avoir promesse desdits lansquenets de l'attendre audit lieu de Suze, mena seulement quand et luy le capitaine La Mothe Gondrin, avecques vingt-cinq chevaux legers de sa bande et bonnes guides. Le jour de la Nostre Dame d'aoust, entra dedans Turin avecques l'argent, à la grande joye du seigneur de Boutieres et de tous les soldats qui estoient dedans; car les païsans des environs, sentans l'argent arrivé, leur porterent grand refreschissement de vivres, ce qu'ils ne faisoient devant que l'argent y fust. Puis, ayant faict la monstre des gens de pied, et faict la discretion de vivres, se retira, non sans hazards, par-ce que les ennemis, ayans eu la cognoissance que les lansquenets estoient arrestez à Suze, le vindrent attendre sur le chemin, et n'y eut qu'un des siens tué et deux de prins.

Entre tant que ces choses se faisoient, comme j'ay

recité, le marquis du Guast, ayant assemblé son armée en Ast, marcha devant la ville de Quiers, ayant vingt-cinq mille hommes de pied, trois mille chevaux, et vingt-quatre pieces d'artillerie, sçavoir est, douze canons, et le reste grandes coulevrines et bastardes. Estant arrivé devant Quiers, qui estoit le vingt-huictiesme jour d'aoust, feit diligence de mettre ses pieces en batterie pour faire deux breches, et en quatre jours si bien diligenta, que les deux breches furent raisonnables pour assaillir; parquoy il ordonna l'assault aux deux breches tout en un temps, puis esbanda deux ou trois mille hommes avecques eschelles, pour par plusieurs endroicts donner l'assault. Et, par ce que dedans la ville y avoit peu d'hommes, au regard de la grandeur de la place, à cause que les enseignes n'estoient bien complettes, mesmes celles du chevalier Assal (duquel depuis j'euz la charge du Roy de faire son proces, et fut condamné; mais le Roy luy donna la vie, et depuis s'en est servy), à ceste occasion, les assiegez ne peurent soustenir la force des ennemis; à raison dequoy fut la ville emportée d'assault et saccagée. Et dudit lieu, apres y avoir mis bonne garnison, marcha à Albe. Le seigneur Julles Ursin, ne voyant apparence de secours, et la ville n'estant encores achevée de remparer, ne flancquée en lieu du monde, et les ennemis ayans faict une breche fort raisonnable pour assaillir, à laquelle noz gens ne pouvoient venir pour la deffendre, à l'occasion de quatre pieces que l'ennemy avoit mis de l'autre costé de l'eau, sur une montagne, qui les battoient par derriere ; et, ne voyans esperance de secours, pour estre nostre armée retirée, feit composition telle, qu'il fut conduit à Pi-

gnerol, et tous les soldats, les armes et bagues sauves.

Le marquis du Guast, ayant sejourné deux jours audit lieu, pour y pourveoir, print son chemin pour aller assieger Quieras, qui est cinq mille au dessus d'Albe, sur la mesme riviere du Tanare, qui va descendre en Ast et en Alexandrie; et est laditte ville de Quieras sise sur une montagne qui n'a qu'une seule avenue, qui est du costé du Montdevis, laquelle avenue n'a qu'environ quatre vingt toises de long, et ne se peult par autre part approcher. Du costé de laditte avenue assist le marquis du Guast son artillerie, où, apres avoir faict breche raisonnable, feit donner un assault fort furieux, qui fut soustenu par le seigneur Cesar Fregose, lequel, comme j'ay dit, estoit demouré chef en laditte ville avecques grande asseurance; et par deux fois furent portez les ennemis du hault de la breche dedans les fossez, et dura le combat deux ou trois heures continuellement, à la grande perte et dommage des assaillans. Le marquis du Guast, cognoissant que par cest endroit il perdoit ses hommes sans esperance de rien conquerir, la nuict sequente, laissant des pieces pour battre à laditte breche, pour empescher de la remparer, meit une autre bande d'artillerie pour battre l'encoingneure du costé du Montdevis; laquelle ayant battue, noz gens, venans à la deffence de la breche, n'estoient veuz par le flanc; de sorte qu'il n'y avoit ordre de se tenir sur le rempart, et ce, par faulte que de bonne heure ledit Cesar ou ses ingenieux n'avoient faict un cavallier à laditte encongneure pour couvrir ledit flanc et servir de traverse. Parquoy ledit Cesar, considerant qu'il n'y avoit plus moyen de tenir, parlamenta, et, par la compo-

sition, fut conduit en seureté avec tous les soldats, bagues sauves, jusques au lieu où estoit le seigneur de Humieres et le camp du Roy.

Apres la prise de Quieras, le marquis dressa son chemin pour aller assieger Pignerol, esperant que, s'il la pouvoit mettre entre ses mains, et fortifiant le Pas de Suse, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secouru, et, par ce moyen, leveroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur son chemin de Pignerol, passant pres Savillan, envoya sommer le capitaine Jean de Turin de remettre la place entre ses mains; lequel luy feit response d'avoir promis de la garder au nom du Roy, et que, là où il auroit prins les autres places de Piemont, venant à luy, il seroit tresbien recueilly. Le marquis, cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu, et que, prenant Pignerol, Savillan ne se pouvoit garder, pour n'avoir moyen d'estre envitaillée, passant outre, suivit son chemin de Pignerol, duquel lieu le seigneur de Humieres se retirant à Sesane, ayant laissé le comte Francisque de Pontreme, lieutenant du Roy, avec cinq mille hommes de pied italiens. Laditte ville de Pignerol est une grande ville vague, laquelle, pour l'estrangeté de l'assiette, estant en montagnes et vallées, avoit esté auparavant estimée n'y avoir moyen de la fortifier : toutesfois, le comte Guy de Rangon, par l'advis de plusieurs fortificateurs, et mesme d'un Boullenois nommé Hieronyme Marin, y avoit si bien faict travailler, qu'y arrivant, le marquis trouva, par l'advis de ses capitaines, qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir par force; parquoy delibera de l'affamer, et, pour cest effect, se logea en l'abbaye qui est sur le

chemin de La Perouze, et le reste de son armée tout à l'entour de la ville; de sorte qu'il estoit malaisé ou bien impossible d'y entrer vivres : vray est qu'ordinairement ceux de dedans faisoient de belles saillies sur le camp imperial, ne le laissant en repos jour ne nuict.

Vous avez ouy cy devant comme nostre armée, estant si belle et gaillarde, estoit devenue inutile par les mutinemens des lansquenets et la faulte d'obeïssance; et le principal autheur desdittes rebellions estoit le capitaine Hans Ludovic de Landeberg, l'un des principaux colonnels du duc de Wittemberg. Iceluy Ludovic, entre autres choses, avoit outragé le seigneur de Borran, commissaire ordinaire de la guerre, pour avoir faict son office, et mesme avoit mis la main sur l'espée contre le seigneur de Humieres, lieutenant general pour le Roy, dont on n'avoit sceu avoir la raison, pour estre trop bien accompagné; mais en ce temps que les ennemis arriverent devant Pignerol, ledit Ludovic fut arresté prisonnier à Lyon, où, apres son proces faict, eut la teste couppée sur un eschaffault, au lieu de la grenette.

Le Roy, lequel en toute diligence faisoit marcher son armée, arriva à Lyon environ le sixiesme jour d'octobre, et, estant adverty que le marquis du Guast, sentant l'armée du Roy se preparer pour passer en Piemont, avoit faict retirer tous les vivres de la plaine dedans les places fortes, et ce qu'il n'avoit peu retirer l'avoit faict gaster, esperant par ce moyen empescher le passage du Roy pour la faulte de vivres, et avoit envoyé Cesar de Naples, pour, avecques dix mille hommes, fortifier et garder le pas de Suze, lequel y

faisoit toute extreme diligence; le Roy, pour remedier à ce que son armée n'eust faulte de vivres, feit assembler tous les mullets, mulles, asnes, jumens et autres bestes de charge de tous les païs de Dauphiné, d'Auvergne, Forest, Beaujollois, Dombes, Lyonnois et Provence, et d'une partie de Languedoc, pour porter farines et autres vivres en telle abondance, que cela peust suffire pour son armée; et, estant deliberé luymesme en sa personne de passer en Italie, et ne voulant laisser son royaume despourveu durant son absence, depeschea monseigneur Charles, duc d'Orleans, son fils puisné, son lieutenant general en Picardie, Normandie, Paris et Isle de France, et autres païs circonvoisins; et, pour la jeunesse dudit prince, qui n'avoit encores grande experience du maniement des affaires, luy bailla pour l'accompagner et conseiller, le cardinal du Bellay. En Bourgongne et Champagne renvoya le duc de Guise; en Guienne et Languedoc, le roy Henry de Navarre; en Bretagne, le seigneur de Chasteaubriant.

Le Roy, apres avoir pourveu aux choses cy dessus declarées, ordonna monseigneur le Dauphin pour marcher devant avec l'armée, et avec luy le grand maistre de Montmorency, par le conseil duquel toutes choses se faisoient, et pour maistre d'artillerie, le seigneur de Burie, ayant quatre enseignes de gens de pied soubs sa charge; et au seigneur de Montejean donna charge de dix mille hommes de pied françois: et, par-ce que le seigneur d'Annebault, qui avoit esté prins prisonnier devant Terouenne, estant general de la cavallerie legere, n'estoit encores retourné de prison, donna sa charge de general, en son absence, au

seigneur César Fregose. Et devoit y arriver jusques à quatorze cens hommes d'armes, et quatorze mille Suisses dont il avoit envoyé faire levée, pour, passans à Genesve et à Chambery, se venir joindre à nostre armée à Grenoble et aux environs. Et delibera de faire sejour audit lieu de Lyon quelques jours apres le partement de mondit-seigneur le Dauphin, pour faire acheminer les compagnies qui n'estoient encores arrivées, venant de Picardie, Normandie, Bretaigne, Champagne et autres païs loingtains.

Environ le dixiesme jour d'octobre, partit mondit seigneur le Dauphin de Lyon, prenant le chemin de Grenoble et d'Ambrun; et arrivé qu'il fut à Briançon, trouva ledit seigneur de Humieres, et de Maugeron, lieutenant du Roy en Dauphiné en l'absence de monsieur de Sainct Paul, avec deux ou trois mille legionnaires du païs de Dauphiné, et les reliques de l'armée du seigneur de Humieres, sçavoir est, les bandes qui estoient sorties d'Albe et de Quieras par composition, ainsi qu'avez entendu, lesquelles estans joinctes avec le regiment d'environ huict mille lansquenets du comte Guillaume, marcha jusques à Ours, attendant le reste de son armée. Estant arrivé audit lieu d'Ours (qui est à quatre lieuës de Briançon et à quatre de Suze, auquel lieu se devoient rendre les gens de cheval, qui arriverent de jour à autre à la file), monsieur le grand maistre de Montmorency, avecques l'advis des capitaines, entreprint d'aller à Essilles avecques une partie de l'armée, laissant le reste à Ours avec monseigneur le Dauphin, pour recognoistre la contenance de l'ennemy, et tenter fortune s'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze, pour, selon ce qu'il cognois-

troit, en advertir mondit-seigneur le Dauphin, pour le suivre; auquel lieu estant arrivé, marcha avec quelque cavallerie d'escorte pour luy-mesme visiter la fortification du passage, laquelle estoit à un mille deça Suze, à un destroict de la descente de la montagne venant de Chaumont à Suze, lequel Chaumont est le dernier village separant le Dauphiné du marquisat de Suze. Estant arrivé sur un hault duquel il pouvoit considerer laditte fortification, cogneut que sur deux petites montagnes tenans les deux costez dudit destroict, les ennemis avoient faict deux bastions, et, entre les deux, une grande et profonde trenchée, bien remparée, de sorte que les hommes y estoient à couvert, et bien flanquée desdits deux bastions; mais il cogneut que, gaignant deux autres montagnes plus eminentes que celles où estoient les fortifications des ennemis, à coups d'arquebuse, on leur pourroit commander et leur faire abandonner leurs fortifications.

Ayant recogneu ce qu'il avoit desir de veoir, se retira à Essilles, et advertit monseigneur le Dauphin qu'il eust à marcher jusques audit lieu de Essilles, pour le soustenir, parce qu'il estoit deliberé de partir devant le jour pour tenter s'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il avoit deliberé, il partit, ayant en sa compagnie les bandes du comte Guillaume, et mille ou douze cens soldats françois, de ceux qui estoient retournez de Piemont, et deux ou trois mille legionnaires de Dauphiné, par ce que le reste de l'armée, tant de pied que de cheval, n'estoit encores arrivé; ce qu'il ne voulut attendre, craignant que, temporisant, l'ennemy eust plus grand moyen de se fortifier.

De gens de cheval n'avoit qu'environ quatre-vingts ou cent chevaux legers, soubs la charge de monsieur de Brissac, y estant en personne pour les conduire, et quelques gentilshommes qui avoient prins les devans, ayans laissé derriere leur equippage. Avec ceste trouppe, mondit-seigneur le grand maistre arriva au lieu de Chaumont, où il ordonna de la forme de marcher, qui fut telle : à sa main droitte, tenant le pendant de la montagne, ordonna de marcher le comte Guillaume de Fustemberg avecques ses bandes, luy commandant de desbander mille ou douze cens arquebusiers, pour gaigner le dessus du bastion qu'avoient faict les ennemis sur sa main droitte ; sur sa main gauche, ordonna le capitaine Artigue-Dieu et le capitaine Rat, avec autres capitaines françois et gascons ; et lui marcha par le milieu avec le reste des hommes qu'il avoit. Le capitaine Artigue-Dieu, et autres françois et gascons estans mieux engambes que les lansquenets, gaignerent le dessus du bastion de main gauche, lequel commandoit au passage plus que l'autre, pour estre plus prochain, de sorte que dudit bastion on tiroit de poincte en blanc à coups d'arquebuse dedans le passage, et le forcerent devant que les lansquenets arrivassent au leur. Les ennemis, se voyans commandez de hault à bas, et le capitaine Gavaret, lieutenant de L'Artigue-Dieu, avoir desja, à la faveur de nostre arquebouserie, gaigné le bastion et taillé en pieces ceux qui ne s'estoient peu sauver à la fuitte, abandonnerent le passage, et se meirent à vau de roupte ; lesquels mondit-seigneur le grand maistre, ayant à sa queuë monseigneur le Dauphin pour le soustenir, suivit de si pres, qu'ils n'eurent loisir de s'arrester à

Suze, où fut prins la pluspart de leur bagage; et furent suivis jusques à deux mille par-delà. Vous pouvez estimer le traittement qu'eurent ceux qui demoureren sur la queuë; car ceux qui fuyent trouvent tousjours qui les chasse : et si nous eussions eu deux cens hommes d'armes ou quatre ou cinq cens chevaux legers pour les amuser à l'escarmouche, attendant l'arrivée de noz lansquenets, j'estime que, de dix mille hommes qui pouvoient estre, peu se fussent sauvez pour dire des nouvelles aux autres.

Monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre, ayans, contre l'esperance de plusieurs, forcé un pas si malaisé, si bien pourveu d'hommes et si bien fortifié, pour estre leurs gens travaillez, conclurent de se loger, pour ceste nuict, en un lieu qui est mi-chemin de Suze et du Bossolin, à l'entrée du val; et fut advisé par monseigneur le Dauphin, avecques le conseil de monsieur le grand maistre et autres capitaines, de temporiser un jour, attendant l'artillerie, gendarmerie, chevaux legers et gens de pied, qui venoient à la file, par-ce que dedans le chasteau de Suze estoient demourez deux cens Espagnols qu'on ne vouloit laisser derriere, craignant qu'ils ne donnassent empeschement à noz vivres.

Le Roy, qui desja estoit party de Grenoble, desirant luy-mesme se trouver au combat, marcha jusques à Ambrun. Le marquis du Guast, lequel tenoit Pignerol assiegé en grande necessité de vivres, adverty de la deffaicte de Cesar de Naples, leva son siege et se retira à Rivole avec toutes ses forces, pensant audit lieu nous faire teste. Le seigneur de Burie, lequel avoit charge de l'artillerie, estant arrivé à Suze

avecques son equippage, apres l'avoir planté devant ledit chasteau de Suze, et tiré une volée de deux canons, ceux de dedans se rendirent à sa discretion, qui fut telle, qu'on les envoya sans armes et en chemise. Monseigneur le Dauphin, estant l'artillerie arrivée et le reste de son armée, hors mis les Suisses, qui venoient à la file, desquels estoit capitaine general le comte de Tende, marcha à Sainct Antoine, et de là à Villane, esperant y trouver le marquis du Guast pour le combatre, lequel estoit logé à Rivole; mais ledit marquis, sçachant nostre armée avoir dressé son chemin droict à luy, ne voulut attendre le hazart, et se retira vers Montcalier, où, au bout du pont de deça, il se logea: parquoy, monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre ne voulurent passer outre Villane, que premierement ils n'eussent mis en leur obeïssance le chasteau dudit lieu, afin de faire le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la poincte d'une montagne, chose qui donnoit grande esperance à ceux de dedans que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les sceust battre; mais monsieur le grand maistre, apres avoir bien revisité les environs, trouva une autre petite montagne quasi esgalle à celle du chasteau, du costé qui tire à Sainct Michel. Vray est qu'il y avoit loing, et qu'il estoit malaisé d'y monter l'artillerie n'a beufs n'a chevaux; toutesfois, avec des cordages et avecques l'ayde, tant des Suisses que lansquenets, à force de bras, il feit guinder deux canons; puis envoya sommer ceux du chasteau, qui pouvoient estre deux cens Espagnols, lesquels ayans faict refus de rendre la place, en toute diligence feit tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heure feit breche, par ce que

la place n'estoit remparée, et n'avoient les assiegez moyen de la remparer, pour n'avoir dedans laditte place fumiers ne terre, à raison qu'elle est sise sur une roche. Les ennemis, ne voyans moyen de se couvrir, demanderent à parlamenter; mais ce fut trop tard, car, ce pendant, les gens de pied françois, les voyans estonnez à l'opposite de la breche, monterent contremont le rocher, et avec eschelles entrerent dedans, et taillerent en pieces ce qui se trouva, hors mis le capitaine et l'enseigne, qui furent prins en vie, lesquels monsieur le grand maistre fist pendre et estrangler, pour donner exemple aux autres de n'estre si temeraires d'attendre dedans une meschante place une armée françoise descendant en sa premiere fureur.

Apres que le chasteau fut entre noz mains, et qu'on eut pourveu à la garde d'iceluy, la veille de Toussaincts marcha nostre armée à Rivole, auquel lieu nous sejournasmes deux jours, et logeasmes où le camp imperial avoit campé les jours precedans, lequel, sentant que monseigneur le Dauphin marchoit en telle diligence, l'avoit abandonné, et s'estoit retiré à Montcalier, comme cy devant est dit; et fut le deslogement des ennemis si soudain, qu'ils n'eurent loisir de gaster les vivres qui estoient dedans, et laisserent tous leurs malades à nostre misericorde. Audit lieu de Rivole s'assembla le reste de nostre armée, hors mis quatre ou cinq mille Suisses, qui n'estoient encores arrivez. Ce nonobstant, fut mis en deliberation des capitaines, sçavoir le chemin qu'on devoit tenir, ou de suivre l'ennemy, ou de prendre le chemin de Vulpian, Chevas et Vercel, ausquels lieux se pourroit faire quelque

bonne execution, trouvant les places despourveuës, lesquelles malaisément l'ennemy pouvoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. En fin, fut conclu d'aller loger à Grouillas, qui estoit lieu à propos pour prendre l'un et l'autre chemin, et est petite ville à trois mille de Turin et trois de Montcalier, où s'estoit retiré le camp imperial, par-ce qu'estant audit lieu de Grouillas, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin, des petits forts des environs, ausquels en avoit grande abondance, et là faire faire la munition de pain pour suivre nostre camp, par-ce que c'estoit lieu fort propre pour cest effect, quelque chemin que nous voulsissions prendre.

Estans logez audit lieu de Grouillas, noz chevaux legers feirent rapport que l'ennemy estoit campé au deça du Pau, vis à vis de Montcalier, ayant toutesfois le pont à son doz pour se retirer quand bon luy sembleroit. Apres lequel advertissement, fut conclu de tourner la teste droict à l'ennemy, et luy donner la bataille, ou bien le contraindre de repasser le Pau honteusement; et, pour cest effect, fut mise nostre armée en campagne, et fut mandé au capitaine Martin du Bellay (lequel avoit esté laissé à Rivole avec sa compagnie et deux enseignes de gens de pied françois, pour attendre une grande part des Suisses, qui venoient à la file, et là en faire une masse pour les mener là part qu'il luy seroit mandé) qu'il eust à marcher avec saditte compagnie et lesdits Suisses, droict à la plaine de Montcalier, laissant dedans Rivole les deux enseignes de gens de pied françois, pour la garde du passage. Ce pendant que ledit du Bellay marchoit avecques quatre mille Suisses, monseigneur le Dau-

phin et monsieur le grand maistre estoient desja arrivez à la plaine, et avoient jetté leurs batailles, tant de cheval que de pied, en la forme qu'ils estoient deliberez de combatre, et noz chevaux legers avoient attaqué l'escarmouche avecques les leurs, entre le Pau et noz batailles, à laquelle y eut beaucoup des leurs tuez, et quelques uns prins, et peu des nostres; entre autres, y fut blessé des nostres, d'un coup de lance, le seigneur d'Aussun, capitaine de deux cens chevaux.

Ce-temps pendant, noz batailles marchoient gaillardement; dequoy l'ennemy estonné, ne se sentant suffisant pour soustenir nostre effort, passa le pont, faisant tousjours entretenir l'escarmouche pour couvrir sa retraitte, et laissant deça, pour le soustenir, mille ou douze cens arquebousiers et quelques picquiers; dequoy monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre ayans la cognoissance, depescherent quelque nombre de gendarmerie et de gens de pied, pour les prendre à demy passez, chose qui leur fut empeschée, à l'occasion d'une trenchée qu'ils avoient faicte, pleine d'eau et bien flanquée, de sorte qu'on ne les pouvoit enfoncer. Estant le marquis repassé le Pau avec son armée, ceux qu'il avoit laissé pour le soustenir, feirent le semblable, rompans le pont apres eux, ayans craincte d'estre suivis; si est-ce qu'ils ne sceurent si bien faire, qu'il n'y en eust de prins et de tuez de ceux qui estoient demourez sur la queüe.

En l'armée du Roy y avoit de gendarmerie la compagnie de monseigneur le Dauphin, de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Humieres, son lieutenant; celle de monsieur le grand maistre, cent,

conduitte par le seigneur de La Guiche, son lieutenant; le mareschal d'Aubigny, cent hommes d'armes escossois; le seigneur de Montejean, cent; la compagnie du seigneur de Beaumont Brisay, cinquante; le seigneur de Bonneval, cinquante; le duc de Montpensier, cinquante; le seigneur Jean Paule, soixante; le baron de Curton, cinquante; le duc de Nevers, cinquante; le seigneur de La Fayette, cinquante; le seigneur de La Ferté aux Ongnons, cinquante; et plusieurs autres compagnies, dont je seroy trop prolixe de les nommer. Aussi y estoit le duc de Vendomois, pour accompagner monseigneur le Dauphin, mais estoit sa compagnie demourée en Picardie.

Monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre, voyans l'ennemy estre repassé le Pau, delibererent d'aller passer à Carignan, auquel lieu ils pourroient refaire le pont, s'ils le trouvoient rompu, sinon passeroient un gué qui estoit au dessoubs dudit pont; et, pour cest effect, apres avoir laissé bon nombre d'hommes au bout de deça du pont de Montcalier, pour empescher que l'ennemy ne repassast, estant desja le soleil couché, allerent loger à La Loge et à Carpenay, et lendemain à Carignan, auquel lieu ils firent refaire le pont. La nuict, quelques uns de Montcalier qui portoient affection aux François, passerent deça l'eau, et trouvans le seigneur de Langey et autres en sa compagnie, luy feirent entendre que le marquis estoit deslogé dés le soir, et s'estoit retiré à Quiers avec toutes ses forces, ayant laissé vingt-cinq ou trente mille sacs de bled, lesquels il avoit amassé sur le plat païs des environs, soubs esperance de se fermer là pour nous attendre. Laquelle chose enten-

due par le seigneur de Langey, avec eschelles, portes, clayes, et autres choses, trouva façon, luy deuxiesme, de passer vers Montcalier; et, arrivé qu'il fut, tous les citadins vindrent au devant de luy; lesquels, en grande et accelerée diligence, rabillerent le pont, si qu'avant qu'il fust jour, tous les soldats que monseigneur le Dauphin avoit laissé à la garde de la riviere, furent dedans la ville, sans faire tort aux citadins; ce qu'incontinant ledit seigneur de Langey fist sçavoir à monseigneur le Dauphin et à mondit-seigneur le grand maistre, lesquels, ayans cest advertissement, firent passer leur armée à Carignan la riviere, et allerent camper à Villedestellon, esperans encores trouver le marquis du Guast à Quiers; mais il n'y estoit plus, car, dés qu'il fut arrivé, il s'en alla à Ast, laissant quatre mille hommes dedans Quiers, et pour chef dom Antoine d'Arragon, son beau-frere. Parquoy noz gens coururent de toutes parts, sans trouver personne qui les contredist, et prindrent Poirin, Rive de Quiers, Villeneufve-d'Ast, Montafye, Antignan, et tous les petits forts jusques aux portes d'Ast, de Quieras, d'Albe et de Fossan; et par tous les petits forts meirent gens pour les garder, par-ce que tous les bleds du païs estoient retirez dedans lesdits forts: qui fut un grand soulagement pour envitailler nostre camp et noz places. Aussi monsieur le grand maistre envoya le presidant Poyet, et autres munitionaires, à Montcalier, pour faire mener les bleds y estans, à Turin, tant par eau que par terre; de sorte qu'en peu de jours il y eut bleds et vins pour un an. Ce pendant, y avoit ordinairement escarmouches devant Quiers, et estoit nostre camp à Villedestellon,

car le Roy avoit mandé à mondit-seigneur le grand maistre qu'ayant passé le Pau, il n'eust à passer outre, qu'il ne fust arrivé.

Le Roy, estant à Briançon, delibera de passer la montagne pour suivre son armée, et, par-ce qu'il estoit mal-accompagné, d'autant qu'il avoit tout envoyé apres monseigneur le Dauphin, son fils, et qu'il sçavoit que le capitaine Martin du Bellay estoit retourné à Rivole, au partir de la plaine de Montcalier, pour l'escorte du passage, luy manda qu'il eust à le venir trouver, avec sa compagnie, au Bossolin, à la descente de la montagne, pour luy faire escorte, et qu'il eust à envoyer gens le long de la riviere de la Douaire, à ce que ceux de Vulpian sur les chemins ne luy donnassent alarme, que premierement il n'en fust adverty : ce que fist ledit du Bellay, et alla trouver le Roy audit Bossolin, quelques jours devant la feste Sainct Martin; et estoit le Roy accompagné du cardinal de Lorraine, du comte de Sainct Paul, et autres plusieurs gros personnages. Partant dudit Bossolin, ledit seigneur vint disner à Sainct Antonin, le long de la montaigne, assez pres de Sainct Ambrois; et apres disner, passant par dedans Villane, vint coucher à Javan, auquel lieu il trouva le seigneur de La Ferté aux Oingnons avec sa compagnie, envoyé par monsieur le grand maistre pour accompagner le Roy. Dudit Javan, print lendemain le chemin de Carignan, et sur ledit chemin rencontra la compagnie du duc de Montpensier et celle des Escossois, qui venoient pareillement pour luy faire escorte. Estant arrivé à Carignan, vint devers luy monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre, pour conclure avec Sa Majesté ce

qui estoit à faire. Auquel lieu estans ensemble, leur vindrent nouvelles comme ceux de Vulpian, par ce qu'il n'y avoit point de cavallerie à Rivole ny Villane, couroient le val de Suze, et faisoient beaucoup de dommage à ceux qui suivoient le camp; parquoy fut soudain redepesché le capitaine Martin du Bellay pour y aller : lequel, arrivant à Rivole, oyant l'alarme comme ceux de Vulpian avoient destroussé, pres Sainct Antoine, cinq ou six mullets chargez d'argent pour le payement de l'armée, et amenoient ledit argent et les mullets, sans descendre, passa la Douaire, coupant le chemin de Vulpian, et vint si bien à propos, qu'à trois mille pres de Vulpian, il attaignit les Imperiaux, lesquels, s'estans mis à la fuitte, abandonnerent les mullets, amenans seulement les tresoriers, sans jamais avoir eu loisir de rompre les balles. Ce voyant, ledit seigneur du Bellay ne s'amusa à chasser les ennemis, mais seulement print peine de sauver l'argent du Roy, et l'amena en seureté, sans rien perdre, dedans le chasteau de Rivole, où estoit le reste du payement de nostre armée.

Apres que le Roy eut communiqué avecques monsieur le grand maistre, fut conclu, par l'advis des capitaines, que monseigneur le Dauphin et le grand maistre retourneroient le lendemain à Villedestellon, pour recognoistre la ville de Quiers; car, à toutes fins, le Roy la vouloit assaillir, chose qui fut executée; et ce-pendant que mondit-seigneur le grand maistre recognoissoit la place, se dresserent de belles escarmouches, tant de gens de cheval que de pied.

Par la trefve qui fut conclutte en Picardie, dont cy devant est faicte mention, fut permis à la roine

Marie de Hongrie d'envoyer quelques gentilshommes siens en Espagne (1), passans seurement par le royaume de France; aussi fut permis au Roy d'y envoyer de sa part, pour moyenner une paix ou trefve generalle; ce qui fut faict respectivement d'une part et d'autre, et tellement executerent leur legation ceux qui y furent envoyez, que la trefve et abstinence de guerre fut conclutte, autant bien pour le Piemont qu'elle avoit esté pour la Picardie. Et par ledit accord estoit dit que chacun demoureroit possesseur de ce dont il se trouveroit saisy lors de la publication de la trefve: parquoy ceux de la garnison de Turin, de Vorling, de Savillan et autres places limitrophes, estans de ce advertis, eslargirent leurs limites au plus loing qu'il leur fut possible, et par toutes les petites places et castellets mirent des gens au nom du Roy : ceux du Mont-devis feirent le semblable. Or il fut accordé, entre ledit seigneur marquis; lieutenant general de l'Empereur en Italie, et monseigneur le grand maistre, lieutenant general pour le Roy, la forme dont lon devoit user de laditte trefve, ainsi qu'il s'ensuit.

« Il a esté advisé, conclu et arresté entre messei-
« gneurs les marquis du Guast, lieutenant general de
« l'Empereur, et le grand maistre de France, lieute-
« nant general du Roy, que és villes que l'une et l'au-
« tre partie tiennent deça les monts, seront mises les
« garnisons, c'est à sçavoir, en celles qui sont soubs
« l'obeïssance dudit seigneur Roy, en tel nombre et
« ainsi que par ledit grand maistre sera advisé, et en

(1) *Quelques gentilshommes siens en Espagne :* les conférences eurent lieu à Monçon en Aragon. Velly, autrefois ambassadeur près de Charles-Quint, fut chargé de négocier au nom de la France.

« celles qui sont soubs l'obeïssance dudit seigneur Em-
« pereur, ainsi qu'il sera pareillement ordonné par le-
« dit marquis; et le surplus des armées, d'une part et
« d'autre, seront renvoyées, et, dés demain, vingt-
« neufviesme de ce mois, ledit grand maistre renvoyra
« celle d'iceluy seigneur Roy.

« Plus, a esté accordé qu'esdittes villes et places,
« d'une part et d'autre, seront portez et mis vivres
« autres munitions, et se feront toutes reparations et
« fortifications necessaires, durant le temps de la pre-
« sente trefve, ainsi et par la forme et maniere que
« ceux qui auront la chargé desdittes villes et places
« adviseront, sans qu'il soit faict sur-ce, mis ou donné,
« d'une part ny d'autre, aucun empeschement; et où
« il surviendroit quelque difficulté, elle sera vuidée
« par lesdits seigneurs marquis et grand maistre, tant
« qu'ils seront par deça, et, en leurs absences, par
« ceux qui demoureront lieutenans generaux desdits
« seigneurs Empereur et Roy. Faict à Carmagnolle,
« le vingt-huictiesme jour de novembre, l'an 1537. »

Le vingt-huictiesme jour de novembre, fut publiée la trefve à Carmagnolle, où le Roy estoit, et pareillement en Ast, où estoit le marquis du Guast, lieutenant general de l'Empereur, à durer jusques au vingt-deuxiesme jour de fevrier subsequent. Trois jours apres, le marquis du Guast vint faire la reverence au Roy à Carmagnolle, où il fut receu dudit sieur humainement. Ce faict, par ce qu'il estoit accordé par laditte trefve, que les deputez de par le Roy et ceux de la part de l'Empereur se trouveroient à Locate (1),

(1) *Locate* ou *Leucate* : petite ville située sur les frontières du Languedoc et du Roussillon.

pour là ensemblement adviser le moyen de faire une bonne et ferme paix entre leurs deux Majestez, le Roy delibera de se retirer en France; mais, avant son partement, voulut bien pourveoir aux affaires du païs de Piemont, et, pour cest effect, ordonna le seigneur de Montejean gouverneur et son lieutenant general audit païs, le seigneur de Langey, Guillaume du Bellay, gouverneur et son lieutenant general dedans Turin: à Pignerol, laissa gouverneur le comte Francisque de Pontreme; à Savillan, le baron de Castelpers; messire Charles de Dros, piemontois, gouverneur du Montdevis, laquelle place il avoit surprise sur les Imperiaux, et gardée durant qu'ils estoient les plus forts en campagne; et dedans Vorling laissa le seigneur Ludovic de Birague.

[1538] Les choses ainsi ordonnées, le Roy print son chemin par Pignerol, et, apres avoir licentié les Suisses pour se soulager de despense, amena quand et luy le comte Guillaume de Fustemberg avec son regiment, laissant à Carmagnolle le capitaine Nicolas de Rusticis; puis, prenant le chemin par le Dauphiné, arriva à Lion, ou, peu de temps apres, depescha monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, et monsieur le grand maistre de Montmorency, pour aller à Locate, convenir avec les deputez de l'Empereur pour le faict de la paix. Lesquels, apres avoir perdu beaucoup de temps, ne voyans moyen de parvenir à grande conclusion, enfin arresterent une prolongation de trefve pour six mois, à commencer le vingt-deuxiesme jour de fevrier, dedans lequel temps on se devoit rassembler pour encores chercher moyen d'accorder une paix finale; et vindrent trouver le Roy à Moulins, où il estoit venu

ce-pendant faire sejour. En ce temps fut deffaitte, par l'armée du Turc, l'armée du roy Ferdinand en Hongrie, où il y eut une perte plus grande qu'il n'y en avoit eu de nostre temps. Le Roy, voulant honorer ceux qui aux guerres precedentes avoient travaillé pour luy faire service, et, entre autres, messire Anne, seigneur de Montmorency, pour les grands et insignes services qu'il luy avoit faicts depuis trente ans au precedant, et mesme, de fresche memoire, à la descente de l'Empereur en Provence, et au pas de Suze, où, par sa diligence et vertu, il força les ennemis; aussi aux guerres de Picardie, tant à la prinse de Hedin, qu'avoir secouru Terouenne, laquelle, sans sa diligence, n'avoit moyen encores de tenir huict jours, pour la famine qui desja pressoit les assiegez, l'honora de l'estat de connestable, auquel n'avoit esté pourveu depuis le partement du duc de Bourbon: aussi, n'ayant pourveu à l'estat de mareschal, qui estoit vaqué par le trepas du mareschal de La Marche, il en pourveut messire Claude d'Annebault, au precedant, capitaine general des chevaux legers; et la mareschaucée, vaquant par la promotion de messire Anne de Montmorency à l'office de connestable, il en pourveut le seigneur de Montejean, qui estoit demouré son lieutenant general en Piemont.

Trois ou quatre jours apres, fut vuidée une querelle laquelle de long temps avoit duré entre quatre gentilshommes de Berry, sçavoir est, le seigneur de La Tour Landry et de Chasteauroux, le seigneur de Sarzay, le seigneur de Veniers et le seigneur de Gaucourt. Le seigneur de Sarzay, comme moteur de la querelle, fut appellé, et luy fut demandé s'il avoit dit que le

seigneur de La Tour s'en fust fouy de la bataille de Pavie; il feit responce que ouy, et que le seigneur de Gaucourt luy avoit dit. Le seigneur de Gaucourt fut appellé, et luy fut demandé par le seigneur de Sarzay, s'il luy avoit pas dit que le seigneur de La Tour s'en estoit fuy de la bataille. Gaucourt, sans advouer ny desavouer, luy dist : « Vous m'avez dit que Veniers « le vous a dit. » Sarzay soudain respondit : « Ouy, « Veniers le m'a dit. » — « Messieurs, dit Gaucourt, « puis que Veniers le luy a dit, et qu'il le tient de « luy, je n'ay que faire de respondre. » Parquoy ledit Gaucourt fut renvoyé, et fut appellé Veniers, qui nia audit Sarzay l'avoir dit, et luy donna le desmenty. Pour en cognoistre la verité, et sçavoir qui estoient faulx accusateurs, fut ordonné qu'ils combattroient en camp clos. L'occasion qui meut le Roy de leur donner le combat, fut que tous les trois accusateurs n'estoient à la bataille, mais en leurs maisons, à leur aise, parquoy il leur estoit malaisé de cognoistre qui avoit fouy. Le seigneur de Veniers porta les armes, qui estoient un corselet à longues tassettes, avec des manches de maille et des gantelets, et le morion en teste, et une espée bien trenchante à la main droitte, et une autre à la main gauche. En cest equippage, entrerent en camp, conduits par leurs parrains et accompagnez de leurs confidents. Le seigneur de Bonneval estoit parrain de Veniers; le seigneur de Villebon, de Sarzay, pour l'absence du sieur de Boisy, qui estoit son parrain. Apres les publications, sermens, et autres ceremonies accoustumées faittes, furent laissez aller. Ils firent tresbien leur devoir de combatre de leurs deux espées; mais, comme gens qui n'es-

toient fort bien usitez en telles armes, en fin se saisirent au corps, abandonnans leurs espées. Le sieur de Veniers ayant desja la daguette au poing, et le sieur de Sarzay chercheant de tirer la sienne, le Roy, ne voulant qu'ils passassent outre, jetta le baston : parquoy ils furent separez par les gardes du camp, qui estoyent monsieur le connestable, monsieur le comte de Sainct Paul, duc de Touteville, Louys monsieur de Nevers, et monsieur le mareschal d'Annebault. Estans les deux champions remis en leurs chaires, pendant que le Roy, avec son conseil, ordonnoit ce qu'il vouloit qui fust faict, le sieur de Veniers, lequel estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée, par faulte d'estre estanché, apres que le Roy eut donné sa sentence, les mettant d'accord, et apres avoir remis le seigneur de La Tour en son honneur, ayant le Roy affermé l'avoir veu le jour de la bataille faisant son devoir pres de luy, une fievre quarte, qui de longue main tenoit ledict Veniers, fut convertie en continue, dont peu de temps apres il mourut.

Au mois de may subsequent, le pape Paule, tiers de ce nom, voyant la misere estre universelle par toute la chrestienté, à l'occasion des guerres, desirant mettre en patience l'Empereur et le Roy, pratiqua de faire une assemblée de ces deux princes au lieu de Nice, à laquelle, encores qu'il fust aagé de soixante-quinze ans, il se trouveroit, pour estre moyen de faire une paix generale parmy la chrestienté. Les deux princes s'y condescendirent, et le jour prins de s'y trouver, au commencement de juin, qu'on comptoit 1538, le Pape s'y trouva audit jour; aussi feirent leurs deux Majestez. Et en ceste assemblée la saincteté du

Pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs differends; mais, voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finalle, proposa une trefve de dix ans, esperant que, durant ledit temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cueurs se pourroient mitiguer : finablement, laditte trefve de dix ans fut conclutte, marchande et communicative entre les païs et subjects de leursdittes Majestez, et toutes hostilitez d'armes suspendues. Les choses ainsi confirmées et jurées par leurs Majestez entre les mains de Sa Saincteté, chacun print le chemin de sa retraitte : le Pape print la volte de Rome, l'Empereur celle de Barcelonne, et le Roy print son chemin par Avignon, pour retourner en France. Auquel lieu d'Avignon estant arrivé, eut nouvelles, de la part de l'Empereur, qu'il avoit desir encores de communiquer avecques luy, et que, s'il vouloit se trouver à Aiguesmortes, ledit seigneur Empereur y prendroit terre; chose que le Roy luy accorda. Et se trouvans à Aiguesmortes, l'Empereur mist pied à terre, et vint disner avec le Roy, en grande demonstration d'amitié et fraternité; puis le Roy alla dedans la gallaire de l'Empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos : quels ils furent, je ne sçay; mais on ne s'est apperceu qu'il en soit sorty aucun effect. Apres la trefve publiée, tout le reste de laditte année, ne se feirent autres choses, sinon limiter ce dequoy devoit jouïr un chacun.

L'an 1538, le Roy, estant à Compiegne, tomba malade d'une apostume (1) qui lui descendit au bas du ven-

(1) *D'une apostume :* voyez, dans l'Introduction, la cause de cette maladie.

tre, dont il fut en grand danger de mort. Au mesme temps vindrent nouvelles au Roy que le mareschal de Montejean, son lieutenant general en Piemont, estoit en extremité de maladie, et hors d'esperance de vie; parquoy il depeschea, pour tenir son lieu, le mareschal d'Annebault, et avec luy le seigneur de Langey, pour tenir son lieu en son absence, et le capitaine Martin du Bellay pour gouverneur de Turin, lequel gouvernement il avoit remis entre les mains du Roy peu de temps au precedant. Lequel d'Annebaúlt, ayant nouvelles, par les chemins, du trespas du seigneur de Montejean, print la poste pour estre plustost en Piemont, ayant doubte qu'estant le païs sans gouverneur, il en advint quelque inconvenient. Aussi, durant laditte trefve, le Roy feit fortifier et pourveoir ses places de Piemont : à Turin, feit revestir de muraille les quatre boulleverts faisans les quatre angles de laditte ville; aussi feit faire les fossez tels qu'ils sont de present. Feit pareillement edifier de nouveau un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chasteau, composé de quatre boullevers et quatre courtines, laissant au milieu ledit ancien chasteau pour servir de roquette; et feit le semblable à Montcalier pour couvrir la ville, qu'elle ne fust veuë, comme elle estoit, de la montagne. Aussi fist faire trois boulleverts à Savillan; et le seigneur de Cental, esleu de Riez, feist, avecques l'ayde du Roy, fortifier Cental; aussi feist le comte de Beyne sa ville de Beyne, et les meirent en tel estat, que depuis l'armée imperialle, encores que maintefois elle ayt passé pres de leurs portes, ne les a osé attaquer.

L'an 1539, les Gantois ayans esté offensez de plu-

sieurs nouveaux tribus qui leur avoient esté imposez au nom de l'Empereur, et sentans que l'Empereur qui estoit en Espagne, n'avoit grand moyen de promptement venir en ses Païs Bas, delibererent de s'en ressentir, et, pour cest effect, saccagerent les officiers de l'Empereur; et pour mieux se fortifier et venir à l'effect de leur entreprise, envoyerent secrettement devers le Roy luy offrir de se mettre entre ses mains, comme leur souverain seigneur; luy offrirent pareillement de faire faire le semblable aux bonnes villes de Flandres (chose que le Roy refusa, pour n'estre infracteur de foy envers l'Empereur, son bon frere, attendu la trefve jurée entre-eux depuis deux ans); en advertist l'Empereur, lequel, cognoissant, par cest advertissement et autres qu'il avoit de ses serviteurs, que ses Païs Bas, qui estoient sa force, estoient en hazard d'estre perdus, ne pouvant trouver moyen d'y pourveoir si promptement qu'il en estoit besoin; car, passant par Allemagne, il n'estoit pas asseuré des Protestans, lesquels luy pourroient empescher son passage, et, se mettant par mer, se mettroit au hazard des vents, qui le pourroient aussi bien jetter en Angleterre comme en Flandres, contre son vouloir, car il n'estoit asseuré du roy du païs, pour les divisions qu'avez entendu par cy devant qu'ils avoient eues à cause du divorce de la royne Catherine, sa tante, se resolut de se mettre sur la foy du Roy, et, pour cest effect, envoya ses ambassadeurs devers luy, estant encores malade à Compiegne, luy offrir, au cas qu'il luy baillast passage seur, de grandes choses, et, entre autres, d'investir luy ou l'un de ses enfans du duché de Milan.

Le Roy, jugeant le cueur d'autruy par le sien, et estimant qu'un tel prince que l'Empereur ne le voulust abuser de paroles, apres plusieurs allées et venues, tant d'une part que d'autre, luy accorda telle seureté qu'il voulut demander, et mesme se mist à chemin pour aller au devant de luy, encores qu'il ne fust bien sain de sa maladie; et envoya monseigneur Henry, dauphin de Viennois, son fils aisné, et monseigneur Charles, duc d'Orleans, son fils puisné, jusques à Bayonne, pour le recueillir à l'entrée de son royaume, et l'accompagner jusques au lieu où le Roy et luy se pourroient rencontrer. Or est il que des promesses que ledit seigneur faisoit au Roy, il pria de n'estre importuné de les signer, à ce que par cy apres on ne peust dire qu'il les eust faictes par contraincte pour obtenir son passage; et qu'il pleust au Roy de s'asseurer de sa parole; mais qu'à la premiere ville de son obeïssance où il arriveroit, il luy en donneroit telle seureté, qu'il auroit occasion de se contenter.

Or est-il que l'Empereur, de sa nature malitieux, voyant luy avoir esté accordé ce passage, pour denuer le Roy de ses amis et alliez, attendu que ledit seigneur y alloit de bonne foy, inventa une chose que je vous diray. Les Venitiens, qui estoient entrez en ligue avec l'Empereur contre le Grand Seigneur, se trouvans y avoir esté abusez, car de jour à autre leurs richesses diminuoient, et cognoissans bien qu'il leur estoit besoin, pour la conservation de leur Estat, d'appoincter avec ledit Grand Turc, estoient sur le train d'entrer avec luy en une paix ou en une bien longue trefve, et abandonner la ligue faicte avec l'Empereur, qui

seroit à son grand prejudice. Pour à laquelle chose obvier, persuada le Roy, en sorte qu'il commanda au seigneur d'Annebault, mareschal de France, et son lieutenant general en Piemont, d'aller, de compagnie avec le marquis du Guast, à Venise, comme ambassadeurs solennels, pour faire entendre à la seigneurie de Venise (1) la grande fraternité qui estoit entre leurs deux maistres; et qu'ils eussent bon courage, car le roy de France se liant avec eux en ligue, comme il feroit, tous ensemble dresseroient une armée, tant par terre que par mer, pour chasser hors d'Europe la race des Ottomans. Car, en ce faisant, il mettoit les Venitiens hors d'opinion d'accorder avec le Grand Seigneur, et mettroit ledit Grand Seigneur en haine contre le Roy; aussi mettroit le roy d'Angleterre en souspeçon, de sorte que ledit Anglois commençast à se rasseurer de l'Empereur, et s'eslongner de l'amitié de nostre Roy, mesme tous les autres alliez du Roy, entierement en souspeçon, voyans les superintendens des deux Majestez en Italie en telle fraternité; chose qui fut executée. Et s'embarqua ledit mareschal d'Annebault au pont du Pau de Turin, et vint rencontrer le marquis du Guast à Cazal Majour, auquel lieu ils se mirent tous deux en une barque, et en cest equippage allerent à Venise faire leur legation.

Or, en ce faisant et durant les choses cy devant dittes, le mois de decembre 1539 arriva l'Empereur à Bayonne, auquel lieu il fut recueilly par monseigneur le Dauphin et monseigneur d'Orleans, en grande ma-

(1) *Pour faire entendre à la seigneurie de Venise :* ce n'étoit point seulement ce but que l'Empereur se proposoit; il vouloit en outre brouiller irrévocablement François I avec Soliman.

gnificence, et luy fut faicte entrée solemnelle, où il donna graces et remissions, et delivra les prisonniers, ainsi qu'il eust faict en ses propres païs et royaumes; et de là fut accompagné par mesdits seigneurs, et en toutes les villes où il passa, luy fut faict semblable honneur qu'à Bayonne.

[1540] Le mois de janvier, arriva à Chastellerault, où le trouva le Roy, duquel il fut receu en grande magnificence, ainsi qu'estoit la coustume dudit seigneur, car il n'eust peu faire les choses petites. Partant l'Empereur de Chastellerault, print son chemin à Amboise. Or au chasteau d'Amboise y a deux grosses tours, edifiées par le roy Charles VIII, par lesquelles on monte au chasteau; et sont lesdittes tours si spatieuses et si artificiellement construites, que charrettes, mullets et littieres y montent aisément jusques audit chasteau, qui est assis sur le hault d'une montagne. Et, pour faire l'entrée de l'Empereur plus magnifique, le Roy ordonna la faire de nuict, par dedans l'une desdittes tours, aornée de tous les aornemens dont on se pouvoit adviser, et tant garnie de flambeaux et autres luminaires, qu'on y voyoit aussi cler qu'en une campagne en plein midy. Mais, estant l'Empereur à mi-chemin de laditte tour, quelque maladvisé, portant des torches, y mist le feu, de sorte que la tour fut toute enflambée; et à cause des tapisseries où le feu se mist, la fumée fut si grande, ne pouvant expirer, qu'on fut en grande doubte que l'Empereur ne fust estouffé (1), et chacun taschoit à se sauver pour

(1) *Que l'Empereur ne fust estouffé:* Ferron ne parle point de cette circonstance; il dit seulement que Charles-Quint fut incommodé par les parfums qu'on brûloit dans une chambre voisine de la sienne. « Il « arriva, dit Dupleix, un autre fâcheux accident à ce prince, par

eviter le danger. Aucuns furent prins, souspeçonnez d'avoir faict ceste faulte, mais non par malice, que le Roy voulut faire pendre; mais l'Empereur leur fist pardonner.

Partant d'Amboise, print son chemin à Blois, puis à Orleans, de là à Fontainebeleau, auquel lieu, pour estre maison que le Roy avoit bastie pour les chasses et deduicts, le festoya, et luy donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royalles, tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval, et sommairement en toutes autres sortes d'esbattemens. Dudit Fontainebeleau, tousjours accompagné de messeigneurs les Dauphin et d'Orleans, s'en alla à Paris; et vindrent au devant de luy tous les estats de la ville, en laquelle luy fut faicte entrée et reception toute telle qu'à la propre personne du Roy; et mist en liberté tous les prisonniers qui se trouverent, tant à la Conciergerie, qu'aux autres prisons de Paris. Partant duquel lieu, alla à Chantilly, maison de monsieur le connestable, où il fut receu fort honorablement; puis, prenant son chemin par la Picardie, arriva en seureté en sa ville de Vallentiennes, premiere place de son obeïssance, jusques auquel lieu l'accompagnerent mesditsseigneurs les Dauphin et d'Orleans. Y estant arrivé, les ambassadeurs du Roy estimerent que là il deust confirmer ce qu'il avoit promis au partir d'Espagne; mais le bon prince, lequel jamais n'avoit eu envie de tenir sa promesse, les remist jusques à ce qu'il

« l'inadvertance du chancelier Poyet, lequel, en le saluant à son dîner, « accrocha la queue de sa longue robe à une longue bûche qui tomba « sur la tête de l'Empereur, et l'étourdit de son poids; néanmoins il « dissimula sa douleur, et après dîner se fit panser par le chirurgien. »

eust communiqué avecques son conseil des Païs Bas, mais asseura qu'ayant chastié ses subjects rebelles, il contenteroit le Roy. Je pense bien que, si mal luy eust basté, et qu'il eust trouvé son païs si eslevé contre luy qu'il n'y eust peu remedier, il eust peu tenir sa promesse, esperant se pouvoir ayder des forces du Roy; mais, arrivé qu'il fut dedans ses païs, les Gantois, se voyans abandonnez du Roy (lequel mesme luy avoit donné passage par son royaume), et voyans l'Empereur marcher avecques grandes puissances contre eux, entrerent en desespoir de pouvoir soustenir cest effort; parquoy, en lieu de combatre, envoyerent devers l'Empereur chercher misericorde, chose qui leur fut accordée avecques telles conditions que l'Empereur leur proposa. Parquoy, marchant à Gand avecques toutes ses forces, se saisit des portes et de la place, mettant par tout garnison, et fist mourir sept ou huict des principaux autheurs de la sedition, et à tout le reste du peuple donna pardon, à la charge toutesfois qu'ils feroient edifier une citadelle à leurs despens, pour tenir la ville en subjection, et à perpetuité payeroient la soulde des hommes qu'il faudroit pour la garde d'icelle; aussi leur osta leurs loix et franchises anciennes, et ordonna, pour conduire et dresser laditte fortification, Jean Jacques de Medicis, marquis de Marignan.

Ayant l'Empereur faict tout ce qu'il avoit deliberé, fut solicité par l'evesque de La Vaur, nommé George de Selva, ambassadeur pour le Roy devers luy, d'executer les choses par luy promises entre les mains dudit ambassadeur partant d'Espagne, et encores par plusieurs fois reiterées passant par ce royaume; mais

l'Empereur, se voyant hors de toute craincte, osta le masque de sa dissimulation, et declara entierement n'avoir rien promis : dont le Roy porta quelque mauvaise volonté à monsieur le connestable, se disant avoir esté par luy asseuré de la volonté de l'Empereur. J'estime bien que mondit-seigneur le connestable luy en avoit donné quelque asseurance, par-ce qu'il pensoit estre asseuré de la promesse d'un tel prince que l'Empereur, et qu'il se fondoit sur l'asseurance de l'ambassadeur du Roy estant pres de la personne dudit Empereur.

L'an 1540 se commença à traitter le mariage d'entre le duc de Cleves, de Gueldres et de Julliers, avec la fille unique de Henry, roy de Navarre, et de madame Marguerite, sœur du Roy; lequel traicté fut tant continué, qu'il fut conclu que ledit duc de Cleves viendroit en France devers le Roy : ce qu'il feit, et le vint trouver à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly. Et audit lieu furent celebrées les nopces dudit duc de Cleves et de maditte dame fille du roy de Navarre, de parole seulement, et non d'execution, par-ce qu'elle n'estoit encores en aage nubile; mais fut accordé que elle, estant en aage, elle seroit conduitte à Aix La Chapelle, ville d'obeïssance dudit duc, pour la finalle consommation dudit mariage. Ausdittes nopces se feirent de magnifiques tournois en la garenne de Chastellerault, d'un bon nombre de chevaliers errans, gardans entierement toutes les ceremonies qui sont escrites des chevaliers de la Table Ronde. Apres lesdits tournois et autres festes et festins, s'en retourna ledit duc de Gueldres en ses païs; et s'en retourna le Roy vers Paris, et

manda le mareschal d'Annebault, qui estoit son lieutenant general en Piemont, lequel il mist pres de sa personne et au maniement de ses affaires; et demoura en son lieu lieutenant general en Piemont, le seigneur de Langey messire Guillaume du Bellay.

Vous avez n'agueres entendu comme, l'an 1537, le Roy passa en Piemont, au pas de Suze, pour secourir son païs, et comme les Imperiaux avoient faict le guast pour nous empescher le passage, et s'estre ensuivie la trefve, que les deputez du roy et la royne de Hongrie avoient moyenné, dont l'Empereur s'estoit retiré, et le Roy et la pluspart de son armée en France; mais à cause que la trefve estoit courte, on ne voulut licentier les bandes françoises jusques au retour de monsieur le cardinal de Lorraine et de monsieur le grand maistre, qui estoient allez à Locate, où la trefve fut prolongée de six mois. Ce-pendant, par faulte de payement, le seigneur de Montejean, qui estoit demouré lieutenant pour le Roy en Piemont, fut contrainct de permettre aux soldats de vivre à discretion ou indiscretion, et mangerent ce qui estoit demouré. A ceste occasion, le peuple mesme, desesperé de faim, n'avoit semé en ladite année; qui fut cause que la famine survint l'an 1538, telle qu'un sac de bled, à Turin, qui n'avoit accoustumé estre vendu qu'un escu, se vendit dix et douze escus, et s'il y avoit du bled au marché, il falloit y mettre garde, à ce que le peuple ne s'entretuast pour en avoir. A ce moyen, les terres demourerent inutilles et incultivées.

Le seigneur de Langey, considerant que c'estoit la perte du païs, car, l'année subsequente, si l'ennemy se mettoit en campagne, rompant la trefve, on seroit

contrainct luy livrer les places par faulte de vivres, ou d'en amener de France, qui estoit chose impossible, pour fournir les places, nourrir le peuple, et semer les terres (car vous avez entendu comme le Roy, quand il passa, avoit mené toutes les bestes de somme, de trois ou quatre provinces, et neantmoins les vivres qu'ils avoient porté n'avoient peu suffire seulement à nourrir le camp); à ceste occasion, il trouva moyen, par dons et autres choses, d'obtenir congé du seigneur André Dorie d'en amener par mer à Savonne, et de là, par terre, en Piemont, moyennant qu'il en donnast audit André Dorie quelque portion en payant. Or y avoit il des bleds en Bourgongne en abondance, desquels il fit charger sur la riviere de la Saonne un nombre suffisant, et de là, en devalant, sur le Rosne, et puis l'embarquer sur la mer; en quoy il fist telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Savonne. Puis fist trencher une montaigne nommée Douillane, de sorte que par charroy il le rendit à Quieras, de là à Raconis, en trois journées de charroy; puis en departit par toute l'obeissance du Roy, à trois escus le sac, qui coustoit au precedant dix escus, et à chaque village (aportant l'estat de ce qu'il en falloit, tant pour semer que pour vivre jusques aux nouveaux, et en baillant un ou deux respondans) fournissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié apres l'aoust, tellement que toutes terres furent semées; qui a esté la salvation du païs, car peu apres la guerre se declara, comme entendrez cy apres, et eust esté ledit païs affamé; et le fist ledit seigneur de Langey à ses fraiz, de sorte que moy, qui suis son frere,

en ay payé, depuis sa mort, cent mille livres à un homme seul, enquoy il estoit en arriere, mais il ne luy challoit de la despence, moyennant qu'il fist service à son prince.

NEUFIESME LIVRE

DES MEMOIRES

DE (MESSIRE MARTIN) DU BELLAY.

SOMMAIRE DU LIVRE NEUFIESME.

Le bon traittement qui fut fait à l'Empereur passant par France, aliena la volonté de ceux qui en estoyent confederez en haine de luy, et si ne peult de rien servir pour le faire accomplir les promesses qu'il avoit faittes de restituer Milan ; encores se descouvrit mieux la haine qu'il portoit au Roy, par l'assassinat des seigneurs Rincon et Fregoze, ambassadeurs pour le Roy, pour la vengence duquel se rompt la trefve de Nice. Monsieur le dauphin Henry assiege Parpignan, monsieur d'Orleans conqueste le duché de Luxembourg, qui ne fut longuement gardé ; le seigneur de Langey soustient les efforts du marquis du Guast en Piemont, luy saborne six mille Italiens, et, par ce moyen, le fait quitter la campagne ; noz gens y guangnent quelques villes, par les intelligences qu'y avoit le seigneur de Langey ; puis, monsieur d'Annebault vient lieutenant du Roy en Piemont, assiege pour neant Cony, ayant, par mauvais conseil, rompu les desseins du seigneur de Langey, lequel, retournant en France, meurt à Tarare, au grand regret des gens de lettres et d'experience. Martin du Bellay, son frere, estant demeuré gouverneur de Turin, eslargit son ressort par la prise des lieux de Bony, Catillon et Sainct Raphael. Monsieur d'Annebault, repassant les monts, est surpris de la tourmente sur le mont Cenys, et y perd plusieurs de sa suitte, entre autres le sieur de Carrouges, et luy mesme à peine en eschappe. Les Rochelois, s'estans revoltez, obtiennent pardon du Roy. Martin du Bellay descouvre plusieurs intelligences des Imperiaux en Turin, et en fait punir les trahistres. Estant apres luy monsieur de Boutieres gouverneur de la ville de Turin, Cesar de Naples fault à la surprendre, une fois par escalade, et l'autre avec des charettes de foin. Monsieur de Vendosme dresse en Picardie plusieurs courses et entreprises sur l'ennemy, avitaille Terouenne, prent Liliers et le ruine.

NEUFIESME LIVRE.

[1541] Estant l'Empereur passé par ce royaume, et ayant esté recueilly en telle fraternité du Roy son frere, comme avez entendu par le discours du livre precedant, avec tous les honneurs dont le Roy avoit peu user en son endroict, et aussi, apres que le Roy eut refusé ceux de Gand, qui de toute ancienneté estoient subjets de la couronne de France, lesquels s'estoient mis entre ses bras, comme entre les mains de leur souverain seigneur, luy offrans pareillement le semblable de la pluspart des bonnes villes de Flandres; mais le Roy, ne voulant en rien contrevenir au traitté de la trefve, ains garder sa foy, estima que l'Empereur la luy garderoit en pareille fidelité; luy ayant aussi baillé passage libre par son royaume, pour les reduire en son obeïssance; car, par ailleurs, luy estoit malaisé d'y pourveoir d'heure, attendu que le passage de mer ne luy estoit seur, à cause des inimitiez d'entre luy et le Roy d'Angleterre, et par Allemagne aussi peu, pour la crainte des Protestans; et aussi que ledit chemin estoit long : ces choses faisoient croire à toutes gens de bien que l'Empereur n'auroit à deffaillir à ce qu'il avoit promis au Roy, mais au contraire estimoient que ledit Empereur, estant arrivé en ses Païs Bas, en feroit d'avantage que sa promesse ne portoit; excepté aucuns, qui cognoissoient les humeurs de l'Empereur estre tels, que ce qu'il peult,

soit par tromperie ou autrement, luy est loisible pour parvenir à ses fins, entierement fondez sur ambition, ainsi que peu apres il feit cognoistre par les effects, et comme je declareray. Aussi vous avez veu que, pour mettre tous les potentats et princes de la chrestienté en souspeçon, et mesme le Grand Seigneur; et, pour mieux abuser le monde, il avoit persuadé au Roy d'envoyer le seigneur d'Annebault, son lieutenant general en Piemont, en la compagnie du seigneur marquis du Guast, lieutenant general au duché de Milan, devers la seigneurie de Venise, aussi avoit envoyé devers le Pape le sieur de Gié, pour pareil effet : ce que le Roy, qui tousjours avoit usé de bonne foy, voulut encores accorder, afin de faire cognoistre l'envie qu'il avoit d'accorder une ferme paix en la chrestienté.

Le Roy, se voyant ainsi loing d'esperance, par les dissimulations dont usoit l'Empereur en son endroict, voulut bien faire entendre à ses alliez comme les choses estoient passées entre ledit Empereur et luy; et, pour lever le doubte qu'ils avoient, d'autant que l'Empereur, par ses ministres, leur avoit soubs main faict entendre que ledit seigneur avoit traitté avec luy à leur desavantage, pensant par ce moyen irriter tous les potentats de la chrestienté contre luy, à ceste cause, depescha le seigneur Cesar Fregose, chevalier de son ordre, devers la seigneurie de Venise, et le seigneur Antoine de Rincon, gentilhomme de sa chambre, devers le Grand Seigneur, pour leur declarer l'estat des affaires d'entre ledit Empereur et luy. Et, pour autant que le chemin dudit Rincon estoit de passer par Venise, fut ordonné qu'ils iroient de compagnie jusques audit lieu de Venise.

Estant le seigneur de Rincon arrivé à Lion, voulut y faire quelque sejour, pour pourvoir à ses affaires, pendant lequel le seigneur Cesar Fregose vint devant à Suse, veoir sa compagnie de gensd'armes, dont nouvellement le Roy luy avoit baillé la charge. Lequel sejournant audit lieu de Suse, le seigneur de Langey, lieutenant general du Roy en Piemont, lors estant à Turin, eut quelque vent que le marquis du Guast (ores que fussions en trefves) avoit mis aguets par les passages, pour surprendre lesdits seigneurs Fregose et Rincon. A l'occasion de ce, ledit seigneur de Langey manda ausdits Fregose et Rincon qu'ils n'eussent à passer outre Rivole, que premierement il n'eust communiqué avecques eux; et envoya de toutes parts pour entendre des nouvelles du departement dudit seigneur marquis.

Le jeudy premier jour de juillet 1541, arriverent lesdits Fregose et Rincon à Rivole, et environ minuit y arriva le seigneur de Langey; aussi revindrent ceux lesquels de toutes parts il avoit depesché pour entendre nouvelles, qui tous unanimement luy rapporterent que par tous les passages le marquis avoit mis aguets, et mesme sur la riviere du Pau, par ce qu'il avoit esté adverty que, pour raison que le seigneur Rincon estoit malaisé de sa personne, obstant la gresse dont il estoit chargé, se mettroit plustost en chemin par eau que par terre. Duquel raport ledit seigneur de Langey leur donna advertissement; et, apres qu'ils eurent declaré que leur intention estoit de se mettre sur la riviere, le prians ordonner que barques leur feussent appareillées au pont du Pau, pres Turin, pour l'accomplissement de leur voyage,

le seigneur de Langey, prevoyant le hasart où ils alloient entrer, par la notice qu'il avoit des meurs du marquis du Guast, les voulut, par tous moyens, suader de changer d'opinion, se faisant fort de les faire passer en seureté par terre, par le moyen qui s'ensuit. Il y avoit un capitaine milanois en sa compagnie, nommé Hercules Visconte, lequel, partant à jour couché de Rivole, les conduiroit de sorte qu'avant le jour ils arriveroient à La Cisterne, chasteau de Lastizanne, de l'obeïssance du Roy, auquel lieu estans arrivez, tiendroient les portes fermées tout jour, et partans la nuict sequente, iroient coucher en un chasteau appartenant au frere dudit Visconte, où feroient le semblable. La troisiesme nuict, devoient arriver sur le Plaisantin, en seureté, pour estre terre du patrimoine de l'Eglise, et pour ce faire, vouloit ledit seigneur de Langey bailler audit Rincon un cheval d'Espagne fort aisé et allant l'amble.

Le seigneur Fregose, n'estimant le marquis du Guast homme qui eust voulu faire une telle acte, que de faire assasiner les ambassadeurs d'un tel prince treschrestien que le Roy, attendu mesme qu'il estoit en trefve, demoura obstiné en son opinion, et ne voulut changer sa premiere deliberation, ains resolut d'aller par eau, persistant à faire instance audit seigneur de Langey de luy bailler barques, suyvant le commandement du Roy. Le seigneur Rincon congnoissoit bien qu'il y avoit grande apparence au propos dudit sieur de Langey, mais avoit crainte d'alterer l'opinion de Fregose ; ayant doute que, l'alterant et si mal en venoit, on luy pourroit reprocher, veu que Fregose l'avoit pris en sa conduitte, il consentit d'aller

par eau, aussi que c'estoit le plus aisé, non le plus seur.

Le samedy deuxiesme jour de juillet audit an, ayans esté conduicts en deux barques lesdits Fregose et Rincon et leur suitte, jusques à la tour de Simenne, pres de Vorling, le seigneur de Langey, craignant ce qui advint, par ce que ses advertissemens d'heure en heure luy redoubloient, envoya devers lesdits seigneurs, pour leur persuader de rechef de changer leur dessein, et où ils voudroient perseverer à leur obstination, ils eussent à luy renvoyer leurs instructions, lettres de creance et papiers, à ce qu'avenant le cas qu'ils fussent saccagez ou prins, ils n'en fussent trouvez chargez, lesquelles il leur feroit tenir seurement à Venise. Ce-neantmoins, ils demourerent en leur premiere resolution, mais bien luy renvoyerent lesdites instructions par le comte Petre Gentil, nepveu du comte Camille de Sesse, lieutenant dudit Fregose; puis, le jour mesme, s'embarquerent, avec ledit comte Camille de Sesse, en une barque, et une partie de leurs serviteurs, et un soldat du seigneur Ludovic de Birague, nommé Boniface de Sainct Nazare, en une autre, ayant chacune quatre vogueurs; et commencerent à voguer environ les vingt-quatre heures, et allerent toute la nuict jusques à deux mille au dessoubs de Cazal de Montferrat. Le lendemain, environ midy, estans arrivez en un lieu appellé la Plage de Cantaloue, trois mille au dessus de la bouche du Thesin, se presenterent au devant d'eux gens en armes estans sur deux barques, lesquels soudainement assaillirent et prindrent la barque où estoient lesdits Fregose et Antoine Rincon, et, par ce qu'ils se mi-

rent en deffence, leurs ennemis monterent sur laditte barque, où lesdits seigneurs furent tous deux tuez. Dont promptement le seigneur de Langey fut adverty, et peu apres eut autre advertissement qu'ils avoient mené le comte Camille de Sesse (lequel ils n'avoient tué audit assasinement) dedans le chasteau de Pavie, puis, la nuict subsequente, l'avoient mené dedans la roquette de Milan, et avoient mis au fond du chasteau de Pavie tous les battelliers qui avoient conduict tant les François que les Espagnols, à ce que par eux on n'en peust avoir tesmoignage, et que les soldats qui avoient faict ceste infame execution, estoient de la garnison du chasteau de Pavie; lesquels, depuis trois jours et trois nuicts, n'avoient sorty de dedans leurs barques, armez d'arquebuses, picques et rondelles, et se faisoient apporter à menger d'une hostellerie qui leur estoit proche, et tenoient leurs chevaux au dessoubs, en lieu nommé le port de l'Estelle: l'autre barque, où estoient Boniface de Sainct Nazare et les serviteurs, donna à terre, et se sauverent ceux qui estoient dedans, en un bois, jusques à la nuict, qu'ils se retirerent en seureté.

Le seigneur de Langey, ayant eu les advertissemens que cy devant avez entenduz, avec quelque asseurance de la verité, depescha le seigneur de Termes, capitaine de deux cens chevaux legers des ordonnances du Roy et gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc d'Orleans, devers le marquis du Guast, qui estoit à Milan, pour l'advertir dudit assasinement, luy mandant qu'il ne se pouvoit persuader qu'un faict si enorme, contre tout droict naturel, divin et humain, fust executé par son sceu, ordonnance ou

commandement : parquoy le prioit d'y donner telle provision, qu'elle fist foy à tout le monde, que non seulement il eust voulu consentir, mais aussi peu souffrir que telles choses se fissent.

Pendant que ledit sieur de Termes feit son voyage, arriva à Turin le comte Francisque de Landrian, avec lettres du marquis du Guast, par lesquelles il escrivoit au sieur de Langey avoir receu une lettre, envoyée de la part de la femme du seigneur Cesar Fregose, denontiative du fait advenu à la personne de son sieur et mary, dont il avoit esté autant emerveillé que de nulle autre chose qui luy eust sceu advenir (mesmes quand il la receut, il pensoit que ledit Cesar et seigneur Rincon fussent desja arrivez à Venise, pour avoir paravant, dés Cazal, quand ils passerent, esté adverty de leur passage); et qu'il estoit bien asseuré que le sieur de Langey estimoit bien que l'inconvenient advenu audit Fregose avoit esté faict à son desceu, l'asseurant qu'il sentoit autant ceste chose que si elle eust esté faite en sa propre personne, pour avoir tousjours tenu les serviteurs du Roy en telle estime, et les avoir gratifiez autant que ceux mesmes de l'Empereur. Et, pource qu'il entendoit bien combien ce fait importoit, et le regret qu'en pourroient avoir leurs Majestez, il avoit determiné de faire user de toute diligence, pour entendre au vray comme la chose estoit passée ; et si aucuns sur lesquels il eust pouvoir, estoyent trouvez s'en estre empeschez, il en feroit faire telle justice et demonstration qu'il en seroit memoire; et que tout incontinant avoit depesché le capitaine de la justice de Milan, qui ne faudroit d'y faire son devoir, luy offrant que, si bon luy sembloit, il eust à

envoyer quelque deputé de sa part avec ledit capitaine de justice, pour assister et voir ce qui s'en feroit, le priant l'advertir continuellement de ce qu'il pourroit entendre estre requis pour chastier ceux qui se trouveroient coulpables, comme il est necessaire et convenable à l'entretenement de l'entiere amitié d'entre leurs Majestez, et à la satisfaction d'icelles. Or pensoit le marquis avoir faict faire cest acte si occultement, et y avoir si dextrement pourveu, que jamais la verité ne viendroit en lumiere, et, par ce moyen, abuser le monde par ses paliations.

Le sieur de Langey, qui desja avoit l'ombre de la verité, cognoissant bien que tous les mandemens du marquis n'estoient que fiction et abus, ne luy feit response, attendant nouvelles dudit sieur de Termes (1), duquel le lendemain il eut response en substance, que le marquis ne pouvoit autre chose luy mander, sinon ce que, par le comte Francisque de Landrian, luy avoit desja faict sçavoir; mais bien le remercioit de la bonne opinion qu'il avoit de luy, qu'il n'eust voulu estre consentant ne participant d'une telle mechanceté, l'asseurant que jamais tel acte ne luy vint en fantasie. Ce neantmoins, le sieur de Langey, jusques à ce qu'il eust bien averé le faict, dissimula tousjours, faisant entendre au marquis qu'il avoit estimé qu'il n'en estoit participant, pour craincte qu'il ne luy empeschast par tous moyens de verifier laditte meschanceté. Bien luy manda qu'il ne trouvast mauvais s'il taschoit à descouvrir la verité, et si, apres l'avoir cogneuë, il en advertissoit nostre sainct Pere,

(1) *Dudit sieur de Termes* · de La Barthe de Termes; il devint maréchal de France sous le règne suivant.

l'Empereur, le Roy, le roy d'Angleterre et la seigneurie de Venise, et autres potentats de la chrestienté, à ce qu'ils jugeassent que si roupture de trefve advenoit pour ceste occasion, ce qu'il n'esperoit advenir, tout le monde cogneust de qui viendroit le tort : aussi qu'il avoit ja faict commencer les informations, lesquelles il envoiroit devers le Roy son souverain seigneur, pour en faire ce qu'il verroit estre bon par son conseil, et qu'il estimoit le Roy son maistre, et son conseil n'avoir si peu de jugement que de ne cognoistre la verité, apres les avoir veuës. Outre, luy manda que le comte de Landrian, qu'il avoit envoyé devers luy, luy avoit faict entendre qu'il estoit à craindre que le duc d'Urbin, qui avoit querelle contre ledit seigneur Fregose, ou le prince Dorie, pour jalousie de l'Estat de Gennes, eussent faict faire cest assasinement, dont la verité, par les informations qu'il esperoit estre parachevées dedans trois ou quatre jours, se congnoistroit, lesquelles le sieur de Langey faisoit faire à Plaisance comme en lieu neutre, pour oster le doubte de falsité.

Le marquis renvoya devers le sieur de Langey le comte de Landrian, le priant luy donner addresse et moyen necessaire à ce que ledit comte peust aller et revenir seurement devers le Roy, pour luy faire entendre la diligence qu'il faisoit d'informer qui estoient ceux qui avoient esté executeurs ou participans de l'execution de l'acte tant execrable contre ses ambassadeurs, chose que le sieur de Langey luy accorda. Et, par ce que, par ledict comte de Landrian, le marquis se plaingnoit fort dequoy le sieur de Langey faisoit si grande instance d'averer ledit assasinement,

ne se voulant fier à la diligence que luy-mesme en faisoit, le sieur de Langey lui manda que, outre ses premieres plaintes de la prinse ou assasinement dudit Cesar Fregose et autres, il avoit entendu qu'un pacquet venant de Venise au Roy son maistre, et un autre de Sa Majesté allant à Venise, avoyent esté destroussez sur le chemin en la jurisdiction imperiale, par gens vestus à sa devise, qui estoit directement contrevenu à la trefve, et que, pour ceste occasion, luy prioit qu'encores que le destroussement n'eust esté faict par son sceu, de luy en faire raison.

Devant la response du marquis, arriva le comte de Landrian, retournant de devers le Roy, lequel apporta lettres dudit seigneur audit marquis, par lesquelles luy mandoit avoir entendu, par la bouche du comte de Landrian, ce qu'il luy avoit mandé; et que, pour l'avoir tousjours tenu homme vertueux, n'avoit voulu penser que tels actes eussent esté executez par son sceu, pour estre si odieux et reprochables, estant seur que, puis qu'il avoit moyen d'y remedier, sçachant où sesdits ambassadeurs avoyent esté pris, et qu'il pouvoit estre informé du lieu où ils estoyent prisonniers, qu'ils luy seroyent renvoyez, puisqu'il y avoit puissance : car le Roy faingnoit que les seigneurs Fregose et Rincon fussent prisonniers et non occis, en intention d'attirer la confession de l'assasinement, par la bouche du marquis, ou bien, s'il n'en estoit participant, il ne falliroit d'en faire justice exemplaire.

Avec ledit comte de Landrian, partant de Turin pour retourner à Milan devers le marquis, le sieur de Langey envoya le sieur de Termes, par lequel il feit

entendre audit marquis que, outre ce que desja il luy avoit amplement mandé, ayant intention, suivant le vouloir du Roy, et pour complaire à la grande instance que ledit marquis luy avoit faicte, de luy faire communication des informations faictes, de l'execution commise aux ambassadeurs du Roy, il avoit deliberé les luy envoyer par ledit seigneur de Termes; mais, estant pressé par le comte de Landrian de partir si promptement, il n'avoit eu loisir de les faire doubler, et que, pour le gratifier, luy vouloit bien mander, afin d'en faire punition, et que l'aage presente ou future ne luy donnast blasme d'en avoir esté consentant; et que le sieur de Termes luy feroit entendre sommairement que luy, sieur de Langey, et autres ministres du Roy, luy feroient apparoir du nombre et des noms de ceux qui avoient executé le delict, de quelles nations ils estoient, et où furent menez les prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel chemin, avec quel ordre, par quelle porte, et à quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison; à qui consignez, où ils furent logez, combien de temps ils y demourerent; par qui, à quel jour et à quel heure ils furent transportez; par quel chemin, avec quel ordre et par quel nombre de gens. Car entendez que le sieur de Langey, pour mieux le verifier, retira au service du Roy aucuns qui estoient mesmes de la faction, et les mariniers, tant ceux qui avoient mené Fregose, que ceux qui avoient conduit les soldats qui exercerent ceste tyrannie, que le marquis avoit faict emprisonner au fons du chasteau de Pavie, pensant cacher la verité, par lesquels il entendit comme les choses avoient passé, les ayant tirez dehors, par le

moyen qu'il trouva de faire limer, de limes sourdes, les grilles estans au fons des prisons, devers le fossé du chasteau, et les feit mener à Turin, qui ne fut sans frais et vigilance.

Les choses ainsi averées, le Roy renvoya devers le sieur de Langey, pour entendre de luy quel homme il cognoissoit à propos pour faire la legation pour laquelle il avoit depesché le seigneur Antoine Rincon, et le moyen qu'il y avoit de le faire passer en seureté. Le sieur de Langey luy nomma le capitaine Paulin (1), capitaine de gens de pied, et depuis baron de La Garde, lequel, dés le commencement de l'assasinement, il avoit envoyé devers Sa Majesté, et qu'il le feroit passer seurement jusques à Venise; ce qui fut faict; et feit tresbien sa charge ledit capitaine Paulin, de sorte que depuis le Roy s'en est servy en plus grandes affaires.

En ce temps estoit l'Empereur en Allemagne, à une diette qu'il tenoit à Ratisbonne, où il accorda aux Protestans un *interim*, qui est autant à dire que jus-

(1) *Le capitaine Paulin :* il s'acquitta très-bien de sa mission à Constantinople. Ce capitaine étoit d'une naissance très-obscure : « Je « lui ai ouï raconter, dit Brantôme, et d'autres avec moy, car il ne « s'en feignoit point, et en faisoit gloire, qu'estant extrait de bas lieu, « les guerres de Piemont et de Milan emues, il y eut un caporal d'une « compagnie, passant par le bourg dudit Paulin, et s'appeloit La Garde, « du depuis il en voulut porter le nom, qui, le voyant jeune enfant « d'esprit et de bonne façon, le demanda à son pere pour le mener « avec lui; le pere le lui refusa; mais il se derobe de pere et s'en va « avec le caporal, qu'il servit de goujat environ deux ans, et puis le « voyant de bonne volonté, lui donna l'arquebuse et le fit si bon sol- « dat, qu'il parut toujours pour tel, puis fut enseigne et lieutenant, « puis capitaine. Ah! qu'il s'est vu sortir de tres-bons soldats de ces « goujats ! »

ques à ce qu'il y eust un concile qui determinast des difficultez de la religion, chacun *interim* pourroit vivre en la serimonie qu'il avoit faict par devant; et, par ce moyen, luy fut accordé à laditte diette, qu'au despens du ban d'Allemagne, le duc de Savoye seroit reintegré en tous ses Estats. Aussi peu apres, Guillaume de Roquendolfe, lieutenant general du Roy Ferdinand, fut deffaict devant Bude, où mourut vingt mille Allemans, par l'armée du Turc, et le Turc en personne marchoit. Quoy voyant, l'Empereur, cognoissant qu'estant en Allemagne, et voisin de ceste grande perte, ne luy seroit honorable de n'aller au devant de ces forces turquesques, parquoy, pour couvrir sa peur, delibera de faire l'entreprise d'Arger, ne la sentant si difficile que celle contre le Grand Turc. Aussi, passant par Italie, trouvant le Roy au despourveu, il peust luy faire une venue, aymant mieux laisser son propre patrimoine en proye, pour se cuider venger du Roy, lequel il avoit offencé par l'occision de ses ambassadeurs, apres avoir receu une si grande grace que de le laisser passer par son royaume et le favoriser à dompter ses subjects rebelles. Mais, estant arrivé à Milan, et cognoissant que le sieur de Langey, qui estoit lieutenant du Roy en Piemont, y avoit pourveu, de sorte qu'il n'y eust moyen de rien entreprendre, et mesme que le Roy avoit pourveu Marseille et la coste de Provence, suivit son entreprise d'Arger; laquelle fut mal fortunée pour luy, ainsi qu'autres ont descrit, parquoy je m'en tais, comme n'estant point de ma matiere; bien diray-je, pour une parentaise, que l'Empereur estant à Luques, parlamenta avec le Pape. Le Roy envoya de-

vers eux deux demander la raison de Fregose et Rincon, dont il n'eust response que frivolle. Revenons à ma matiere.

Le marquis du Guast, voyant ses entreprises descouvertes, et n'estre venu à la fin qu'il pretendoit, d'entendre les desseins du Roy par les instructions de Cesar Fregose et du seigneur Antoine Rincon, sans qu'il luy eust esté possible de les sçavoir de leur bouche, puis qu'ils estoient morts, et ayant advis que le Roy avoit envoyé demander reparation dudit crime, tant à l'Empereur qu'aux Estats de l'Empire, delibera d'envoyer à une diette, laquelle se devoit tenir en Allemagne, pour le faict de leur deffence contre le Turc, lettres pour se justifier, et accuser ceux desquels il estoit accusé; lesquelles furent presentées aux Estats de l'Empire assemblez à Ratisbone, et du depuis traduittes de latin en françois, dont la teneur s'ensuit.

« Ayant entendu que lon a, contre toute raison, « rapporté à voz reverendissimes et illustrissimes sei- « gneuries, que j'ay troublé le repos de la chres- « tienté, rompant la trefve d'entre l'Empereur et le « Roy Tres-Chrestien, je suis demouré long-temps « en doubte si je devoy à telles objections faire res- « ponse, par-ce que, voyant la verité estre assez evi- « dente, j'estimoy que d'elle mesme, sans autre mienne « justification, elle se pouvoit assez manifester; aussi « me sembloit qu'en y respondant, je seroy forcé de « me departir de ma naturelle modestie, par-ce « que, voulant à telles imputations faire convenable « response, je ne le pouvoy faire, saufve la reve- « rence de qui m'a telles imputations données. Consi-

« derant toutesfois que bien souvent la verité est si « subtilement couverte et adumbrée de parolles, que « sa lumiere luy peult estre ostée, aussi entendant « combien chacun doit à son honneur avoir esgard, il « m'a semblé que si, pour la deffence du mień, je ne « m'efforçoy de remettre la nue verité en sa vraye, « propre et naturelle lumiere, je pourroy en quelque « blasme et reproche encourir.

« Doncques à voz reverendissimes et illustrissimes « seigneuries a esté donné à entendre que les ambas- « sadeurs du roy Tres-Chrestien ont esté tuez, que ses « messagers ont esté blessez par gens vestus à ma de- « vise, que d'Allemagne j'ay amené gens de guerre en « Italie, et qu'à ce moyen on pretend que de ma part « y ayt roupture de trefve.

« Au premier article, pour-ce qu'autrefois j'ay esté « nommé coulpable de tel effect, je diray à present « pour ma justification, une chose seulement. J'offry « de constituer, et moy et tous ceux que le Roy al- « legueroit suspects de cest affaire, entre les mains « de nostre sainct Pere, afin que la verité par ce « moyen fust cogneuë et justifiée, et, depuis le parte- « ment de Sa Majesté, je retournay de rechef à faire « les mesmes offres. Or, si cest offre paraventure sem- « bloit à aucuns n'estre assez justificatoire, j'en feray « une telle, à la fin de ceste lettre, qu'entre chevaliers « elle pourra estre plus recevable.

« Au second point, je ne respondray autre chose, « sinon qu'allant rencontrer Sa Majesté imperialle à « Trente, vindrent avec moy plus de trois mille per- « sonnes habillez à ma devise, de maniere que autres « que les miens ont peu estre vestus d'icelle. Et d'a-

« vantage, quand j'auroy intention de vouloir que « telle chose se feit, je sçauroy bien deguiser mes gens, « en sorte qu'ils ne seroient si legerement congneus à « l'habit.

« Quant aux Allemans qui sont passez en Italie, il « m'a semblé que, tenant le lieu que je tiens pour Sa « Majesté imperialle, à moy touche d'y faire response. « Sçachent donc voz reverendissimes et illustrissimes « seigneuries que, ayant entendu que les François « faisoyent descendre en Italie de trois à quatre mille « Suisses, et congnoissant que telle nation ne se leve « pour garnison de villes, mais pour faction à la cam- « pagne, je depeschay le comte de Lodron en Alle- « magne, pour faire levée de deux mille hommes; et « par la datte de mes lettres escrittes au roy des Ro- « mains, et par le temps que sont partis les Suisses « pour venir en Italie, il se cognoistra que desja les « Suisses estoient en chemin au-paravant que je don- « nasse ordre pour la levée desdits Allemans: dont est « que, si par ce chef on tient que la trefve soit rompue, « elle sera rompue par qui a premierement conduit « les Suisses, non par qui après a conduit les Allemans. « Cecy sera quant aux choses que je pense vous avoir « esté descrites de moy; et, si je vouloy passer outre, je « pourroy, paraventure, dire que les courriers de Sa « Majesté ont esté detroussez, et les lettres de sa- « ditte Majesté detenues; qu'on a tenu praticques « és villes de saditte Majesté, pour les surprendre et « desrober; que Maran a esté prins d'emblée, et que « par mer a esté au sieur de Granvelle donné la « chasse.

« Lesquelles choses je ne puis entendre comme on

« les puisse faire sans roupture de trefve : mais de ce « je ne vueil pour le present faire plus specialle men- « tion, me reservant à temps convenable à telle jus- « tification. Bien diray-je que ceux mesmes qui ont « faict retenir les lettres de saditte Majesté, se sont peu « esclaircir par icelles quelle estoit son intention, en « me donnant commission expresse qu'en aucune ma- « niere je ne feisse chose qui redondast à roupture de « trefve; et telle estant l'intention de Sa Majesté, il « n'est à croire que ses serviteurs doivent proceder au « contraire.

« Et, puis que nous sommes entrez en ce propos de « roupture de trefve, je dy qu'estant faicte determi- « nation par une tressaincte deliberation du sainct « Empire, de prendre les armes contre les ennemis « des vrais Chrestiens, il me semble que qui voudra « veritablement cognoistre dont procede ceste roup- « ture de trefve, lon doit principalement regarder « qui est celuy qui de la guerre entre les Chrestiens « doit sentir aucune satisfaction. Or sçavent voz re- « verendissimes et illustrissimes seigneuries quel in- « terest a Sa Majesté imperialle en la guerre contre « les Infidelles, de combien grande affection elle, à « ceste fin, a procuré l'union et accord de la Germa- « nie, et combien aussi elle a ceste entreprinse à cueur, « pour l'execution de laquelle il est certain qu'il n'y « a meilleur expediant que la paix et union entre les « Chrestiens. Ce presupposé, comme est il vray sem- « blable que par les gens de Sa Majesté soit procuré « de troubler ceste paix, et de detourber ce que de « si grande affection elle desire? et qui est plustost « croyable, d'avoir cherché d'empescher ceste entre-

« prise, ou de la partie qui en est autheur et continuel-
« lement cherché que la paix se face, ou de celle qui,
« de tout son estude et engin, se travaille à faire que
« la guerre ne se face contre les Turcs? Quelle chose
« est plus à croire, ou que son imperialle Majesté,
« ayant une telle guerre que celle du Turc, vueille,
« par entreprise de nouvelle guerre, separer et des-
« unir ses forces, ou que ceux qui ne voudroient que
« ceste guerre se fist, cherchent par ce moyen de des-
« unir sesdittes forces?

« Qui est celuy qui a cause de penser que saditte
« Majesté doive procurer que la puissance du Turc
« ne soit abaissée, ou celuy qui de son abaissement
« espere son exaltation, ou celuy qui estime que
« l'exaltation de l'Empereur et de l'Empire soit sa de-
« pression et ravallement? La Germanie, tresreve-
« rends et illustrissimes seigneurs, ainsi qu'elle est la
« plus grande partie de chrestienté, ainsi est elle le
« fondement et soustien de tout l'Empire.

« Or à qui appartient plus qu'à l'Empereur de sou-
« haitter et desirer qu'elle soit sauve et entiere? Cer-
« tainement à homme quelconques. Et comme peult
« elle mieux estre conservée, sauvée et entiere, qu'en
« resistant gaillardement et vivement aux entreprises
« du Turc? Ne comme peult elle plus gaillardement
« y resister, qu'en demeurant bien unie? Si ceste union
« depend de son salut, et si l'Empereur, sur toutes
« choses, desire qu'elle soit sauve, comme est il vray
« semblable que luy, en la des-unissant par autres
« guerres, vueille amoindrir ses forces pour mettre
« son salut en danger? Voz reverendissimes et illus-
« trissimes seigneuries se vueillent reduire à memoire

« qui est celuy qui continuellement a cherché et « cherche de tenir lesdittes forces separées? qui est « celuy qui ne voudroit point que les forces de l'Em- « pire s'augmentassent? qui est celuy qui avec les ar- « mes cherche de s'impatronir des choses à l'Empire « appartenans? qui est celuy qui ne voudroit point « que la guerre se fist contre le Turc? Et, par ce que « pourront vosdittes reverendissimes et illustrissimes « seigneuries asseurément juger que ceux qui sont « en telle volonté sont ceulx mesmes qui, pour des- « unir la Germanie, veulent interrompre le repos et « tranquilité d'entre les chrestiens, à ce que le sainct « Empire, se faisant plus grand, ne vienne avoir « puissance de recouvrer les choses qui luy appar- « tiennent, et de peur que le pouvoir de l'ennemy « de Jesus Christ ne soit, avec l'exaltation de l'Em- « pire, abaissé et ruiné, contre ceux là me semble « que justement se doit conclurre estre recherchée la « roupture de la trefve, et non contre aucun de son « imperialle Majesté, qui est en diverse et contraire « volonté.

« Mais, pour ne persister longuement en ceste ma- « tiere, laquelle à voz reverendissimes et illustris- « simes seigneuries doibt estre desormais trop claire « et evidente, pour sur icelle se devoir estendre un « long propos, je retourneray à mon particulier, et dy « que des choses susdittes, ainsi que je les ay dittes, « ainsi me soubsmets encores à la justification, toutes « les fois que de personne à qui la chose appartienne « j'en seray requis, avec le bon congé toutesfois de « son imperialle Majesté, de laquelle je suis asseuré « qu'elle me fera ceste grace.

« Et pour-ce qu'il y a deux voyes de se justifier, l'une « civile, et l'autre chevaleresse, je m'offre à deffendre « civilement que de moy n'est procedée roupture de « trefve, et, si aucun chevalier mon pareil me veult « de telle chose imputer, et me vueille prouver son « intention avec les armes, je deffendray qu'il dit « le faux, et qu'autant de fois il aura dit le faux, « quantes fois il m'aura donné ou donnera telle im- « putation. A vous dire ce que dessus, reverendissimes « et illustrissimes seigneuries, m'a conduict le grand « desir que j'ay d'estre du tout justifié devant voz re- « verendissimes et illustrissimes seigneuries; et, si je « sçavoy autre voie de me pouvoir plus clairement « justifier, je ne faudroy de la mettre en avant, par-ce « qu'en une entreprinse si juste, si religieuse et si « saincte, je ne voudroy que sur moy tombast un tant « soit il petit souspeçon, que contre la religion chres- « tienne je vousisse prendre les armes. Je dy cecy « par-ce que je sembleroy les prendre contre Christ « luy-mesme, si, nourrissant la guerre entre les Chres- « tiens, je donnoy empeschement à la guerre qui « s'entreprend contre ses ennemis; ainçois me repu- « teroy-je heureux si Dieu, par sa grace, me con- « cedoit qu'en une si glorieuse entreprise j'espandisse « mon sang, et rendisse mon ame à sa divine ma- « jesté. »

Le sieur de Langey, auquel peu des actions du marquis estoient incogneuës, dés que laditte lettre eut esté minutée, et avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secrettement une copie, à laquelle il ne faillit de faire response, attendu que par icelle il estoit taxé, non ouvertement, mais il se pouvoit cognoistre; et

que d'avantage n'y estoit observée la modestie dont il devoit user en parlant d'un tel prince Tres-Chrestien que le Roy son souverain seigneur, car il l'accusoit couvertement, laquelle il envoya en latin à messieurs des Estats de l'Empire, ainsi que celle du marquis, et en feit la traduction en françois, qu'il envoya au Roy, dont la teneur s'ensuit.

« Vous pourrez paraventure, tresreverends et tres-« illustres princes, vous esbahir de prime face, qu'en-« tre voz si grandes occupations sur la deffence et « conservation de vos païs, je me sois meu à vous es-« crire d'autres affaires, soubs couleur de respondre « à lettres, enquoy je ne suis aucunement nommé. « Mais, s'il vous plaist prendre la patience de lire « ou d'ouïr lire ma lettre jusques au bout : vous « trouverez à la fin que l'occasion qui m'a meu est « conjoincte à celle dont maintenant la deliberation « vous tient occupez, et que, sans recevoir honte, « je ne pourroy faire moins; car, encores qu'en la « lettre à laquelle je respon je ne soy expressement « nommé, ceux, toutesfois, qui de plusieurs endroits « d'Italie m'en ont envoié des doubles, les m'ont en-« voiez en opinion qu'elle me touche, pour les raisons « que vous mesmes en lisant cognoistrez. Et pleust « à Dieu, tres-reverens et illustres princes, qu'à ceux « desquels la juste plainte a induit le marquis du « Guast, capitaine general et lieutenant de l'Empe-« reur en Italie, à vous escrire une sienne pretendue « justification, mais en effect accusation d'autruy, à « laquelle, par ceste mienne, je respons, jamais n'eust « esté donné l'occasion d'icelle plainte. Si ainsi fust, « tres-reverens et tres-illustres princes, je n'auroy pre-

« sentement cause d'offencer voz publicques negoces,
« interrompre voz occupations pour entendre à moy,
« ce pendant que je confuteray, ou plus-tost vous
« monstreray comme d'elle-mesme se confute la re-
« monstrance que vous faict ledit marquis, en la-
« quelle, sous umbre de se vouloir justifier, il accuse
« autruy contre raison, au contemnement et mespris
« de la grandeur et majesté du Roy mon maistre,
« qui est au cueur noble et hautain le plus poin-
« gnant et urgent esguillon qui soit à l'esmouvoir et
« inciter à vengence, et le forser à se ressentir par
« effect, toutefois à son grand regret et desplaisir, du
« lourd et infame outrage que presentement j'ay à
« vous deduire : je dy, Messieurs, à son grand regret,
« car telle est la verité, ainsi que Dieu à soy-mesmes
« est tesmoin, et aux hommes en font foy la prece-
« dente tant gratieuse poursuitte, et la tant patiente et
« longue attente de la reparation dudit outrage dont
« a ledit sieur Roy usé jusques icy.

« Or se plaint, messieurs, ledit marquis, que lon
« vous a donné à entendre qu'il est infracteur de la
« trefve entre le Roy et l'Empereur, et turbateur, à
« ceste cause, du repos et bien de la chrestienté, tant
« pour le meurdre commis és personnes des ambassa-
« deurs dudit seigneur Roy, et aucuns ses messagers
« assaillis et blessez par gens vestus à la devise dudit
« marquis, que pour quelque levée de lansquenets
« venus pour luy en Italie.

« Du faict des ambassadeurs, il s'excuse par un
« offre qu'il dit avoir fait de se representer, et ceux
« que le Roy en nommeroit coulpables, entre les mains
« de nostre sainct Pere, afin que la verité du faict fust

« congnue ; des messagers, par un grand nombre de « gens qui l'accompagnerent au devant de l'Empe- « reur, habillez à sa devise, concluant qu'autres que « les siens en auront peu estre vestus, qui, paraven- « ture, auront commis le cas ; aussi que, s'il eust à « ses gens commandé faire une telle execution, il les « eust bien sceu desguiser, en sorte que à l'habit on ne « les eust cogneuz. De la levée des lansquenets, il s'ex- « cuse sur la precedante levée des Suisses, qu'il dit « avoir esté faicte par le Roy.

« Quant aux ambassadeurs, ayant esté le roy Tres- « Chrestien par moy adverty et informé, pour le devoir « du lieu que je tenoy pour luy, tel que ledit sieur « marquis tenoit et le tient pour l'Empereur en Ita- « lie ; que ce malheureux assasinement avoit esté faict « en la jurisdiction imperialle, et sur le Pau, riviere « si marchande que jour et nuict gens y naviguent « ordinairement, en descendant ou montant au long « de l'eau, de sorte qu'il estoit mal croyable que « sans le sceu dudit marquis il fust advenu ; informé « qu'il avoit esté executé par des Espagnols qualifiez « estans soubs sa charge et residans au tour de sa « personne ; informé aussi que par diverses portes, et « apres plusieurs allées et venues du chef de l'entre- « prinse vers luy, et lettres sur lettres de luy audit « chef d'entreprinse, eux sortirent à un soir de Milan, « et, se rencontrans par chemin, arriverent de nuict « au chasteau de Pavie ; et que dudit lieu, prenant en « leur compagnie autres Espagnols dudit chasteau, « ils s'allerent embuscher sur le Pau, où ils feirent « quelque sejour, jusques à ce qu'ils eurent executé « leurditte entreprise ; qu'ils s'en retournerent menans

« prisonniers avec eux tous ceux qui au batteau des-
« dits ambassadeurs, tant barquerots que autres, qui
« demourèrent en vie ; *item*, qu'iceux prisonniers fu-
« rent, quelques jours apres, amenez et conduits ail-
« lieurs, en la puissance toutesfois dudit marquis ;
« ayant d'avantage esté ledit seigneur informé que
« iceux Espagnols, apres ceste infame execution, s'es-
« toient retirez vers ledit marquis, monstrans en ap-
« parence de plustost en esperer recompense que d'en
« craindre aucune punition : vous pouvez penser,
« messieurs, que pieça ledit seigneur pouvoit estre
« asseuré que ledit marquis en estoit consentant ou
« coulpable, quoy que soit, inexcusable, que, sans
« grande negligence en sa charge, il fust advenu.
« Mais, pour-ce que, par une sienne lettre, il bapti-
« soit cest acte du nom de meschantise, qui estoit
« pour donner occasion de penser au moins qu'ainsi
« le baptisant, il ne vouloit que lon creust qu'il en
« eust voulu estre participant ne consentant, le Roy,
« à ceste cause, gratieusement luy manda par lettres,
« et quelque temps apres à l'Empereur, et depuis à
« nostre sainct Pere, comme autheur et protecteur de
« la trefve, et de rechef audit seigneur Empereur,
« avec la protestation pertinente que reparation luy
« fust faicte de cest outrage, au moins contre ceux
« qui l'avoient executé ; et peult estre qu'il eust passé
« la chose soubs dissimulation, sans chercher expres-
« sement le scandale dudit marquis, se contentant de
« laisser au jugement de l'aage presente ou future,
« s'il estoit possible de croire que telle chose fust adve-
« nue avec les circonstances cy dessus specifiées, sans
« estre venu à sa cognoissance.

« Or voyez vous, messieurs, combien il y a prof-
« fité, combien de temps, combien patiemment il a
« attendu que quelque raison luy en fust faicte, et
« combien impudemment ledit sieur marquis se cou-
« vre de l'offre qu'il vous allegue et met en avant.
« Car s'il eust eu tant soit peu d'envie, comme il s'en
« vante, de faire sortir en lumiere la verité de cest
« affaire, eust il pas bien esté en son pouvoir, laissant
« seulement en liberté les uns et les autres barquerots
« qui en pouvoient parler veritablement et de veuë,
« et qui n'avoient aucune occasion d'en devòir en fa-
« veur de l'un ny de l'autre, mentir? Mais il a faict,
« messieurs, tout le contraire; car, outre la detention
« d'iceux (desquels toutefois j'ay recouvré aucuns
« eschappez de ses prisons), il a faict publier des edicts
« penaux és lieux où le faict pouvoit estre cogneu,
« que nul fust si hardy d'en deviser; et, au lieu des
« maltraittemens faicts à ceux qui desja en ont parlé,
« a caressez, honorez, et creuz en estat ceux non seu-
« lement qui ont executé l'entreprise, mais ceux aussi
« qui ont travaillé à desguiser la verité: qui sont,
« messieurs, actes et voyes de telle nature, que, non
« sans cause, le roy Tres-Chrestien a refusé d'accepter
« la protestation contraire aux effects, de laquelle
« faisant mention en cest endroict, ledit marquis l'a
« recitée plus grasse qu'à la verité paraventure il ne
« la feit, ou (comme je le vueil croire) ne se souve-
« nant plus de si loing; car j'ayme mieux dire, mes-
« sieurs, qu'il en ait eu mauvaise souvenance, que
« qu'il ait voulu à son escient mentir devant vous,
« c'est à dire, devant la lumiere de tout le monde.
« Encores me deplaist il, messieurs, que je n'ay autre

« moyen, sans le charger iterativement d'impudence,
« de confuter l'autre, combien que soit frivolle l'ex-
« cuse qu'il met en avant, touchant les messagers du
« Roy assaillis par gens vestus à sa devise; et que,
« contre le faict cogneu et verifié, il ait osé alleguer
« raisons et conjectures si mal fondées, que de dire
« qu'il eust bien sceu (s'il eust voulu telle chose com-
« mander à ses gens) les desguiser en sorte qu'à l'ha-
« bit ils n'eussent esté cogneuz; aussi que, pour mons-
« trer qu'autres que les siens l'ayent peu faire, qui
« se soient vestus de sa livrée, il se couvre de dire
« que luy allant au devant de l'Empereur, à Trente,
« avoit bien avec luy trois mille hommes vestus à sa
« devise.

« Quant à ce dernier poinct, je ne le vueil aucune-
« ment contredire, ains l'advouë sans difficulté, m'en
« rapportant à ceux qui, par force l'accompagnoient,
« contrains de se vestir, armer et monter à leurs des-
« pens, ont, pour y fournir, engagé si avant leur pa-
« trimoine, qu'ils n'ont à present moyen de satisfaire
« aux tyrannicques impositions que journellement il
« leur met sus. Mais quant à l'invasion, je voudroy,
« puis qu'elle ne se peult contredire, parce que les
« officiers de la seigneurie de Venise, és païs de la-
« quelle est advenue ceste invasion, ont pris et exe-
« cuté à mort les delinquans, non seulement vestus
« de la livrée, ains souldoyez en la garde dudit sei-
« gneur marquis, que luy, au lieu d'alleguer ceste
« mensongere negative excuse, se fust plus-tost attri-
« bué l'honneur de les avoir faict luy-mesmes executer
« jusques esdittes terres de la Seigneurie, et pour-
« chassé, que lesdits officiers en fissent justice. Mais il

« a de si long temps esté dit, et tant de fois que plus « il n'en fault douter, et prouvé que qui une fois a « passé les bornes de honte, il fault que tost apres il « devienne appertement et naïfvement impudent, et « tellement, messieurs, que l'homme plongé en ceste « impudence ne pense plus que la chose dont il n'a « honte semble à autruy honteuse ny reprochable, « comme vous le pouvez, outre les deux prealleguez « exemples, non moins facilement cognoistre, que « par-ce que, pour se couvrir de la levée de ses lans- « quenets (qui seroit acte fort aisé à reparer, s'il n'y « avoit autre occasion de roupture, et si en autres « choses il n'eust ja esté procedé aux effects), ledit « sieur Marquis aussi, messieurs, vous allegue une « raison, et qui, par nous advouée, ne peult aucune- « ment le relever, et qui, encores qu'elle soit mali- « tieusement deguisée, ne le peult toute fois estre à « bonne partie de vous; car il ne luy sert de dire que « noz Suisses estoient en chemin au temps et datte « qu'il escrivit au roy des Romains pour saditte le- « vée de lansquenets, si bonne partie de vous sça- « vez tresbien que, dés le mois de janvier, et quel- « que temps au-paravant, il avoit desja envoyé rete- « nir les capitaines, et ordonné qu'ils fussent prests à « son premier mandement; si desja il s'estoit renforcé « d'Espagnols, il avoit desja faict grosse cruë de che- « vaux legers, il avoit desja depesché les capitaines « d'un fort gros nombre de gens de pied italiens, desja « faict publier edict au duché de Milan, que tous « soldats et gens de guerre dudict duché eussent à se « faire enroller és bendes d'iceux capitaines, sur « grosses peines contenues en son edict. Encores pou-

« voy-je adjouster mille autres preparatifs de guerre, « comme fortifications de places au prejudice de noz « capitulations, fonte de nouvelle artillerie, amas de « pouldres et autres munitions, ponts à passer rivieres, « eschelles à assaillir places, cassons à porter pain en « camp, et autres tels equipages qui se faisoyent au- « pres de nous secrettement, mais en extreme dili- « gence. Et quand tout cela ne seroit (ce que si), et « que le Roy auroit faict la premiere levée, voire « commencé la guerre effectuellement, quelle guerre « fut oncques à plus juste cause commencée, que « pour la vengence de l'assasinement d'ambassadeurs, « la reparation duquel il a si gratieusement poursui- « vie, et patiemment attendue, et, apres toutes les « solennitez et protestations requises, desesperée?

« Or, puis que ceste deduction nous a ramenez au « propos de l'assasinement, qui est en effect l'estat et « fondement de ceste matiere, considerez, messieurs, « encores que ledict sieur marquis emploie tous ses « esprits pour artificieusement s'en justifier, comme « il se couvre neantmoins si pauvrement, que la ve- « rité de toutes parts y aparoist claire comme le jour, « et comme, en disant une chose et taisant une autre, « et tournoyant ainsi qu'un chien qui ne sçait où « trouver le chevet à se reposer la teste, il ne franchit « toutefois le sault de simplement et ouvertement « nyer ou advouër le faict. Seulement dit qu'il s'est « voulu representer devant nostre sainct Pere : et puis « en la fin de sa lettre (où il semble qu'il vueille faire « peur aux gens d'entrer en camp sur ceste querelle), « il ne conclut point absolutement à propos sur cest « article, ains, par astuce et cauteleusement, baille le

« moien pour se reserver tousjours une porte ouverte « à s'en retirer hors, si bon luy semble.

« Secondement, vous voiez que, tout ainsi qu'un « homme surprins à l'interrogatoire, et qui ne se « trouve bien estofé de response, a de coustume de se « sauver par quelques autres diverses interrogations; « ainsi ledict marquis, voyant sa justification si froide, « qu'entre gens de bon esprit elle peult estre prinse « et interpretée pour une tacite confession, court « maintenant aux subterfuges de contre accusation, « disant que, s'il vouloit, paravanture pourroit il « mettre en avant (ce qu'il faict) que, du costé des « gens du Roy, lon a surpris quelques courriers im- « periaux, retenu les lettres de Sa Majesté, entretenu « des praticques és terres de son obeïssance, prins la « place de Maran d'emblée, et au seigneur de Grant- « velle donné la chasse par mer. Apres ceste presup- « position, conclut en demandant (comme de ques- « tion dont il ne se peult resoudre) comme telle chose « sans roupture peult avoir esté faite en temps de « trefve. Je le releveray, messieurs, facilement, et par « un seul mot, de ce scrupule, c'est que celuy ne « rompt la trefve qui se revenche, et contre l'infrac- « teur d'icelle il est permis à l'offensé de s'en venger, « en quelque sorte et maniere que ce soit; et mesme- « ment quand la reparation de l'offense luy est non « seulement deniée, mais est par l'offendant perse- « veré, convient à present accombler et adjouster of- « fences sur offences, deprisant, contemnant et vili- « pendant si ouvertement et indignement la grandeur, « puissance et majesté de l'offensé.

« Or, quand je n'aurois, comme j'ay, ceste juste res-

« ponse absolute et universelle, qui subvertit et rue
« par terre le fondement et pied de la contre accu-
« sation dudict marquis, encores pourroy-je particu-
« lierement respondre à chasque article. Car quant à
« la plainte que cest hyver le marquis me feit enten-
« dre par un trompete, que sur le chemin, en un cer-
« tain bois taillis, entre les villes de Conys et Fossan,
« un courrier venant d'Espagne avoit esté detroussé
« de ses bouges, pacquets et argent, par gens de che-
« val armez, dont ceux que ledict courrier soupçon-
« çonnoit luy furent representez, lequel les decharge-
« gea, et sur sa plainte on envoya gens avecques luy,
« revisiter le bois, qui est situé au mi-chemin desdites
« deux villes, qui toutes deux sont de la jurisdiction
« imperialle, et non de celle du Roy, ne pres d'au-
« cunes de ses garnisons, je pourroy dire qu'audit
« bois furent trouvez plusieurs pacquets espars ça et
« là, ouverts les uns et les autres; entre les autres
« aucuns pacquets de l'Empereur adressans à nostre
« sainct Pere; qui est chose assez donnant à penser
« que ceux qui detrousserent ledit courrier, le feirent
« pour avoir son argent, et non pour crocheter les
« lettres de l'Empereur, et que s'ils les eussent voulu
« crocheter, aussi bien eussent ils crocheté celles qui
« alloient à nostre Sainct Pere, comme les autres.
« Aussi pourroy-je dire qu'il n'est à croire que les
« soldats royaulx eussent deviné ny le jour, ny l'heure,
« ny le lieu que devoit passer un courrier venant
« d'Espagne avec lettres, pour ainsi se trouver à point
« pour le detrousser, et aussi peu eussent ils sçeu de-
« viner que ledit courrier, qui estoit un courrier ordi-
« naire de depesches, de bulles et de marchans, eust

« deu apporter la depesche et pacquets de l'Empe-
« reur : et que si de long temps ils y eussent esté
« embuschez en armes, attendans que ledit courrier
« passast, et que, durant la longueur du temps, ils
« n'eussent esté par les allans et venans decouverts et
« cogneus, je laisse à un chacun penser s'il est
« croyable. Encores pourroy-je dire que ledit cour-
« rier dit luy-mesmes, en dechargeant ceux qu'il avoit
« souspçonnez (qui sont gentils-hommes servans le
« Roy sur chevaulx legers), que audit Conys, où il
« arriva vers la minuict, on l'avoit bien amusé deux
« heures avant que luy bailler chevaulx, de sorte que
« lon peult penser (et luy n'en estoit sans souspçon)
« que les propres hommes de Conys, sçachans qu'il
« avoit argent en ses bouges, l'eussent tout à propos
« arresté, pour ce pendant gaigner temps pour s'aller
« mettre en ambuscade. Et qui me pourroit aider à
« le croire, c'est que je me suis trouvé autrefois avoir
« faict pendre en la jurisdiction du Roy, pour crimes
« commis et perpetrez en icelle, un homme qualifié
« subject et employé au service de l'Empereur, qui a
« confessé, par son proces, avoir faict delicts, actes,
« et assasinement contre les propres soldats espagnols,
« et les avoir tuez et meurdris de guet à pens, sans
« autre occasion que pour avoir leur argent.

« Et quant au faict des praticques que dit le mar-
« quis avoir par nous esté entretenuës en ce païs, sur
« villes et places de l'obeïssance imperialle, s'il en
« parloit plus evidemment, et designoit le temps, les
« places et les autheurs d'icelles praticques, ou je luy
« nieroy absolutement, ou luy diroy, ainsi que la
« verité porte, que luy et les siens ont faict le sem-

« blable sur les nostres; encores pourroy dire d'a-
« vantage que si bien il est prohibé de surprendre les
« villes l'un de l'autre en temps de trefve, il n'est tou-
« tesfois prohibé de prester l'oreille à qui se vient of-
« frir, ny de preparer et entretenir des praticques et
« moyens de pouvoir endommager son ennemy apres
« la trefve expirée et corrompue. Et quant à la prise
« de Maran, certainement je pourroy dire qu'onques
« elle n'advint du consentement, participation ny sceu
« du Roy, ne de gens qui eussent charge ny manie-
« ment de ses affaires, et que si quelqu'un veult
« maintenir de si, se trouveront des hommes prests à
« soustenir le contraire avec les armes et la verité.
« Vray est que ceux qui l'entreprindrent l'execute-
« rent; cognoissans bien que sans gros adveu ils n'es-
« toient suffisans à longuement tenir leur prise, et
« advertis de cesdits outrages faicts par les gens de
« l'Empereur au Roy, et sur-ce, pensans que vray
« semblablement ledit seigneur seroit bien aise de re-
« couvrer une telle place en contreschange à recou-
« vrer ses ambassadeurs, s'ils estoient vifs, ou pour
« commencement, s'ils estoient morts, d'en executer
« la deuë vengence, bien tost apres haulserent les ban-
« dieres de France, et envoyerent offrir la place au
« Roy, avec langage toutesfois equipollent à protesta-
« tion qu'à son refus ils trouveroient autre à qui en
« faire marchandise. Et se laisserent, messieurs, en-
« tendre sur ceste marchandise, de telle maniere qu'il
« estoit facile à cognoistre qui seroit le marchant (1),

(1) *Qui seroit le marchant :* Langey veut dire ici que la ville de Maran se seroit livrée à l'Empereur, si François I eût refusé de la prendre sous sa protection.

« et que la marchandise seroit prejudiciable et à nos-
« tre sainct Pere et à l'Empereur, et à la seigneurie de
« Venise, à chacun en particulier, et universellement
« à toute la chrestienté.

« Surquoy, messieurs, le Roy, voyant de quelle im-
« portance et consequence estoit cest affaire, en com-
« muniqua incontinant aux ambassadeurs des dessus-
« dits, estans riere Sa Majesté, qu'ils en escrivissent à
« leurs seigneurs, en leur declarant que, si, dedans le
« temps avec eux accordé, ne luy estoit par les sus-
« dits seigneurs envoyé meilleur advis, il accepteroit
« laditte place, non pour la tenir comme sienne,
« car elle ne luy est, ores qu'il y eust juste tiltre,
« d'aucun service ny commodité, mais pour eviter
« qu'elle ne tombast en telles mains que la chrestienté
« en receust dommage, et pour apres en faire en
« temps et lieu ce qu'à un bon et juste prince appar-
« tiendra d'en faire. Je vous laisse à juger, messieurs,
« que pouvoit faire le Roy en ceste occurrence, sinon
« qu'il eust faict rendre la place au roy des Romains,
« ce qui n'estoit ny pouvoit estre en sa puissance? Y
« pouvoit il pourvoir avec plus grande satisfaction,
« ne dudit Roy ny de l'Empereur son frere? Le mar-
« quis, par-avanture, dira (et de ce, par l'ambassa-
« deur de l'Empereur, a esté faicte remonstrance) que
« ledit seigneur Roy devoit faire prendre le gentil-
« homme qui luy estoit venu offrir laditte place, et le
« faire pendre, s'il ne la rendoit au roy des Romains :
« mais, paraventure, quand il l'eust faict pendre, la
« place n'eust pourtant esté rendue; et puis, si les
« Imperiaux pensent estre loüables à leur maistre de
« violer le nom sacrosainct de legats et de messagers,

« ne tenir compte du droict des gents, n'avoir ne te-
« nir aucune chose saincte et inviolable, le Roy n'a
« institué sa vie de ceste sorte, et n'est raisonnable
« que les droicts que pour soy-mesme il ne voudroit
« violer, il violast pour l'autruy bien de celuy qui pour
« l'offenser les viole, et monstre par ses effects ne
« penser estre mis en ce monde que pour s'essayer à le
« ruiner et deffaire.

« Reste, messieurs, à respondre sur ceste chasse que
« dit le marquis avoir esté donnée au sieur de Gran-
« velle. Or, je vous demande, messeigneurs, attendu
« qu'estans nagueres sortis hors de Vulpian Cesar de
« Naples et autres capitaines imperiaux, et venuz de
« nuict avec grosse trouppe de gens de cheval et de
« pied, jusques aupres de ceste ville de Turin, sur
« laquelle principalement il abbaye comme le chien
« apres le cerf, monsieur le marquis du Guast ne veult
« toutesfois que je doive juger ny penser qu'ils y
« vinssent en intention de la vouloir surprendre, com-
« bien que je sçache que, ce temps-pendant, estoit à
« Quiers, ville distante de cinq mille de ceste-cy, au-
« tre gros nombre de soldats imperiaux prests à mar-
« cher quand il leur seroit mandé; combien encores
« qu'un gentilhomme, atiltré pour mettre le feu en
« certaines maisons, pour occuper chacun à l'estain-
« dre ce-pendant que l'on proposeroit les eschelles
« aux murailles, ait esté prins par noz gens, attainct
« et convaincu du faict, lequel il a confessé, et apres
« les deües confrontations, a esté mis en quartiers:
« attendu, dy-je, ce que dessus, est il raisonnable,
« messeigneurs, ores si je vouloy advoüer que les ca-
« pitaines des galleres du Roy estans au port, et voyans

« autres galleres en mer se mettre à la fuitte, qui est « donner occasion de se faire suivre, fussent sortis hors « et les eussent poursuivis quelque espace, que, pour « ce, le marquis se doive promettre et juger qu'ils le « fissent soubs intention de courir sus audit sieur de « Granvelle? A la verité, je tiens tant de vostre pru- « dence, jugement et equité, que vous ne voudriez « luy estre loisible qu'il face une loy pour luy et autre « pour moy, ne que toutes ses conjectures, desguise- « mens et palliations, soient tenuës pour effect et ve- « rité, et que mes veritables allegations et mes expo- « sitions des effects ja ensuivis, soient au contraire « repudiées ou refutées. Icy pourroy, et me seroit loi- « sible, parler de luy en ceste matiere plus librement; « mais je vueil, sans protestation, me contenir en la « modestie en laquelle il avoit protesté de se vouloir « contenir et ne l'a faict.

« Vray est qu'en cest endroict il pourroit dire que « si bien il est sorty des chanseaux esquels il estoit « enclos par saditte protestation, de vouloir dire seu- « lement ce qui serviroit à se decoulper sans coulper « autruy, et ce qui seroit prejudiciable à son honneur, « a toutesfois tousjours tenu un pied dedans lesdits « chanseaux; et en ce pourroit se couvrir de dire que « si ores obliquement il accusoit autruy, ce n'estoit « toutesfois sa principale intention, mais une forcée « retorquution pour asseurer et fortifier sa justifica- « tion, et faire apparoistre que, si ores il auroit faict « quelque chose contre la trefve, il l'auroit faict non « volontairement, ains provoqué par precedantes pra- « ticques et contraventions.

« Luy soit donc permis, jusques sur ce point, de

« se couvrir sur ceste excuse, mais à ce que si apres il « deduit trop plus au long et trop vehementement qu'il « n'a deduit sadite pretendue justification, qui autant « luy sert que contre la pluie la couverture d'un sac « mouillé, il ne sçauroit dire qu'il soit, ainsi qu'il « advient, coulé d'un propos en l'autre, ains appert « que, par volontaire deliberation, il va cherchant, « comme jusques soubs terre, occasion d'accuser le « Roy, et de calomnieusement abuser de son nom, en « hayne, envie et malveillance de toute la chrestienté. « Mais si Dieu, tresreverens et tresillustres princes, « qui luy-mesmes est la verité, me preste vostre bene- « vole audience, ce pendant que je designeray, sans « autrement deduire, les moyens de respondre aux « articles escheuz de ceste accusation, j'espere en luy « que la verité victorieuse trouvera lieu pour s'arres- « ter et fermer entre vous, quelques traverses, ca- « lomnie et fauseté qu'il luy ait données ou pensé « donner.

« Ledit sieur marquis assiet, messieurs, l'estat de son « accusation, sur un si sainct fondement, que, s'il ba- « tissoit de mesmes, il pourroit conduire un aussi « sainct œuvre, comme pourra estre maudit celuy que « l'on peult esperer de la manufacture et taille des « matieres et estoffes de sa structure. Ce fondement « est la veritablement saincte resolution qu'avez prise « entre vous de convertir voz armes à l'encontre de « l'ennemy des vrais chrestiens. Sur ce fondement se « doit bastir un sainct discours, une meure delibera- « tion, sans haine, sans faveur et sans envie, avecques « tous les preparatifs et moyens requis et necessaires « pour, avec la propitiation de Dieu, bien commen-

« cer, heureusement conduire, et glorieusement met-
« tre ceste saincte resolution à fin. Mais au contraire,
« ledit sieur marquis y fonde une calomnieuse accu-
« sation d'un tres-chrestien roy, d'un roy vostre amy,
« d'un roy qui, autant qu'il luy a esté possible, et
« autant que l'a permis la malignité de ceux qui con-
« tre luy retorquent la propre coulpe dont ils se voient
« attains, a empesché que la tempeste ne tombast sur
« vous, pour à laquelle remedier vous estes mainte-
« nant en peine et en travail. Il est bien vray qu'il ne
« vous nomme point le Roy, mais, pour le tirer plus
« avant en haine, il touche comme du doigt dessus,
« en le vous representant, non point tel comme lon
« dit de ses couleurs, mais, comme avant la fin de ma
« lettre vous cognoistrez, des leurs, indignement et
« malheureusement desguisé.

« Or, veult-il que vous croyez, tresillustres et tres-
« reverends princes, que le Roy, sans en avoir occa-
« sion, entend recommencer la guerre entre luy et
« l'Empereur, pour empescher l'execution de la vos-
« tre contre le Turc, ou pour le moins la reduire en
« trop plus grande difficulté, pour la des-union et se-
« paration de voz forces? veult aussi que ce nonob-
« stant vous croyez que ledit seigneur ne vueille au-
« cunement que lon vienne à faire ceste entreprise?
« Certainement, messeigneurs, en presupposant l'un
« estre vray, qui est entierement faux, je penseroy
« que tout au contraire le Roy devroit, par toutes
« voyes possibles, faire conseiller à l'Empereur de se
« jetter à la campagne et de haster ceste entreprinse,
« afin de, ce pendant que ses forces seront occupées,
« avoir de luy meilleur marché; car s'il est vray, sans

« contredit, qu'il vueille entreprendre guerre, doibt « chercher d'en faciliter la victoire; et qui divise les « forces de son ennemy la facilite. Doncques doibt qui « contre aucun veult entreprendre guerre, chercher « de diviser et des-unir ses forces : parquoy doibt le « Roy, s'il veult entreprendre guerre contre l'Empe- « reur, tel et si puissant ennemy, desirer et non crain- « dre ou empescher qu'il entreprenne la guerre contre « le Turc, c'est à dire qu'il des-unisse ses forces, et « qu'il luy facilite et avance la victoire.

« Vous savez, messeigneurs, ce que pour mainte- « nant je vous vueil dire quant à ce point; suivons à « veoir les demonstrations et ratiocinations dudict « marquis proposans l'interest (il a voulu dire le « prouffit que peult l'Empereur esperer en ces ar- « mes ainsi par vous prinses contre les Infideles) pre- « supposant combien il a ceste entreprinse à cueur; « ce que presupposé son prouffit, je croy finablement « qu'il continue ses argumentations, se confondant en « multiplicité de silogismes, en inutile reditte de « mesme langage, et interrogatoires, de vehemence « hors de propos, sçavoir est comme il seroit vrai- « semblable que par les gens de l'Empereur fut pro- « curé la roupture de ceste paix et union? Comme « croyable que luy, ayant prins une telle guerre con- « tre le Turc, vueille, par entreprinse de nouvelle « guerre, desunir ses forces? qui est celuy qui plus « que luy peult desirer que la puissance du Turc soit « abaissée? A qui touche plus qu'à luy de desirer que « la Germanie soit conservée, sauve et entiere? Par « quel moyen peult elle mieux estre conservée que « par resister gaillardement et vivement aux forces du

« Turc? par quel moyen se peult entendre que plus « gaillardement elle y resiste que par estre ensemble « bien d'accord et unie? S'il est vrai-semblable que « luy, la desirant sauve et entiere, que luy, sçachant « que tout depend de ceste union, voulust, en la des- « unissant par autres guerres, amoindrir les forces, « et mettre le salut d'icelle en danger? Apres, mes- « seigneurs, il vous requiert avoir souvenance qui est « celui qui a cherché de tenir lesdittes forces separées? « qui est celuy qui ne voudroit que celles de l'Empire « s'augmentassent? qui est celuy qui avec les armes « cherche de s'impatronir des choses à l'Empire appar- « tenans? Et veult, pour conclusion, que de celuy là « on pense que soit procedée la roupture de la trefve, le « trouble et le travail que lon craint en la chrestienté.

« Venant au premier article, j'avoue et croy certai- « nement, et en faict foy l'experience, que l'Empereur « ne desire rien plus que le ravallement, non seule- « ment du Turc, mais aussi de tous les princes et « potentats, de quelque tiltre ou loy qu'ils soyent, « moyennant que sa grandeur seulement en resulte. « Au second point, je dy que veritablement à luy « appartient de souhaiter que la Germanie demeure « sauve et entiere; mais, comme il en œuvre, vous le « pouvez cognoistre par les effects, quand par son « immoderée ambition et cupidité, refusant l'honneste « moyen que ceux qu'il accuse luy bailloyent, de « vous faire jouïr paisiblement et en repos de vos hon- « neurs, il vous a volontiers attiré sur les bras un tel « ennemy, que, pour sa temerité, les Chrestiens ont « perdu de son regne autant ou peu moins de païs qu'il « leur en demeure et reste.

« Sur le troisiesme, quatriesme et cinquiesme arti-
« cles, je confesse que le moyen d'entretenir la Ger-
« manie sauve et entiere, est de gaillardement resister
« à ses ennemis. Je confesse que le moyen de gaillar-
« dement y resister, est de la tenir unie, et je confesse
« qu'il ne voudroit point, en la desunissant par autre
« guerre, separer et amoindrir ses forces. Mais pour-
« quoy doncques, sçachant cela, ne s'est il gardé de
« bailler au Roy ceste inevitable occasion de ren-
« trer en guerre? Veult il, par ceste frivole argumen-
« tation de ce que vraisemblablement il a deu faire,
« vous faire croire le contraire de ce que la veüe de-
« couvre ce qu'il a faict?

« Sur le sixiesme poinct, je dy qu'à mon advis et
« de tout homme de sain jugement, celuy ne cherche
« de tenir voz forces separées, qui, toutesfois qu'il a
« sceu quelque scintile de division entre vous, s'est
« efforcé d'y remedier, ainsi que tousjours a faict le
« Roy mon maistre, comme plusieurs de vous estes
« tesmoins, et de quants voyages par son commande-
« ment j'ay faicts vers vous, pour vous exposer et de-
« clarer les moyens qu'il a estimez raisonnables pour
« vous reduire (quand entre aucuns y a eu differend)
« en mutuelle reconciliation et amitié. Au septiesme
« article, je dy que ceux qui ont voulu demembrer
« les fiefs mouvans de l'Empire, pour iceux eriger en
« particulieres seigneuries, non recognoissantes ledict
« sainct Empire en souveraineté; ceux qui en la
« journée d'Ausbourg refuserent de consentir que ce
« qui, sans aucun leur coust ou danger, seroit par
« l'Empire conquis ou recouvré contre le Turc, fust
« acquis en la table dudict Empire, ains ont particu-

« lierement contendu qu'il fust acquis et appliqué à « leur particuliere maison; ceux là sont ceux qui non « seulement ne voudroient que les forces de l'Empire « s'augmentassent, mais qui pourchassent à les affoi- « blir et diminuer. Au dernier article, que ceux là « mesmes sont ceux qui se veulent impatronir des « choses audict Empire appartenans, et non ceux qui « justement demandent à estre redintegrez à leurs an- « tiens patrimoines, mouvans et tenus en fief dudict « sainct Empire, offrans d'en faire et user ainsi qu'à « bons et fidelles vassaux appartient.

« Je vous ay, messeigneurs, esbauché la matiere, à « laquelle ne restera (si par cy apres en estoit besoing) « sinon luy bailler les traicts et le polissouer, pour « plus clairement vous representer les choses, et plus « diligemment les deduire, en confutant distincte- « ment les argumentations dudict sieur marquis; ce « que je ne pense devoir advenir, si bien je cognoy « voz prudences et sinceres jugemens à discerner la « verité de la mensonge; et pour-ce me semble que, « sans plus longue argumentation, je vous puis bien « conclusivement dire qui est celuy qui trouble la « paix et union des Chrestiens, qui rend difficile l'en- « treprinse contre les Infideles, qui contre Jesus- « Christ mesmes prend les armes, si, comme conclud « le marquis, celuy les y prend qui entretient la guerre « contre les Chrestiens?

« Vous m'advourez, tresreverends et tresillustres « princes, si celuy qui renouvelle la cause de la guerre « la suscite, si celuy qui la suscite empesche et rend « difficile l'execution de la guerre contre les Infideles, « que celuy doncques empesche et rend ceste execu-

« tion difficile, qui a renouvelé la cause de guerre entre « les Chrestiens. Aussi m'advourez vous, si la cause « de ce renouvellement procede (ce qu'elle faict) de « l'outrage faict au Roy en la personne de ses am- « bassadeurs, inhumainement, et contre le devoir des « gens, assasinez et meurdriz, si ceux qui les ont as- « sasinez et meurdriz sont gens de l'Empereur, que « ceux doncques sont à l'Empereur qui ont donné « cause et commencement de renouvellement de « guerre. Encores m'advourez vous que celuy advouë « l'outrage, qui peult et ne chastie ses gens quand ils « lont faict, que qui advouë l'outrage faict l'outrage, « et que celuy doncques a faict l'outrage qui, quand « par ses gens a esté faict, l'a peu et ne l'a chastié. « Tant y a que l'Empereur a peu et n'a chastié l'ou- « trage faict au Roy en l'assasinement desdicts ambas- « sadeurs : l'Empereur doncques advoüe cest outrage, « l'Empereur doncques a faict l'outrage, l'Empereur « doncques, en faisant cest outrage, est cause de re- « nouveller la guerre, l'Empereur doncques trouble « la paix et union des Chrestiens, l'Empereur doncques « empesche et rend difficile ceste entreprinse contre « les Infidelles; et, pour conclure, l'Empereur, au dire « et induction du marquis, prend les armes contre Je- « sus-Christ mesmes, entretenant la guerre contre les « Chrestiens.

« Vous voyez, messeigneurs, comme ces sillogismes « et enthymemes procedent, aupres des autres, ron- « dement, selon la vraye raison dialectique; voyez « comme ils subsistent et sont fermes et invincibles, « parce qu'ils sont fondez sur verité; quelle chose « doncques repliquera le marquis en cest endroict?

« S'il ne veult que quand le Roy aura receu de l'Em-
« pereur un aussi grand outrage qu'oncques en fut
« faict à prince de sa qualité, il le doibt toutesfois en-
« durer et supporter patiemment, si l'Empereur apres
« se vente de vouloir faire entreprinse contre les Infi-
« delles. Mais qui est, messeigneurs, plus infidele que
« celuy qui n'a ne foy ne loy ; à qui n'est rien sacro-
« sainct, respect, moiennant qu'il luy en vienne quel-
« que proufit ; qui tient loisible tout ce qu'il luy
« plaist, qui ose tout ce qu'il estime loisible, et qui,
« en tout ce qu'il ose, se targue toutefois contre la re-
« venche, pour s'escrier à tout le monde qu'on le
« veult troubler et empescher és sainctes entreprinses
« qu'il ambrasse pour la foy? Mais ne sçavons nous
« pas bien, messeigneurs, que toutes ses belles entre-
« prinses, dont il s'est couvert et couvre, ne furent
« oncques ny ne sont pour le differend de la religion,
« mais pour sa pure et particuliere ambition, et pour
« accroistre sa propre domination et tyrannie?

« Luy suffit-il pas que, pour ne destourner son en-
« treprise de Tunis, le roy Tres-Chrestien posât les
« armes qu'il avoit prestes et en main, pour venger
« l'outrage à luy faict en la mort de Merveilles son
« ambassadeur? Quel fruict toutesfois en parvint ja-
« mais à la chrestienté? quelle augmentation à nostre
« foy? je n'y en voy certainement point, s'il n'apelle
« augmentation de nostre foy d'avoir osté ce royaume
« là des mains d'un Machometan, pour le bailler à
« un autre Machometan, et qu'en nostre religion soit
« avantage qu'à Tunis il y ait plustost un roy more
« qu'un turc. Si ceste patience du Roy n'a semblé à
« l'Empereur luy devoir suffire, au moins luy a deu

« suffire que ledit seigneur a enduré ce second ou-
« trage ainsi faict à ses ambassadeurs, et plusieurs
« autres que je reserve à dire si lon me contraint de
« passer outre; et en a retardé la vengence jusques
« apres le retour du voyage d'Arger, ores qu'il ait eu
« pendant ledict voyage, pour cause de l'absence, et
« depuis, à cause de la defaitte de l'armée de l'Em-
« pereur, une si belle commodité, tant de venger sans
« grande resistence ledict outrage, comme de re-
« couvrer l'ancien patrimoine de messeigneurs ses
« enfans, si longuement et injustement detenu et oc-
« cupé.

« Et jusques à quand, messeigneurs, jusques à quand
« veult l'Empereur abuser de ceste patience et longani-
« mité du Roy? Veult il que ledit seigneur attende à se
« ressentir de tant d'outrages et à recouvrer ce qui est
« sien, jusques à ce qu'il l'ait spolié province à province
« de tout son royaume et patrimoine, continuant ce
« pendant à mesure qu'il aura desrobé quelque chose,
« à faire, pour empescher la revenche, semer et cou-
« rir le bruit qu'il veult faire un voyage et entreprise
« contre le Turc? Je dy, messeigneurs, qu'il ne le
« doit faire, et qu'il doit non seulement resister à ceux
« qui veullent occuper les finages du peuple qui luy
« est commis de Dieu, ains doit prendre les armes
« contre eux au plustost, et au plus grand avantage
« que possible luy sera; lequel avantage luy resultant
« si grand que plus ne pouvoit, de l'occupation et
« distraction des forces de l'Empereur en divers lieux,
« vous pouvez, messeigneurs, clairement et evidem-
« ment cognoistre combien sincerement il vous a, par
« ses ambassadeurs, adverty et conseillé, comme ce-

« luy qui à ses particulieres affections a tousjours « proposé le bien universel de la chrestienté, qu'en- « treprenans ceste guerre contre le Turc, vous eus- « siez à bien poiser et considerer avant la main, si « vous aviez tout ce qui est requis et necessaire à « commencer et soustenir une telle guerre, laquelle « pour une seule bataille ou rencontre ne peult estre « finie.

« Aussi pouvez vous congnoistre combien maligne- « ment le calomniateur de ce conseil, qui s'est im- « posé le nom de Philaletée, vous a voulu desguiser la « bonne intention et le prudent et sainct conseil du- « dict seigneur Roy, duquel vous pouvez bien estimer « que s'il eust preferé l'occasion et facilité de sa vic- « toire particuliere au bien de voz communs affaires « (qui est en effect le fondement et soustien de l'Em- « pire, et la plus grande partie de chrestienté, comme « ledict marquis autant veritablement que sans pro- « pos exclame par sa lettre, ainsi que si luy seul l'a- « voit trouvé, comme les enfans la febve au gasteau), « s'il n'eust, dy-je, preferé le commun bien à son par- « ticulier, que plustost il vous eust conseillé d'entrer « à l'estourdy en ceste entreprinse, de laquelle parti- « culierement à luy resultoit l'occasion et facilité de « executer la sienne. Mais il a, messeigneurs, dés le « commencement de son aage, institué sa maison de « vivre en estat chrestien et irreprehensible, auquel « jusques au bout il veult perseverer. Et si celuy « veult comparoistre qui faict telles oraisons impri- « mer et publier, et veult maintenir (ainsi que le mar- « quis, par la conclusion et epilogue de sa lettre, en- « tend à vous persuader) que le Roy vous desconseille

« ceste entreprinse, de peur qu'avec augmentation de « vostre Empire l'ennemy de nostre foy soit abaissé, « pour laquelle foy desire ledit marquis espandre son « sang et rendre l'ame, je vous asseure, messeigneurs, « et que ledit orateur et que ce glorieux nouveau « martyr trouveront prou de serviteurs et subjects « dudict seigneur Roy, qui avec les armes leur sous- « tiendront qu'ils en ont faucement et meschantement « menty, et autant de fois en auront menty, comme « de fois ils l'auront dict et le diront.

« Il me deplaist, tresreverends et tresillustres sei- « gneurs, et vous supplie me vouloir excuser de ce « que les trop excessives et outrageuses parolles pro- « ferées contre le Roy mon maistre, m'ont forcé de « venir jusques à ce poinct, auquel je mettroy fin à « ma lettre, ne fust que par le precedent discours « vous avez assez peu cognoistre que laditte lettre du « marquis me touche, d'autant que la plainte qui a « esté contre luy faicte ne peult estre fondée que sur « l'advis que j'ay donné audict seigneur Roy, du pro- « gres et façon de cest assasinement; et que affermant « ledict marquis que, outre ce qu'il en a dict, il offre « de nouveau à se justifier, ou par la voye civile ou « par la chevaleresse. Je feroy tort à mon honneur si « sur cest article ne respondois; doncques, pour res- « pondre, je dy, soubs le bon plaisir du Roy mon « maistre, duquel j'espere qu'il me fera ceste grace, « que je suis trescontent, et accepte, pour donner « plus grande lumiere à la verité, d'estre le chevalier « qu'il appelle à veoir sa justification par l'une ou par « l'autre voye, et me trouvera prest à chacune sa re- « queste et sommation, afin qu'estant par moy defendu

« le contraire de ce qu'il en a dict, vous messei-
« gneurs et tous autres congnoissiez combien il s'est en
« son dire esloigné de la verité. Et à tant je prieray
« Dieu, tresreverends et tresillustres princes, vous
« donner en parfaitte santé treslongue et tresheureuse
« vie, et à la chrestienté tel repos et consolation qu'il
« sçait le bien des affaires d'icelle le requerir. »

Le Roy, se voyant hors d'esperance d'estre satisfaict de ces injures par autre voye que par celle qui à tout homme ne cognoissant superieur est permise par le droict des gens, et ne trouvant conseil domestique ny estranger qui non seulement ne confortast son opinion, mais conseillast qu'il estoit de vivement s'en ressentir, à ce qu'il ne luy fust par cy apres imputé à faute ou de prudence, ou de cueur, là où il en auroit faict autrement, et que l'ombre d'une paix palliée par son couvert ennemy, l'auroit empesché de prendre les armes jugées necessaires par tous ses amis, à la fin se resolut d'y entrer, estimant que, quelque issue qu'il pleust à Dieu en envoyer (au sainct vouloir duquel il s'en remettoit, et en luy mettoit son bon droict et espoir de sa cause), si ne pourroit l'entreprise n'estre aussi loüable que la patience vituperable et honteuse. « Car,
« demeurant un faict si detestable impuny, qui est
« celuy, disoit-il, qui ne m'estimera indigne de tenir
« le lieu qu'avec si grande dignité mes predecesseurs
« ont acquis, gardé et maintenu? Qui est celui qui
« desormais au tant renommé port de ceste couronne
« voudra chercher refuge contre les griefves tempestes
« et oppressions des tyrans, comme tousjours il a esté
« par plusieurs roys et potentats aussi necessaire-
« ment cherché qu'heureusement rencontré? Ou fina-

« blement, qui est celuy qui plus osera mettre l'es-
« poir de son salut en la justice des roys de France,
« si eux-mesmes en leur propre faict se laissent opri-
« mer par injustice? Mais pourquoy voy-je cherchant
« exemple des choses exterieures et frivoles sur l'opi-
« nion d'estrangers, puis que de raisons domestiques
« et familieres je puis prendre le reglement de mon
« faict, laissant à part les inconveniens de dehors,
« comme ayans leur pivot seulement assis sur hon-
« neur? et à l'imitation d'un bon pere de famille
« et sage administrateur, attachons nous à ce qui à
« honneur et utilité ensemble touche. Si aujourd'huy
« je souffre que sans raison n'occasion, par l'authorité
« de celuy de qui moins je devoy attendre d'offence,
« m'ayent esté tuez et meurdris si honteusement et si
« audacieusement, contre tout droit divin, naturel et
« humain, mes serviteurs, mais, ô Dieu! quels servi-
« teurs? gens d'estat, de reputation et de maison,
« ayans par leurs merites acquis, l'un, degré hon-
« neste entre les plus apparents gentilshommes, l'au-
« tre, lieu eminent entre les grands seigneurs, et
« estans receuz en fraternité des princes, sans que de
« leur mort je face demonstration; si je laisse au temps
« seul et à l'oubliance des choses passées à faire l'effa-
« cement de leur sang; si, cuidant ensevelir leur infor-
« tune, je la ressuscite; si j'augmente leur calamité
« par ma honte, qui sera, d'icy en avant, celuy qui
« pour donner vie à ceste monarchie mettra la sienne
« en danger? Certes il n'y aura nul qui non seulement
« pour elle ne refuse à s'y presenter, mais qui ne la
« juge ou indigne qu'on la serve, ou moy que je la
« gouverne; dont en brief à la republicque insidiée

« d'ennemis, desgarnie d'amis, privée de bonnes et « devotieuses volontez, ne pourroient n'advenir les « inconveniens qui tousjours sont advenus à Estats ou « regis par mauvais administrateurs, ou depourveuz « de feal et amiable conseil.

« Les princes ont accoustumé d'estre blasmez, « quand ils n'ont vengé la mort de ceux qu'alliance « avoit mis en leur societé; combien plus ceux que « nature avoit mis en leur seureté? Peu d'honneur « ont acquis ceux qui ont sans resistence laissé de- « membrer une partie de l'Estat qui par leurs an- « cestres leur a esté laissé, encores moins ceux qui, « sans en faire demonstration, ont laissé oprimer « celuy, ou qui par nature, comme subject, ou « par election, comme serviteur, est entré en leur « sauvegarde. Car qui laisse occuper partie de sa « province par autruy, quelquefois la laisse occu- « per à aussi bon ou meilleur que soy; dont advient « qu'aucunefois la mutation du seigneur est aux sub- « jets, non seulement tolerable, mais profitable, car « l'oppression ne leur peult jamais estre que mau- « vaise : parquoy ne se peult nier plus n'estre à blas- « mer celuy qui, soubs son nom, laisse outrager les « siens, que qui les souffre arracher de sa main, et « violentement usurper par autruy. Estans doncques « ces raisons si veritables, quelle vituperation au- « ray-je, ou, pour mieux dire, quelle n'auray-je point, « si je me rends paresseux à maintenir les miens en « seureté, qui tousjours ay esté si prompt à la tuition « des autres? ou quelle honte me sera-ce de n'oser à « ce coup exposer mes forces, pour garder le repos « de mes hommes, si tant de fois j'ay osé exposer ma

« vie pour maintenir mes provinces? Autrefois je n'ay « faint, estant personne privée (1), à couvrir de ce « corps la fuitte d'un peuple battu, chassé et espou- « venté, n'osant lever les yeux contre deux princes, « dont l'un estoit victorieux et puissant roy, l'autre « assez belliqueux, combien que peu heureux Empe- « reur : estant aujourd'huy chef et roy de ce mesme « peuple, faindray-je à le couvrir de mes forces, mes- « mement contre les injures d'un seul qui jamais n'a « iceluy peuple endommagé et moins estonné, sou- « vent l'a essayé, jamais entamé, travaillé par cau- « telles, mais non par conquestes? Doy-je craindre à « le garentir encores ce coup de l'oppression de celuy « que pieça je luy avoy peu livrer entre les mains, si « de tant de fois qu'il m'a si bravement provoqué, il « m'en eust attendu une seule? Rome, Allemagne, « Espagne en ont ouy ses braveries; Valentiennes et « Provence ont veu et peu tesmoigner de ses fuittes.

« Voila, disoit le Roy, la resolution, apres toutes « disputes, laquelle ambrasser utilité nous admon- « neste, honneur nous incite, necessité nous con- « trainct; car, quant à l'infraction dont noz ennemis « nous pourroient calomnier, suivant leur inveterée « coustume, je trouve que c'est chose à quoy j'ay « suffisamment, si dire ce peult, satisfaict envers Dieu, « et puis dire suffisamment envers le monde, ainsi « qu'il sera tousjours cogneu par bons jugemens, et « advoué par bonnes et sainctes consciences; peu me « doit il chaloir que les autres en veullent dire ou « penser. »

(1) *Estant personne privée :* François I fait ici allusion à la défense de la Picardie, dont il fut chargé vers la fin du règne de Louis XII.

A ces raisons s'estoyent facilement accordez tous ceux avec lesquels, ou pour fiance de leur loiauté, ou par cognoissance de leurs esprits, il avoit pleu au Roy s'en resouldre; car, combien que les raisons contraires et tendantes à dissuasion, eussent bien quelque apparente beauté (pour estre garnies, quant à l'universel, de ceste commune patience de paix, de repos, d'abondance de biens, d'entrecours de marchandise; quant au particulier, mesmes en ce qui touchoit les princes et plus eminents qui fussent en la compagnie, de plaisirs, d'honneurs, de delices et triomphes, singulierement en ce qui regardoit le chef, pour estre homme, à vray dire, qui ne les dedaignoit en leur saison, et qui, demeurant en paix, comme lors il estoit, les pouvoit jouir et avoir en plus grande abondance que nul autre; venant à la guerre, en estoit en la plus-part privé, et les luy convenoit sequestrer pour quelque temps, et paravanture pour toute sa vie) neantmoins, ayans icelles raisons esté du commencement proposées, et apres mises en parangon des autres, soudainement perdirent leur feuille et couleur, si comme, pour effacer pierres faulses, on eust mis en jeu de fines et orientales. Par ainsi estoit demeurée la chose sans dispute, au jugement et approbation de chacun; mais bien eussent voulu aucuns, pour estre l'entreprinse de tel poix, y mettre un peu de delay, et mieux se fortifier, tant d'argent que d'amis, mesmes estant le Roy recherché d'aucuns princes (1) et potentats, qui eussent acheté de leur sang un commence-

(1) *Estant le Roy recherché d'aucuns princes :* François I fit alors un traité avec Gustave Vasa, qui, après avoir renversé le tyran Christiern, avoit embrassé le luthéranisme. Gustave vouloit prendre aux affaires

ment de guerre entre ces deux grands monarques, pour estre, par le moyen et protection de l'un, mis en seureté et hors du danger de l'autre, qu'ils sçavoyent avoir de long temps, par espoir, comme englouty et devoré tout le monde; en consideration de quoy ils n'eussent au Roy, duquel la foy estoit assez congneüe, refusé chose que raisonnablement il leur eust sceu demander, pour luy faire prendre les armes contre l'ennemy de la commune liberté.

Aussi au contraire estoit vray semblable, veu les experiences du passé, que, là où desja de soy-mesmes il les auroit prises, et que la guerre se verroit ouverte entre ces deux grands, et les cartes entre eux bien meslées, chacun des autres leur laisseroit joüer leur jeu, et de là en avant ils favoriseroient plus le Roy de souhaicts que de faicts, plus de desir et affection que de forces, ne d'argent, de traittez et alliances. Entre autres estoit bien à presumer, et le tenoit le Roy pour certain, que si, à la derniere guerre, le roy d'Angleterre, obligé à sa defension, tant par traittez que par infinies promesses, l'avoit planté et laissé porter seul tout le faiz d'icelle guerre, il seroit à ceste cy pour faire le semblable, voire paravanture pis; et ce qui luy faisoit presumer, c'estoit qu'il n'estoit pas bien content (ce monstroit il) que ledict sieur eust donné si honnorable passage à l'Empereur, et qu'en iceluy il luy eust usé de tant de courtoisie; mais à la verité plus estoit il ulceré que ledict sieur eust favorisé le roy d'Escosse de deux mariages, l'un apres

d'Allemagne la part qu'y prit depuis son petit-fils Gustave Adolphe. Ce traité, signé au mois de juillet 1542, par le chancelier Poyet et l'amiral Brion, n'eut aucune suite.

l'autre, l'un de madame Magdaleine, sa fille, l'autre de la fille du duc de Guise, vefve du feu duc de Longueville, et qu'il eust fortifié Ardres, qui est une bride à Callais; et, qui plus encores luy pesoit, combien qu'il n'en monstrast le semblant, etoit qu'il n'eust sceu attirer ledict seigneur par offres ny alliances, pour avantageuses qu'elles fussent, comme il disoit, mais à la verité non recevables, à muer en son royaume le faict et estat de la religion. Toutefois encores n'estoyent les choses tant recullées de moyen, qu'il n'y eust bien quelque apparence de l'attirer à societé de guerre, veu d'une part l'estime qu'il avoit de la personne du Roy, et le grand honneur que de tout temps il luy portoit, et de l'autre le peu de contentement qu'il avoit de l'Empereur, se resentant continuellement en son cueur que souvent il luy avoit failly de foy, et aussi blasmant couvertement son ambition.

Mais bien, quand l'on eust pensé de l'attirer à laditte societé par conditions raisonnables, si eust il fallu du temps pour trouver resolution en son esprit, assez irresolu de soy-mesmes. Le semblable eust on peu esperer d'une partie de la Germanie, et mesmes entre les estats protestans; car, s'estans trouvez par cy devant comme refusez de l'alliance par bonne partie d'eux proposée, et estant ledict refus procedé de l'exemple ou opinion que le Roy avoit craint d'en donner au peuple, pour la diversité des sectes, aussi pour ne monstrer à l'Empereur (auquel il ne vouloit laisser aucune occasion de se plaindre) qu'il se fortifiast de ses couverts ennemis, les propos d'icelle alliance d'avec lesdicts Protestans estoyent demeurez interrompus. Neantmoins, y en avoit aucuns d'eux qui

secrettement cherchoyent de les renouer, et plus y en avoit d'apparence qu'au passé, que la chose se peust bien conduire; car, quant au respect que le Roy avoit eu à l'Empereur, il le pouvoit maintenant, apres si grieves injures, raisonnablement cesser.

Quant à l'exemple dessusdict, la chose avoit bien receu plus grande moderation, car à present il estoit proposé au Roy, par la confederation qu'il feroit avecques eux, un grand et quasi indubitable espoir de reduire la Germanie à union et concorde, tant de la foy, que des principaux differens regnans en icelle, dont trop plus y avoit en l'alliance qui se fust faitte avecques eux, de bon exemple que de mauvais, et fust ce envers les plus depravez jugemens du monde. Et avecques ce estoit beaucoup diminué du danger où les autres fois on avoit esté, que l'Empereur empeschast ceste pratique, comme il avoit les precedentes; car, estant son ambition mieux par lesdicts Protestans decouverte, que lors elle n'avoit esté, et le masque de son hypocrisie plus osté, il luy estoit plus facile d'y pourveoir, et de plus secretement se fortifier contre elle.

Telle donc estoit la raison qui mouvoit aucuns à vouloir differer la guerre, pour y attirer les dessusdicts, aussi l'opinion qu'ils avoyent de faire plus grande provision de deniers; car à la verité, depuis la derniere guerre, le Roy avoit plus advisé de soulager son peuple par diminution de tailles et imposts, à enrichir sa noblesse par dons et grandes pensions, à retirer son domaine, aliené par les roys ses predecesseurs et en partie par luy-mesmes, et à rembourser l'argent ça et là emprunté, qu'à en amasser de

nouveau ; faisant son compte que l'Empereur (qui seul le pouvoit mettre en despense, au meu de la religion de tant et si solemnels sacremens que ceux qu'il avoit faicts, ou de ceux de si grans et frequentement receuz benefices; ou aucunement touché, sinon du bien et repos de la chrestienté, à tout le moins du sien particulier) ne recommenceroit la guerre, ny le mettroit en necessité de la recommencer. Et à vray dire, les affaires du Roy eussent bien requis d'encores temporiser, tant pour les raisons susdictes, que pour avoir temps d'achever la fortification d'anciennes places, ou nouvellement commencées, ou que, tant de là les monts que deça, on commençoit à mettre en deffense et qui n'y estoyent encores : mais au contraire, trois choses luy venoyent au devant des yeulx ; la premiere, que ceste umbre de paix donnoit grande couverture aux entreprinses que faisoit l'Empereur pour luy surprendre ses places de frontiere, et venoit journellement en lumiere que, pour une entreprinse decouverte et rompue, soudain, comme d'une hydre, en sortoit une autre : et à ce estoit au Roy malaisé de remedier, pour ne luy estre permis, par les voyes de la trefve, d'empescher les commerces et communications des subjects de l'un à l'autre, de laquelle communication procedoyent les menées et trahisons.

La seconde raison et plus forte estoit qu'il ne voyoit que, sans deffences expresses, et ainsi qu'ainsi declaratives d'hostilité, il peust retirer ses subjects de la frequentation des païs de l'Empereur, par laquelle les pauvres gens, pensans estre en seureté, se trouvoyent surprins et inhumainement occis, sans qu'on peust en avoir raison, et ainsi qu'il s'estoit fraischement, comme

dict est cy dessus, veu sur le Pau et en plusieurs autres endroicts; et en la mort d'iceux, le Roy, naturel tuteur de leurs vies, se sentoit, comme il devoit, merveilleusement blessé, se jugeant, là où il n'y pourvoirroit, coulpable de leur infortune. La troisiesme, urgente, et qui se pouvoit dire insoluble raison, estoit qu'il faisoit bien à presumer (et, oultre la presumption, bons advis et seurs en estoyent venuz) que, voyant l'Empereur la guerre luy avoir esté expressement denoncée, en cas qu'il ne satisfist dedans certain temps des meurdres cy dessus mentionnez, pour obvier à ce danger, et afin de gaigner temps, attendant que toutes ses machinations eussent sorty effect, il faisoit son compte de proposer de nouveau quelque spectacle de zele envers la republique chrestienne, tel ou semblable qu'avoyent esté ceux de Tunis et d'Arger, disant : « J'ampliray les aureilles du monde « d'une belle et grosse entreprinse contre les ennemis « de la foy, et feray une representation de si gros « appareil, aux despens de mes subjects les plus ex- « posez au danger de mes voisins, les plus faciles à « abuser, sans ce que de ma part j'y face gueres de « mises, que j'auray occasion (faisant magnifique- « ment sonner laditte entreprinse) de requerir le roy « Tres-Chrestien, et le conjurer, tant au nom de son « tiltre que de nostre mutuelle amitié, de m'y assis- « ter ou de forces ou d'argent. Et, combien que je ne « l'estime si aisé à tromper en chose si evidente, mes- « mement estant desja batu du fillé, si obtiendray- « je, à l'exemple de ceux qui demandent le plus pour « avoir le moins, que, durant ce temps de ma telle- « quelle expedition, ou du nom de l'appareil d'icelle;

« il servira tant à sa reputation et à l'opinion com-
« mune, et, estant si jaloux de son honneur qu'il est,
« aura si grand respect aux parolles qu'on pourroit
« semer à l'encontre de luy, que, craignant qu'on im-
« putast à son emotion de guerre le retardement du
« bien public, indubitablement il se contiendra. »

Tel estoit le desseing de l'Empereur, veritablement bien et malitieusement fondé s'il eust eu à faire à homme mal-prenant et qui desja n'eust entendu ses ruses; car il est certain que si par le monde eussent esté respandues les fumées d'une expedition aphricaine ou turquesque, avant que la guerre fust ouverte entre ces deux princes, tous ceux à qui les arts de l'un n'estoient encores bien cogneuz, eussent imputé le retardement de la saincte expedition à l'autre. Pour à quoy obvier, et aussi voyant le Roy qu'en une façon ou autre, tousjours estoit il en une grosse et continuelle despense, et qu'il luy falloit tenir autant de gens à sa soulde, tant en Italie qu'au long de la mer de Languedoc et Provence, pour remedier aux surprises machinées par l'Empereur, que s'il eust esté en guerre declarée et ouverte, il jugea, avec les autres raisons cy dessus alleguées, qu'il ne luy estoit loisible de plus longuement attendre pour executer ceste volonté. Deux voyes se presentoient, dont l'une, qui estoit couverte, plus se monstroit accompagnée d'utilité; la seconde, qui estoit la descouverte et artificielle, n'en promettoit pas tant: car quant à la premiere, par gens meuz, qui de malcontentement, qui de vindicte, qui de partialité, qui d'avarice ou autre passion des autres, incitez de zele qu'ils avoient au bien de leur patrie, journellement oppressée, estoient au Roy pre-

sentez partis, de secrettement et à l'improvist le saisir de plusieurs places estans ou soubs la domination de l'Empereur, ou soubs sa protection, voire telles et de si grande consequence, que leur seule conqueste se pouvoit bien compter pour grand loyer d'une longue et perilleuse guerre.

Pouvant doncques le Roy, par l'acquisition d'icelles, qui estoit le vray fruict de la guerre, et la fin qu'un convoiteux aggresseur en eust peu demander, se venger, il n'y avoit grande apparence qu'il deust refuser ces partis, attendu qu'ils se pouvoient executer sans bruit, sans peril, sans perte, sans mettre la maiu à l'espée, et à la bourse que bien peu, eu esgart à la marchandise. En l'autre voye, qui estoit de roupture et d'ouverte declaration, moins se trouvoit d'utilité, mais, selon le commun jugement des hommes, plus d'honnesteté : car veritablement la guerre, prenant son commencement par surprises et emblées de places, eust aucunement peu ouvrir la porte de calomnie à ceux qui eussent voulu imputer audit seigneur que convoitise l'eust plus incité à ce faire que la justice, qu'en cest endroict nous appellons vengence. Quoy considerant, et voulant servir à l'honneur plus qu'au profit, laissa le chemin auquel il estoit invité par plusieurs, et qui à grand regret le luy voyoient laisser, et se delibera d'ouvrir la guerre en divers endroicts, mais principallement en deux : l'un du costé des Espagnes, par la comté de Roussillon, l'autre par le païs de Luxembourg; et l'election de ces deux endroicts feit il pour justifier son agression, non seulement par la raison qu'il avoit en general d'assaillir son ennemy, mais en particulier de l'assaillir és lieux qui

de droict luy appartenoient, et luy estoient usurpez sans legitime tiltre : car quant à Luxembourg, outre les autres droicts et actions que de tout temps les roys ses predecesseurs y pretendoient, mesme par l'aquest qui en avoit esté faict par le duc Louis d'Orleans, frere du roy Charles sixiesme du nom, qu'autres, il en avoit une nouvelle par la cession, tant des chefs et vrays seigneurs titulaires de la maison dudit Luxembourg, qui injustement et par seule force en avoient, par le duc Philippe de Bourgongne et Charles son fils, esté spoliez, que aussi par le transport que luy en avoient faict ceux de la maison de La Marche, qui y pretendoient grand droict.

Quant à la comté de Roussillon, encores sont vivans ceux qui la virent laisser à Ferdinand, roy d'Arragon, alors regnant, par le roy Charles huictiesme, seduit et trompé par un Cordelier, nommé frere Olivier Maillard, directeur de sa conscience, homme apparant, de grande sanctimonie, mais (comme il advient où hypocrisie a lieu) avoit esté corrompu à force d'argent par ce roy d'Arragon, pour vendre et decevoir son maistre. Or n'avoit peu le roy Charles faire ceste alienation au prejudice de la couronne, et quand il l'auroit peu faire, si n'avoit le roy d'Arragon, et moins ses heritiers, accomply les conditions reciproques mises et apposées au contract : par ainsi l'Empereur, qui n'avoit droit que de luy, ne s'en pouvoit dire autre qu'usurpateur et violent possesseur. Vray est que voulant le Roy commencer la guerre, l'eust peu à aussi bon droict commencer ailleurs, fust de là les Monts ou deça, car assez d'autres lieux y avoit qu'il pouvoit et plus facilement entamer et aussi justement

repeter; mais bien voulut, pour son invasion, choisir ces deux sur tous autres : Roussillon, afin d'attirer son ennemy au combat, car estant si prochain en ses païs, en sa maison avec ses forces, parmy ceux où le plus magnifiquement il avoit accoustumé d'extoller la gloire de son nom, il n'estoit croyable qu'il fust pour y fuir la lisse. L'endroit de Luxembourg choisit il pour avoir plus aisé moyen de recueillir, et à moins de danger des personnes, les Allemans venans à sa soulde, mais plus encores fut il meu de ce faire, pour favoriser, par la proximité des lieux, le duc de Cleves (1), que l'Empereur à toute heure se vantoit de ruiner, et rendre le plus pauvre homme de la chrestienté, disant hault et clair qu'il quitteroit plustost sa couronne que de luy laisser un poulce de terre; et de faict, avoit de longue main commencé en ses Païs Bas à luy dresser secrettement l'appareil d'une grosse tempeste; ce que sçachant le Roy, luy vouloit bien donner à congnoistre que, d'une part, au lieu où estoit sa personne, de l'autre, en celuy où plus il s'estoit preparé, en ces deux endroicts chercheroit de l'assaillir. Doncques, de premier sault, il envoye un chef de ceste entreprise, son fils puisné, Charles, duc d'Orleans, accompagné de cinq ou six cens hommes d'armes, et huict mille lansquenets, et six mille soldats de pied françois, ayant avec luy monseigneur Claude, duc de Guise, pour sa conduitte, et commander à l'armée sous luy, à cause de sa jeunesse; et le seigneur de Jamets; le seigneur

(1) *Le duc de Cleves* : Guillaume, duc de Clèves, disputoit à la maison d'Autriche le duché de Gueldres : cet héritage lui avoit été assuré par des traités antérieurs. Le dernier duc de Gueldre, de la maison d'Egmont, étoit mort sans enfans, en 1538.

de Sedan; le comte d'Aumalle, fils ainsné dudict duc de Guise; François de Bourbon, sieur d'Enghien, frere de monseigneur de Vendosme; le sieur de La Roche du Maine; la compagnie de monseigneur le connestable, conduitte par le sieur de La Guiche, et plusieurs autres capitaines et chevaliers garnis de sçavoir, de proüesse et d'experience.

[1542] En Roussillon envoya monseigneur le Dauphin, luy voulant, comme à successeur de son nom, par l'aguillon d'honneur et semonces de haultes entreprinses, de plus en plus inciter les esprits à embrasser la splendeur et imitation de ses ancestres; et au mareschal d'Annebault, que pour vertu il avoit elevé, et auquel avoit assez grande fiance, ordonna d'estre aupres dudit seigneur pour la principale conduitte de la guerre, luy assistant, pour partie des labeurs et charges, le seigneur de Montpesat, pour lors lieutenant du Roy au païs de Languedoc, avec grand nombre de princes, seigneurs, capitaines, et autres gens d'honneur, de sçavoir et conduitte. Et ce que plus il commanda audit Dauphin, ce fut de jetter partie de ses forces, incontinant et en toute extreme diligence, au devant de la ville de Perpignan, attendant le reste de son armée, qui s'y viendroit joindre, et que luy, qui le vouloit suivre de pres, se presenteroit sur les lieux; à quoi faire estoit conduit par plusieurs raisons, dont celle qui plus dominoit en son esprit, et à laquelle grande partie des autres se raportoit, estoit celle desja touchée du combat. Car il jugeoit que là où soudainement il auroit faict (comme il estoit faisable) envelopper Perpignan, ville capitale de Roussillon, et la principale, ou, pour mieux dire, la seule barriere et

boullevert des Espagnes quant au costé de midy, et qu'il l'auroit forclose de plusieurs choses qu'il sçavoit lors luy defaillir pour l'attente d'un grand siege, l'Empereur seroit contrainct, ou par le respect d'honneur, ou, à tout le moins, par celuy de necessité, de le venir combattre, sinon qu'à sa barbe il aimast mieux se veoir spolier d'une province nourrice des provinces voisines, du meilleur et plus necessaire port qu'il eust és mers de delà, de la ville dont la perte luy apportoit perte, non seulement de ce qu'il avoit deça la montagne, mais donnoit à son ennemy tout ce qui estoit delà en proye, ou de venir au faict d'armes par luy de si long temps et en tant de lieux si haultement et si pompeusement presché.

Ce-pendant que le Dauphin se prepara à ceste ordonnance, qu'il feit marcher la gendarmerie, l'artillerie, les vivres et munitions, et que Montpesat, pour lors lieutenant du Roy en Languedoc, outre les forces ordinaires de la frontiere, faisoit assembler les legionnaires de Languedoc, que le Roy de Navarre en faisoit approcher d'autres de Gascongne, que le mareschal d'Annebault s'acheminoit avec sa trouppe, ramenant d'Italie les Suisses, les chevaux legers, les vieilles bandes de gens de pied françoises et italiennes, le Roy commençoit à se mettre à leur queuë, non de si pres qu'il peust rompre les chemins aux soldats, ou empescher la facilité des estappes, mais non pourtant de si loing que d'heure en autre il n'en peust avoir nouvelles, comme ordinairement il avoit. Le duc d'Orleans pareillement mettoit en toute diligence ses forces ensemble.

Or vous ay-je dit cy devant que quelques uns avoient

mis en avant au Roy plusieurs entreprises pour surprendre l'Empereur aux lieux les plus aisez et desquels il avoit moins de souspeçon ; entre autres le sieur de Langey, lieutenant general pour le Roy en Piemont, apres qu'il eut la cognoissance de l'outrage faict par les gens de l'Empereur à ses ambassadeurs, considera bien que le Roy s'en voudroit ressentir, ainsi que la raison vouloit. A ceste cause, secrettement avoit pratiqué plusieurs places et capitaines au duché de Milan, ayant intention que son amas d'hommes fust faict à La Mirandole (dont desja il avoit couvertement les capitaines tous gabarez) ; et devoit estre son amas de dix mille hommes de pied, huict cens chevaux et dix pieces d'artillerie ; et estoient des principaux chefs d'icelle entreprise, le seigneur Pierre Strozy, le comte Petillane, le duc de Somme, et plusieurs autres, tant neapolitains, romains, que des terres de la seigneurie de Venise ; lesquels assemblez, il marcheroit droict à Cremonne, dont il esperoit avoir le castellan et des principaux soldats à sa devotion ; de là à Laudes, de laquelle ville il s'asseuroit, et de deux mille hommes de pied qu'il trouveroit audit lieu ; et de là à Milan, où pareillement avoit intelligence, et y fortifier la citadelle aux despens des citadins, et, par ce moien, brider et tenir en subjection tant le chasteau que la ville, et oster à l'Empereur le moyen d'en tirer argent, dont se faisoit sa guerre. Or est il que le sieur d'Annebault, apres la resolution de la guerre, estoit marché en Piemont, ayant huict mille Suisses, six mille hommes de pied françois, sans la garde des places, et six mille Italiens, quatre cens hommes d'armes et deux mille chevaux legers ; parquoy l'intention dudict sieur de Langey es-

toit que, là où le marquis du Guast partiroit de la frontiere de Piemont, ou pour aller au secours de Milan, ou pour combatre ledict sieur de Langey, ledict mareschal d'Annebault avoit en proye Quiers, Ast, Vercel, Alexandrie, Cazal de Montferrat, Fossan, Cony, Albe et Quieras, et grand nombre de petites places; car le marquis n'eust sceu tirer dix mille hommes pour mettre en campagne, sans laisser ses places depourveües; et, s'il marchoit, il demeuroit entre deux armées. Si, durant six semaines ou deux mois que ledit sieur d'Annebault fut avecques lesdittes forces en Piemont inutile, on eust voulu, laditte entreprinse eust esté executée au nom dudict Strozy et des Neapolitains, demandans estre restituez en leurs biens, que l'Empereur leur usurpoit: mais voulant le Roy, comme avez entendu, commencer la guerre ouvertement, et non à l'improviste, encores que du commencement il eust consenty et arresté laditte entreprinse, en fut diverty et la refusa; mais j'ay ouy des proverbes de noz peres, que qui a le prouffit de la guerre en a l'honneur.

Ayant le Roy ordonné à monseigneur d'Orleans l'armée qu'il avoit à conduire, depeschea Nicolas de Bossu, sieur de Longueval, pour aller à Gueldres et Juilliers, devers le duc de Cleves, faire une levée d'hommes, tant de pied que de cheval, et, passant au travers du païs de Brabant, se venir joindre avec iceluy duc d'Orleans; ce qu'il feit, ainsi qu'entendrez cy apres.

Monseigneur le duc d'Orleans, ayant prins congé du Roy à Ligny en Barrois, alla trouver le duc de Guise, accompagné de quelque nombre de gens de

pied françois; et le lendemain, qui estoit environ le dixiesme de juin 1542, assemblerent avec la gendarmerie une partie des gens de pied en un grand village sur la riviere de Meuze, à deux lieües pres de Verdun, mi-chemin dudit Verdun et de Dun le Chasteau, auquel lieu feirent sejour trois jours, attendans l'artillerie. Au partir de là, allerent loger devant Danviller, place de Luxembourg appartenant à l'Empereur, auquel lieu se vint joindre avec eux le baron de Hedecq, lequel autrefois avoit esté lieutenant du comte Guillaume de Fustemberg, avec son regiment de quatre mille lansquenets; aussi y arriva le comte de Mansfeld et le comte Piguelin, et le colonnel Riquerog, avec leurs regimens; et pouvoit estre, estans assemblez, le nombre de dix à douze mille lansquenets. Et vint à ceste heure là au service du Roy, avecques le comte de Mansfeld, le comte Reingrave, jeune homme de bonne volonté, qui promettoit bonnes choses de luy, ainsi qu'on a congneu par apres. Estans assemblez devant Danviller, fut presentée l'artillerie, dont fut tiré quelques coups à coup perdu, sans approches ny trenchées; mais les soldats estans dedans la place, ne voulans attendre plus furieuse batterie, demanderent à parlementer; et, durant ledict parlement, noz soldats, sans aucune resistence, entrerent dedans et la saccagerent, chose qui estoit bien aisée, d'autant que la place n'estoit deffensable. Estant Danviller entre noz mains, par l'advis des capitaines, monsieur d'Orleans ordonna qu'elle fust rasée et bruslée, comme n'estant gardable; ce qui fut faict en toute diligence, mesmes par monsieur de Jamets, à l'occasion qu'elle luy portoit grand ennuy à sa place de Jamets.

Partant de Danviller, nostre armée print le chemin de Luxembourg; mais lendemain vint nouvelles qu'il estoit tombé un pan de muraille à Yvoy, qui fut cause de faire tourner visage à nostre armée droit à laditte place : et y estant arrivée, en toute diligence mondict seigneur d'Orleans et le duc de Guise ordonnerent de faire les approches; ce qui fut faict, mais mal à propos, car il fut assis trois canons et une bastarde si pres du bord du fossé, sans gabions, trenchées ny autre couverture pour mettre en seureté l'escorte de la garde d'icelle artillerie, qu'il falut, le jour venu, que ceux qui l'avoyent en garde l'abandonnassent, pour les coups de arquebuze que leur tiroient les ennemis. Et en plain jour, à la veüe de nostre armée, sans que nul les peust offenser, iceux ennemis sortirent de la ville, et attacherent des cordes ausdittes pieces, pour les tirer dedans leurs fossez; mais ne leur fut possible, à cause de la pesanteur et de quelques coups de arquebuse tirez, mais de loing, par aucuns soldats des nostres, qui se hazardoyent plus que les autres. Ce que voyans, les ennemis mirent le feu aux flans et les bruslerent, de sorte que lesdittes pieces furent mises sur le ventre, et cinq ou six jours apres furent retirées, et puis envoyées à Sedan pour les remonter. Nonobstant ledict inconvenient, ne fut cessée la continuation des trenchées pour mettre les autres pieces en batterie du costé de vers les Ardennes, et fut faitte breche assez raisonnable, qui toutefois ne fut assaillie; puis on fut dix ou douze jours sans tirer, ce pendant qu'on envoya à Sedan, à Mouson et autres villes prochaines, querir renfort d'artillerie et de munitions. Lesquelles arrivées, on

feit nouvelle batterie à l'opposite de l'autre, tirant vers le chemin qui va à Jamets; dont ceux de dedans s'estonnerent, de sorte qu'ils demanderent à parlementer; à quoy ils furent receuz: et tellement se mena la pratique, qu'en fin leur fut accordé par monsieur de Guise (lequel estoit ordonné de la part de monseigneur d'Orleans pour les ouïr) qu'ils s'en iroyent leurs bagues sauves, et pourroyent amener six fauconneaux et de la munition pour tirer chacun six coups. Chose qui vint bien à propos, car à la verité la place estoit hazardeuse à assaillir sans grande perte d'hommes, veu le grand nombre de soldats, d'artillerie et de munitions qui estoyent dedans, et mesmes qu'au milieu de la grande breche, au fons du fossé, y avoit un moineau qu'on ne leur pouvoit lever, qui eust faict un grand meurdre des assaillans; mais Dieu leur osta l'entendement. De la part de l'Empereur estoyent chefs audit Yvoy le bastart de Sombret, le sieur de Noyelles, hennuyer, capitaine de chevaux legers, le capitaine Famas, le capitaine Gilles de Levant, et autres, jusques au nombre de deux mille hommes. Estant monditsieur d'Orleans devant icelle place, y arriva le sieur de Longueval, accompagné de Martin Van Rosson, mareschal de Gueldres, et dix mille lansquenets, avecques environ de seize cens à deux mille chevaux clevois, qui avoyent passé par le païs de Brabant, ainsi qu'entendrez par ce discours.

Monseigneur le duc d'Orleans, ayant mis Yvoy en l'obeïssance du Roy (dont fut baillée la garde au seigneur de Sedan, et depuis au baillif de Victry, comte de Nanteuil, lieutenant de la compagnie du duc Antoine de Lorraine), marcha pour aller devant Luxem-

bourg, prenant son chemin par Arlon, petite ville à quatre lieuës au deça dudit Luxembourg, sise sur une montagne en assez bonne assiette, mais non fortifiée. L'armée approchant dudit lieu, le seigneur d'Anguien, François de Bourbon, avec sa compagnie et quelques autres qui l'avoient suivy, y alla devant, et la feit sommer au nom de monseigneur d'Orleans. Ceux de dedans, estonnez de la redition d'Yvoy, qu'on estimoit la plus forte place du païs, et la mieux pourveuë d'hommes, d'artillerie et autres munitions, rendirent la ville : au dessoubs de laquelle se vint loger le camp, et dedans se logea monseigneur d'Orleans; mais quelques pillards (encores qu'il fust defendu de piller), cherchans quelque butin, mirent le feu en une partie de la ville, tellement que bien à peine peust on faire retirer le bagage qu'il n'y en eust de bruslé; et, apres que le feu fut estaint, y fut laissé quelques gens, à ce que l'ennemy ne s'y mist pour coupper les vivres qui venoient en nostre camp de Stenay et de Mouson.

Partant d'Arlon, le camp alla loger aupres de Luxembourg, où, peu apres avoir faict les trenchées, fut approchée l'artillerie au coing de la haute ville, à la main droicte de la porte par où on entre du costé de France, et fut faict breche, toutesfois non raisonnable pour assaillir, car le fossé y est à fons de cuve, trenché en roc fort parfons; si est-ce que ceux de dedans, combien qu'ils fussent trois mille hommes de guerre et quatre cens chevaux, s'estonnerent, de sorte qu'ils se rendirent leurs bagues sauves, et les citadins demeurerent en leur liberté. Estanz sortis lesdicts gens de guerre environ deux heures apres midy,

monsieur d'Orleans entra dedans; et fut mise si bonne police, qu'une heure apres, les boutiques des marchans furent ouvertes, pour vendre et acheter en telle seureté pour eux qu'on feroit à Paris ou à Rouen. La ville ainsi reduite, monsieur d'Orleans laissa pour la garde d'icelle le comte de Mansfeld et le comte Piguelin, avec leurs regimens, lesquels promirent de la bien garder vers tous et contre tous; ce qu'ils ne firent, ainsi que tantost vous orrez. Puis, en passant devant Montmedy, petite ville assise sur une montagne, laquelle on ne peult approcher que d'un costé, mondit sieur d'Orleans feit seulement monstrer l'artillerie: incontinant ceux de dedans, esmeuz des precedentes prises, se rendirent; et y furent mis gens pour la garder. Et telle fut l'execution, qu'il ne restoit és mains de l'Empereur du duché de Luxembourg, que Tionville, ville sur la Moselle, quatre lieües au dessous de Mets, tirant à Treves.

Monseigneur d'Orleans, ayant desir de se trouver pres la personne du Roy et de monseigneur son frere, pour l'esperance qu'il avoit qu'il se donneroit une bataille devant Perpignan, delibera de s'y retirer, laissant à Luxembourg et Champagne le duc de Guise, lieutenant general du Roy; et, pour separer son armée, se retira à Verdun, auquel lieu il ordonna d'envoyer monsieur de Longueville, avec Martin Van Rosson et ses bandes, vers Liesse, lieu entre les deux frontieres, pour y sejourner, et secourir ou la Picardie ou la Champagne. Puis, apres qu'il eut fait quelque sejour à Verdun pour pourveoir au reste de son armée, partit en poste pour trouver le Roy à Montpellier, pensant de là aller devant Perpignan; mais desja le

Roy avoit deliberé de retirer son armée. Deux jours apres son arrivée devers le Roy, vindrent nouvelles de la perte de Luxembourg, et comme le comte de Mansfeld et le comte Piguelin l'avoient rendue bien legerement et avecques peu d'occasion, dont le Roy fut fort mal content, et contre monseigneur son fils, et contre ceux qui luy avoyent conseillé de laisser son armée; mais je croy que luy mesme avoit esté son conseil. Aussi avoyent les ennemis reprins Montmedy; qui nous portoit grand dommage, tant à Stenay qu'au long de la riviere de Meuze : mais monseigneur de Guise rassembla ce qu'il peut promptement recouvrer de gendarmerie (car la plus-part avoit esté licentiée), et, avec quelques gens de pied, tant allemans que françois, marcha devant Montmedy, premier que ceux qui la tenoient eussent loisir de se recognoistre; et la reprint, et y mist pour chef le capitaine Petrus de La Lande, lequel y feit depuis bien son devoir, chose qui fort rapaisa le Roy. Le sieur de Guise, n'ayant moyen de plus tenir la campagne, assit ses garnisons, et envoya le regiment du capitaine Riquerog, allemant, le droict chemin de Piemont.

Durant que ces choses se faisoyent, tant à Luxembourg qu'à Perpignan, monseigneur Antoine, duc de Vendosme, qui estoit gouverneur et lieutenant pour le Roy en Picardie, ne voulut estre oysif; car, apres avoir assemblé les garnisons de son gouvernement, tant de pied que de cheval, avecques une bende d'artillerie, delibera de ne laisser dormir ses ennemis; et, par-ce qu'il y avoit vers Ardres trois ou quatre petites places qu'ils tenoient, lesquelles faisoient grand dommage, tant à Ardres qu'au Boulonnois (entre au-

tre le chasteau de La Montoire, sis en forte assiette, sur une petite montagne à l'entrée de la terre d'Oye, duquel on decouvre tout ce qui sort de la ville d'Ardres, et un autre, au bort du Boulonnois, tirant d'Ardres à Sainct Omer, nommé Tournehan, appartenant au sieur de Bures, place de tout temps tenue des plus fortes du païs), entreprint de les lever d'entre leurs mains; et, ayant pourveu à faire suivre les vivres apres son camp, faisant son estappe à Dovere, marcha premierement droict à La Montoire, laquelle fut abandonnée des ennemis, et la feit desmolir aux gens du païs, lesquels en firent leur devoir pour le dommage qu'elle leur avoit faict : et de là tourna ses forces à Tournehan, et y feit faire batterie de cinq ou six jours. Les assiegez, ne voyans remede de plus endurer la batterie, par-ce que la place estoit petite (car il est certain qu'une petite place ne vault rien devant la fureur de la batterie de maintenant), se rendirent leurs bagues sauves; laquelle il ordonna estre rasée, mais, pour la grande espesseur des tours, mesmement de la grosse, eust esté long à la desmolir, il les feit miner, et, apres avoir faict mettre quelques barils de poudre soubs la mine bien bouchée, les feit voler, et raser à force de pionniers ce qui restoit. Incontinant, bon nombre de petits forts, que les ennemis tenoient à la faveur de laditte place, se rendirent, et furent pareillement rasez. Puis, apres avoir couru tout le païs vers Sainct Omer, Aire et Betune, n'osant son ennemy se presenter devant luy pour le combatre, encores qu'il eust plus de gens que luy, se retira, mettant ses hommes aux garnisons. Sur laquelle retraitte le comte du Reux, lieutenant general de l'Empereur, faillit d'estre surpris en

sa maison; mais il se sauva par un batteau passant la riviere, et se retira à Sainct Omer.

Nagueres je vous ay dit que le Roy vouloit retirer son armée de devant Perpignan, quand monsieur d'Orleans le fut trouver à Montpellier. Or, afin de briefvement discourir ce qui fut faict en ce voyage, et venir à ladite retraitte, monseigneur le Dauphin assembla ses forces en Avignon, auquel lieu l'estoit venu trouver le sieur d'Annebault avecques huict mille Suisses, six mille hommes de pied françois, des vieilles bendes, dont estoit colonnel messire Charles de Cossé, sieur de Brissac, et six mille Italiens, et quatre cens hommes d'armes, et seize cens chevaux legers, desquels estoit general le sieur de Termes; et de là print son chemin à Nymes et à Narbonne, où se vint joindre le sieur de Montpesat, avec la legion de Languedoc et une partie de celle de Guienne, et six mille lansquenets, et bon nombre de Suisses nouvellement levez; de sorte qu'il y pouvoit avoir quatorze mille Suisses, tout compris, et se montoit l'armée à trente six ou quarante mille hommes de pied de toutes nations, et deux mille hommes d'armes et deux mille chevaulx legers. De Narbonne alla loger aupres de Locate, partant duquel lieu, laissa à la main droitte le chasteau de Saulces, et y envoya une trouppe d'hommes suffisante pour le tenir en subjection et empescher les saillies que pouvoient faire ceux de dedans; car il ne voulut s'y arrester, en intention de surprendre Perpignan, mais autrement advint. Vray est qu'il n'y avoit nombre suffisant d'hommes pour garder une telle place; mais d'artillerie et d'amonitions, tout ce que l'Empereur avoit mené en son voyage d'Arger estoit dedans,

tellement qu'à l'arrivée de tous costez on estoit salué à coups de canon et de coulevrines, dont les ennemis estoient aussi liberaux que d'arquebouzades; chose qui feit cognoistre en peu d'heure que les advertissemens qu'on disoit qu'avoit monsieur de Montpesat (par l'advis duquel avoit esté dressée ceste entreprise) n'estoient certains. Il est apparant qu'ils estoient advertis, veu que le sieur d'Annebault avoit sejourné en Piemont un mois ou cinq sepmaines, et qu'il estoit commun, dés Piemont, qu'on alloit à Perpignan; aussi le chemin que print l'armée leur en pouvoit donner vraye certitude.

Estans arrivez devant Perpignan, ceux qui estoient ordonnez à ce faire, adviserent, chacun en son endroict, de l'approcher, mais la pleine estoit si rase et la terre si sablonneuse, qu'il estoit mal-aisé de faire trenchées qui valussent, car la terre s'en alloit à vau le vent, et amplissoit les gabions de sablon. Vous pouvez estimer quelle seureté on pouvoit avoir, mesmes que la ville estoit si bien pourveuë de plateformes garnies d'artillerie, qu'il sembloit d'un porc espy, qui de tous costez, estant courroussé, monstre ses poinctes. Aussi fut advisé, pour empescher qu'il n'y entrast secours, lequel n'y pouvoit venir que par deux endroicts, l'un par la mer, et l'autre par le pertuis par lequel pouvoit venir le secours du royaume d'Arragon, et on n'y peult passer qu'à la fille, là fut envoyé le sieur de Termes avec les chevaux legers, toutesfois si tard, qu'avant son arrivée le secours estoit passé et entré dedans la ville; qui encouragea fort les ennemis, et nous donna peu d'esperance de parvenir où nous pretendions.

Un jour ceux de la ville, ayant, de dessus le rempart, cognoissance que nostre artillerie estoit mal gardée, feirent une saillie à la garde de leur artillerie, telle qu'ils firent abandonner la nostre à ceux qui l'avoient en garde, et se mettoient en effort de la tirer en leurs fossez; ce qui estoit apparant qu'ils eussent faict, mais le sieur de Brissac, colonnel des gens de pied françois, auquel ne touchoit de la garder, y arriva à l'improvist, suivy de peu de gens, et estoit sans armes, hors mis un haussecol, lequel feit une charge si furieuse, qu'il leur feit abandonner, et la retira: aussi fut il blessé à la gorge ou au col.

Le Roy, lequel, ce temps pendant, avoit faict sejour à Montpellier, esperant marcher si l'Empereur se fust mis en campagne pour secourir sa ville, voyant que son armée se consommoit, et que l'Empereur n'estoit pour se hazarder, puis que sans bataille elle se pouvoit garder, envoya le comte de Sainct Pol et l'amiral de Brion devers monsieur le Dauphin, pour entendre quelle esperance il pouvoit avoir du fruict de ceste grosse armée; lesquels luy rapporterent qu'ils avoyent cogneu qu'il y avoit moins d'espoir à la prinse de la ville, que le jour que le camp y arriva, et que, approchant l'hiver (auquel on alloit entrer), le païs estoit de telle nature, qu'aux premieres pluies qui viendroient, il n'y auroit ordre de retirer l'armée, pour les torrens qui de tous costez coulent des montagnes, et que la mer faict regorger lesdicts torrens, de sorte qu'on se trouveroit enfermé entre deux mers et la montagne. Alors il cogneut bien, mais trop tard, qu'il avoit esté mal servy; parquoy manda à monseigneur le Dauphin qu'il eust à faire sa retraitte; à

quoy il ne faillit d'obeïr, combien qu'à son grand regret (considerant une si triomphante armée avoir esté tant inutile), car l'erreur n'estoit de luy, mais de ceux qui avoient abusé le Roy, ou par ignorance ou par envie qu'autres ne fissent mieux. Partant de devant la ville, les Espagnols firent plusieurs saillies, mais il avoit mis si bon ordre à sa retraitte, qu'elles furent au desavantage des ennemis. Nostre camp deslogea à telle heure, que, s'il eust encores attendu trois jours, ce qu'on craingnoit des inundations luy fust advenu, car le lendemain et les jours suyvans survint une si extreme pluie, que la pluspart de ceux qui estoient demeurez derriere, tant de cheval que de pied, furent contrains de passer à nou, et y en eut quelques uns noyez. Voilà la fin de ceste armée, laquelle, à mon jugement, qui l'eust employé en Italie, l'estat de Milan eust esté bien esbranlé, pour les apparences que depuis on en a veu ; mais l'asseurance qu'on donnoit au Roy d'emporter Perpignan de premiere venue, luy feit prendre le pire party : paravanture en ay-je mauvais jugement, mais c'est mon opinion.

L'amiral d'Annebault, partant de Piemont pour venir à Perpignan, avoit laissé le sieur de Langey, messire Guillaume du Bellay, accompagné du sieur de Boutieres, du sieur de Vassé, gouverneur de Pignerol, du capitaine Martin du Bellay, prince d'Yvetot, gouverneur de Turin, du sieur d'Aussun, gouverneur de Savillan, avec leurs compagnies, tant de gendarmes que de chevaulx legers, et deux mille Suisses, et quelques gens de pied, tant de François que Italiens, pour seulement bien petitement garder les principalles places de surprises, demeurant le plat païs

en proye. Dequoy le marquis du Guast adverty, assembla ses forces au pont d'Esture, lieu propre pour assaillir le Piemont en quelque endroit qu'il voudroit commencer, ou deça ou delà le Pau, pour avoir les rivieres à son commandement. Le sieur de Langey, qui estoit à Turin, sçachant la deliberation dudict marquis, et que du costé de Cony, Queras et Albe, n'y avoit grand garde, parce que le marquis n'eust jamais estimé qu'estant demeuré ledict seigneur de Langey si desgarny d'hommes, eust voulut faire entreprinse, toutesfois il la dressa sur toutes les trois, tout en un coup, tirant de chaque ville quelque enseigne de gens de pied. Pour Queras depescha le sieur d'Aussun, pour lors gouverneur de Savillan, et le sieur de Cental, eleu de Riés, avec une trouppe, non pour forcer, mais pour surprendre, autre en Albe, autre à Cony; mais ceux qui allerent à Cony et Albe se perdirent, si que le jour les surprint; parquoy ce que monsieur de Langey tenoit le plus seur demeura inutil. Les sieurs d'Aussun et de Cental, partans de Savillan, marcherent en toute diligence à Queras, avec eschelles, ayans pour leur conduite ceux que ledict Langey leur avoit baillés, pour les mener au lieu où il les devoyent asseoir; et, par ce qu'il y a un petit chasteau, on tint prests deux canons, pour les faire marcher, s'il estoit besoin de le batre. Ils ne peurent neantmoins arriver que le jour n'eclerast (car c'estoit aux nuicts les plus courtes de l'an), tellement que les intelligences que nous avions dedans ne s'oserent descouvrir. Si est ce que lesdicts sieurs, ne voulans avoir perdu leur peine, donnerent jusques au lieu où leurs conducteurs les menerent, et, encores que l'alarme

fust à la ville, et que chacun vinst à sa deffence, planterent leurs eschelles et la forcerent, et monterent les premiers sur la muraille lesdicts sieurs d'Aussun et de Cental. Estans maistres de la ville, manderent l'artillerie, laquelle leur fut envoyée, pour batre le chasteau, dedans lequel s'estoyent retirez les gens de guerre; mais, des la premiere volée, une de leurs pieces se demonta, et quand et quand eurent advertissement que le marquis du Guast marchoit diligemment pour secourir la ville par le chasteau; ce qu'ils firent entendre au seigneur de Langey, qui desja estoit venu camper à Carignan avec les Suisses et si peu d'autres qu'il avoit faict tirer des garnisons, mesmes que l'une de leurs pieces estant ainsi inutile, ils estoyent d'advis de se retirer et de brusler et ruiner la ville, à ce que l'ennemy ne s'en peust prevalloir. Ce qu'ayant entendu, ledict sieur leur envoya promptement le sieur de Vassé, avec cinquante hommes d'armes de renfort, par lequel leur manda qu'ils n'eussent à vuider de là, les asseurant qu'audict chasteau n'y avoit que deux sacs de farine et un cheval, et que, pour le grand nombre d'hommes qu'il sçavoit y estre, ils seroyent contrains, le lendemain, de parler ou de mourir de faim, d'autant que des le matin mesmes les vivres leur failliroyent, et que le marquis, partant d'où il estoit, n'y pourroit arriver de trois jours, et qu'il les advertiroit d'heure, et leur bailleroit le moyen, si besoin estoit, de se retirer en seureté au Montdevy ou à Baine. Le lendemain, les soldats qui estoyent audict chasteau, parlerent, et sortirent avec leurs armes, et fut trouvé qu'il y avoit trente six heures qu'ils n'avoyent mengé. Le sieur de Langey y ordonna le sieur de Cental gou-

verneur, lequel soudainement y mist deux mille hommes, qu'il leva tant en ses terres qu'ailleurs.

Le marquis du Guast, adverty de la reddition du chasteau et de l'ordre qui y estoit, rompit l'entreprinse qu'il faisoit de le venir secourir, et delibera de se recompenser ailleurs; parquoy, estant delogé du pont d'Esture, tourna ses forces vers Villeneufve d'Ast, laquelle (encores que le sieur de Langey l'eust bien pourveüe), pour la debilité du lieu, fut forcée, avec toutesfois peu de meurdre; aussi furent Poiring et Cambian, petites places non fortifiées. Le sieur de Langey, combien qu'il congneust n'avoir les forces pour soustenir celles du marquis, lequel avoit quinze mille hommes de pied et environ deux mille cinq cens chevaux, et luy, tout mis ensemble, n'eust attaint à plus de cinq mille hommes de pied, estant adverty que l'entreprise du marquis estoit de ne plus s'amuser de là l'eau, mais venir passer la riviere à Carignan, pour y camper, et, ce faisant, nous oster tout le plat païs, depuis les montagnes jusques au Pau, pour affamer Turin, Pignerol, et le reste de ce que nous avions deça; et laisseroit fortes garnisons à Quiers, Ast, Fossan, Albe et Cony, pour le semblable estre faict aux places que nous avions de-là le Pau, et nous lever la commodité du marquisat de Saluces, pour y remedier, revint avec ses petites forces camper à Carignan, et y commença un fort en toute diligence, afin que par art il peust garder ce que par force luy estoit impossible; car d'attendre son ennemy sans advantage, il n'avoit le moyen. Le marquis, ayant entendu la diligence qu'il faisoit d'empescher son entreprise, vint camper de-là l'eau, sur le bord de la ri-

viere, vis à vis de nous; et, d'autant que c'estoit au mois de juillet, que les eaus estoient retirées, aisément on pouvoit, au dessus et au dessoubs de Carignan, passer la riviere à gué. Et, quinze jours durant que les deux armées furent logées au devant l'une de l'autre, il y avoit ordinairement escarmouches; et falloit que jour et nuict nostre armée fust en armes pour l'empescher de forcer le passage, de sorte qu'on se reposoit à tour de roolle. Le sieur de Langey, considerant qu'à la longue ses gens n'auroient moyen de porter la fatigue, et que luy-mesmes, pour les longs travaux precedens qu'il avoit endurez, estoit devenu perclus, tellement qu'il ne s'aydoit que du cerveau et de la langue, trouva moyen de tirer du camp imperial cinq ou six mille hommes de pied italiens et quelque cavalerie, dont il se renforça, et affoiblit son ennemy d'autant. Dequoy le marquis estonné, osta sa fantasie de plus essayer de passer le Pau, craignant qu'estant deça l'eau, ceux qui ja s'estoient rendus à nous, surbornassent les autres qui estoient en son camp, et que par ce moyen il demourast le plus foible; parquoy il commença sa retraitte vers Villedestelon, s'approchant de Quiers.

L'opinion du sieur de Langey et de la plus part des capitaines estoit de passer le Pau, et suivre l'ennemy, pour executer autres intelligences qu'il avoit en son camp et ailleurs; mais quelques uns (je ne sçay pour quelle occasion, car au conseil ils avoient monstré semblant de la trouver bonne, et, suivant leur advis, il avoit parlé aux Suisses, qui luy avoient accordé en leurs presences de passer outre) se retracterent, et trouverent moyen de mutiner les Suisses, tellement

qu'alors qu'on cuidoit marcher en avant, ils tournerent leurs enseignes droict à Pignerol, chemin de la retraitte en France. Leur colonnel Sainct Julian en fut souspçonné, et croy que ce fut à bon droict : et audit Pignerol se retira avec eux le sieur de Boutieres. Le sieur de Langey, se voyant abandonné, ne sceut autre chose que de se faire porter en une chaire à Turin, avec le reste d'hommes qu'il avoit; et envoya les Italiens qu'il avoit tirez du camp imperial, à Cazelles et Siria, petites places entre Turin et Vulpian. Le marquis, adverty de la soudaine departie de nostre armée, envoya quelque nombre de gens passer le Pau, lesquels, trouvant un capitaine de Languedoc, avecques cinquante soldats, dedans le chasteau de Carignan, les sommerent, au nom du marquis, de rendre la place, leur faisans entendre que, s'ils attendoient que l'artillerie fust arrivée, que son intention estoit de les faire pendre et estrangler. Le capitaine et les soldats n'attendirent à veoir l'artillerie, mais se rendirent à la premiere sommation. Ce qu'ayant entendu le sieur de Langey, qui estoit à Turin, à sept mille de là, craignant que le marquis suivist avec sa trouppe et parachevast le fort qu'il avoit commencé, depescha sur l'heure le capitaine Martin du Bellay, son frere, gouverneur de Turin, avec sa compagnie, pour aller entendre comme les choses estoient passées, et quel nombre d'hommes estoit dedans, afin que, suivant ce qu'il luy manderoit, il se fist porter luy-mesme sur le lieu, avec l'artillerie qu'il meneroit. Ledit capitaine Martin, pour avoir loisir de pourveoir à son affaire, au partir de Turin, jetta devant luy le capitaine Marville et le comte Maxime Antoine de Sesse, ses deux

lieutenans, avec quarante ou cinquante chevaux, pour se mettre entre le Pau et la ville de Carignan, pour recognoistre si le marquis voudroit repasser l'eau. Estans arrivez sur la riviere, le comte Maxime Antoine laissa son compagnon au guet, et, par un trompette, envoya demander de parler à ceux qui estoient dedans le chasteau; ce que luy estant accordé, le capitaine sortit en seureté, lequel estoit de la cognoissance dudit comte Maxime, et autresfois avoit esté soubs sa charge. Ledit comte luy remonstra les grandes forces qui venoient, avec le grand nombre d'artillerie, et qu'ils estoient envoyez là seulement pour les investir, attendant les forces; l'asseurant bien que, s'il tardoit tant peu soit de parler, il ne seroit en sa puissance de luy sauver la vie, dont il le vouloit bien advertir, estant son amy. Les choses furent tellement menées, qu'il remist la place entre les mains du gouverneur de Turin, et furent conduits les Imperiaux seurement à Quiers. Ce faict, il fut pourveu à la place, à ce qu'il n'y advint plus d'inconvenient. Le Roy, ayant entendu la prise de Carignan par les Imperiaux, avoit depeché un courrier en toute diligence, mandant au sieur de Langey que, toutes choses laissées, il mist tout son effort à la recouvrer; mais arrivant, le courrier la trouva desja entre noz mains, dont le Roy adverty en eut grand contentement.

Peu de jours apres, le marquis du Guast, repassant le Pau aupres de Cressentin, vint assieger Chivas, dedans lequel estoit le seigneur Hieronime de Birague; mais, apres avoir esté repoussé de deux assaux, se retira avec son armée à Cazal. Au mesme temps, Cesar de Naples, voulant couvrir le chemin de Vulpian à

Turin, delibera de prendre Cazelles, esperant le faire aisément, par ce qu'il n'y avoit que les Italiens, lesquels le sieur de Langey avoit tirez du camp imperial, et qu'il les pourroit retirer à sa devotion : mais ledit sieur de Langey soudain y envoya le chevalier de Villegangnon, pour leur commander, craignant qu'entre tant de capitaines sans chef il n'y eust partialité. Ledit Cesar les vint assaillir, mais il fut si bien recueilly, qu'il y perdit soixante ou quatre vingts hommes, et se retira avec sa courte honte, et y demourerent ses eschelles pour les gaiges.

Le sieur de Langey, voyant le marquis retiré à Cazal, avoit congnoissance qu'une place nommée Barges, laquelle ferme le chemin de Pignerol à Ravel et à Saluces, portoit grand dommage à toute la pleine, d'autant qu'elle est enclavée au milieu de noz terres, et que le marquis de long temps ne la pourroit secourir, manda au sieur de Boutieres, qui estoit à Pignerol, que, pour ne laisser les Suisses inutils, il eust à marcher devant Barges, et luy envoya toutes les forces qu'il avoit pres de luy, retenant seulement gens pour la garde de Turin. Le sieur de Boutieres incontinant partit pour laditte entreprise, et mena quant et luy six canons qu'il print à Pignerol ; mais, arrivé à Barges, trouva que les Espagnols avoyent fortifié un convent joingnant le chasteau, et qu'il estoit impossible d'assaillir le chasteau sans premierement prendre le convent. A ceste occasion, soudain feit ses approches, et mist ses pieces en batterie si diligemment, que dedans vingt-quatre heures il feit breche, de sorte que les soldats françois, meslez avec quelque gendarmerie qui se mist à pied, emporterent le fort d'assault, et

mirent au fil de l'espée environ trois cens hommes qui estoyent dedans. Ce faict, approcha le chasteau, qui n'est qu'un donjon quarré, et gaingna les fauses brayes; aïant faict breche, ceux du chasteau demanderent à parlementer : en fin, plusieurs choses proposées, fut accordé que, si dedans six jours le marquis du Guast ne venoit assez fort pour lever le siege, ou gens pour luy, ils se rendroyent la vie sauve, dont ils baillerent ostages. Le marquis, adverty de ceste composition, laissa tous autres affaires, et partit à grandes journées pour venir secourir les assiegez. Le sieur de Boutieres, congnoissant que desja il avoit passé le Pau vers Ville-franche, et que, pour attendre une si grosse puissance, ses forces estoyent trop debiles, rendit les ostages aux assiegez, et par Brecqueras se retira à Pignerol. Ce pendant le marquis refreschit la place; puis, ayant crainte qu'estant esloigné, on ne surprinst quelques unes de ses places (car il estoit bien seur qu'on avoit de tous costez pratiques secrettes), retourna promptement à Quiers; mais il ne sceut si tost venir, que le sieur de Langey ne luy eust soustrait par menées le chasteau de Montault et deux ou trois autres petites places du Montferrat, qui estoyent mal aysées à reprendre, à cause de l'hyver, où il n'avoit moyen d'y mener l'artillerie.

Quelques jours apres, le sieur de Langey, n'estant satisfaict que Barges n'estoit mise entre les mains du Roy, manda au sieur de Vassé, gouverneur de Pignerol, de pratiquer par le moien qu'il luy bailla, le capitaine d'icelle place de Barges, nommé Paule Monnet; puis, qu'il prinst quelques bandes nouvelles venans de France, et, avec quatre canons, qu'il eust à

marcher droit audit lieu; ce qu'il feit en diligence; car il n'estoit homme paresseux d'executer choses honnorables et hazardeuses. Y estant arrivé, mist ses pieces en batterie, encores qu'il n'eust commissaires ny canonniers; mais tous ceux qui estoyent en sa compagnie mirent les mains à l'œuvre avec luy, specialement un jeune homme de Picardie, frere du seigneur de Mailly, lequel naturellement s'adonnoit à l'artillerie: tous ensemble firent telle execution, qu'en deux heures fut faict un trou dedans la tour, non toutefois raisonnable pour assaillir; mais le capitaine, se voyant occasion de parler, remit la place entre les mains du sieur de Vassé, et se retira au service du Roy.

Vous avez cy devant entendu comme le Roy avoit retiré son armée de devant Perpignan, de quelles forces elle estoit composée, et le prouffit qu'elle luy apporta. Afin de ne la laisser inutile, ains en employer une partie si peu de temps qui restoit de bonne saison, le Roy ordonna le sieur d'Annebault pour aller en Piemont, et avec luy le regiment des lansquenets du capitaine Riquerog, et les vieilles bandes françoises, les bandes italiennes, tous les chevaux legers, et quatre cens hommes d'armes, esperant que avec tel renfort (estant l'armée du marquis ruinée par faulte de payement) on pourroit faire un grand exploict. Le sieur d'Annebault, avec lesdittes trouppes, print le chemin de Briançon, et, faisant passer une partie de son armée à Pignerol, l'autre par Suze, l'envoya loger à Carignan, à cause que le marquis du Guast estoit logé à Carmagnolles, qui est delà le Pau, deux mille contremont la riviere, et luy vint coucher

à Turin, pour là communiquer avec le sieur de Langey.

Or, ledit sieur de Langey avoit faict secrettement preparer des bateaux sur le Pau, pour, quand nostre armée seroit arrivée à Carignan, et durant que le marquis seroit incertain du chemin qu'elle prendroit, porter noz gens de pied et artillerie contre bas l'eau; et, pour la nourriture de l'armée, faict faire à Vorling, par le seigneur Ludovic de Birague, une munition de pain pour dix jours, pour, avant que l'ennemy fust adverty, surprendre Cazal et autres places, ausquelles il avoit intelligence, car en vingt-quatre heures elle y fust arrivée par eau, et le marquis ne pouvoit venir au secours qu'en quatre journées de camp, quelque diligence qu'il fist; mais il se trouva des envieux qui divertirent le sieur d'Annebault, combien qu'il y eust bonne fantasie.

Le sieur de Langey toutesfois, se voyant avoir perdu son temps et son argent, mist en avant autre party; c'est qu'un sien amy qui estoit avec le marquis, luy avoit donné advis que si la nuict on vouloit avec l'armée passer le Pau, on ne failliroit de rencontrer les Imperiaux à un passage pres Villedestellon, dont estoit impossible de leur sauver, moyennant qu'on envoyast trois ou quatre cens chevaux entre Carmagnolles et Villedestellon, et nostre armée en teste, entre Villedestellon et Quiers; car la nuict le marquis, craignant d'estre investy, se devoit retirer à Quiers, et que celuy qui donnoit l'advertissement luy-mesme les conduiroit. Ce party mis en conseil, fut approuvé, et fut ordonné qui iroit et en teste, et qui en queuë; mais la nuict venue, je ne sçay pourquoy ne pour quelle raison, on demoura. Seulement fut envoyé le

capitaine Francisque Bernardin de Vimarca, avec deux cens chevaux legers, pour les recognoistre, lequel trouva les choses ainsi qu'elles avoient esté mises en avant, et print sur leur queüe plusieurs butins et bagages. L'entreprise estoit indubitable, car les ennemis n'estoyent que trois mille lansquenets et mille Espagnols, qui estoit leur force d'estrangers; ainsi, defaisant ceste trouppe, on pouvoit marcher en païs, parce qu'il ne demouroit au marquis que les Italiens, sans teste d'Allemans.

Finablement, le sieur de Langey, voyant qu'on ne vouloit executer ce dont il avoit tant travaillé et faict de si gros frais, tant à l'entretenement des hommes que pour la fourniture de ce qui y estoit necessaire, considera bien que le pareil luy seroit faict en autres choses : à ces causes, pour la debilité de ses membres (car il estoit perclus à cause des longs travaux), avecques le congé du Roy, partit de Turin en une littiere pour venir devers luy, auquel il desiroit, avant que mourir, declarer beaucoup de choses pour son service, qu'il ne vouloit mettre en la bouche d'autruy, craingnant de faire tort à ceux qui en luy s'estoyent fiez; mais il ne luy fut possible d'y parvenir, car, le neufiesme jour de janvier 1543, il trespassa à Sainct Saphorin, sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de sçavoir et d'experience.

L'amiral d'Annebault, aiant failly d'executer telles entreprises, alla loger à Carmagnolles, d'où estoit delogé l'ennemy, auquel lieu il eut nouvelles, des sieurs d'Aussun et de Carses, lors estans à Savillan, que dedans Cony y avoit si peu d'hommes, que, s'il vouloit

faire diligence de marcher pour l'investir, afin que secours n'y entrast, et amener artillerie pour faire batterie, il ne failliroit de l'emporter de premiere venue, par ce qu'il n'y avoit gens suffisamment pour soustenir un assault. Ayant cest advertissement, partit avec quatre canons, laissant le sieur Martin du Bellay, gouverneur de Turin, lieutenant du Roy deça le Pau, pour pourveoir à tout, d'autant que les forces de l'ennemy estoyent vers le pont d'Esture. Le lendemain, ledict du Bellay, ayant nouvelles que le regiment de Riquerog estoit arrivé à Rivoles, et qu'il leur faloit venir trouver le pont du Pau de Turin pour passer l'eau (car celuy de Carignan et de Montcallier estoient rompus), leur y feit preparer le logis et les vivres, esperant d'en tirer du service en passant chemin. Or, à trois mille de Turin, delà l'eau, sur la montagne de Montferrat, y avoit trois ou quatre petites places, à sçavoir la tour Sainct Bony, Chatillon et Sainct Raphael, qui portoyent grand ennuy à Turin, d'autant qu'elles descouvroient tout ce qui en sortoit, de sorte qu'on ne pouvoit aller à Cazal, Bourbon, ny autres places que nous tenions au Montferrat (dont il nous venoit beaucoup de vivres, mesmes des vins), sans estre decouvert; lesquelles places il avoit failly peu devant de surprendre, et y avoit perdu des hommes, et, entre autres, le sieur de Malicorne, du Maine, capitaine de gens de pied, y avoit esté estropié de tout un costé d'une arquebuzade. Ledict gouverneur delibera, à la faveur d'iceux lansquenets, les emporter de force; parquoy feit mettre en ordre quatre canons avec leur equippage, et prendre des beufs par la ville pour les conduire; et au matin, feit partir

de Turin, avecques lesdicts Allemans, une partie de la compagnie du sieur d'Annebault, celle de monsieur de Langey son frere, lequel estoit sur le chemin de France, où il mourut, comme dit est, et la sienne, avec trois enseignes de François, de la garnison de Turin. Estans arrivez devant Sainct Bony, fut plantée l'artillerie, de laquelle en peu d'heure fut faict un trou, auquel fut donné l'assaut par les lansquenets, qui l'emporterent de furie, et furent tous ceux de dedans tuez, hors mis le capitaine, qui fut pendu, pour avoir esté si oultrageux de vouloir tenir une si meschante place devant le canon. Puis fit marcher à Chatillon, petite ville sur une montagne, qu'on ne peult battre, sinon d'une autre montagne opposite, mais il est impossible d'y mener artillerie sans engin ou force de bras, car les chevaux n'y peuvent monter. Les lansquenets, qui avoyent eu curée de ceux de Sainct Bony, mirent la main à l'œuvre, de telle façon qu'ils monterent deux canons aussi aisement que si ce n'eust esté qu'un fauconneau. Les assiegez, lesquels estoient quatre cens hommes de guerre en fort bon equippage, considerans le traictement qu'on avoit faict à ceux de Sainct Bony, aussi voians ceste grosse armée de France venue à l'improviste, entrerent en tel effroy, que, sans laisser tirer, se rendirent, leurs bagues sauves, et sortirent quatre cens hommes, aussi bien armez et aussi bon visage de soldats qu'il y eust en Italie. S'ils eussent faict leur devoir, estant l'assiette telle, il y eust eu de l'honneur à les assaillir. Ceux de Sainct Raphael n'attendirent qu'on allast à eux, mais envoyerent au devant se rendre; aussi feirent deux ou trois autres petits forts, tous lesquels furent rasez,

excepté la ville de Chastillon, en laquelle fut mise garnison pour garder le passage, car elle estoit deffensable. Ce faict, il envoya passer les lansquenets à Montcalier, le long de la montagne, lesquels se rendirent le lendemain avec monsieur l'amiral, qui marchoit à Cony.

Auquel lieu de Cony estant arrivé avec toute son armée, planta son artillerie au lieu qui luy fut dit estre le plus debile; mais on l'abusa, car c'estoit le mieux remparé. Et, apres que la breche fut faicte, on donna l'assault : noz gens, arrivez sur le hault, trouverent un rempart derriere la breche, pourveu de bons hommes, de sorte qu'apres avoir combatu une heure sur le hault de la breche, ils furent contraincts de se retirer. Il y mourut des nostres beaucoup de gens de bien, entre autres le capitaine Bricotte, normant, son lieutenant et enseigne; le comte Guillaume de Biendras, montferratin, et son lieutenant; le lieutenant et enseigne du capitaine Sainct Petre, corse, et luy fort foullé de coups de pierre; Sainct Esteve, enseigne du capitaine Cavagues; et plusieurs capitaines et enseignes blessez. Estant retiré, deux cens chevaux et sept ou huict cens hommes de pied envoyez par le marquis du Guast, la nuict entrerent en la ville par l'autre costé de la batterie. Le jour venu, monsieur l'amiral, ayant cognoissance de ce renfort, et voyant ses munitions d'artillerie faillir, ordonna de se retirer; on disoit que, s'il eust mené jusques à huict canons et leur suitte, pour faire deux batteries, afin de divertir les forces de dedans qui estoient petites, il y avoit apparence, ou qu'on les eust forcez, ou qu'ils se fussent rendus; car, assaillant par plusieurs en-

droicts, ils n'estoient pour respondre à tout; mais ce ne fut le vouloir de Dieu. Sur la retraitte, le comte Maxime Antoine et le sieur de Marville, lieutenans du seigneur Martin du Bellay, et le capitaine Theode Bedaine, albanois, rencontrerent deux cens chevaux imperiaux pres de Bra, vis à vis de Quieras, lesquels ils chargerent et les defirent, dont ils prindrent la plus part. Voila ce qui fut faict en ce voyage.

Le sieur d'Annebault, de retour à Carmagnolles, se voyant n'avoir moyen de faire nouvelles entreprises, pour l'hyver qu'il avoit à dos, apres avoir remis en l'obeissance du Roy quelques petites places, comme Villeneufve d'Ast, Poiring, Cambian et Rive de Quiers, que les ennemis avoient abandonnées, rompit son armée, laissant le sieur de Boutieres, en son absence, lieutenant du Roy en Piemont, et à Turin, le seigneur Martin du Bellay, prince d'Yvetot; pour gouverneur à Pignerol, le sieur de Vassé; à Chivas et Vorling, le sieur Ludovic de Birague; à Savillan, le sieur de Termes : la reste de l'armée licentia, hors mis deux mille Suisses, soubs la charge du sieur de sainct Julian, et fit retourner en France le colonnel Riquerog, avec son regiment de lansquenets, pour estre employez aux lieux que le Roy ordonneroit; et puis il partit pour retourner devers le Roy, environ le premier jour de janvier, prenant le chemin du Mont-Ceny. Arrivant à La Nouvalaize, on luy fit entendre que la tourmente estoit sur la montagne; ce nonobstant, on ne luy sceut dissuader de passer ce jour là, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les marrons, qui sont ceux qui congnoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers

celles de la mer; mais estant à mi-chemin de la montagne, entre La Ferriere et la plaine de L'Hospitalet, la tourmente survint si extreme, que la plus-part de ceux qui estoyent en sa compagnie furent en hazard d'estre peris, quelques bons guides qu'ils eussent. Il s'en perdit bon nombre soubs les neiges, et entre autres le seigneur de Carrouges, jeune homme de bonne maison; autres y perdirent la veüe, autres les pieds, et la plus grand part depuis ne furent en santé; semblablement plusieurs soldats allemans et autres, lesquels, sous esperance qu'un tel personnage que monsieur l'amiral ne s'estoit mis en chemin sans avoir consulté du passage, l'avoyent suivy, qui se perdirent. Quant à luy, ayant gaigné la plaine, il demoura si perdu, luy et ses marrons qui le conduisoient, que, sans des hommes qui estoient de dans les tavernettes qui sont au hault de la plaine, lesquels sortirent à son secours, indubitablement il eust faict pareille fin que les autres. Le sieur de Maugiron, cognoissant la nature du païs, mesmes que la tourmente venoit, demoura à L'Hospitalet, au pied des eschelles, jusques à lendemain, ayant retiré quelques gentils-hommes passans par là, demy gellez, lesquels furent sauvez par son moyen. Ce danger procede à cause qu'à main droite de ce passage, montant de La Ferriere pour venir à Lanebourg, y a une haulte montagne, et une autre à main gauche, qui font le chemin estroit, lequel est entre deux, et quand la tourmente se leve sur icelles, vous verriez des plottes de neige que le vent pousse contre bas, qui se font, estant amassées au hault de la montagne, fort petites (se monstrent elles), mais, avant qu'arriver au passage, se font aussi grosses qu'une mon-

tagne, tellement qu'elles perissent tout ce qui se trouve en ce destroict en temps de tourmente; mesme la plaine est si couverte et les chemins, que les propres guides s'y perdent, et menent leur suitte perir dedans les cavains remplis de neiges. Ledit sieur amiral, eschappé de ceste fortune, arrivé qu'il fut à Lanebourg, au pied de deça la montagne, prit la poste, par ce qu'il avoit eu nouvelles du Roy pour le venir trouver en Chasteleraudais.

Le Roy, à son partement de Montpellier, apres qu'il eut retiré son camp de devant Perpignan, eut advertissement que les habitans de La Rochelle (1) s'estoient mutinez, et avoient faict quelque effort contre ses officiers de la gabelle, passant païs pour se retirer vers Chastelerauld, et de là à Paris, les voulut chastier, et en ceste intention feit marcher en sa compagnie le capitaine Ludovic, colonnel d'un regiment de lansquenets, qui estoit celuy qu'avoit eu le comte de Mansfeld, lequel s'estoit retiré en Allemagne. Mais, arrivé qu'il fut à La Rochelle, tous les habitans, non sans cause, craignans que Sa Majesté usast de la rigueur qu'ils meritoient, chercherent tous moyens de se reconcilier, et remettre du tout à son obeïssance. Et le premier jour de janvier, s'assemblerent au jardin de la maison où il avoit pris son logis, pour luy demander publicquement pardon de la rebellion attentée par eux en plusieurs voyes contraires à l'obeïssance

(1) *Eut advertissement que les habitans de La Rochelle :* cette ville avoit des priviléges, que le Roi, à son sacre, avoit juré de maintenir. Les Rochellois crurent que ces priviléges les exemptoient de payer un droit de vingt-quatre livres par muid de sel, qui venoit d'être établi. Ils chassèrent et maltraitèrent les commis chargés de lever cet impôt.

que le subject doit à son prince et souverain seigneur. Et le Roy estant audit lieu, assis en son tribunal, et iceux ayans les testes nuës, les mains joinctes, et les larmes aux yeux, avec ceux des isles prochaines, feirent faire une requeste publique, demandans misericorde par l'advocat, à ce que lon disoit, desdittes isles, qui parla en ceste façon : « La malheureuse « journée, sire, et detestable à jamais, en laquelle, « nous, voz tres-humbles et tres-obeïssans subjets de « ceste vostre ville de La Rochelle et des isles, avons « esté tant delaissez de bon sens, de bon jugement et « de raison, qu'oubliant la douceur et benignité de « vostre Majesté royalle, les biensfaicts envers nous, « et les merites d'icelle, sommes tombez en tel incon- « venient, que d'avoir failly à recognoistre l'obliga- « tion et le devoir que nous vous devons par les rai- « sons dessusdittes, et par tout droict tant divin « qu'humain, ayans commis chose, sire, par laquelle « nous devons encourir vostre indignation, et perdre « vostre bonne grace, par noz meffaicts; de sorte que « de tant est la faulte que nous confessons plus grande, « que vostre humanité et bonté envers nous est plus « cogneuë et apparente; dont la coulpe de ces pau- « vres miserables que vous voyez prosternez à voz « pieds pour requerir vostre misericorde, est (quant « à nous et nostre peché) indigne de la recouvrir. « Mais quant à la grandeur et infinité de voz pitiez, « ainsi que le roy psalmiste David se confioit en la « grandeur des misericordes de son Seigneur, nous « avons esperance, sire, que vous entendrez la voix, « et recevrez les confessions à mercy de ceux lesquels « presentement baisent les pieds du trosne de vostre

« Majesté, vous supplians treshumblement, sire, avec « desplaisir au cueur de vous avoir offencé, et les « larmes aux yeux, ne regarder du tout à ce meffaict « qui nous est advenu, pour raison duquel nous crions « publicquement à haulte voix, et demandons vostre « misericorde : ains, sire, ayez, s'il vous plaist, esgard « à vostre bonté et clemence accoustumée. » Et ainsi piteusement criant misericorde, et se mettant à genoux, avec une voix tremblante, piteuse et lamentable, assez long temps iceluy advocat, comme continuant sa harangue, dist : « A la mal-heure, sire, nous « nous sommes tant oubliez que de commettre chose « qui nous ayt faict encourir vostre indignation, et « perdre vostre bonne grace et la reputation en la- « quelle par le passé nous avons esté tant envers vous « que voz predecesseurs roys, pour estre presente- « ment spectacle à tout le monde de desloyauté et de « desobeissance, pour laquelle, sire, nous vous sup- « plions treshumblement nous vouloir faire miseri- « corde. » Et le peuple incontinant commença de rechef à crier misericorde, jusques à ce que ceste voix piteuse tira les larmes des yeux des assistans et du Roy mesmes, qui bien peu apres commença à respondre en ceste maniere : « Je ne suis venu icy pour « vous dire l'ennuy que je receu, quand, moy estant « empesché en personne et mes enfans pour l'aug- « mentation et tuition de mon honneur et de mon « royaume, les nouvelles me furent apportées de la « miserable rebellion que presentement vous confessez ; « mais bien pour vous dire, mes amis (car amis vous « puis-je appeller, maintenant que vous estes retournez « à la recognoissance de vostre offence), que le mal

« que vous avez faict, quand vous avez oublié (comme « vous mesmes confessez) l'office et devoir de subjects « envers vostre prince, est un crime si grand et si ne- « cessaire à punir, qu'il ne pourroit estre plus, pour « les inconveniens qui s'en ensuivent; car tout estat « de monarchie et de republique bien institué, ne « consiste qu'en deux poincts, c'est à sçavoir, au juste « commandement des princes et superieurs, et en la « loyalle obeïssance des subjects; ou si l'un des deux « fault, c'est autant comme en la vie de l'homme la « separation du corps et de l'ame, laquelle vie dure « tant seulement autant que l'ame commande et le « corps obeist. Dieu me doint grace de ne faillir au « commandement qu'il m'a donné sur vous, et lequel « je tien et recognoy de luy, comme chose de la- « quelle il me fault rendre compte; et, combien qu'en « ce commandement soit comprise la punition de la « desobeïssance, en laquelle je n'ay faulte d'exemples, « tant vieux que nouveaux, que je puis suivre pour « l'execution de justice aspre et rigoureuse, qui a « souventefois esté necessaire pour remedier à l'inso- « lence d'un peuple, il me semble toutefois n'estre « moins raisonnable et convenable à un prince (mes- « mement qui en toute sa vie a eu ce propos de pre- « ferer tousjours misericorde à severité et rigueur de « justice) de recevoir, apres la confession de la « coulpe, son peuple se repentant et demandant par- « don, qu'il est droict et equitable au peuple d'obeïr « et garder la foy à son prince, qui use plus de cle- « mence que de justice. Je sçay bien que la pitié et « misericorde enseignée par nostre Seigneur Jesus- « Christ, preschée par ses disciples et apostres, et

« manifestée par tout le monde, pourroit non seulle-
« ment non corriger, mais aussi corrompre un peuple
« de mauvaise volonté; mais je sçay aussi que vous
« estes enfans de si bons peres, desquels la fidelité a
« esté experimentée par tant de noz predecesseurs,
« et vous mesmes jusques icy m'avez esté si bons et si
« loyaux subjects, que j'ayme trop mieux oublier ce
« mesfaict recent et nouveau, que voz viels et anciens
« bien-faicts, et aussi peu convient à voz coustumes
« precedentes de désobeir, comme à ma nature de ne
« vous pardonner ceste offence presente. Facent les
« autres et exercent rigoureusement leur puissance;
« je seray tousjours, tant qu'il me sera possible, pour
« la pitié et misericorde, et ne feray jamais volontai-
« rement à mes subjects ce que l'Empereur a faict
« aux Gantois, pour moindre offence que la vostre,
« dont il a maintenant les mains sanglantes, et je les
« ay, la mercy à Dieu, encores sans aucune taincture
« de sang de mon peuple; aussi a il, avec l'effusion de
« sang des siens, la perdition de tant de testes et de
« tant d'ames, perdu semblablement les volontez et
« les cueurs. Et j'espere que ma misericorde et cle-
« mence confermera voz courages, en sorte que de
« bons et loyaux subjects que vous avez tousjours esté
« par le passé, pour l'advenir serez encores meilleurs;
« et je vous prie oublier ceste offence qui est surve-
« nue, et de ma part il ne m'en souviendra jour de
« ma vie; mais aussi je vous prie qu'il vous souvienne
« tant seulement d'estre tels que vous avez esté par
« cy devant, et Dieu me doint grace de faire envers
« vous encores mieux que je n'ay faict. Quant à l'of-
« fence et à l'inconvenient qui vous est n'agueres

« advenu, Dieu nostre Seigneur et createur le vous « vueille pardonner; quant à ce qui me touche, je « vous remets tant le criminel que le civil totallement, « et vous pardonne sans excepter aucune chose, « moyennant ce qu'avez accordé, que j'estime toutes- « fois beaucoup moins que voz cueurs repentans, sça- « chant tresbien que le bien du prince gist en la loyauté « des cueurs de ses subjects plus qu'en autre chose. » Et à ceste parole le peuple commença à crier *Vive le Roy!* priant nostre Seigneur luy donner bonne vie et longue, et continuant tousjours, jusques à ce que le Roy dist d'avantage : « Je veux que tous les prisonniers « soient delivrez presentement, et que les clefs de vostre « ville vous soient rendues, et voz armes, et que « les garnisons de gens, tant à pied qu'à cheval, s'en « aillent, et que soyez reintegrez et restituez totale- « ment en ma grace, en vostre liberté et voz privi- « leges, et veux aujourd'huy demeurer en vostre « garde; et, pour la resjouissance et congratulation, je « veux que vous sonniez voz cloches, tiriez vostre « artillerie, faciez feu de joye, en rendant graces à « Dieu, et vous et moy, pour ceste bonne estraine. » Et telle fut la fin de l'oraison du Roy, avec larmes, tesmoingnant sa bonne affection et charité envers son peuple. Apres la fin de ceste harengue, la voix du peuple reconforté et resjouy merveilleusement, s'es- leva tout en un coup, et crya soudainement, en in- voquant nostre Seigneur, le suppliant pour la longue vie, santé et prosperité du Roy, lequel, en cest acte ainsi qu'en plusieurs autres, laissa suffisant tesmoi- gnage de la clemence et bonté dont il a tousjours usé aussi souvent comme l'occasion y a esté disposée.

Au mesme temps, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, ayant eu nouvelles du trespas du sieur de Langey, son frere, demanda congé au Roy, pour se retirer en France et pourveoir à ses affaires (car il estoit mort endebté de trois cens mille livres); toutesfois ce ne fut sans mettre en seureté la ville de Turin de plusieurs pratiques que l'ennemy avoit dessus. L'une desquelles estoit, qu'environ trois mois au precedant, le juge de Turin, natif de Quiers, luy avoit porté paroles que, lors que laditte ville de Quiers avoit esté prise par le marquis du Guast (estant dedans le chevalier Assal, ainsi que cy devant avez entendu), ledit marquis l'avoit enhorté, que se retirant à Turin, et qu'il eust moyen de luy faire service, il le recognoistroit, ainsi que l'Empereur avoit accoustumé de remunerer ses serviteurs : disant pour conclusion audit gouverneur, qu'il avoit moyen de luy faire un grand service, car il envoiroit devers ledit marquis pour luy faire entendre qu'estant parvenu à cest estat de juge de Turin (comme il estoit), il auroit moyen de luy mettre la ville entre les mains; et, par ce moyen, ledit gouverneur, estant adverty du temps et heure que le marquis viendroit, pourroit audit marquis apprester une amorce, et le prendre, et tailler en pieces tout ce qui seroit en sa compagnie. Le gouverneur, ayant ouy ceste induction, voulut encores par autres moyens plus amplement cognoistre la fantasie du juge; parquoy luy feit entendre qu'il la trouvoit bonne, mais il faloit temporiser pour quelque raison, et que, sur sa vie, il n'eust à passer plus outre sans son expres commandement.

Or est il que de long temps le gouverneur avoit

souspçon sur ledit juge, par ce que, dés le temps du sieur de Montejean, iceluy Montejean eut opinion, durant la trefve, d'avoir de sa part un ambassadeur à Milan, pres du marquis du Guast, et y envoya l'un des sieurs de La Mole, de Provence; le marquis luy envoya à Turin le maistre de camp de la tierce de Lombardie, un Espagnol autant subtil et advisé qu'il fust en Italie, lequel demanda à loger en la maison dudit juge, qui avoit trois filles, courtisanes des plus magnifiques du païs. Ledit maistre de camp faisoit despence ordinairement de cent ou six vingts livres par jour, chez lequel se retiroient coustumierement les soldats, specialement les Navarrois et Basques; chose qui tousjours depuis avoit rendu suspect le juge audit gouverneur, craignant qu'il fust corrompu à cause de sa pauvreté; parquoy il mist sur tous les passages gens pour surprendre lettres qui se porteroient à Quiers, où estoit le marquis. Finablement, un marchand de Turin, nommé Luquin Bergue, que le gouverneur avoit adverty, s'asseurant de sa fidelité, feit surprendre un garson portant lettres dudit juge, par lesquelles il mandoit au marquis que l'heure estoit venue qu'il luy pourroit livrer la ville de Turin, car, estant mort le sieur de Langey, ils ne devoient plus estre en doubte d'estre descouverts; et qu'il eust à luy envoyer un sien fidele transvesty, qui passeroit sur le pont du Pau, avecques deux ou trois jumens chargées de vin, lequel, ayant passé le pont, prendroit le chemin à la main gauche, venant chercher la porte du palais qui tire à La Douaire; et, si on luy demandoit à la porte dont il venoit, qu'il dist qu'il venoit de Rivolle,

et que c'estoit vin qu'une sienne fille luy envoyoit; et que, au cas qu'on luy feroit refus d'entrer, il iroit luy mesmes au gouverneur pour avoir congé, et que, par ledit messager, pour plus grande seureté, on luy renvoyast un signal estant dedans sa lettre, qui estoit son cachet entre deux papiers.

Le gouverneur, voulant eclarcir laditte entreprise, à ce qu'en son absence n'en advint inconvenient, manda le juge venir vers luy, lequel il tira en secret, l'interrogant si le moyen dont autresfois il luy avoit parlé, de livrer le marquis entre ses mains, estoit encores en son entier : il feit response que ouy, et qu'il envoiroit une lettre audit marquis, sous son bon congé, par le prieur de Sainct Dominicque, laquelle il luy monstreroit, semblablement la response, au bout d'une heure. Luy ayant accordé, il apporta la lettre audict gouverneur, à la reception de laquelle il appella le seigneur Regnal de Birague, president de Turin, et maistre Jean Vaillant, procureur general du Roy en Piemont. Apres la lecture d'icelle, le gouverneur luy demanda s'il en avoit poinct escrit d'autres au marquis depuis qu'il avoit parlé à luy; il feit response que non, et que, s'il l'avoit faict, il auroit merité la mort, attendu la deffence qu'il luy en avoit faict. Sur le champ luy fut presentée sa lettre surprinse, à laquelle il ne sceut contredire : parquoy fut mené dedans le chasteau. Interrogué par ledit gouverneur et par les president et procureur du Roy, confessa que l'entreprinse du marquis et de luy estoit que le marquis luy devoit envoyer un nombre de charettes chargées de vin, aujourd'huy deux et demain

trois, pour moins de souspçon, et que dedans les pieces de vin (par ce que les vaisseaux sont de la longueur des charettes) devoit avoir, aux unes des arquebuzes dedans le vin, aux autres pertuisanes et corselets, avecques toutes autres sortes d'armes, hors mis picques, lesquelles il devoit faire descendre dedans ses caves. Puis devoyent venir plusieurs soldats italiens, à diverses fois, transvestiz en païsans, apportans vivres au marché, lesquels se devoyent retirer en la maison dudict juge, dedans grandes caves, haultes de voultes, claires et seches, pres de la place; et devoyent venir jusques au nombre de soixante ou quatre vingts; puis, quelque matinée qu'ils orroyent tumulte à la porte de la ville, et crier Savoye, ils devoyent sortir en armes pour gaigner la place, pendant que les soldats de la garde seroient au combat de la porte.

Bien estoit adverty le gouverneur qu'il se faisoit quelques charettes à Ligny, ville imperiale estant aux Provanes pres de Vulpian, pour faire entreprinse sur Turin, et avoit gens ordinairement pour l'asseurer du partement d'icelles; mais, se voyant pressé de partir, et esperant par ce moyen rompre ceste entreprinse, feit faire le proces du juge, et luy fit coupper la teste. Toutesfois il admonnesta le sieur de Boutieres, qui estoit demouré lieutenant du Roy, et le sieur de Monnin, qui estoit ordonné à demourer gouverneur de Turin en son absence, à ce qu'ils eussent l'œil sur lesdittes charettes, car de bref s'esclarciroit l'entreprise qui se devoit faire; et leur laissa un homme, qui se tenoit à Grouillas, trois mille de là, nommé messire Alexandre de Carara, auquel s'adressoyent ses

espies, pour les advertir des choses qu'il pourroit entendre; priant ledict sieur de Boutieres de ne donner saufconduict aux ennemis d'amener foin dedans la ville, par-ce qui estoit asseuré que laditte machination estoit par des chartées de foing.

Aussi y avoit il une autre entreprinse, c'estoit que deux caporaux de la bande du capitaine La Mole, ayans esté pris à la guerre, furent pratiquez par Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boullevert de Turin; et, pour cest effect (les pensant avoir à sa devotion), leur avoit avancé chacun deux cens escus, et un patant du marquis du Guast, de mille escus d'intrade chacun, au royaume de Naples. Apres laquelle composition, ou, pour mieux dire, collusion, les deux caporaux en advertirent ledict du Bellay, gouverneur de Turin, lesquels il conforta de promettre audict Cesar le boullevert qu'autre-fois il avoit surprins, comme avez cy devant entendu, ayant ledict du Bellay bonne intention de faire un grand carnage des Espagnols; puis, pour recongnoistre si le lieu seroit bien à propos, s'estoient laissez prendre à la guerre trois Espagnols, ausquels ils monstrerent le lieu et le moien d'executer ce qu'esperoit ledit Cesar.

Le jour de l'execution, ledit du Bellay devoit faire venir à Montcallier les deux mille Suisses qui estoient demourez à Carmagnolles, et, avec environ deux mille autres hommes de pied françois, qu'il tireroit de toutes les garnisons, et sept ou huict cens chevaux, tant de la gendarmerie que des chevaux legers, devoient venir passer le Pau sur le pont de Turin, pour charger les

ennemis. Pendant lequel temps, le seigneur Ludovic de Birague, accompagné de douze ou quinze cens hommes de pied des garnisons de Vorling, Chivas, et des terres du Montferrat, viendroit, par le costé de Vulpian, leur donner sur la queüe, et luy mettroit dedans, le corps de la garde du boullevert, qui estoit au milieu, soixante ou quatre vingts arquebusiers, et dedans les contremines autre nombre d'hommes, avecques corcelets et hallebardes, et fourniroit les tours de la ville de arquebuzes à croq et d'autre arquebuserie : et à l'heure que ceux qui devoient entrer dedans le boullevert seroient au combat, les Suisses qui auroient passé le pont du Pau avec la cavalerie, devoient venir charger ceux de dehors par les flancs, et le seigneur Ludovic sur la queüe, et mille ou douze cens hommes qui sortiroient de la ville par la porte du chasteau, qui leur donneroient à l'autre flanc; de sorte qu'il y avoit grande apparence que peu se fussent sauvez ; mesmes estans en desordre et suiviz jusques à Vulpian, il estoit apparent de l'emporter, la trouvant despourveüe, et ceux de dedans effroiez. Mais, cognoissant que ceste pratique ne se pouvoit conduire si promptement, et qu'estant absent en pourroit venir inconvenient, si les sieurs de Boutieres et de Monnin n'y estoient fort vigilans, se voulut asseurer, avant que de partir, à ce que l'entreprise ne sortist à mauvais effect : parquoy commanda aux deux caporaux de faire venir le tabourin majour du marquis du Guast, nommé Le Moret, qui estoit celuy qui faisoit les messages avec les deux Espagnols ordonnez pour recognoistre le boullevert, lesquels iceluy du Bellay fist prendre de-

dans leur logis, comme estans venus sans saufconduict, par le capitaine de la justice; puis, estans confrontez contre les caporaux, confesserent le faict, et eurent tous trois la teste couppée.

Le huictiesme jour de fevrier 1543, avant Pasques, et huict jours apres le partement dudit messire Martin du Bellay, messire Alexandre de Carara, qui estoit celuy qu'il avoit laissé à Grouillas pour advertir le sieur de Boutieres des choses qui surviendroient, environ minuit, envoia à la porte de Turin faire sçavoir audit sieur qu'à Vulpian et à Ligny estoient assemblez huit cens chevaux et cinq mille hommes de pied, qui prenoyent le chemin de Turin; et qu'il pensoit bien que c'estoit l'entreprise dont de long temps ledit du Bellay l'avoit adverty qui se dressoit à Ligny. Le sieur de Boutieres soudain fit monter à cheval le capitaine Francisque Bernardin, avecques vingt cinq sallades de sa bende, pour rebourser le chemin dudit Vulpian; lequel, arrivé qu'il fut à l'abaye de Cette, deux mille par de-là Turin, tendant le chemin de Verseil, descouvrit les ennemis au point du jour, delà l'eau, et les ennemis luy; lesquels, se voians descouverts, firent leur retraitte au lieu dont ils estoient deslogez, sans autre chose executer.

Le douziesme dudict mois, de rechef ledit de Carara envoia une lettre au sieur de Boutieres, pour l'admonester du partement des ennemis, lequel, par oubliance ou par avoir trop d'affaires, ne regarda dedans laditte lettre; or, venant l'aube du jour, il fit grand broillas, les ennemis jetterent leur ambuscade de gens de pied au moulin de La Sye, sur la petite

Douaire, à un get d'arc de la ville, et leur cavalerie à Nostre Dame de Campagnes; puis firent marcher cinq chars de foing, conduits chacun de quatre beufs, qui est contre la coustume du païs, car on n'en met que deux à chacun chariot; et pour ce, comme vous sçavez, que le dessous des charettes du païs est long et quarré et plat, un peu plus long que large, faict en forme d'un double ratelier, là dessus ils avoyent assis la forme d'une grande cage, avec botteaux de foing si bien acoustrez contre lesdittes cages, qu'il n'y avoit homme qui n'eust estimé estre une charette de foin: dedans chacune cage avoit six soldats avec jaques et manches de mailles, le morion, l'espée, le poignart et la rondelle, chacun sur un genoil, trois le visage d'un costé et trois de l'autre; puis les deux costez, couppant une corde par dedans qui les tenoit serrez, tomboient comme une trappe, en sorte que les soldats pouvoient sortir tout à un coup, et servoient lesdits costez, en tombant, de pont pour descendre. Arrivant le premier chariot, dedans lequel estoit chef Alexandre Dymage, milanois, et estoit le bouvier un soldat avec jacques de maille, et courte dague sous une robe de toille, au premier pont, les portiers leur demandent: « D'où vient ce foing? » ils dirent de Ligny, et monstrerent leur saufconduit du sieur de Boutieres; à ceste occasion, on les laissa passer. Estant le chariot arrivé devant le logis du capitaine Raimonet, qui avoit la garde de la porte avec sa bande, un ject de pierre dedans la ville, le capitaine Raimonet demanda à acheter le foing; le bouvier luy feit bien cher, esperant le conduire jusques à la place. Quoy voyant, le-

dit Raimonet commanda à son lieutenant, le capitaine Perrichon, qu'il eust à donner d'une corcesque dedans ledit foing, par ce que le gouverneur, au partir, leur avoit faicte ceste ordonnance, de laquelle il se souvint; ce qu'il feit, et la retira toute sanglante : soudain les deux costez de la cage tomberent, servans de ponts à ceulx qui estoient dedans pour descendre. Sortant, le premier donna un coup d'espée dedans le corps au capitaine Raimonet, et luy couppa un doigt: Raimonet le saisit au corps, et à coups de dague le tua; les autres donnerent droict à la place. Ce pendant, les autres quatre chariots, voyant leurs compagnons decouverts, se jetterent dehors, et forcerent la garde de la porte, tellement qu'ils leur feirent abandonner leur garde, et en furent seigneurs et maistres, ensemble de leurs armes estans aux rateliers. Sans point de faulte, si ceux qui estoyent au moulin de La Sye, eussent faict leur devoir de diligenter, la ville estoit perdue, sans esperance d'y resister. Or y avoit il ordinairement un esquadre, tant de nuict que de jour, à la garde de la place : de fortune, ce jour là il touchoit au capitaine Salvateur d'Aguerre, lequel, oyant l'alarme à la porte et crier Savoye, tourna la teste droict audict lieu avec son esquadre; si qu'il rencontra, au droict de l'hostellerie de la couronne, les cinq soldats qui estoient eschappez du premier chariot, qui ja estoient au combat; mais, les ayant mis en fuitte, suivit tousjours son entreprise de gaigner la porte. Pendant ce combat, un mareschal de la ville, qui se tenoit pres la porte, estant bien advisé, monta dessus icelle porte, et, avec son gros marteau, feit tomber la

sarasine qui estoit attachée d'une chesne, mais, à cause de la rouille, ne pouvoit descendre; toutefois, à force, rompit la chesne, et tomba la herse, qui osta le moyen aux Imperiaux, qui ja estoient mille ou douze cens sur le bord du premier pont, de pouvoir entrer. Sur ces entrefaictes, y arriverent les sieurs de Boutieres et de Monnin, et quant et quant fut fermée la porte, où fut enfermé, entre la herse et laditte porte, un Espagnol. Il n'y a point de doute que, si ceux qui avoient à conduire les chariots en eussent versé un dedans la porte, ou seulement detelé les bœufs, la ville estoit perdue; car on n'eust peu ny abatre la herce ny fermer la porte, et desja leur armée estoit sur le bord du premier pont, quand la herce tomba. Cesar de Naples, voyant avoir failly à son desseing, se retira avec peu de perte, hors mis le lieutenant, qui fut tué d'un coup d'artillerie, et ceux qui estoient sortis des charettes, encores une partie se sauva, car, estant la herce trop courte, aucuns repasserent par dessous, qui eschapperent. Tel fut le progres et l'issue de ceste entreprise : apres, le sieur de Boutieres, regardant sa lettre, recüe la nuict, trouva que c'estoit l'advertissement qu'on luy en avoit envoyé, mais ne l'avoit encores veu, au moins n'y avoit il pourveu.

Peu de temps apres Pasques 1543, le Roy, estant adverty que sa ville de Terouenne estoit mal pourveue de vivres, manda à monseigneur Antoine, duc de Vendosmois, qui estoit son lieutenant general en Picardie, d'assembler son armée pour la r'envitailler; lequel à ceste occasion mist tel ordre, qu'au commencement d'avril se trouva l'armée ensemble prez de

Hedin, en laquelle estoient monsieur François de Lorraine, duc d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, monsieur de Nevers, le mareschal du Biez, le seigneur de Lorges, colonnel des legionaires, le regiment d'Allemans du capitaine Ludovic, et environ le nombre de cinq ou six cens hommes d'armes et six cens chevaux legers. Partant dudit lieu, alla camper à Gournay, qui est un village au deça de la forest de Foucamberge, lieu fort à propos pour faire conduire les vivres en son camp, venans de Hedin, sans troubler l'avitaillement de la ville, qui venoit de Montreul; et estoit iceluy camp si bien ordonné, qu'il estoit malaisé à l'ennemy de couper les vivres, ny d'un costé ny d'autre : audit lieu sejourna douze ou quinze jours, durant lesquels il mist dedans Terouenne ce qui estoit necessaire.

Pendant ce temps, monsieur d'Aumalle, jeune prince de grande volonté, desirant voir les ennemis, s'en alla à Terouenne avec environ cent chevaux de gentilshommes volontaires, qui l'accompagnerent pour leur plaisir, ayant en sa compagnie le sieur de Laval, le sieur de Sainct André, le sieur de Dampierre, le sieur de La Chasteigneraye, et autre bon nombre de jeunesse de la nourriture de monseigneur le Dauphin. Estant audit lieu, alloit de jour en autre à la guerre, accompagné du sieur d'Aiguilly, lieutenant de la compagnie du sieur de Villebon, gouverneur de Terouenne, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, de sorte qu'il se faisoit ordinairement, tant devant Aire que Sainct Omer, de belles entreprises. Entre autres, un jour, estant sorty le seigneur d'Au-

malle, et, en sa compagnie, outre les dessus nommez, le sieur d'Escars avec les deux cens chevaux legers de sa charge, apres avoir esté long temps à l'escarmouche devant Aire, pour trouver moyen d'attirer les ennemis au combat, voyans qu'il estoit tard, et qu'il n'y avoit apparence qu'ils vousissent sortir, se mirent à la retraitte par le chemin qui vient de Bonny et de Hedin; et demoura ledit seigneur d'Aumalle sur la queuë, esperant que ceux de la ville sortiroient sur sa retraitte, et que, par ce moyen, feroit quelque faict d'armes; mais, estant sur le chemin pour se retirer à Terouenne, l'alarme se donna environ de quatre cens chevaux des ennemis, qui venoient de rebourser le chemin entre Hedin et nostre camp, esperans rompre noz vivres. Monseigneur d'Aumalle cogneut bien que le nombre des ennemis estoit beaucoup plus grand que le sien; mais, se confiant à la vertu des siens, delibera de combatre, et, pour autant que c'estoit force aux ennemis de se retirer par un pont prochain, les y attendit, et y feit une charge brusque et furieuse, en laquelle furent portez par terre bon nombre de gens de cheval des ennemis; si est-ce qu'ils passerent ledit pont pesle-mesle, monseigneur d'Aumalle et sa compagnie, par ce que la force estoit leur; mais aussi ne fut ce sans grande perte des ennemis, car tousjours furent chargez par monseigneur d'Aumalle, jusques aux portes d'Aire, dont luy et les siens revindrent plus sanglans du sang des ennemis et de leurs chevaux que du leur, et amenerent jusques à cent hommes de cheval prisonniers dedans Terouenne. La cause qui feit retirer ledit seigneur d'Aumalle, fut

qu'il estoit sorty grosse trouppe de gens de pied d'Aire, pour luy coupper chemin au pont par où il falloit qu'ils feissent leur retraitte, et sans cela il eust faict plus grand effort.

Le vingt-cinquiesme jour d'avril de laditte année 1543, monseigneur de Vendosme (1) depescha devers le Roy, qui estoit à Sainct Germain en Laye, pour luy faire entendre que le paiement de son armée failloit à la fin d'iceluy mois d'avril, et que, s'il luy plaisoit envoier encores dequoy la soudoier un mois, il avoit moien (estant le païs de l'Empereur depourveu d'hommes) conquerir quelque ville de sa frontiere, mesmement la ville et chasteau de Bapaume. Le Roy, qui, environ sur la fin de may, vouloit en personne marcher en campagne, comme vous orrez cy apres, ne voulut qu'il passast outre, ayant crainte de rompre son entreprise. L'occasion pour laquelle la frontiere d'Artois et Henault estoit si depourveüe, c'estoit à cause que le duc de Cleves faisoit la guerre au païs de Brabant, et desja avoit pris deux ou trois places sur l'Empereur, parquoy il avoit tourné toutes leurs forces pour luy faire teste.

Entre tant qu'on alla devers le Roy sçavoir son intention et luy faire entendre le default de paiement, monseigneur de Vendosme, adverty d'une place, laquelle faisoit grand ennuy au païs du Roy, nommée Lilliers, entre Betune et Aire, à l'entrée des marais, delibera d'emploier le reste du payement de son ar-

(1) *Monseigneur de Vendosme :* Antoine de Bourbon. Il fut depuis roi de Navarre, du chef de sa femme Jeanne d'Albret. De ce mariage naquit Henri IV.

mée à la lever des mains de l'ennemy; puis, estant arrivé devant, commença les approches. Ceux de dedans, qui estoyent cinq cens hommes de pied et deux cens chevaux, d'arrivée firent bonne mine; mais la fin ne fut telle que le commencement, car, apres la breche faicte, voyans noz gens se preparer pour l'assault, demanderent composition; laquelle leur fut accordée, et, apres plusieurs parlemens, sortirent leurs bagues sauves, remettans la ville entre les mains de mondit sieur de Vendosme; chose qui vint bien à propos, car le feu s'estoit mis en noz amonitions, en maniere qu'à peine avoit on peu retirer nostre artillerie, que les affusts ne fussent bruslez. Aussi monsieur d'Aumalle, jeune prince d'insigne volonté, estoit prest pour aller luy mesmes à l'assault, et le duc de Vendosme, ne l'en pouvant dissuader, s'estoit aussi preparé pour y aller, encores qu'il fust lieutenant du Roy, dont n'en pouvoit qu'advenir inconvenient, là où l'un d'eux, ou tous deux (comme il pouvoit estre vray semblable), y fussent demourez, d'autant qu'ils eussent voulu faire la pointe.

La ville estant rendue, y fut mis le feu, et les portes abatues pour la rendre inutile à l'ennemy; et, apres avoir razé plusieurs petits chasteaux, tant aux environs de Terouenne, de Sainct Omer, d'Aire, que de Betune, s'achemina le camp pour la retraitte, attendant des nouvelles du Roy, en lieu dont en un jour il se peust retirer et licentier l'armée, ou marcher en païs, selon qu'il seroit commandé. Pour ceste commodité, fut advisé de se retirer à Fervens, sur la riviere de Canche, auquel lieu ils eurent nouvelles du

Roy, lequel leur manda de mettre l'armée dedans les garnisons sans riens licentier, hors mis les legionnaires, lesquels en peu de temps on pourroit rassembler; chose qui fut executée.

DIXIESME LIVRE

DES MEMOIRES

DE (MESSIRE MARTIN) DU BELLAY,

SOMMAIRE DU DIXIESME LIVRE.

L'année ensuyvant, le Roy fait la guerre en Hainault, guaste le terrouër d'Avennes, et destruit quelques forts et chasteaux. Monsieur de Vendosme prent Bapaulme, sans le chasteau. Landrecy, que les Bourguignons abandonnerent, fut trouvé commode pour estre fortifié : à ceste cause, le Roy, pour en favoriser la fortification, tient longuement un camp à Marrolles: ce-pendant Maubeuge et Emery sont prises par monsieur le dauphin Henry; mais il fault à prendre Bains, pour n'avoir moyen d'y camper plus de deux jours. Monsieur d'Anguian pert quatre galleres, cuidant prendre le chasteau de Nice, abusé de ce que le sieur de Grignan, gouverneur de Marseille, y pensoit avoir intelligence. Monsieur d'Orleans prent, pour la seconde fois, Arlon et Luxembourg. Peu de temps apres, estant à peine fortifié Landrecy, l'Empereur l'assiege, le deffendans La Lande et d'Hessé. Le prince de Melphe avitaille Luxembourg à grande difficulté. Landrecy est refreschy de gens et de vivres, à la faveur de l'armée du Roy, qui y estoit en personne, lequel se retire par apres : l'Empereur le suit quelque peu, puis leve le siege, et bastist une citadelle à Cambray, pour l'opposer à Landrecy. Barberosse prent la ville de Nice, assiege pour neant le chasteau ; et le marquis du Guast, venant au secours, prent Mondevis, et Carignan qu'il fortifie. Le sieur de Boutieres, lieutenant pour le Roy en Piemont, prent Sainct Germain; mais il est blasmé d'avoir laissé fortifier Carignan sans l'empescher, pour l'importance dont il estoit à la campagne du Piemont. Le Roy envoye en son lieu monsieur d'Anguian, qui prent Cressentin, Palezol et Desane, et assiege Carignan ; le marquis du Guast le veult secourir, dont vint l'occasion de la bataille de Serizolles, apres laquelle Carignan et plusieurs villes en Piemont et Montferrat furent prises par noz gens. L'Empereur et le roy d'Angleterre, courroucez de ceste victoire, assaillent la France de deux pars. Le roy d'Angleterre assiege Boulongne, et la prent par la faute du gouverneur. L'Empereur prent Luxembourg, Ligny et Sandizier, vient jusques à Espernay, puis tourne vers Picardie, et accorde la paix au Roy, le laissant en guerre avec l'Anglois, contre lequel le Roy tourne ses forces de mer et de terre. Monsieur le Dauphin prent et pert en un moment la Basse Boulongne ; le fort d'Outreau se dresse pour arrester les courses des Anglois, qui sont deffaits par les nostres en plusieurs rencontres. L'amiral d'Annebault, avec grand nombre de galeres et navires, ne pouvant attirer sur mer les Anglois au combat, pigle leur coste. La paix se fait avec le roy d'Angleterre, lequel, peu apres, va de vie à trespas : le roy François n'arreste guerc à le suyvre, et decede à Rambouillet 1547.

DIXIESME LIVRE.

Desja estoit la fin du mois de may 1543, que le Roy, estant à Villiers Costerets, ordonna de rassembler de toutes parts son armée, pour se jetter en campagne, selon ce qu'il arresteroit en son conseil. Les uns estoient d'avis qu'il devoit marcher à Lilliers, nouvellement prise et bruslée par monseigneur de Vendosme, et la fortifier ; car il estoit aisé, par ce qu'elle est en forte assiette, des deux parts fermée d'un marais, et n'y a qu'une advenue à fortifier du costé tendant à Pernes ; et quand et quand fortifier Sainct Venant, qui est deux lieües plus outre, sur la riviere du Lis, fort de nature, d'autant qu'il est en une isle triangulaire, environnée de toutes parts d'icelle riviere et de marais, laquelle on ne peult oster, de sorte qu'il n'y a ordre d'y arriver que par deux chaussées, et le tenant on pourroit courir librement tout le bas païs de Flandres, sans trouver ou ville ou passage qui face obstacle : puis à Sainct Paul ou bien à Pernes faire un chasteau, pour asseurer le chemin à Lilliers avec Terouenne, qui est à quatre lieües de là, sur la main gauche, tirant de Pernes audit lieu, pour y mener vivres ; car tenant Terouenne, Pernes et Lilliers, et Hedin à la queüe, le païs seroit suffisant pour s'avitailler sans le secours d'autruy.

Les autres disoient qu'estant la ville d'Avennes desgarnie d'hommes, à cause que la garnison estoit à

la guerre contre le duc de Cleves, l'allant investir à l'improvist, avant que l'ennemy eust l'opportunité de la secourir, on la prendroit; si non, on prendroit Landrecy, qu'on pourroit fortifier, et le chasteau d'Emery, et quelques autres, pour avoir entrée au païs de Henault. Qui fut l'opinion à laquelle le Roy s'arresta, et depescha l'amiral d'Annebault, nouvellement amiral, par le trespas de l'amiral de Brion, mort à Paris, à ce qu'il prinst le droit chemin, pour, en attendant son arrivée, clorre laditte ville d'Avennes, et empescher qu'il n'y entrast secours; et manda à monseigneur de Vendosme de rassembler son armée vers Abbeville, et prendre son chemin à travers le païs de l'ennemy, pour vivre à ses despens sans fouller le sien, et le venir rencontrer au Cateau-Cambrezis : et par ce moyen il avoit l'armée que menoit l'amiral, en forme d'avantgarde, à sa main dextre, et celle de monseigneur de Vendosme à sa gauche, et luy estoit au milieu.

L'amiral ayant prins congé du Roy à Villiers Costerets, alla coucher à Soissons, de là à Montcornet en Tierasse, auquel lieu il assembla les forces qu'il devoit mener; de Montcornet alla camper à Estrée au Pont, sur la riviere d'Oyse; duquel lieu, apres avoir faict repaistre les chevaux, dés jour couché, fit partir le sieur de Longueval, avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie, et Martin du Bellay, sieur de Langey, avec la sienne, et le capitaine La Lande avec mille hommes de pied, pour passer entre Avennes et la haye d'Avennes, afin d'empescher que du costé de là l'eau il ne luy peust arriver secours. Or entre Estrée au Pont et Avennes, deux lieues au deça dudit lieu d'A-

vennes, passe une petite riviere qui sort de l'estang du Beufle, laquelle, pour la haulteur des rives, en peu de lieux est guaiable, et y a un seul pont à un village nommé Estrueul, par lequel on passe. Au bout d'iceluy pont les ennemis avoient faict un blocu (car ainsi nomment ils ce que nous appellons un fort), dedans lequel avoit trois cens hommes pour la garde. Le sieur de Langey print le devant, menant avec luy une douzaine de pionniers, et entre ledit fort et l'estang du Beufle fit abatre les borts de la riviere, en sorte qu'il y passa à gué, et se trouva devant les portes d'Avennes, premier que le sieur de Longueval et La Lande arrivassent à Estreul, lequel tint ceux d'Avennes en telle subjection, que le capitaine La Lande força ledit fort d'assault, et meist ceux de dedans au fil de l'espée, sans que ceux de la ville en eussent la cognoissance. A Avennes passe une autre riviere, laquelle se nomme la riviere d'Avennes, et va tomber en la riviere de Sembre; le sieur de Langey, pour achever l'entreprinse de se jetter entre la haye d'Avennes et la ville, adverty de la prinse du fort, marcha pour passer ladite riviere; mais, avant qu'il y arrivast, vint devers luy un homme, envoïé de la part de monseigneur l'amiral, l'advertir qu'il avoit changé d'opinion, et qu'il eust à se retirer le chemin de Cartigny, qui est sur la riviere du Beufle, tirant au chemin de Landrecy; à quoy il obeit. Si est-ce que sur sa retraitte ceux d'Avennes luy firent plusieurs charges; mais, ayant laissé trente ou quarante chevaux en une fosse, l'ennemy, qui n'en avoit la cognoissance, passa outre : incontinent ceux qui estoient demourez en la fosse leur donnerent à dos, et prindrent quinze

ou vingt des ennemis. Je n'ay pas bien entendu à quelle occasion on avoit changé de desseing, sinon que lon disoit que Sainct Remy, commissaire de l'artillerie, avoit dit que la ville n'estoit forsable : si ainsi estoit, on ne devoit venir jusques là pour laisser d'autres plus belles entreprises; si est-ce que qui l'eust assaillie de furie, il estoit apparent qu'on l'eust prise, la trouvant depourveüe d'hommes comme elle estoit.

Estant nostre armée arrivée à Cartigny, fut ordonné que, le lendemain matin, le sieur de Langey iroit devant à Landrecy, pour faire le logis du camp, et, selon l'occasion qui se presenteroit, feroit sommer ceux de dedans de se rendre à la mercy du Roy, et que le sieur de Longueval le suivroit avec sa compagnie et les mille hommes du capitaine La Lande. Passant chemin, iceluy de Langey trouva le fort de Prissé abandonné des ennemis, auquel il meit des gens, attendant le camp; de là alla devant Landrecy, où il fit donner par quelques gens de cheval jusques aux barrieres; mais nul sortit de la ville pour venir à l'escarmouche, plus avant que lesdites barrieres. La ville de Landrecy est assise sur la riviere de Sembre, laquelle n'est encores fort grosse, mais, par ce qu'elle est profonde et les bords haults, elle se passe malaisément sans pont. Ceste riviere sort du vivier d'Oisi, qui est du duché de Guise, et vient tomber à Chatillon, et de là à Landrecy et à Marolles, de Marolles à Emery et à Maubeuge, et de là au pont sur Sembre, et se va descharger dedans la Meuze, pres Naumur. Landrecy est deça l'eau, et au delà, à la portée d'un canon, est la forest de Mormaux. Le sieur de Langey, qui bien sçavoit que l'an 1521, lors que monsieur de

Vendosme print laditte ville, la nuict dont le lendemain il pensoit donner l'assault, les ennemis se retirerent dedans la forest, de sorte qu'au matin on n'y trouva que le nid, pour obvier à cela, et qu'en partant ils meissent le feu dedans la ville, et bruslassent les munitions (car il sçavoit bien que le Roy la vouloit fortifier), fit rabiller un pont à un moulin auquel y a une tour quarrée, qui est au dessoubs de Landrecy, tirant à Marolles; puis y fit passer cent chevaux des siens, conduicts par le comte Maxime Antoine de Sesse, pour se jetter entre la forest et la ville, attendant la venue de monseigneur l'amiral, qui les pourroit renforcer : mais estant arrivé, luy demanda deux ou trois enseignes, avec quelque cent cinquante hommes d'armes de renfort, car il y avoit lieu commode pour les loger sans hazard; toutesfois ledit amiral ne le trouva bon, et fit revenir ce que desja estoit passé. Les ennemis, environ minuict, ne faillirent d'executer ce que ledit Langey avoit preveu, car ils delogerent; et se retirerent à la forest, par ce qu'il n'y avoit personne dela l'eau; et au partir mirent le feu dedans la ville, en tant de divers endroits, qu'elle fut toute convertie en cendres, hors mis l'eglise, sans que l'on y peust remedier; et bruslerent bleds, farines, et autres vivres et munitions, en si grand nombre, qu'il y en avoit à suffisance pour nourrir le nombre d'hommes qu'il faudroit à la garde de la place pour un an.

Pendant ce temps, monseigneur de Vendosme marchoit avecques son armée par le hault païs d'Artois, lequel, passant pres de Bapaulme, assaillit la ville, et la mist en son obeïssance. Dedans le chasteau, qui

n'est qu'une roquette, s'estoyt retiré le sieur d'Auchimont, avecques tous les soldats et les habitans de la ville, femmes et enfans, en si grand nombre, qu'attendu qu'il n'y avoit qu'un puis, en deux jours il fut tary, de sorte qu'ils estoyent prests de se mettre à sa misericorde, la corde au col. Mais le Roy, qui par plusieurs fois avoit mandé audit duc de Vendosme qu'il eust à passer outre sans s'arrester là ny ailleurs, luy fit un reiteratif mandement et commandement que, sur peine de desobeïssance et d'encourir sa malgrace, il eust, ce jour là, à le venir trouver au Casteau en Cambrezis, auquel lieu il ne feroit faute de se trouver; à quoy il ne voulut desobeïr, et leva son camp, à la grande joye des assiegez, et à son grand regret. Le Roy estant arrivé à Casteau en Cambrezis, monsieur l'amiral le vint trouver, ayant tousjours laissé son camp pres Landrecy, lequel luy apporta le dessein de la ville, à ce qu'il en ordonnast son bon plaisir. Le Roy luy commanda de se venir loger à Catillon, deux lieües au dessus de Landrecy, sur la riviere, et que le lendemain il se trouverroit audict Catillon avec toutes ses forces, et là, estans sur les lieux, ils concluroyent ce qu'ils avoyent à faire. Estans ses forces unies audict lieu de Catillon, se trouva son armée de seize ou dixhuict cens hommes d'armes, sçavoir est: monseigneur le Dauphin en personne, ayant cent hommes d'armes sous sa charge; monseigneur d'Orleans et sa compagnie de cent hommes d'armes; Antoine, duc de Vendosmois, cent; le comte de Sainct Paul, cent; monsieur l'amiral, cent; monsieur le duc de Guise, cent; monsieur d'Aumalle, son fils, cinquante; le mareschal du Biez, cent; la compagnie de

monsieur d'Anguien, qui estoit allé en Provence, ainsi que je vous diray par cy apres, cinquante; le sieur de Brissac, cinquante; le sieur de Dampierre, cinquante; le sieur de Maugeron, cinquante; monsieur de Boisy, cinquante; le sieur de Longueval, cinquante; le sieur de Bonneval, cinquante; et plusieurs autres qui seroient longs à nommer; et dixhuict cens chevaux legers, dont estoit colonnel le sieur de Brissac; douze mille legionnaires, tant de Picardie, Normandie, que de Champagne; le colonnel du sieur de Roignac, de quatre mille bas Allemans; le colonnel du sieur de Fresnoy, lorrain, de quatre mille; le colonnel de Ludovic, de quatre mille. Ayant veu son armée en campagne, entre Catillon et Landrecy, apres avoir resolu de fortifier Landrecy, et avoir ordonné de ceux qui en auroient la charge, delibera d'aller loger à Marolles, qui est un gros bourg où y a une abaye de Moines, sur la riviere de Sembre, deux lieues au dessous de Landrecy, par ce que c'estoit le lieu plus à propos pour empescher l'ennemy de venir troubler les fortificateurs, puis ordonna le capitaine La Lande pour gouverneur d'icelle ville. Or est il que la riviere de Sembre passe au bas de la ville, du costé de la forest, et, par ce que laditte ville est fort en pente, le Roy la fit retrencher, car, du costé de la forest, il y a une montagne qui regardoit dedans, mais, à l'occasion dudit retrenchement, on estoit à couvert, et fit abandonner tout le bas; aussi y furent faicts trois gros boulleverts, dont l'un fut nommé le Dauphin, l'autre le boullevert d'Orleans, et l'autre le boullevert de Vendosme, et le retrenchement fut nommé la courtine du Roy; et, pour servir

de quatriesme boullevert, y avoit un vieil chasteau en forme de roquette, qu'il feit remplir de terre, pour en faire une plateforme, servant de flan ausdicts boullevert.

Quelque temps au-paravant, le Roy, estant adverty de l'armée de mer que Barberousse amenoit à son secours, avoit envoyé monseigneur François de Bourbon, sieur d'Anguien, frere de monseigneur de Vendosme, pour estre en laditte armée, jointe avec la sienne de Levant, son lieutenant general. Ledict sieur d'Anguien estant à Marceille, attendant nouvelles de l'armée de Barberousse, le sieur de Grignan, lequel estoit lieutenant du Roy à Marceille, luy proposa une vendition que luy devoyent faire trois soldats savoisiens du chasteau de Nice, qui luy promettoient livrer ledit chasteau, disans avoir telle intelligence dedans, que à leur arrivée il leur seroit livré. Le sieur d'Anguien, apres avoir sur ce entendu la volonté du Roy, delibera d'executer ceste entreprinse : pour laquelle execution, il fit equipper quatre galleres, dont estoient chefs les capitaines Magdelon, chevallier d'Aux, Pierre Bon et Michelet; et, encores qu'il fust jeune d'age seulement de vingt ans, s'y voulut conduire dextrement et sagement, ne se voulant du tout mettre au hazard de traistres, lesquels pouvoient aussi aisément vendre l'estranger que leur patrie. Et, pour ne riens laisser derriere du service qu'il pouvoit faire au Roy, s'il prenoit ledict chasteau, se jetta en mer avec unze galleres, outre les quatre; et, quelque asseurance que luy donnast ledit sieur de Grignan, de la facilité de l'entreprise et du peu de danger qui estoit en icelle execution, donna charge audict capi-

taine Magdelon, frere du baron de Sainct Blanquart, de se mettre devant avec lesdites quatre galleres, menant quant et luy les marchans; et luy, avec le reste des galleres, print le largue et l'avantage du vent, ou pour servir ses gens, ou pour se retirer, si traïson y avoit, comme tost apres elle fut descouverte; car, soudain que ledict Magdelon approcha pres de Nice, sortirent six galleres pour l'investir, et quinze qui venoient apres, conduites par Janetin Dorie, couvertes du cap Sanct Souspir, lesquels donnerent la chasse audit Magdelon et sa compagnie jusques dedans le port d'Antibe, où lesdittes galleres furent abandonnées, reservé le capitaine Magdelon, qui fut blessé d'un coup de canon par la cuisse, dont il mourut; et furent amenées lesdittes quatre galleres par Janetin au port de Villefranche. Le seigneur d'Anguien estant surgy au Cauroux, Janetin, qui venoit pour le surprendre, fut descouvert au cler de la lune; mais noz gens feirent telle diligence de lever l'ancre, et faire force et volte, que terre à terre ils se retirerent à Tollon sans riens perdre.

Le Roy, ce pendant, qui estoit à Marolles, fut adverty que le chasteau d'Emery, qui est à deux lieües par delà, au dessous, sur la riviere de Sembre, estant entre ses mains, se pouvoit fortifier : à ceste cause, ordonna monseigneur le Dauphin, avecques une partie de son armée et une bande d'artillerie, pour y aller le mettre en son obeissance. Lequel arrivé devant laditte place, mal pourveüe d'hommes par ce que le seigneur d'icelle estoit à la guerre en Gueldres, ceux de dedans, voyans les approches faictes, se rendirent à luy; et fut laissé dedans le sieur de Sansac, avec

deux cens chevaux legers dont il avoit la charge, et quelque nombre de gens de pied; mais peu de jours apres il fut retiré au camp, et en son lieu fut envoié le sieur de Langey, avec sa compagnie et une enseigne de gens de pied de la legion de Picardie, à laquelle commandoit le capitaine La Moyenne, et le seigneur Hieronyme Marin, boullonnois, fortificateur, pour fortifier laditte place. Aussi fut prins Barlemont, autre chasteau sur laditte riviere, et tout le païs couru jusques à Bains, et pres les portes de Monts en Hainault. Ledit chasteau d'Emery est composé d'une roquette en quadrature, ayant quatre grosses tours aux quatre coings d'icelle roquette, et un grand fossé à fons de cuve, plein d'eau, puis revestu de quatre courtines, environ cinquante toises de chasque circonference loing de laditte roquette, avecques quatre grosses tours aux quatre coings desdittes courtines, et un portail; et est ledict chasteau assis en une isle que faict en cest endroict la riviere de Sembre, et ne se peult battre ceste roquette, à cause qu'elle est couverte de la douve d'icelle ceinture. Derriere chacune encongneure des quatre tours qui sont en laditte ceinture, le sieur de Langey fit commencer un grand cavalier; et, par ce que les tours n'estoyent suffisantes pour soustenir une furieuse baterie, avoit aussi faict commencer de grandes trenchées par dedans, de cavalier en cavalier, afin que là où l'ennemy auroit batu et les tours et la courtine (chose toutesfois qui estoit mal-aisée à faire, par ce que la muraille et la chaux estoient de marbre noir), il trouvast nouvel obstacle.

Aussi, peu de jours apres, le Roy, adverty que la ville de Maubeuge, située sur la mesme riviere de

Sembre, quatre lieües au dessoubs d'Emery, en laquelle avoyent accoustumé les ennemis de faire leur amas quand ils vouloyent faire entreprinse en France, depescha de rechef mondit seigneur le Dauphin, pour l'aller mettre en son obeïssance; lequel arrivé devant la ville, pour n'estre pourveüe de gens de guerre qui attendissent le canon, les citadins se mirent entre ses mains : et puis il se retira au camp, laissant pour chef audit Maubeuge, le sieur de Heilly, avecques mille hommes de la legion de Picardie, dont il avoit la charge, et le capitaine Sainct Yve avec cinq cens hommes. En icelle ville y a un beau convent de canoniesses gentifemmes, lesquelles ne font aucun veu de religion, et se peuvent marier à leur volonté.

Cinq ou six jours apres, la garnison d'Emery, estant advertie que de jour en autre les soldats imperiaux qui retournoient de la guerre de Gueldres, venoient loger aux faulxbourgs de Bains et villages circonvoisins, ne se doubtans de rien, d'autant qu'il y avoit dix lieuës du camp jusques là, et qu'il n'y avoit gens de cheval dedans Maubeuge, entreprint de les y aller surprendre, faisant entendre au sieur de Maugeron, qui estoit au camp à Marolles, que s'il vouloit venir avec six ou sept vingts hommes d'armes, on trouveroit moyen de faire entreprise, dont il pourroit sortir honneur et prouffit, lequel y vint avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et environ quatre vingts hommes d'armes de la compagnie de monsieur l'amiral d'Annebault, conduits par le sieur de Fontaines de Harcourt, son lieutenant. Passans aupres d'Emery, allerent ensemblement repaistre à Maubeuge, et, par ce que les nuicts estoient courtes, ils

monterent à cheval à jour couché, menans seulement quand et eux, de la garnison de Maubeuge, le capitaine Sainct Yve, avec cinquante arquebusiers à cheval, pour rompre les maisons des fauxbourgs de Bains; et meirent leur embuscade à une lieuë au deça de Bains, en un bois; et fut depesché le sieur de Marville, lieutenant du sieur de Langey, et avec luy le vidasme de Chartres, et le sieur de La Rocheguion, qui y estoient allez pour leur plaisir, et, pour mener lesdits arquebusiers à cheval, de Sainct Yve, pour au poinct du jour surprendre les Imperiaux dedans les fauxbourgs; puis envoyerent le capitaine La Mothe Gondrin, lieutenant du sieur de Maugeron, demeuré malade à Maubeuge, avec la compagnie de son capitaine, pour donner jusques aux faulxbourgs de Mons, qui est à deux ou trois lieuës pres de Bains, et Bains est à quatre lieuës pres de Maubeuge, ayant iceluy La Mothe charge de mettre le feu en quelques maisons d'iceux faulxbourgs, afin d'oster à ceux de la ville (où y avoit grosse garnison, tant de cheval que de pied) la cognoissance de l'execution que lon vouloit faire à Bains; et se devoient les deux trouppes retirer à l'embuscade où estoit le sieur de Langey, pour les soustenir, avenant qu'ils fussent chargez par l'ennemy. Ceux qui allerent à Bains surprindrent dedans les faulxbourgs cent ou six vingts hommes de cheval, qui estoient arrivez le soir, qui furent tous pris dedans leurs logis, hors mis quelques uns qui se sauverent parmy les jardins, tous en chemise; et, apres avoir pillé les villages circonvoisins, mesme une abbaye voisine de là, où se trouva grand butin, par-ce que nul s'estoit retiré, à raison qu'il y avoit dix lieues jusques à nostre

camp, et qu'il n'y avoit point de gens de cheval à Maubeuge, se retirerent à l'embuscade; aussi firent ceux qui estoient allez à Mons, lesquels pareillement ramenerent gros butin. Estans leurs forces et butin rassemblez, retournerent à Maubeuge, et, le butin departy, chacun se retira où il estoit ordonné.

Ce jour mesme, monsieur d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, ayant faict entreprise pour attirer ceux d'Avennes hors de leur ville, quelques uns sortirent, mais ils n'abandonnerent la faveur de leur artillerie; monsieur d'Aumalle, esperant les irriter pour sortir plus avant, les chargea jusques sur le bord de leurs fossez, où ils perdirent beaucoup de leurs gens, et de sa part n'y mourut qu'un homme; toutesfois ils ne s'esmeurent autrement; et, combien que ledit sieur y fust demouré bien tard en intention de les provoquer d'avantage, si n'eust il moyen de les attraire; lequel, voyant qu'il perdoit temps, se retira au camp.

Le Roy, ayant entendu, tant par les prisonniers que lon avoit amenez de Bains, que par les François qui y avoient esté, que dedans n'y avoit aucuns gens de guerre (au moins bien peu), y envoya monseigneur le Dauphin et l'amiral d'Annebault avec une partie de l'armée, ne retenant que ce qui estoit besoing pour tenir en seureté ceux qui fortifioient Landrecy, pour la reduire en son obeïssance; mais il fut abusé, car les ennemis, le lendemain qu'ils eurent eu cest alarme, avoient mis en la ville quatre enseignes de lansquenets de renfort; et aussi ils estoient advertis comme mondit-seigneur le Dauphin ne menoit vivres que pour deux jours, dont ils pouvoient juger qu'ils n'auroient à soustenir que le premier effort: parquoy delibererent

de faire teste à nostre armée. Lors que monseigneur le Dauphin arriva devant la place, ceux qui conduisoient l'œuvre, n'ayans cognoissance de la forteresse, planterent l'artillerie au lieu qui estoit le plus rempare et le plus deffensable, de sorte que la batterie n'y feit grand dommage; si est-ce que plusieurs jeunes hommes, voyans la presence de monseigneur le Dauphin, se hazarderent de donner jusques aux fossez, où ils furent bien recueillis; et en eut de morts et de blessez; et, entre autres, y mourut le sieur d'Allegre, jeune homme qui pour son aage avoit ja faict honneste preuve de sa personne; aussi le sieur de Chastillon, Gaspard de Colligny, jeune homme de grande volonté, y eut une arquebousade à la gorge, dont avec le temps il fut guery.

Le Roy, adverty du grand nombre d'hommes qui y estoient, jusques à douze ou quinze cens Allemans, et estant pressé de monseigneur le Dauphin de luy envoier renfort de munitions d'artillerie et de vivres, ayant deliberé, sous son bon plaisir, de ne partir de là qu'il ne l'eust mise en son obeïssance; considerant toutesfois iceluy le hazard qui pouvoit advenir de tenir son armée separée, et que, s'il alloit en personne se joindre avec monseigneur son fils, il laisseroit sa fortification de Landrecy commencée et imparfaicte, et, demourant seul comme il estoit, estant sa principale force en la compagnie de sondit fils, les ennemis, qui se renforçoient à Mons et au Quesnoy le Comte, quelque nuict luy pourroient donner une camisade; pour y obvier, manda à monseigneur le Dauphin qu'il eust à se retirer devers luy, qu'en passant il retirast les forces qui estoient à Maubeuge, rompant les fortifi-

cations et mettant le feu dedans les maisons, par ce que c'estoit la ville en laquelle ordinairement l'Empereur assembloit ses forces venans d'Alemagne et de ses Païs Bas; à cela fut obey par monseigneur le Dauphin, mais à grand regret de se retirer sans rien executer.

Au retour de monseigneur le Dauphin, le Roy eut avertissement qu'il y avoit deux places entre Avennes et Simay, l'une appellée Trélon et l'autre Glayon, auxquelles coustumierement y avoit gens de guerre qui portoient grand dommage à sa frontiere de Thierasse et de Champagne : pour y aller, depescha le sieur de Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et le sieur de Stenaye, lieutenant de monseigneur d'Anguien, lequel estoit en Provence, et le regiment de lansquenets du seigneur de Roignac, et deux mille hommes de pied françois, mille du seigneur de Basqueville, et mille du capitaine Sainct Aubin Gobelet, tous deux de la legion de Normandie, avec quatre canons et leur suitte. Arrivé que fut ledit sieur de Bonneval devant Trélon, apres que ceux de dedans eurent apperceu marcher le canon, estimans que tout le camp du Roy y fust, envoyerent pour parlementer, et se rendirent la vie sauve seulement; aussi firent ceux de Glaion. Puis, apres avoir faict butiner aux soldats ce qui y estoit, le sieur de Bonneval feit brusler lesdittes places, sans autrement ruiner la fortification, sinon abatre les portes; qui fut cause que laditte place de Trélon fut depuis fortifiée par les ennemis, car, avant qu'elle fust bruslée, le seigneur d'icelle place craignoit à la fortifier, pour le regret qu'il avoit de desmolir un bastiment qui touchoit à la muraille.

Ledit sieur de Bonneval, ayant executé sa charge, se retira au camp.

Quelques jours apres, le Roy manda Martin du Bellay, seigneur de Langey, qui estoit au chasteau d'Emery, venir devers luy pour sçavoir l'estat auquel estoit ledit chasteau, lequel luy feit entendre (quant à ce qui touchoit la fortification) que dedans douze jours la place seroit en estat pour soustenir l'effort d'une grosse armée, mais qu'il estoit besoing de la pourveoir de vivres; car, estant son camp retiré, il estoit mal-aisé d'y en mettre, d'autant qu'il y avoit, entre Landrecy et Emery, deux rivieres qu'il fault passer à pont, attendu qu'elles ne sont gaiables, et aussi que la ville d'Avennes luy coupoit le chemin. Le Roy, y voulant donner ordre, feit venir le president Olivier, depuis chancelier de France, les sieurs d'Esturmel, de La Hargerie et de Pierrevive, qui estoient commissaires des vivres, pour s'enquerir du moyen qu'ils avoient de fournir vivres audit chasteau; lesquels firent rapport audit sieur qu'ils n'avoient l'opportunité d'anvitailler l'armée et la ville de Landrecy, et que, s'ils mettoient vivres dedans Emery, on affameroit le camp, et n'y auroit ordre de pourveoir Landrecy, à faulte du charroy, qui ne pouvoit venir à cause des pluies continuelles qui n'avoient cessé depuis trois sepmaines ou un mois. Ayant ledit sieur entendu ce rapport, et se voyant pressé d'envoyer secourir le duc de Cleves, à l'occasion qu'il avoit nouvelles que l'Empereur avec son armée approchoit pres de ses païs, delibera de retirer les hommes qui y estoient, et de faire raser ledit chasteau, renvoyant sur le champ ledit sieur de Langey pour ce faire; lequel

feit telle diligence à la ruine d'icelle place, tant par mines que par autres moyens, que, dedans quatre jours, les quatre tours de La Roquette et le portail de la closture, avec deux des grosses tours des courtines, volerent en l'air, et furent renversées dedans les fossez ; et fut la ruine si grande que depuis on ne l'a redifiée. Puis, pour approcher plus pres de ses vivres, le Roy retourna loger à Castillon, qui est entre Guise, Bohain et Landrecy ; et, de jour en autre, ne failloit d'aller revisiter ses fortifications de Landrecy, pour haster l'ouvrage ; mesmes tous les princes et seigneurs de son camp estoient ordinairement à la solicitation, mais on n'y pouvoit faire telle diligence qu'on eust voulu, à cause de la continuation des pluyes, comme j'ay predit.

Environ la fin de juillet, le Roy, voyant sa place de Landrecy desja en estat, et que, sans avoir espaule d'une armée, on pouvoit continuer la fortification, s'il laissoit seulement à Guise quelque nombre de gens de cheval et de pied pour y conduire les vivres, se retira audit lieu de Guise pour adviser au secours du duc de Cleves, son allié, et laissa dedans Landrecy, pour gouverneur, le capitaine La Lande, avec deux cens chevaux legers soubs sa charge, et mille hommes de pied de la legion de Picardie, à laquelle pareillement il avoit à commander ; et, par ce que iceluy La Lande estoit malade d'une fievre tierce, craignant qu'elle ne rengregeast, dont son service peust demeurer, y ordonna le sieur d'Essé, lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes du duc de Montpensier, avecques laditte compagnie, luy donnant pareil pouvoir que audit capitaine La Lande.

Outre, y laissa jusques à deux mille hommes de pied; et puis, estant à Guise, depescha monseigneur de Vendosme, pour aller en la basse Picardie, vers Monstreul et Abbeville, à ce que l'ennemy ne feist entreprise de ce costé là, et meit à Guise le prince de Melphe avec deux ou trois cens hommes d'armes; et aussi le sieur de Brissac, avec douze ou quinze cens chevaux legers dont il estoit general, pour faire l'anvitaillement et mener ce qu'il seroit necessaire à Landrecy. Et, apres avoir ainsi pourveu aux affaires, s'en alla à Marle, et delà à Nostre Dame de Liesse, pour quelque temps se refreschir aux chasses, le long de la montagne de Reims.

Peu de temps apres que le Roy se fut retiré de Guise, le comte du Reu, avec les forces du Païs Bas, pensant surprendre Landrecy, non pourveüe de vivres, vint planter son camp vers la forest de Mormault; mais ce fut trop tard, car desja le prince de Melphe y avoit mis bon nombre de vivres. Le duc d'Aumalle, François de Lorraine, fils aisné de monsieur de Guise; le duc de Nevers; les deux freres de La Rochefoucault; le sieur d'Andelot; les deux freres de Brezé, surnommez de Maillé; le sieur de Crevecueur; le sieur de Bonnivet, son frere; Sainct Laurens de Bretagne; Mouy Sainct Phale, et une bonne part de la jeunesse qui suivoit monseigneur le Dauphin, esperans faire fait d'armes et acquerir honneur, partans de la Court, se mirent dedans. Un jour, le comte Roquendolfe, pour lors favorisé de l'Empereur, partit du camp imperial, et vint passer la riviere de Sambre à Marolles, et se vint mettre en embuscade sur le chemin qui vient de La Capelle en un vallon pres de Longfavery, et

envoya quarante chevaux devant la ville, pour les attirer à l'escarmouche. Le sieur d'Essé et le capitaine La Lande firent sortir le capitaine Ricarville, lieutenant des chevaux legers dudit La Lande, avec trente chevaux, pour recognoistre ce qui estoit derriere; mais l'escarmouche s'attaqua forte et roide, car à toutes fins les Imperiaux voulurent empescher que leur embuscade ne fut descouverte. Messieurs d'Aumalle et de Nevers, et le reste de la jeunesse, ne voulurent perdre leur part du passe-temps : parquoy, encores que ce ne fust l'opinion des viels capitaines, sortirent pour soustenir les nostres, qui estoient renversez. Le comte Roquendolfe, voyant les siens foulez, envoia son lieutenant avec cent chevaux, pour soustenir les siens; lequel lieutenant, dés la premiere charge, fut porté par terre et pris prisonnier, emmené dans la ville. Le comte Roquendolfe, de ce irrité, debusqua avec toute sa trouppe, lequel renversa les nostres, de sorte que à peine se fussent sauvez, sans le capitaine La Lande, qui sortit avec six cens arquebouziers et quatre cens picquiers; lequel, arrivant au combat, remit les nostres debout, de sorte que les Imperiaux furent renversez, et plusieurs pris et tuez. Des nostres n'y fut priz que Sainct Laurens, lequel le lendemain fut renvoyé en eschange du lieutenant de Roquendolfe. Le Roy, de ce adverty, les contremanda de se retirer devers luy pour l'entreprise de Luxembourg; mais, à vray dire, c'estoit craignant qu'ils n'en fissent encores de semblables ou plus mal, au moyen dequoy sa ville pourroit estre en hazard. Le Roy, ce pendant, estoit au tour de Reims, pour conclurre du chemin plus expedient pour secourir le

duc de Cleves. Toutes choses debatues, se trouva n'y avoir chemin plus expedient que d'assaillir le duché de Luxembourg, pour, par ce moyen, divertir les forces de l'Empereur, ou, à tout le moins, ayant prins Luxembourg, d'avoir le passage plus facile pour luy envoyer une armée à son secours. Et, pour cest effect, depescha le sieur de Longueval, et, en sa compagnie, le sieur de Langey, le sieur de Dampierre et le sieur d'Escars, pour aller à Stenay, ville sur la Meuze, entre Verdun et Mouzon, à l'entrée dudict duché de Luxembourg, laquelle, depuis peu de temps, il avoit eüe du duc Antoine de Lorraine, en eschange d'autres terres, pour faire les preparatifs, tant de vivres qu'autres choses, pour le passage de son armée. Ce que lesdits sieurs ayans executé, et bien entendu, par espies et autres advertissemens, en quel estat estoient les affaires de Luxembourg, ledit sieur de Langey retourna en poste devers le Roy, lequel il trouva en un village à trois lieües de Reims; auquel il fist entendre ce qu'ils avoient negotié, et aussi de la grand armée que l'Empereur amenoit, tant d'Italie que d'Allemagne, laquelle estoit preste, ou pour marcher contre le duc de Cleves, ou (comme il estoit plus à conjecturer) pour secourir son païs de Luxembourg, s'il estoit assailly.

Quelque recit que ledict seigneur de Langey eust faict au Roy de ceste armée que menoit l'Empereur, si est-ce qu'il ne se divertit de sa deliberation, ayant determiné que là où l'Empereur marcheroit en personne, aussi de s'y trouver pour le combattre en son païs, et tenter la fortune si ledict Empereur auroit cest heur estant present, comme il avoit eu par ses

ministres; et, au cas que sondict ennemy marchast, conclud aller à Sainct Menehoult, place sur l'entrée de Luxembourg, pour y estre plustost joint à son armée, ou pour devancer son ennemy. Aussi consideroit combien ce luy seroit grande reputation de lever de ses mains une duché des plus anciennes de la chrestienté, dont il estoit sorty cinq empereurs, la plus-part desquels ont audict lieu leurs sepultures, au cas que l'Empereur, estant proche de là avec toutes ses forces d'Espagne, d'Italie et d'Allemaigne, ne osast entreprendre de la venir secourir.

Pour laditte execution, ledict seigneur ordonna monseigneur le duc d'Orleans, son fils puisné, et avecques luy, à raison de sa jeunesse, pour la conduitte de son armée, l'amiral d'Annebault.

Estant donc le Roy resolu de faire son entreprise, il manda au prince de Melphe (lequel, à son retour de devant Landrecy, apres l'avoir fortifiée, il avoit laissé son lieutenant general à Guise) se retirer devers luy, prenant le chemin de Reims, avecques la gendarmerie, chevaux legers et gens de pied estans en sa compagnie; et manda au duc de Vendosme, qui estoit, comme j'ay dit, en la basse Picardie, qu'il se retirast audit lieu de Guise avecques les forces qu'il avoit, tant de cheval que de pied, pour favoriser, en tout ce qu'il seroit necessaire, la ville de Landrecy. Le prince de Melphe, pour obeïr au commandement du Roy, d'autant que la plus grande part des chevaux legers estoient logez en deux villages par dela, en l'abbaye de Bonhourie, une lieue au dessoubs de Guise, sur la riviere d'Oyse, tirant le chemin de Bohain et de Landrecy, commanda au seigneur de Bris-

sac de les faire retirer à Guise, pour partir le lendemain tous ensemble à la pointe du jour. Le sieur de La Hunauldaye, capitaine de deux cens chevaux, et le capitaine Theaude Bedaigne, albanois, ayant pareille charge, se trouvans bien logez, delibererent de coucher audit lieu, laissans partir leursdits compagnons, esperans deloger si matin, qu'ils seroient à Guise avant le deslogement du seigneur de Brissac, leur general; mais de fortune les forces que l'Empereur avoit en ceste frontiere s'estoyent assemblées ce jour là, pour aller assaillir le chasteau de Bohain, et, comme elles estoyent sur leur chemin, le seigneur de Licques, lieutenant de la compagnie du duc d'Arscot, fut adverty par ses espies que lesdittes bendes de chevaux legers estoient demeurées seules audit lieu, dressa entreprise de les aller surprendre et deffaire; et, pour cest effet, tira des trouppes imperialles huict cens chevaux esleuz bourguignons, et deux cens anglois, et quatre enseignes de gens de pied. Estant marché, et voyant desja le soleil levant, et ses gens de pied marcher trop lentement, print les devans avecques la cavalerie, se faisant suivre par les gens de pied. Craingnant arriver trop tard sur le logis de noz chevaux legers, à son arrivée assaillit le logis du capitaine Theaude Bedaigne, lequel, ne voiant point de gens de pied, et se voyant seulement surprins de la cavallerie, ferma la porte de son logis, et, pendant le temps que les ennemis descendirent à pied et s'amuserent à rompre la porte d'une grange où il estoit logé, meist le harnois sur le doz, et monta à cheval, la lance sur la cuisse, et à la desesperade sortit, estant la porte rompue, et de furie donna pesle-mesle,

de sorte qu'il faulça ce qu'il trouva devant luy, et se vint joindre avecques sa trouppe, sans dommage, et avecques celle du seigneur de La Hunauldaye, qui estoit à cheval. Ce pendant le seigneur d'Aché, ayant charge de deux cens arquebouziers à cheval, et Bertran de Foissy, seigneur de Crené, oyans l'alarme, estans logez à l'abbaye de Bonhourie, monterent à cheval et forcerent le pont que les ennemis gardoient, et vindrent au secours des chevaux legers, lesquels, voyans leur secours, prindrent cœur, de sorte qu'avec l'aide des arquebuziers à cheval, repousserent les ennemis. Estant venue l'alarme à Guise, le capitaine Theaude Manes, qui estoit logé aux faulxbourgs de Guise, avecques deux cens chevaulx legers, monta à cheval par le commandement du seigneur de Brissac, general de la cavallerie, pour soustenir ses compagnons, pendant que ledit seigneur de Brissac (d'autant que desja ses trouppes s'estoient acheminées le chemin de Marle) emprunta du prince de Melphe environ soixante chevaulx pour suivre ledit Theode, pour secourir ses compagnons; avecques laquelle trouppe passa l'eaue à Guise, par le faulxbourg, pour se jetter entre les bois et la riviere, esperant que les ennemis, estans travaillez du long chemin qu'ils avoient faict, et leurs chevaux dehallez, les trouvans en cest estat, leur pourroit faire recevoir une honte. Ayant faict un mille, et arrivez sur un hault, fut adverty, par le capitaine Theaude Bedaigne, que les ennemis commençoient à bransler, pensans nostre armée estre toute sur leurs bras, parquoy il estoit besoing de les charger devant qu'ils eussent loisir de se recognoistre; ce qui fut faict : car, s'estans rassemblées toutes ses trouppes

ensemble, furent chargez de telle vigueur, que leur cavallerie fut renversée sur leurs gens de pied, de sorte que tout s'en alla à vau de routte, et furent suiviz si chauldement, qu'il en demeura sur la place trois cens de morts et six cens prisonniers, et les quattre enseignes de gens de pied prinses, avecques deux cornettes de la cavallerie. Le reste de l'armée imperialle, qui estoit allé assaillir Bohain, ayant eu nouvelles de laditte deffaitte, pensans que nostre armée fust toute ensemble, entrerent en tel effroy, que, sans parachever leur entreprise, se retirerent au Quesnoy le Conte.

Desja estoit arrivée à Stenay une partie de l'armée, entre autres, monseigneur d'Aumalle, monseigneur le marquis du Maine, son frere; le seigneur de Longueval, le viconte d'Estauges, le sieur de Dampierre, le sieur de Langey, le sieur d'Escars, et quelque autre nombre de gendarmerie, jusques à trois cens hommes d'armes, et six ou huict cens chevaux legers, avecques le regiment de quatre mille lansquenets du seigneur du Fresnay, et environ sept ou huict cens hommes de pied françois, attendans la venue du duc d'Orleans et de l'amiral d'Annebault, et du reste de l'armée. Ledict sieur de Longueval fut adverty que ceulx qui devoyent entrer dedans Luxembourg (lesquels pouvoyent estre trois mille hommes de pied et quatre cens chevaulx) estoyent logez à six lieuës de laditte ville de Stenay, par dela les bois, en un grand village pres de Saincte Marie, au comté de Signy, lieu mal-aisé à y conduire une armée, auquel ils devoyent faire leurs monstres et recevoir deniers, pour, au partir de là, se mettre dedans Luxembourg. Cela bien consi-

deré, avec l'advis des capitaines, fut ordonné de les y aller surprendre : et, pour cest effect, partismes dudict Stenay avecques deux canons et deux longues coulevrines, afin que, si les ennemis, nous sentans venir, se retiroient à Saincte Marie et autres petits chasteaux des environs, on eust moyen de les forcer, ou bien, au cas qu'ils ne s'y retirassent, les ruiner, à ce que l'ennemy ne meist gens de cheval dedans, pour nous rompre les vivres quand nous serions devant Luxembourg.

Aians marché jusques à l'entrée des bois, il estoit environ demie heure de nuict, et, par-ce que le village auquel estoient les ennemis, estoit à un quart de lieüe delà les bois, en la plaine, sur un petit ruisseau, et un quart de lieüe outre ledict village, pareillement y avoit un autre bois, pour obvier qu'ils ne s'y retirassent, fut ordonné le sieur d'Escars, avec deux cens chevaux, pour marcher devant, et autres quatre cens chevaux qui le devoyent suivre pour le soustenir, et puis trois cens hommes d'armes, avec les lansquenets, marcheroient apres, le plustost que leur seroit possible. Semblablement luy fut ordonné, quand il seroit arrivé à la saillie du bois, qui pourroit estre au poinct du jour, qu'il donneroit à toutes brides dedans ledit village, pour les surprendre dedans leurs licts, et les empescher de se jetter en bataille, pendant que monseigneur d'Aumalle, avec lesdits quatre cens chevaux, le suivroit pour le soustenir. Ledict sieur d'Escars, arrivant au bort du bois à l'heure qu'il estoit dict, depescha le capitaine La Chappelle de Biron, avec trente salades, pour donner à toutes brides dedans le village, et luy le devoit

suivre aux talons. Ledit La Chapelle executa ceste charge, et trouva la plus-part des ennemis, les uns sellans leurs chevaulx, autres en chemise, effroyez comme sont gens surpris en leurs logis, desquels il deffeit quelques uns; mais les ennemis, le voyans n'estre suivy, se recogneurent, et, se remettans ensemble, le contraingnirent de tenir bride; ce pendant, ils sauverent leur bagage et l'argent de leur payement, et eux aussi se retirerent sans grande perte, car les bois estoyent prochains. Il est evident que, qui eust poursuivy ainsi qu'il estoit ordonné, et en la sorte qu'il s'offroit, on eust faict grand service au Roy, car on rompoit toutes les forces que l'Empereur avoit deça, et mesmes on saisissoit le payement desdits trois mille hommes de pied qui se devoit faire apres disner. Monseigneur d'Aumalle et monsieur de Longueval, voians que ceste entreprise avoit failly, tournerent leurs forces sur le chasteau de Saincte Marie, lequel endura le canon; mais il se rendit, avec plusieurs autres petites places circonvoisines, lesquelles furent toutes rasées, si que l'ennemy, pour ce voyage, ne s'en pouvoit prevalloir. Apres ceste execution, lesdicts sieurs se misrent à leur retraitte, repassans les bois; mais à grande difficulté peurent retirer leur artillerie, car deux jours et deux nuicts la pluye ne cessa, attendu mesmes que le païs est de soy fort enfondré, et qu'il y avoit grand nombre de bois abbatu qui empeschoit les chemins. Si est-ce qu'avec grand travail nous vinsmes loger à Nostre Dame d'Aneau, à deux lieües de Stenay et une de Montmedy, deça les bois, laquelle ville de Montmedy, ensemble celle d'Yvoy, estoient en l'obeïssance du Roy, dés la premiere conqueste que

avoit faite monseigneur d'Orleans, et Danviller estoit abandonnée.

Audit lieu d'Aneau arriva monseigneur l'amiral, pensant venir à temps pour laditte entreprise, un peu mal content de ce qu'on y avoit esté sans luy, mais il n'y avoit eu ordre de le surattendre, par-ce que l'ennemy le lendemain en devoit desloger pour aller à Luxembourg. Apres avoir sejourné un jour audit lieu, nous allasmes loger à Vireton, petite place du duché de Luxembourg, laquelle estoit abandonnée des ennemis : audit lieu se trouva monseigneur le duc d'Orleans. La nuict sequente, les mareschaux de camp deslogerent pour prendre le chemin d'Arlon, et avec eux, le seigneur de Brissac et toute la cavalerie legere. Arlon est, comme j'ay dit ailleurs, petite ville sur le hault d'une montagne, en assez forte assiette. Le sieur de Brissac, pendant qu'on faisoit l'assiette du camp, alla, en attendant l'artillerie, l'investir, à ce que personne n'y peust entrer ou en sortir. Les soldats de dedans, qui pouvoient estre quatre cens hommes, n'attendirent l'arrivée de tout le camp, ains, voyans marcher l'artillerie de loing (estant la place eminente) demanderent à parlementer, ce qui leur fut accordé; lesquels en fin sortirent leurs bagues sauves, et les citadins firent le serment de fidelité : et y fut laissé pour la garde, par monseigneur d'Orleans, un soldat, nommé le capitaine Tavernier, avecques cinq cens hommes de pied. Le lendemain, qui pouvoit estre le dixiesme jour de septembre, nous partismes pour aller assieger Luxembourg, et y arrivasmes environ les dix heures du matin. Dedans Luxembourg estoyent quatre cens chevaux en aussi bon equippage qu'il est

possible; et, entre autres capitaines, y estoit Gilles de Levant, homme fort estimé par les Imperiaux, et Jehan de Heu, l'un des seigneurs de Mets, et trois mille cinq cens hommes de pied, aussi bien armez et equippez que j'en vey oncques.

Estant le duc d'Orleans arrivé devant Luxembourg, fut logé pres d'une eglise, en une petite vallée tirant le chemin dudit Luxembourg au mont Sainct Jehan, à la portée d'une coulevrine pres de la ville, tellement que les boulets venans d'icelle ville, passoient par dessus son logis; et avoit devant luy logé le regiment d'Alemans du capitaine Ludovic, et à sa main droite celuy du capitaine Fresnay, et sur la gauche les legionnaires de Normandie et de Champagne; et estoient la gendarmerie et chevaux legers campez aux lieux plus avantageux, pour empescher l'entrée et saillie de la ville, couvers toutefois de gens de pied. L'assiette de Luxembourg est fort bisarre : la moitié de laquelle, tirant vers France, tient le hault, et, à l'opposite, y a une pointe de roche, tendant vers les bois, sur laquelle est assis le chasteau, fort antique et superbe, des anciens ducs et empereurs issus de Luxembourg. Au bas de la basse court d'iceluy est une abaye, en laquelle y a deux ou trois empereurs, enterrez en sepultures fort riches et magnifiques; pareillement y est inhumé le Roy de Boheme, qui mourut à la bataille de Cressy, estant venu au secours du roy Philippe de Valois, contre Edouart le Conquerant, roy d'Angleterre : le fils duquel roy de Boheme estoit empereur. A la main droitte dudit chasteau est la basse ville, à laquelle respondent trois grandes et profondes vallées où courent trois torrens; et sont ces

valées en roches taillées, dont mal-aisément on peult descendre à pied, sinon par quelques endroits; et par là se peult de jour en autre mettre secours dedans la ville, sans le pouvoir empescher, car on y vient tout à couvert des Ardennes. Qui fut cause que, dés la nuict que nostre camp arriva, on feit diligenter les approches, et fut deliberé de faire deux bateries à une encongneure de la haulte ville, à la main dextre, du costé de France, en les traversant l'une sur l'autre. De l'une desquelles batteries print la charge monseigneur d'Aumalle, et avec luy le seigneur d'Assier, grand maistre de l'artillerie; de l'autre, le seigneur Pierre Strossy, gentil-homme florentin, cousin du feu pape Clement, lequel nouvellement estoit venu d'Italie, ayant amené trois cens soldats toscans, tous signalez, ayans esté ou capitaines, ou lieutenans, ou enseignes; et estoient armez de corcelets dorez, avecques chacun un cavalin viste et dispost, les deux pars portans la picque, et la tierce l'arquebouze, allans tousjours avec les coureurs; et, s'il estoit besoing de combat ou d'assaillir un fort, ou garder un passage, ou le conquerir soudain, se mettoyent à pied, et ne leur faloit nul sergent pour les mettre en bataille, par-ce que d'eux mesmes chacun sçavoit qu'il avoit à faire, car ils avoient tous commandé.

Monseigneur d'Aumalle, ayant la principale breche en sa charge avec ledit sieur d'Assier, feit telle diligence, qu'une heure avant le jour ses pieces furent en batterie, et pour recognoistre quelque endroit de la ville (car il desiroit, si assault se donnoit, y aller) sortit hors de la trenchée, habillé de blanc, comme il avoit esté toute la nuict, pour estre cogneu des siens, à cause

de l'obscurité; mais soudain qu'il fut hors de laditte trenchée, fut descouvert de dessus la muraille, et frappé d'un mousquet ou arquebusade à croq, qui luy persa le dessus du col du pied, pres de la cheville, dont on fut contrainct le reporter au logis, et de là à Long-vic, cinq lieuës au deça dudit Luxembourg, si fort blecé, que, sans le secours des chirurgiens du Roy, et aussi du duc de Guise, son pere, lequel vint le faire penser, il estoit en danger de mort, car le coup estoit fort dangereux, pour raison des nerfs et os qu'il avoit froissez.

Le jour venu, monsieur l'amiral d'Annebault, lequel avoit la charge de l'armée soubs monseigneur d'Orleans, et avoit esté toute la nuict aux trenchées, feit saluer la place de cinq ou six volées de canon; mais apres, ceux de dedans demanderent à parlamenter, et à quatre des principaux fut baillé saufconduit pour venir vers mondit-seigneur d'Orleans: en fin, plusieurs choses debatues d'une part et d'autre, fut accordé aux gens de guerre de leur en aller avec les armes et bagues sauves; quant aux citadins, ceux qui voudroient demeurer, faisans serment de fidelité, jouiroient de tous leurs biens meubles et immeubles, les autres pourroient aller seurement où bon leur sembleroit. Environ deux heures apres midy, les Imperiaux sortirent de la ville, à sçavoir trois mille cinq cens hommes de pied et quatre cens chevaux, en fort bon equippage, prenans le chemin de Bastongne au comté de Signy : audit Luxembourg fut mis le seigneur de Longueval en possession du gouvernement, et entra dedans sa compaignie de gensd'armes, et le seigneur de Fresnay, avec deux mille lansquenets,

pour pourveoir à ce qu'elle ne fust sacagée : les habitans demeurerent la pluspart avec leurs biens et franchises, hors mis les presidens et conseillers du parlement, qui se retirerent en la compagnie desdits gens de guerre imperiaux.

Cela faict, monseigneur le duc d'Orleans assembla tous les capitaines en son logis, pour consulter de ce qui estoit à faire, consideré que tout le duché de Luxembourg estoit en l'obeïssance du Roy, hors mis Thionville, petite ville forte sur la riviere de Mozelle, quatre lieues au dessous de Mets, leur proposant d'aller assaillir laditte ville ; ce dont les capitaines ne furent d'advis, allegans qu'il y avoit danger que, s'allant attaquer audit Thionville (estant l'hyver à dos), on n'eust ce pendant le moyen d'envitailler Luxembourg, si le Roy avoit deliberé de la garder. Mais il fut conclud qu'il seroit envoyé devers ledit seigneur un gentilhomme, lequel luy remonstreroit les choses que lon cognoissoit sur le lieu ; c'estoit que malaisément on pouvoit fortifier Luxembourg, à cause de l'assiette et des montagnes qui regardent la basse ville, et qu'il ne se trouvoit autre expediant que de retrencher la haute ville d'avec la basse, chose qui seroit longue et de grande despense : et ores qu'elle seroit fortifiée, si estoit il mal-aisé de l'envitailler ; pareillement, estant envitaillée pour cinq ou six mois, que toutefois il faloit dresser une armée bonne et gaillarde, pour la renvitailler, s'il y avoit continuation de guerre ; qui ne seroit sans grands fraiz et onereuse despense, d'autant que l'ennemy, ayant l'Alemagne à son cul, pouvoit en peu de temps (voyant laditte ville diminuée de vivres) jetter vingt mille Allemans devant,

qui ne luy cousteroient qu'un escu pour homme; quant au Roy, partant seulement de sa frontiere, luy falloit, pour le moins, sept journées de camp, l'aller et retour compris, car il y en avoit, de Stenay jusques à Luxembourg, trois journées, et autant de retour, et une pour descharger. Et, pour conclusion, il sembloit à la plus saine part des capitaines, que le meilleur et plus expediant estoit de faire abbatre les murailles d'icelle ville, et fortifier Arlon, plus fortifiable et facile à envitailler. Aussi fut advisé, en attendant sur-ce l'intention du Roy, d'aller loger le camp au dessous du mont Sainct Jehan, quatre lieuës de Luxembourg, tirant le chemin de Thionville et de Mets, afin de n'empescher les vivres que ce temps pendant on mettroit audit Luxembourg; et si le plaisir du Roy estoit qu'on assaillist Thionville, l'armée estoit à la porte.

Pour aller devers le Roy luy faire lesdittes remonstrances, fut ordonné le seigneur de Langey, Martin du Bellay, lequel trouva ledit seigneur à Saincte Menehou, ayant avecques luy le comte de Sainct Paul, et le cardinal de Tournon, qui avoit le maniement de ses affaires en l'absence de monseigneur l'amiral; et feit entendre au Roy amplement et par le menu tout ce qui avoit esté mis en avant et debatu par les capitaines estans pres de la personne de monseigneur d'Orleans. Monsieur de Sainct Paul, le cardinal de Tournon, et autres estans pres du Roy, furent bien d'advis que lon devoit raser Luxembourg, veu la difficulté de l'envitaillement; mesmes que le president Olivier, depuis chancelier de France, lequel avoit la superintendence des vivres, leur avoit mandé

qu'à peine avoit il le moyen (pour la faulte de charroy) d'envitailler le camp, et, à plus forte raison, de mettre vivres dedans Luxembourg. Mais le Roy, quelque persuasion que on luy feist, demeura en son opinion, de garder ceste ville, disant que elle estoit son heritage, et, si l'Empereur luy detenoit contre raison le duché de Milan, luy, par mesme moyen, et avecques raison, pouvoit tenir celuy de Luxembourg; ores qu'il n'y eust autre droit (comme il avoit), et s'il ne tenoit la ville principale, il ne seroit nommé duc de Luxembourg. Parquoy il envoia tous ses maistres d'hostel, les uns à Semiers, autres à Estain, païs de Lorraine, et autres à Mets, pour avoir vivres pour la fourniture de sa ville, et manda querir le seigneur de La Bourdaiziere, auquel il en bailla la superintendence, estimant qu'il fust pour bien l'executer; et aussi resolut de luy-mesmes aller à Luxembourg, renvoyant ledit sieur de Langey devers monseigneur d'Orleans, pour luy declarer son intention et afin d'envoyer escorte au devant de luy.

Le vingt cinquiesme jour de septembre, le Roy partit de Saincte Menehou, passant par Stenay, par Jamets et Long-vic, et arriva en son camp, au dessoubs du mont Sainct Jean, et logea audict mont Sainct Jean, qui est un chasteau sur une montagne, lequel il bailla en garde au seigneur de Sansac, capitaine de deux cens chevaux legers, apres y avoir sejourné une journée pour ordonner de la fortification d'iceluy. Puis le lendemain, veille Sainct Michel, s'en alla au giste à Luxembourg, auquel lieu il feit sa feste Sainct Michel et la ceremonie de l'ordre; et consequemment disposa de la fortification d'icelle place.

Peu de temps au-paravant, ayant le Roy ordonné l'amiral d'Annebault, pour passer outre et aller secourir le duc de Cleves (1), avec quatre cens hommes d'armes et dix mille hommes de pied, eut advertissement comme iceluy duc de Cleves avoit accordé avecques l'Empereur; aussi estant à Luxembourg ledit jour Sainct Michel, en intention d'y faire quelque sejour, luy vindrent nouvelles que l'Empereur, en toute diligence, apres avoir reduit ledit duc en son obeissance, marchoit avec toutes ses forces pour assieger Landrecy, nouvellement fortifiée par le Roy, dedans les pays dudit Empereur. Aussi luy manda monseigneur de Vendosme, qui estoit à Guise, que, outre l'armée laquelle le sieur du Reux avoit de long temps devant ledit Landrecy, y estoit arrivé dom Ferrant de Gonzague, lieutenant general de l'Empereur, avecques un gros renfort, attendant la venue dudit Empereur. A ceste occasion, craingnant que laditte place de Landrecy ne fust suffisamment pourveüe d'hommes, il y avoit faict entrer, par atravers leur guet, René de La Chapelle Rinsouin, sieur d'Espeaux, avecques cinquante hommes d'armes de la compagnie du sieur de Jarnac, dont iceluy La Chappelle estoit lieutenant. Le Roy, aiant les nouvelles du renfort entré dedans sa place, fut fort satisfaict; et quant audit Empereur, ledit sieur delibera partir le lendemain pour l'aller rencontrer devant Landrecy, auquel lieu on l'attendoit journel-

(1) *Aller secourir le duc de Cleves :* le duc de Clèves fit sa paix avec l'Empereur, ou plutôt se soumit à lui, le 2 septembre 1543. Il renonça à toute prétention sur le duché de Gueldre, jura obéissance à l'Empereur, et abandonna l'alliance de la France. Il promit en outre d'abjurer le luthéranisme, et de le faire abjurer par ses sujets.

lement, et l'aller combattre, ou secourir sa ville; mais ce ne fut sans avoir songneusement pourveu au faict de Luxembourg, dedans laquelle il laissa le sieur de Longueval son lieutenant general, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes; le sieur de Jour, nommé d'Anglurre, avec mille hommes de la legion de Champagne; le sieur de Haraucourt, de Lorraine, cinq cens hommes; le viconte de La Riviere, autres cinq cens; et le sieur Hieronime Marin, boulenois, avec cent ou six vingts Italiens, lequel avoit entrepris la fortification de laditte place, et l'avoit retrenchée, gardant toutefois le bas, combien qu'il fust separé du haut. Puis ordonna le prince de Melphe, son lieutenant general en la compagnie, pour l'envitaillement d'icelle place, avec luy le sieur de Jamets et sa compagnie; le sieur de Langey et le viconte d'Estauges, avec les leurs; le sieur de Senarpont, avec la compagnie de monsieur de La Meilleraie, duquel il estoit lieutenant; et le sieur de Guillaucourt, avec celle de monsieur de Sedan; le sieur du Fresnay, avec deux mille lansquenets; et le comte de Brienne, avec cinquante hommes d'armes de sa compagnie, et dix mille hommes de pied, tant des legions de Normandie que de Champagne, dont il estoit colonnel; et puis se retira à grandes journées, avec le reste de son armée.

Le Roy estant party de Luxembourg, comme dit est, deliberé d'aller rencontrer l'Empereur, lequel avoit assiegé Landrecy et Guise, tout par un mesme moyen luy fut proposé par le seigneur de Brissac, general de la cavallerie legere, que, s'il luy vouloit permettre de se mettre devant avec toutes ses trouppes,

luy donnant pour le favoriser quelque nombre d'arquebusiers à cheval, il pourroit surprendre une partie de l'armée de dom Ferrand de Gonzague, lieutenant general pour l'Empereur, qui tenoit le siege devant Guise; par-ce que, ne se doubtans de si soudain retour de l'armée de Luxembourg, il estoit apparant que les chevaux legers imperiaux, ne trouvans nulle resistance, se pourroient escarter par le païs, loing de leur camp, pour faire butin; chose que le Roy trouva bonne: et, pour cest effect, manda au comte de Sainct Segond, collonnel des gens de pied italiens, qu'il eust à luy fournir le nombre d'arquebusiers à cheval qu'il luy demanderoit; mais ledit comte s'offrit d'aller en personne en sa compagnie (ce qu'il feit) avec les hommes plus experimentez qui estoient en ses bandes. Arrivez qu'ils furent à Marle, quatre lieuës pres de Guise, ayans passé à Nostre Dame de Liesse et à Pierre-Pont, le seigneur de Brissac fut adverty que le lendemain matin dom Ferrant de Gonzague, ayant eu le vent du retour du Roy à Coussy, et de son armée, n'estoit d'avis d'attendre l'armée dudict seigneur: parquoy estoit deliberé de faire sa retraite à Landrecy, où estoit le reste de l'armée imperialle, abandonnant Guise, qu'il avoit entreprins assieger; qui fut cause que ledict seigneur de Brissac partit trois heures devant le jour, pour arriver sur leur deslogement. Estant arrivé une petite lieüe pres de Guise, sur un hault à couvert d'un bois, duquel lieu il pouvoit descouvrir tout le chasteau de Guise, cogneut que la garnison du chasteau, qui estoit le seigneur de Bourdillon, guidon de la compagnie de monseigneur de Nevers, avoit attacqué l'escarmouche contre les chevaux legers

imperiaux; parquoy, pour mieux recongnoistre l'intention de l'ennemy, depescha le capitaine Theode Bedaigne, albanois, avec sa bande, pour de plus pres aller recognoistre l'ennemy, et l'attirer, si possible estoit, à son ambuscade, à ce qu'il eust moien de leur couper chemin entre le chasteau et eux, et par ce moien les deffaire. Mais ledit Theode, apres longuement les avoir escarmouchez, veit son entreprise estre vaine, par-ce que l'ennemy ne vouloit s'esloigner de la grosse trouppe que conduisoit dom Ferrant de Gonzague, qui, pendant lesdites escarmouches, se retiroit le chemin de Landrecy. Estant ledit Theode de retour, et faict son raport, ledit seigneur de Brissac, par l'advis des capitaines estans aupres de luy, depescha cinq cens chevaux pour les charger à toutes brides, et luy, avec la grosse troupe, se meit à leur queüe pour les soustenir: noz gens, ayans faict la charge gaillarde, renverserent ce qu'ils trouverent des ennemis devant eux, où y en eut plusieurs prins prisonniers, tuez et portez par terre. Et entre autres y fut prins, par un cheval leger de la bande du sieur de La Hunaudaye, dom Francisque d'Este, frere du duc de Ferrare, capitaine general de toute la cavallerie imperialle; le reste fut pressé si vivement, que dom Ferrant de Gonzague, qui estoit sur sa retraitte, fut contraint de rassembler tous ses bataillons, et tourner teste pour sauver le demeurant; et se retira ledit dom Ferrant au camp devant Landrecy, et le seigneur de Brissac, à Marle, quatre lieuës de delà dont il estoit party. Celle fut la fin de ceste entreprise: l'armée de l'Empereur se logea devant Landrecy avec la trouppe que de long temps le seigneur du Reux

avoit, et demeura du costé de Marolles et de La Capelle, et celle de dom Ferrant se logea du costé du Cateau-Cambrezis, pres la forest de Mormault. L'Empereur estoit au Quesnoy le Comte, attendant le regiment que luy amenoit le duc Maurice de Saxe, et celuy de Martin Vanrosson, mareschal de Gueldres, et dix mille Anglois (1) que luy envoioit le Roy d'Angleterre de renfort; car, sçachant la deliberation du Roy, qui estoit de secourir sa ville, ne vouloit venir en personne en son camp, sans avoir toutes ses forces pour luy mettre au devant.

Le prince de Melphe, lequel le Roy avoit laissé pour avitailler Luxembourg, apres que ledict seigneur fut retiré, se vint camper aux Chellas, village deux lieües deça ledit Luxembourg; mais, pour la faute du charroy, qui estoit à Stenay et à Mouson, où se faisoit l'amonition, la famine survint en son camp, si grande, que les capitaines mesmes n'avoyent un pain pour leur disner. La cause estoit qu'on avoit retenu audit Stenay tout le charroy, pour tout en un coup envitailler Luxembourg, de sorte que les lansquenets et legionnaires, ne voulans avoir la consideration et patience de deux ou trois jours, se mutinerent: toutesfois, à force de remonstrances, nous arrestasmes les lansquenets; quant aux legionnaires, desquels estoit general le comte de Brienne, ils furent de si mauvaise

(1) *Et dix mille Anglois :* Henri VIII avoit été irrité des deux mariages de Jacques V, roi d'Ecosse, le premier avec Madeleine, fille de François I, le second avec Marie de Lorraine, fille du duc Claude de Guise. Jacques étoit mort en 1542, et avoit laissé pour unique héritière la fameuse Marie Stuard. Henri avoit voulu qu'elle épousât son fils Édouard : François s'y étoit opposé. Tels étoient les griefs qui avoient déterminé le roi d'Angleterre à s'unir avec Charles-Quint.

volonté, que de dix mille, tant champenois que normans, n'en resta pas trois cens qu'ils ne retournassent en France : les capitaines demourerent, mais soubs chacune enseigne n'y avoit pas trente hommes. Le prince de Melphe, et les capitaines estans pres de luy, tels que j'ay nommez cy dessus, se voyans afoiblis d'une si grosse trouppe, adviserent de leur retirer à Erancy, cinq lieuës au deça, et trois lieuës pres de Jamets, pour y attendre l'envitaillement, et estre plus pres de leurs vivres. Auquel lieu ayans sejourné trois ou quatre jours, arriva l'envitaillement pour Luxembourg, lequel, nonobstant que n'eussions que deux mille lansquenets du capitaine Fresnay, avec la gendarmerie, et que fussions advertis que vers la Mozelle et le chasteau de Roquedemar y eust assemblée de dix ou douze mille lansquenets pour nous empescher, si fut il entrepris de le conduire, et fut mis dedans laditte ville, à la faveur de nostre gendarmerie, vivres pour trois mois.

Alors que nous y arrivasmes, ceux de la ville d'Arlon envoyerent nous faire entendre comme le capitaine Tavernier (lequel avoit esté laissé dedans pour leur conservation), apres avoir pillé toute la ville, s'en estoit allé avec son enseigne en France, sans dire à Dieu, et que ceux de Bastongne estoient venuz de la part imperiale pour s'en saisir; mais eux, ayans faict au Roy le serment de fidelité, n'y avoient obey, deliberez de garder leur foy, moyennant qu'ils fussent secouruz, nous prians de leur bailler gens pour la garde d'icelle ville; autrement, qu'ils seroient contraints par force d'obtemperer à l'Empereur. Le prince de Melphe, considerant la bonne volonté desdits ha-

bitans, lesquels avoient mieux gardé leur foy que le paillard auquel ils avoient esté baillez en garde, delibera de les aller secourir des choses dont il seroit besoing. A ceste cause, partans de Luxembourg, vinsmes passer par laditte ville d'Arlon, en laquelle furent laissez trois capitaines de gens de pied, avec chacun environ deux cens hommes, sçavoir est, le capitaine Lanque, Le Mont Sainct Pere et un autre, avec vivres suffisamment pour quelque temps. Ce faict, nous retirasmes à Erancy, duquel lieu le prince de Melphe, ayant executé sa charge, depescha le sieur de Langey en poste devers le Roy, pour sçavoir ce qu'il luy plairoit commander de nouveau, et, en attendant de ses nouvelles, on se retira entre Jamets et Stenay, pour mettre l'armée en seureté, et l'approcher des vivres, par-ce que les pluies estoient survenues telles, qu'il n'y avoit plus de moyen de conduire le charroy. Ledit Langey vint trouver le Roy à La Fére sur Oize; incontinant ledit seigneur redepescha un courrier pour faire entendre son intention au prince de Melphe, laquelle estoit d'aller combatre son ennemy devant Landrecy, ou bien secourir sa place; et, à ceste cause, qu'il eust à marcher en toute diligence, prenant son chemin, pour le plus court, le long de la frontiere des bois, pour se venir rendre à Guise, et de là là part que seroit ledit seigneur.

L'Empereur, ce temps pendant, estoit au Quesnoy le Comte, et avoit toutes ses forces devant Landrecy, lesquelles estoient de dixhuict mille Allemans, et dix mille Espagnols des vieilles bandes, six mille Walons, et de huict à dix mille Anglois que le roy d'Angleterre luy avoit envoyé de secours, suivant leur

concordat, et treze mille chevaux, tant des ordonnances de ses Païs Bas, que de Clevois et haults Allemans; et estoit son lieutenant general en laditte armée dom Ferrand de Gonzague. Aussi estoit pres de la personne dudit Empereur le duc d'Albe, lequel depuis n'agueres avoit esté faict grand maistre de la maison dudit seigneur, ayant recompensé le comte du Reux du gouvernement de Flandres et d'Artois; mesmes y estoient tous les princes et grands seigneurs, tant d'Allemagne que de ses Bas Païs. Apres que son camp fut logé, il feit asseoir son artillerie, de laquelle il feit diligenter de tirer, pour faire batterie par tous endroits, l'une, le long de la courtine realle qui tiroit entre le chasteau et le boullevert d'Orleans, l'autre batterie contre le chasteau, et l'autre au droit du boulevert de Vendosme et de la courtine qui regarde à Castillon; puis, considerant un petit tertre vers la forest de Mormault, qui regardoit le flanc du dedans de la grande courtine, y feit loger une longue coulevrine, pour empescher les assiegez de remparer et de venir à leur deffense : car il fault entendre que noz boulevers et courtines n'estoyent à demy haulcez, parquoy ceste piece leur faisoit grand dommage; pour lequel eviter, ils chercherent tous les moyens à eux possibles de la lever de là. En fin, ayans advisé de dessus le rempart que les lansquenets qui en avoient la garde estoient fort negligens, et qu'il ne se doubtoient de pouvoir estre assaillis que par un costé, à l'occasion que la riviere, qui passoit au recoupement de la ville basse, laquelle estoit abandonnée, estoit entre la ville et eux, delibererent de les surprendre, et enclouer laditte piece; et, pour cest effect, meirent dehors le

capitaine Ricarville avec quarante chevaux, et Sainct Symon avecques trente hommes de pied et douze pionniers, avec des cordages pour faire passer la riviere ausdits gens de pied : ceux qui furent mis dehors feirent si bon office, qu'ils surprindrent lesdits lansquenets, de sorte qu'ils les meirent à vau de roupte, leur faisans abandonner leur garde. Ainsi, se voyant la piece demeurée, et avoir moyen de l'amener, la lierent avec les cordes dont ils avoient passé l'eau, et, à force de bras, la trainerent droict au boulevert d'Orleans, par lequel ils estoient sortis. Les ennemis, ayans de ce la cognoissance, donnerent en toute furie pour la recouvrer, mais ne la peurent rataindre qu'elle ne fust embourbée dedans la riviere; et fut si bien secourue des assiegez, qu'elle fut mise en seureté dedans ledit boulevert d'Orleans; et soudain, par ce qu'elle estoit chargée, fut tournée devers l'ennemy, et tirée sur luy; et aussi fut tué beaucoup de Bourguignons, à coups d'arquebuse de dessus le rampart, lesquels avoient donné jusques au fossé dudit boulevert, pour recourre laditte piece.

Dom Ferrant de Gonzague, voyant noz gens faire ordinairement saillies sur son camp, ordonna redoubler ses trenchées, pour empescher que homme, fust à pied ou à cheval, peust sortir de la ville. Ce nonobstant, peu de temps apres, le sieur d'Essé, ayant cognoissance de dessus le rempart, qu'il y avoit trois cens Anglois travaillans ausdittes trenchées du costé de leur garde, saillit avecques cent ou six vingts chevaux, et la plus part de la jeunesse de la Cour demeurée en laditte ville; mais, ne pensans trouver que lesdicts Anglois, s'y trouverent huict ou neuf cens

chevaux en ambuscade, en une vallée au dessous, pour les soustenir, lesquels firent une charge audit d'Essé, telle qu'il demeura huict ou dix des siens, que morts que blessez, et luy eut le bras persé d'un coup de picque : aussi y eut il eu plus grand desordre, sans cinq cens arquebusiers sortans de la ville, qui soustindrent l'effort de l'ennemy, à l'ayde desquels ledict seigneur de d'Essé se retira, tousjours combatant sans grande perte, hors-mis celle de la premiere charge.

Sçachant aussi l'Empereur que le Roy se preparoit en toute diligence pour venir secourir les assiegez, feit tant diligenter sa batterie, qu'en peu de temps il feit breche plus que raisonnable pour assaillir, laquelle fut trois sepmaines ouverte, hors-mis quelque peu de rempart que noz gens pouvoyent faire la nuict, car le jour il estoit mal-aisé, d'autant qu'ils estoient descouverts de tous costez ; et feit apporter grand nombre de fascines pour emplir les fossez. Mais, outre ce, les assiegez avoyent telle penurie de vivres, qu'un chacun soldat n'avoit que demy pain d'amonition par jour; quant au brevage, l'eau toute pure. Aussi, pour plus les tourmenter, en la basse ville, que nous avions abandonnée, avoit un portail dedans lequel les Imperiaux mirent des gens, et, dessus, des pieces d'artillerie, dont on commandoit à la breche. Les sieurs de d'Essé et de La Lande, considerans le grand dommage qu'ils en recevoyent, mesmes que gens mal nourris et ordinairement en travail, comme estoyent iceux assiegez, tombent bien tost sous le faix, conclurent de leur oster ledit portail, et ayans attiré toute leur artillerie audit lieu, au cas que le camp y vinst en

trouppe, firent sortir trois cens hommes à un poinct du jour, lesquels combatirent si obstinement, qu'ils emporterent ledit portail d'assault, devant que ceux du camp le peussent secourir : cela leur donna du repos, car oncques puis les ennemis n'oserent entreprendre d'y retourner. Or congnoissoit bien l'Empereur, qui estoit au Quesnoy, que la breche estoit suffisante pour assaillir, mais aussi n'ignoroit il les gens de bien qui estoient dedans, et que mal-aisément les pourroit il emporter d'assault, sans perdre beaucoup des siens. A ceste occasion, resolut de l'avoir par famine, au moyen de la necessité de vivres qui y estoit, et le travail que jour et nuict il convenoit porter aux assiegez, dont, à ce qu'il pensoit, en fin seroyent mattez, tant qu'ils n'auroyent moyen de lever les armes, se persuadant aussi que le Roy n'arriveroit d'heure pour les venir secourir, que premier il n'eust moyen d'achever l'execution qu'il avoit deliberée.

Environ le dixhuictiesme jour du mois d'octobre, les assiegez, considerans la necessité de vivres, la debilité de la place, et l'insuportable travail que necessairement ils portoyent jour et nuict, depescherent le capitaine Yville, normant, lequel avoit cinq cens hommes dedans laditte place, et cognoissoit les addresses du païs, pour trouver moyen de sortir, et advertir le Roy de leurditte necessité : vers lequel, environ le vingtiesme dudit mois, il arriva à La Fére sur Oyze, où il faisoit de tous costez assembler son camp, ayant mesmes, comme j'ay dit, mandé au prince de Melphe se venir joindre avecques luy. Yville arrivé, declara, en general et par le menu, l'estat des assiegez, et que, si de brief ils n'estoyent secouruz, la faim les chasseroit dehors,

mais que la force ne les en pourroit lever tandis qu'il y auroit un homme en vie. Le Roy, ayant entendu la necessité des assiegez, et aussi leur bonne volonté, delibera hazarder sa personne, plustost que de laisser perdre tant de gens de bien; et commanda audit Yville de trouver le moyen de rentrer (ce qu'il feit), et de les asseurer qu'il n'y auroit faulte qu'il les secourroit dedans briefs jours. Pour haster l'execution de ceste promesse, soudain ledict sieur feit assembler son camp en l'abbaye de Hombliere, une lieüe au dessus de Sainct Quentin, sur la riviere; et luy s'en alla à Sainct Quentin, afin qu'un chacun le suivist; duquel lieu, y ayant seulement sejourné un jour, delogea pour aller camper à Premont, gros village hors les bois de Bohain, tirant dudict Bohain à Cambray. Et le jour ensuivant, logea au village de Sainct Souplex, au dessus de Sainct Martin à la Riviere, d'où aisément on oyoit la furieuse batterie que faisoit diligenter l'Empereur, sentant le Roy approcher, laquelle estoit de quarante-cinq grosses pieces d'artillerie. Parquoy, la nuict venue, le Roy, pour faire entendre aux assiegez que leur secours estoit prochain, feit tirer une volée de toute son artillerie, chose qui leur augmenta le cueur, et eurent grande resjouissance pour l'asseurance qu'ils eurent du secours.

Le Roy, estant campé audict lieu de Sainct Souplex, assembla les capitaines pour consulter le chemin qu'il devoit prendre : aucuns furent d'advis qu'il devoit aller loger à Castillon, lieu avantageux, pour estre d'un costé couvert de la riviere de Sembre, et de l'autre costé d'un ruisseau marescageux, de sorte qu'il n'y avoit qu'une avenue, laquelle se pouvoit, en moins

de vingt-quatre heures, trencher, parquoy se leveroit le moyen à l'ennemy de nous assaillir. Semblablement noz vivres pourroient venir de Guise et Bohain, sans estre en sa mercy; et là, estans logez, on pourroit en un jour refaire les ponts sur la chaussée dudit Castillon, par-ce qu'elle y estoit bonne et fermée. Outre-plus, si l'ennemy, qui avoit son armée separée en deux, ne la remettoit ensemble, nous pourrions passer la riviere, et combatre ce qui estoit delà l'eau, du costé de Longfavery; et si l'ennemy, pour reunir ses forces, faisoit repasser vers la forest de Mormault ceux qui estoient audit Longfavery, nous y pourrions aller loger, et refreschir Landrecy, d'hommes, de pionniers, de vivres et autres choses necessaires, tout à nostre loisir, et de là nous retirer par Cartigny, ayans secouru la ville. Car, si l'Empereur nous vouloit venir combatre, il falloit qu'il allast passer la riviere à Marolles, deux lieuës au dessoubs; ou bien si, nous estans logez audit Castillon, il passoit les forces qu'il avoit devers Mormault, pour les joindre à celles du Longfavery, nous pouvions semblablement aller au lieu d'où il partoit, car nous avions le passage de la riviere pour faire l'un ou l'autre. Ceste opinion ne fut la plus forte; ains, encores que le logis du Casteau-Cambrezis soit assez mal-aisé pour loger une armée, si fut il conclud d'y aller loger (qui estoit la teste droit à l'ennemy), et qu'il estoit plus honorable de l'aller chercher, que de tourner autour du pot; et, pour visiter ce logis du Casteau, furent ordonnez monsieur de Sainct Paul, l'amiral d'Annebault, le mareschal du Biez, et quelques autres.

Autres mirent en avant que, puis qu'il estoit ainsi

resolu de prendre ce logis, ils estoient d'advis que, pendant que le Roy feroit teste à l'Empereur, on envoyast à Guise et à Vervin quelque homme cognoissant le païs, lequel feit assembler tout le bestial gras qui se trouveroit le long de la riviere de Cere et du païs de Laonnois, avec toutes les farines qu'on pourroit trouver, et soudainement lever tous les chevaux de labeur qu'on trouveroit, tant audit païs de Laonnois que Soissonnois, pour, tout assemblé, le faire conduire à La Cappelle, et porter à dos de chevaux lesdittes farines, ne faisant chacun sac fort pesant, afin que le païsan peust aller sur sa beste et sur le sac, pour faire plus grande diligence, et que, ce temps pendant que le Roy tiendroit l'Empereur amusé pour le combat, on mist lesdittes farines, bœufs et moutons, dedans Landrecy. Ceste opinion fut approuvée: pour la conduitte de laquelle fut ordonné le sieur de Langey, avec pouvoir d'estre obey, comme la personne du Roy, par le païs susdit; et fut mandé à sa compagnie, laquelle venoit de Luxembourg, et à celle du prince de Melphe, à celle du comte de Brienne, et au seigneur de Sansac, qu'ils le vinssent trouver à Vervin: desquels ne s'y trouva que ledit Sansac avec sa compagnie, et celle dudit seigneur de Langey. Le comte de Sainct Paul, ledit sieur amiral, et autres, ayans visité le logis du Casteau-Cambrezis, le Roy marcha audit Cambrezis, et y logea son armée.

Deux jours apres, lesdits comte et amiral, advertis que les forces de l'Empereur estoient deslogées de delà l'eau, et retirées deça, et aussi qu'il avoit quelque peu discontinué la batterie qu'il faisoit si furieuse, sentant le Roy et son armée logez si pres de luy, allerent

passer à Castillon, pour retirer de Landrecy les soldats, lesquels y avoient tant souffert, et la refreschir de soldats nouveaux. Aussi aisément y eust passé toute l'armée; mais j'ay entendu depuis qu'on avoit si mal pourveu pour les vivres et envitaillement, qu'on n'avoit un seul charroy, ny mesmement vivres que bien estroittement pour nourrir le camp, qui fut cause que l'opinion plus apparente, d'aller loger audit Castillon, ne fut suivie. En somme, mesdits sieurs de Sainct Paul et d'Annebault y entrerent sans danger de l'ennemy, et en tirerent les sieurs d'Essé et de La Lande, et le capitaine La Chappelle Rainsouin, avec leurs soldats, et y laisserent pour lieutenant du Roy le sieur de Vervin, aiant charge de mille hommes du Boullonnois, de la legion de Picardie, et le capitaine Rochebaron, frere du sieur de Lignon de Boulonnois, avec autres cinq cens hommes. Le sieur d'Essé et autres estans arrivez au camp, le Roy, pour remuneration de leurs agreables services, les honora : il feit le sieur d'Essé gentil-homme de sa chambre; les sieurs de La Lande et de La Chappelle, les feit ses maistres d'hostel ordinaires; à tous les soldats qui avoient forfaict, leur donna grace et les anoblit leurs vies durans; et, quant aux jeunes hommes qui y estoyent entrez pour leur plaisir et honneur acquerir, les decora selon leur qualité.

Durant ce temps, les deux armées n'estoyent sans grosses escarmouches d'un camp à l'autre. Or, entre celuy de l'Empereur et le nostre, y avoit une grande vallée, au fons de laquelle passe un ruisseau, lequel, venant du Casteau-Cambrezy, va tomber à Happre, gros village et prieuré, my chemin de Cambray à

Vallentiennes; et, combien qu'il soit petit, si est il mal gaiable, pour estre hault de bords. Environ le vingthuictiesme jour dudit mois d'octobre, l'Empereur, estant venu du Quesnoy en son camp, accompagné des regimens du duc Maurice et de Martin Vanrosson, feit presenter au hault de la montagne, de son costé, bon nombre de chevaux legers meslez d'arquebousiers, derriere lesquels estoyent, en un vallon, deux ou trois gros bataillons de lansquenets et de gendarmerie pour les soustenir, qui n'estoyent apperceuz. L'alarme se donne en nostre camp : soudain le sieur de Brissac, lequel estoit general des chevaux legers, passa ledit ruisseau, et d'arrivée repoussa les Imperiaux bien avant; mais, ayant cognoissance desdicts gros bataillons de gens de cheval et de lansquenets qui marchoyent pour soustenir leurs gens, fut contraint de tenir bride; dequoy il advertit le Roy, lequel, estant sur la montagne, de son costé, considerant que, si ceste escarmouche estoit continuée, le pourroit amener à la bataille à son desavantage (car il n'estoit raisonnable de passer le ruisseau, et aller combattre son ennemy à pied en montant), envoya monsieur l'amiral d'Annebault pour la faire retirer. Sur laquelle retraitte nous perdismes quelques gens par trop s'avanturer; entre autres, le sieur d'Andouins y fut frappé d'une arquebouzade, dont il mourut. Ce pendant le Roy estoit en bataille, monseigneur de Vendosme, d'autre part, avecques un esquadron, monseigneur de Guise d'autre, et un chacun au lieu où il devoit combatre; mais l'Empereur ne fut conseillé de passer sur nous, ains se retira en son logis.

Le sieur de Langey, lequel ce temps pendant estoit

à Vervins pour executer ce qui luy estoit ordonné, feit telle diligence, que le vingtneufiesme jour dudit mois d'octobre il eut assemblé douze cens moutons, neuf vingts bestes à corne, comme beufs et vaches grasses, et six cens sacs de farine, avec autant de bestes à somme pour le port desdits sacs; et ledit jour vint coucher à La Capelle, auquel lieu se trouva tout ledit equipage, specialement le sieur de Sansac, lequel venoit du mont Sainct Jean en Luxembourg, où le Roy l'avoit laissé : mais des compagnies du prince de Melphe ny du comte de Brienne n'estoient nouvelles. Si est-ce que lesdits sieurs de Langey et de Sansac regarderent que, s'ils faisoient sejour, attendans lesdittes compagnies, et l'ennemy en estoit adverty, il ne seroit en leur puissance par apres d'achever ceste-ditte entreprise. A ceste occasion, advertirent le Roy que le lendemain ils estoyent deliberez de se mettre en chemin, afin que, à cedict jour, il mist ordre de faire dresser l'escarmouche au camp imperial, pour l'empescher d'avoir la cognoissance de leur faict. Le lendemain, qui estoit jour de Tous-Saincts, s'acheminerent, suivant leur desseing, avecques environ deux cens hommes de pied, qu'ils prindrent audict lieu de La Capelle seulement, pour conduire l'envitaillement jusques hors des bois, car ils n'estoient deliberez de les passer outre, de peur que, les cuidans sauver (si l'ennemy survenoit), eux mesmes fussent defaicts. Et, pour faire plus grande diligence, feirent monster chasque païsan sur son sac de farine que portoit sa beste, tellement que la fortune leur fut si dextre, qu'ils arriverent hors des bois, pres de Prisse, sans rencontre, où ils laisserent lesdits gens de pied, reservez trente

ou quarante, pour la conduite dudit bestial. Mais, estans en la plaine, descouvrirent, à leur main gauche, mille ou douze cens chevaux des ennemis, qui avoyent passé l'eau à Castillon; à raison dequoy ils entrerent en dispute s'ils devoient poursuivre leur entreprise, ou l'interrompre; toutesfois le sieur de Langey, qui avoit promis au Roy de l'executer (sinon qu'il fust mort ou prins), resolut de passer outre; mesmes le sieur de Sansac, encores qu'il n'eust parlé au Roy pour cest effect, ayant seulement entendu dudit sieur de Langey le service que ce seroit au Roy, fit pareille resolution. Parquoy ils adviserent de prendre le chemin à main droitte pour eslongner l'ennemy, et pour interposer entre luy et eux un petit ruisseau qui passe au Long-Favery, concluans qu'aians mis les vivres en sauveté, ils mettroient peine de se retirer, ou, au moins, de bien vendre leur peau. Et, parce qu'il n'estoit besoin de long sejour, soudain conclurent de parachever leur chemin, faisans marcher les païsans sur leur chevaux en bataille; et leur bailla ledict sieur de Langey le capitaine Marville, son lieutenant, avec dix chevaux, afin qu'il leur fist faire bonne mine, et marcher comme gens de guerre. Les ennemis, qui de loing les descouvroient (à ce que depuis ils m'ont dit), les voyans sur leurs bestes et farines, jugerent qu'ils estoient gens de guerre : à cause dequoy ils tindrent bride, esperans nous avoir au retour, ce qu'il n'avint; car, ayans rendu noz vivres en seureté, fismes remonter chasque païsan sur sa beste, pour faire diligence, et nous retirasmes le chemin de Cartigny, contraire à celuy auquel nous attendoyent les ennemis : de sorte que, sans riens perdre, revins-

mes seurement à La Capelle. Et, au partir de devant Landrecy, pour nostre retraitte, le sieur de Sansac et un gentil-homme de la bande du sieur de Langey, avec un bon guide que ledit sieur de Langey leur bailla, entreprindrent d'aller advertir le Roy de leurditte execution; lesquels, passans par les maraiz qui sont à la queuë du vivier d'Oisy, sans danger arriverent au Casteau, vers ledit sieur, et ledit sieur de Langey, passant pres de Roque-Roy pour eviter la rencontre, ramena ceste trouppe à La Cappelle, et puis de là retourna trouver le Roy à l'heure de la retraitte de nostre armée.

Le Roy, qui n'estoit venu que pour secourir sa ville de Landrecy, assiegée par l'Empereur, de toutes les forces d'Allemagne, de Flandres et de tous ses Païs Bas, mesmes de tous ses Espagnols aguerris, avec le secours des Anglois, voyant avoir achevé ce qu'il avoit entrepris (car il fut mis vivres dedans Landrecy pour le moins pour quinze jours), et qu'il estoit impossible à l'Empereur d'y sejourner son camp huict jours, pour estre le païs ruiné à six lieuës à la ronde, à cause de nostre armée et de la sienne, lesquelles y avoient campé six mois consequutifs, joinct qu'il avoit l'hyver à dos, et outre, pour les grandes pluies qui continuoient, resolut de se retirer, et feit commander qu'un chacun fust prest à desloger à l'heure qui luy seroit ordonnée. Puis, estant tout le bagage troussé, il ordonna de sa retraitte et de ceux qui marcheroient devant, au milieu, et sur le derriere, et sur les aisles. Ledit sieur print le devant, jettant seulement quelques chevaux devant luy; au milieu ordonna monseigneur le Dauphin, son fils, avec sept ou huict cens hommes

d'armes, et quatorze mille Suisses, en forme de bataille; sur la queue, le seigneur de Brissac, avec tous les chevaux legers dont il estoit general, et quelque arquebuserie, pour le soustenir en quelque passage, s'il s'offroit; et dressa sa retraitte à Guise, qui fut le lendemain de Toussaincts 1543. Les choses ainsi disposées, chacun se meit à la retraitte: le Roy marchoit devant, et avec luy monsieur de Guise, et tout devant le bagage, apres l'artillerie; puis monseigneur, accompagné de messieurs les comte de Sainct Paul et Amiral, et, à sa queue, lesdits chevaux legers et arquebusiers.

L'Empereur, au matin, estant adverty du deslogement de nostre camp, ordonna dom Ferrant de Gonzague pour suivre nostre armée, esperant que, sur la retraitte, se trouverroit quelque desordre, à cause des bois qui estoient à passer, et que communement gens qui se retirent ne sont coustumiers à tenir bataille, ainsi que font ceux qui marchent en avant. Mais ledit sieur dom Ferrant, quand il arriva à la rive des bois, trouva desja l'artillerie passée, et le bagage et toute l'armée, encores qu'ils eussent esté contraints de passer à la file pour la difficulté du passage. Voulant toutesfois ledit de Gonzague entreprendre de recognoistre nostre armée de plus pres, feit entrer dedans les bois quelque nombre d'hommes qui ne firent pas grand voyage, car ils trouverent les bois farcis de nostre arquebuserie, qui les servit de sorte, que la pluspart de ceux qui y entrerent ne retournerent dire les nouvelles à leurs compagnons. Durant que l'escarmouche s'entretenoit dedans le bois, l'Empereur marcha avec le reste de son armée à la portée du ca-

non pres dudit bois. Dom Ferrant, voyant qu'il estoit suivy par Sa Majesté, trouva moyen, par autre chemin à main droitte, tirant vers Bohain, de faire passer mille ou douze cens chevaux, et quelque nombre d'arquebuzerie, et quelques chevaux legers anglois, lesquels prouffiterent autant que les autres qui estoient aux bois. Car, apres que monseigneur le Dauphin fut passé, et vit son artillerie et bagage marcher en sureté, il laissa le sieur de Brissac avecques la cavallerie legere, et le seigneur de La Guiche, lieutenant de monsieur le connestable, avec cent hommes d'armes, et autres capitaines, jusques au nombre de trois cens hommes d'armes, pour soustenir lesdits chevaux legers; et, un peu sur le derriere, feit jetter ses Suisses en bataille, et luy, avecques le reste de ses forces, sur les aisles desdits Suisses, pour leur faire espaule, en deliberation que, si l'Empereur passoit le bois, luy donner la bataille; mais noz chevaux legers, à la faveur de la gendarmerie qui les soustenoit, et nostre arquebuzerie jettée, comme enfans perdus, contraignirent l'ennemy de repasser le bois, dont depuis il ne fut assez hardy de se comparoistre; il en demoura plusieurs des siens, pris que tuez, des nostres quelque peu, car, en telle marchandise, on ne peut gaigner sans recevoir de la perte.

Ce-pendant le Roy, lequel avoit marché jusques à l'abbaye de Bonhourie, sise sur la riviere d'Oyse, pour mettre ordre de faire passer la grosse artillerie et le bagage deça l'eau, afin que, s'il estoit question de combatre, elle ne s'embarassast parmy les gens de guerre, et les mist en desordre, ayant nouvelles de ceste cavallerie imperialle, laquelle avoit passé le bois,

et que monseigneur le Dauphin son fils estoit deliberé de presenter la bataille si l'Empereur passoit, tourna bride pour le secourir, ne voulant qu'il combatist sans luy; mais il ne marcha le quart d'une lieüe, qu'il n'eust advertissement que l'Empereur s'estoit retiré, et que monseigneur estoit sur sa retraitte, apres avoir repoussé les ennemis delà les bois, et longuement attendu si quelqu'un s'ingereroit de le repasser: parquoy il se retira à Guise, laissant tousjours monseigneur le Dauphin sur sa queuë, ainsi qu'au commencement. L'Empereur, qui ce-temps pendant avoit repeu tout à cheval, voyant ses gens repoussez si honteusement, changea l'opinion qu'il avoit de suyvre le Roy, et, apres avoir quelque temps temporisé, considerant qu'il avoit en vain et à sa perte suivy nostre armée, retourna au logis dont il estoit party. Pour conclusion, le Roy secourut sa ville à la barbe d'un grand Empereur, lequel avoit toutes les forces d'Allemagne, de ses Bas Païs, et une partie de celles d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie, qui n'est peu de reputation, toutes choses bien pesées.

Le Roy, estant arrivé à Guise, se voyant l'hyver à dos, et que les pluies estoient si excessives, qu'il n'y avoit ordre, ny à l'Empereur ny à luy, de campayer, delibera, pour refreschir son armée, la separer, car elle en avoit besoing pour les grands travaux qu'elle avoit portez huict mois durant, tant en Henault que Luxembourg. Il envoya le mareschal du Biez à Sainct Quentin, avec quatre cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, pour pourveoir aux choses que l'Empereur pourroit entreprendre de ce costé là; aussi envoya les lansquenets à Crecy sur Cere; les Suisses,

à Assy, sur ladite riviere; et le reste de son armée se logea le long de la riviere d'Oyse, aux lieux qui furent trouvez plus commodes pour empescher l'Empereur d'endommager ce royaume, au cas (comme de brief il estoit apparent) qu'il abandonnast Landrecy. Puis, pour aller renforcer ceux dudit lieu de Landrecy, ordonna le capitaine Stenay, lieutenant de monseigneur d'Anguien, avec la compagnie dudit seigneur, de cinquante hommes d'armes, et une partie de celle des Escossois, et luy se retira à La Fére sur Oyze.

L'Empereur, apres avoir encores sejourné quatre ou cinq jours en son camp, depuis le partement du Roy, feit sa retraitte à Cambray (1). Arrivé qu'il y fut, cognoissant la honte que ce luy estoit, d'avoir tant faict le brave, de s'estre vanté, au partir de Gueldres, qu'il viendroit jusques à Paris (mais il n'avoit sceu prendre une petite ville faicte à la haste, en laquelle n'estoit aucune fortification achevée qui seulement peust estre ditte deffence), passa sa colere sur ceux desquels il avoit esté receu ainsi qu'en ville imperiale. Et persuada faucement aux pauvres Cambresiens credules, par le moyen de leur evesque, qui les vendoit, qu'il estoit adverty que le Roy estoit deliberé de se saisir de leur ville, leur oster la liberté de neutralité que de toute ancienneté ils avoient, et l'attribuer à sa couronne; et, pour empescher cela, il estoit de necessité de faire edifier une citadelle, de laquelle ils auroient la garde pour leur protection. Lesdits Cambresiens, ainsi seduits par l'intercession de leurdit evesque, lequel es-

(1) *Feit sa retraitte à Cambray :* Cambrai étoit une ville libre. L'évêque en étoit seigneur, et n'y avoit qu'une foible autorité.

toit de la maison de Crouy, l'accorderent; à ceste occasion, l'Empereur feit diligenter à leurs despens la construction d'icelle citadelle : vray est qu'elle est gardée à leurs despens, mais les soldats ont le serment à l'Empereur, et commandent à la ville, de sorte que de liberté il les a mis en servitude.

En ce temps fut né à Fontainebleau, François, premier fils de Henry, dauphin de Viennois, lequel fut tenu sur les fons par le Roy son grand pere, qui le nomma de son nom François, laquelle nativité fut magnifiée en grande joye, avecques tournois et autres sortes de solennitez.

Je vous ay dit cy devant comme le Roy avoit depesché le sieur d'Anguien pour estre chef sur son armée de la mer de Levant, et se joindre avecques Barberousse, qui devoit venir avecques celle du Grand Seigneur : consequemment vous avez ouy le voyage que feit ledit seigneur d'Anguien à Nice soubs esperance d'une praticque, et aussi ce qui en provint. Peu de jours apres son retour dudit voyage à Marceille, Barberousse, avecques cent et dix galleres, passa devant Ville-Franche, pres de Nice, puis vint à Toullon, et de là à Marceille, trouver mondit-seigneur d'Anguien avecques l'armée du Roy, où, apres avoir mis en deliberation des capitaines ce qui estoit à faire, fut conclud d'assaillir Nice, à raison que le Roy la repute sienne, pour avoir esté par les comtes de Provence baillée en gage au duc de Savoye pour une somme de deniers. Apres la resolution prinse, estant arrivée à Ville-Franche, l'artillerie fut mise en terre hors des galleres, et menée devant la ville de Nice, dont fut si bien diligentée la batterie, qu'en peu de jours laditte

ville se rendit, à condition de n'estre saccagée. Ce faict, ils planterent leurs pieces contre le chasteau, mais ils perdirent leur peine et munitions, car la place est sur un rocher, malaisée à battre, et encores moins facile à miner, à cause de la dureté et haulteur d'icelle roche. Barberousse, voyant le temps pour neant se consommer, et l'hyver approcher, retira son armée à Toullon, car il ne se sentoit seurement pour pouvoir demeurer n'hyverner au port de Villefranche; et monsieur d'Anguien retourna à Marceille, et de là devers le Roy, lequel il vint trouver devant le Casteau-Cambrezis, esperant que là se donneroit une bataille.

Le marquis du Guast, alors lieutenant general pour l'Empereur au duché de Milan, voiant Nice assiegée, la ville prise, et le chasteau en danger, avoit mis ensemble toutes ses forces, tant d'Allemans, Espagnols, qu'Italiens, pour donner secours aux assiegez; mais, estant arrivé dedans les montagnes de Tendes, adverty de la retraitte de l'armée de Toullon, et le chasteau en liberté, delibera d'emploier ses forces ailleurs; parquoy retourna au Piemont, où d'entrée assiegea le Montdevis, laquelle estoit en son chemin la premiere ville de l'obeïssance du Roy. Le sieur de Boutieres, qui estoit lieutenant general pour le Roy en Piemont, ayant peu de gens de pied françois pour la provision d'icelle ville, à cause de sa grandeur, fut contrainct y mettre des Suisses, gens malaguerris pour la garde d'une place, car c'est leur naturel de combatre en campagne; si est-ce qu'ils firent tresbien leur devoir. Mais, apres avoir beaucoup enduré, tant par faulte de vivres que pour les continuels assaulx qu'ils avoient

soustenus, en fin, n'esperans aucun secours, capitulerent avecques le marquis, qu'ils s'en iroient armes et bagues sauves. Le gouverneur dudit lieu de Montdevis, nommé Charles de Dros, piemontois, homme de guerre et de bon esprit, sçachant bien la haine que luy portoit le marquis, n'osa se fier en luy, ains, ce pendant que le traitté se concluoit, monta sur un cheval turc, et, par une faulse porte, se meit aux champs, et se retira à Roque de Bau, place du mandement de Montdevis, distante dudit lieu de quatre mille, laquelle en toute diligence feit remparer si bien, que le marquis, passant par devant, ne l'osa attaquer. Les Suisses, se confians au traitté faict avec le marquis, sortirent, mais, nonobstant icelle capitulation, furent par les Espagnols devalisez, et plusieurs tuez; chose que les Suisses leur vendirent bien cher, ainsi que puis apres vous entendrez, en la bataille de Cerisolles.

Le marquis, partant de Montdevis, passa par devant Beyne et Savillan, lesquelles il trouva si bien pourveües, qu'il ne les voulut assaillir; mais, ayant entendu que le sieur de Boutieres s'estoit retiré à Pignerol, et qu'il avoit seulement laissé dedans Carignan le seigneur d'Aussun et le capitaine Francisque Bernardin de Vimarqua, avec leurs compagnies de chevaux legers, et quelque petit nombre de gens de pied, pour raser les fortifications que l'an precedent y avoit faict faire le sieur de Langey, tourna la teste audit lieu de Carignan, pour mettre peine de le gaigner, et s'y fortifier. Car, gardant ce logis, il nous ostoit la commodité de toute la plaine du Piemont deça le Pau, sçavoir est, la pluspart du marquisat de Saluces, et la

plaine jusques à Pignerol et à Turin, et mesmes le val de Suse, à la faveur de Vulpian. Quant à ce que tenions de-là l'eau, à sçavoir Savillan, Beine, Roque de Bau et Cental, elles demouroient hors d'esperance de secours. Le marquis, suivant sa deliberation, print son chemin à Carmagnolles, et feit telle diligence, qu'il passa le Pau, et arriva audit Carignan avant que noz gens eussent loisir de parachever la ruine; lesquels, voyans arriver sur leurs bras une armée de quinze ou seize mille hommes de pied et trois mille chevaux, se meirent à la retraitte vers La Loge, pour tirer le chemin de Montcallier ou de Turin, ayans mis leurs gens de pied devant, à leur queüe Francisque Bernardin et ses chevaux legers, et sur le derriere, monsieur d'Aussun, pour soustenir le fais, ce-pendant que les autres passeroient une riviere venant de Num, laquelle passe entre Carignan et La Loge, laquelle ne se passe qu'à pont, à cause des bords qui sont haults. Les ennemis, lesquels ledit sieur d'Aussun avoit tousjours soustenus, se renforcerent si fort, qu'à deux portées de canon pres ledit pont, ils le chargerent de si grand nombre, qu'il fut porté par terre, et furent la plus grande part des siens prisonniers; ce temps pendant le reste passa le pont, et se retirerent à Montcallier, à la faveur de ceux qui en sortirent pour les secourir.

Le marquis estant demouré seigneur de Carignan, s'y logea avec toute son armée, et feit en toute diligence parachever le fort, y comprenant les fauxbourgs, de sorte qu'en moins de cinq sepmaines la place fut en deffence; pareillement y feit amener (d'autant qu'il estoit maistre de la campagne) tous les bleds

et autres vivres de la plaine, jusques des environs de Pignerol, Turin, Vigon, Villefranche, et d'une partie du marquisat de Saluces, en telle abondance, qu'il fut envitaillé pour sept ou huict mois. Puis, l'ayant pourveu d'artillerie et d'amonitions raisonnablement, y laissa pour chef le seigneur Pirus de Pire, autrement dit le seigneur Pierre Colonne, avec quinze cens Espagnols naturels, des vieilles bandes, et le comte Felix, colonnel de deux mille cinq cens lansquenets; et luy, accompagné du reste de son armée, se retira à Quiers, et apres y avoir mis le seigneur Ludovic Vistarin, gentilhomme de Laude, et trois mille hommes pour favoriser ceux de Carignan, par ce que nous tenions Villeneufve-d'Ast, qui luy pouvoit beaucoup nuire, sans la faveur de laditte ville de Quiers; puis il se retira en Ast.

Nous nous tairons un peu des affaires de Piemont, et reviendrons au Roy, lequel, estant de retour à La Fére, apres avoir secouru Landrecy, eut les nouvelles que vous venez d'entendre; c'estoit, sommairement, que l'armée imperiale tenoit la campagne en Piemont. Ledit seigneur, pour y remedier, depescha le sieur de Thais, colonnel des bandes françoises estans audit Piemont, pour y aller et faire nouvelle levée de douze enseignes de gens de pied françois. Pareillement il depescha le comte de Gruiere, auquel il avoit baillé son ordre pour aller faire levée de cinq cens Gruyens de ses païs, pour les passer en Piemont, et se joindre avec cinq mille Suisses qui y estoyent entretenus, esperant que les Gruyens feroient semblable faction que les Suisses, lesquels sont leurs voisins; mais autrement en advint, ainsi que ci apres vous pourrez cog-

noistre. J'ay ouy dire qu'il est mal-aisé de deguiser un asne en un coursier.

Aussi le Roy fut adverty que le comte Guillaume de Fustemberg, avecques douze mille lansquenets et bon nombre de chevaux et d'artillerie, tenoit au nom de l'Empereur la ville de Luxembourg assiegée, et que desja les vivres deffailloient aux assiegez. Ledit seigneur, ne voulant en façon quelconque perdre rien de sa conqueste, encores que l'hyver estoit le plus extreme qu'il fust vingt ans au precedant, depescha le prince de Melphe pour aller lever le siege et refreschir lesdits assiegez, et avecques luy le sieur de Brissac, general de la cavalerie legere, et environ quatre cens hommes d'armes. Les gelées furent si fortes tout le voiage, qu'on departoit le vin de munition à coups de congnée, et se debitoit au poix, puis les soldats le portoient dedans des penniers; si est-ce que la volonté des chefs et des soldats ne diminua, ains partant le prince de Melphe de Stenay, marcha droit à Crency, de là à Long-Vic, puis tira sur la main droitte, vers le chemin du mont Sainct Jean, pour gaingner l'advantage, afin de combattre l'armée de l'Empereur. Le comte Guillaume, adverty du grand vouloir de noz soldats, tant de cheval que de pied, qui ne craingnoient aucun danger, ne fut conseillé de nous attendre, mais incontinant leva son camp, et se retira en Allemagne : par ce moyen, tout à loisir nous refreschimes la place. Le sieur de Longueval, lequel par cy devant avoit esté laissé lieutenant pour le Roy dedans laditte place de Luxembourg, en fut retiré dehors, avecques les autres bandes, tant de pied que de cheval, qu'il avoit en sa compagnie; et en son

lieu fut mis, avec pareil pouvoir, le viconte d'Estauges, surnommé d'Anglurre, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes et quinze cens hommes de pied. Le prince de Melphe, aiant executé ce dont il avoit la charge, se retira à Stenay, auquel lieu il rompit son armée, laquelle fut separée par les garnisons de Champagne et de Picardie, pour le reste de l'hyver faire teste à l'ennemy, et conserver les choses que nous avions conquises.

Pour retourner au seigneur de Boutieres, lequel estoit lieutenant du Roy en Piemont, apres qu'il eut receu le renfort que le Roy luy envoyoit, de trois à quatre mille hommes de pied françois, levez en Provence, Dauphiné et aux environs, et les cinq mille Gruyens, avecques deux ou trois cens hommes d'armes, la compagnie, que de long temps il avoit perdue, fut recouvrée; et, ayant ses forces assemblées, fut conseillé, ce pendant que l'ennemy estoit empesché à la fortification de Carignan (laquelle toutesfois estoit desja en deffence), de prendre le chemin de Verceil, pour tenter s'il pourroit eslargir les païs du Roy du costé de deça le Pau. Suivant lequel advis, ledict sieur de Boutieres print le chemin de Verceil et d'Yvrée, et, y ayant mis en son obeïssance plusieurs petites places, assiegea Sainct Germain, qui est sur le grand chemin de Chivas à Verceil, esperant la surprendre; mais il la trouva pourveuë de gens de guerre; à ceste cause, il fit planter son artillerie contre le lieu que lon jugea le plus debile. Vray est que c'estoit une ville ny flanquée ny fort remparée, mais le fossé en estoit bon, et estoit le bort d'iceluy fossé aussi hault que la muraille, de sorte que l'artillerie ne pouvoit plonger

jusques au pied d'icelle; toutesfois il y fut faict quelque breche, non moins digne que desraisonnable d'estre assaillie. Ce nonobstant, noz gens de pied françois, voyans qu'il y avoit jour à laditte muraille, donnerent dans le fossé, et mesmes le capitaine Achau, basque, qui portoit l'enseigne colonnelle du sieur de Thais, et le capitaine Garrou, autre basque, lieutenant dudit sieur, et le capitaine Saincte Marie, aussi basque, lieutenant du capitaine Renouart, donnerent jusques sur le hault de la breche, suivis de beaucoup de bons compagnons: mais aussi furieusement que ils assaillirent ils furent repoussez, et y moururent lesdits capitaines Garrou et Saincte Marie. Et le capitaine Achau, porteur de l'enseigne colonnelle, y receut trois ou quatre arquebouzades, tant dedans les bras que le corps, et fut renversé, l'enseigne au poing, dedans le fossé; duquel lieu ne pouvant partir, pour ses blesseures et pour le trait de l'arquebouzerie de ceux de la ville, se rengea, son enseigne au poing, contre la muraille, au costé de la breche, dont on ne le pouvoit desloger qu'à coups de pierre, par-ce que laditte ville n'estoit flansquée; et y demeura jusques au matin, que noz gens se preparoient de faire nouvelle batterie, pour donner nouvel assault. Les assiegez, estonnez de la hardiesse et fureur des nostres, n'oserent plus attendre, ains parlementerent, à telle condition, qu'ils s'en allerent leurs bagues sauves, laissans la ville, avecques les munitions de vivres et d'artillerie, en l'obeïssance du Roy. Ledit seigneur de Boutieres, ayant pourveu à laditte place, marcha devant Yvrée, laquelle il assiegea de toutes parts; mais, durant ce siege, qui fut environ Noüel de laditte an-

née 1543, le Roy, adverty que ledit de Boutieres n'estoit bien obey en son armée, depescha monseigneur François de Bourbon, sieur d'Anguien (1), pour aller, en lieu d'iceluy sieur de Boutieres, estre son lieutenant general en Piemont. D'autre part, le Roy n'avoit trouvé bon que ledit de Boutieres eust permis l'ennemy si legerement fortifier et envitailler Carignan, sans l'en avoir empesché.

[1544] Monseigneur d'Anguien, arrivé qu'il fut en poste à Turin, sçachant que le sieur de Boutieres estoit devant Yvrée, luy feit entendre sa venue, à ce qu'il eust à luy envoier escorte jusques à Chivas, pour le conduire au camp en seureté. Le sieur de Boutieres, ne voyant esperance qu'il peust prendre Yvrée, ou bien mal-content d'estre destitué de sa charge, se resolut de lever son siege, et d'aller avecques toute l'armée au devant de luy; lequel il vint rencontrer à Chivas, auquel lieu mondit sieur d'Anguien print l'armée en main, et le sieur de Boutieres se retira en sa maison en Dauphiné. Ce faict, monseigneur d'Anguien, par l'advis des capitaines, lesquels avoient la congnoissance du païs, marcha avecques l'armée contre bas le Pau, et y meit en son obeïssance la ville de Pallezol, Cressentin, Desanne, et autres petites places circonvoisines, ausquelles il laissa bonnes garnisons et moien de les fortifier. Puis, à raison que l'intention du Roy estoit de remettre en ses mains Carignan, qui luy estoit une espine en son pied, attendu qu'elle tenoit toute la

(1) *François de Bourbon, sieur d'Anguien :* il étoit frère d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, depuis roi de Navarre; de Louis I, prince de Condé; du cardinal de Bourbon, que les ligueurs nommèrent roi; et de Jean de Bourbon, tué en 1557, à la bataille de Saint-Quentin.

pleine du Piemont en subjection, conclud y aller; et, pour cest effect, print le chemin de Montcallier, duquel lieu, pour oster la commodité d'un pont que les ennemis avoyent sur le Pau, par lequel ceux de Carignan, de jour en autre, pouvoyent estre refreschiz de Quiers, d'Ast, et autres places de leur domination, depescha bon nombre d'hommes pour la nuict aller brusler ledit pont; laquelle expedition fut executée, mais non sans grand travail, pour l'extreme gelée qu'il faisoit, dont plusieurs soldats eurent les pieds et mains estropiez. Et, pour autant que la place de Carignan estoit en plain païs, composée de cinq beaux bastions de terre, avecques les courtines et beau fossé, et que dedans icelle estoient quatre mille hommes des plus aguerris de toute l'armée de l'Empereur, fut advisé, selon l'opinion de tous les capitaines, n'estre raisonnable d'entreprendre de la forcer, consideré mesmes que les hommes de dedans suffiroient pour faire une avant-garde, mais la conclusion fut prinse de l'affamer. Et, pour cest effect, s'en alla ledit sieur d'Anguien camper à Vimeu, deux mille deça Carignan, pour empescher les vivres que les ennemis prenoient deça le Pau : aussi, pour autant que du costé tirant à Pancalier et des environs, venoit aux ennemis grand refreschissement, fut ordonné de faire un fort à un quart de mille de Carignan, tirant sur ledit chemin de Pancalier à une eglise fondée de Sainct Martin; et y furent mises deux enseignes de gens de pied italiens : et ainsi leur fut levée l'esperance de plus estre refreschis de ce costé là.

Quelque temps apres, le sieur d'Anguien, adverty que l'ennemy se renforçoit à Quiers, pour, du costé

de là le Pau, donner refreschissement aux assiegez, delibera de passer l'eau, laissant garnisons dedans Vimeu, Carpenay et autres petits forts, pour empescher l'ennemy de faire saillies à son plaisir du costé deça le Pau : et, pour le passage dudict sieur d'Anguien, fut advisé un lieu contre-bas la riviere, tirant à Montcallier, deux mille au dessous de Carignan, auquel fut faict un pont de bateaux en un lieu nommé les Sablons; et, afin que ledict pont servist pour nostre commodité, tant deça que delà l'eau, et que l'ennemy ne nous le peust oster, fut ordonné à chacun bout dudit pont un fort, ausquels furent mis quatre enseignes de gens de pied italiens, sçavoir est, Hercules Boutigeres, Hercules Viconte, Bernardin Corse, et un autre. Cela faict, nostre armée partit de Vimeu, et, passans le Pau par le pont des Sablons, vint loger à Ville-Déstellon, qui est entre Carignan et Quiers, distant de deux mille de Carignan et trois de Quiers, pour empescher les ennemis de venir secourir ou refreschir ledit Carignan; car du costé d'Ast leur estoit mal-aisé sans nous combatre, à cause de Villeneufve d'Ast, que nous tenions en nostre obeïssance. Estans audit lieu de Ville-Déstelon, nous y fortifiasmes nostre camp, et, au bout de delà du pont que nous avions bruslé fut faict un fort, auquel furent logées deux enseignes de gens de pied de Dauphiné, sçavoir est, le capitaine Passin et un autre. En ce point demeura nostre camp depuis environ la Chandeleur jusques en Quaresme, non sans qu'il y eust ordinairement de belles escarmouches; car les jeunes gens du camp, desirans à faire armes, de jour en autre passoient le pont, et, à la faveur de la garde d'iceluy,

et des garnisons de Vimeu et du fort de Sainct Martin, se faisoyent de belles entreprinses et de beaux faicts d'armes, quelquesfois à l'advantage des nostres, autres fois au prouffit des assiegez, d'autant qu'ils estoyent quatre mille Espagnols et lansquenets des plus aguerris de l'Europe.

Environ le mois de mars 1544, monseigneur d'Anguien eut nouvelles que le marquis du Guast faisoit diligence d'assembler ses forces, pour secourir les assiegez : et, pour cest effect, ledit marquis avoit deliberé de venir prendre le logis de Carmagnoles, lequel s'il eust prins, il estoit en son pouvoir, sans hazard, de les refreschir ; car, se fortifiant audit lieu, il y eust peu faire un pont pour passer deça l'eau, et nous laisser de là mourir de faim, par-ce qu'il eust trouvé le marquisat de Saluces remply de tous biens, et nous n'avions que tout païs mangé ; d'avantage, nous estions contrains de Quiers, Ast, Fossan, Montdevy, Cony, Busque, et autres places, tellement qu'il nous estoit malaisé d'avoir vivres qu'avec les armes. Ces nouvelles entendues, ledict seigneur assembla le conseil, auquel, apres plusieurs opinions diverses (car aucuns estoient d'advis qu'on devoit demeurer à Ville-Déstelon), fut conclud de prevenir à Carmagnoles, pour oster à l'ennemy ceste commodité de faire un pont pour avoir vivres au marquisat de Saluces.

L'armée françoise estant à Carmagnoles, les Imperiaux assiegez entrerent en plus grande necessité de vivres que devant ; parquoy advertirent le marquis du Guast que, si dedans la my avril ils n'estoyent secourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils

n'avoient deliberé s'ils estoyent refreschis. Le marquis, aiant eu cest advertissement, fit de toutes parts diligenter ses forces, et contremanda quatre mille lansquenets, lesquels estoyent à Gennes prests d'embarquer, qu'ils se vinssent joindre avecques luy. Dequoy monseigneur d'Anguien adverty, depescha un gentilhomme devers le Roy (1) pour le luy faire entendre, et que son bon plaisir fust d'envoyer le païement de trois mois deus à ses gens de pied, car il craingnoit qu'arrivant la necessité de combatre, par faulte de leur soulde, ils en feissent refus, specialement les Suisses, desquels estoit sa principale force avec les vieilles bandes françoises. Outre-plus, il manda au Roy, sçavoir si le marquis se presentoit en lieu raisonnable, il luy plairoit l'authoriser de hazarder la bataille plus-tost que laisser secourir une ville laquelle luy avoit tant cousté pour estre reduitte en ceste extremité. Audict seigneur d'Anguien le Roy fit response que de brief il luy depescheroit le sieur de Langey, gouverneur de Turin, lequel luy porteroit argent, et qu'il l'avoit retenu pres de luy pour cest effect : quant à la bataille, le remetoit à en user par l'advis des capitaines qui estoient aupres de luy, lesquels pouvoient mieux connoistre, estans sur les lieux, ce que la necessité commanderoit à ses affaires, que luy, qui ne le voioit à l'œil.

Estant publié par la Cour que le Roy avoit permis au seigneur d'Anguien de donner la bataille, la jeu-

(1) *Depescha un gentilhomme devers le Roi :* ce gentilhomme étoit Blaise de Montluc, dont les Mémoires suivront ceux de du Bellay. Montluc ne mourut que sous Henri III, qui l'avoit fait maréchal de France. Il porta les armes pendant soixante ans.

nesse de la Cour conneut bien que malaisément se passeroit la partie sans qu'il y eust du passetemps; parquoy, selon qu'est la coustume de la noblesse de France, chacun se prepara pour s'y trouver : les uns partirent sans congé, et les autres avecques congé du Roy; entre autres, le sieur de Sainct André, le sieur de Dampierre, de la maison de Clermont en Dauphiné, tous deux fort favoris de monseigneur le Dauphin; le sieur de Jarnac, Gaspar de Colligny, sieur de Chatillon; François de Vendosme, vidame de Chartres; les deux freres de Bonnivet; le sieur de Bourdillon; le sieur de d'Escars; les deux freres de Jenlis; le sieur d'Assier, capitaine de l'artillerie, lequel avoit sa compagnie de cinquante hommes d'armes en Piemont; le sieur de La Hunaudaye, fils unique de l'amiral d'Annebault; le sieur de Rochefort; le sieur de Lusarches; le sieur de Wartis, et le sieur de Lassigny : de sorte que peu de jeunesse demeura en la Cour, principallement de celle qui suivoit monseigneur le Dauphin. Il fault entendre que les finances de mondit sieur d'Anguien estoient si courtes, qu'il n'y avoit plus rien entre les mains, ny des thresoriers ny d'homme du camp; parquoy ceste arrivée fut commode, car, pour estre gens de maison, chacun avoit apporté le fonds du coffre, lequel soudain mondit seigneur d'Anguien vuida de leurs boistes pour contenter les soldats, attendant la venue de l'argent du Roy.

Le vendredy de la Passion, le Roy, lequel estoit à Ennet, ayant journellement nouvelles que le marquis du Guast avançoit son armée pour secourir les assiegez; considerant que monsieur d'Anguien l'avoit ad-

verty que la faulte de payement pourroit decourager les soldats, mais aussi avoit il autre consideration, que trois cens mille livres n'eussent satisfaict audict payement, et qu'il avoit à soustenir une autre grande armée, laquelle l'Empereur dressoit en Allemagne pour entrer en son royaume, avec celle dont le roy d'Angleterre pretendoit l'assaillir par autre part; et que finablement le fonds de ses finances pourroit difficilement fournir à tout cela, toutesfois il depescha en poste le sieur de Langey, messire Martin du Bellay, gouverneur de Turin, pour aller trouver son armée en Piemont; auquel, passant par Paris, il feit delivrer quarante huict mille escus, qui n'estoient la quarte partie de ce qui estoit deu aux estrangers, mais luy donna charge de chercher tous moyens possibles de contenter les gens de guerre, de sorte que on les menast au combat.

Le jeudy de la sepmaine saincte, qui estoit le cinquiesme jour d'avril 1544, avant Pasques, arriva ledit Langey à Pignerol, où il eut nouvelles que l'armée de l'Empereur approchoit de la nostre; et, pour autant que, pour aller à Carmagnolles, où estoit nostre camp, faloit passer à la portée d'une coulevrine de Carignan, où, comme dit est, estoyent quatre mille hommes de guerre, trouva que seurement ne pouvoit passer sans escorte. Parquoy, par divers messagers, afin que, si l'un estoit prins, l'autre passast, advertit monseigneur d'Anguien de son arrivée, en lettres de chiffre; lequel le vendredy sainct luy envoya le sieur Bertin de Solliers, l'un des seigneurs de Morette, avecques quarante salades nouvellement venuz du camp imperial au service du Roy, par la pratique de

l'eleu de Riez, sieur de Cental; et, par ledit de Solliers, luy manda qu'à Cercenas et à Vimeuz, et au pont des Sablons, il trouveroit nouvelles escortes. Le seigneur de Langey fut en difficulté si sur l'asseurance de ceste escorte il devoit hazarder les deniers qu'il portoit, attendu que c'estoyent Italiens qui n'avoyent encores faict serment ny prins la soulde du Roy; car il consideroit que, perdant cest argent, l'estat du Roy demouroit en hazard, et si, par faulte d'iceluy, noz gens faisoient refus de combatre, on l'en pourroit blasmer. Toutesfois, plustost qu'endommager le service du Roy, resolut de mettre et luy et l'argent au vueil de fortune, concluant que, si mal en advenoit, il seroit plus reprochable à ceux qui luy avoient envoyé l'escorte, qu'à luy; joint aussi qu'il avoit esperance à l'autre escorte, laquelle il esperoit trouver à Cercenas et Vimeu. Mais à tous deux ne trouva homme ordonné pour cest affaire, de sorte qu'il fut en oppinion de prendre le chemin de Montcallier, pour mettre l'argent en seureté, craingnant qu'en passant par devant Carignan, si les ennemis faisoyent une saillie, ceux mesmes qui le conduisoyent le saccageassent. Mais, estant adverty par le sieur de Cercenas et par l'abbé de Morette, lesquels il trouva audict lieu de Cercenas, que le camp imperial estoit à Mouta, sept mille pres du nostre, en apparence de vouloir dedans deux jours donner la bataille, passa outre jusques au pont des Sablons, où il trouva aussi peu d'escorte qu'aux autres lieux, sinon qu'il fit monter à cheval le capitaine Bernardin Corse, avecques tous les arquebusiers à cheval, tant de sa compagnie que de Hercules Boutigeres et de Hercules Visconte, qui es-

toient à la garde d'iceluy pont, lesquels toute nuict le conduirent à Carmagnoles, auquel lieu il arriva une heure apres minuict, au logis de monseigneur d'Anguien. Incontinant il fut divulgué par tout le camp que ledit Langey estoit arrivé avecques l'argent pour le paiement de l'armée; qui donna grande rejouissance et bonne affection à tous les soldats.

Pour resouldre ce qui estoit à faire, monseigneur d'Anguien manda querir tous les capitaines qui estoyent au camp, en l'assemblée desquels le sieur de Langey declara le peu d'argent qu'il avoit apporté, et que le Roy, pour les autres urgens affaires qu'il avoit à supporter, à l'occasion des armées que l'Empereur et le roy d'Angleterre preparoyent pour l'endommager ailleurs, n'avoit sceu fournir plus grande somme, ne voulant desgarnir les finances qu'il avoit disposées pour cest effect. Ce neant-moins, le Roy, se confiant à leurs experiences, esperoit qu'ils inventassent les moyens de faire marcher les soldats au combat. Apres avoir entendu que l'argent qu'il avoit apporté n'estoit pour paier la simple paie d'un mois aux estrangers, ores qu'il leur fust deu le paiement de trois, adviserent, afin que la bonne opinion en laquelle estoient les gens de guerre ne leur fust divertie, qu'on feroit tout à l'heure donner l'alarme dedans nostre camp, à ce que chacun se trouvast au lieu ordonné pour combatre, et que ce temps pendant le jour viendroit; et qu'alors on feroit retirer les enseignes à part pour faire les monstres particulieres, enseigne pour enseigne, sans autre chose declarer, sinon de toucher argent, et qu'il seroit publié que leur paiement se feroit à la banque : par-ce moyen, le samedy

de Pasques se passeroit à faire la monstre, et le jour de Pasques, selon les advertissemens, ne se passeroit que l'ennemy ne fust si pres, qu'en lieu de faire le paiement il faudroit combatre, avant que les soldats eussent la cognoissance du deffault des deniers. Ceste deliberation fut executée : l'alarme se donna ; chacun avecques lanternes et falots (d'autant que la lune n'esclairoit) se jetta en bataille ; le jour survint avant qu'on eust rengé les batailles en la forme qu'elles devoient marcher au combat ; puis, les bandes separées et les monstres faittes, le jour se passa : parquoy fut le payement remis à lendemain, et se retira chacun en son logis.

Incontinant apres arriva le capitaine Blanfossé, qui ce jour estoit sorty de prison des mains des Imperiaulx, par le moien d'un gentil-homme serviteur du Roy estant à la soulde de l'Empereur, lequel advertit monseigneur d'Anguien que le marquis du Guast, avecques l'armée imperiale, partoit cedit jour de La Mouta, deliberé de venir à Serisolles, en intention qu'estant audit lieu, il pourroit aller à Ville-Destellon, que nous avions abandonnée, et forcer le pont des Sablons (chose que ne pouvions empescher) et passer deça le Pau, pour nous contraindre de demeurer dela l'eau, sans vivres et sans argent : et, au cas que vinssions pour luy empescher le logis de Ville-Destellon, il prendroit le chemin de Raconis, et par les maraiz, afin que ne le pussions combatre (craingnant nostre gendarmerie), gaingneroit le derriere de Carmagnoles, pour venir à Lombriast et Casalgras dresser un pont de batteaux qu'il menoit quand et luy pour passer le Pau de deça ; car il estoit asseuré qu'il trou-

veroit dedans le marquisat de Saluces vingt ou trente mille sacs de bled (mesmes dedans Conis en avoit quinze mille) qui fourniroient pour envitailler son camp et la ville de Carignan, et puis nous contraindroit de nous retirer ; qui eust esté entierement nostre ruine, parce que, noz gens n'estans paiez, il estoit mal-aisé de tenir la campagne ; et ne la tenans, ains nous retirans aux villes, le marquis estoit deliberé de faire le gast par tout le Piemont, brusler le plat païs, et enlever tout le bestial pour oster le moien de labourer ; et, laissant gens fraiz dedans Carignan, et grosses garnisons en toutes les places esquelles les Imperiaux avoient puissance, marcheroit à Yvrée, auquel il devoit trouver le comte de Challan, lequel avoit commission de l'Empereur de lever dix mille hommes, pour, avecques ce renfort, passer par le val d'Oste, et venir entrer en Savoye et en la Bresse, pendant que l'Empereur feroit son grand effort par le païs de Champagne.

Toutes ces choses bien digerées par monseigneur d'Anguien et les capitaines qui estoient avecques luy, fut conclu d'aller combatre les Imperiaux en chemin, devant qu'ils eussent gaigné le païs fort ; et, afin que les soldats n'apperceussent la penurie du payement, fut ordonné que le matin on feroit marcher noz gens en bataille dedans le camp ordonné pour le combat. Puis, soubs couleur qu'on n'auroit le loisir, eu esgard à la proximité de l'ennemy, de faire le payement des gens de pied à la banque, fut ordonné à chacune enseigne son tresorier ; car nous avions esperance que, devant que l'argent qu'on avoit apporté fust distribué aux soldats, nous serions à la bataille. Aussi fut or-

donné au seigneur de Termes, colonnel des chevaux legers, d'envoyer vingt chevaux vers Ville-Destellon, pour entendre si l'ennemy marcheroit ce chemin là; autres vingt vers Somme-rive, et vingt vers Raconis, à ce que nous, estans en bataille en la campagne, eussions le moyen de tourner la teste droict le chemin où nous serions advertis qu'ils marcheroient, pour les combattre en logeant ou devant que loger, sans attendre qu'ils se fussent mis en païs fort. Pareillement fut ordonné de combatre en trois trouppes, avantgarde, bataille et arrieregarde.

Le seigneur de Boutieres, lequel, ayant eu nouvelles de la bataille, estoit revenu de sa maison pour s'y trouver, eut la conduitte de l'avantgarde avecques trente hommes d'armes de sa compagnie, la compagnie du comte de Tende, aussi de trente hommes d'armes, que conduisoit le seigneur de Thorines, son lieutenant; et le seigneur de Termes, colonnel de la cavalerie legere, avec les deux cens chevaux legers dont il avoit la charge; Francisque Bernardin de Vimercat, avecques pareille charge de deux cens chevaux legers; la bande du seigneur More de Novate, laquelle conduisoit le seigneur Cabre, son frere et lieutenant, pareille charge; et le seigneur de Cental avecques trente cinq ou quarante chevaux legers que nagueres il avoit tiré du service de l'Empereur; et quatre mille hommes de pied des vieilles bandes françoises, dont estoit colonnel le seigneur de Tais. Au premier rang desquels se meirent plusieurs gentilshommes venuz en poste de la Cour, qui depuis n'avoyent eu moyen de recouvrer chevaux, entre autres, les trois freres de Bonnivet et le jeune Jenlis. A con-

duire la bataille, monseigneur d'Anguien, avec luy le seigneur de Langey, gouverneur de Turin; le seigneur d'Assier, avec sa compagnie de gensd'armes; celle du baron de Cursol, lequel estoit demouré à Turin en l'absence dudit seigneur de Langey; la compagnie du comte de Mont-Ravel, que conduisoit le baron d'Oyn, son lieutenant; et de gentilshommes, pour leur plaisir, environ cent chevaux, desquels estoient le seigneur de Sainct André, le seigneur de Chastillon, le seigneur de Jarnac, le vidame de Chartres, le seigneur de Bourdillon, le seigneur de Rochefort, le seigneur d'Escars, le seigneur de Luzarches, le seigneur de La Hunaudaye, le seigneur de Jenlis, le seigneur de Lassigny, de Sainct Amand, nommé de Rochechouart, et autres; laquelle jeunesse marchoit soubs la cornette de monseigneur d'Anguien, portée par le seigneur de Rubempré; le seigneur d'Aussun, avec environ cent cinquante salades; le seigneur de Glayve, gouverneur de Cahors; et Pescheray, gouverneur de Montcallier, et de gens de pied, quatre mille Suisses. En l'arrieregarde, le seigneur de Dampierre, avec tous les guidons et archers des compagnies, et les Gruiens, qui pouvoient estre trois mille hommes de pied, et les Italiens estans soubs la charge du seigneur d'Escro, qui devoient estre deux mille, et messire Charles de Dros, gouverneur du Montdevis, autre mille.

Les choses ainsi ordonnées, le dixiesme d'avril, jour de Pasques 1544, au poinct du jour, chacun se trouva en bataille au lieu et en la forme qu'il estoit ordonné; auquel estat nous demourasmes jusques à midy, que nous eusmes nouvelles par noz chevaux le-

gers, que l'ennemy marchoit; mais ne se pouvoit juger lequel chemin il tiroit, ou de Somme-Rive, ou de Raconis, ou de Ville-Destelon. Ce rapport entendu, fut advisé, afin que (s'il prenoit le chemin de Raconis ou de Ville-Destelon) on l'amusast par escarmouches, que monseigneur d'Anguien, et quand et luy les chevaux legers et mille ou douze cens arquebuziers, avec trois moyennes à double equipage, pour diligenter aussi tost que la cavalerie, marcheroient jusques sur un hault, distant un mille de nostre camp, pres un bois, sur le chemin de Serisolles. Monseigneur d'Anguien, estant arrivé audit lieu, envoia le sieur d'Aussun avec sa bande, et quelque arquebuzerie qui le suivoit de loin, sur un autre haut, un mille plus avant, duquel il descouvroit une valée rase, qui est entre Serisolles et Sommerive.

Ledit seigneur d'Aussun, y estant arrivé, decouvrit les Imperiaux marchans de Serisolles à Somme-Rive; lequel, pour les divertir de leur chemin, ayant jecté ses arquebusiers dedans un bosquet, lieu fort et pres le chemin que devoient faire les ennemis, pour le soustenir s'il estoit besoin, apres avoir adverty le seigneur d'Anguien, alla dresser l'escarmouche, faisant tousjours sa retraitte ausdits arquebusiers; mais les ennemis ne l'osoient enfoncer, craignans d'entrer en un desordre. Cependant monseigneur d'Anguien, avec environ trois cens chevaux et le reste de l'arquebuserie, marcha : puis, ayant faict recognoistre le chemin par quelques uns des capitaines estans avec luy, trouva qu'il pouvoit sans hazard donner jusques sur le hault, par-ce qu'il estoit couppé tout court, en sorte que l'ennemy ne le pouvoit venir combattre

qu'en montant, et à peine sans se mettre en desordre. Et estant audit lieu, feit mettre en bataille toute sa cavalerie sur le bord dudit costau; si que l'ennemy la decouvroit, mais ne pouvoit recognoistre nostre derriere, dont il pouvoit plustost conjecturer que tout le reste de nostre armée y fust qu'autrement. Ce faict, feit marcher noz trois moyennes, qui, du milieu de nostre cavalerie, tirerent dedans l'un des bataillons des gens de pied des ennemis arrestez en la vallée, dont y eut quelques hommes tuez; et aussi d'heure en autre envoyasmes renforcer l'escarmouche, tant d'arquebuziers que de cavalerie, defendans toutefois à ceux qui en avoient la charge, de se mesler, de peur qu'ils fussent renversez, et que l'ennemy peust avoir la cognoissance du derriere.

Durant ces choses, le marquis du Guast estoit à Sommerive, pour y visiter le logis; mais un soldat françois, serviteur du comte de Tende, auquel comte la place appartenoit, estant dedans la tour du chasteau, ne cessa de tirer, et ne se voulut rendre, quelque commination que luy feist le marquis, par-ce qu'il voyoit nostre armée en campagne du hault d'icelle tour, duquel lieu, le lendemain, il eut le passe-temps de la bataille. Ledit marquis, ayant ouy tirer nostre artillerie, pensa avoir ce soir la bataille, et retourna en son camp, laissant Sommerive en patience: puis, apres avoir bien consideré nostre contenance, eut crainte d'estre combatu en logeant, à cause dequoy il delibera se loger pour la nuict à Serisolles, dont il estoit delogé.

Monseigneur d'Anguien, voyant que l'ennemy et tout son bagage estoit rentré à Serisolles, et qu'il

avoit laissé ses forces en bataille le long des hayes, pres dudit lieu, et aussi que la nuict approchoit, assembla tous les capitaines, pour avoir advis de ce qui estoit à faire. Les uns furent d'opinion qu'on devoit mander le reste de l'armée, et pour le soir se loger sur le hault où nous estions, pour au poinct du jour leur donner la bataille; autres furent d'advis contraire, en remonstrant que, veu qu'il estoit tard, ils ne pourroient estre venuz qu'il ne fust nuict, et que les gens de cheval et de pied estoient en bataille dés minuict, sans avoir beu ny mangé, et si avoit faict grande chaleur tout le jour, à cause dequoy les soldats estoient autant travaillez que s'ils eussent marché : et de faire encores trois mille, ils seroient si travaillez, tant les chevaux que les hommes, que, si l'ennemy les vouloit combatre en logeant, ils auroient peu de force pour s'ayder de leurs armes, et aussi qu'ils n'avoient charroy pour amener vivres quand et eux pour repaistre. Pareillement, si l'ennemy avoit cognoissance de nostre faict, il ne nous donneroit loisir de loger, ains, nous trouvant en desordre en logeant, nous pourroit combatre à nostre desavantage, ainsi que fist le roy Edouart d'Angleterre au roy Philippe de Vallois, à la journée de Crecy. Toutes choses debatues, fut resolu qu'on se retireroit à Carmagnolles, laissant deux cens chevaux legers pour recognoistre et faire rapport que deviendroit l'ennemy pour ceste nuict : puis, apres que noz gens seroient refrechis, s'il estoit nouvelle que les ennemis marchassent à Ville-Destelon, nous irions loger entre eux et Carignan, ayans nostre pont sur le Pau, pres de nous, pour avoir des vivres de deça l'eau, afin que, nous estans logez audit lieu,

les ennemis ne peussent venir à Carignan, sans nous combatre : aussi ne pouvoient ils venir pour gaigner nostre pont, sans nous avoir en teste ; et s'ils demouroient à Serisolles, nous partirions dés minuict, pour arriver devant le jour sur le hault auquel nous estions, pour leur empescher le logis de Sommerive. Ceste resolution prise, nous retirasmes à Carmagnolles.

Le lendemain, lundy de Pasques, unzieme jour d'avril 1544, environ une heure apres minuict, nous sortismes de nostre logis pour faire le chemin qui avoit esté ordonné, et en tel ordre qu'il est cy dessus declaré ; mais le marquis, nous voyant le soir estre retirez à Carmagnolles, estima (comme l'apparence estoit, et ainsi que par aucuns de ses espies luy fut rapporté) que voulions repasser le Pau en ça, et luy abandonner le costé de delà ; parquoy, changeant son desseing, partit une heure devant le jour, pour nous rattaindre avant qu'eussions passé la riviere, et marcha à nostre queuë tout le chemin que le jour de Pasques nous avions faict. Le seigneur d'Anguien, ayant marché un mille hors de Carmagnolles, fut adverty par les avant-coureurs (mesmes par un Albanois nommé Paule Bonbouque) comme ils avoyent veu l'armée du marquis marcher droit à nous, et que elle avoit desja gaingné le hault que nous avions deliberé le soir de devant prendre pour nostre avantage. Eu sur-ce l'advis des capitaines, fut conclud de les aller combatre, encore qu'ils fussent dix mille hommes de pied plus que nous, car de nous retirer dedans nostre fort, lequel nous avions ja eslongné d'un mille, c'eust esté signe de fuitte, qui eust osté le cueur aux

nostres, et augmenté celuy des ennemis : parquoy, apres avoir eu rapport de la forme que marchoit l'ennemy, sçavoir est, de trois gros bataillons de gens de pied, ayant chacun leur aille de cavallerie, et marchoyent lesdicts trois bataillons aussi avant l'un que l'autre, fismes le semblable, car le païs estoit large. A la main droitte, marcha le bataillon des vieilles bandes françoises, qui pouvoyent estre trois mille hommes en bataille, sans l'arquebouserie, lesquels estoyent conduicts par le seigneur de Thais, leur general ; et à la main droitte desdicts François marchoyent les chevaulx legers, dont avoit la conduitte le seigneur de Termes ; et à la gauche, le seigneur de Boutieres, avecques environ quatre vingts hommes d'armes : puis, à la gauche dudict seigneur de Boutieres, le bataillon des Suisses, qui pouvoit estre de pareil nombre de trois mille hommes ; et à la gauche desdicts Suisses estoit le seigneur d'Anguien, avecques ceulx que j'ay dict cy devant ; et à la gauche dudict seigneur d'Anguien, marchoyent les Italiens et Gruiens, qui pouvoyent estre quatre mille hommes ; et à la gauche desdicts Gruiens, le sieur de Dampierre, avecques tous les guidons et archers de la gendarmerie. Ayant mis cest ordre, on tira des compaignies de gens de pied, tant françoises que italiennes, jusques au nombre de sept ou huict cens arquebouziers, lesquels se jetterent devant les batailles pour enfans perdus, dont fut donnée la charge au capitaine Montluc, ayant avecques luy le capitaine Hevart, le capitaine Guasquet, et autres gens dispos et de bon entendement. Et puis marcha devant la bataille des Suisses le seigneur de Gaillac, avecques

huict pieces d'artillerie de campagne, et devant le bataillon des Gruiens, le frere du sieur de Mailly de Picardie, avec pareil nombre d'artillerie. Au surplus, fut donnée la charge au capitaine Martin du Bellay, sieur de Langey, gouverneur de Turin, d'aller de la bataille à l'avantgarde et à l'arrieregarde, afin que, selon que l'ennemy se gouverneroit, il fist marcher les nostres.

L'ordre qu'avoit mis le marquis estoit qu'il faisoit marcher sur nostre main droicte le prince de Salerne avec dix mille Italiens; au milieu marchoit Alisprand de Madruce, frere du cardinal de Trente, avec plusieurs autres colonnels et capitaines allemans; et avoit en leur bataillon dix mille lansquenets, dont il n'y avoit un seul qu'il ne fust armé, car le marquis avoit pris tous les armes qu'il avoit trouvez dedans Milan; et, au droit de noz Gruiens, et à l'autre costé de leurs lansquenets, et à nostre main gauche, marchoit dom Raimond de Cardonne, avec un bataillon de six mille hommes, moitié viels soldats espagnols et moitié viels soldats allemans, tous nourris ensemble à la guerre, depuis le voyage de Tunis et d'Alger. Au costé du prince de Salerne et de son bataillon, marchoient environ de sept à huict cens chevaux, envoyez par le duc de Florence au secours des Imperiaux, conduits par Rodolphe Baglion. Au milieu d'entre les lansquenets et Espagnols, marchoit le marquis du Guast, avec pareil nombre de cavalerie; et à l'autre costé des Espagnols marchoit le prince de Sulmonne, fils du feu vice-roy de Naples, dom Charles de Lannoy, capitaine general de toute la cavalerie, avec pareil nombre de cavalerie que les autres. Et estoient lesdittes trouppes

imperiales rengées sur le hault dont nous estions partis le soir precedant, auquel nous avions deliberé de retourner pour gaigner l'avantage; mais le marquis l'avoit le premier occupé, et avoit mis au droit de deux cassines, dont l'une estoit du costé des Allemans, l'autre au costé des Espagnols, dix pieces d'artillerie d'une part, et dix de l'autre, lesquelles estoient en lieu si avantageux, que noz gens ne pouvoient marcher à eux, que lesdittes pieces ne donnassent dedans noz batailles de hault en bas. Ce faict, le marquis, avec cinq ou six chevaux, se retira sur un petit hault, duquel il voyoit et pouvoit commander à toute son armée, tant à droicte qu'à gauche et au milieu; puis manda au prince de Salerne qu'il n'eust à marcher plus avant que le lieu où il estoit, sans son commandement. Mais le marquis, estonné de son gros host d'Allemans renversé, comme tantost je diray, n'eut, à mon advis, loisir, ou ne luy souvint de mander au prince de Salerne ce qu'il avoit à faire; parquoy il ne bougea de son lieu; ce qui nous feit grand plaisir, car, s'il eust marché au costé des Allemans, il eust bien empesché le bataillon de noz François, pendant qu'ils estoient embesongnez contre lesdits Allemands.

Monseigneur d'Anguien, arrivé qu'il fut à la portée d'une coulevrine pres du hault auquel les Imperiaulx s'estoyent arrestez, regarda d'accommoder ses batailles en lieu qu'elles ne peussent estre offensées de l'artillerie imperiale. Il estoit environ soleil levé quand les deux armées se planterent l'une devant l'autre: soudain l'escarmouche se dressa entre les deux batailles de nostre arquebouzerie et de la leur, laquelle

dura jusques sur les unze heures du matin, par-ce que les Espagnols et Italiens taschoient de venir gaingner le flanc de noz batailles, comme ils avoyent faict à la bataille de Pavie, l'an 1524. Aussi tachoyent les nostres de faire le semblable : chacun renforçoit de sa part; si qu'il y eust, l'espace de quatre ou cinq heures, environ de quatre à cinq mille arquebouziers, tant d'un costé que d'autre, entre les deux armées. Je vous asseure qu'il y eust eu beaucoup de plaisir à voir les ruzes et stratagemes de guerre qui se faisoient tant d'une part que d'autre, à l'homme qui eust esté en lieu de seureté et qui n'eust eu autre chose à faire. En fin, entre unze et douze heures, les ennemis, se voyans plus forts d'hommes d'un tiers, delibererent de nous venir assaillir. Le sieur de Thais, qui estoit sur nostre main droitte, tourna la teste pour aller combatre le prince de Salerne, et, pour cest effect, s'esloingna environ de demy quart de mille du bataillon des Suisses; mais le sieur de Langey, qui avoit la charge de recongnoistre la contenance de l'ennemy, et d'advertir noz gens de ce qu'ils devoient faire (aussi avoit le sieur de Monnins), voiant marcher le bataillon des lansquenets imperiaux, qui estoit de dix mille hommes, pour venir attaquer noz Suisses, qui n'estoyent que quatre mille, veit le jeu mal party ; voyant aussi que le prince de Salerne ne faisoit semblant de vouloir marcher, et qu'il estoit encores loing, manda, par le sieur de Grisse, au sieur de Thais, qu'il eust à retourner la teste et se venir joindre pres des Suisses; autrement qu'il voyoit la bataille en hazard, par-ce que noz Suisses n'estoyent pour soustenir ce faiz, et aussi luy avoyent dit qu'on leur avoit promis de long

temps que, venans au combat, les François seroyent pres d'eulx, et qu'ils n'estoyent pour eulx seuls soustenir ce gros bataillon de lansquenets. Outreplus, il fut remonstré audit sieur de Langey, par le capitaine Fourly, suisse, qui pour ce jour leur commandoit comme colonnel, encores que Sainct Julien en prist, et eust par le passé, pris, et l'honneur et le prouffit, si est ce que pour ce jour il en laissa la charge audit Fourly, lequel dist audict Langey, luy persuadant de marcher, que, si son bataillon marchoit, l'artillerie de l'ennemy luy donneroit droit dedans, et que le naturel de sa nation n'estoit d'endurer la batterie de l'artillerie, ains d'aller droit pour la gaingner, et que, par ce moyen, s'il se mettoit au decouvert, ses gens se mettroyent en desordre pour y courir, qui seroit cause que l'ennemy luy donneroit par le flanc; mais, estans noz ennemis marchez plus avant, eux mesmes couvriroyent leur artillerie, et alors il meneroit ses hommes au combat sans confusion.

Le sieur de Thais, ayant eu cest advertissement, incontinant changea d'entreprise, et, tournant la teste de son bataillon, se vint rendre pres des Suisses, laissant seulement, entre les deux bataillons, place en laquelle se vint mettre monsieur de Boutieres, avecques les quatre vingts hommes d'armes qu'il avoit en sa compagnie. Les Allemans imperiaulx, voians les François avoir changé leur dessein, changerent pareillement le leur, et de leur gros bataillon en feirent deux, l'un pour combattre les Suisses, et l'autre les François, si proches l'un de l'autre, que le derriere ne monstroit apparence que d'un bataillon. Pendant ces choses, le seigneur d'Anguien, qui devoit estre join-

gnant les Suisses, fut contraint de demeurer avecques les Gruiens, car ils estoient estonnez; de sorte que, sans ce qu'il demeura pres d'eux, et les remonstrances que leur feirent les capitaines, ils s'en fussent fuis sans coup ferir, à raison de l'efroy qui s'estoit espandu parmy eux. Le sieur de Termes, avecques la cavalerie legere estant à la main droite des bandes françoises, voiant la cavalerie du duc de Florence, laquelle marchoit pour, à l'heure que les batailles se viendroient à joindre, donner par les flans au bataillon des François, ne voulut attendre cest inconvenient, mais les chargea de telle furie, qu'il les rompit et les renversa sur le bataillon du prince de Salerne; tellement que ledict sieur de Termes, pensant estre suivy, donna jusques au milieu dudit bataillon, où son cheval fut tué et luy prins. Laditte charge servit beaucoup; car il est apparent que, sans icelle, le prince de Salerne eust marché sur les flans de nostre bataillon de François; mais il fut couvert de la cavalerie de Florence, laquelle tomba sur ses bras, et, ce pendant, noz François et Suisses firent leur faction sans empeschement, que de celuy qu'ils avoient en teste.

Pendant laditte charge, les batailles des lansquenets imperiaux et celles des Suisses et François, s'aborderent. Or avoient les François mis, entre le premier rang et le second, un rang d'arquebouziers; et les Allemans un rang de pistoliers, lesquels tiroient par entre ceux du premier rang. Estans lesdittes batailles à la portée d'une moienne, l'une de l'autre, le capitaine Villefranche, lequel avoit la charge de la corne droitte du bataillon des François, considerant que le bataillon d'Allemans qui le venoit aborder,

estoit plus large que le sien, et, par ce moien, à l'aborder, serreroit les François par ce costé, soudain feit tirer du derriere de son bataillon les armez des deux derniers rangs, dont il elargit sa teste, et feit à l'ennemy ce que ledit ennemy avoit intention de luy faire. Ce faict, ils marcherent l'un vers l'autre de pareille furie, et combatirent, tant d'une part que d'autre, furieusement; si est-ce qu'à l'aide des armes que fit la gendarmerie françoise, conduitte par le sieur de Boutieres, tous les Allemans imperiaux furent rompuz. On peult bien dire que jamais si petit nombre de gendarmerie et de gens de pied ne soustint si grand faiz ny si furieux. Le marquis du Guast, voyant la ruine tournée sur ses Allemans, ausquels estoit son esperance, se meit à la guarite sans coup ferir.

Au mesme instant, le sieur de Dampierre, avecques les guidons, chargea les gens de cheval imperiaux, conduits par le prince de Sulmonne, lesquels faisoient espaule aux Espagnols, et les rompit. Semblablement le bataillon des Espagnols et vieils Allemans vindrent combatre noz Gruiens et Italiens, desquels ils eurent bon marché; car, hors-mis les capitaines qui estoient au premier rang, tous se mirent en fuitte, et ne s'en fust sauvé un, sans monseigneur d'Anguien, lequel, accompagné de ceux qui estoient ordonnez en sa troupe, chargea lesdicts Espagnols et Allemans, en prenant l'un des coings de leur bataillon et transversant à l'autre; de sorte qu'il rompit tout ce travers, dont ne demeura une seule enseigne debout dudit bataillon. Mais ceste charge fut sanglante, car il y demeura le seigneur d'Assier, le baron d'Oyn, lieutenant du comte de Montravel; Monsallais, enseigne

du baron de Cursol, le seigneur de Glaive, gouverneur de Cahors; le seigneur de Courville, et les deux escuyers de monseigneur d'Anguien. Le seigneur de Lassigny eut son cheval tué, mais il se sauva à pied; le seigneur de Sainct Amand, nommé de Rochechouart, et le seigneur de Fervaques, y furent blessez, de sorte qu'ils furent trouvez parmy les morts; mais ils furent si bien pansez, qu'ils guerirent; et plusieurs autres y furent tuez ou blessez, et jusques à quatorze ou quinze, tant capitaines que gens de nom.

Le seigneur d'Anguien, ayant faict laditte charge, et pensant que les Gruiens eussent faict leur devoir, estimoit avoir gaigné la bataille de ce costé; mais il trouva le contraire, car, ayant tourné visage pour recharger, au lieu de trouver les Gruiens et Italiens victorieux, les trouva à vau de roupte (hors mis le premier rang, comme dit est), sans donner un coup de picque, à cause de quoy la teste des Espagnols, n'aians plus de gens de pied à combattre, tourna sur monseigneur d'Anguien, de sorte qu'à laditte charge il perdit plus qu'à la premiere, par ce qu'il n'avoit plus de gens de pied pour le soustenir. Or n'avoit il nouvelles qu'estoyent devenuz noz François et Suisses, qui luy faisoit presumer qu'ils estoient deffaicts; car, entre le lieu où combatirent noz Suisses et François, et le lieu où combatit monseigneur d'Anguein, y avoit une petite colline, de sorte qu'on ne pouvoit avoir cognoissance l'un de l'autre: si est-ce qu'il resolut, et ceux d'avecques luy, de tous mourir avant que se retirer. Parquoy par plusieurs fois rechargea; mais il trouva tousjours un nombre de arquebouziers enne-

mis, pesle-mesle de luy, et le bataillon des picquiers les suivoient tousjours sans rompre leur ordre; et si n'avoit pas en fin plus de cent chevaux en sa compagnie, qui estoit peu pour combattre quatre mille hommes, mais c'estoit à la desesperade. Pendant que monseigneur d'Anguien s'estoit retiré sur la main droite pour avoir moien de recharger sans estre empesché de l'arquebouzerie ennemie, qui l'empeschoit de ce faire, estant tousjours pesle-mesle de luy, les Espagnols eurent nouvelles de la deffaitte du reste de leurs gens; parquoy perdirent le cueur, et, en lieu de nous attendre, commencerent leur retraitte, laquelle ne leur fut permise d'achever, car le seigneur d'Anguien ordonna le seigneur d'Aussun, avecques environ cinquante chevaux, pour les charger par les flans, et luy, avecques le reste qui s'estoit rassemblé pres de luy, leur donna sur la queuë; mais, estans chargez, ils ne tindrent point, car chacun tascha à se sauver, ou dedans les bosques ou dedans les cassines: toutesfois, peu ou point se sauverent que tout ne fut pris ou tué.

Pour monstrer que jeunesse faict faire beaucoup de choses hazardeuses, le sieur d'Anguien, sur ceste derniere charge, voyant le sieur de sainct André s'estre mis devant la troupe pour recharger le premier, baissa la veuë pour faire le semblable, n'aiant que six chevaux avec luy; mais il fut arresté par un capitaine experimenté, luy remonstrant l'inconvenient advenu au duc de Nemours à Ravenne, pour pareille entreprinse; lequel ne luy feit autre response, sinon qu'on fist donc retirer le sieur de Sainct André, ce qui fut faict.

Le prince de Salerne, voiant la deffaitte de leurs Allemans et de leur cavalerie, se retira; parquoy il ne perdit beaucoup de gens, car les François et Suisses, qui poursuyvirent leur victoire un grand mille, mettoyent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouvoyent devant eux, speciallement les Suisses, lesquels estoient irritez pour la mauvaise guerre que les Imperiaux leur avoient faitte au Montdevis, ainsi que j'ay dit precedemment, en souvenance de laquelle ils crioient *Montdevis* et ne prenoient aucun des ennemis à mercy, mais les tuoient entre les mains de ceux qui leur vouloyent sauver la vie.

Vous pouvez entendre que, sans l'advis que print monseigneur d'Anguien de s'arrester pres de noz Gruiens, asseurément la bataille estoit perdue pour nous; car, estans lesdits Gruiens et Italiens deffaicts sans coup ferir, le bataillon imperial, de quatre mille vieils soldats, eust tourné la teste vers les François et Suisses, qui poursuivoient leur victoire, et, les trouvant en desordre, il est apparent qu'il les eut ruinez; mais ils ne l'oserent entreprendre, craingnans que ledict seigneur d'Anguien les chargeast sur la queuë. Aussi pouvez vous estimer que, si les Gruiens eussent faict leur devoir, ou que seulement ils eussent faict teste, le bataillon des Espagnols, dés la premiere charge que leur feit monseigneur d'Anguien, estoit deffaict; parquoy noz François et Suisses, et mesmes nostre cavalerie, lesquels poursuivoyent leur victoire, semblablement ledict seigneur d'Anguien et ceux qui estoyent demeurez avecques luy pour combatre lesdicts Espagnols, eussent passé plus outre : par ce moyen, le prince de Salerne ne se fust retiré avecques

si peu de perte qu'il feit, ny pareillement le reste de leur cavalerie, et eussions poursuivy jusques en Ast; auquel lieu eussions trouvé le marquis du Guast se sauvant à la fuitte, auquel, y estant arrivé, les portes furent refusées, par ce que, au partir pour nous venir combatre, il avoit dit que, s'il ne retournoit victorieux, on les luy fermast; mais noz gens furent contrains, pour venir secourir monseigneur d'Anguien, d'interrompre et abandonner l'execution de leur victoire.

Estant la bataille du tout gaingnée, et ne restant plus d'ennemis en campagne, sinon les morts et les prisonniers et blessez; furent ordonnez gens pour recongnoistre le nombre d'hommes qu'ils avoyent perduz. Aussi à laditte defaite se feit un grand butin, car le marquis du Guast avoit amené avecques luy les principaulx du duché de Milan, en sorte qu'il se trouva bien pour trois cens mille francs, tant en argent monnoié, qu'en vaisselle d'argent et autres richesses; et y y fut gaigné quatorze ou quinze pieces d'artillerie, avecques tous les ponts qu'ils avoyent amenez pour passer le Pau, et aussi plusieurs munitions, tant de farines qu'autres choses, qu'ils avoyent amenées pour envitailler Carignan. Pareillement y furent trouvez, par compte faict, environ de sept à huict mille corselets, tellement qu'un harnois, qui coustoit à Milan douze escus, ne se vendoit que dix et vingt sols les plus beaux. Puis, apres avoir mis l'ordre tel que les affaires requeroyent, fut laissé à Serisolles le chevalier Assal, maistre de camp des Italiens, avecques cinq enseignes de gens de pied italiens nouvellement arrivez de la garde du pont des Sablons, lesquels es-

toient des plus aguerris de nostre armée; de sorte que, s'ils eussent esté au bataillon des autres Italiens et Gruiens, on peult estimer qu'il n'eust esté ainsi renversé qu'il fut. Je ne sçay si ledict Assal, auquel le jour precedant fut faict commandement de les mander, l'oublia, ou si son messager fist mal son devoir, mais ils n'arriverent que la bataille ne fust gaingnée, qui nous fut grand desfaveur. Ce faict, monseigneur d'Anguien retourna victorieux loger à Carmagnolles, pour refrechir ses hommes, qui avoient esté trois jours et trois nuicts en continuel travail, sçavoir est, le samedy, dimenche et lundy. Auquel lieu arrivé qu'il fut, ordonna de sçavoir le nombre des ennemis prisonniers; lesquels, apres qu'ils furent retirez en deux ou trois eglises, se trouverent deux mille cinq cens vingt Allemans, entre autres, le seigneur Alisprand de Madruce, frere du cardinal de Trente, qui fut trouvé parmy les morts, blessé en plusieurs endroits de son corps; toutesfois il fut porté à Turin, où il fut guery. Des Espagnols, se trouverent six cens trente prisonniers, entre autres, dom Raimond de Cardonne et Mendosse; d'Italiens de la cavallerie, dom Charles de Gonzague, et jusques à sept ou huict capitaines espagnols. Aussi fut rapporté qu'il s'estoit trouvé de morts, en moins de demy mille de païs, de douze à quinze mille hommes de toutes nations. Il se trouva des nostres, environ deux cens hommes morts, dont, de gens de nom, moururent, comme j'ay desja dit, le seigneur d'Assier, qui ne mourut ce jour, mais six jours apres; le baron d'Oyn; Monsallais, enseigne de monseigneur de Cursol; l'enseigne de monseigneur Daussun, et son nepveu, Charles de Dros, gouverneur de

Montdevis; le seigneur de Glayve, gouverneur de Cahors; le seigneur Descro, du comté de Nisse, colonnel de six enseignes italiennes; et le colonnel des Gruiens, en l'absence du comte de Gruiere, qui estoit du Dauphiné. Et du premier rang des François, moururent le seigneur de La Maule, provensal; le capitaine Passin, de Dauphiné; le capitaine Barberan et le capitaine Moncault, tous deux gascons: le capitaine La Mote Daute demeura parmy les morts, mais il eut la vie sauve : toutesfois il demeura aveugle; et le capitaine Saincte Genevieve, et encores quelques autres capitaines dudit premier rang, y furent ou morts ou blessez. Des Suisses n'y eut homme de nom blessé, que le baron de Saxe, lequel eut un coup de picque à la gorge.

Apres avoir remercié Dieu de ceste victorieuse deffaitte, fut, pour deliberer du surplus des affaires, assemblé le conseil, auquel il fut conclud d'advertir noz ambassadeurs de Rome, de Venise et de La Mirandole, de la victoire que nous avions obtenue. Pour ce faire fut ordonné le seigneur Hercules Visconte, par ce qu'il avoit meilleur moien de passer que nul autre; puis fut depesché le seigneur d'Escar, pour semblablement en advertir le Roy, et aussi pour luy faire entendre que, si son plaisir estoit d'envoier le payement d'un mois de nostre armée, avecques quelque argent pour la conduitte de l'artillerie, et faire descendre six mille Grisons, lesquels estoient desja levez, droit à Milan, avecques l'armée, laquelle les seigneurs d'Italie, comme le comte de Petillane, le comte de La Mirandole, le seigneur Pierre Strosse, et plusieurs autres, dressoient pour se venir joindre

audit lieu de Milan avecques monseigneur d'Anguien, ledit seigneur d'Anguien, accompagné de gendarmerie et des François et Suisses, marcheroit droit en Ast, laissant devant Carignan sept ou huict mille hommes, tant Gruiens, Italiens, que François, pour empescher, par boullevers et trenchées, les saillies de ceux de dedans; et qu'il sembloit aux capitaines estans avecques ledit seigneur, que le duché de Milan estant estonné et depourveu d'hommes, apres une bataille perdue, il estoit apparant de le lever des mains de l'Empereur, hors mis le chasteau de Cremonne et celuy de Milan. Veritablement le marquis du Guast feit sonner le tabourin vingt jours avant qu'il y eust homme qui se voulut mettre en campagne, tant le païs estoit effroié. De prime-face, le Roy le trouva bon; mais depuis il en fut diverty, par ce que de jour en jour il avoit advertissement que l'Empereur assembloit son armée sur le Rhin, la plus grosse qu'il avoit jamais euë; parquoy il ne se vouloit dessaisir de ses forces, mais plustost en tirer d'Italie pour venir secourir son païs. A ceste cause, il manda audit seigneur d'Anguien qu'il eust seulement à affamer Carignan, à ce que plus aisément il se peust aider des forces qu'il avoit au Piemont, pour la conservation de son royaume. Qui fut, ce me semble, chose assez mal digerée, car, si l'Empereur eust senty le duché de Milan esbranlé et en danger de perdition, veu mesmes les grandes partialitez lesquelles estoient au royaume de Naples, il eust esté contraint d'y convertir ses forces, pour plustost garder ce dont il estoit en possession, que d'essaier à conquerir celuy d'autruy, en hazard de ne riens gaigner.

Monseigneur d'Anguien, aiant eu ceste response de la volonté du Roy, advisa de chercher le moien de faire vivre son armée, laquelle n'avoit aucun paiement ; car ce peu d'argent qu'il avoit receu devant la bataille, le bailla aux Suisses pour les arrester : si est-ce que, leur baillant tout ce qu'il avoit, il leur demeura encores redevable de deux mois, sans le mois de la bataille. Parquoy il ordonna le seigneur de Thais, avecques les bandes françoises et environ deux cens hommes d'armes de toutes compagnies, pour aller vivre sur le païs de l'ennemy, luy baillant six canons, avecques quelques autres pieces, pour se faire ouverture ; et luy, avecques le reste, repassa le Pau, et alla camper devant Carignan, sur le chemin tendant de Vimeuz audit lieu de Carignan, et fit faire tout au tour d'icelle ville, depuis l'un des costez du Pau jusques à l'autre, des forts en divers lieux, pour empescher les saillies des assiegez. Ledict seigneur de Thais, partant de Ville-Destellon, où nous estions campez, s'en alla à Sainct Damian, place du Montferrat, laquelle n'avoit encores obey ny aux François ny aux Espagnols : toutesfois, se voiant sans esperance de secours, elle se rendit, par condition qu'elle demeureroit en ses anciennes franchises, et n'auroit garnison que de François, et point d'Italiens. Suyvant laquelle transaction, y laissa deux enseignes de gens de pied françois ; puis, passant plus outre, print Montcallier par composition, qui est une place forte, au milieu du Montferrat. Pareillement il print Vignal, Pont Desture, Sainct Salvadour, Fresenet de Pau, qui est à deux mille au dessous de Cazal : bref, tout le Montferrat se rendit à luy, pour l'effroy de la bataille

que les Imperiaux avoient perdue, hors mises Cazal, Trin et Albe.

Ce temps pendant, on avoit ordinairement du passe-temps en escarmouches, lesquelles, depuis le dix-huictiesme jour d'avril jusques au vingtiesme de juing ensuivant, se dresserent depuis soleil levé jusques à dix heures de matin, et depuis deux heures apres midy jusques à soleil couché, entre la ville de Carignan et noz trenchées. Si est il que la famine contraingnit si extremement les assiegez, que de jour en autre aucuns d'eux se jettoient par dessus le rempart pour chercher du pain; si que finablement il leur fut necessaire de demander grace, pour laquelle impetrer, ils envoierent leurs deputez devers monseigneur d'Anguien, sçavoir est, le comte Felix, chef des Allemans, et Sainct Nicquel, maistre de camp des Espagnols : ausquels ledit seigneur d'Anguien, voyant qu'ils avoyent faict leur devoir comme gens de guerre, leur feit telle gratieuseté, qu'il les laissa aller avecques leurs armes, toutesfois sans enseigne ne tabourin, leur faisant faire serment, tant aux capitaines que soldats, de ne porter armes contre le Roy ne ses alliez de six mois; et qu'ils passeroient de là la riviere d'Adde, sans repasser en ça durant lesdits six mois; et que le seigneur Pierre Colonne, dedans huict jours, apres qu'il auroit faict un voyage à Milan, viendroit en France se mettre entre les mains du Roy, pour y demeurer un an entier, si le Roy ne luy faisoit grace; ce que feit ledit Colonne. Tout ce qui leur fut promis leur fut tenu; et furent ordonnez le seigneur de Langey et le seigneur d'Aussun, pour entrer dedans la ville, pour faire description de ce qu'ils

y trouveroyent, car ils ne devoient emporter artillerie ne munitions. Quant aux vivres, ils n'eurent pas grande peine, par-ce qu'ils ne trouverent que deux pains de son, et n'y avoit un seul grain de bled, ny poix, ny febves, ny autre grain quelconques; point de vin, de sel, de vinaigre ny d'huille. On pourroit trouver estrange pourquoy monseigneur d'Anguien ne les envoia en pourpoinct; je respon qu'il estoit deu à noz Suisses trois mois sans celuy de la bataille; mesmes noz François n'avoyent qu'un pain par jour pour tout payement, de sorte que les Espagnols, quand ils estoient à l'escarmouche, les appelloient soldats de la panoche. Lesdits Suisses, voyans que par composition nous pouvions estre dés l'heure seigneurs de la ville, vindrent devers monseigneur d'Anguien, luy faire entendre que, s'il n'accordoit ceste composition, le lendemain ils estoient deliberez de retourner en leurs païs, au cas qu'il ne leur fist payement de ce qui leur estoit deu; parquoy, quelque remonstrance qu'il s'efforçast leur faire, il fut contraint de leur accorder laditte capitulation, afin de les arrester. Par ce moyen, les assiegez sortirent en armes de Carignan, en bon ordre et bon visage; mais n'avoient encores cheminé plus d'un mille, que mesme (le soleil les ayant echauffez) ils demourerent si mattez, pour la pauvreté qu'ils avoient endurée, qu'on fut contrainct de leur bailler charroy, non seulement pour porter leurs armes, mais aussi la pluspart des hommes.

Pour retourner à Hercules Visconte, lequel avoit esté depesché par monsieur d'Anguien pour advertir les serviteurs du Roy à Rome et à Venise, de l'issue de la bataille, incontinant apres ledit advertissement,

le comte de Petillane, le sieur Pierre de Strozy, qui estoient venuz de France pour cest effet en habit dissimulé; le comte George de Martinengue, le duc de Somme, le sieur Robert Maleteste, et autres plusieurs partiaux pour la part françoise, se mirent aux champs, faisans sonner le tabourin dedans Rome et autres lieux circonvoisins; et se donnerent assignation de se trouver ensemble à La Mirandole, pour marcher droict à Milan et se joindre avec monsieur d'Anguien, car ils esperoient que le Roy ne feroit difficulté d'accorder audit sieur d'Anguien le secours qu'il avoit demandé, ainsi que par ledit Hercules Visconte ils avoient entendu. Quand ils furent tous ensemble, ils se trouverent dix mille hommes de pied, mais peu ou point de cavalerie; ce-nonobstant, marcherent droict au Plaisantin, auquel ils furent bien recueillis par tout, leur faisant fournir vivres. De là marcherent au Cremonnois, auquel lieu tous les Guelphes et bon nombre d'autres du duché de Milan prenoient les croix blanches. D'avantage, les Milanois estoient tellement estonnez, que, si l'armée qui estoit au Montferrat eut marché droit à Milan dés le commencement, et se fust joinct avec l'armée du sieur Pierre Strozy, avant que le secours du duc de Florence y fust arrivé, il y a aparence qu'on luy eust ouvert les portes; mais estans advertis ledit Strozy et autres que l'entreprise du sieur d'Anguien, de venir à Milan, estoit rompue, et se voyans depourveus de cavalerie, resolurent de passer outre, pour se venir joindre avec ledit sieur d'Anguien, là part qu'il seroit; et, par ce que le marquis du Guast faisoit faire grande assemblée par le prince de Salerne et par le prince de Sul-

monne, pour les faire attendre à quelque passage, manderent au sieur de Thais, qui estoit au Montferrat, qu'il leur envoyast, à jour nommé, de la cavalerie à Sainct Raval, au passage de la riviere : ce que ledit sieur de Thais leur promist, et je le sçay, car j'en vy les lettres; mais il n'en feit rien, je ne sçay pourquoy. Car estans arrivez ledit sieur Strozy et les autres capitaines, et voyans delà l'eau une troupe de gens de pied et de cheval, envoyerent leurs coureurs, lesquels les recogneurent pour ennemis; toutefois, considerans qu'ils ne se pouvoient retirer sans honte, se delibererent d'aller combattre les gens de pied qui estoient loing de la cavalerie, lesquels ils mirent en roupte; mais, s'estans eslongnez du païs fort, qui leur estoit avantageux, ayans rompu leur ordre, et s'estans jettez en campagne, en esperance d'avoir obtenu la victoire, ils furent chargez par les flancs de la cavalerie imperiale, conduitte par le prince de Sulmonne, et furent rompus, dont il y eut plusieurs gens de qualité prisonniers, et peu de tuez; et n'y mourut homme de nom, que le seigneur Valere Urcin : ceux qui se sauverent se retirerent vers Queras, et de là à Carignan. Cela advint environ la mi juin, douze jours devant la reddition de Carignan entre noz mains. Il est apparant que si monsieur de Thais leur eust envoyé la cavalerie pour les soustenir, comme il avoit promis, les Imperiaux eussent esté deffaicts, puis que, leurs gens de pied estans rompus, cent hommes d'armes eussent parachevé la victoire.

Apres avoir reduit la ville de Carignan en l'obeïssance du Roy, monsieur d'Anguien depescha vers le Roy, tant pour l'advertir d'icelle reddition, que pour

entendre sa volonté. Le Roy feit response audit sieur d'Anguien, que, pour se fortifier à l'encontre de l'Empereur et du roy d'Angleterre, lesquels desja estoient en campagne et faisoient diligence d'assaillir ses païs, il luy renvoyast de Piemont six mille soldats françois des vieilles bandes, et six mille Italiens, pour resister à l'Empereur, lequel, pour la haine inveterée qu'il avoit d'entrer et ruiner ce royaume, avoit oublié ou bien dissimulé les injures que le roy d'Angleterre luy avoit faictes, et s'estoit ligué avec luy, combien qu'il eust asseuré le Pape que jamais il ne traitteroit alliance avec ledit roy d'Angleterre, ains luy seroit capital ennemy, jusques à ce qu'il eust reparé l'offence faicte à Sa Saincteté, d'autant qu'il s'estoit intitulé chef immediat, apres Dieu, de l'Eglise anglicane, et faisoit mourir ceux qui soustenoient l'authorité du Pape et de l'Eglise romaine, à cause, comme avez entendu cy devant, que ledit Pape, à l'instigation de l'Empereur, l'avoit, pour la repudiation qu'il feit de la tante dudit Empereur, fulminé comme heretique, et declaré son royaume en proye à qui le voudroit entreprendre. Pour l'execution de laquelle ligue, ledit Empereur devoit entrer par la Champagne, avec l'armée qu'il preparoit en Allemagne, la plus grande qu'il avoit encore euë, dont la plus part estoit payée aux despens des Estats, tant catholiques que protestans, lesquels il avoit induits, principalement iceux protestans, soubs couleur qu'il disoit s'estre mis à plus que devoir envers le roy de France, pour assembler un concile, pour remettre l'Eglise en union, et reformer le Pape et les ministres de l'Eglise; mais que le Roy luy seul empeschoit ledit

concile; de sorte que, pour conclusion, il les avoit si bien endormis de ses mensonges accoustumez, que les Protestans, qui jamais ne luy avoient adheré, tant princes que villes imperiales, s'estoient bandez avec luy, à leurs propres cousts et despens.

Quant au roy d'Angleterre, il devoit descendre à Calais (ainsi qu'il fit) avec toutes ses forces, et se devoit venir joindre à luy le comte de Bures, accompagné de dix mille lansquenets et de trois ou quatre mille chevaux allemans, et pareillement le comte du Reu, avec l'armée des Païs Bas de l'Empereur; et estoit leur intention de laisser les villes fortes derriere eux, et marcher droit à Paris; puis, estans les forces de l'Empereur et les leurs mises ensemble (qui pouvoient estre, tant d'une part que d'autre, soixante et dix ou quatre vingt mille hommes de pied, et dix-huict ou vingts mille chevaulx, et un nombre infiny d'artillerie, pouldres et autres munitions), ils contraindroient le Roy de les combatre à son desavantage, sinon qu'il leur permist de gaster son royaume à sa veuë.

Le roy d'Angleterre estant descendu à Calaiz, trouva la Picardie fort depourveuë d'hommes, par-ce que le Roy avoit tiré ses forces vers la Champagne, d'autant que l'Empereur y devoit prendre son chemin, et avoit laissé le duc de Vendosme en Picardie, mal accompagné; et, ores qu'il eust cinq villes à pourveoir, sçavoir est, Ardres, Boulongne, Terouenne, Monstreul et Hedin, desquelles le roy d'Angleterre pouvoit assaillir celle qu'il luy plairoit, et aussi tost l'une que l'autre, si n'avoit il armée qui suffist pour les pourvoir, et moins à faire teste à l'ennemy où il seroit besoin : qui fut cause que le Roy d'Angleterre

changea le desseing qu'il avoit de passer droict à Paris sans s'attaquer aux villes, ains il envoya le duc de Norfolc, et avec luy le comte de Bures et le comte du Reu, assieger Monstreul; et luy, huit ou dix jours apres, vint assieger Boulongne, dont le mareschal du Biez estoit gouverneur, et mesmes il estoit en Picardie lieutenant du Roy en l'absence de monseigneur de Vendosme, et avoit charge du Roy de pourveoir lesdittes cinq places. Lequel, voiant l'ennemy passer outre pour aller assieger Monstreul, abandonna Boulongne et se mist dedans Monstreul, et avecques luy la compagnie de cent hommes d'armes de monseigneur le connestable, conduite par son lieutenant le seigneur de La Guiche, homme bien experimenté; le seigneur de Jenlis, avecques quatre enseignes de gens de pied françois; le comte Berenger, neapolitain, avecques mille hommes de pied italiens; le capitaine Francisque de Chiaramont, aussi neapolitain, avecques pareille charge : laissant dedans Boulongne, contre l'opinion d'un chacun, pour chef, le seigneur de Verveins, son gendre, homme peu experimenté, et le seigneur de Lignon, jeune homme, avec cinq cens hommes de pied; le seigneur d'Aix, surnommé de Renty, aussi jeune, et tous deux peu experimentez; le capitaine Philippes Corse, homme de grande experience; et le seigneur de Sainct Blimont, porte-enseigne d'iceluy mareschal du Biez, avecques la moitié de sa compagnie de cent hommes d'armes. Dedans Ardres fut envoyé le seigneur de La Rochepot, lieutenant du Roy, avecques sa compagnie de gens d'armes; lequel trouva laditte ville mal pourveuë, mais il y remedia si bien, qu'il n'en vint inconvenient.

Durant ce temps, l'Empereur estoit à Spire avec son armée, qui, estant adverty que le seigneur d'Anguien, apres sa victoire, s'estoit arresté en Piemont, et avoit laissé l'entreprise de Milan, laquelle ledit Empereur craingnoit, de sorte (à ce qui s'en est cognu depuis) que, si ledict seigneur d'Anguien l'eust poursuivie, il eust esté contrainct de convertir ses forces vers Italie et laisser France en repos, envoya le comte Guillaume de Fustemberg, avecques une armée, devant Luxembourg, laquelle ayant enduré le siege si long temps que vivres y estoyent faillies, le vicomte d'Estauges, chef d'icelle ville, fut contraint de capituler, par condition que luy et les soldats revindrent leurs bagues sauves. De là marcha laditte armée droict à Commercy, qui est un chasteau sur la Meuze, six lieuës par delà Ligny, et trois lieuës de Vaucouleurs; où, apres avoir tiré quelques coups de canon, et faict breche au droit de la grosse tour dedans laquelle estoient les munitions, les capitaines qui en avoient la charge, cognoissans la place n'estre tenable, la rendirent à l'Empereur, et s'en allerent, leurs bagues sauves, où bon leur sembla. Partant de Commercy, l'Empereur vint assieger Ligny en Barrois, où s'estoit mis le comte de Brienne, comte dudit lieu, et le comte de Roussi, son frere; le seigneur d'Eschenais, capitaine de cinquante hommes d'armes, lequel y estoit envoyé par le Roy chef dedans laditte place; le seigneur de Gouzolles, escuier d'escuierie du Roy; et plusieurs autres capitaines, jusques à quinze cens hommes de pied, et environ cent hommes d'armes.

Ce-temps pendant, le Roy faisoit diligence, pour resister à son ennemy, de faire marcher dix mille Suisses,

six mille Grisons et six mille lansquenets, dont estoit capitaine general le duc de Nevers, et les douze mille François et Italiens qu'il avoit tiré de Piemont, et gros nombre, tant de legionnaires que de soldats; tellement, que l'armée qu'il assembloit estoit de quarante mille hommes de pied de diverses nations, et environ deux mille hommes d'armes et deux mille chevaux legers; de laquelle il donna la charge à monseigneur le Dauphin, ayant avecques luy le duc d'Orleans son frere, et à monseigneur l'amiral d'Annebault la principalle conduitte pour l'administration du conseil desdits princes. Et, attendant que ses forces fussent assemblées pour faire teste et arrester l'ennemy, il envoya le comte de Sancserre pour estre son lieutenant general dedans Sainct Disier, place qui estoit mal flancquée et mal remparée, et indigne d'attendre un camp imperial; toutesfois il entreprint d'y faire le devoir qu'il y feit, avec la compagnie de monseigneur d'Orleans, de cent hommes d'armes, dont ledit comte de Sancserre estoit lieutenant, et autres; le capitaine La Lande et le viconte de La Riviere, ayans chacun mille hommes de pied.

Ce-temps pendant, l'Empereur faisoit diligence d'approcher le chasteau de Ligny, pour y faire breche; mais, par ce que les assiegez ne se pouvoient tenir à leurs deffences, d'autant que ledit chasteau est commandé de deux ou trois montagnes, la breche faicte, les assiegez furent conseillez de parlamenter, et, durant leur parlement, les ennemis entrerent dedans par la porte du Secours, et prindrent par derriere ceux qui estoient sur la breche pour attendre l'assault, et les firent prisonniers, sans faire grand meurdre. Je ne

sçay qui en fut le moyen, sinon que Bertheville, lieutenant du comte de Brienne, sortit le premier pour parlamenter : les chefs s'en deschargerent l'un sur l'autre, mais la pluspart ne s'en sçauroit bien laver. Vray est que la place n'estoit pour endurer l'effort d'un empereur estant en personne : aussi n'estoient ils menez à telle extremité qu'elle ne meritast une honeste composition; et aussi des principaux de la compagnie avoient asseuré le Roy qu'elle estoit gardable, et luy avoient promis de la garder; mais, à vray dire, je pense que ces prometeurs se persuadoient que l'Empereur prendroit autre chemin, et vouloient avoir l'honneur de l'avoir entrepris: plusieurs en sont ainsi deceus, se fians à leurs advertissemens, qui ne sont certains; j'en ay veu plusieurs experiences. Le Roy, ayant entendu la prinse dudit Ligny si soudaine, envoya incontinant dedans Challons en Champagne monseigneur de Nevers, avecques quatre cens hommes d'armes et cinq ou six mille hommes de pied; puis, ayant entendu que l'Empereur s'estoit attaqué à Sainct Disier, manda à monseigneur le Dauphin de s'en aller camper sur la riviere de Marne, en tel lieu qu'il peust empescher l'ennemy de marcher plus avant en païs. Suivant lequel mandement, mondit-seigneur le Dauphin envoya visiter les lieux les plus commodes; et fut conclud, par l'advis des capitaines, de se loger à Jallon, qui est environ mi-chemin d'Espernay et de Challons, deça l'eau, auquel lieu le vindrent trouver les bandes venans de Piemont, tant françoises qu'italiennes, bien armées et en bon equippage, et bien deliberées de combatre, lesquelles monseigneur d'Anguien avoit envoyées suivant le mandement du Roy.

N'agueres je vous ay dit comme le seigneur Pierre Strosse fut defaict, si est-ce que, sa personne s'estant sauvée, retourna à La Myrandole, auquel lieu luy et le duc de Somme, qui avoit esté prisonnier en icelle defaicte, mais avoit esté relasché par le prince de Salerne, son parent, qui craignoit que, s'il tomboit entre les mains de l'Empereur il fust mal traitté, firent nouvel amas de six mille hommes de pied, et delibererent de passer par le duché de Milan, en despit des Imperiaux, pour se venir joindre à monseigneur d'Anguien, lequel estoit despourveu de forces : car, outre les douze mille hommes, tant françois qu'italiens, lesquels on luy avoit levez, tous ses Suisses, hors mis deux mille, avoient esté licentiez, ayans obligation d'estre payez en leurs païs. Le marquis du Guast, estant adverty de ceste nouvelle assemblée, amassa le plus d'hommes qu'il luy fut possible, tant de cheval que de pied, pour empescher ledit passage ; de sorte que ledit seigneur Pierre fut contrainct, par ce qu'il n'avoit aucune cavalerie, d'abandonner la pleine et venir du Parmezan passer par les montagnes des Genevois, où il endura beaucoup de peines et de travaux ; mais, ayant nouvelles que ledit marquis l'attendoit à la descente des montagnes, il envoya par espions advertir monseigneur d'Anguien de son passage et du chemin qu'il entreprenoit de faire, lesquels le trouverent à Turin, où il s'estoit retiré, par ce qu'il n'avoit gens que pour la garde de ses places. Au mesme instant, ledit seigneur d'Anguien eut pareillement advis par le seigneur de Cental, gouverneur de Queras, comme le marquis, pour estre plus fort pour combatre ledit seigneur Pierre, avoit tiré les garnisons de toutes ses

places, y laissant seulement gens pour la garde de la porte, mesmes qu'il n'estoit demouré dedans Albe que le seigneur Chiapin Mantuan, gouverneur du lieu, avec environ cent ou six vingts hommes.

Ayant eu ces nouvelles, ledit seigneur d'Anguien, encores qu'il fust foible d'hommes, et qu'il n'eust un escu, mesmes qu'il fust deu aux Suisses qui luy restoyent leur payement de quatre mois, se prepara toutesfois à deux entreprises tout ensemble, c'est à dire, de surprendre Albe, et de secourir le seigneur Pierre Strosse. Et, à telle heure tel disner, depescha le seigneur de Montafié pour aller à un petit chasteau, nommé le Chastelet, lequel il tenoit au delà d'Albe, tirant le chemin de Savonne et du païs des Langues, et trouver moyen d'advertir ledit seigneur Pierre qu'il eust à prendre le chemin dudit Chastelet, et puis delà en Albe, qui estoit chemin que l'ennemy n'estimeroit jamais qu'il deust prendre; et que audit lieu d'Albe il trouveroit ledit seigneur d'Anguien avecques toutes les forces, tant de cheval que de pied, qu'il pourroit mener pour le recueillir. Ce faict, alla au giste à Carmagnolles, pour faire marcher les Suisses qui y estoient; ce qu'ils refuserent, par faulte de payement, remonstrans qu'il n'y avoit moyen de mener les compagnons sans argent, veu le long temps qu'il y avoit qu'ils estoyent abusez. Mais en fin leur fut promis de leur donner vivres sans payement, jusques à ce qu'ils fussent de retour à Carmagnolles; qui estoit tout ce que mondict seigneur d'Anguien pouvoit offrir, pour n'avoir un seul escu en tout son camp, joinct les persuasions qu'il leur feit de l'accroissement de l'honneur qu'ils auroient de faire teste, avec la petite

trouppe qu'ils estoyent, à un lieutenant d'empereur, apres mesmes avoir vaincu en bataille les lansquenets, qui estoyent deux contre un, les asseurant pareillement que la cavallerie françoise mourroit plustost que les abandonner. Les Suisses, flechiz par les remonstrances de monseigneur d'Anguien, accorderent de marcher; et alasmes coucher à Sommerive, le lendemain à Queras, auquel lieu les Suisses firent difficulté de marcher outre, s'il ne leur estoit presté cinq cens escus pour enseigne; ce qui leur fut acordé: et pour les trouver, le seigneur de Cental trouva quinze cens escus sur les bagues de sa seur, femme du seigneur de Montafié; le capitaine Fausperg, suisse, en presta mille, et outre bailla cinq cens escus à sa bande; aussi le capitaine Fourly feist pour la sienne: somme ne restoit que pour l'enseigne de Sainct Julian, qui estoit colonnel. Parquoy fut conclut de partir avant le jour, pour marcher à Albe; mais à minuict ledict seigneur de Sainct Julian vint à mon logis, à ce que j'advertisse monseigneur d'Anguien que les compagnons estoyent mutinez, et qu'ils n'estoyent deliberez de marcher; mais, apres que je me fus bien enquis, je trouvay que luy mesmes les avoit mutinez, et n'y eut ordre si soudain d'y pourveoir: parquoy monseigneur d'Anguien, ayant nouvelles que le seigneur Pierre seroit à midy à Albe, craingnant que le retardement n'amenast secours à ceux d'Albe, s'estant mis en chemin, les Suisses eurent vergongne de demeurer; parquoy, en despit de leur colonnel, marcherent apres nous, et arriverent devant la ville, environ jour couché, que nous commencions à faire aproche.

En nostre armée y avoit la compagnie de cinquante

hommes d'armes de monsieur d'Anguien, les chevaux legers du seigneur d'Aussun, ceux de Francisque Bernardin, et environ cent chevaux du seigneur More de Novate, et n'y avoit que quatre canons mal equipez, dont le seigneur de Beine en avoit presté deux, car nous n'avions moyen d'en amener de plus loing; semblablement nous n'avions un seul pionnier, par faute d'argent, et si ledit sieur de Beine n'eust faict conduire à ses despens lesdicts canons, nous n'eussions eu moien de les mener, tant nous estions desnuez d'argent, et moy mesmes avoy ja emprunté trente mille escus à Turin, lesquels avoient esté employez pour arrester noz Suisses durant le siege de Carignan. Dés le soir mesmes, nous achevasmes noz approches de si peu d'artillerie que nous avions, de sorte qu'à soleil levé se commença la batterie du costé de la porte qui est devers la montagne de delà l'eau, où fut faict un trou paravanture de dix pieds de long : mais le seigneur Chiapin, voyant de tous costez de la ville les gens du seigneur Pierre et du duc de Somme faire mine de vouloir donner escalade, et les autres se preparer pour donner l'assault à la petite breche, laquelle ne se pouvoit faire gueres plus grande, à cause que deux de noz canons estoient demontez, s'estonna, de sorte qu'il rendit la place, s'en allans seulement luy et les soldats sans riens emporter, où bon leur sembleroit. Il fault entendre que les soldats du seigneur Pierre n'avoient souliers en pied, pour les avoir usez parmy les montagnes.

Le marquis du Guast, ayant esté adverty de nostre arrivée à Albe, estoit venu avecques son armée en toute diligence pour secourir sa ville, de sorte que les

coureurs imperiaux, à l'heure que ceux qui estoyent ordonnez pour prendre possession de la ville entroient dedans, donnerent sur nostre guet de cheval; mais, aians eu congnoissance de la perte de la ville, s'en retournerent plus legerement qu'ils n'estoient venuz, hors mis quelques uns, qui furent prins par le seigneur d'Aussun : qui fut cause que le marquis ne marcha plus avant, estant frustré de son esperance. Parquoy le seigneur d'Anguien demeura possesseur de la ville, dedans laquelle il mist pour chef le seigneur Corneille Bentivolle, avecques deux mille Italiens; puis il se retira à Carmagnolles, apres avoir mis en son obeyssance la plus grande part des chasteaux du païs des Langues. Quelque peu de temps apres, le marquis du Guast feit pratiquer par le gouverneur d'Alexandrie une suspension d'armes, jusques à ce qu'ils eussent envoyé devers le Roy et l'Empereur, pour sçavoir si leurs Majestez auroient agreable de conclure une trefve; ce qu'ils accorderent, apres avoir eu le consentement des deux Majestez pour trois mois.

Revenons en Champagne : l'Empereur, ayant entre ses mains le chasteau de Ligny, y laissa garnison, d'autant que c'estoit le chemin des vivres qui luy venoyent de Mets et de Lorraine, pour tirer à Sainct Disier, où il tendoit aller; et, ayant mis ordre à la seureté de la conduitte d'iceux vivres, dressa son chemin audict Sainct Disier, cinq lieuës au deça de Ligny, sur la riviere de Marne, et y arriva environ le huictiesme jour de juillet 1544. Le comte de Sancserre, le sentant approcher, envoya au dessus de la ville, tirant aux forests, rompre quelques estangs, qui empescherent que de ce costé, pour quelque temps,

l'Empereur ne peust approcher; qui fut cause qu'il tourna son siege ailleurs pour faire sa batterie. Aussi le comte de Sancserre jetta dehors le seigneur de Telligny, guidon de sa compagnie, avecques vingt cinq chevaux, pour entendre des nouvelles : lesquels ramenerent dix ou douze prisonniers, qui luy donnerent advertissement de l'ennemy, lequel, incontinant qu'il fut arrivé devant Sainct Disier, feit diligenter en toute extremité les approches du costé d'entre les moulins et la porte qui souloit tirer droit en Parthois et à Vitry. Ce pendant, monseigneur le Dauphin depescha le seigneur de Brissac, general de la cavallerie legere, et environ deux mille hommes de pied, tant françois que italiens, pour se loger à Vitry en Parthois, cinq lieuës pres dudit Sainct Disier, mi-chemin dudit lieu et de Challons, afin de tousjours donner empeschement à l'Empereur et à ses vivres, et aussi pour le tenir en crainte de donner assaut. Or est ledit lieu de Vitry une petite ville mal fermée, et un petit chastelet qui est sur une pointe de montagne, et passe par le milieu d'icelle ville une riviere venant de Ligny à Bar le Duc, puis se decharge au dessous de Vitry en la riviere de Marne.

L'Empereur, voiant ordinairement son camp fort travaillé de nostre cavallerie legere qui estoit à Vitry, laquelle de jour en autre destroussoit ses fourrageurs, dont advenoit grande necessité de vivres en son camp, delibera de les en deloger, et, pour cest effect, depescha dom Francisque d'Est, frere du duc de Ferrare, general de sa cavallerie legere, avecques toute sa troupe, et le duc Maurice de Saxe, avecques douze çens chevaux allemans, et le comte Guillaume de

Fustamberg, avecques huict ou dix mille lansquenets, et de l'artillerie pour suivre laditte cavallerie. Et estoit leur entreprinse que la cavallerie passeroit la riviere de Vitry, à un village nommé Changy, à une lieuë françoise au dessous dudict Vitry, pour se trouver sur le chemin de Challons, à ce que, si les François se vouloyent retirer vers ledict Challons, ils les peussent rencontrer en teste, et, s'ils se retiroyent audit lieu de Vitry, le comte Guillaume vēnoit avecques l'artillerie pour les forcer. Mais le jour les surprint avant qu'ils fussent à Changy, où ils trouverent vingt chevaux de guet de la compagnie du seigneur de Langey, laquelle estoit conduite par le seigneur de Marville, Cathelin Raillart, son lieutenant, à cause que ledict seigneur de Langey estoit en Piemont. Lequel Marville, ayant decouvert les coureurs des ennemis, qui vouloient recongnoistre le passage, se ferma au bout du pont; aussi firent les ennemis attendans leur grosse trouppe : et, ce pendant, ledict Marville advertit La Motte Gondrin, capitaine de chevaux legers, lequel, estant arrivé, passa l'eau pour combatre les coureurs des ennemis; mais il fut chargé de telle furie, qu'il fut renversé, et luy fort blessé et repoussé jusques où estoit la compagnie du seigneur de Langey; laquelle, voyant sur leurs bras cinq ou six cornettes de chevaux legers, commencerent, tousjours en combatant, à faire leur retraitte vers Vitry, non sans qu'il en demeurast dix ou douze prisonniers, et plusieurs blessez; et les Albanoys qui estoyent logez pres laditte compagnie, oyans l'alarme, se retirerent vers Challons, tous esbandez. Estans lesdits chevaux legers rassemblez pres de Vitry, trouverent la bande du sieur

de La Hunaudaye, conduite par Michel Angé, son lieutenant, qui leur feit espaule, et se retirerent ensemble, tousjours combatans, jusques à Vitry; auquel lieu estans arrivez, trouverent le seigneur de Brissac avecques quelques arquebouziers de la bande de Sainct Petre Corse, dedans des vignes, lesquels soustindrent à coups d'arquebouse l'ennemy; qui leur vint bien à propos, autrement ils eussent esté defaicts. Ledit seigneur de Brissac, voiant la force n'estre sienne, delibera sa retraitte, et print le chemin de la riviere de Marne, pour se retirer à Challons, ou à mi-chemin. Monsieur de Nevers avoit envoyé trois ou quatre cens hommes d'armes, qu'il avoit jetté hors de la ville pour soustenir noz gens; mais ils ne les rencontrerent, d'autant qu'ils avoient prins le chemin de la chaussée: parquoy le seigneur de Brissac, ayant passé la riviere avecques si peu de chevaux legers qui luy estoient restez, meit la moitié de ce qu'il avoit sur la main dextre, et luy sur la gauche, et envoia quelque nombre de piquiers et d'arquebouziers au passage de la riviere, pour soustenir. Mais soudain l'ennemy esbanda sept ou huict cens pistoliers, et autant de chevaux legers, et bon nombre d'arquebouziers à cheval, lesquels contraingnirent Sansac, qui estoit demeuré sur la queuë, de donner dedans le vilage où estoit le passage; qui porta grand ennuy à noz gens de pied, car l'ennemy les trouva en desordre, rompus par noz gens mesmes, et les tailla en pieces, hors une partie qui se retirerent en une eglise; lesquels se voulans rendre, arrivé que fut le comte Guillaume, apres leur avoir presenté le canon, et faict battre l'eglise, y feit mettre le feu, et furent tous

bruslez là dedans. Ce temps pendant, le seigneur de Brissac faisoit sa retraitte, tousjours tournant sur son ennemy quand l'occasion se presentoit; de sorte qu'il fut deux fois prins et deux fois recoux, si que sa vertu et conduitte vainquit la force, car, en combatant obstinément, se retira pres de Challons. Les Imperiaux se logerent la nuict à Vitry, puis, laissans le comte Guillaume, tant dedans la ville que au chasteau, pour favoriser leurs fourrageurs, se retirerent en leur camp devant Sainct Disier, auquel lieu l'Empereur continuoit son siege, et cherchoit tous les moyens possibles pour endommager les assiegez.

Le comte de Sancserre, lequel estoit dedans, advisoit diligemment à se conserver, et departit les quartiers, afin que chacun sceust où il devoit combattre. Au vicomte de La Riviere bailla la garde du boulevert de la Victoire, qui est à la porte qui tire à Parthe, avecques l'une de ses enseignes; et à son autre enseigne, la garde depuis ledit boulevert jusques à la plateforme qui tire vers Sainct Mennehou; et, depuis laditte platteforme jusques au chasteau, ordonna une autre enseigne; et dedans ledit chasteau, le capitaine Neufvillette, l'un des lieutenans du capitaine La Lande, de l'une de ses enseignes; et aussi, depuis ledit chasteau jusques au boulevert où estoit le vicomte de La Riviere, furent ordonnez deux cens hommes de pied estans sous la charge du seigneur de Dourriers, lequel avoit esté prins dedans Ligny. Et en chacun desdits quartiers fut ordonné dix hommes d'armes; et puis, pour la garde de la place et secourir où il seroit besoing, vingt hommes d'armes et cinq cens hommes du capitaine Ricarville, desquels il avoit la

charge, sous le capitaine La Lande. Aussi l'Empereur, estant logé pres de la Justice, fit approcher ses Espagnols entre la ville et la riviere, en un fonds auquel ils ne pouvoient estre offensez de l'artillerie de dedans. Lesquels, apres avoir faict leurs trenchées droit à la poincte du boulevert de la Victoire, mirent deux bandes d'artillerie en batterie, l'une qui battoit depuis ledit boulevert jusques à la porte qui descend aux moulins, et l'autre du costé de Parthe, laquelle battoit en flanc : mais le comte de Sancserre, voyant la diligence qu'ils faisoyent, feit venir les vingt hommes d'armes et l'enseigne de Ricarville, qui estoyent à la place, pour remparer au lieu de la batterie que les ennemis faisoyent.

Pareillement, voiant l'Empereur que noz gens faisoient ordinairement des saillies par devers le chasteau, envoya le prince d'Orenge avecques dixhuict enseignes d'Allemans et six grandes coulevrines, pour de ce costé battre dedans la ville, et empescher lesdittes saillies; lequel se logea à la forge, vis à vis du chasteau, pres du pont qui est sur la riviere de Marne. Estant arrivé à laditte forge, trouva moyen de divertir les eauës hors du fossé de la ville; dont il meit les assiegez en necessité d'eau, car ils n'avoyent plus que trois puis, qui mal-aisément pouvoient fournir aux gens de guerre. Ce pendant aussi l'Empereur faisoit continuer sa batterie; mais, estant le capitaine La Lande travaillé d'avoir remparé tout le jour, et s'estant retiré dedans son logis pour se refreschir, un coup de canon, passant par la breche et tout à travers la ville, luy emporta la teste; qui fut grand dommage, car il estoit vaillant homme et beaucoup expe-

rimenté : dequoy le comte de Sancserre adverty, feit ce jour celer sa mort, craingnant estonner ses soldats. Ce jour mesmes, le prince d'Orenge estant party de la forge où il estoit campé, et estant és trenchées pour aller visiter l'Empereur, un coup de coulevrine venant de la ville, donna sur le haut d'icelles trenchées, où avoit force pierres, dont les esclats frapperent ledict prince d'Orenge, de sorte qu'il en mourut, au grand regret de l'Empereur et des Imperiaux.

Deux jours apres, l'Empereur, voyant que la breche estoit raisonnable, delibera faire donner l'assault, et, pour cest effect, sur les neuf heures du matin, feit preparer son armée. Les Espagnols, craingnans que les Allemans vousissent avoir l'honneur d'assaillir les premiers, soudain, sans autre commandement, dixhuict enseignes des leurs donnerent droict à la breche, auquel lieu ils combatirent main à main contre les assiegez une grande heure. L'Empereur, sçachant les Espagnols estre à l'assault, feit haster de marcher neuf ou dix mille Allemans pour les soustenir; toutesfois noz gens, à force de bien combattre, repoulserent les Espagnols du hault de la breche en bas; puis apres, l'Empereur envoya sept ou huict cens hommes, tous ayans casaques de velous et la bourguignotte en teste, lesquels furent soustenus comme les premiers, et renversez dedans les fossez. De rechef il feit renouveller l'assault de huict enseignes d'Allemans, avec force petits barils de poudre, lances, et autre artifice de feu; lesquels feirent si bien leur prouffit, qu'ils laisserent dedans le fossé tous lesdits artifices, avec sept ou huict cens hommes morts, qu'ils perdirent aux trois assaulx. L'Empereur, considerant

la vertu des assiegez, mesme qu'il avoit perdu grand nombre d'hommes et des plus experimentez, feit retirer chacun en son lieu. Telle fut la fin dudit assault, lequel avoit duré depuis les neuf heures du matin jusques à quatre heures apres midy. Le comte de Sancserre y eut son espée, qu'il tenoit au poing, emportée d'un coup de canon, sans luy faire autre mal, sinon quelque blesseure au visage de quelques petits esclas, mais il perdit à la breche trente ou quarante, tant hommes d'armes qu'archers, et deux cens hommes de pied. Peu de jours apres ledit assault, l'Empereur envoya un trompette pour sonder la volonté des assiegez, estimant qu'eux, apres avoir faict leur debvoir, se contenteroient d'une composition honnorable; mais les assiegez ne voulurent jamais escouter ledit trompette, à ce qu'il ne peust donner estonnement aux soldats, et leur faire changer la bonne opinion en laquelle ils estoient de faire leur debvoir.

Le comte de Sancserre, apres avoir assis son guet, assembla tous les capitaines, specialement Hieronyme Marin, boullenois, fortificateur, pour deliberer ce qu'ils avoient à faire. Finablement, il fut conclud que la nuict ledit Hieronyme, et le capitaine Ricarville accompagné de vingt de ses soldats, descendroient dedans le fossé, pour escarper la breche : ce qu'ils feirent, et rapporterent quand et eux grand nombre de pouldres que les Allemans y avoient laissées, qui servirent bien à noz arquebousiers, car ils commençoient d'en avoir faulte ; pareillement fut faicte telle diligence de remparer la breche, qu'elle estoit au matin plus forte que devant. Quoy voyant, l'Empereur feit cesser la batterie pour tenter la sappe, et

feit en diligence commencer des trenchées pour aller droict au boullevert de la Victoire; et aussi du costé de la breche commença une platte-forme de dixhuict gabions de front, sur lesquels, quand ils estoient emplis, on en dressoit d'autres jusques à tant que la hauteur fust convenable. Ceux qui besongnoient pour venir sapper le boullevert, estans leurs trenchées desja pres dudit boullevert, trouverent une grosse source de fontaine qui les empeschoit de passer outre; mais les assiegez, voyans jetter l'eau hors de laditte trenchée, souspeçonnerent que les ennemis vouloient miner ou saper, et, pour en sçavoir la verité, ils mirent la nuict dehors un gentilhomme nommé le capitaine Limieres, normant, avec quelques hommes, lequel feit si bien son devoir, qu'il feit abandonner aux Espagnols la garde desdittes trenchées, et les visita de bout en bout, et ramena quelques pionniers dedans la ville, pour dire des nouvelles : le reste fut taillé en pieces.

Durant que le siege estoit devant Sainct Disier, monsieur d'Aumalle, fils aisné du duc de Guise, estoit dedans Stenay, ville, comme j'ay dit, sur la Meuze, avec cent cinquante hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied; lequel, outre ce qu'il avoit deliberé de la garder si l'Empereur la venoit assaillir, portoit grand dommage au camp imperial, car ordinairement il estoit à cheval, et rompoit les vivres à l'ennemy, principalement ceux qui luy venoient de Barleduc, de sorte que ses detrousses veritablement apportoient grande fascherie à l'Empereur.

Environ dixhuict jours apres ledit assault, un tabourin françois, estant allé au camp imperial pour quelques prisonniers, apporta au comte de Sancserre

unes lettres en chiffres, lesquelles luy avoient esté baillées en secret par un homme interposé et à luy incogneu, qui disoit avoir charge de monsieur de Guise de les faire tenir secrettement audit comte; lequel les ayant receuës et faict dechifrer, feit assembler les capitaines pour en ouir la substance : c'estoit que monsieur de Guise escrivoit que le Roy, sçachant l'extremité de vivres et de poudres en laquelle ils entroient, leur mandoit de trouver moyen de faire composition si honnorable que les hommes fussent sauvez, par-ce qu'il n'y avoit ordre de les pouvoir secourir. Or avoit le seigneur de Granvelle faict surprendre un pacquet, dedans lequel fut trouvé l'alphabet du chiffre que ledit seigneur de Guise avoit avec le comte de Sancserre, sur lequel il avoit contrefaict laditte lettre, au nom dudit seigneur de Guise. Le comte et les autres capitaines, n'ayans cognoissance de ceste falsité, furent en diverses opinions; mais en fin, ayans respect au grand travail que les soldats avoient porté, pour avoir esté assiegez par l'espace de six sepmaines, et que les vivres et munitions leur commençoient à defaillir, de sorte que malaisément eussent-ils eu poudres pour soustenir encores un assault, conclurent de tenter la volonté de l'Empereur, et envoyerent un trompette au camp imperial, afin d'obtenir saufconduit pour envoyer un gentilhomme devers l'Empereur; ce qui leur fut accordé. Et puis apres, par l'advis des capitaines, fut ordonné pour y aller Jacques de La Chasteigneraye, seigneur de La Chenvaire, lieutenant dudit comte de Sancserre : lequel Chenvaire, cognoissant les capitulations que l'Empereur vouloit faire trop rigoureuses, se retira sans rien con-

clure ; mais en fin, apres avoir esté par trois fois assemblez pour laditte capitulation, fut accordé douze jours de trefves, et qu'il leur seroit baillé saufconduit pour envoyer devers le Roy, sçavoir si dedans ledit temps il les envoiroit secourir, ou si la capitulation luy seroit aggreable; et au cas que non, ils demoureroient en leur entier : aussi, où il l'auroit aggreable, et que dedans le temps ils ne fussent secourus, lesdits assiegez rendroient la ville entre les mains de l'Empereur, et s'en iroient, à sçavoir, la cavalerie avec leurs armes et chevaux, enseignes desployées et armet en teste ; les gens de pied, avec leurs armes, marchans en bataille, enseignes desployées et tabourin sonnant ; et qu'ils ameneroient leurs bagues, et quatre pieces d'artillerie, au chois des assiegez, avec leur equippage.

L'occasion de ceste capitulation, veritablement tant avantageuse et honnorable pour les assiegez (lesquels avoyent arresté l'un des plus grands empereurs qui ait esté depuis Charlemaigne, avecques toutes les forces de l'empire occidental, devant une place non fortifiée, laquelle n'avoit jamais eu reputation que d'une ville champestre), provenoit de ce que l'Empereur vouloit oster au roy d'Angleterre les moyens de se plaindre, à cause qu'il estoit campé devant Boulongne et Monstreul, s'excusant de ce qu'il ne passoit outre, sur ce qu'il estoit dit par leur traitté, que l'Empereur et luy marcheroyent sans s'arrester ailleurs, pour assembler leurs forces pres de Paris, et contraindre le Roy de les combattre à son desavantage; sinon, qu'il permist ruiner ses païs et subjets à sa veuë. Car l'Empereur cognoissoit bien la necessité desdits assiegez, et le peu d'apparence de leur secours, et mesmes que dedans

quinze jours, pour le plus tard, il les auroit par famine ; mais aussi consideroit il combien luy estoit malaisé luy seul, et ores qu'il eust esté accompagné de l'Anglois, selon leur desseing, de destruire ce royaume, non comprins qu'il avoit en barbe l'armée gaillarde, dispose et bien deliberée, de monseigneur le Dauphin, lequel, apres luy avoir laissé consommer la sienne, le tiendroit la corde au col, dont luy adviendroit plus de perte et de honte plus reprochable, que celle tant insigne qu'il avoit receuë en Provence. Parquoy, voulant l'Empereur faire cognoistre qu'il ne tiendroit à luy que le traitté qu'il avoit avecques le roy d'Angleterre ne fust accomply, accepta ceste capitulation, esperant attirer ledit roy d'Angleterre, et se renforcer de son armée, pour ensemblement tenter l'execution de leur entreprinse. Or par incidant je vous diray que, au commencement de ceste entreprinse, le plus grand nombre du conseil du roy d'Angleterre estoit d'avis qu'il devoit faire sa descente en Normandie (comme avoyent fait ses predecesseurs), et qu'estant son armée de trente mille hommes, faisant sa descente en trois divers lieux, et en chacun lieu dix mille hommes, et ayant liberté, et trouvant le pays despourveu de gens de guerre, cependant que le Roy et toutes ses forces seroit amusé contre une si grande armée qu'estoit celle de l'Empereur, et contre l'armée que conduisoit monsieur du Reulx et le comte de Bures, pour faire descente en Picardie, il se pourroit investir du duché de Normandie, l'estimant l'ancien heritage d'Angleterre. Mais Dieu, qui a tousjours voulu conserver ce royaume, les feit changer d'opinion, et entreprint de conquerir Boulongne

et Monstreul, qui a esté la ruine par apres du royaume d'Angleterre, ainsi que lon pourra cognoistre par ceux qui par cy apres escriront des choses advenues du regne du roy Henry à present regnant.

Le Roy, ayant entendu le traitté des assiegez, lequel estoit mis sur sa discretion, le tint pour agreable: tellement qu'ils mirent és mains de l'Empereur ladicte ville de Sainct Disier, et en sortirent en l'ordre et selon qu'ils avoyent capitulé. Et, par ce qu'il prevoyoit que ledit Empereur prendroit son chemin le long de la riviere de Marne, manda à monseigneur le Dauphin de renforcer monsieur de Nevers qui estoit dedans Challons, tant d'hommes que de vivres et autres munitions, par ce qu'elle estoit peu fortifiée, et qu'il estoit besoing de la garder par la force et vertu des hommes; au reste, qu'il se fortifiast le long de ladicte riviere, et donnast telle provision à ses affaires, que, si l'ennemy entreprenoit de la passer, il peust le combattre à son avantage à demy passé, luy deffendant de hazarder autrement la bataille, pour l'importance que c'estoit s'il l'eust perdue au milieu de son royaume, ayant en son dos un tel ennemy que le roy d'Angleterre : chose qui fut diligemment observée par mondit seigneur le Dauphin. Vray est qu'il eut bien desiré avoir en sa compagnie monsieur le connestable de Montmorency, qui estoit retiré en sa maison, pour user de son conseil; et pour cest effect envoya devers le Roy, lequel trouva fort mauvaise laditte requeste de son fils, pour la haine qu'il portoit audit connestable, et en voulut grand mal aux capitaines qui estoyent pres de son fils. Pendant que le roy d'Angleterre tenoit le siege devant Boulongne et Mons-

treul, ordinairement se feirent de belles entreprinses; et entre autres monseigneur le duc de Vendosme, adverty que de Sainct Omer et Aire devoit partir un avitaillement pour amener audit siege de devant Monstreul, delibera de le destrousser, passant par le Boulonnois. Estant party pour cest effect, eut advertissement par les chemins, que l'ennemy avoit à la conduitte dudit envitaillement huict cens chevaux et douze cens lansquenets, lesquels menoyent quant et eux quatre coulevrines moyennes, pour se fortifier, si par les chemins ils estoyent assaillis. Ledit seigneur de Vendosme, apres avoir esté trois grandes lieuës au trot, ayant l'homme d'armes, l'armet en teste, et la lance sur la cuisse, envoya le sieur de Villebon avec sa compagnie, le sieur d'Estrée, et d'Esgvilly, pour attaquer les ennemis, et les amuser cependant qu'il arriveroit; et mena quand et luy sa compagnie de cent hommes d'armes, le sieur de La Chastaigneraye, avec cinquante de monsieur le Dauphin; et le sieur de Senerpont, avec pareille charge : lesquels, arrivans pres des ennemis, les chargerent de sorte qu'ils furent rompus et mis à vau de routte; et sans les morts furent menez dedans Therouenne huict cens prisonniers, et deux coulevrines moyennes; les autres deux demeurerent, à cause du roüage qui estoit rompu; et y furent gaignez quatre enseignes de gens de pied allemans. Ledit sieur avoit laissé sur sa queüe la compagnie de monsieur de Crequi, et celle de monsieur de Heilly, de cent hommes d'armes, pour le soustenir, mais il n'en eust besoing. L'Empereur, voulant suyvre son entreprinse, partit de sainct Disier, y laissant bonne garnison, et vint loger le lendemain à Vitry en Par-

thois, auquel lieu il eut nouvelle que le roy d'Angleterre, quelque promesse qui fust entr'eux, n'estoit deliberé de passer outre, qu'il n'eust mis en son obeissance Boulongne et Monstreul. Cela diligemment consideré par l'Empereur, et que si luy seul marchoit plus avant en païs (estans desja ses soldats dehallez pour le travail et faute de vivres qu'ils avoyent souffert devant Sainct Disier, et que pareillement ils souffroyent) la faim suffiroit pour le combattre, sans les forces du Roy, lesquelles il voyoit gaillardes et sur le point de prosperer, pour le contraindre ainsi qu'ainsi de faire honteusement sa retraitte, il commença à gouster quelques pourparlez qui avoyent esté mis en avant durant le siege de Sainct Disier, d'une paix entre le Roy et luy, par le moyen de son confesseur et du seigneur de Granvelle, avecques quelques serviteurs du Roy : chose où ledit Empereur estima pouvoir honnestement entendre sans en communiquer au roy d'Angleterre, attendu que desja il avoit failly de promesse, et qu'il doutoit (outre ce qu'il cognoissoit bien que si ledit roy d'Angleterre prenoit Boulongne et Monstreul, la conqueste ne seroit que pour luy) que par apres, se sentant fort deça la mer, il luy fust plus difficile quand ils auroyent à traitter ensemble : si est-ce qu'avant passer plus outre, il envoya sommer ledit roy d'Angleterre de se venir joindre, suyvant leurs traittez, au lieu qu'ils avoyent conclud. Mais veritablement l'Empereur ayant consideré l'arduité de son entreprinse, des son arrivée en France, avoit, en passant et sans se declarer, introduit iceux propos, mais du depuis les avoit cachez, les reservant pour s'en servir alors que la necessité en laquelle il estoit

reduit le contraindroit. Et, apres avoir pensé à la proximité de sa ruine, feit poursuyvre chaudement ce qu'il avoit premedité touchant la paix, de sorte qu'il fut prins jour d'assembler les deputez, tant de la part de l'Empereur que du Roy, au lieu de La Chaussée, mi-chemin de Challons et de Vitry. De la part du Roy furent deputez pour cest effect Claude d'Annebault, amiral de France, et le seigneur de Chemans, garde des seaux de France; et de la part de l'Empereur, le sieur Dom-Ferrant de Gonzague, et le sieur de Granvelle. Et pour aller devers le roy d'Angleterre, de la part du Roy fut deputé le cardinal du Bellay, et avecques luy le president Remon, premier president de Rouen, et le seigneur de l'Aubespine, conseiller du Roy, et secretaire d'Estat et des finances. L'amiral d'Annebault et les deputez de l'Empereur, ayans par quelques jours communiqué ensemble, entrerent en quelques articles de traittez, mais ils ne feirent aucune conclusion, et s'en retourna ledit amiral au camp, et feit entendre au Roy l'estat de sa negotiation, pour sur iceluy sçavoir sa volonté.

Ce temps pendant, l'Empereur vint loger à Thin l'Evesque, deux lieuës pres de Challons; puis, passant entre Challons et Nostre Dame de l'Espine, vint camper pres de la riviere de Marne, une lieuë au dessous de Challons, et deux lieuës pres de nostre camp, et estoit laditte riviere entre deux. Passant l'armée imperialle par devant Challons, ceux de laditte ville cognoissans que l'Empereur passoit outre sans les vouloir attaquer, la jeunesse de monseigneur de Nevers sortit à l'escarmouche pour recognoistre l'ennemy et rompre leurs lances pour l'amour de leurs dames, et

avecques eux les chevaulx legers; de sorte que l'escarmouche se dressa forte et roide, et se feirent de belles charges, prinses et recousses, tant d'un costé que d'autre : mais en fin, arrivant la force du camp de l'ennemy, noz gens furent contraints de tenir bride. Il y mourut de gens de bien, et d'une part et d'autre, et entre autres, des nostres, le seigneur des Bordes et le jeune Jenlis, tous deux de la maison de monseigneur d'Orleans; et furent tuez de coups de pistoles, qui sont petites harquebuses qui n'ont qu'environ un pied de canon, et tire l'on avecques une main, donnant le feu avecques le rouet.

Estant l'Empereur campé au lieu que je vien de dire, le comte Guillaume de Fustamberg (qui estoit l'un des principaux qui avoyent persuadé à l'Empereur de prendre ce chemin, par ce qu'il le cognoissoit, pour avoir esté sept ou huict ans au service du Roy, et venant d'Allemagne pour ledit service, prenoit tousjours son chemin le long d'icelle riviere de Marne) partit environ minuict du camp imperial, seulement accompagné d'un guide, pour aller recognoistre un gué de laditte riviere, où autresfois il avoit passé, esperant par là faire passer l'Empereur et son armée. Arrivé qu'il fut audit gué, laissa son guide sur le bord de l'eau, pour luy-mesmes sonder le gué, lequel il trouva fort aisé, et le passa. Mais quelques gentils-hommes de la maison du Roy, et une partie de la compagnie de monsieur l'amiral, ausquels il touchoit ceste nuict de faire la garde, estans leurs sentinelles prochaines de là (car elles estoyent le long de l'eau), descouvrirent ledit comte Guillaume, et, sans faire alarme, se jetterent entre la riviere et luy, tel-

lement que, se cuidant retirer au passage, il fut prins sans resistance; puis, estant amené au camp, fut recogneu et envoyé en la bastille de Paris, et depuis paya trente mille escus pour sa rançon.

L'Empereur, voyant son armée se ruiner par famine, à cause que de toutes parts les vivres luy estoyent coupez, tant devant, derriere, que par les costez, delibera faire sa retraitte par Soissons. Mais secrettement, par un moine espagnol de la maison de Gousments, lequel avoit esté l'instrument du confesseur de l'Empereur pour mettre les traittez en avant, feit haster de remettre sus les propos de la paix, feingnant toutesfois qu'elle ne venoit de luy; et, ce-pendant, pour trouver moyen de vivre, suyvit tousjours la riviere, estant en hazard d'une grande ruine, sans qu'il fust adverty que monseigneur le Dauphin avoit envoyé à Espernay un capitaine de gens de pied, pour faire retirer les vivres qui estoyent audit lieu, et rompre le pont qui estoit sur la riviere, et ce qui ne se pourroit sauver, tant de bleds, vins, qu'autres vivres, le jetter en la riviere aval l'eau, et le gaster. Mais il y feit mal son devoir, de sorte qu'il fut surprins de l'Empereur, lequel trouva le pont qui n'estoit rompu, et grande abondance de vivres, d'autant que c'estoit l'une des estappes de nostre camp, chose qui luy donna occasion de passer outre jusques à Chasteau-Thierry, où pareillement il surprint les vivres en si grande abondance, que son armée, qui estoit affamée, se remist en vigueur. Audit lieu de Chasteau-Thierry fut grand mutinement entre les Espagnols et lansquenets dudit Empereur, de sorte qu'à peine peurent ils estre empeschez de ne se donner la bataille les

uns aux autres, à cause que lesdits lansquenets trouvoyent mauvais que les vivres leurs fussent departis par lesdits Espagnols.

Monseigneur le Dauphin, adverty de la faute advenue à Espernay, laquelle pourroit estre cause de faire marcher l'Empereur jusques pres Paris, depescha le sieur de L'Orges avecques sept ou huict mille hommes de pied et quatre cens hommes d'armes, pour entrer dedans Paris, y avenant le besoing; lequel s'arresta à Lagny sur Marne, pour estre plus à propos pour executer ce dont il avoit charge, car ledit lieu est à cinq lieuës de Paris; puis, suivant la riviere en toute diligence, gaingna le devant, et vint camper à La Ferté sous Joüare, quatre lieuës au dessous de Chasteau-Thierry, sur la mesme riviere, et envoya à Meaux bon nombre d'hommes pour empescher le passage audit Empereur; puis, avecques son armée, s'approcha pres de Paris, craignant que le roy d'Angleterre marchast de ce costé. L'Empereur, cognoissant la diligence que mondit seigneur le Dauphin avoit faicte, de venir gaigner le passage de La Ferté, et ayant crainte de tomber en extremité de famine, tourna son chemin vers Villiers Costerets, à travers le païs de Vallois, pour arriver à Soissons.

Ce pendant le Roy estoit à Paris, importuné sous main de faire paix avecques l'Empereur, laquelle il consentit, neantmoins qu'il luy coutast de ses nouvelles conquestes, cognoissant (ores qu'audit Empereur il donnast la bataille) qu'elle ne se pouvoit passer sans grande perte d'hommes, soit ou qu'il la gaingnast ou perdist; et que le roy d'Angleterre et le comte de Bures, lesquels avoyent aussi puissante armée que la sienne, luy

pourroyent encores donner une bataille, et, perdant l'une ou l'autre, ou toutes deux, son royaume seroit en hazard; et les gaingnant, si ne pouvoit il beaucoup profiter, mesmes sur le royaume d'Angleterre, qui est insulaire; joinct qu'il estoit tous les jours solicité par le mareschal du Biez de luy envoyer secours de vivres dedans Monstreul, autrement il seroit contraint par famine la remettre entre les mains de l'ennemy. Pareillement n'estoit trop asseuré de la suffisance du seigneur dé Vervin, qui estoit chef dedans Boulongne, et consideroit que, s'il perdoit lesdittes villes, l'ennemy auroit entrée pour empieter son royaume; et que difficilement elles pouvoyent estre secourues, s'il n'appointoit avecques ledict Empereur. Parquoy depescha l'amiral d'Annebault, lequel fut trouver l'Empereur en l'abbaye de Sainct Jean des Vignes, aux faulxbourgs de Soissons; auquel lieu estant arrivé, le Roy l'advertit comme il avoit eu nouvelles que le seigneur de Vervin avoit rendu Boulongne, et qu'il procedast diligemment à la conclusion du traitté; car si l'Empereur eust esté certain de ceste reddition (combien que la paix luy fust necessaire), il eust esté plus hault en ses demandes.

Il est fait mention aux precedents livres comme tous les differends, ou la plus grande part, d'entre le Roy et l'Empereur, estoyent meuz pour le duché de Milan; et que, du vivant de feu monseigneur le Dauphin François, premier fils du Roy, iceluy seigneur avoit proposé audit Empereur que dudit duché (comme propre heritage de la maison d'Orleans) il investist monseigneur Henry, duc d'Orleans, qui depuis fut monseigneur le Dauphin, et puis Roy, chose à quoy

ledit Empereur n'avoit voulu entendre; mais bien avoit fait offre de faire le mariage de monseigneur Charles, duc d'Angoulesme, tiers fils du Roy, qui depuis a esté duc d'Orleans, avecques sa fille ou niepce, et que, par le moyen dudit mariage, l'investiroit d'iceluy duché de Milan. Laquelle offre le Roy n'avoit admise, pour eviter de mettre en division mondit seigneur d'Orleans et monseigneur d'Angoulesme, de preferer le puisné à l'aisné. Mais quand l'occasion s'offrit de traitter la paix avecques l'Empereur, pour l'effect de laquelle monseigneur l'amiral d'Annebault, par le commandement du Roy, fut trouver ledit Empereur en l'abbaye de Sainct Jean des Vignes, pres Soissons, ce party fut remis en avant pour ledit Charles, fils puisné du Roy, alors duc d'Orleans. Et en fin fut conclud que ledit duc d'Orleans devoit dedans deux ans espouser la fille de l'Empereur, ou sa niepce, fille du roy des Romains; moyennant lequel mariage, à la consommation d'iceluy, l'Empereur investiroit iceluy duc d'Orleans du duché de Milan, ou bien du conté de Flandres et Païs Bas, à l'option dudit Empereur. Aussi le Roy, en ce faisant, remettoit à l'Empereur le droit par luy pretendu audit duché et au royaume de Naples, au cas qu'il baillast les Païs Bas audit seigneur d'Orleans; et pareillement devoit le duc de Savoye estre remis en la possession de ses païs, alors que ledit duc d'Orleans seroit jouïssant du duché de Milan ou du conté de Flandres. Et, attendant ledit terme de deux ans, se devoit rendre, tant d'une part que d'autre, ce qui avoit esté respectivement usurpé, tant deça que delà les monts, depuis la trefve faite à Nice; et seroyent toutes choses remises

en l'estat qu'elles estoyent lors d'icelle trefve. Quant à l'Empereur, il rendit au Roy, du costé de deça les monts, Sainct Disier, Ligny et Commercy. De la part du Roy fut rendu audit Empereur Yvoy, Montmedy et Landrecy; et fut la ville de Stenay (les fortifications d'icelles rasées) remise entre les mains du duc de Lorraine. Du costé d'Italie, l'Empereur rendit seulement la ville de Montdevis, et le Roy luy rendit Albe, Queras, Antignan, Sainct Damian, Palezol, Cresentin, Verrue, Montcal, Barges, Pont d'Esture, Lans Vignal et Sainct Salvadour, Sainct Germain et la plus part du païs des Langues et du marquisat de Seve, et aussi La Valpergue.

Les traittez de paix ainsi accordez, l'Empereur manda au comte de Bures et au comte du Reux, qui estoyent devant Monstreul avecques son armée, en la compagnie du duc de Norfolc, et d'une partie de l'armée d'Angleterre, qu'ils eussent à leur retirer, et licentier saditte armée. Ce fait, partant de Soissons pour prendre son chemin à Valentiennes, s'en alla à Nisi le Chasteau, de là à Crespy en Laonois, puis à La Fére sur Oize; auquel lieu le vint trouver le duc d'Orleans pour l'accompagner jusques hors des limites de ce royaume, et avecques luy monsieur Jean, cardinal de Lorraine, le cardinal de Meudon, le comte de Laval, le seigneur de La Hunaudaye, et autres: lesquels l'accompagnerent jusques à Bruxelles, comme hostagers, jusques à ce que la reddition des places que le Roy tenoit delà les monts fust faicte. Puis l'Empereur et le Roy depescherent en Piemont devers le marquis du Guast et le seigneur d'Anguien, leurs lieutenans generaulx delà les monts, pour faire pu-

blier la paix, et pour, chacun en son endroit, faire restituer les places qu'ils tenoyent l'un de l'autre; mais le marquis n'eut grande peine à rendre, car il ne tenoit de conqueste sur nous, depuis la trefve de Nice, que le Montdevis.

[1545] Or revenons au roy d'Angleterre, devers lequel le Roy (alors que les deputez de Sa Majesté et ceux de l'Empereur furent depeschez pour se trouver au lieu de La Chaussée, pour le traicté de paix dont est faicte mention) avoit depesché le cardinal du Bellay. Iceluy du Bellay l'eust peu conduire à ceste raison de paix, veu que l'Empereur y vouloit entrer, mais ledit roy d'Angleterre, estant bien adverty de l'estonnement auquel estoit entré le seigneur de Vervin, chef dedans Boulongne, usa de dissimulation, remettant les choses en longueur, se tenant certain que de brief il auroit telle issue de son entreprinse de Boulongne qu'il desiroit; et ce pendant il envoya ledit seigneur cardinal et sa compagnie au chasteau de Hardelot, pour estre logé plus commodement. Le seigneur de Vervin, qui, comme j'ay dit, estoit homme peu experimenté, apres avoir enduré grande et furieuse batterie, soustint quelque forme d'assault, mais (à ce que j'ay entendu par luy mesmes) la vertu du capitaine Philippe Corse fut cause de le faire soustenir si longuement; mais en fin ledit capitaine Philippe, estant à la breche, fut frappé par la teste d'un esclat d'artillerie venant du camp, dont il mourut. Ledit seigneur de Vervin l'ayant perdu, et n'ayant plus que toute jeunesse aupres de luy, et de soy mesmes estonné, commença à parlementer; auquel parlement succeda tel effect, que iceluy seigneur de Vervin feit sortir le

seigneur de Sainct Blimont, vieil soldat, portenseigne du seigneur du Biez, et le seigneur de Freumeselles, commissaire des guerres, pour entendre la volonté du roy d'Angleterre : laquelle fut que les gens de guerre et citadins s'en iroyent leurs bagues sauves, remettans la place entre ses mains, avecques toute l'artillerie, munitions et vivres, dont de tout y avoit abondance. Les citadins n'y vouloyent consentir, mesmes le majeur feit offre audit seigneur de Vervin, que, s'il vouloit s'en aller, luy, avecques les citadins et les gens de bonne volonté, garderoit la ville; mais jamais ne fut ouy. Le lendemain que la composition fut accordée, et devant que hostages fussent baillez, survint si extreme tourmente, tant de vent que de pluye, que dedans le camp de l'ennemy ne demeura une seule tente debout, et, pour les terres qui sont grasses, nul ne pouvoit marcher, ny avant ny arriere. Toutesfois, jamais l'opinion du seigneur de Vervin ne changea, et ne peut estre persuadé qu'il ne remist la place entre les mains du roy d'Angleterre, disant qu'il ne luy vouloit faillir de sa parole; mais il faillit bien de sa foy à son naturel et souverain prince, dont du depuis il eust la teste tranchée à Paris. Il est certain que, s'il eust tenu deux jours, la ville estoit sauvée : car, comme j'ay dit, pour la pluye n'y avoit ordre de marcher à l'assault, et cependant monseigneur le Dauphin, qui marchoit en diligence pour le secourir, fust approché, qui eust fait changer le desseing du Roy d'Angleterre.

Durant le siege, le seigneur de Sainct André, jeune homme de grande volonté, des plus proches de la personne de monseigneur le Dauphin, entreprint d'en-

trer dedans Boulongne, ayant choisi des gens de bien et d'experience, pour mener quant et luy, esperant faire grand service à son prince, et luy sauver sa ville, que l'on cognoissoit en hazard de perdition; et, par ce que par terre n'y avoit moyen d'y entrer, pour les trenchées qu'y avoyent fait les Anglois, et forte garde d'icelles, delibera d'y entrer par mer; mais le vent et la tourmente luy furent si contraires, que deux ou trois fois ayant donné à l'embouchement du havre, autant de fois il fut rejetté en la mer; parquoy, apres avoir tenté toutes fortunes, fut contraint de retourner dont il estoit party.

Le Roy, ayant fait la paix avec l'Empereur, feit promptement marcher son armée, pour surprendre le camp des Anglois, qui estoit devant Monstreul, et trouver le Roy d'Angleterre devant Boulongne, abandonné de l'armée imperialle, et luy donner la bataille, sinon, qu'il levast son camp et se retirast; puis, trouvant Boulongne fort ruinée, comme on disoit, avant que les Anglois eussent loisir de la remparer, y auroit moyen de la reprendre. Mais le duc de Norfolc, qui estoit devant Monstreul, ayant entendu que nostre armée approchoit de Hedin, craingnant qu'elle ne se jettast entre Boulongne et luy, pour empescher sa retraitte, leva son camp, et pria le comte de Bures de l'accompagner jusques au lieu de seureté; ce qu'il feit. Le roy d'Angleterre (estant le duc de Norfolc joint avecques luy), cognoissant que ses forces separées d'avec celles de l'Empereur, n'estoyent suffisantes pour soustenir l'armée du Roy, se retira à Calais, faisant embarquer à Boulongne une partie de sa grosse artillerie, pour mener en Angleterre; et laissa pour

la garde de sa conqueste le duc de Sombresset, nommé Milort Semer, frere de la feuë derniere roine son espouse, dont estoit sorty Edouart, qui depuis fut roy.

Monseigneur le Dauphin, adverty que le siege de devant Monstreul estoit levé, et que le roy d'Angleterre s'estoit retiré à Calais, mais, pour la haste qu'il avoit de desloger, avoit laissé la plus part de son artillerie, vivres et autres munitions dedans la Basse Boulongne, partit d'Auchy le Chasteau, et print le chemin par le hault païs du Boulenois, passant à un village nommé Escueulles, laissant la Fosse Boulenoise à gauche, pour venir à Marquise, mi-chemin de Boulongne et de Calais. Duquel lieu de Marquise, apres y avoir refreschy son armée deux ou trois heures, partit pour arriver à la Basse Boulongne devant le jour (ainsi qu'il feit, afin de surprendre laditte artillerie, vivres et munitions qui y estoyent (or n'estoit laditte Basse Boulongne fermée que de quelques petites tranchées). Et estant pres, furent ordonnées deux troupes, dont la premiere estoit conduitte par le seigneur de Fouquessolles, pour faire l'execution; et avecques l'autre et plus grosse troupe, devoit marcher le seigneur de Thais, pour soustenir ledit de Fouquessolles; puis devoient marcher six mille Grisons pour se jetter en un vallon, et secourir où besoing seroit. Mais il me semble qu'ils devoyent jetter une teste de dix ou douze enseignes entre la Basse Boulongne et la Haulte, pour empescher les saillies de ceux de la Haulte Boulongne; je ne sçay s'il fut ordonné, toutesfois il ne fut pas executé. Aussi estoit il raisonnable qu'il demeurast quatre ou cinq enseignes en bataille sur la

place de la Basse Boulongne, pendant que se feroit l'execution, où chacun se pourroit recueillir. Le seigneur de Fouquessolles, suyvant ce qui luy estoit ordonné, donna dedans la place, et le suivit le seigneur de Thais : tout ce qui se trouva d'ennemis fut mis au fil de l'espée, l'artillerie du roy d'Angleterre et les munitions gaingnées, de sorte que noz gens pensoyent avoir la victoire; mais autrement en advint : car cinq ou six enseignes, sortans de la Haulte Boulongne, trouverent noz soldats en desordre, comme gens qui s'amusent au butin, et les mirent à vau de roupte. Le seigneur de Fouquessolles, cuidant se retirer à la place pour faire teste, y fut tué; le seigneur de Thais, se retirant, eut quelque coup de flesche, et n'y eut jamais ordre de rassembler les soldats, et, quelques remonstrances que leur peussent faire les capitaines, ne voulurent tourner visage au peu de nombre qui estoit sorty, et mesmes noz Italiens s'en allerent en confusion jusques au lieu où estoyent les six mille Grisons pour les soustenir; et si je pense qu'il y avoit autant de bons soldats qu'il en fust pour l'heure en Europe : qui me fait croire que, sur toutes choses, on doit, en faisant quelque entreprinse, preveoir les inconveniens qui peuvent advenir, et y pourveoir en temps et lieu, d'autant qu'il est tard et quelquesfois impossible d'y remedier, apres que le desordre est advenu. Monseigneur le Dauphin à toutes forces vouloit marcher luy-mesmes et hazarder sa personne pour y donner ordre; mais il ne fut conseillé de ce faire, attendu que le jour estoit venu, et que la ville, à coups de canon qui battoyent de poincte en blanc, de hault en bas, empeschoit qu'on ne se

pouvoit rallier ensemble; aussi la pluye estoit si extreme, que la plus part de noz arquebuziers estoyent sans feu, et le reste, pour l'indisposition du temps, n'avoyent moyen de s'aider de leurs armes. Ce pendant quelque cavalerie des nostres avoit donné entre Boulongne et la tour d'Ordre, mais elle fut contraincte de se retirer, se voyant abandonnée des gens de pied.

Ce desastre advenu, monseigneur le Dauphin, voyant les pluyes si continuelles, et la faulte de vivres qui estoit en son camp (par ce qu'il estoit venu en telle diligence, que mesmes, à cause des mauvais chemins, les vivres ne l'avoyent peu suyvre, tellement que la pluspart de son armée fut trois jours sans manger pain, et, à qui en avoit, le soldat donnoit son harnois pour un pain; et ne pouvoit lon avoir vivres de plus pres qu'Abbeville, d'autant que tout le Boulonnois, jusques à Monstreul, estoit ruiné et bruslé, et semblablement depuis Monstreul jusques à Abbeville, qui sont dix sept lieuës d'intervalle; et ne se trouvoyent herbes ny autre fourrage pour les chevaux), se retira, par l'advis des capitaines, vers Monstreul : auquel lieu, apres avoir eu nouvelles du Roy son pere, licentia les Suisses et Grisons, laissant à Monstreul, pour faire teste à ceux de Boulongne, monsieur le mareschal du Biez, avecques les bandes, tant françoises qu'italiennes, venues de Piemont, et puis se retira devers le Roy, qu'il trouva à Sainct Germain en Laye. Aussi le seigneur d'Anguien, apres avoir ordonné le seigneur de Termes, pour, suyvant le traitté de paix, restituer les places par luy conquises sur l'Empereur, se retira devers le Roy, qu'il vint trouver à Mante, peu de jours avant que mondit seigneur le Dauphin y arrivast.

Durant cest hyver, ne se feit de grandes entreprinses, sinon que le mareschal du Biez, ayant mis ensemble toutes les forces qui estoyent demeurées en Picardie, alla camper au Portet, qui est un petit port où seulement se retirent les pescheurs, un quart de lieuë deça Boulongne, estant la riviere du pont de Brique, entre la ville et luy, esperant, au dessus dudit lieu, tirant vers Boulongne, et le long de la coste de la mer, faire un fort, pour tenir en subjection le havre de Boulongne. Mais le milort Sorel, fils du duc de Norfolc, pour rompre laditte entreprinse, assembla les forces que le roy d'Angleterre avoit par deça la mer, et vint surprendre ledit mareschal, devant qu'il eust eu moyen de se fortifier, de sorte qu'il fut contraint de se retirer vers Monstreul; et, sans l'ordre qui fut mis par le capitaine Villefranche, maistre de camp des vieilles bandes françoises, lequel demeura sur la queuë, il y avoit grande apparence qu'il y fust advenu une roupte. Si est-ce qu'il y mourut de gens de bien, tant d'une part que d'autre, et, pour le mauvais chemin qui estoit à cause des pluyes continuelles: sur la retraitte demeurerent deux pieces d'artillerie de campagne: le reste fut retiré; et se campa ledit mareschal une lieuë par delà Monstreul, tirant vers Boulongne, pour avoir la commodité des vivres qui luy venoyent dudit lieu de Monstreul.

En ce temps mourut le roy Jacques d'Escosse, à cause dequoy le royaume demeura fort despourveu; et, pour y remedier, le Roy depescha, avecques bon nombre de gens de guerre et d'argent, le comte de Leno, de la maison de Stuart, neveu du feu mareschal d'Aubigny, qui estoit capitaine des cent hommes

d'armes escossois des ordonnances du Roy, pour aller donner secours à la roine d'Escosse, vefve dudit deffunct Roy, et fille du duc de Guise; lequel Roy ne laissa de luy et laditte Roine qu'une fille, seule heritiere dudit royaume. Ledit comte de Leno, arrivé en Escosse, comme jeune et mal conseillé, depensa les deniers du Roy fort mal à propos, et sçachant le mal contentement que lon avoit de luy, prattiqua de se retirer au service du roy d'Angleterre, qui le recueillit, esperant en tirer du service, et luy donna en mariage une sienne niepce, fille de sa sœur, mere du feu roy d'Escosse; laquelle, apres la mort du roy Jacques Le Quart, pere d'iceluy feu roy, espousa un gentil-homme d'Angleterre, dont estoit issue laditte fille. Le Roy, adverty de laditte revolte, en toute diligence depescha le seigneur de La Brosse, gentil-homme de Bourbonnois, homme sage et bien advisé, pour consoller et conseiller la roine d'Escosse; puis, peu de temps apres, depescha le seigneur de Lorges, chevalier de son ordre, avecques une armée, pour donner aide et secours au païs d'Escosse.

Le Roy, apres avoir depesché pour le secours d'Escosse, se retira à Romorentin, auquel lieu feit sejour jusques environ le commencement du mois de may 1545; mais, ce temps pendant, ayant consideré que, laissant longuement les Anglois dedans Boulongne, ils pourroyent de jour en autre se renforcer et prendre pied en son royaume, qui seroit une mauvaise semence, à ceste occasion delibera, pour y remedier, chercher tous moyens de les en desloger. Parquoy ordonna de dresser une grosse armée par mer, dont auroit la conduitte l'amiral d'Annebault, et la faire si

gaillarde, qu'elle fust pour combattre l'armée d'Angleterre, s'il la trouvoit sur la mer, et, où l'occasion se presenteroit, prendre pied en Angleterre; et, pour cest effect, manda en Provence le capitaine Paulin, depuis baron de La Garde, pour amener vingt-cinq galleres de la mer de Levant en la mer de Ponant, passant le destroit de Gibaltar, chose que lon n'avoit encores veuë, sinon l'an 1512, que le capitaine Pregent en passa six (1). Aussi ordonna de vaisseaux ronds huict ou dix carraques genevoises, pour renforcer son armée, lesquelles vindrent si tard, qu'elles ne servirent de rien; mesmes, entrans dedans la bouche de Sene, par faulte de bons pilots, s'en perdit la plus grande part. Pareillement ordonna de dresser une grosse et puissante armée par terre, pour, ce-pendant que son armée de mer feroit son execution, se venir camper devant Boulongne, la riviere entre deux, et là faire un fort auquel il peust laisser quatre ou cinq mille hommes en seureté, et tenir ceux de Boulongne en telle sujection, qu'ils n'eussent moyen de passer deça l'eau en ses païs, et semblablement le faisant sur la pointe vis à vis de la tour d'Ordre, empescher à coups de canon que navires ne peussent entrer dedans le havre, pour secourir ceux de la ville, esperant que dedans la mi-aoust, que son armée de mer seroit de retour, ledit fort seroit en deffence, ainsi que lon luy promettoit. Et, ce faisant, estoit deliberé, ayant reuny tous ses gens de guerre, tant de terre que de mer, marcher luy mesmes en personne, laissant dedans ledit fort trois ou quatre mille hommes, et aller assieger Guines, qu'il esperoit forcer, et là se fortifier,

(1) L'édition de 1572 porte *quatre*.

pour tenir Calais et la terre d'Oye en sujection, et, par ce moyen, affamer Boulongne; mais autrement en advint, ainsi que vous orrez par cy apres. Et, pour renforcer son armée, tant de mer que de terre, il envoya en Allemagne le comte Rin Grave; le colonnel Riquerog et le colonnel Ludovic, qui desja avoyent chacun deux mille lansquenets à son service, pour faire nouvelle levée, et remplir leurs regimens jusques au nombre de quatre ou cinq mille chacun; et en Gascongne et Languedoc envoya faire autre nouvel amas, jusques au nombre de dix mille hommes, pour remplir ses bandes françoises; et, pour la terre, ordonna chef de l'armée monsieur le mareschal du Biez.

Ayant fait telles ordonnances, le Roy partit de Romorentin, pour prendre son chemin en Normandie, par ce qu'il vouloit faire l'embarquement de son armée en la ville françoise du Havre de Grace, qui est à l'embouchement de la riviere de Sene; et, prenant le chemin par Argentan, environ la Sainct Jean, se trouva à Touques. Estant audit lieu, se descouvrit son armée de Levant : dequoy n'estant adverty, il estima que c'estoit celle d'Angleterre qui vousist faire descente en la Basse Normandie pour divertir son entreprinse; mais soudain vint un brigantin qui l'asseura que c'estoit son armée de Levant. Aussi, peu de jours apres, se presenta devant le chef de Caux trente cinq navires anglesches, qui tirerent à coup perdu en terre; mais, ayans cognoissance de noz galleres qui approchoyent, feirent leur retraitte à Porsemue.

Audit lieu de Touques, le seignèur de Langey vint trouver le Roy, qui l'avoit depesché aux frontieres de Champagne pour recueillir les lansquenets, lequel luy

apporta nouvelles de leur descente à Mezieres, et qu'il les avoit acheminez par estappes, suyvant son commandement, le chemin droit à Monstreul. Ayant le Roy cest advertissement de la venue desdits lansquenets, qui estoit la principalle force qu'il attendoit, manda au mareschal du Biez que, incontinant qu'ils seroyent arrivez à Monstreul, il eust à marcher à Boulongne, et commencer le fort dont j'ay parlé cy dessus, et qu'il eust à luy faire entendre le temps que ledit fort pourroit estre en deffence : et luy feit envoyer six ou sept mille pionniers, et bon nombre de charroy, pour conduire fascines, gazons, et autres choses necessaires pour cest effect. Le mareschal du Biez, par le gentil-homme qui alla devers luy, manda au Roy que dedans la mi-aoust le fort seroit en deffence; ce qui n'advint toutesfois, comme cy apres je vous reciteray. Sur l'asseurance d'iceluy mareschal, le Roy dressa son estat, et meit son but sur icelle; et quant et quant, le sixiesme jour de juillet, feit faire voille à son armée de mer, laquelle estoit assemblée au Havre de Grace, et luy, pour la veoir partir, estoit sur le chef de Caux, dont il pouvoit tout descouvrir. Mais, tirant les ancres du Carraquon, qui estoit le plus beau navire de la mer de Ponant, et le meilleur à la voille, portant huit cens tonneaux de charge, dedans lequel devoit estre la personne de l'amiral pour le combat, le feu se meit au fougon, tellement qu'on ne le sceut jamais sauver qu'il ne fust consommé en cendres; et y avoit cent grosses pieces d'artillerie de bronze, mesmes y estoit l'argent du Roy, lequel fut sauvé. Plusieurs, voulans eviter la furie du feu, se precipiterent en la mer ; les galleres en sauverent beau-

coup; mais, depuis que le feu vint au bas dudit navire, elles furent contraintes de prendre le large, car le feu se donna en l'artillerie, de sorte que la batterie qui se faisoit de si grand nombre de pieces, mettoit en fonds tout ce qui se trouvoit devant, derriere et aux costez. Le nombre des navires ordonnez pour l'armée montoit à cent cinquante gros vaisseaux ronds, sans compter soixante flouin set vingt-cinq galleres: lesquels tous ensemble se leverent ledit sixiesme jour de juillet, tant du Havre de Grace, que de la Fosse d'Eure, Honnefleu, Harfleu et Dieppe, et prindrent la volte pour tirer vers l'isle d'Huicht et le havre de Porsemue, en Angleterre, auquel lieu de Porsemue estoyent les forces de mer du roy d'Angleterre, lesquelles nostre armée cherchoit à combattre.

Le dixhuitiesme jour dudit mois de juillet 1545, estant arrivé monsieur l'amiral pres l'isle d'Huicht, manda le baron de La Garde avecques quatre galleres, tant pour recognoistre l'isle jusques à la pointe de Saincte Heleine, que pour considerer la contenance des ennemis. Ceste pointe est par où lon entre dedans le canal qui fait la separation de l'isle d'Huicht et d'Angleterre, regardant vis à vis de Porsemue. L'armée des ennemis estoit de soixante navires esleuz et tresbien ordonnez en la guerre; quatorze desquels, à la faveur du vent de terre, sortirent de Porsemue d'une grande promptitude, et en si bel ordre, que lon eust dit qu'ils attendoyent de pied coy nostre armée pour la combattre. Mais monsieur l'amiral, allant contre eux avec le reste des galleres, sortit aussi le reste de leur armée hors du havre au devant de luy, où, apres avoir long temps combatu à coups de ca-

non, les ennemis commencerent à se couler à main senestre, au couvert de la terre, en lieu où ils estoyent deffendus par quelques forteresses qui estoyent sur la falaize, et de l'autre costé de bans et de rochers couverts d'eau, lesquels sont assis au travers du chemin, laissans seulement une entrée estroitte et oblique, pour passer peu de navires de front. Ceste retraitte et la nuit qui approchoit, meirent fin au combat de ce jour, sans que, en tant de coups de canon et d'autre artillerie qui furent tirez, eussions receu perte notable. Quand les galleres furent de retour pres de la pointe Saincte Heleine, vindrent nouvelles à monsieur l'amiral que la Maistresse (qui estoit le meilleur et principal navire de nostre armée, et sur lequel il avoit deliberé de combattre) couloit en fonds, et qu'il n'y avoit autre esperance que de sauver les hommes et l'argent du Roy, lequel estoit dedans pour le payement de l'armée. La cause de ce dommage fut, à ce que l'on presumoit, que, sortant du havre de Honnefleu pour se jetter à la rade, ledit navire toucha en terre, et de ce heurt là quille et gaborts s'estonnerent, de sorte que les joints des planches s'ouvrirent tant, que les estouppes, qui estoyent mal pressées dedans lesdits joints, vindrent à s'abrever tellement, que, le jour d'apres, ce navire estant agité d'un vent frais, feit tant d'eau, que lon ne pouvoit plus fournir à l'evacuation.

Estant monsieur l'amiral venu pour donner remede tant aux hommes que audit navire, trouva que le seigneur de La Mailleraye, vice amiral de France, l'avoit jà fait descharger, et renvoyé au Havre pour radouber. Ce fait, ledit amiral, ayant deputé un autre

navire pour luy, disposa de l'ordre des batailles pour le lendemain. L'ordre fut que le navire qu'il avoit esleu pour representer celuy qu'on avoit renvoyé au Havre, dedans lequel devoit estre sa personne, seroit au front, accompagné de trente navires qu'il avoit esleuz, le seigneur de Boutieres, costoyant ce bataillon sur la corne droitte, accompagné d'autres trente six navires, le baron de Curton feroit la corne senestre, armé de pareil nombre de navires. Et, consideré l'avantage du lieu où se tenoyent les ennemis, fut ordonné que dés le matin les galleres les iroyent trouver à l'ancre, pour les escarmoucher à coups de canon le plus furieusement qu'ils pourroyent, et, en combatant, se retireroyent vers noz batailles, pour y attirer, s'il estoit possible, noz ennemis, pour les avoir au large au combat, et les tirer hors du destroit. Ceste ordonnance fut treshardiment executée; mais le temps feit, par son changement, telle commutation de danger, qu'on n'eust sceu juger, en si peu d'espace de temps, auquel fortune se monstroit plus favorable, à eux ou à nous; car au matin, à la faveur de la mer, qui estoit calme, sans vent ne fureur de courante, noz galleres se pouvoyent regir et manier à leur plaisir, et au dommage des ennemis, lesquels, n'ayans pouvoir de se mouvoir par faulte de vent, demeuroyent appertement exposez à l'injure de nostre artillerie, qui avoit plus grande prinse sur leurs navires que les navires sur elles, d'autant qu'ils sont plus eminens et plus corporus, et que, par l'usage des rames, noz galleres pouvoyent fouyr et decliner le danger, et gaingner l'avantage.

Fortune entretint nostre armée en ceste sorte plus

d'une heure : durant lequel temps, entre autres dommages qu'en receurent les ennemis, la Marirose, l'un de leurs principaux navires, à coups de canon fut mis au fonds, et de cinq ou six cens hommes qui estoyent dedans, ne s'en sauva que trente cinq ; le Grand Henry, qui portoit leur amiral, fut tellement affligé, que, s'il n'eust esté soustenu et secouru des prochaines navires, il faisoit une mesme fin. Autres plus memorables pertes eussent ils fait, si le temps ne se fust tourné en leur faveur, qui non seulement les exempta de ce peril, mais fut propice à nous courir sus, en se levant seulement un vent de terre, lequel avecques la courante les apportoit à plaine voille sur noz galleres ; et fut ceste mutation si soudaine, que noz gens à peine eurent loisir ne la commodité de girer les proues : car au temps de la bonasse que vous avez ouy, et à la chaleur du combat, les galleres estoyent si fort approchées, venans si soudain les navires sur elles de telle impetuosité, que, sans aucun remede, leur passoyent par dessus le corps et les mettoyent en fons ; si, par une grande asseurance des chefs, adresse et experience des mariniers et de la chiorme, on n'eust donné force et celerité extreme à tourner les galleres ; et, par ces moyens, ayans noz gens giré les proues avecques l'agilité des rames et faveur des voilles, s'esloignerent en peu d'heure à la portée d'un canon, et commencerent à eslargir la vogue et alentir leurs cours, pour attirer les ennemis, ainsi que leur estoit ordonné, hors des bans et difficultez des lieux cy dessus exposez.

Il y a une espece de navires particulieres dont usoyent noz ennemis, en forme plus longue que ronde,

et plus estroitte beaucoup que les galleres, pour mieux se regir et commander aux courantes, qui sont ordinaires en ceste mer; à quoy les hommes sont si dùits, qu'avec ces vaisseaux ils contendent de vitesse avec les galleres; et les nomment remberges. Il s'en trouva quelques unes à ceste retraitte, qui d'une incroyable velocité suivoyent noz galleres en pouppe, et les molestoyent de leur artillerie tresinstamment: dequoy elles ne se pouvoyent deffendre, n'ayans artillerie en pouppe; parquoy eust falu qu'elles eussent retourné sur eux, et, ce faisant, se fussent mises en evidente perdition; car, girant pour les combatre, les ennemis avoyent temps de les aborder à plaine voille, et par ainsi les tresbucher. Toutesfois, le prieur de Capouë, frere du seigneur Pierre Strosse, ne pouvant plus comporter ceste indignité, se confiant en l'agilité de sa gallere, commença à tourner sur un, lequel, ayant devancé les autres, tenoit presque une de noz galleres par pouppe; mais ce navire, pour estre plus court, tourna plus tost, et redressa son chemin devers son corps de bataille, et depuis, ne luy ny les autres se meirent à suyvre. Ce-pendant monsieur l'amiral estoit dedans son navire, ayant fait mettre les autres en armes, selon l'ordonnance cy dessus exprimée, et ja estoit pour donner le signe de combat, s'il n'eust veu les ennemis eux retirer de leur chasse et reprendre le chemin de leur fort : à quoy il cogneut seurement qu'ils attendoyent qu'à la confiance de noz forces, nous vinssions temerairement à les trouver à nostre desavantage, et que leur intention estoit de suyvre noz galleres en tant qu'ils le pourroyent faire sans riens hazarder, esperans nous attirer sur les bans et

battues. En ce conflict, nous feismes perte de quelques forsats et de quelques soldats privez; d'hommes de nom, il ne s'en perdit pas un.

Ayant monsieur l'amiral comprins l'intention des ennemis, se resolut de tenter par autres moyens de les attirer : car, ayant nouvelles que le roy d'Angleterre estoit arrivé à Porsemue, eut opinion que, faisant descente en terre, gastant et bruslant son païs à sa veuë, et, presque entre ses mains, tuant ses hommes, que l'indignation qu'il prendroit de telle injure, la compassion qu'il auroit du sang et mort de ses sujets, et le gast et bruslement de son païs, l'esmouveroyent tant, qu'il feroit partir ses navires pour aller au secours, principalement n'en estant esloigné de deux traits de canon; ou, s'il n'y vouloit entendre, le desplaisir de ses sujets, se voyans n'estre en riens relevez de la presence du prince, pourroit engendrer quelque sedition et mutinement au païs. La descente se feit en trois divers lieux tout en un temps, pour tenir la force des ennemis separée : en un costé fut mandé le seigneur Pierre Strosse, pour descendre au dessus d'un petit fort où les ennemis avoyent quelque artillerie, dont ils battoyent noz galleres par flanc : là dedans s'estoit retiré un nombre de gens de pied du païs, lesquels, ayans veu la hardiesse des nostres, abandonnerent le fort, et se meirent en fuitte dedans un bois taillis, vers les parties mediterranes : noz gens à la poursuitte en tuerent quelques uns, et bruslerent les maisons circonvoisines.

En autre endroit descendit le seigneur de Thais, general des gens de pied, et avecques luy le baron de La Garde, general de noz galleres. Eux, n'ayans

trouvé resistence à leur descente, tirerent avant, pour recognoistre et considerer le païs, mais ils n'allerent gueres loing, qu'ils ne trouvassent aucuns escadrons de gens de pied, qui, par voyes secrettes et couvertes par les bois, s'estoyent assemblez és lieux plus opportuns pour le combat à leur avantage; à la confiance dequoy ils feirent teste à noz gens, et en blesserent quelques uns; et, entre autres, le seigneur de Monin y eut la main droitte persée d'un coup de flesche: mais le reste de noz gens, marchans en bataille, leur feirent abandonner leur lieu, et se retirerent à vau de routte par les mesmes chemins qu'ils estoyent venuz, par lesquels on ne les pouvoit suyvre qu'en desordre et à la file. En autre endroit descendirent les capitaines Marsay et Pierrebon, capitaines de galleres, lesquels furent blessez en un combat contre une troupe d'Anglois qui s'estoyent assemblez. Les autres gens de guerre estoyent ce-pendant és navires, attendans le commandement de monsieur l'amiral pour sortir: aucuns desquels, voyans le feu de tous costez par païs, et la lisiere de la mer abandonnée à nostre liberté, descendirent secrettement et sans congé en lieu esloigné de leur coronnal, pour n'estre par luy empeschez; lesquels, descendus sans conduitte et sans chef pour leur commander, s'espandirent plus franchement par le païs et sans consideration. Ayans, à la veuë des ennemis, gaingné le hault d'une montagne qui traverse l'isle d'Huicht en largeur, furent assaillis par gens de cheval et de pied si vivement, que quelques uns furent tuez, et autres prins, et le reste poursuyvis en desordre jusques au bas de la montagne pres de la marine, où, à la faveur de

nostre armée et d'une haye et fossé qu'ils trouverent, se rassemblerent et feirent teste à l'adveu de leurs compagnons qui estoyent dedans les navires; dont plusieurs, de ce esmeus, monterent en barque à grande haste, et allerent à leur secours : qui leur donna tel cueur, qu'ils regaingnerent la montagne, mettans les ennemis en chasse, qui se retirerent loing en terre jusques à un ruisseau qu'ils passerent par dessus un pont qu'ils couperent pour crainte d'estre suyvis des nostres, et là se tindrent cois, attendans du renfort. Cela venu à la cognoissance de monsieur l'amiral, craignant que ses gens, estans sans chef, vagabonds, ne receussent quelque honte, commanda au seigneur de Thais d'y aller en personne pour les faire retirer; ce qu'il feit.

Le jour ensuyvant, ledit seigneur amiral, ayant veu que par nul moyen se pouvoyent attirer les ennemis au combat, delibera les aller assaillir au lieu où ils estoyent; et, sur ceste deliberation, assembla en public tous les pilots, capitaines et mariniers, pour mieux entendre la nature et qualité du lieu, et le remede que lon pourroit prendre contre la difficulté des bans cy dessus mentionnez, leur remonstrant combien nous estions superieurs, tant de nombre de navires que de valeur d'hommes, et quel proffit porteroit au Roy et au royaume une telle victoire, laquelle il tenoit certaine qui pourroit aller jusques à eux. Les hommes, tant capitaines que soldats, se trouverent prompts de vouloir aller au combat; mais l'incommodité du lieu leur apportoit tant de hazarts, que les capitaines de marine et pilots asseuroyent n'estre possible d'y aller sans evidente perte. Et les

raisons qui les mouvoyent estoyent telles, qu'il faloit entrer par un canal par lequel ne pourroyent arriver que quatre navires de front; ce que aisément les ennemis pouvoyent deffendre, presentant pareil nombre de navires en teste; avec ce on n'y pouvoit aller qu'en faveur de la courante et du vent, et quand les quatre premiers navires seroyent empeschez, laditte courante porteroit sur eux les autres qui les suivoyent, et les fracasseroyent; et outre cela, qu'ils avoyent à combattre pres de leur terre, de laquelle à coups de canon ils seroyent favorisez à nostre prejudice; ce que encores n'estant receu en consideration, il devoit estre certain que, si les navires s'abordoyent et accrochoyent, la force de la courante les jetteroyt en terre les uns sur les autres. En cest endroit fut parlé de combattre à l'ancre, à quoy respondirent les pilots, que les cables se pourroyent couper; et, là où ils ne se couperoyent, que le danger n'en seroit moindre, car la courante est de telle nature, qu'elle fait tousjours girer la prouë des navires devers soy, et, en ce faisant, se monstreroit la poupe de noz navires à noz ennemis, en lieu de leur presenter la prouë ou le costé. A ces raisons en adjousterent une autre : qu'ayans jetté l'ancre, les navires ne s'arresteroyent pas tout court, car ils vont de telle force, que, les contraingnant, ils tresbucheroyent ou romperoyent l'ancre ou cable; et partant, il fault filer et couler les cables peu à peu, pour, par ceste mesme sorte, arrester les navires; et, venans à ce faire, ils pourroyent aller jusques à toucher la terre, et s'ouvrir et perdre.

Ces raisons se trouverent si apparentes, que l'on n'y pouvoit contredire; mais monsieur l'amiral et autres

capitaines, craingnans que les pilots (combien qu'ils fussent tous conformes à leur dire) ne feissent par coüardise les choses plus difficiles qu'elles n'estoyent, ne se voulurent satisfaire qu'ils n'eussent envoyé sonder le fons du canal, mesmes sa largeur, et considerer l'avantage que le dedans du goulphe portoit aux ennemis; et, pour ce faire, donna commission à trois pilots, accompagnez d'autant de capitaines, pour la nuit sonder tout à loisir et vaquer à cest affaire. Le matin, à leur retour, ils feirent rapport tout conforme à ce que vous avez ouy, et dirent d'avantage que l'entrée du canal n'estoit droitte, mais sinueuse et tirant vers les ennemis, de sorte qu'un navire estranger y pourroit à peine entrer sans pilot, et y allast il sans souspeçon ne doute du combat. Le raport fait en la presence des capitaines, lon meit en deliberation ce qui seroit plus expediant pour le service du Roy, ou se lever de là pour prendre chemin vers Picardie, et favoriser noz gens, et empescher le secours des Anglois d'aller à Boulongne, ou d'entendre à la fortification de l'isle d'Huicht, qui seroit au grand dommage du royaume d'Angleterre. Entre autres raisons qui induirent aucuns seigneurs assistans à vouloir fortifier l'isle, furent celles cy : que, l'ayans en nostre puissance, aisément nous viendrions à estre seigneurs de Porsemue, qui est un des plus beaux ports d'Angleterre, et, par ce moyen, tiendrions les ennemis en incroyable despence, ayans à entretenir continuellement armée, tant par mer que par terre, pour faire teste à nos gens; et outre, nous serions sur le passage d'Espagne et Flandres, que nous tiendrions à nostre plaisir; et que, avecques le temps, l'isle se pourroit

cultiver, et rapporter vivres pour la nourriture de la garnison que le Roy y tiendroit.

Ces utilitez semblerent grandes et fortes à considerer; mais au contraire debatoyent autres difficultez non de moindre consideration : la premiere, que au lieu trouvé plus commode à fortifier, pour estre de forme demy circulaire, faudroit, à l'opinion du seigneur de Thais et de Sainct Remy, et autres à ce cognoissans, edifier trois forteresses tout en un temps : deux sur les deux pointes du demy cercle, pour la deffence de la rade et protection de noz navires, et une autre sur la rotondité, pour loger noz gens; ce qui monteroit à extreme despense, et ne se pourroit achever en moins de temps que de trois mois, encores qu'on eust six mille pionniers; et que le lieu estoit tel, pour estre au cueur des ennemis, que lon n'y pourroit laisser moins de six mille soldats, chose impossible pour l'heure, laissant les vaisseaux armez. Et outre plus, que l'armée ne se pourroit esloigner que les forts ne fussent en deffence; et de demeurer il leur estoit impossible, n'ayans port contre la fureur et tourmente des vents, ny vivres abondamment; et, s'approchant l'arriere saison, qui est pluvieuse et venteuse, les navires n'y pourroyent estre seurement, ny les soldats qui seroyent laissez en terre ne pourroyent resister à l'injure du temps, n'ayans habitation pour se tenir à couvert, ny tentes ny couvertures. Lesquelles incommoditez deduites, divertirent les autres de leur opinion, et fut conclud à differer ceste entreprinse jusques à la response de la volonté du Roy. Quant à mon opinion, ne desplaise à celle des seigneurs de Thais et de Sainct Remy, il me semble que, veuë l'affection et le moyen

qu'avoit le Roy de se mettre en repos contre son ennemy le Roy d'Angleterre, il se presenta une occasion pour ce faire, laquelle malaisement de long temps s'offrira : mais Dieu conduit les choses en la forme qu'il luy plaist.

Ce-pendant les galleres se refreschirent d'eau, pour, le soir survenu, faire voille vers Douvres, costoyant laditte isle d'Huicht, pour de là traverser à Boulongne. L'endroit qui se trouva plus commode à prendre l'eau, estoit en un lieu au dessous de la montagne, qui fait la lisiere de l'isle, à l'encontre du Havre de Grace; là où estant venu le chevalier d'Aulx, provensal, capitaine des galleres faittes en Normandie, pour n'estre empesché en son aiguade, de peur que ses gens en ceste occupation ne fussent assaillis au despourveu, alla à terre pour asseoir son guet, ne s'asseurant du tout en son argousin, l'ayant assis en compagnie d'une troupe de gens qui l'avoyent suivy au sortir de sa gallere; pour mieux encores descouvrir, monta au hault de la montagne, où il trouva une embuscade d'Anglois qui luy vindrent courir sus si vivement, que ses gens, n'ayans loisir de se recognoistre, se meirent en fuitte et l'abandonnerent. En cest instant ledit chevalier fut frappé d'une flesche au genoil, qui le feit tresbuscher; puis, se relevant, fut frappé sur la teste d'un coup de vouge (qui sont armes que portent lesdits Anglois) si rudement, qu'on luy feit voler le morion hors de la teste et tresbuscher une autre fois; et alors un autre coup luy fut redoublé, lequel luy feit tomber la cervelle à terre; qui fut grande perte pour le service du Roy, car il estoit tres-vaillant et experimenté gentil-homme.

Pendant que quelques uns des leurs s'amuserent à

le desarmer, les autres poursuyvirent noz gens, qui ne se recogneurent ny arresterent jusques à ce qu'ils fussent arrivez pres de la marine. Quoy voyant, monsieur l'amiral envoya le seigneur de Thais pour les ralier, et faire tenir fort en quelques maisons prochaines, pour ne mettre en desordre ceux qui estoyent à prendre l'eau. A son arrivée, un nombre de bons et asseurez soldats qu'il avoit menez quand et luy, et autres qui faisoyent escorte aux aquerots, mis en escadron, marcherent droit aux ennemis, et les repousserent à la montagne; au moyen dequoy ne receut autre perte. Le prieur de Capouë fut en autre endroit assailly, mais il se trouva si bien accompagné, et avoit si bien pourveu à ses affaires, qu'apres en avoir mis plus de trente au fil de l'espée, meit les autres à vau de route. Sur le soir, monsieur l'amiral se retira, et le lendemain feit partir ses navires, demeurant à l'arriere garde avecques les galleres pour soustenir les ennemis, où ils feroyent quelque saillie. Sur le partement de noz navires, le vent fut si à propos, qu'ils arriverent à Valseau, loing d'Huicht quatorze lieuës, avant que les galleres les peussent attaindre. Ce lieu, pour estre plain et descouvert, sembla si beau à noz gens, qu'il print volonté à un bon nombre d'y descendre : ce qu'ils feirent en l'absence de leur coronal, sans ordre ny conduitte; et s'estans un peu esloignez de la marine, vers un village qu'ils veirent escarté, ils y donnerent, pensans y faire butin; mais ils y furent attendus des ennemis au pres d'un ruisseau assez profond, à cause du reflus de la mer, lesquels voyans partie de noz gens avoir passé par dessus quelques planches, sortirent soudainement d'un petit fort, où

ils s'estoyent embuschez, et, apres le pont rompu pour clorre le passage aux autres, chargerent sur ceux qui estoyent de leur costé, si vigoureusement, qu'ils les contraingnirent de sauver leur vie à la fuitte; mais au repasser le ruisseau, une partie furent emportez de l'eau courante, et noyez; quelques uns qui sceurent nager, forcerent l'impetuosité de l'eau, et se sauverent à la faveur de leurs compagnons, lesquels estans de l'autre costé de l'eau, les soustindrent à coups de arquebouse.

En ces entrefaittes arriva monsieur l'amiral, lequel à coups d'artillerie repoussa les ennemis, et leur feit quitter le fort, et par ce moyen retira ses gens. Sur le soir, il feit voille vers Blanchef; puis, costoyant la rive jusques aupres de Douvres, dressa son chemin vers Boulongne, où il refreschit de vivres l'armée de mer, et meit en terre au Portet, pres Boulongne, pour renforcer nostre armée de terre, quatre mille hommes et trois mille pionniers, laissant son armée de mer pourveuë. Par là vous pouvez cognoistre qu'il pouvoit laisser en l'isle d'Huicht lesdits quatre mille hommes, et quatre mille pionniers; qui estoit suffisamment pour garder ladite isle, attendant nouveau refreschissement, et leur pouvoit laisser vivres (à ce que j'entendis des munitionnaires) pour un mois ou cinq semaines. Ce-pendant les vents d'aval se meirent à souffler partant de devant Boulongne, de sorte que nostre armée de mer, pour se mettre en lieu de seureté, fut contrainte de relascher, pour chercher le couvert, vers Angleterre : où estans venuz en un lieu appellé Les Perrais, et là, detenus par la force du vent et d'une grosse mer, sembla au roy d'Angleterre

s'estre presenté à luy l'occasion de deffaire nostre armée; parquoy, ne voulant perdre ceste occasion, en toute diligence feit mettre en mer son armée, qui montoit à cent bons navires, pour nous venir trouver à la faveur de ce temps, qui les apportoit par la poupe et à plaine voille sur nous. Entre autres raisons qui luy donnoyent esperance de victoire, estoit que la violence des vents et la commotion de la mer nous osteroyent l'usage et le service de noz galleres, et que son armée, se presentant devant la nostre, la contraindroit sans combattre, ou de donner en terre et se perdre, ou de passer le destroit de Calais, chose qui ne se pourroit faire sans desordre et grand danger.

L'un et l'autre party luy sembloit aisé : car, si nous attendions à nous lever jusques à ce que les eussions en teste, et si alors nous venions à desancrer, la courante et les vents qui les apportoyent sur nous, par force nous jetteroyent en terre; au contraire, si nous attendions, ils nous trouvoyent escartez les uns des autres, et ne nous estoit possible, pour la crainte du mauvais temps, de nous tenir serrez : et eux nous abordans en si grande avantage, nous forceroyent et nous jetteroyent à travers. Outre-plus, et si, pour obvier à ces inconveniens, voulions prevenir à laditte arrivée, et nous lever de bonne heure, la mer et le vent nous forceroyent d'aller en Flandres, où nous aurions à passer le destroit, qui nous seroit au retour empesché et deffendu; avec ce, il seroit possible que le temps contraire nous retiendroit là si longuement, que nous y pourrions avoir faulte de vivres : et cependant les ennemis, qui, pour nous attendre au passage, viendroyent à Boulongne, pourroyent destour-

ber les forts que le Roy avoit deliberé d'y faire. A quoy monsieur l'amiral vouloit, par tous les moyens du monde, remedier : ces choses requeroyent aussi prompt et soudain remede que les dangers que vous avez ouys estoyent grands; car un Flament, qui, la nuit precedente, s'estoit enfuy d'avec eux, asseuroit que le jour mesmes ou le lendemain matin ils se pourroyent trouver sur nostre armée.

Monsieur l'amiral ayant toutes ces considerations, par l'advis des capitaines, conclud qu'au changement du flux, si aussi le vent venoit à changer ou calmer, qu'on se leveroit pour se jetter en haulte mer, dressant tousjours le chemin vers l'ennemy, afin de le pouvoir combattre au large, et gaingner le vent; et là où le temps le forceroit de demourer, il ordonna que les galleres iroyent sous une pointe approchant d'eux, qui les couvroit du vent, et là où ils estoyent se tiendroyent les vaisseaux, les pouppes vers la terre, et les grands navires se mettroyent en bataille un peu au dessous, tant serrez que le temps le permettroit, afin que l'armée des ennemis, venant à executer son entreprinse, et voulant aborder noz navires, eust à passer par devant les galleres qui leur demoureroyent, par ce moyen, au dessus du vent. Et là où, par crainte de cest inconvenient, les ennemis voudroyent arriver de bonne heure pour combattre les galleres, ils ne le pourroyent faire, estans en si peu d'eau, mesmes que leurs petits navires n'en pourroyent approcher sans toucher en terre; avec ce, pour le peu d'intervalle qui seroit entre les galleres et les navires, il pourroit advenir que non seulement les ennemis passeroyent oultre les galleres, mais la cou-

rante estoit telle, qu'elle les pourroit jetter de là noz navires.

La chose ainsi resoluë, on attendit le changement du flux à l'ancre, pour veoir ce que le temps nous apporteroit; mais nous trouvasmes que le temps persevera en sa fureur tout ce jour, dont fusmes forcez d'attendre la marée le lendemain, qui nous fut tant favorable en bonasse, avecques changement de vent, que nous pensames partir et dresser le chemin là part où avions nouvelles de trouver les ennemis. La bonasse augmenta tellement peu à peu, que sur le midy nous ne souhaitions riens plus que de rencontrer ceux qui bravoyent de nous venir trouver; et, sur ce poinct descouvrans quelques voilles, soudain noz galleres feirent diligence de les aller recognoistre: les ayans approchez, se trouva qu'ils estoyent flamens, et par eux s'entendit que l'armée de l'ennemy n'estoit pas loing de là. Monsieur l'amiral, l'ayant entendu, alla au navire rond qu'il avoit choisi pour combatre l'amiral d'Angleterre, et manda les galleres donner plus avant pour en sçavoir plus certaines nouvelles. Lesquelles au poinct du jour vindrent à la veuë des ennemis; monsieur l'amiral les suyvit avecques l'armée, en toute diligence; mais le temps estoit si calme qu'il ne pouvoit avancer chemin que autant qu'il estoit porté par les courantes. Les ennemis, ayans la veuë de noz galleres, pour ne demourer entre icelles et nostre armée par ce temps calme, faisoyent grande diligence de gaingner le dessus du vent, ce que noz galleres à toutes forces vouloyent avoir; en quoy les armées voguerent presque tout le jour, costoyant l'une l'autre de si pres,

que aisement l'on pouvoit compter les navires et juger de leur grandeur.

En ceste navigation les ennemis portoyent tousjours les prouës devers la mer, faisans contenance de vouloir combatre, sans toutesfois qu'ils perdissent la veuë de leur terre : mais en fin, ayans veu nostre armée au dessus du vent, et suyvre en bonne ordonnance, sans plus dissimuler, meirent les voilles, et dresserent leur chemin en pouppe vers l'isle d'Huicht. Dont s'estant advisé le baron de La Garde, pour les retarder et donner temps à nostre armée d'approcher, print opinion de donner en queuë sur quelques navires qui, pour estre pesants, estoyent demourez assez loing des autres, et, par ce moyen, le reste de l'armée alentiroit sa retraitte ; mais sur le champ le vent se refreschit, sans toutesfois commotion ne tourmente de la mer ; qui fut cause qu'ils se retirerent sans desordre : si est-ce qu'on eut loisir d'estre plus de deux heures au combat avecques eux, et de si pres, qu'à peine pouvoit on descharger nostre artillerie. Il n'y a faulte qu'ils n'espargnoyent les nostres ; mais noz galleres, pour estre plus basses, estoyent moins exposées à la fureur de leur artillerie. L'escarmouche fut bien chaulde, car le matin il fut veu en mer plusieurs corps morts, et force pieces de bois, et ne fut pas tiré moins de trois cens coups d'artillerie, tant d'un costé que d'autre. En combatant, la courante et le vent portoient les ennemis tout droit vers leur port, et la nuict vint qui meit fin au combat. Le matin, quand on les alla recognoistre, on les trouva en lieu de seureté ; parquoy monsieur l'amiral print son chemin vers Le Havre de Grace, pour refreschir son ar-

mée et descendre grand nombre de malades qui estoyent sur noz navires : les gros vaisseaux vindrent descendre au Havre de Grace. Monsieur l'amiral, estant adverty que le Roy estoit à Arques, alla sur une gallere descendre à Dieppe, deux lieuës pres dudit lieu d'Arques, qui fut le lendemain de la mi-aoust.

Vous avez entendu cy devant comme le mareschal du Biez avoit asseuré le Roy que son fort commencé devant Boulongne seroit en deffence à la mi-aoust; parquoy (estant ce jour venu) le Roy, esperant executer l'entreprinse de Guines dont est parlé cy dessus, depescha le seigneur de Langey sur chevaulx de poste, pour aller en son camp devant Boulongne, et luy faire rapport de l'estat auquel il trouveroit ledit fort. Lequel, y estant arrivé, le trouva aussi peu en deffence que huit jours apres qu'il fut commencé : car premierement il n'estoit assis sur la pointe qui estoit ordonnée, vis à vis de la tour d'Ordre, pour empescher l'entrée du havre; mais il estoit planté en un lieu appellé Outreau, vis à vis de la basse Boulongne, où il n'empeschoit en façon du monde l'entrée dudit havre. Les raisons qu'en donnoit le mareschal du Biez pourquoy il n'y avoit esté planté, estoyent qu'on luy avoit fait entendre qu'il ne s'y trouveroit eau, et que, pour les vents, les soldats n'y pourroyent faire demeure : aussi le mareschal du Biez se confioit en un Italien, nommé le capitaine Antoine Mellon, pensant qu'il fust bon fortificateur et homme de guerre. Ledit Mellon, ne sçachant ses mesures, avoit composé son fort de cinq bouleverts en quintangle; et, à ce que ledit fort fust plus tost en deffence,

avoit fait les fossez, tant des bouleverts que des courtines, de quarante pieds de large, et de profondeur dix-huit pieds, esperant, sur le bord du fossé par dedans, y faire seulement un rempart en forme de parapect, pour se couvrir, d'autant qu'il n'y avoit montagne qui luy commendast. Mais, estans lesdits fossez parachevez, et les terres jettées dedans pour servir à faire ledit parapect, estimant qu'il n'y faudroit plus que les fascines et gasons, se trouva qu'il avoit prins ses mesures si courtes, estimant le bas sur le hault, n'ayant esgard au taluz qu'il estoit besoin de luy donner, que les bouleverts se trouverent si petits, qu'il n'y avoit lieu où lon eust sceu loger une piece d'artillerie; et mesmes le dedans du fort se trouva si serré, qu'il n'y eust eu espace pour loger cinq ou six cens hommes. Parquoy il falut remplir lesdits fossez; et, par ce qu'en les remplissant de terre remuée (la faloit lier de fascines et de gros chesnes de bout, de sorte que pour ce faire on fut contraint d'y mettre la plus part de tous les chesnes de la forest de Hardelot, voisine de lieuë et demie de là, pour les planter debout à soustenir ledit rempart), tout le charroy, tant de l'artillerie qu'autre, qui avoit accoustumé d'amener les fascines et gasons, fut employé, et tout ce qu'en six semaines ou deux mois avoit esté fait, demeura inutil, de sorte que ce fut autant d'argent et de temps perdu. Le seigneur de Langey, retournant devers le Roy, qu'il trouva à Senerpont, feit ce rapport; mais le lendemain arriva le seigneur de Sainct Germain, gascon, devers le Roy, envoyé de la part du mareschal du Biez, lequel asseura le Roy que dedans huit jours le fort seroit en deffence. Le Roy, adjoustant foy

au dire dudit seigneur du Biez, qui estoit son lieutenant general et mareschal de France, esperant que le rapport seroit veritable, s'achemina pour marcher en avant, et s'en alla à Forest Montier, abbaye pres de Ruë; duquel lieu depescha ledit Langey de rechef pour aller audit fort, et y faire sejour de huit jours, et considerer de jour à autre combien se haussoyent ses bouleverts et courtines, afin que par ce moyen on peust faire jugement dedans quel temps on se pourroit asseurer que le Roy se peust aider de son armée pour luy servir ailleurs; laquelle armée estoit de douze mille lansquenets, douze mille hommes de pied françois, six mille Italiens à pied, et quatre mille legionnaires, environ mille ou douze cens hommes d'armes, et sept ou huit cens chevaux legers.

Arrivé ledit Langey au camp, exposa audit mareschal du Biez, en la presence de tous les capitaines, tels que le seigneur de La Roche du Maine, le seigneur de La Guiche, le seigneur d'Estrée, le seigneur de Villebon, le seigneur de Heilly, le seigneur de Brissac, general de la cavalerie, le comte Rin Grave, et plusieurs autres capitaines, la charge qu'il avoit du Roy; mais ledit mareschal declara en laditte compagnie qu'il avoit advertissement que l'ennemy s'assembloit à Calais pour venir secourir Boulongne par terre, laquelle, à ce qu'il disoit, il tenoit pour affamée; et que, à ceste occasion, il estoit deliberé de passer la riviere et abandonner le fort, laissant seulement trois ou quatre mille hommes dedans, et aller loger sur le Mont-Lambert, pour estre en teste à l'ennemy, et luy donner la bataille, s'il venoit pour secourir laditte ville. Plusieurs des capitaines ne trouverent qu'il fust vray

semblable que l'Anglois vousist hazarder une bataille par terre, attendu qu'il n'estoit si fort que nous, pour venir renvitailler sa ville, laquelle, tous les jours à nostre veuë et sans danger, il refreschissoit par mer, et qu'en un navire seul on peut porter plus de vivres qu'en mille chariots ; à ceste occasion, ne pouvoyent trouver bon qu'on abandonnast ledit fort pour passer l'eau, attendu mesmement que, passant de là, on retardoit de beaucoup la fortification; qui n'estoit l'intention du Roy, car, partant le camp, on ostoit la commodité de quatre ou cinq mille soldats, tant françois, lansquenets, que italiens, qui tous les jours travailloyent au rempart, et de cinq cens pionniers de l'artillerie, qui faloit qu'ils l'accompagnassent, et de cinq cens chevaulx de laditte artillerie, lesquels ordinairement amenoyent fascines et gasons. Toutes lesquelles remonstrances n'eurent lieu, car le lendemain matin, sans autre resolution du conseil, dés le poinct du jour, il envoya le seigneur de Villebon faire rabiller le passage du pont de Brique, pour passer l'artillerie et l'armée, et alla loger au Mont-Lambert, ainsi qu'il avoit deliberé, sans en riens faire entendre au seigneur d'Estrée, qui estoit mareschal du camp avecques ledit Villebon, d'autant qu'il sçavoit que ledit Estrée n'estoit de ceste opinion. Pour dire verité, j'estime que ledit du Biez le faisoit par braverie, et moymesmes luy remonstray à part que ce n'estoit l'intention du Roy, mais je n'y proffitay riens; et depuis, le Roy me dit qu'il pensoit que ledit mareschal n'eust voulu que Boulongne eust esté reprinse, craingnant perdre son authorité de commander aux princes et à une si grosse armée.

Les nouvelles entendues à la Cour que le mareschal du Biez alloit donner la bataille, toute la jeunesse qui estoit pres du Roy, esperant estre à ceste journée, deslogea pour s'y trouver, aucuns sans congé du Roy, autres avecques congé. Entre autres partirent monsieur d'Anguien, monsieur d'Aumalle, monsieur le duc de Nevers, monsieur le comte de Laval, monsieur de La Trimouïlle, et tout le reste de la jeunesse; lesquels vindrent trouver le camp au Mont-Lambert, et se logea monsieur d'Aumalle à l'avangarde, laquelle monsieur de Brissac conduisoit. Ledit lieu de Mont-Lambert est si pres de Boulongne, que coup à coup nostre artillerie donnoit dedans la ville, et celle de la ville dedans nostre camp, et tous les jours se faisoyent de belles escarmouches, où en demouroit et des leurs et des nostres.

Ce-pendant le Roy estoit en laditte abbaye de Forest Montier, qui tire d'Abeville à Monstreul, à unze lieuës de Boulongne; auquel lieu de Forest Monstier, apres y avoir sejourné quelques jours, monsieur d'Orleans, second fils du Roy, jeune prince de l'aage de vingt-trois ans, fut saisi d'une fievre continue, que les medecins estimoyent pestilencielle, à laquelle ils ne sceurent remedier, qu'il ne rendist l'ame à Dieu le huictiesme jour de septembre, et le . . . . . jour de sa maladie. Qui ne fut (à ce que vous pouvez considerer) peu d'ennuy au Roy son pere, d'avoir perdu deux de ses enfans, sçavoir est l'aisné et le dernier, en la fleur de leur aage adolescente; mais, à l'imitation de David, print la fortune comme chose venant de Dieu; et, pour passer sa douleur, et aussi qu'on estimoit que mondit seigneur d'Orleans estoit mort de

peste (ce qui ne fut trouvé veritable; vray est que le païs estoit fort infecté de mauvais air, pour la necessité que la guerre et le feu y avoyent apporté), deslogea promptement dudit lieu de Forest Monstier, et alla coucher en un village nommé L'Hospital, à l'autre bout de la forest de Cressy, où estant arrivé, et voyant la diversité des rapports qu'on luy faisoit de jour en autre de la fortification de son fort, à cause dequoy il ne pouvoit conclurre du moyen qu'il auroit de se servir de son armée, depescha, pour mieux s'en resouldre, monsieur l'amiral d'Annebault, et, en sa compagnie, le prince de Melphe, mareschal de France, et le seigneur de Maugeron, chevalier de son ordre et gouverneur de Dauphiné, pour aller devant Boulongne, afin de recognoistre le fort, et luy rapporter au vray en quel estat il se trouveroit, et avecques eux le seigneur de Langey, qui par plusieurs fois y avoit esté, pour leur faire entendre sur le lieu ce qu'il en avoit cogneu.

Peu de jours au paravant, les garnisons d'Ardres et celles de Calais et de Guines, estoyent en courses continuelles les unes contre les autres; et entre autres, s'estoit fait une entreprinse par le seigneur de Dampierre, lieutenant du Roy dedans Ardres, ayant appellé du camp, pour son renfort, le seigneur de Tavannes, lieutenant de la compagnie de monseigneur d'Orleans, avecques icelle compagnie, en laquelle, apres quelque perte des nostres et des ennemis, ledit Dampierre fut tué.

[1546] Monsieur l'amiral, ayant prins congé du Roy pour aller au lieu predit, alla coucher à Monstreul; partant duquel lieu, et arrivé au Neuf Chastel,

trois lieuës deça Boulongne, tomba malade d'une fievre chaulde, si vehemente, qu'il fut contraint de demeurer audit Neuf Chastel; parquoy le prince de Melphe, le seigneur de Maugeron et de Langey, paracheverent le chemin, pour faire rapport au Roy de ce dont ils avoyent charge. Le prince de Melphe, arrivé audit lieu, ayant bien visité le fort, et consideré le temps qu'il estoit commencé, et le temps qu'il faloit pour l'achever, jugea qu'on seroit bien avant en l'hyver devant qu'il peust estre en estat d'estre deffendu, sans avoir l'espaule d'une armée. Et, apres toutes ces choses bien considerées, retourna trouver ledit seigneur l'amiral, encores malade au Chasteau de Courteville, trois lieuës par delà Monstreul, sur le chemin de Boulongne, d'où ils s'acheminerent pour retourner devers le Roy, luy faire rapport de ce qu'ils avoyent trouvé; lequel, voyant son esperance perdue, et la saison trop tardive pour ceste année se mettre en campagne, se retira en l'abbaye de Sainct Fuscien, deux lieuës au dessus d'Amiens, à cause que la peste estoit dedans la ville.

Ce-pendant que ledit seigneur amiral et le prince de Melphe se retirerent devers le Roy, à raison de la proximité du Mont-Lambert, où estoit assis nostre camp, ordinairement s'y faisoyent de belles et grandes escarmouches; et entre autres, un jour, monsieur François de Lorraine, duc d'Aumalle, jeune prince de grande volonté, fils aisné du duc de Guise, estoit allé pour veoir l'escarmouche; mais, voyant noz gens la soustenir assez lentement, et estre sur le poinct d'estre renversez, pour les remettre debout, voyant une trouppe d'Anglois qui les venoyent charger par le

flanc, et se pensant asseuré que plusieurs qui estoyent pres de sa personne ne l'abandonneroyent, chargea lesdits Anglois si vigoureusement, qu'il les arresta sur cul; mais, n'estant suivy comme il esperoit, receut un coup de lance (1) dedans la veuë, qui luy donna entre le nez et l'œil, et entra dedans la teste environ demy pied: car il faut entendre que le fer de la lance estoit à trois quarres, et n'estoit gros, et avoit environ une paulme de long, lequel entra tout dedans la teste avecques la douille, et bien deux doigts du bois; la lance rompit, et luy demoura le tronçon dedans la teste : toutesfois, pour ledit coup, il ne perdit ny les arsons ny l'entendement; dont bien luy print, car, s'il fust tombé, jamais homme ne l'eust sauvé des mains des gens de pied anglois, qui en prenoyent peu à mercy. Estant retourné au camp, tous les chirurgiens doutoyent fort que la force dont il convenoit user pour retirer ledit tronçon hors de la teste, ne meist ledit prince en hazard, ne pouvant supporter la secousse, et, par ce moyen, qu'il rendist l'esprit entre leurs mains : mais il porta la douleur aussi patiemment que qui ne luy eust tiré qu'un poil de la teste; ce nonobstant, estant porté en une littiere jusques à Piquigny, il fut deux ou trois jours qu'on ne luy esperoit vie; à l'occasion dequoy, il disposa de tous ses affaires, en pourvoyant tous ses serviteurs. Quant à moy, je pense asseurement que Dieu luy sauva la vie, non pas les medicaments des hommes, et qu'il

(1) *Receut un coup de lance :* Ambroise Paré, chirurgien célèbre, fit l'opération dont il est parlé plus bas. Paré, auteur d'un ouvrage curieux sur son art, fut, quoique protestant, chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX, et Henri III.

le preserva, afin que par cy apres le Roy en tirast plus grand service.

Il se feit plusieurs autres faits d'armes qui seroyent malaisez de mettre icy par escrit, et, entre autres, un auquel François de Toutteville, seigneur de Menainville, frere du seigneur de Villebon, fut tué à coups de lance et de picque. Autre jour, Jean de La Vieuville, seigneur du Fretoy, jeune homme de Picardie, promettant beaucoup de soy, tomba au pareil danger que ledit de Toutteville; et fault entendre que l'avantage estoit grande pour l'Anglois, d'autant que, du costé où se dressoyent les escarmouches (qui estoit devers le chasteau tirant à la tour d'Ordre, et dudit chasteau devalant à la tour Sainct François), le roy d'Angleterre l'année precedente y avoit assis son camp, pour assieger la ville, à cause dequoy y avoit de grandes tranchées, et plusieurs fossez où estoyent logez ses lansquenets; et noz gens, les cuidans suyvre, quand ils les avoyent repoussez, tomboyent dedans lesdittes tranchées.

Es mesmes jours, considerant le Roy qu'à l'occasion de l'hyver qui approchoit, son entreprinse de Guines estoit faillie, et qu'il estoit adverty que l'Anglois avoit envoyé en Allemagne faire levée de dix mille lansquenets et quatre mille chevaulx haults allemans, pour, passant par le païs de l'Empereur, se venir joindre avecques son armée en la terre d'Oye, et, avec ce renfort, lever le siege de devant Boulongne, delibera de pourveoir audit passage, à ce que, sous umbre d'iceluy, ils ne feissent descente au païs de Tierache, et és environs d'Aubenton, Vervins et Guise. Et, afin qu'il peust mettre ordre à toute sa fron-

tiere, et que, ce-pendant qu'il voudroit assaillir autruy, on n'entrast en ses païs, il s'achemina pour tirer à La Fére sur Oize, duquel lieu il pouvoit ordonner des affaires selon qu'ils s'offriroyent; mais ce ne fut, que premierement il n'eust mandé au mareschal du Biez qu'il eust à assaillir la terre d'Oye, et la ruiner, et tout brusler, à ce que laditte armée que le roy d'Angleterre faisoit venir d'Allemagne, ne trouvast dequoy se refreschir, et mesmes pour lever à l'ennemy la commodité d'icelle terre, d'autant que la ville de Calais, celle de Guines, et le chasteau de Hames, que le Roy d'Angleterre a en terre ferme, n'ont refreschissement que de cedit lieu; et, s'il fait descente deça, n'a autre endroit où se puisse loger son armée, attendant l'un l'autre; car une grande armée de mer ne peult passer tout en un passage, et il faut lieu pour refreschir ceux qui descendent, les premiers attendants le reste. L'assiette de la terre d'Oye est marescageuse et fertile en herbages, laquelle peult avoir quatre lieuës de long et trois de large, ayant d'un costé la mer; et est à l'un des bouts, devers la mer, la ville de Calais, et à l'autre bout la ville de Gravelines, qui est des païs de Flandres. Devers la terre ferme, et le long du bort du marais, est située la ville de Guines et le chasteau de Hames; et au bout, tirant en Artois, est la ville d'Ardres, qui est au Roy; et plus avant, estoit le chasteau de Tournehan, assis au païs de Flandres, plusieurs fois ruiné par nostre armée.

Le mareschal du Biez, qui estoit encores campé à Mont-Lambert, ayant receu le commandement du Roy, se meit au chemin, pour, selon le vouloir dudit seigneur, entrer en la terre d'Oye. Le seigneur de Bris-

sac avoit la charge de conduire l'avantgarde avecques sa compagnie de gens d'armes, et les chevaulx legers dont il estoit general; la compagnie de monsieur le connestable, conduitte par le seigneur de La Guiche, et cinquante hommes d'armes, sous la charge du seigneur de Heilly; la compagnie du seigneur de Boisy, celle du seigneur d'Escars, celle du seigneur de La Roche du Maine, et autres; et le seigneur de Thais, general des gens de pied françois; et grande jeunesse qui estoit venue de la Cour en esperance de combattre, comme j'ay dit cy devant; entre autres, monsieur François de Bourbon, seigneur d'Anguien; le duc d'Aumalle; le duc de Nevers; le comte de Laval, qui fut ce voyage blessé en un bras d'une arquebouzade; et plusieurs autres que je ne nommeray, pour eviter prolexité. Or, pour la seureté de la terre d'Oye, que j'ay desja dit estre marescageuse, les Anglois ont fait, du costé de la terre ferme, de grands fossez, qui sont ordinairement pleins d'eau, avecques remparts; et, par intervalles, ont fait des bastions qu'ils appellent blocuz ou forts, pour flanquer lesdits remparts; dedans lesdits forts ils ont garnison ordinaire; parquoy estoit mal aisé d'entrer dedans le païs, car, estant l'alarme ausdits forts, tout le païs vient en armes à la deffence d'iceux remparts; et d'avantage, en temps de guerre, ils ont autre garnison ordinaire en un gros bourg nommé Marc, qui est au milieu du païs.

Estant partie nostre armée, feit telle diligence, que l'avant-garde arriva au principal de leurs forts, lequel fut assailly si brusquement par noz vieilles bandes françoises, qu'en peu de temps il fut forcé, et ce qui se trouva dedans mis au fil de l'espée. On avoit

fait provision de ponts pour passer l'artillerie et gendarmerie sur les canaulx qui sont en laditte terre d'Oye; toutesfois ils demourerent à Ardres : je ne sçay si ce fut la faulte ou negligence du chef, mais le frere du seigneur de Mailly, de Picardie, qui avoit la charge de l'artillerie, feit tel devoir, que, faisant abattre le bord du fossé, il passa laditte artillerie, chose qu'on pensoit impossible; aussi la gendarmerie, voulant monstrer l'affection qu'elle avoit de faire service au Roy, passa outre : les uns, menans leurs chevaulx par la bride, se mettoyent en l'eau jusques à la ceinture avecques leurs harnois; autres passerent à cheval, dont quelques uns tomberent dedans, et meirent de l'eau dedans leurs bottes par le collet : bref, tout passa. Estans passez, le seigneur de Brissac marcha pour tirer le chemin de Marc; mais, n'ayant encores fait demie lieuë, ses coureurs rencontrerent environ deux mille Anglois, qui venoyent au secours de ceux du fort que noz gens avoyent forcé (mais n'estoyent advertis de ce qui leur estoit advenu), lesquels furent chargez si vivement de la gendarmerie qui estoit devant, que lesdits Anglois furent defaits, et la plus part tuez sur le champ; les autres se sauverent à la faveur des fossez, où la gendarmerie ne les pouvoit suivre. Si fut ceste charge si sanglante, que quatre vingts ou cent chevaulx des nostres y demeurerent ou morts ou blessez, et plusieurs hommes d'armes, specialement de la compagnie de monsieur de Boisy, conduitte par le seigneur de Sainct Sire, son lieutenant.

Noz gens ayans forcé le fort, et defait les Anglois qui venoyent pour leur empescher le passage, nostre

camp se logea ; mais la pluye survint si vehemente la nuict, que les fossez qui sont en laditte terre d'Oye, pour esgouter les terres, devindrent grosses rivieres, de sorte qu'il eust falu autant de ponts comme il y avoit de trenchées; parquoy fut resolu de se retirer, par ce que, continuant la pluye, on n'eust eu le moyen de ramener l'artillerie sans grand hazard : si est-ce qu'avant partir, on brusla grande partie des villages jusques aupres de Marc.

Pendant que nostre armée fut en la terre d'Oye, les ennemis, qui estoyent forts dedans la haulte et basse Boulongne, et en la tour d'Ordre (qui est assise sur la pointe où la riviere qui passe au pont de Brique se descharge en la mer; laquelle tour Julles Cesar feit edifier quand il passa en Angleterre, pour tenir une lanterne au hault d'icelle, pour radresser ses navires, si de fortune luy advenoit tourmente comme à son premier passage; tout au tour de laquelle les Anglois avoyent fait un fort de terre bien flanqué, tant pour la conservation de laditte tour, qui estoit la salvation des navires qui entroyent dedans le canal de la riviere, que pour tenir plus grand nombre de gens en seureté), sortirent une nuict avecques toutes les forces desdits lieux, pour surprendre le fort que nous avions fait deça l'eau, vis à vis de la basse Boulongne, d'autant qu'il y avoit encores la plus part de la fortification où lon pouvoit monter sans eschelle ; et pouvoyent estre sortis, pour laditte entreprinse, jusques au nombre de sept ou huit mille hommes, tous bien deliberez de faire leur devoir. Or n'y avoit-il, entre la basse Boulongne et le fort, que la greve, de sorte qu'on tiroit de l'un en l'autre de pointe en blanc d'une coulevrine,

et quand la mer est retirée, on n'y est pas en l'eau jusques au gros de la jambe. Ils arriverent environ une heure devant le jour : mais Thibault Rouhault, seigneur de Riou, qui estoit lieutenant du Roy dedans ledit fort, et le capitaine Ville-Franche, son lieutenant audit fort, sentans leur secours loing, faisoyent la veille jour et nuict avecques la plus part de leurs soldats, et le jour se reposoyent : dont bien leur print; car, de premiere arrivée, les ennemis donnerent sur le haut du rempart; mais, ainsi que furieusement ils assaillirent, aussi avecques grande asseurance ils furent recueillis (comme par gens qui estoyent bien advisez de ce qu'ils avoyent à faire), et tout ce qui donna sur le haut fut tué, et le reste renversé et mis à vau de route; et oncques puis n'oserent entreprendre de les vouloir forcer.

Le Roy, estant adverty que son armée estoit retirée de la terre d'Oye, manda au mareschal du Biez qu'il eust à se camper au Portet, qui est à un trait de canon du fort, afin de tousjours donner espaulle à ceux qui faisoyent la fortification d'iceluy fort; et puis il print le chemin de Corbie, Ham et La Fére. Et estant arrivé audit lieu de La Fére, adverty que desja les lansquenets qui venoyent pour le secours du roy d'Angleterre, estoyent arrivez à Fleurines, qui est un gros village au païs du Liege, à dix lieuës de Mesieres, depescha le seigneur d'Anguien, François de Bourbon, pour aller à Guise, avecques trois cens hommes d'armes et quelque nombre de gens de pied, pour empescher lesdits lansquenets d'entrer par cest endroit dedans ses païs. Pareillement le Roy depescha le seigneur de Longueval, son lieutenant en Champagne,

pour aller lever la legion dudit païs, et pourvoir tous les passages par où il cognoistroit que l'ennemy pourroit entrer; et dedans Mesieres (qui estoit la ville de plus grande importance si l'ennemy l'eust surprinse) envoya le seigneur de Langey avecques mille hommes de pied, et les arrierebans de Bourgongne et une partie de ceux de Champagne. Ce fait, il meit ordre d'estre seurement adverty des entreprinses de l'ennemy; car l'Empereur, craingnant que ceste grosse armée d'Allemans, tant de pied que de cheval, entrant en son pais, et le trouvant despourveu de gens de guerre, n'y feist quelque dommage, leur refusa le passage par ses païs: qui faisoit douter au Roy que, se voyans desesperez de passer par amitié par le païs de l'Empereur, ils ne vousissent entreprendre de passer par son royaume. En fin, lesdits Allemans, apres avoir sejourné trois semaines audit lieu de Fleurines, sans pouvoir prendre resolution, le jour de la paye survint, et n'estans les deniers prests, quelque remonstrance que peussent faire les commissaires et tresoriers du roy d'Angleterre, que de bref l'argent seroit venu, ils n'y voulurent adjouster foy, mais tournerent leurs enseignes pour eux retirer en Allemagne, et amenerent quand et eux lesdits tresoriers et commissaires, qui avoyent charge du roy d'Angleterre de les conduire pour la seureté de leur payement. Par ce moyen, ledit Anglois feit une despense excessive qui revint en fumée, et espuisa bien ses tresors, qui desja estoyent fort entamez.

Environ la feste de Toussaincts 1545, apres la retraitte desdits Allemans, le Roy, ayant esgard que, par le trespas de monseigneur le duc d'Orleans, son

fils, les alliances concluttes avecques l'Empereur estoyent nulles et de nul effect, depescha monsieur l'amiral d'Annebault et monsieur Olivier, chancelier de France, pour faire nouveaux traittez, et confirmer nouvelles alliances et amitiez entre luy et l'Empereur. Lesquels, apres avoir prins congé du Roy, lors estant à Folambray, pres Coussi, le jour de Toussaincts, prindrent le chemin de Cambray, de Valentiennes et de Courtray, et vindrent trouver l'Empereur à Bruges, auquel lieu, apres avoir plusieurs fois communiqué avecques Sa Majesté, furent remis à avoir response à Anvers. L'occasion pour laquelle l'Empereur estoit venu à Bruges et alloit à Anvers, estoit qu'il avoit intention de dresser une armée pour aller en Allemagne subjuguer les Protestans, et autres princes et communautez d'Allemagne qui ne luy estoyent si obeissans comme il desiroit; et, pour dresser laditte armée, luy faloit avoir grandes finances, pour lesquelles recouvrer il alloit audit lieu de Anvers, afin d'en avoir, tant par ottroy que par prest. Aussi ne vouloit il si promptement faire response aux ambassadeurs du Roy, que premierement il n'eust entendu la volonté de ceux dudit Anvers, à ce que, selon qu'il feroit ses affaires, il fust ou plus rigoureux en response, ou plus gratieux. Monsieur l'amiral et monsieur le chancelier, apres avoir esté audit Anvers environ sept ou huit jours à la suitte dudit Empereur, ayans cognoissance des dissimulations dont il usoit, prindrent congé de luy, sans autre resolution, sinon que là où le Roy ne luy commenceroit la guerre, il n'estoit pas deliberé de la luy faire.

Estans lesdits ambassadeurs de retour, qui fut en-

viron la Sainct André, trouverent le Roy à Villiers Costerets; lequel, ayant ouy la response de l'Empereur, cogneut bien qu'il luy estoit besoing de se preparer, et qu'il ne restoit à l'Empereur que l'occasion de commencer la guerre à son avantage. A ceste cause (par ce qu'il avoit fait monseigneur d'Anguien gouverneur de Languedoc), depescha le prince de Melphe, qui nouvellement avoit esté fait mareschal de France, pour aller en Piemont, y estre son gouverneur et lieutenant general; aussi, considerant que l'Empereur (s'il venoit à chef de reduire en son obeissance la Germanie) luy ameneroit sur les bras toutes les forces, tant des Catholiques que des Protestans, depescha devers monsieur de Vendosme, son lieutenant general en Picardie, tresoriers et argent pour fortifier les places debiles; et aux autres gouvernemens feit le semblable, mesmes en Bresse, pour fortifier Bourg. Et, ayant experimenté par la precedente guerre, que la principale descente d'Allemagne pour entrer en ce royaume, estoit par la Champagne, et toutesfois, qu'il n'avoit frontiere en son royaume si mal garnie de places fortes, pour faire teste à une grosse armée, delibera d'y pourveoir; et, pour cest effect, il depescha le seigneur de Langey, Martin du Bellay, son lieutenant audit païs de Champagne, et luy donna charge de visiter la frontiere, depuis Vervins jusques à Coiffi, et luy faire rapport des lieux plus necessaires de fortifier, pour empescher l'entrée de l'ennemy en ses païs. Lequel seigneur de Langey partit cinq ou six jours devant Noel, et avecques luy Hieronime Marin, boulonnois, homme bien entendu au fait des fortifications; et, apres avoir fait laditte vi-

sitation, et bien recogneu la frontiere, iceluy de Langey feit rapport au Roy qu'il estoit besoing de fortifier une place entre La Capelle et Mesieres, d'autant qu'il y a grand païs ouvert, comme de dixhuit lieuës, et qu'il luy sembloit que Aubenton estoit bien à propos, faisant une citadelle au hault devers les bois, pour commander à la ville. Mais le Roy, pour quelque occasion à ce le mouvant, ne voulut que la fortification se feit audit lieu, mais ordonna qu'elle se feroit au dessus d'un village nommé Maubert-Fontaine, à sept lieuës de Vervins et cinq de Mesieres, à la saillie des bois; puis il ordonna de fortifier Mesieres et Mouson : mais ledit lieu de Mouson se trouva malaisé à fortifier, à l'occasion de la montagne de devers Yvoy, qui luy commande, et que du costé de deça la riviere de Meuse, à l'opposite de laditte montagne devers France, on veoit, par dessus la ville, le pied et le derriere de ceux qui viennent à la deffence du rempart. Si est-ce qu'il y fut ordonné ce qu'on veit le plus necessaire, sçavoir est, une traverse de muraille de bout en bout de la ville, par dedans, pour couvrir ceux qui seroyent à la deffence, et dehors, un grand et profond fossé. Et, par ce que, par la paix qui fut conclutte à Sainct Jean des Vignes, pres Soissons, la ville de Stenay avoit esté rendue au duc de Lorraine, le Roy ordonna faire une place sur la riviere de Meuse, deça l'eau, dedans ses païs, laquelle fut edifiée entre ledit Stenay et Dun le Chasteau, et fut nommée Ville-Franche sur Meuse, pres un village nommé Samorel, et vis à vis d'un autre village de là l'eau, nommé Mosas.

Environ le mois de juing subsequent, l'Empereur,

partant d'Yvoy pour son voyage d'Allemagne, voulut revisiter sa duché de Luxembourg, et, pour cest effect, prenant son chemin par devant Jamets, passa par devant laditte place de Ville-Franche, estant la riviere de Meuse entre deux. Auquel lieu estant arrivé, il feit complainte à l'ambassadeur du Roy, lequel estoit pres d'iceluy Empereur, que laditte Ville-Franche estoit edifiée sur le fief de l'Empire; mais par le seigneur de Langey luy furent envoyez des registres de deux cens ans, qui faisoyent apparoir comme de tout temps les habitans dudit païs avoyent esté sujets à la jurisdiction et grenier à sel de Saincte Menehou; dont il se contenta. Et partant dudit lieu, alla à Danvillier, et ordonna reedifier et fortifier la ville auparavant ruinée par le duc d'Orleans; et puis il passa outre à Luxembourg, pour achever son voyage d'Allemagne. Et parce que ce voyage ne touche point de la matiere que j'ay entreprinse d'escrire, je le laisse aux serviteurs de l'Empereur, lesquels en ont escrit bien amplement, et mesmes dom Louïs d'Avila.

Aussi le Roy feit besongner au chasteau de Saincte Menehou; à Sainct Disier feit faire trois gros bouleverts; à Chaumont en Bassigny, pareillement commença à fortifier; et à Coiffi, feit commencer une citadelle, lequel lieu de Coiffi est à la portée d'une coulevrine de la Franche-Conté, sept lieuës plus outre que Chaumont, et à six lieuës par delà Langres; et à Ligny, feit commencer un chasteau sur le hault de la montagne tirant à Commercy : mais la mort le surprint devant qu'avoir parachevé lesdittes fortifications.

Durant cest hyver, la guerre se faisoit ordinaire-

ment entre les Anglois et les François qui estoyent dedans le fort d'Oultreau, vis à vis de la basse Boulongne; et y eut audit fort, à l'occasion des neges, pluyes et mauvais temps, telle vehemence de peste, que, en une nuit seule, furent mis en terre plus de six vingts soldats (chose que je vey, y estant allé de par le Roy), et continua de sorte, qu'en fin on ne leur faisoit autre sepulture, sinon, quand tout estoit mort en une maison, on l'abatoit sur eux. Aussi les maisons estoyent des trouz en terre, couverts de quelques appentis de paille ou de chaume, qui pouvoyent bien estre cause en partie de ceste mortalité, veu l'humidité de l'hyver. Je y fus quelque fois logé en la chambre du capitaine Ville-Franche, laquelle je pensoy la plus saine du fort; mais la nuit, en la chambre où j'estoy couché, mourut son frere et deux de ses fils, lesquels le jour ne monstroyent apparence d'estre malades; et dura tellement laditte mortalité, que, de vingt enseignes, ne demeurerent pas plus de huit ou neuf cens hommes : mais nonobstant, jamais les soldats ne voulurent abandonner leur garde tant qu'il fut possible, et y endurerent beaucoup de maux.

Le seigneur d'Essé, le seigneur de Riou, estans un peu refreschis et renforcez d'hommes, et la peste aucunement rapaisée, feirent de belles entreprinses et insignes defaittes sur les ennemis; et, entre autres, environ le mois d'avril 1546, fut deliberé de faire mettre des vivres dedans ledit fort d'Oultreau, où la necessité commençoit à les contraindre. Pour faire laditte execution, fut ordonné le seigneur de Senerpont, lieutenant du mareschal du Biez, avecques soixante hommes d'armes, lequel partit d'aupres de

Monstreul le jour de Pasques au soir, et arriva le lundy matin audit fort d'Oultreau, avec les vivres et autres refreschissemens qu'il conduisoit : mais, passant pres du pont de Brique, au dessous du mont Sainct Estienne, rencontra trois cens chevaulx anglois, venuz pour luy empescher ledit envitaillement. L'escarmouche se dressa d'un costé et d'autre, de sorte qu'il y eut deux hommes d'armes et trois archers de laditte compagnie du seigneur de Senerpont, qui furent prins, sans y avoir aucun moyen de les recourre. L'alarme estant venue à Boulongne, les Anglois renforcerent leurs gens jusques au nombre de sept cens chevaulx, et quatre cens arquebouziers à pied, lesquels, passans la riviere, se vindrent embusquer en un village appellé Danes, entre Estappes et ledit fort, cependant que ledit de Senerpont meit les vivres dedans ledit fort, esperant sur sa retraitte le defaire. Mais, arrivant ledit de Senerpont sur les gens de cheval, n'estans encores joints les arquebouziers avecques eux, delibera de tenter la fortune, et les combattre avant qu'ils fussent assemblez. Leur cavalerie estoit en trois trouppes, dont les deux se joingnirent ensemble, et la tierce se jetta sur les aelles, pour charger noz gens par les flans. Auquel lieu se trouva, avecques ledit seigneur de Senerpont, le seigneur de Thais, ayant seulement six ou sept gentils hommes avec luy, et le comte Rin Grave avec pareil nombre, lequel comte Rin Grave, dés la premiere charge, fut porté par terre et blessé, et le mareschal du Biez menoit la bataille avec le reste de l'armée. Mais, arrivans lesdits hommes d'armes à la charge, la feirent si furieuse, que les Anglois n'eurent moyen de les soustenir; où

furent tuez des leurs et des nostres, sur la place, environ deux cens chevaulx; et le mareschal de Calais, chef de l'entreprinse, y mourut, et pareillement de cent à six vingts Anglois; et fut prins le nombre de soixante et quinze prisonniers, tous ayans la casaque de veloux pourfillé d'or et d'argent.

Un autre temps, le mareschal du Biez, adverty que les vivres commençoyent à diminuer au fort, delibera d'y mener envitaillement; parquoy, partant de son camp au dessus de Monstreul, print le chemin du mont Sainct Estienne, auquel lieu il trouva le millor Sorel, accompagné de six mille Anglois, pour empescher ledit envitaillement. En la compagnie dudit mareschal avoit cinquante hommes d'armes, et le comte Rin Grave, avec son regiment de quatre mille lansquenets, et deux cens arquebousiers conduits par le capitaine Brueil, breton, et le capitaine Escarbouïllat. Ledit mareschal, se trouvant en ce hazard, delibera, par l'advis des capitaines, de passer outre, et les combattre, encores qu'il fust moindre de nombre de deux mille hommes; car, se retirant, il eust perdu son charroy et vivres. Ayant conclud le combat, marcha droit aux ennemis : le combat fut long et furieux, mais en fin les Anglois furent renversez, et se retirerent en un petit fort, lequel ils ne sceurent garder. Audit combat moururent de sept à huit cens Anglois : le millor Sorel, fils du duc de Norfolc, leur general, se sauva avec le reste à la fuitte, et demeurerent des leurs de sept à huit vingts prisonniers.

Le roy d'Angleterre, considerant la diminution de ses finances, le grand nombre d'hommes qu'il avoit perdus, et les infinis fraiz qu'il auroit encores à sup-

porter, eu esgard à l'obstination en laquelle estoit le Roy pour reconquerir sa ville de Boulongne, et ayant cognoissance que l'Empereur (quelque ligue qu'ils eussent ensemble) ne taschoit qu'à son profit particulier, delibera de mettre fin à la guerre et aux querelles d'entre le Roy et luy; ce qu'il feit entendre au Roy, et que, faisant trouver à Ardres ses deputez à ceste fin, il feroit trouver les siens à Guines. Le Roy, encores qu'il eust desja bien restraint la ville de Boulongne, consentit toutesfois ceste assemblée, par ce qu'il cognoissoit la mauvaise volonté que luy portoit l'Empereur, par le peu d'asseurance de paix qu'avoyent rapporté ses ambassadeurs à leur retour devers ledit Empereur, et qu'il ne vouloit avoir tout en une fois sur ses bras deux tels ennemis que l'Empereur et le roy d'Angleterre. A ceste occasion, depescha monsieur l'amiral d'Annebault, et monsieur Raimond, premier president de Rouën, pour aller à Ardres, et se trouva à Guines l'amiral d'Angleterre, nommé millor Dudelet, qui depuis a esté duc de Nortombelland. Lesquels estans assemblez en un lieu ordonné entre Guines et Ardres, finalement, apres avoir convenu de plusieurs choses, accorderent une paix, avecques telles conditions, que le Roy, dedans huit ans, devoit payer huit cens mille escus au roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de sa pention, et pour les frais de la guerre qui estoit provenuë à cause du refus de payement d'icelle pention, que pour plusieurs autres despenses faittes par ledit Roy d'Angleterre, tant aux fortifications de Boulongne que du Boulonnois. Aussi le roy d'Angleterre devoit, moyennant laditte somme, remettre entre les mains

du Roy Boulongne et tout le Boulonnois, avecques les places, tant anciennes que par luy nouvellement edifiées, comme le Mont-Lambert, la tour d'Ordre, Ambletueil, Blacquenay et autres, en leur entier, et toute l'artillerie, vivres et munitions qui estoyent dedans lesdittes places. Ces choses estans accordées et signées respectivement par le Roy et le roy d'Angleterre, alla l'amiral d'Annebault devers iceluy roy d'Angleterre, pour luy veoir jurer laditte paix : et le millor Dudelet, de la part du roy d'Angleterre, vint devers le Roy luy veoir faire le semblable; ce qui fut fait, tant d'une part que d'autre, par lesdittes Majestez.

Le. . . . . jour de. . . . . 1546, estant le Roy à La Roche Guion, les neges estoyent fort grandes, se dressa une partie entre les jeunes gens estans pres la personne de monseigneur le Dauphin : les uns gardoyent une maison, et les autres l'assailloyent à pelottes de nege; mais, durant ledit combat, le seigneur d'Anguien, François de Bourbon, sortant de fortune hors d'icelle maison, quelque mal advisé getta un coffre plain de linge par la fenestre, lequel tomba sur la teste dudit seigneur d'Anguien, et le blessa, de sorte que, peu de jours apres, il mourut, au grand regret du Roy et de toute la Cour, pour la jeunesse florissante de luy, et le peu d'occasion de l'evenement de sa mort : lequel avoit esté autant bien fortuné en tous les lieux où le Roy l'avoit employé, aimé et estimé des gens de guerre (mesmes des estrangers) que jeune homme de son aage qui ait esté de nostre temps.

Apres la paix accordée avec le roy d'Angleterre, le Roy, sentant l'Empereur en Allemagne, et n'estant

asseuré quelle fin prendroit la guerre encommencée par ledit Empereur contre les Protestans, voulut luy mesmes visiter sa frontiere, tant de Champagne que de Bourgongne, pour veoir quelle diligence on avoit fait aux fortifications qu'il avoit ordonnées; et s'achemina par la Bourgongne, pour faire laditte visitation, commençant à Bourg en Bresse, delà à Chalons sur la Saone, puis à Seurre, petite ville sur laditte riviere, laquelle de nouveau il avoit commencée à fortifier. Puis, passant à Beaune et Dijon, print son chemin par la Champagne, et, y estant arrivé, visita sa ville de Langres, et envoya l'amiral d'Annebault pour visiter Coiffi et Montigny le Roy, lequel vint retrouver le Roy à Chaumont en Bassigny. Et, partant de Chaumont, le Roy visita Ligny en Barrois, Sainct Disier et autres places, et vint faire sa feste de Toussaincts à Jenville, apres avoir visité madame la duchesse de Lorraine à Barleduc. Puis il passa à Vitry le François, qui est une place qu'il avoit commencée sur la riviere de Marne, à une lieuë de Vitry en Partois, par ce qu'il ne trouvoit qu'on peust fortifier ledit lieu de Vitry en Partois, pour l'incommodité de l'assiette commandée de trois ou quatre montagnes. De Vitry le François alla à Saincte Menehou, à Ville-Franche sur Meuse, à Mouson, à Sedan, à Mesieres, à Maubert Fonteine, passant à Mont-Cornet en Ardenne, et se retira à Nostre Dame de Liesse, et à Folembray, où il solemnisa la feste de Sainct André.

[1547] Le Roy, partant de Folembray, vint à Compiegne, et, y ayant sejourné trois semaines ou un mois, se retira à Sainct Germain en Laye, auquel lieu il receut les nouvelles du trespas du roy Henri d'An-

gleterre, huictiesme de ce nom, lequel laissa un fils de l'aage de huit ans, nommé Edoüart; duquel trespas le Roy porta grand ennuy, tant pour l'esperance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme que celle qu'ils avoyent commencée, que par ce qu'ils estoyent presque d'un aage et de mesme complexion, et eut doute qu'il fut pour bien tost aller apres; mesmes ceux qui estoyent pres sa personne trouverent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant. Si est ce que, considerant que l'evenement de la guerre est incertain, et que, advenant que l'Empereur vint à son entente contre les Allemans, il pourroit tourner ses forces sur luy, dont la Champagne en pourroit souffrir, depescha le seigneur de Langey pour faire parachever les fortifications de laditte frontiere, et, pour cest effect, ordonna neuf vingts mille livres; et, pour pourveoir lesdittes places de vivres, depescha le seigneur de Plancy, son maistre des requestes, et le seigneur de Boran : mais devant que la chose fust executée, sa mort intervint; car, peu de jours apres, luy vint une fievre lente, pour laquelle passer il s'en alla à La Muette, maison nouvellement par luy edifiée, à deux lieuës de Sainct Germain, au bout de la forest. Mais, y ayant fait sejour de sept ou huit jours, il s'ennuya, et en partit sans repasser par Sainct Germain en Laye, et alla coucher à Villepreux, où la nuit il eut quelque acces de fievre; le lendemain, alla coucher à Dampierre, pres Chevreuse, duquel lieu il print son chemin pour aller faire son quaresme prenant à Limours; et de jour en jour ceux qui estoyent autour de luy le trouvoyent fort changé de complexions et de façons de faire. Ayant sejourné deux ou

trois jours à Limours, s'en alla à Rochefort, où il sejourna, allant de jour en autre à la chasse; mais tous les soirs, à son retour, avoit quelque accez de fievre. Parquoy voulut prendre son chemin pour se retirer à Sainct Germain en Laye, et pour avoir son passe temps de la chasse par les chemins. Partant de Rochefort, vint coucher à Rambouïllet, esperant n'y estre qu'une nuit; mais le plaisir qu'il eut approchant dudit Rambouïllet, tant en la chasse qu'en la volerie, luy feit changer d'opinion, et delibera d'y faire sejour cinq ou six jours; mais en fin la fievre qui de long temps l'avoit saisi, se renforça tellement par intervalles, qu'elle se convertit en continue, avecques la douleur d'une apostume qu'il avoit euë peu de temps au precedant qu'il allast au devant de l'Empereur, quand il passa par France. Alors, ayant bonne cognoissance de sa fin, disposa des affaires de sa conscience et de sa maison, et, apres avoir fait plusieurs belles remonstrances à monseigneur le Dauphin, son fils à present regnant, et luy avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, rendit l'ame à Dieu, audit chasteau de Rambouillet, le dernier jour de mars 1547, avant Pasques.

Ce prince fut fort regretté tant de ses sujets que des estrangers, pour avoir flory en toutes vertus. Il estoit magnanime et genereux, amateur de bonnes lettres, lequel, par son moyen, a illuminé les tenebres d'ignorance, lesquelles avoyent regné par cy devant; et aima toutes gens d'esprit, et fonda à Paris des colleges pour les lettres latines, grecques et hebraïques, et feit venir de toutes les parties du monde gens instruits en toutes sciences et arts liberaulx, pour edifier la jeu-

nesse en bonnes meurs et sciences : et, combien qu'il n'eust esté nourry aux estudes en son jeune aage, n'estoit science de laquelle il ne peust rendre raison, d'autant qu'il avoit souvent communiqué avecques gens excellens en toute erudition, et que Dieu l'avoit doüé de divine memoire, de sorte que toutes gens doctes qui l'ont hanté, ont confessé avoir plus aprins de luy que luy d'eux. Il mourut en son aage de cinquante et trois ans, apres avoir eu beaucoup de bonnes et mauvaises fortunes, mais plus de mal-heureuses que de prosperes : toutesfois jamais adversité qui luy peust advenir ne luy abaissa le cœur, ayant tousjours son recours et ferme fiance en Dieu, et continua en bonne memoire et sain entendement jusques à la fin de ses jours.

FIN DES MEMOIRES DE DU BELLAY.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIX-NEUVIÈME VOLUME.

MEMOIRES DE MARTIN DU BELLAY.

SEPTIESME LIVRE (par GUILLAUME DU BELLAY). *Page* 1

SOMMAIRE du septiesme livre. 2

HUICTIESME LIVRE. 147

SOMMAIRE du huictiesme livre. 148

NEUVIESME LIVRE. 305

SOMMAIRE du neuviesme livre. 306

DIXIESME LIVRE. 419

SOMMAIRE du dixiesme livre. 420

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.